

# Scènes de familles. Regards croisés sur les réalités familiales et professionnelles en AEMO

SEVERAC Nadège - HALIFAX Juliette

**Recherche-action participative menée en collaboration avec l'association Chanteclair**

Cette recherche a été soutenue financièrement par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), l'association Chanteclair, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).



## Avant-propos de Katy LEMOIGNE, directrice générale de l'association Chanteclair

### Vous avez dit recherche action... ?

Freud écrivait qu'il n'y a pas de hasard... et plus fidèlement il nous adressait cela :

*“Je crois au hasard extérieur (réel), mais je ne crois pas au hasard intérieur (psychique). C'est le contraire du superstitieux.”*

Aura-t-il fallu cette part de hasard réel, en 2019, d'une rencontre, pour entendre Mesdames SEVERAC et GUEYDAN nous conter l'aventure de la démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile ?

L'énigme du milieu ouvert, ne serait-ce que dans sa terminologie – si vous n'êtes pas du sérail, vous n'avez aucune idée de ce que cela peut bien vouloir signifier – est un objet de teasing formidable ! C'est aussi, tout à la fois le monde resté longtemps obscur de la protection de l'enfance...

Un secteur fait de paradoxes qui construisent autant sa richesse que sa fragilité.

Plusieurs hypothèses quant à ce biais de compréhension :

- Peut-être une certaine volonté de ne pas exposer : les travailleurs sociaux ne sont-ils pas floués au respect de la confidentialité, qui, même dans le récit positif d'une vie ont toujours cette vague impression de trop en dire, par trop en dévoiler ?
- Devons-nous penser une forme isomorphique de protectionnisme ? Plus le travail de dentelle et de haute couture du milieu ouvert se dit, plus il soumet au regard le professionnel dans son travail du quotidien ? Ne serions-nous pas trop exposés aux risques de nos responsabilités ?
- Un changement de paradigme : de notre utilité sociale, inscrite et immuable telle une promesse sociétale indéfectible, à la nécessité de la mesure de l'impact social, déconstruisant l'universel au bénéfice du “finalement sommes-nous tant que cela d'utilité sociale... ?”. D'un devoir de discrétion, et de respect de confidentialité, à une obligation d'évaluer et de rendre compte...
- Des politiques libérales, individualistes en contre-courant de la solidarité valeur de ciment pour le travail social...

Le milieu ouvert, ou autrement dit, l'enfant dans son bassin de vie, la famille dans son écosystème, nous ouvre des perspectives multiples, en matière d'approche théorique.

Accompagner suppose évaluer, évaluer suppose tisser des relations de confiance suffisantes avec la famille, et mailler une relation suffisante de qualité, suppose une posture professionnelle adaptée et adaptable...

À ce stade, la question du temps se pose : celui de l'enfant, celui de ses parents, celui de la famille, celui du professionnel, celui de l'institution, et celui des institutions partenaires... faire cohabiter ces temps dans UN temps suppose d'en disposer...

101 départements en France, à qui sont confiés le déploiement des mesures de protection de l'enfance par voie de décentralisation : une volonté de proximité et de respect de l'ergonomie des territoires mais une faille qui relève aujourd'hui d'un regard de sismologue étudiant la tectonique des plaques...

En effet, nous sommes aujourd'hui à la mesure de l'écart au regard des glissements normatifs, en passant par des effets d'harmonisation, s'opposant à des risques de standardisations... bref une équation à plusieurs inconnues qu'il nous est donné de résoudre au quotidien avec les familles...

Nous commençons à mesurer pourquoi nous avons décidé, maintenant, de nous préoccuper de l'exercice de mesures en milieu ouvert...

Alors que les chiffres de la DREES, arrêtés au 31 décembre 2022, annoncent 49 % d'activités en milieu ouvert (pour 51 % en accueil), la société civile, lorsqu'elle est questionnée, ne cite aujourd'hui spontanément que les mesures d'accueil en matière de protection de l'enfance.

La dimension inclusive, la participation des personnes accompagnées, familles et enfants nous obligent à découvrir, au sens de rendre visible notre activité.

Et qui de mieux que familles, chercheurs et professionnels chercheurs pour se pencher sur cet exercice professionnel singulier qui a tout de la Matriochka !

Notre association, aventurière et volontaire – composée de l'ensemble de ses parties prenantes, incluant nécessairement les enfants et leurs familles – s'est laissée faire par une méthode construite en marchant... a accepté de ne pas tout maîtriser, a supporté de se dire et de se donner à voir, afin de proposer une certaine résolution de cette énigme qui emporte avec elle :

- La convergence d'une intention politique : celle de développer les mesures dites de milieu ouvert afin de favoriser le maintien de l'enfant dans son lieu de vie naturel avec la nécessité de déployer de nouvelles pratiques professionnelles plus inclusives, plus participatives, et permettre ainsi de rendre acteurs.
- La conjugaison du financier avec les possibles en matière de taux d'encadrement : un conseil départemental payeur, un magistrat prescripteur et des associations devenues des opérateurs. C'est gageure aujourd'hui que d'y travailler mais c'est de grande nécessité si nous souhaitons apporter le soin nécessaire à l'accompagnement des familles.
- Le respect de la définition du territoire, de ses habitants et la garantie du déploiement d'une politique d'équité : tout un chacun, familles et enfants, doit pouvoir bénéficier du même niveau de qualité d'accompagnement, de la même diversité d'offres de parcours et des mêmes chances d'être accompagné, le plus en amont possible, dans une logique préventive d'aide et de soutien, et non de maintien, sous regard et contrôle d'une supposée bonne parentalité.

C'est donc avec croyance dans la force de la recherche et de l'action sur le terrain, que nous vous livrons le fruit d'une expérience riche d'humanité, et forte de ses enseignements.

Les membres du Groupe-recherche :

**9 intervenants socio-éducatifs (ISE, association Chanteclair) :**

Marina BEAUDET, Charlotte BROSSILLON, Caroline LE COAT, Marlène LETILLEUX, Amandine MARTIN-LEDUC, Thibaut MOREAU, Pascale NICOLAS, Maïté SAUVAGE, Julie TRUCHOT

**3 coordinateurs de projets (association Chanteclair) :**

Fanny DANIEL-MARÉCHAL, Yann KERZERHO, Lucie LEMÎTRE

**2 chercheuses :**

Juliette HALIFAX (démographe, APRADIS), Nadège SÉVERAC (sociologue)

# Sommaire

## **Introduction..... 1**

<i>L'AEMO, une intervention « intermédiaire » et énigmatique.....</i>	<i>1</i>
<i>La place des interventions au domicile des familles en protection de l'enfance.....</i>	<i>2</i>
<i>La protection des enfants à domicile : une intervention réputée illisible et jugée par défaut.....</i>	<i>3</i>
<i>Une démarche de recherche à la mesure des enjeux du travail de protection avec les familles.....</i>	<i>4</i>
<i>Éclairer l'AEMO : programme d'une mise en lumière progressive.....</i>	<i>5</i>

## **Chapitre 1 - L'AEMO : contextualisation socio-historique de la protection de l'enfant à domicile..... 8**

I.1. Généalogie du dispositif de la protection de l'enfance .....	11
I.1.1. Le danger pour l'enfant : un référentiel de politique publique chargé d'histoire mais peu opérationnel.....	11
I.1.2. L'AEMO, une intervention toujours critiquée au profit d'une diversification jamais réalisée .....	13
I.2. L'énigme en question : celle des pratiques professionnelles en AEMO ou celle des attentes de lisibilité ?.....	17
I.2.1. La « clinique » : une vision des publics comme des sujets abstraits de leurs conditions de vie, à qui « faire prendre conscience ».....	19
I.2.2. Illisibilité de l'AEMO ou défaut de culture en protection de l'enfance ? .....	21
En conclusion des parties 1 et 2 .....	23
I.3. Méthodologie .....	25
I.3.1. Un projet de recherche-action participative né d'une envie commune de « résoudre des problèmes co-identifiés et partagés » .....	25
I.3.2. Les freins à la recherche : révélateurs des contraintes sur les pratiques professionnelles et éclairants sur les conditions au changement .....	27
I.3.3. Former le groupe-recherche : des enjeux de culture, d'appartenance et de transformation .....	29
<i>Les besoins fondamentaux de l'enfant comme référence commune.....</i>	<i>29</i>
<i>Un outil commun de traçage et d'organisation des pratiques professionnelles : le common assessment framework (CAF) ou « triangle des besoins de l'enfant » .....</i>	<i>30</i>
I.3.4. Le changement : assumer la désorganisation et contribuer à la réorganisation.....	32

## **Chapitre 2 – Prendre en compte le poids des déterminismes sociaux et de genre sur la parentalité, un double enjeu, pratique et éthique**

.....34

II.1. Le prix de la « focale éducative ».....	34
II.1.1. Protéger les enfants dans leur famille : mais de quels « dangers » ? .....	35
<i>Qualifier le « danger » : tous les « référentiels » ne se valent pas.....</i>	<i>35</i>
<i>Motifs de danger : l'extension de la responsabilisation parentale... des mères .....</i>	<i>37</i>
II.1.2. La protection de l'enfance : un dispositif à vocation universaliste... qui s'exerce toujours sur les familles les plus pauvres.....	39
<i>L'individualisation, un prisme occultant la pauvreté et son poids sur la parentalité.....</i>	<i>40</i>
II.1.3. La « focale éducative » en protection de l'enfance est-elle synonyme d'invisibilisation de la pauvreté ? .....	42
II.2. Une pauvreté qui « fait système » .....	45
II.2.1. Caractéristiques démographiques et structures familiales.....	45
<i>En famille monoparentale ou recomposée, c'est aux mères qu'incombe la charge des mineurs.....</i>	<i>45</i>
<i>Une sur-représentation des familles nombreuses .....</i>	<i>46</i>
<i>Une « carrière maternelle » plus précoce .....</i>	<i>48</i>
II.2.2. Conditions socio-économiques de vie des familles.....	49
<i>Des pères peu présents et des mères sans emploi.....</i>	<i>49</i>
<i>Une majorité de familles vivant sous le seuil de pauvreté.....</i>	<i>50</i>
II.2.3. Contexte socio-sanitaire des familles .....	51
<i>Une prédominance des violences conjugales et un « héritage » des parcours ASE.....</i>	<i>51</i>
<i>Addictions et situations de handicap : des problématiques de santé structurelles.....</i>	<i>52</i>
<i>Le poids des événements sur la santé physique et mentale.....</i>	<i>53</i>
<i>Une scolarité proche de celle des classes défavorisées.....</i>	<i>54</i>
II.3. Les calendriers d'intervention des professionnels s'adaptent aux besoins des familles.....	56
II.3.1. Présentation de l'outil et questions de méthode .....	56
II.3.2. Répartition du temps de travail pour une situation .....	57
<i>Intervenir en AEMO : 1h40 par mois d'interaction avec la famille .....</i>	<i>57</i>
<i>Des coordinateurs surchargés, mais très en lien avec leurs équipes .....</i>	<i>58</i>
<i>En AEMO renforcée : plus de temps avec les familles, mais aussi plus de trajets.....</i>	<i>59</i>
<i>Et la charge mentale dans tout ça ?.....</i>	<i>60</i>
II.3.3. Trois exemples de calendriers détaillés.....	61
<i>Accompagnement classique pour une situation ardue : une charge mentale importante.....</i>	<i>61</i>

<i>Accompagnement soutenu au sein d'une famille asphyxiée par le comportement d'un mineur</i> .....	62
<i>Accompagnement light : veille sociale dans l'objectif d'une fin de mesure</i> .....	64
<b>II.4. Parcours en protection de l'enfance</b> .....	<b>66</b>
II.2.1. Des mesures antérieures à l'AEMO pour 3 mineurs sur 4.....	66
<i>Beaucoup de placements non effectifs. L'AEMO faute de mieux ?</i> .....	67
<i>Déménager pour fuir la violence, des dettes... ou une mesure de protection de l'enfance</i> .....	67
<i>Parcours complexes : des familles déjà fragilisées en début d'intervention</i> .....	68
II.4.2. Les mainlevées d'AEMO .....	69
<i>Passage en administratif : peu de difficultés éducatives (3 familles, 5 mineurs)</i> .....	69
<i>Atteinte de la majorité des jeunes : un danger qui perdure (2 familles, 2 mineurs)</i> .....	70
<i>Placement des mineurs : le poids des conditions de vie (5 familles, 7 mineurs)</i> .....	70
II.4.3. Questions de temporalité .....	72
<i>Le placement, et après ? Pas d'effectivité avant au moins une année</i> .....	72
<i>Une durée des mesures de milieu ouvert incompressible</i> .....	73
Conclusion de chapitre .....	75

## **Chapitre 3 - Rendre compte des trajectoires d'accompagnement des familles.....77**

III.1. La trajectoire co-produite, un défi technique à l'analyse.....	78
<i>Défi n° 1. Rendre compte de l'évolution des trajectoires vers la résolution du danger</i> .....	78
<i>Défi n° 2. Dépasser les logiques de trajectoires singulières en identifiant des types d'accompagnement</i> .....	80
III.2. Type 1 : Accompagner la recomposition familiale.....	83
III.2.1. Famille Vinatier (Kaylan 14 ans et Elwyn 9 ans) .....	83
<i>Contexte de la mesure : un conflit latent au détriment des enfants</i> .....	83
<i>Un début de mesure en forme d'élaboration collective : travailler le danger avec le « lanceur d'alerte »</i> .....	83
<i>Sens et climat relationnel en début de mesure : découvrir ensemble une réalité à géométrie (radicalement) variable</i> .....	86
<i>Réunion d'évaluation à mi-mesure : penser collectif pour sortir de l'impasse</i> .....	88
III.3. Type 2 : Gérer les répercussions des violences .....	90
III.3.1. Famille Vivien (Amira 15 ans et Bilal 13 ans) .....	90
<i>Contexte de la mesure : d'un accompagnement au long cours qui se judiciaire</i> .....	90
<i>Trimestre 1 (mai - septembre 2022). Début de mesure : adversaires et partenaires</i> .....	91
<i>Trimestre 2 (sept. 2022 – jan. 2023). Alerte au placement de Bilal et « disparition » de Madame</i> .	93
<i>Trimestre 3 (février - mai 2023). Retrouvailles et avancées</i> .....	95

<i>Trimestre 4 (juin - septembre 2023). Alerte à l'expulsion locative et désorganisation familiale.....</i>	98
III.3.2. Famille Hochart (Enzo 14 ans, Elliot 11 ans, Hugo 8 ans, Gaspard 6 ans) .....	99
<i>Contexte de la mesure : de multiples dangers au sein d'une famille inconnue des services sociaux</i>	99
<i>Un travail éducatif essentiellement tourné vers les capacités parentales de Monsieur .....</i>	101
<i>Mettre des mots sur la mesure, mettre des mots sur la violence.....</i>	105
III.4. Type 3 : Travailler la relation éducative .....	108
III.4.1. Famille Kermer (Nicolas 5 ans et Allen 2 ans).....	108
<i>Contexte de la mesure : une famille « persécutée » par l'ASE, mais en demande d'aide .....</i>	108
<i>Trimestre 1 (mai-septembre 2022) : Des objectifs éducatifs clairs, concrets et consensuels, apparemment propices au travail des compétences parentales.....</i>	108
<i>Trimestre 2 (septembre-décembre 2022) : Quand les mots ne suffisent pas .....</i>	109
<i>Trimestre 3 (janvier-avril 2023) : Faire corps avec la famille.....</i>	114
<i>Trimestre 4 (mai-juillet 2023) : Tenter de contenir la fragmentation en gardant confiance.....</i>	117
III.4.2. Famille Auger (Anatole 8 ans).....	119
<i>Contexte de la mesure : 3 années d'AEMO visant l'« autonomie parentale » .....</i>	119
<i>Une intervention éducative à sens unique .....</i>	120
<i>Pas d'avancées sans compréhension de la mesure.....</i>	124
III.5. Type 4 : Soutenir la famille face à un enfant désorganisé / désorganisant .....	130
III.5.1. Famille Lelandais (Arthur 17 ans et Simon 14 ans) .....	130
<i>Contexte de la mesure : les violences de deux adolescents suivis par le secteur psychiatrique.....</i>	130
<i>Entretiens d'accueil : retour sur les violences et relations parentales.....</i>	131
<i>Les 6 premiers mois d'intervention : des relations familiales gangrénées.....</i>	134
<i>Entre octobre 2022 et janvier 2023, « on essaye que les parents se parlent » .....</i>	136
<i>1<sup>er</sup> semestre 2023 : dans l'attente d'un hypothétique placement.....</i>	139

## **Chapitre 4 - Les pratiques professionnelles : une dimension clé 142**

IV.1. Affecter une situation familiale à une prise en charge : effets d'une marge de manœuvre réduite .....	142
<i>Les commissions d'attribution : des espaces de négociation.....</i>	142
<i>Des ressources territoriales insuffisantes qui mettent à mal les familles... et les professionnels ..</i>	143
IV.2. Approcher les familles : évaluation <i>versus</i> affiliation .....	146
IV.2.1. De l'évaluation de la situation familiale aux objectifs de la mesure .....	146
<i>L'évaluation : un arbre qui cache la forêt ? .....</i>	146
<i>L'évaluation en question : faut-il tout savoir pour pouvoir faire ? .....</i>	148

<i>Fixer des objectifs de travail d'après évaluation : une compétence du juge des enfants ?</i> .....	149
IV.2.2. S'affilier aux familles : une nécessité discrète mais incontournable .....	150
<i>L'entretien d'admission : une solennisation visant à impulser une responsabilisation</i> .....	151
<i>Entrer au domicile des familles avec tact : le respect du territoire comme gage d'une confiance possible</i> .....	152
<i>Faire connaissance et s'affilier progressivement au théâtre familial</i> .....	155
IV.3. Expliquer les trajectoires d'accompagnement : poids des <i>stresseurs</i> et des mondes familiaux, autant de défis et de limites à l'intervention .....	161
IV.3.1. Accompagner la recombinaison familiale : une inflexion positive liée à une problématique circonscrite .....	163
<i>Travail de production de ressources pour la famille : suffisamment assuré ou stabilisé pour ne pas désorganiser le travail parental</i> .....	164
<i>Un travail co-parental en forme de critique des compétences maternelles</i> .....	164
<i>Le modèle parental populaire : défaillant ou différent ?</i> .....	164
<i>L'appartenance sociale : un facteur de différenciation de l'intervention</i> .....	166
<i>Les intervenants : prescripteurs, acteurs, modèles, médiateurs et valideurs du travail parental</i> ..	167
IV.3.2. Gérer les répercussions des violences masculines avec des femmes fortes : un partenariat au service d'une résilience limitée par les séquelles... et l'agresseur .....	169
<i>Travail de production des ressources familiales : une gestion optimisée de ressources restreintes</i> .....	170
<i>Travail parental : un soutien continu et diversifié aux défis et aux souffrances des enfants</i> .....	171
<i>Travail d'intervention : un partenariat famille/professionnel pour répondre aux besoins et définir la place de chacun</i> .....	172
<i>Un travail ex-conjugal de distanciation de l'agresseur, sans garantie de protection</i> .....	173
IV.3.3. Travailler la relation éducative avec des parents confrontés à des <i>stresseurs</i> multiples : un défi quasiment insurmontable sans investissement réel dans l'AEMO ...	176
<i>Travail de production des ressources familiales : une exposition continue au stress désorganisant de la précarité</i> .....	176
<i>De l'infériorisation sociale à l'infériorisation parentale et vice versa : un travail parental sous tension</i> .....	177
<i>Face à la faille parentale : un travail d'intervention insuffisamment étayé et étayant</i> .....	179
<i>De la problématique éducative à la problématique relationnelle : quelles clés de changement ?</i> ..	181
IV.3.4. Soutenir les familles face à un enfant désorganisé/désorganisant : un chaos difficilement résistible, y compris pour les institutions .....	183
<i>Un travail parental aux limites du supportable</i> .....	183
<i>Le travail d'intervention : un « soin » désorganisé/désorganisant ?</i> .....	184
IV.4. Les logiques d'équipe : une prise de distance incontournable .....	187
IV.4.1. Fonctionnement des réunions : le besoin d'échanger .....	187

<i>Les différents types de réunion : temps d'équipe et temps liés aux mesures</i> .....	187
<i>Une pensée au fil de l'eau et peu structurée</i> .....	188
<i>Le travail social : une pratique orale</i> .....	191
<b>IV.4.2. Participation des parents aux réunions : un sujet épidermique</b> .....	192
<i>Faire travailler les malentendus de chacune des parties prenantes</i> .....	192
<i>Comprendre les limites de chacun et regarder ce que les autres font</i> .....	193
<i>Ce que ça dit des pratiques professionnelles</i> .....	194
<i>Bilan de l'expérimentation pour les familles</i> .....	196
<i>... et pour les professionnels</i> .....	197
<b>IV.4.3. Structuration de la pensée via des réflexions thématiques et théoriques</b> .....	198
<i>Le déroulement d'une réunion réflexive</i> .....	198
<i>Ce qu'apporte cette structuration d'équipe</i> .....	199
<i>Ailleurs : comment prendre de la distance avec les familles ?</i> .....	200

## **Conclusion. Apprendre à la croisée des mondes .....202**

<b>Appartenir au milieu ouvert pour prendre la mesure de la double contrainte du manque de temps et du manque de méthode</b> .....	203
<i>La condition parentale, frappée par un « déficit de la pensée en France » ou lorsque des déterminismes systémiques pèsent sur les pratiques</i> .....	203
<i>Penser le changement en milieu ouvert : un luxe quasiment hors d'atteinte</i> .....	204
<i>Les conséquences du faible recours à l'écrit : une tendance à l'effacement des familles</i> .....	205
<i>Précarité et pauvreté des familles en protection de l'enfance : en quoi en tenir compte change l'appréhension du danger ?</i> .....	206
<i>Convertir les savoirs en expérience sensible : les effets du rôle de « tiers actifs » entre familles et professionnels</i> .....	207
<b>Les accompagnements vécus : besoin d'affiliation et nécessité de stratégie</b> .....	208
<i>Comprendre la nécessité, le rôle et les stratégies d'affiliation ; et le caractère relatif et secondaire de l'évaluation</i> .....	208
<i>L'équipe comme contre-poids à l'affiliation à la famille, lieu d'élaboration stratégique</i> .....	210
<b>Approcher l'efficacité de l'AEMO : à condition d'ordonner les trajectoires d'accompagnement et d'analyser les stresseurs familiaux</b> .....	210
<i>La première cause de dégradation majeure de l'état des enfants : les violences et la prédation masculines</i> .....	211
<i>Force de résolution de l'AEMO : efficace dans les cas de problématique circonscrite, avec des parents en capacité d'exercer leur agentivité</i> .....	212
<i>La « carence éducative » : un produit coûteux de l'imprécision du « danger » ?</i> .....	213

<b>Bibliographie</b> .....	217
----------------------------	-----

Annexes .....	224
Annexe A.1 : Principales caractéristiques des familles de la RAP .....	225
Annexe A.2 : Cartographie des besoins fondamentaux de l'enfant .....	226
Annexe A.3 : Cadre d'analyse écosystémique des besoins de développement des enfants .....	227
Annexe A.4 : Parcours en protection de l'enfance des mineurs de la RAP .....	228

Avant-propos :

*Ce rapport restitue les raisons d'être, le processus et les résultats d'une recherche-action participative, qui a associé de 2022 à 2024, 20 familles dont le ou les enfants faisaient l'objet d'une mesure de protection judiciaire à domicile, 12 travailleurs sociaux engagés dans le suivi de ces familles, ainsi que leurs collègues et cadres exerçant en milieu ouvert et, au-delà, l'association Chanteclair qui a rendu cette aventure possible. Nous les remercions tous et l'écriture de ce rapport a été envisagée dans la perspective de le rendre accessible au plus grand nombre.*

*Les principales caractéristiques des familles et de la mesure d'AEMO sont présentées en annexe A.1. Afin de garantir l'anonymisation des familles, tous les noms et prénoms ont été modifiés.*

## Introduction

Ce rapport de recherche a pour ambition de contribuer à la connaissance d'une politique publique essentielle, puisqu'elle intervient pour protéger les enfants considérés « en danger » dans leur famille, mais qui souffre d'une réputation persistante de « DDASS placeuse d'enfants », régulièrement réactualisée par des documentaires critiques, axés sur le placement et ses dysfonctionnements<sup>1</sup>. Derrière ces images chargées en émotions, se déploie un dispositif complexe, relevant des missions du conseil départemental qui le finance et l'organise, principalement *via* le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)<sup>2</sup>, avec le concours de la justice. Cette ingérence de l'État dans les affaires familiales obéit à un ensemble de règles administratives et juridiques strictes, qui renvoient à la notion clé de « danger » ainsi que le définit l'article 375 du code civil : « *Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...)* ».

### L'AEMO, une intervention « intermédiaire » et énigmatique

Si le placement est régulièrement sous les feux brûlants de la rampe, notre recherche s'attache à une forme d'intervention méconnue de cette politique publique qui consiste, plutôt que de déplacer les enfants, à les protéger dans leur famille. Dans plus de deux tiers des cas<sup>3</sup>, cela doit être imposé aux parents par le juge des enfants<sup>4</sup>; on parle alors d'une mesure dite d'« assistance éducative en milieu ouvert » (ou AEMO) : « *Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement. Si la situation le nécessite, le juge peut ordonner, pour une durée maximale d'un an renouvelable, que cet accompagnement soit renforcé ou intensifié* » (article 375-2 du code civil).

<sup>1</sup> Il y aurait un travail intéressant à mener sur le poids des documentaires comme mode d'interpellation du politique, aboutissant par exemple à la nomination d'Adrien Taquet au secrétariat d'État à la protection de l'enfance.

<sup>2</sup> Auquel sont associés le service social départemental (SSD) et la protection maternelle et infantile (PMI).

<sup>3</sup> Pour les 30 % restants, l'intervention fait l'objet d'un contrat entre l'administration départementale et les parents et est intitulée « aide éducative à domicile » (AED).

<sup>4</sup> Si les textes précisent que « *le juge doit rechercher l'adhésion des familles* », le fait qu'il y parvienne ou pas est sans incidence sur sa décision.

À la lecture de cet article de loi, il est probable que le lecteur néophyte soit traversé par nombre de questions : à quel type de situation ce danger renvoie-t-il ? Danger qui doit être suffisamment grave pour qu'un juge impose à une famille de recevoir chez elle la présence d'un travailleur social, mais pas grave au point qu'il faille envisager d'enlever cet enfant à ses parents. Qui sont ces familles, rencontrant « *des difficultés matérielles ou morales* » ? Si les difficultés morales peuvent être considérées comme le lot de presque toutes les familles, les difficultés matérielles semblent désigner les plus démunies d'entre elles. Et ces difficultés seraient d'une résolution si simple qu'il suffise « *d'apporter aide et conseil* » pour en venir à bout ? En quoi consiste alors cette intervention qui semble, telle que décrite, relever d'une forme renforcée de soutien à la parentalité ? Comment le travailleur social (dans la majorité des cas éducateur spécialisé) « *suit-il le développement de l'enfant* » ? Et enfin quel est le format ordinaire de l'AEMO, susceptible de « *renforcement* » ou d'« *intensification* » ?

Autant le fait de retirer un enfant à sa famille pour le placer en internat ou en famille d'accueil apparaît comme une intervention lisible, bien que parfois polémique, autant le fait de le protéger chez lui renvoie à un registre intermédiaire, floutant les images habituellement nettes et contrastées entre le « bon » parent qui aurait droit à sa vie privée et le « mauvais » parent qui mériterait d'être privé de son enfant, faisant de la protection à domicile une intervention de l'« entre deux », éminemment énigmatique.

### La place des interventions au domicile des familles en protection de l'enfance

Face à cette intervention nébuleuse, le lecteur néophyte pourrait penser que si la protection de l'enfance n'est connue qu'à travers le placement, c'est probablement parce que c'est le mode d'intervention majoritaire, tandis qu'un faible nombre d'enfants seraient suivis à domicile. Or les chiffres montrent que la sur-visibilité du placement ne reflète pas la réalité du fonctionnement du dispositif, puisque selon l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE, 2023, p. 5), sur les 310 525 mineurs pris en charge au 31 décembre 2021 (soit près de 2 % de l'ensemble des mineurs), la protection de l'enfance intervient quasiment autant en suivant les enfants dans leur famille (49,8 %), que par le placement (50,2 %).

On peut donc parler d'une vision biaisée de la politique de protection de l'enfance qui, du côté du grand public, traduit probablement une perception émotionnelle, focalisée sur ce qui choque les sensibilités : d'une part l'existence de familles pas toujours bienveillantes voire franchement maltraitantes ; d'autre part l'absence d'irréprochabilité d'un dispositif dont la responsabilité principale est de protéger les plus vulnérables. L'indignation face aux défaillances révélées par les journalistes est à la mesure des aspirations du grand public à ce que tous les enfants puissent compter sur un bon entourage pour grandir, y compris lorsque leur famille y a manqué.

Si ces réactions sont caractéristiques de la sensibilité contemporaine à l'enfant, le lecteur pourra en revanche s'étonner de l'absence de communication du dispositif<sup>5</sup> sur l'autre moitié de ses actions, moins radicales et plus soutenantes que le placement. Car non seulement, le placement n'est pas la seule intervention pour protéger les enfants en danger, mais sur le plan législatif, il est même devenu secondaire par rapport à la protection à domicile qui est priorisée dans les textes internationaux, comme en droit français. En effet, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ou CIDE, ratifiée par la France dès 1989) promeut une conception de l'enfant citoyen exigeante, qui enjoint aux États de protéger le droit de l'enfant à vivre *en famille*, tout autant que de le protéger *de sa famille* lorsque son

---

<sup>5</sup> Depuis quelques années, différents acteurs impliqués dans le dispositif ont pris l'habitude de réagir aux reportages critiques, avec des arguments dénonçant la généralisation abusive de certains dysfonctionnements ou la décontextualisation de ce qui est montré, mais jamais en demandant un droit de réponse permettant de donner à voir une réalité plus diversifiée de son action - dont notamment la protection à domicile - qui pourrait être matière à pédagogie.

développement se trouve compromis, notamment en cas de violences et/ou négligences de ses parents (CIDE, art. 9). Les textes prévoient donc des principes pour tenir cette ligne de crête, en enjoignant *primo*, de *proportionner* les mesures de protection à la gravité de la situation, afin que l'ingérence de l'État dans les familles soit limitée au strict nécessaire. *Secundo*, de considérer comme *subsidiaries* les mesures de retrait de l'enfant par rapport aux interventions à domicile, ce que traduit l'article 375-2 du code civil qui précise : « *Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...)* ». Depuis mars 2007, la loi française a consacré une autre subsidiarité, celle de la protection judiciaire par rapport à la protection administrative : l'idée est d'éviter, autant que faire se peut, d'imposer l'intervention en recourant au juge des enfants, pour privilégier une entente contractuelle avec les familles sur l'aide qu'elles souhaitent ou consentent qu'on leur apporte.

Non seulement la protection à domicile n'est pas minoritaire au sein du dispositif, mais elle est la forme d'intervention recommandée dans la mesure où elle constitue la version modernisée de la protection de l'enfance. En effet, le dispositif a été créé à la fin du XIXe siècle à partir d'une vision dualiste entre « bon parent » et « parent indigne », vision qui a rapidement révélé ses limites (la loi était peu appliquée, tant elle était jugée punitive), obligeant à évoluer vers une vision nuancée, capable d'envisager des gradations entre ces extrêmes. La création de l'AEMO en 1935 traduit la reconnaissance par les pouvoirs publics du fait que la parentalité est un exercice difficile qui peut s'avérer désajusté de multiples façons et pour de multiples raisons, nécessitant d'en faire un sujet de débat, y compris de manière contrainte et houleuse, avec les familles et même chez elles.

### La protection des enfants à domicile : une intervention réputée illisible et jugée par défaut

Le lecteur, réalisant que l'AEMO est un espace de travail ouvert aux familles précisément pour éviter d'en venir au placement, peut alors revenir à ses questions initiales avec un nouvel intérêt : « qu'est-ce qui se fait en AEMO ? », pensant que c'est parce qu'il est néophyte qu'il n'a pas de réponses. Mais le lecteur spécialiste n'en a guère davantage, bien que la protection à domicile ait près d'un siècle et ait donné lieu depuis les années 1980 (moment où elle s'est intensifiée) à des travaux visant à pouvoir la décrire, si ce n'est en évaluer les effets. Quatre décennies d'investigation ont abouti à des conclusions remarquablement identiques : interrogés par des inspecteurs d'État ou des chercheurs, les travailleurs sociaux ont du mal à expliciter leur méthode d'intervention auprès des familles, si ce n'est qu'il s'agit d'un « travail relationnel ». Cette indicibilité tient à deux caractéristiques de l'exercice, à savoir, *primo*, son contexte : mené par un seul éducateur au domicile des familles, ce professionnel se retrouve face à la foisonnance de leur vie domestique et à la variété des interactions familiales, dont il est censé tirer des informations, à la fois pour évaluer la dangerosité de la situation et pour mener des actions de protection adaptées. *Secundo*, face à cet afflux d'informations, l'approche déployée s'inscrit dans la tradition française du travail social, inspirée par la psychanalyse et valorisant l'entretien (Potin, 2013), avec une visée « clinique » (étymologiquement « qui se construit au chevet du patient »), au sens où l'éducateur adapte sa vision et son action « au cas par cas ». Or si cette singularisation fait sens en pratique, elle est aussi ce qui empêche d'identifier les aspects transversaux à l'ensemble des situations, ce qui serait nécessaire pour pouvoir remonter en généralité et modéliser une méthode. Raison pour laquelle le questionnement de Gérard Boutin et Paul Durning dans les années 1990 a conservé toute son actualité : « *Que fait un éducateur dans une mesure de milieu ouvert ? Quels sont ses objectifs, ses moyens d'action, les indicateurs ou indices de succès ou d'échec ? Chaque cas paraît unique, la recherche de règles et de pratiques caractéristiques paraît impossible, voire dangereuse car trop normalisante* » (Boutin et Durning, 1994, p. 76).

Cette illisibilité, régulièrement soulignée de manière critique, n'a pas été sans conséquence puisqu'elle a fini par faire planer le doute sur la consistance de ce travail : la cour des comptes, dans son évaluation de 2009, désignait l'AEMO comme « *une forme de soutien épisodique dont le contenu et l'efficacité*

*sont difficiles à cerner* » (Cour des comptes, 2009, p. 68), tandis que l'Observatoire national de la protection de l'enfance, dans son rapport consacré à l'AEMO en 2013, évoquait un « *domaine de la protection de l'enfance peu exploré par la recherche et traversé par la controverse* » (ONPE, 2013 : 1). À défaut de pouvoir percer le mystère, les deux rapports préconisaient de le régler par « *la définition d'un protocole de prise en charge* ». Non sans paradoxe, puisqu'il s'agirait de rendre le travail d'AEMO lisible en le définissant par des non praticiens, « depuis l'extérieur »<sup>6</sup>, alors même que ceux qui le mettent en œuvre ne parviennent pas à dire ce qu'ils font. Un peu moins de 10 ans plus tard, les réflexions des années 2010-2015 n'ont abouti à aucun protocole et ces questions ont sombré dans l'oubli, si bien qu'une démarche de consensus est commandée par le secrétaire d'État à la protection de l'enfance pour faire le point sur la protection à domicile. Il en ressort un portrait impressionniste, les autrices soulignant l'impossibilité, faute de travaux de recherche descriptifs, d'en livrer un tableau plus réaliste ; et invitant en conséquence à mener des travaux associant les professionnels (Gueydan et Séverac, 2019).

### Une démarche de recherche à la mesure des enjeux du travail de protection avec les familles

Compte tenu des enjeux liés à l'énigme du milieu ouvert, intervention ignorée du grand public mais lourde de conséquences pour les familles et les professionnels, nous avons proposé une recherche déployant une méthodologie qui évite l'impossible récit demandé aux travailleurs sociaux sur ce qu'ils font, tout simplement en leur emboîtant le pas au domicile des familles. Cette simplicité apparente de l'investigation a donné lieu à une recherche-action participative (RAP) d'une durée de deux ans (avril 2022 à juillet 2024), rendue possible par un partenariat construit en amont (dès 2020) entre *Chanteclair*, une association habilitée à exercer des AEMO, et notre binôme de chercheuses. Compte tenu de l'exigence des conditions de cette recherche, le recrutement des travailleurs sociaux s'est fait sur la base du volontariat de 12 travailleurs sociaux qui ont accepté, chacun pour 2 familles de leur *listing* (qui compte 30,5 situations au total), de nous intégrer dans *toutes* les activités relatives à ces familles sur une durée d'un an. 20 familles (elles aussi volontaires<sup>7</sup>) ont donc été rencontrées lors de leur entretien d'accueil en début de mesure, puis en visite à domicile à raison d'une heure et demie par mois, ainsi que lors des 3 réunions qui jalonnent le déroulé de mesure<sup>8</sup>. Nous avons aussi été intégrées dans l'ensemble des échanges avec les partenaires et à l'audience chez le juge des enfants.

La dimension « action » de cette recherche ne visait pas à proposer des formes inédites d'intervention, mais plutôt à compter sur les changements nécessairement associés à l'existence de la recherche pour, d'une part introduire des décalages dans les pratiques professionnelles, d'autre part rendre ces décalages profitables aux familles. Ainsi par exemple, la nécessité d'un outil permettant de produire une traçabilité des pratiques a été pensée de manière à ce que chacun, professionnels, chercheurs *et* familles (parents *et* enfants), se retrouve en situation d'explicitier sa vision des besoins de l'enfant, des compétences de parent, et ses raisons de préférer une pratique éducative à une autre. Le fait que les chercheuses consignent par écrit l'ensemble des échanges a obligé chacun à sortir des évidences s'imposant sans discussion pour reconnaître que l'éducation renvoie à des représentations variables, devant faire l'objet d'un travail argumentaire. Si cette démarche a été possible, c'est que ce travail n'a pas été ajouté aux pratiques habituelles de l'AEMO, mais s'y est inscrit, les chercheuses ne s'étant pas contentées d'être

<sup>6</sup> Extériorité à nuancer puisque l'ONPE recommande que ces protocoles soient « *élaborés avec les acteurs de façon participative* ».

<sup>7</sup> Pour les conditions par lesquelles on s'est assuré de ce volontariat, nous invitons le lecteur à se reporter au rapport méthodologique rendu à l'ONPE en août 2023.

<sup>8</sup> C'est au cours de ces réunions que s'élaborent l'analyse, les actions et décisions à prendre pour chaque situation : 3 mois après le démarrage de la mesure, se tient la réunion de projet, puis à mi-mesure (soit 6 mois après le démarrage lorsque la mesure dure un an), la réunion d'évaluation et enfin 2 mois avant la fin de la mesure, la réunion de synthèse, prélude au rapport de fin de mesure, rédigé par le travailleur social et lu à la famille.

observatrices, mais ayant endossé le costume de travailleur social pour mener l'intervention avec eux d'une manière un peu différente.

### Éclairer l'AEMO : programme d'une mise en lumière progressive

Au terme de cette première présentation de l'objet de notre recherche action participative (dorénavant désignée par l'acronyme « RAP »), le lecteur a découvert l'existence de l'AEMO et compris que c'était un objet à la fois stratégique et complexe à approcher. En effet s'il a été dit que l'AEMO se trouvait « *dans l'ombre portée par le placement* » (Gueydan et Séverac, 2019, p. 21), il n'est pas étonnant qu'il faille un programme pour l'amener progressivement à la lumière. Il s'agira donc ci-dessous de préparer le lecteur au parcours qui l'attend. Celui-ci est conçu en 4 chapitres, chacun ayant vocation à rassembler des connaissances clés permettant à la fois d'organiser la réflexion, de soulever des questionnements de fonds et de définir des points de vigilance.

Le **premier chapitre** a pour ambition de rassembler des connaissances socio-historiques permettant au lecteur de **mieux situer l'AEMO dans la temporalité du dispositif de protection de l'enfance**, dont les premiers textes ont vu le jour à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si jusque-là, le recueil des enfants « trouvés » (c'est-à-dire abandonnés) et des orphelins avait été laissé aux congrégations religieuses, l'État commence à s'intéresser au sort des enfants *dans* leur famille : d'abord en instaurant en 1889 la possibilité de déchoir le *Pater familias* de sa puissance paternelle ; puis avec la création de l'AEMO en 1935, en autorisant le franchissement du seuil des foyers pour aller y surveiller l'éducation des enfants. Pour autant, l'AEMO ne montera en charge que 50 ans plus tard (à compter des années 1980), et sera dès lors ponctuée d'alertes récurrentes des inspections publiques quant au fait qu'elle fait l'objet d'un sous-financement persistant. En effet l'ASE alloue, pour la moitié des enfants protégés qui sont suivis à domicile, 6 % de ses dépenses brutes (Amrous, 2023, p. 10). Le lecteur trouve donc ici une première réponse à ses questions sur le format de l'AEMO : chaque travailleur social étant chargé de 30 situations, il ne peut voir chaque famille à son domicile qu'une heure et demie par mois. Le lecteur comprend du même coup à quel point la temporalité est un enjeu en AEMO, appelant sa vigilance quant au fait que ce qui lui sera donné à voir du travail mené et de ses effets, est le résultat d'une allocation de temps structurellement insuffisante. Il en retient également une interrogation de fond quant au fait que l'État, qui dispose avec l'AEMO d'une intervention destinée à réguler le danger dans les familles avec la finalité d'éviter (autant que possible) le placement de l'enfant, l'ait toujours maintenu en situation de sous-dotations structurelles.

L'autre grand enjeu de l'AEMO, abordé dans ce premier chapitre, est celui de **l'approche des familles par les travailleurs sociaux**, permettant de saisir un axe central de « ce qui se fait en AEMO ». Or cela a été évoqué plus haut, jusqu'ici l'AEMO n'a été appréhendée que par des observateurs extérieurs - inspecteurs publics et chercheurs - dans une perspective « objectiviste » (pour ne pas dire « mécaniste »), au sens où tout problème correctement évalué est supposé solutionnable par des actions adéquates. Le lecteur pourra voir un questionnement de fond dans le fait que cette perspective s'écarte considérablement de celle des politiques sociales contemporaines, axées sur l'accompagnement des usagers : l'époque est désormais moins au travail *sur* autrui qu'*avec* l'utilisateur, dont il est attendu une implication subjective permettant de construire un parcours (Astier et Duvoux, 2006). Cela a des conséquences sur les dispositifs d'accompagnement qui, selon Giuliani, se caractérisent moins par la transmission à l'utilisateur d'un système de valeurs, que par des « *trajectoires d'accompagnement* » qui ne sont pas programmées selon des étapes et séquences bien définies, mais « *fabriquées au fur et à mesure que l'utilisateur progresse dans cette zone de turbulence* » (Giuliani, 2013, p. 29). Souligner cela, c'est soulever la complexité méthodologique attachée au fait de rendre compte des pratiques professionnelles en AEMO, puisque chaque trajectoire est le produit d'une combinaison entre l'intervention du travailleur

social et la manière dont le ou les membres de la famille se saisissent de ce qui est proposé. Ce premier chapitre se conclura donc sur des précisions relatives à notre méthodologie d'investigation.

Avant de plonger dans les trajectoires familiales, le **deuxième chapitre** vise à fournir au lecteur des **connaissances d'ensemble sur les 20 familles** qui constituent la population de cette recherche, ce qui lui apportera certaines réponses quant à savoir *qui sont les familles* concernées et à *quels dangers* sont exposés les enfants suivis en AEMO. En effet premier lieu, on s'intéressera à la focale éducative mise sur les motifs de danger reprochés aux parents, selon qu'il s'agit de violences, de négligences, d'autres inadéquations dans les réponses apportées aux besoins fondamentaux de l'enfant, ou encore d'autres problématiques. En deuxième lieu, on analysera leur profil socio-démographique, avec notamment des données relatives à leur inscription sociale et à la composition des ménages. En troisième lieu, on verra comment les professionnels adaptent leur calendrier d'intervention aux besoins des familles, liant caractéristiques familiales et problématiques. Enfin, on retracera le parcours institutionnel des familles, puisque la grande majorité d'entre elles ne sont pas « nouvelles entrantes » dans le dispositif de protection de l'enfance, mais ont une antériorité de prise en charge qui remonte parfois à la génération des parents.

Sans grande surprise, ces angles d'analyse convergent pour indiquer que la population concernée par la protection de l'enfance est, dans la quasi-totalité des cas, la même que dans les années 1980, époque où Bianco-Lamy parlaient de « *familles sous-prolétaires et familles précaires* », la même que dans les années 2000 où Naves et Cathala parlaient de « *familles solvabilisées par les aides sociales* », constats par ailleurs corroborés par l'ensemble des travaux de recherche menés dans différents départements jusque récemment (Breugnot et Durning, 2001 ; Rurka, 2007 ; Potin, 2013 ; INSEE Nord-Pas-de-Calais, 2013 ; Tillard, Vallerie, Rurka 2016 ; Oehmichen, 2023 ; Stettinger, 2024; Anton et Denecheau, 2022, 2024). Si le constat n'est pas nouveau, il soulève cependant la question de fond de savoir pourquoi le fait que les enfants protégés soient quasi exclusivement des « enfants de pauvres » constitue un point aveugle dans le dispositif. De fait, cette cécité à l'appartenance sociale dominée des familles est lourde d'enjeux, appelant le lecteur à faire preuve de vigilance à plusieurs niveaux. Pour n'en citer que quelques-uns : *primo*, le sous-financement de l'AEMO et la faiblesse du temps d'intervention par famille apparaît d'autant plus matière à question que les professionnels interviennent auprès de parents qui cumulent des adversités multiples et disposent d'une marge de manœuvre particulièrement réduite. Cette configuration très contrainte soulève *secundo* la question de l'articulation des intervenants en AEMO avec leurs partenaires de droit commun, supposés soutenir l'accessibilité des familles à un certain nombre de ressources essentielles, de sorte que le travail sur la parentalité puisse s'inscrire dans un contexte supportable. *Tertio*, le fait que les familles concernées soient populaires et précaires soulève la question de la perception, par les professionnels, de modèles éducatifs différents des leurs, puisque l'on sait que ceux-ci divergent selon l'appartenance sociale des parents (Le Pape 2009 ; Delay et Frauenfelder, 2013 ; Tillard, 2014).

Le **troisième chapitre** est celle de l'immersion dans les **trajectoires singulières des familles accompagnées**. Le caractère inédit de cette recherche réside dans le fait d'avoir constitué un *corpus* retraçant exhaustivement l'intégralité des échanges tenus tout au long de la mesure et dans toutes les configurations, avec ou autour des familles : lors des visites au domicile des familles du binôme constitué par le travailleur social référent de la situation et la chercheuse; lors des trajets pour se rendre au domicile des familles (susceptibles de durer entre 20 minutes et une heure et demie), lors des mails et coups de téléphone visant à « faire le point » et enfin lorsque ce binôme était en réunion d'équipe, incluant ou non la présence de partenaires. Si l'analyse de ce matériau permet d'accéder à l'ensemble des interactions entre professionnels, en ou hors présence des familles, et de reconstituer *comment se construisent les trajectoires d'accompagnement*, le lecteur se doute qu'il est impossible de rendre compte en détail de la trajectoire de chacune des 20 familles. L'une des préoccupations, à la lecture de

l'ensemble du *corpus*, a donc été d'observer si des principes d'ordre pouvaient être trouvés, permettant de procéder à des regroupements. Et il est en effet apparu que si presque toutes les familles se trouvent dans des situations multi-problématiques, l'accompagnement se construit autour d'un axe de problématique prédominante. Nous avons ainsi identifié quatre types d'accompagnement : soit « accompagner la recomposition conjugale », « gérer les répercussions des violences », « travailler la relation éducative » et « soutenir la famille face à un enfant désorganisé/désorganisant ».

Les analyses consisteront à détailler chaque type d'accompagnement, d'une part à travers l'exposition des caractéristiques qui le constitue, d'autre part à travers la description de 1 ou 2 trajectoires familiales venant montrer la foisonnance et la complexité d'un an de suivi de la vie d'une famille sur seulement une heure et demie de rencontre mensuelle. Le but poursuivi dans ce chapitre sera de donner à voir au lecteur les linéaments réels des pratiques professionnelles, à savoir : les logiques de perception de la situation par le binôme travailleur social/chercheuse, la négociation d'objectifs avec les membres de la famille et leur reprise en équipe, mais aussi l'amplitude de l'imprévisible, de l'incompréhensible, des doutes et des émotions constitutifs du travail en AEMO. Le questionnement de fond auquel le lecteur pourra se sentir livré ici, tient à l'écart entre l'exigence de sécurité intrinsèque à une politique publique dite de protection de l'enfance et le caractère très incertain des trajectoires familiales, typique de ce que Giuliani appelle « *l'ordre pactisé des relations* » entre professionnels et usagers (Giuliani, 2013, p. 127).

Le **quatrième et dernier chapitre** sera consacré à l'analyse de *différentes dimensions des pratiques professionnelles*, qui seront thématiques. L'analyse des trajectoires révèle en effet l'existence d'un certain nombre de points saillants qui reviennent transversalement aux situations singulières et qui donnent à voir une réalité du terrain différente et souvent éloignée des représentations que peuvent en avoir les observateurs extérieurs. Dans la dimension des *logiques professionnelles*, on retrouve par exemple l'importance de l'affiliation des intervenants aux familles (aspect très peu évoqué dans les inspections publiques, par comparaison avec l'importance conférée au thème de l'évaluation des situations), ou encore le rapport quelque peu laborieux des travailleurs sociaux aux écrits – dans le sens où ce travail demande un effort, en partie du fait du temps morcelé –, et les conséquences que cela peut comporter pour leurs pratiques.

Cette dimension des logiques professionnelles n'existe cependant pas indépendamment de celle de l'*organisation du travail*, fortement contraignante, qui restreint par exemple l'attribution d'une situation familiale à un travailleur social en fonction de ses compétences, pour prioriser la gestion des places vacantes. Il en va de même s'agissant des mesures dites « renforcées » qui permettent un suivi plus fréquent des familles : le nombre de celles adressées par le juge au titre des besoins repérés est bien supérieur aux capacités du service, empêchant nombre de familles d'accéder au suivi préconisé. Enfin, l'AEMO s'inscrivant dans l'écosystème des familles, elle est étroitement tributaire des *articulations avec les partenaires* sur le territoire. Or le constat est que ces articulations ne vont en rien de soi, pas même en matière de procédure pénale, pourtant essentielle à garantir la sécurité des victimes d'infractions, y compris criminelles. Soumises à l'*aléa* des affinités entre professionnels et entre partenaires et familles, fortement contraintes par le manque de temps et de ressources disponibles, l'intervention des partenaires apparaît souvent désynchronisée de la temporalité des besoins des familles et matière à constituer un écueil supplémentaire plutôt qu'un soutien.

Le lecteur l'aura compris, ce dernier chapitre vise à rassembler l'ensemble des connaissances collectées au cours d'une année de recherche action participative, afin de pouvoir recomposer les facettes de cet objet complexe qu'est l'AEMO. Arrivé au terme de ce parcours, il s'agira **en conclusion** de pouvoir en proposer une vision aussi fidèle que possible, riche, nuancée, permettant de répondre aux questionnements de fond soulevés au fil du chemin et de rendre à ceux - professionnels et familles - qui mettent en œuvre cette modalité d'intervention méconnue, la place qui est la leur dans le dispositif de protection de l'enfance.

## Chapitre 1 - L'AEMO : contextualisation socio-historique de la protection de l'enfant à domicile

De l'introduction qui précède, le lecteur aura retenu que la place de l'AEMO au sein du dispositif de protection de l'enfance est ambiguë, suggérant une complexité qui la dépasse, une complexité systémique. Comprendre ce qui se joue en AEMO suppose donc de commencer par prendre du recul pour saisir les caractéristiques de l'univers dans lequel elle s'inscrit, celui de la politique publique de protection de l'enfance, qui est l'expression d'un ensemble d'attentes sociales sur ce qu'est un enfant – aujourd'hui défini comme un être en développement nécessitant l'attention et les soins de l'adulte pour bien grandir – et une « bonne éducation » *versus* l'intolérable de certaines formes de relations.

Étant donné le caractère fortement normatif de la protection de l'enfance (où il est question de bien ou mal traiter) et l'enjeu qui est le sien, à savoir décider si un enfant grandira dans sa famille ou non, et à quelles conditions, on aurait pu s'attendre à l'existence d'un *corpus* de référence. Or, que les travaux scientifiques sur l'AEMO fassent dans l'ensemble défaut est une chose, mais qu'en est-il de la production normative de l'État et des « chefs de file » de la protection de l'enfance, permettant d'en savoir davantage sur la définition de ce qui fait problème et de ce en quoi consiste la mission, ainsi que sur les lignes directrices quant aux manières de s'en acquitter ?

De fait, l'AEMO est très peu codifiée : tout au plus quelques lignes dans le code civil, disposant qu'il s'agit d'« *apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre* » et de « *suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement* ». Ce socle juridique, plus que concis, est la seule base permettant de donner du sens et un cadre à des enjeux considérables : en effet, l'AEMO relève (avec le placement) de la procédure dite d'« assistance éducative » qui consiste à aménager l'autorité parentale (que les parents conservent donc) dans le but de protéger un enfant. Cet objectif de protection justifie des moyens dérogatoires au droit commun, conférant au juge des enfants des pouvoirs inquisitoriaux<sup>9</sup> conditionnés à l'existence d'un danger pour l'enfant au sein de sa famille, selon la définition qu'en donne l'article 375 du code civil, c'est-à-dire lorsque « *la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement sont gravement compromises* ». Ces pouvoirs, en raison de leur caractère inquisitorial, sont limités dans le temps, une mesure ne pouvant être prononcée pour une durée supérieure à 2 ans, puis devant faire l'objet d'un réexamen par le juge, pour suites à donner (ONPE, 2013n p. 5).

La notion de « danger » apparaît comme cruciale, puisque c'est sur cette base que le juge dirige une procédure qui a pour principe rien moins que d'encadrer la vie privée de citoyens qui n'ont fait l'objet d'aucune plainte ou accusation. Le « danger » est donc une composante centrale du « référentiel » de la politique de protection de l'enfance, selon la définition que Muller donne de ce terme : « *Élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive, que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions, et définir leur proposition d'action : on appellera cet ensemble d'image le référentiel d'une politique* » (Muller, 2003, p. 46). Or, pour centrale qu'elle soit, force est de constater que cette notion est définie de manière peu précise : comment déterminer le périmètre des facteurs qui interviennent dans « *les conditions de l'éducation ou du développement* » d'un enfant, et à partir de quel seuil considérer qu'il y a « *grave compromission* » ? Comment évaluer, dans une matière

---

<sup>9</sup> Pouvoirs tels celui de se saisir d'office ou d'ordonner une mesure sans qu'elle soit demandée par les parties, celui de modifier ou rapporter d'office à tout moment sa décision en fonction de l'évolution de la situation, celui d'ordonner en urgence une mesure de placement de l'enfant sans audience préalable.

aussi large, ce qui relève de la responsabilité des parents, justifiant d'intervenir au sein de leur intimité ? Et quelles peuvent être les pratiques professionnelles face à une problématique aussi vaste et peu définie ?

Cette absence de référentiel clair et fédérateur a d'ailleurs été considéré comme problématique par les inspections publiques à compter des années 2000. Louis De Broissia rappelle ainsi dans son rapport en 2005 : « *La notion de danger reste particulièrement difficile à cerner et la jurisprudence n'a guère apporté de précision quant à son contenu, la cour de cassation estimant qu'il s'agit d'un élément relevant de l'appréciation souveraine des juges du fond* » (De Broissia 2005, p. 10). Tout, dans cet énoncé, a de quoi surprendre. Le flou de la catégorie sur laquelle s'appuie une politique publique lourde de conséquences pour les familles. Le fait que l'arbitrage quant à sa définition soit soumis aux seuls magistrats, qui n'étaient à l'époque pas exempts de critiques, y compris dans le cadre d'inspections publiques<sup>10</sup>. Le fait que cet arbitrage soit renvoyé à leur appréciation subjective en situation, plutôt que résultant d'une formalisation de leurs pratiques qui aurait pu permettre une mise en discussion avec les autres acteurs impliqués dans le fonctionnement du dispositif. Car, si le fait que les magistrats soient décisionnaires implique effectivement que les notions juridiques soient claires, comment imaginer que l'exercice du droit suffirait à régler cette politique publique ? Qu'en est-il alors des situations de protection de l'enfance gérées par l'administration et les autres acteurs œuvrant au dispositif, ainsi mis dans la dépendance d'un corps de professionnels aux pratiques non moins subjectives que celles des travailleurs sociaux ? Ultérieurement, c'est sur ces deniers que sera déplacée cette question, à travers la montée en charge du thème de « l'évaluation », la manière dont les travailleurs sociaux décrivent le danger que l'enfant encoure en famille étant jugée insuffisante, peu référencée théoriquement, trop subjective et au final génératrice d'inéquité de traitement.

Par comparaison, le référentiel de la politique nord-américaine de protection (repris à l'international, notamment par l'OMS) désigne comme critères d'intervention les atteintes à l'intégrité de l'enfant, que ce soit par des agressions (en anglais *abuse*) physiques, psychologiques, sexuelles ou par des négligences (en anglais *neglect*), définissant une « *image de la réalité sur laquelle intervenir* » nettement plus claire, tant pour penser le problème que pour agir. Cette image de ce qu'est le *Child Abuse and Neglect* (on parle en français de « maltraitance », terme moins précis et à forte consonance morale) est d'ailleurs d'autant plus claire qu'elle donne lieu à une littérature multidisciplinaire de milliers de travaux, qui en documentent les différentes formes, la prévalence, les causes, ainsi que les effets produits par différentes stratégies et programmes d'intervention. Si, outre-Atlantique, la loi organise aussi les droits, elle est très loin d'être la référence unique en matière de protection de l'enfance.

*A contrario*, en France, c'est à chaque intervenant, à l'appui de sa formation, de son expérience et (pour ceux qui ne sont pas des magistrats) de l'échange avec ses collègues, de se faire une « *image* » lui permettant de s'orienter dans sa lecture des situations, ainsi que des actions à prendre. Or, si cette problématique de référentiel devient aiguë dans les moments où il s'agit d'évaluer le danger et d'agir en conséquence, c'est-à-dire au moment de l'information préoccupante, mais aussi tout au long du suivi de l'enfant dans sa famille, elle concerne bien le dispositif en entier. Et au-delà, ce flou persistant sur un enjeu majeur est révélateur de plusieurs aspects culturels ayant à voir avec l'importance donnée dans notre pays aux questions d'enfance et de jeunesse, de prévention et à la manière dont la tradition d'intervention sociale envisage les publics les plus démunis et l'action à leur égard.

Relier les pratiques professionnelles des intervenants d'AEMO dans l'intimité des familles à des fonctionnements systémiques et culturels est indispensable pour comprendre ce qu'elles sont. Mais cela doit aussi préparer au fait qu'une recherche-action participative proposant d'autres logiques d'intervention – en lisibilité, en méthode, en approche des familles – constitue une perturbation

---

<sup>10</sup> Naves et Cathala font état en 2000 de faiblesses dans la rédaction des décisions judiciaires sur plusieurs points.

génératrice de résistances. Or ces résistances ne sont pas d'abord (comme on l'entend souvent) celles des travailleurs sociaux, mais celles de tout un système de représentations et de contraintes qui font peser sur l'AEMO des limites structurelles et que notre méthodologie collaborative, exposée à la fin de ce premier chapitre, a tenté de repousser. L'énergie qu'il a fallu y engager et les compromis auxquels il a fallu se résoudre collectivement sont, tout comme la lumière faite sur les pratiques, autant de découvertes indiquant les conditions à réunir pour rendre possible certaines évolutions.

Pour l'heure, en l'absence de *corpus* de références permettant d'appréhender la mission que l'AEMO est censée remplir, une autre voie pour saisir ses contours et ses enjeux est de resituer son émergence et son évolution au cours du temps. Retracer la généalogie du dispositif permet en effet d'observer autour de quelles modalités d'organisation et avec quelles intentions s'est mise en place la politique de protection de l'enfance au fil des changements d'époques, ainsi que d'identifier des constantes. On propose donc un parcours historique en 2 parties, la première consacrée à l'édification du dispositif, la seconde consacrée à la tradition d'intervention sociale et à ce qu'elle dit de la culture française de la protection de l'enfance.

L'*édification du dispositif* est présentée ci-après en 2 temps. Dans un premier temps, on suit le fil directeur de la définition juridique du danger dont le texte s'enrichit au fur et à mesure de la construction du dispositif. Suivre cette évolution donne à voir les principaux protagonistes qui se font face autour du danger pour l'enfant (les mêmes qu'aujourd'hui), schématiquement des « hommes de pouvoir » (hommes d'État, médecins, pédagogues, philanthropes), face à des parents issus des classes populaires en difficultés. Or ce face à face ne révèle pas seulement l'avènement progressif d'un « sentiment d'enfance » (Ariès, 1973), générant chez l'adulte un ensemble de préoccupations pour un être petit et vulnérable, il révèle aussi que l'« enfant » et la « famille », ces évidences aujourd'hui si « naturelles » et chargées d'émotions, sont des enjeux d'ordre social et de maîtrise des coûts, façonnés par des interventions multiples qui reconfigurent plus ou moins les rapports de genre, de classe et de génération. Dans un second temps, la focale sera resserrée autour de l'AEMO, critiquée dès les années 1980 pour ses insuffisances, en méthode, en action mais surtout en temps et donc en argent. Cette histoire est celle de la diversification des interventions, à laquelle ont appelé pendant 4 décennies tous les rapports d'inspection publique afin de mieux répondre aux besoins des familles et qui n'aura jamais réellement lieu.

## I.1. Généalogie du dispositif de la protection de l'enfance

### I.1.1. Le danger pour l'enfant : un référentiel de politique publique chargé d'histoire mais peu opérationnel

Pendant des siècles, les enfants livrés à eux-mêmes, orphelins ou abandonnés, sont recueillis par des congrégations religieuses, ce qui ne présage d'ailleurs en rien de leur survie jusqu'à l'âge adulte. Quant aux mauvais traitements envers les enfants (mais aussi les femmes), ils ont d'autant moins d'existence sociale que le *pater familias* est chef en sa demeure et a tout pouvoir pour que chacun y tienne sa place : il dispose d'un droit de correction allant jusqu'à la possibilité de demander l'emprisonnement des récalcitrants. Le sort des enfants dans leur famille ne devient une préoccupation sociale et politique qu'au cours des XIXe et XXe siècles, qui sont ceux de l'essor de l'industrialisation, synonyme de transformations sociales profondes. En effet, avec l'exode rural, les « maisonnées » des campagnes, organisées selon des règles strictes d'alliance et de filiation, afin de préserver la transmission de la terre (mariage des aînés décidé par leurs lignages respectifs, cadets exclus du mariage, ostracisme des filles-mères et des enfants naturels), se désagrègent. L'afflux de population vers les villes génère des enjeux d'intégration citadine et de gestion des nouvelles forces ouvrières, qui vivent dans des conditions d'exploitation, de misère et de promiscuité telles que les pouvoirs publics en viennent à craindre des révoltes ; celle de la Commune de Paris (1871) n'est pas loin.

Dans la fresque qu'il brosse des préoccupations de l'époque, Jacques Donzelot souligne un double enjeu : il s'agit en effet d'endiguer la paupérisation de la classe ouvrière afin de limiter la fragmentation sociale et ménager les forces productives (le « capital humain » nécessaire à l'industrialisation, mais aussi aux conflits armés), sans pour autant lui ouvrir des droits, coûteux pour les pouvoirs publics et risquant de freiner le libéralisme économique (Donzelot, 1977). La résolution de ce double enjeu s'opérera par une « *police des familles* » (titre de son ouvrage), qui est moins une police s'exerçant *sur* la famille, qu'une police *par* la famille. En effet, face à la désorganisation sociale, il s'agit de soutenir les liens en les resserrant autour de l'enfant (de Singly, 1993), permettant de stabiliser les parents au sein d'un foyer (dont l'accès est rendu possible par le développement du logement social), sur lequel veillera la mère et qui sera le lieu d'une épargne susceptible d'amortir les vicissitudes de la vie et de préparer l'avenir.

Le XIXe siècle est celui de l'élaboration, de la diffusion et du contrôle de l'application de tout un ensemble de normes qui construisent un nouveau rapport à l'enfant, progressivement défini comme distinct de l'adulte, et nécessitant en conséquence une attention et des modalités de prise en charge spécifiques. D'une part, de nombreuses lois viennent encadrer les conditions de vie des enfants – loi sur le travail des enfants (1840-41), sur l'insalubrité des logements (1850), sur la surveillance des nourrices (1876), sur l'utilisation des enfants par les marchands et forains (1874), sur l'école obligatoire (1881). D'autre part, l'hygiénisme (Boltanski, 1969) et la philanthropie (ancêtre du travail social) s'adressent prioritairement aux femmes dont il s'agit de faire des gardiennes du foyer, au bénéfice des enfants, mais aussi face au pouvoir du mari. Cette entreprise de moralisation des populations ouvrières se heurte toutefois à une limite, celle de la puissance paternelle : le père est maître chez lui et rien ne peut l'obliger à ouvrir sa porte ou l'empêcher de décider pour les siens.

C'est donc ce bastion qui sera la cible de la loi de 1889 relative aux « enfants maltraités ou moralement abandonnés », qui prévoit la déchéance de la puissance paternelle lorsque : « *En dehors de toute condamnation, les père et mère, qui par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scandaleuse ou par de mauvais traitements, compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants* ». Dix ans plus tard, la loi de 1898 sur « *la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants* » pénalise le fait d'avoir infligé des blessures ou des

coups à l'enfant ou de l'avoir « *volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité* ».

Si le dispositif de protection de l'enfance œuvre aujourd'hui sur la base d'une sémantique qui remonte à un siècle et demi, la sensibilité de l'époque est pour autant éloignée de celle des sociétés contemporaines. La priorité des premiers textes de protection des enfants est la préservation de l'ordre social, bien loin de la conception individualisée et psychologisante de la victime d'aujourd'hui, définie par son intériorité souffrante, voire ses traumatismes (Vigarello, 1998). L'allusion à la « *moralité* » de l'enfant, qui paraît de nos jours ambiguë, est révélatrice de l'état d'esprit d'une société où la prégnance du religieux est extrêmement forte et dans laquelle la conduite de chacun est évaluée par sa conformité à des principes moraux, référés à la notion de péché et de faute. L'enfant auquel ses parents donnent le spectacle de leur « *ivrognerie habituelle* » ou plus encore de « *leur inconduite notoire et scandaleuse* », de nature à « *exciter les mineurs à la débauche* » (selon les textes de 1889) peut être considéré comme « *corrompu* » et lui valoir un sort peu enviable. De fait, l'institutionnalisation des mineurs recueillis par l'administration publique parce qu'orphelins, abandonnés ou victimes de parents « *indignes* » et condamnables ne distingue guère, dans le traitement qu'elle leur réserve, les « *mineurs en danger* » des « *mineurs dangereux* ».

La définition du danger s'enrichit de la référence à « *l'éducation* » par un décret-loi paru le 30 octobre 1935, dont l'objet est de revenir sur la déchéance de l'autorité parentale – mesure en réalité très peu mise en œuvre, car considérée comme trop radicale – et qui introduit la mesure d'AEMO. Selon le législateur, la déchéance suppose qu'une « *faute lourde puisse être retenue à la charge des parents* », alors que fréquemment ceux-ci n'ont pas été « *indignes* » mais ont « *manqué surtout d'expérience et de savoir-faire* ». Il s'agira alors de prendre des mesures qui « *tendront à aider les parents et à les faire conseiller dans l'exercice de leur devoir d'éducation de leurs enfants* », soit une mesure de « *surveillance ou d'assistance éducative* » de l'enfant dans son milieu. L'air du temps est à l'organisation de la surveillance de cette « *enfance irrégulière* », porteuse d'« *inadaptation sociale* ». L'enfant en danger du moment présent est l'enfant dangereux du lendemain, en référence à ce que Jacques Bourquin désigne comme une « *conception très médicalisante de l'enfance déficiente. On sait combien le courant de la neuropsychiatrie infantile initié par Georges Heuyer se préoccupe depuis les années 1920 des problèmes liés à l'enfance délinquante et déficiente en privilégiant les causes héréditaires et familiales* » (Bourquin, 2007). Pour autant, ces familles déviantes paraissent aussi pouvoir être « *redressées* », une manière moins punitive d'envisager la condition parentale se faisant jour.

Dans l'après-guerre, le dispositif se structure autour de deux figures du mineur : « *celle du jeune délinquant qu'il convient de rééduquer plutôt que de punir (avec les ordonnances de 1945 et de 1958) et celle des enfants dits « cas sociaux » (décret de 1959)* » (Durning, 2011, p. 848). L'ordonnance de 1958 confère au juge, en cas de danger pour l'enfant, deux moyens d'intervenir en assistance éducative que sont les « *mesures d'observation, d'éducation ou de rééducation* » s'exerçant soit au domicile de la famille, soit dans le cadre d'un placement de l'enfant hors de sa famille. La nouveauté n'est pas celle de l'institutionnalisation de l'enfant, mais le fait qu'un juge puisse en décider au titre de sa protection, là où auparavant elle n'était possible que sur demande du père dans le cadre de son droit de correction ou dans les cas de déchéance de l'autorité paternelle. Le décret de 1959 confie, en cas de risque pour l'enfant, à la Direction départementale de la population et de l'aide sociale (la fameuse DDASS) une version administrative de ces deux modes d'intervention, dis « *aide à domicile* » (ou AED) et « *accueil provisoire* » (AP), s'agissant du placement.

Enfin, la notion de « *développement* », apparue avec la réforme de 2007 est la touche moderne apportée à la définition du danger. L'enfant est de nos jours un sujet que son développement caractérise : il est avant tout, un être en devenir. Alors que dans la loi du 4 juin 1970, qui consacre l'autorité parentale

partagée, les parents ont à l'égard de l'enfant « *droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation* », la réforme de 2002 donne pour finalité à l'autorité parentale « *l'intérêt de l'enfant* » et dispose que les parents « *assurent son éducation et permettent son développement dans le respect dû à sa personne* ». Entre les deux lois, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et une sensibilité croissante se fait jour envers l'enfant, à la fois être vulnérable et interlocuteur à considérer, requérant toute l'attention de l'adulte.

Au final « l'enfant en danger » à la française s'avère très différent de l'enfant « agressé et négligé » à l'anglo-saxonne, devenu référence internationale. Le second est défini de manière scientifique, par des formes d'atteinte à son intégrité clairement identifiables et par ailleurs constitutives d'infractions pénales. Qui plus est, préciser ces atteintes (les agressions physiques par type de coup porté aux différents endroits du corps, les agressions psychologiques en précisant s'il s'agit de dénigrement, d'humiliation, etc.) en objectivant leur fréquence, leur sévérité et leurs effets et en les pondérant avec l'existence de facteurs de protection, permet non seulement une évaluation précise de chaque situation, mais aussi une approche statistique, chiffrant le nombre d'enfants concernés par la maltraitance. Toutes choses impossibles avec la définition française du danger qui est littéraire, témoin de l'histoire des rapports entre État et famille. Ses différentes composantes renvoient à ce que l'État a désigné au fil du temps comme problématique, afin de légitimer son intervention : « *la santé, la sécurité, la moralité de l'enfant* » lorsqu'il s'agit de désigner les parents comme « *indignes* » dans une logique de déchéance de leurs droits ; « *l'éducation* » lorsque l'enfant est laissé dans sa famille pour y être surveillé, dans une logique de mise sous tutelle ; le « *développement* », lorsqu'il s'agit de s'allier avec la famille autour de cet enjeu central s'agissant de l'enfant contemporain, dans une logique de co-construction. Si les différents termes du texte de loi (on parle « d'empilement » à la française !) comportent un intérêt historique, le caractère touffu, voire confus de la définition du danger pose des problèmes d'opérationnalisation pratique, majorés par l'absence d'autres *corpus* de références, problèmes qui se retrouvent sur le terrain : observés dans cette recherche, nous y reviendrons.

### I.1.2. L'AEMO, une intervention toujours critiquée au profit d'une diversification jamais réalisée

L'AEMO est créée en 1935, mais sans révolutionner le dispositif : le recours au placement reste massif, jusqu'à ce qu'un nouveau contexte, idéologique, organisationnel et financier vienne faire bouger ses lignes. À partir de 1972, démarre avec le rapport Dupont-Fauville, une succession d'inspections d'État sur le dispositif de protection de l'enfance, souvent très critiques, notamment sur la tendance du dispositif au « tout placement » qui s'exerce surtout à l'égard des parents les plus démunis. En 1980, les inspecteurs Bianco et Lamy décrivent, dans un rapport intitulé *L'aide sociale à l'enfance demain* et qui fera date, un public qui relève de deux catégories : « *des familles sous-prolétaires (...) et des familles fragiles, en situation précaire, qu'une difficulté supplémentaire suffit à faire basculer dans la catégorie précédente* » (Bianco, Lamy, 1980). Les deux rapports convergent pour dénoncer, d'une part, une philosophie d'intervention « *tutélaire* » à l'égard de parents qui sont sans recours face à la justice et à l'administration. D'autre part, une allocation de moyens financiers si faible sur la protection à domicile qu'il est improbable qu'elle puisse jouer un rôle d'amélioration des situations familiales.

Les auteurs posent donc les jalons d'une nouvelle approche : non plus l'assistance, mais une intervention émancipatrice, parce que susceptible de revisiter non seulement la parentalité, mais aussi les conditions de vie des familles. Il est question de développer les actions de prévention, de mobiliser des aides financières et de soutenir l'insertion sociale des parents, permettant de laisser l'enfant chez lui en pensant un projet avec sa famille, dans un esprit de « *responsabilité partagée* ». L'enjeu pour les auteurs est que

l'Aide sociale à l'enfance passe « *d'un refuge pour enfants sans famille, à un service pour les familles en difficulté* ». Or cette idée suppose de sortir du binarisme restrictif du dispositif au bénéfice d'« *une gamme continue de possibilités pour passer graduellement de l'une à l'autre* (sont évoquées une AEMO plus soutenue, la fréquentation obligatoire d'activités chaque jour, des séjours à temps partiel dans de petites institutions de quartier ou des familles d'accueil) *en fonction de l'évolution de l'enfant et de la famille* » (Bianco, Lamy, 1980, p. 52).

À la suite de ce rapport, la loi n° 84-624 du 6 juin 1984 intitulée « *les droits des familles en relation avec l'aide sociale à l'enfance* », vise à ce que ces parents encore souvent considérés comme « *inadaptés* » voient leur droits reconnus. Droit d'entretenir des relations avec leurs enfants<sup>11</sup>, à être informés des prestations offertes par l'ASE, à être assistés ou défendus par une personne de leur choix dans le cadre administratif, droit à contester toute décision importante par voie de recours, et surtout à être associés à ces décisions, y compris en matière judiciaire. Bien que formalisés, ces droits peinent à s'exercer de manière effective, au point que d'autres lois viendront tenter de leur donner corps : celle de 2002-2 sur le droit des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux<sup>12</sup>, puis celle de 2007, consacrant formellement le « *projet pour l'enfant* », supposé associer les parents, quand bien même il est resté très modérément mis en œuvre (ONPE, 2016).

Les deux décennies qui suivent sont celles d'une égalisation progressive des deux modalités d'intervention : la protection à domicile monte en charge avec + 27 % sur la période 1984-1998, tandis que le placement baisse de 20 %<sup>13</sup>. On le constate cependant, il s'agit moins d'une ouverture de l'AEMO à un nombre élargi de familles en besoin de soutien que d'une sorte de « *reconversion* » d'une partie des placements en mesure d'AEMO. Ce « *virage préventif* » ne concerne d'ailleurs pas uniquement la protection de l'enfance, mais s'inscrit dans un mouvement d'ensemble des politiques publiques qui, dans les années 1980-1990, priorisent les prises en charge « *ambulatoires* » des publics sur leur institutionnalisation, au nom du respect de leur droit à l'autonomie, mais aussi pour des raisons de rationalisation des dépenses publiques.

Ces années sont aussi celles de la décentralisation, contexte particulier qui se révélera propice à la diversification des interventions, avec le développement de ce que Pascale Breugnot a qualifié d'« *innovations socio-éducatives* ». En effet, le président du conseil général, nouveau chef de file de l'action sociale, a à charge de s'approprier de nouvelles missions dont celles de protection de l'enfance. Ce mouvement de réorganisation favorise un rapprochement « *entre décideurs et acteurs de terrain (...) afin d'utiliser la connaissance qu'ont ces derniers des publics, des dispositifs, des problématiques* » (Breugnot, 2011, p 94). Or une bonne partie des équipes est mue par les mêmes constats autour des limites de leurs interventions : difficulté à rendre possible une continuité de prise en charge puisque les réponses proposées n'existent que sous forme binaire, obligeant à recourir au placement par impossibilité d'assurer une présence suffisante dans le cadre des actions éducatives ou en cas de crise ponctuelle. Difficultés à l'entrée et en sortie de placement, faute de pouvoir accompagner les familles. Impossibilité de travailler véritablement la problématique familiale en cours de placement. Et enfin, nécessité de réponses plus diversifiées à des situations de difficultés familiales multiples.

Ces constats, dans un contexte idéologique porteur, associé à un moment de remaniement organisationnel, débouchent sur un travail resserré entre travailleurs sociaux, magistrats et collectivités départementales pour rendre possible l'existence de formes de prise en charge hors cadre législatif : les accueils de jour, accueils multifamiliaux, services de répit, accueils séquentiels voient le jour et le

---

<sup>11</sup> Qui figurait déjà dans la circulaire du 19 janvier 1976 relative à l'exercice du droit de visite des parents à leurs enfants admis à l'ASE.

<sup>12</sup> Avec notamment la possibilité de participer au projet d'accueil ou d'accompagner la personne prise en charge, avec le concours de son représentant légal.

<sup>13</sup> Chiffres de la DREES, cités par Breugnot, 2011.

SAPMN (pour service d'adaptation progressive en milieu naturel), ancêtre du « placement à domicile » initié par le Gard se diffuse à d'autres départements à titre expérimental. Dans cette entreprise, chacun assure une dimension de la viabilité du projet : les travailleurs sociaux proposent les contours et le contenu de l'innovation ; les magistrats sécurisent le risque lié à la transgression des règles en inventant des formulations permettant de jouer avec les textes ; les services des conseils généraux dégagent des financements spécifiques. Pascale Breugnot rapporte d'ailleurs que les points de tension entre dispositifs « innovants » *versus* « classiques » tiennent moins aux projets qu'aux moyens mis à disposition des premiers : alors qu'en AEMO classique, un professionnel suit en moyenne 25 à 30 familles qu'il voit une fois par mois, il n'en a en AEMO avec hébergement ou en placement à domicile que 5 à 8 qu'il rencontre plusieurs fois par semaine, parfois tous les jours, sur une amplitude horaire de 7 à 21 heures et avec une astreinte 24h/24. Ce différentiel de temps ne dit pas cependant à quel point il ne s'agit pas de faire « plus de la même chose », mais quelque chose de radicalement différent. Dans ces interventions plus intensives, plus près des besoins des publics, et prenant en compte l'ensemble de leurs difficultés, s'engage une autre philosophie de l'action et des rapports entre professionnels et familles. L'accent y est moins mis sur l'expertise du professionnel *sur* l'utilisateur que sur un positionnement consistant à *faire avec* lui, incluant à la fois des temps de vie partagés et une méthodologie d'action structurée, souvent adossée à des outils partagés avec les familles, permettant une nouvelle lisibilité des pratiques.

Concrétisation de plus de 20 ans d'aspirations à des évolutions de forme et de fond, la loi de 2007 viendra donner une reconnaissance juridique à des interventions qui existaient pour la plupart avant, « hors cadre », et que cette légitimation visait à développer. Pour autant, la modernisation de l'ASE en « *service pour les familles en difficultés* » n'aura pas lieu. L'ensemble des inspections ultérieures, Naves et Cathala (2000), Roméo (2001), Naves, Briand, Oui (2003), réitèrent les mêmes constats et soulignent la nécessité de développer des modalités d'interventions intermédiaires, plus soutenues que la protection à domicile et moins radicales que le placement. En 2005, Louis De Broissia pose une dernière fois la question soulevée depuis plus de 20 ans : « *La formule de l'aide à domicile consistant à organiser une rencontre toutes les trois semaines entre une famille et un intervenant pose la question de sa pertinence au regard de situations familiales très dégradées : que sommes-nous en "droit" d'attendre d'une AEMO dans ce cas ? Ne doit-on pas redéfinir les finalités de cette intervention, encore caractérisée par une approche individuelle et "psychologisante" ?* » (De Broissia, 2005).

À partir de 2007, la thématique de la diversification des interventions en protection de l'enfance laisse place à d'autres thématiques, telles que l'évaluation des situations en protection de l'enfance, et la contractualisation dans une perspective de prévention et d'association des parents. Cette dernière orientation se traduira notamment par la mise sous conditions de la saisine de l'autorité judiciaire pour privilégier l'intervention administrative et l'introduction de la notion d'« information préoccupante » qui soulèvera de nombreux questionnements quant à sa définition et son maniement.

Au terme de cette rapide généalogie, le lecteur voit émerger certaines constantes qui renseignent, au-delà d'un présent manquant parfois de lisibilité, sur les lignes de fond du dispositif. Celle de la maîtrise des coûts en est une, présente dès l'origine du dispositif, peut-être desserrée au moment de la décentralisation, avant de connaître une nouvelle vigueur, générant ces dernières années des critiques et protestations renouvelées, tant du côté des travailleurs sociaux que de la magistrature (Syndicat de la magistrature, 2024). Autre constante, le fait que le dispositif a toujours concerné les milieux des plus défavorisés, dans une perspective de préservation de l'ordre social et de gestion des risques. De fait, les investissements consentis ont été ceux apparaissant comme incontournables : la prise en charge de jeunes engagés dans la délinquance d'une part, et des enfants apparaissant les plus immédiatement menacés dans leur famille d'autre part. La prévention, bien qu'évoquée dans les discours, n'a jamais été réellement financée puisque, on l'a vu, l'AEMO n'est montée en charge que lorsque le placement a

diminué et qu'elle est restée structurellement sous-dotée, en dépit de rapports publics convergeant sur plus de 20 ans pour appeler à davantage de moyens. De la même manière, lorsqu'en 2007 le dispositif est officiellement consacré non plus seulement à la protection mais aussi à la prévention, le fond de dotation prévu pour financer cette « extension » ne sera pas abondé à la hauteur des engagements pris par l'État, et encore moins des besoins. La détermination continuelle à contenir les coûts apparaît ainsi comme l'une des raisons majeures expliquant que les « innovations socio-éducatives » qui auraient permis de sortir du binarisme restrictif du dispositif n'aient jamais été développées<sup>14</sup>.

Autre constante, celle du silence sur les pratiques professionnelles : celles-ci sont la plupart du temps jugées – négativement, trop « individualisantes », trop « psychologisantes », ou plus rarement positivement – sans détail sur le contenu des prises en charge. En 2005, Louis De Broissia qualifie les différentes « innovations socio-éducatives » étudiées ultérieurement par Pascale Breugnot comme « des réponses nouvelles, adaptées aux besoins, interrogeant sur leur pérennisation, ainsi que sur leur généralisation » (De Broissia 2005, p. 16). On aurait pu s'attendre, après tant d'années de critiques, à ce que ces pratiques enfin déclarées « adaptées aux besoins » soit quelque peu précisées : en quoi leur philosophie, les actions mises en œuvre, la place donnée aux familles les distinguent des approches classiques (justifiant au passage leur coût plus onéreux) et surtout comment cette transformation a-t-elle pu se produire ? Mais il n'en est rien ; non sans paradoxe d'ailleurs : les inspections publiques successives<sup>15</sup> émettent des critiques qui semblent se référer à une représentation forte de ce que *devrait* être le travail en AEMO, qui reste cependant implicite. À cela on pourra rétorquer que ce n'est pas le rôle des inspections publiques que de se préoccuper de ce genre de détails, ce qui soulève alors deux interrogations majeures : la première est celle des savoirs nécessaires pour piloter une politique publique et du rôle que les connaissances scientifiques peuvent y jouer. La seconde est celle des acteurs légitimes pour suggérer, débattre et faire procéder à des ajustements nécessaires, c'est-à-dire un enjeu de gouvernance<sup>16</sup>. Quoi qu'il en soit, ces considérations à propos du silence sur les pratiques nous mène à la seconde partie de ce premier chapitre, consacrée aux connaissances du fonctionnement du dispositif, en nous intéressant maintenant à la réputation d'« illisibilité » de l'AEMO.

---

<sup>14</sup> Pascale Breugnot précise dans son ouvrage un ordre grandeur en prix de journée de ces interventions « innovantes » : celui d'une intervention à domicile « renforcée » est de 3 à 16 fois plus élevé qu'une AEMO ou une AED ordinaire ; le prix de journée d'un placement à domicile ou d'un accueil de jour est entre 2 et 4 fois moins élevé que celui d'un placement – ce qui a fait dire que l'essor, au cours des dernières années, du placement à domicile, est dû au fait qu'il peut être considéré comme un placement à moindre coût.

<sup>15</sup> Le rapport de Broissia est pris ici en exemple parce que c'est celui qui conclut le cycle des inspections publiques traitant de la diversification des interventions, mais l'ensemble des rapports précédents, y compris le rapport Naves, Briand, Oui (2003) qui consacrait plusieurs de leurs 15 fiches-actions à ces « innovations », restent silencieux sur les pratiques professionnelles et les conditions favorables au développement de celles jugées « adaptées ».

<sup>16</sup> Ces deux dimensions de savoirs et de gouvernance étaient au centre du volumineux rapport « POUR et AVEC les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels, contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence » qui rappelait le « rôle des responsables politiques nationaux dans la protection de l'enfance » dont au premier chef « la production normative » - avec « le développement de références professionnelles servant de repères aux centaines de milliers de professionnels confrontés aux nombreuses et difficiles questions relatives à la protection de l'enfance et de l'adolescence » - mais aussi le contrôle et le financement d'expérimentations et d'actions de communication (Naves, Briand, Oui, 2003 : 13).

## I.2. L'énigme en question : celle des pratiques professionnelles en AEMO ou celle des attentes de lisibilité ?

Ce qui précède invite à envisager la réputation d'« illisibilité » de l'AEMO sous un angle moins massif que la critique faite aux travailleurs sociaux d'être incapables d'explicitier leur méthode d'intervention, pour l'éclairer plutôt à la lumière du paradoxe relevé ci-dessus. À savoir que la plupart du temps, les pratiques des travailleurs sociaux (en AEMO ou ailleurs) sont considérées – et y compris par les employeurs qui les salarient – comme une histoire de détail.

L'ONPE qui, pour son rapport de 2013 consacré à l'AEMO, entreprend une investigation systématique de pas moins de 80 schémas départementaux en fait la démonstration édifiante. L'étude de ces schémas révèle en effet que les objectifs poursuivis par les services habilités<sup>17</sup> apparaissent variés mais d'ordre général : « *prévention, préparation du retour au domicile après un placement, préparation d'un placement* ». Les motifs à l'origine de la mesure de protection sont inaccessibles – « *impossibilité de savoir ce qui a conduit au prononcé d'une AEMO* » – de mêmes que les références théoriques et les méthodes d'intervention : « *aucune référence à des approches théoriques ou des outils de travail éducatif n'est mentionnée (...) La visite à domicile et l'entretien éducatif sont les deux outils principalement utilisés par les services* » (ONPE, 2013, p. 17-18). S'agissant du contenu des référentiels de mesure élaborés par les professionnels, celui-ci « *reste essentiellement cantonné à la procédure et aborde peu les modes d'intervention et leurs soutiens théoriques. Si les projets de service et les projets pédagogiques comprennent des éléments utiles à l'explicitation du cadre d'intervention, ils ne prétendent pas décliner dans le détail les procédures et process* » (ONPE, 2013, p. 24-25).

Cet état de fait n'est bien entendu pas spécifique à l'AEMO : nombre de services et dispositifs fonctionnent sur la base d'une comptabilité de flux, comme des « *boîtes noires* » dit Bruno Latour, au sens où « *peu importe les controverses qui ont jalonné leur développement, ou la complexité de leurs rouages internes, seules comptent (...) aujourd'hui leurs entrées et leurs sorties* » (Latour, 1989, p. 10). Et de temps à autre, faisant irruption dans cette continuité silencieuse, surgit la question de savoir « *Que fait un éducateur dans une mesure de milieu ouvert ? Quels sont ses objectifs, ses moyens d'action, les indicateurs ou indices de succès ou d'échec ?* » (Boutin et Durning, 1994, p. 76) ; face à quoi les praticiens de l'ombre sont alors supposés expliquer « simplement » leurs pratiques en détail. C'est d'ailleurs ce que fait l'ONPE en s'adressant à des praticiens, avec des réponses guère plus éclairantes renvoyant à la clinique au cas par cas : « *Les professionnels de l'AEMO rencontrés dans le cadre de l'étude mettent en avant le fait que la relation face-à-face n'est pas standardisable par un protocole : "Je ne suis pas pour les référentiels préétablis, de type comportementaliste. On est dans la vie, dans l'intrapsychique, on ne maîtrise pas tout" ; de fait, il existe quelque chose d'indicible dans le milieu ouvert* » (ONPE, 2013, p 51).

En l'absence de réponse à l'énigme de savoir ce qui se fait en AEMO, l'ONPE se résout à adopter une position normative sur ce que l'AEMO doit être : « *La décision judiciaire légitime l'intervention du service au sein de la cellule familiale. Le juge des enfants devrait donc fixer des objectifs à la mesure ; le service, quant à lui, déterminerait les moyens et les processus pour les atteindre*<sup>18</sup> » (ONPE, 2013, p. 11). On retrouve ici le rôle déterminant du magistrat qui, puisqu'il dit le danger, doit aussi prescrire

---

<sup>17</sup> Qui sont à 85% ceux qui mettent en œuvre les AEMO, précise l'ONPE.

<sup>18</sup> Cette vision est pourtant contestée par le secteur, puisque l'ONPE cite en note de bas de page un article signé par Jacques Richard, éducateur spécialisé, paru dans la revue du CNAEMO : « *Les juges ne paraissent plus tant à statuer en magistrats liés au droit, qu'en donneurs d'ordres passant commande d'un produit éducatif formaté en assortissant leurs jugements d'objectifs à atteindre qui s'apparentent à une feuille de route, si ce n'est à un véritable cahier des charges pour les services alors en position d'exécutants* », Jacques Richard, Espace social-CNAEMO, décembre 2012, p. 44.

des objectifs pour y remédier, le service et la famille n'ayant plus qu'à prendre leur part dans ce programme. L'idée que les familles puissent avoir un autre point de vue, qu'elles puissent ne pas « adhérer à l'intervention », que le danger puisse être plus complexe qu'une stricte affaire de « compétences parentales » est absente de cette représentation abstraite et curieusement irénique.

Or, s'il est un fondement de la littérature produite autour du travail social, c'est que les pratiques ne s'explicitent jamais simplement, tel que le souligne Beillerot : « *Les pratiques sont des objets sociaux abstraits et complexes et ne sont pas des données brutes immédiatement perceptibles. Elles ne peuvent se comprendre et s'interpréter que par l'analyse* » (Beillerot, 1998, p. 22). Cette complexité est au cœur de l'ouvrage collectif consacré à l'évaluation des pratiques en protection de l'enfance, coordonné par Michel Boutanquoi et Jean-Pierre Minary, qui ont quelques belles lignes sur les pratiques parentales, objet des pratiques professionnelles : « *Les pratiques sociales de protection et d'éducation de l'enfance, celles des mères et ou des pères (...) sont multiples, hétérogènes, complexes dans les registres d'action et d'investissement de soi qu'elles mobilisent, dans le retentissement et les enjeux qu'elles génèrent. Nourrir un enfant, veiller à la tranquillité de son sommeil, prendre garde à sa santé suppose des pratiques elles-mêmes porteuses de la socio-culture du groupe humain dans lequel elles s'inscrivent. (...) Quand elles sont professionnelles, les pratiques s'inscrivent forcément de pareille manière dans des gestes, des postures, des modèles d'action, des dispositifs généraux de diverses étendues. (...) En quoi les pratiques professionnelles diffèrent-elles des pratiques sociales ordinaires ? Elles offrent en principe à ceux auxquels elles s'adressent des garanties quant à leur légitimité, leur pertinence et leur efficacité* » (Boutanquoi et Minary, 2008, p. 18-19).

À la question de savoir quelles garanties d'adéquation offrent « en principe » les pratiques professionnelles, la réponse des auteurs se trouve essentiellement du côté de la certification des travailleurs sociaux, liée à « *la reconnaissance (par l'État, le public, les autres professions) (...), le contrôle d'accès à la profession (recrutement, concours), la mise en place d'une formation spécifique (...), la promulgation des chartes, des codes de déontologie* », ainsi que d'un style d'« *apprentissage professionnel visant moins à cumuler des connaissances établies, que de permettre au professionnel de se former en tant que praticien réflexif* ». Quant à ce qui concerne plus précisément les pratiques en protection de l'enfance, qui soulèvent la question de savoir si l'« *action a ou non des effets véritables, de savoir si ces effets sont vraiment positifs, et permettre à partir de là une régulation effective des modes d'agir?* », les auteurs optent en guise de réponse pour une clarification de ce que le terme d'« évaluation » recouvre<sup>19</sup> (Boutanquoi, Minary, 2008, p. 20-23). Autrement dit, il apparaît difficile, même dans un ouvrage consacré à la question, de rentrer dans la « *boîte noire* » du travail social en exercice. Le fait qu'il s'exerce en protection de l'enfance rend la tâche d'autant moins aisée qu'il ne s'agit alors plus seulement de travail social, mais d'un hybride pluridisciplinaire aux contours flous et au contenu peu défini auquel, comme le soulignent Anne Devreese et Julie Chapeau, la formation initiale « *généraliste, centrée sur la polyvalence des missions et l'ingénierie de projets* » prépare assez peu. Avec la conséquence que la « *spécialisation* » en protection de l'enfance relève essentiellement de la formation continue et de l'*alea* de la politique de l'employeur en la matière, sur fond de complexité institutionnelle et de contraintes fortes, ne serait-ce qu'au regard de la disponibilité d'agents déjà en poste (Devreese et Chapeau, 2021).

Au final, il se pourrait qu'il y ait deux énigmes à élucider dans les lignes qui suivent. La première qui est celle de la « *boîte noire* » quant à la manière dont l'intervention produit du changement, en comprenant plus avant en quoi la « *clinique* » permet aux professionnels de faire face à la complexité. La seconde serait d'éclairer l'origine de l'image très opérationnelle que l'ONPE dessine de l'AEMO,

---

<sup>19</sup> L'ouvrage collectif propose un ensemble de réflexions problématisant cette question de l'évaluation sur la base d'une description du fonctionnement de plusieurs types d'interventions (AED, IOE, programme d'éducation parentale, interventions destinées à des mineurs auteurs d'agressions sexuelles, etc.).

très éloignée de la boîte noire, pour prendre des allures de programme, « à la nord-américaine » pourrait-on dire, dont c'est la tradition d'intervention. Or c'est une tradition que Paul Durning, à l'origine de la création de l'ONPE qu'il dirigera de 2004 à 2009, connaît bien et dont il s'efforcera d'être un passeur. Comprendre ce que peut être la culture de la protection de l'enfance en France implique d'inclure dans la mise en lumière le rôle qu'il a joué en tant que chercheur engagé dans l'investigation sur l'AEMO et en tant qu'acteur institutionnel ayant œuvré pour le développement de recherches permettant de documenter le fonctionnement du dispositif.<sup>20</sup>.

### I.2.1. La « clinique » : une vision des publics comme des sujets abstraits de leurs conditions de vie, à qui « faire prendre conscience »

Repartir de la réponse du professionnel de l'AEMO interrogé par l'ONPE en 2013 : « *Je ne suis pas pour les référentiels préétablis, de type comportementaliste. On est dans la vie, dans l'intrapsychique, on ne maîtrise pas tout ; de fait, il existe quelque chose d'indicible dans le milieu ouvert* » (ONPE, 2013, p. 51) pour la mettre en perspective avec d'autres réponses données à d'autres époques, révèle une remarquable continuité de l'image d'une pratique caractérisée par une clinique indicible. En 1982, Robert Allée conclut le premier rapport consacré à l'AEMO en ces termes : « *Le groupe s'est interrogé par divers biais sur la réalité de la prise en charge en milieu ouvert, sans pour cela appréhender complètement ce qui la constitue, tant il est vrai que chaque cas se présente sous un aspect singulier qui exige des interventions adaptées. Aussi bien, il a été convenu que l'action éducative menée auprès des familles et des enfants en danger échappait à toute standardisation. Par essence personnalisée et du domaine de la relation, elle exige globalement des prestations mises en œuvre à l'initiative de celui qui l'assume, ces prestations pouvant être extrêmement diverses et même imprévisibles* » (Allée, 1982, p. 234). Une décennie après le rapport Allée, Gérald Boutin et Paul Durning constatent la même opacité, assortie des mêmes justifications : « *chaque cas paraît unique, la recherche de règles et de pratiques caractéristiques paraît impossible, voire dangereuse car trop normalisante* » (Boutin et Durning, 1994).

On est en présence d'une rhétorique professionnelle du « sujet » et de son irréductible singularité, exprimé par des concepts empruntés à la psychanalyse dont le travail social est très imprégné en France (« *sujet* », « *intra-psychique* », « *singulier* », « *indicible* », « *imprévisible* »), jusque dans l'incompatibilité affirmée avec d'autres approches connotées négativement (« *comportementaliste* », « *référéntiel pré-établi* », « *standardisation* »). La référence à la clinique psychanalytique présente non seulement l'avantage, d'une part, de fournir des concepts et éléments de langage permettant de donner sens à des pratiques aux fondements très peu codifiés. D'autre part, d'être un type d'approche dont les modalités et l'efficacité sont supposées se jouer entre intervenant et « patient », en dehors de tout regard tiers, les traces de ce qui s'y passe étant laissées à la discrétion de l'intervenant. Par conséquent, lorsque cet intervenant se retrouve face à un interlocuteur qui l'invite de manière impromptue à exprimer une vision d'ensemble sur ses « pratiques professionnelles », il trouve dans cette rhétorique une justification légitime du fait qu'il ne puisse rien en dire d'autre que des singularités, n'autorisant aucune montée en généralité et rendant donc impossible d'en déduire une quelconque méthode et encore moins une « évaluation » de son travail.

Pour éviter l'écueil de la rhétorique professionnelle, Paul Durning et Pascale Breugnot entreprennent de rassembler les 25 recherches menées sur l'AEMO entre 1990 et 2000. Basés sur des méthodologies d'observation, ces travaux font apparaître les modalités d'intervention un peu plus précisément : il s'agit pour l'essentiel d'entretiens avec tout ou partie des membres de la famille et d'activités de médiation

---

<sup>20</sup> Paul Durning était professeur en sciences de l'éducation à Paris X Nanterre où il a développé un axe de recherche dédié à l'éducation familiale. Faisant partie des rares chercheurs spécialisés en protection de l'enfance en France dès les années 1980, ses travaux portent sur la suppléance parentale, la violence institutionnelle et le milieu ouvert.

visant à relier la famille à son environnement – pratiques toujours en cours et vécues dans le cadre de cette recherche-action participative. Quant aux références théoriques qui inspirent les interventions, la psychanalyse a un peu perdu de son hégémonie au profit de la systémie familiale, ce qui fait dire aux auteurs que les travailleurs sociaux s'inscrivent dans un « *paradigme de type psycho-familial pour expliquer les problèmes actuels, définir les stratégies, avec une prédominance à chercher dans l'histoire familiale la cause des problèmes actuels (...). Une démarche thérapeutique est encouragée, considérée comme le mode primordial de résolution des difficultés et synonyme de progrès* » (Breugnot et Durning, 2001, p. 70).

En résumé, la « clinique » situe les difficultés des « sujets » à leur manière de percevoir, d'interpréter et de réagir, considérant que « ça se passe dans la tête ». Par conséquent, le levier du changement consiste à favoriser la « mentalisation », qui est la capacité à mettre en sens les expériences vécues, ce que le travailleur social soutient par sa mise en mots, comme le formule Jean-Pierre Le Duff : « *l'action éducative du travailleur social est envisagée comme occupant une fonction de tiers symbolique, pour "initier un cheminement partagé vers de la compréhension et du mouvement"* » (Le Duff, 2013). Ce qui est visé, c'est que le sujet vienne à « prendre conscience » de ses difficultés relationnelles et en tire matière à un repositionnement plus ajusté. Dans ce processus, c'est la fonction de tiers, incarnée par le travailleur social qui compte, davantage que sa méthode. Si les travailleurs sociaux racontent dans leurs rapports surtout ce qui se passe du côté des familles plutôt que ce qu'eux-mêmes font, c'est qu'ils envisagent le changement comme dépendant du fait que les acteurs familiaux se saisissent (ou non) de ce qu'ils amènent.

Ce que les observateurs (chercheurs et inspecteurs publics) du dispositif critiquent dans la clinique, qualifiée « d'approche psychologisante », c'est qu'elle s'exerce de manière indifférenciée, quels que soient les publics et leurs problématiques : « *Le traitement de la question du travail avec les parents apparaît souffrir d'une approche bien trop globale. (...) Dès lors les parents apparaissent dans une certaine uniformité, sans caractéristiques particulières, comme si on pouvait aborder le travail avec des familles négligentes et le travail avec des familles maltraitantes ou des parents malades mentaux de la même manière* » (Boutanquoi, Minary et Demiche, 2005).

Et surtout, elle fait abstraction des conditions de vie et des difficultés *réelles* que les familles affrontent, telles que ça ne se passe pas *que* dans la tête. Or la réalité historique de la protection de l'enfance, c'est qu'elle a toujours concerné principalement les publics les plus socialement défavorisés, constat réitéré par l'ensemble des travaux, dont la recension effectuée par Breugnot et Durning : sur les 25 recherches, toutes décrivent des familles cumulant des facteurs de vulnérabilité socio-économique, relationnelle et individuelle. Jusqu'en 1980, cela s'énonce clairement puisque Bianco et Lamy caractérisent les familles concernées comme « *sous-prolétaires* » et « *précaires* ». Mais c'est avant qu'une controverse très française autour du contrôle social et du rôle des travailleurs sociaux comme « *agents d'observation, de délation, de contrôle, d'hygiénisation* » (Meyer, 1972) ne rattrape la protection de l'enfance et fasse de l'origine sociale des familles un tabou, au point que le CNAEMO interrogeait en 2017 : « *le hiatus entre une justification de la mesure qui ne porte pas sur la situation socio-économique des familles et la réalité que celles-ci sont majoritairement dans une situation très précaire (...). Les difficultés éducatives seraient-elles favorisées par la précarité dans laquelle se trouve les parents ?* » (Leboyer, Mahier, Mick et Stella, 2017, p. 9).

Or, selon qu'on considère que « *c'est dans la tête* » ou que « *c'est (aussi) réel* », la représentation de ce qui fait difficulté change, modifiant le périmètre à prendre en compte quant au danger, de même que ses modes de résolution – ce sera l'objet du chapitre 2.

## 1.2.2. Illisibilité de l'AEMO ou défaut de culture en protection de l'enfance ?

Si Paul Durning cherche tant à faire la lumière sur l'AEMO, c'est qu'il a pour référence la tradition nord-américaine de recherche multidisciplinaire et plurielle au plan théorique, consacrée à la manière dont les pratiques parentales contribuent aux différentes dimensions du développement de l'enfant, dans des contextes de vie plus ou moins dotés en ressources, et autour de différentes problématiques (intégration scolaire, handicap, délinquance, pathologie mentale, etc.). Ce que ces travaux mettent rapidement en évidence, c'est que l'appartenance sociale est un facteur de différenciation majeure et multidimensionnel en matière de pratiques parentales, qui pose le problème du rôle joué par des écosystèmes de vie défavorisés, caractérisés par un cumul d'adversités. En effet, d'une part, au plan diagnostique, il devient difficile d'identifier et de pondérer dans un ensemble de risques variés, ce qui agit négativement sur l'enfant : quelle est l'importance des pratiques parentales dans un univers où tant de choses se passent mal ? D'autre part, s'agissant des leviers, il apparaît clairement que la marge de progression des parents ne pourra être que modeste, au vu de leur état de *stress* chronique et de la faiblesse des ressources mobilisables. C'est parce que la précarité et l'adversité sont identifiées à la fois comme facteurs de risques et comme freins au changement, mettant les familles face à une complexité systémique, que les réponses sont conçues sous forme de programmes – y compris d'ailleurs à titre préventif, avec notamment le *Carolina Abecedarian* qui fait référence, même en France.

Loin de la vision française qui les réduit à un behaviorisme mécanique, ces programmes – élaborés en partenariat entre chercheurs visant une utilité sociale et praticiens dont la formation est adossée à de la recherche – construisent de véritables pédagogies du changement en empruntent à différentes approches théoriques, selon qu'ils visent un « *travail sur les comportements, sur le système relationnel ou sur les processus cognitifs* » (Boutin et Durning, 1994, p. 159). Concrètement, cela se traduit par un *cursus* qui peut aller d'une dizaine de séances à plusieurs mois d'intervention (sur un rythme au moins hebdomadaire), qui peuvent prendre place au domicile ou être dispensées collectivement, et viser les parents, les enfants, ou les réunir en dyades. Dans la majorité des cas, l'intervention repose *a minima* sur une transmission aux parents de savoirs relatifs au développement et aux besoins de l'enfant, et des exercices ou mises en situation visant à assurer certaines acquisitions pratiques. Régulièrement évalués pour être ajustés<sup>21</sup>, ces programmes sont lisibles par tous les acteurs (dont les familles) et permettent une intégration facilitée à tout nouvel intervenant qui peut s'appuyer sur des contenus structurés, référés à des approches théoriques ciblées et articulées, déclinées par des méthodes pédagogiques précises.

Dans les livres qu'il consacre à recenser les programmes d'intervention les plus convaincants après évaluation<sup>22</sup> (Boutin et Durning, 1994 ; Durning 2006 ; Boutin et Durning, 2008) et à rassembler les connaissances existantes sur les interventions dans notre pays, Paul Durning ne peut qu'interroger la tradition française à la lumière de la comparaison. Car s'il questionne ce qu'il s'efforce de rendre lisible de l'activité des travailleurs sociaux, c'est à l'appui de l'ensemble des éléments montrant à quel point concevoir une spécialisation en protection de l'enfance dans notre pays relève de la gageure. Dans quelles connaissances puiser des apports, alors que *primo* les travaux de recherche français ne portent que marginalement sur les pratiques parentales rapportées à leurs effets sur les enfants<sup>23</sup> et que *secundo* la formation des travailleurs sociaux n'est pas conçue dans un esprit de recherche tourné vers la littérature internationale ? Comment articuler des approches pour construire un *cursus* de formation,

---

<sup>21</sup> Raison pour laquelle ces programmes suivent des protocoles stricts, de manière à contrôler que les effets observés sont bien ceux liés au programme et non aux variations dans sa mise en œuvre.

<sup>22</sup> Programmes nord-américains mais aussi européens, dont certains francophones.

<sup>23</sup> Situation qui n'a évolué que dans les années 2020, avec la publication des premiers résultats du suivi de la cohorte d'enfants ELFE.

alors que la protection de l'enfance occupe une place marginale dans la recherche française, voire déconsidérée par une certaine sociologie critique ? Associer chercheurs et praticiens n'a donc rien d'évident, au point que Pascale Breugnot et Paul Durning concluent leur recension en ces termes : « *ces démarches demandent un consensus des participants à ces recherches. Plusieurs travaux relèvent en effet les réticences, les craintes de certains travailleurs sociaux. (...) De tels objectifs supposent une transformation des pratiques et des institutions, notamment pour permettre un meilleur cumul des connaissances et une véritable coordination entre intervenants et chercheurs. Souhaitons que le présent travail en constitue les prémisses* » (Breugnot et Durning, 2001, p. 85).

Qui plus est, dans cette première décennie des années 2000 où la protection de l'enfance fait l'objet de nombreuses observations, les critiques du dispositif ne se limitent pas à l'AEMO, loin s'en faut. Dans l'ouvrage collectif consacré à l'évaluation des pratiques en protection de l'enfance, Boutanquoi et Minary pointent de nombreux aspects problématiques : l'absence de référence à la théorie de l'attachement et à la psychologie du développement, « *la faiblesse des informations à caractère socio-économiques ou portant sur le réseau social, ou encore touchant à la santé ou à la scolarité* », « *l'insuffisante prise en compte de la parole de l'enfant et de ses parents* », l'impossibilité de définir quelles sont « *les théories issues de la formation et les savoirs issus de l'expérience qui appuient les analyses* », la méconnaissance du rôle « *des relations d'équipe* », l'insuffisance des écrits, susceptibles de « *fonder des repères suffisamment valides* » (Boutanquoi et Minary, 2008, p. 49-51). Autrement dit, l'univers de la protection de l'enfance est tellement peu connu qu'il apparaît difficile d'établir des axes d'amélioration. Il ne reste alors qu'à appeler à davantage de travaux de recherches afin de renseigner ces différents aspects, ce qui sera fait dans l'intégralité des rapports ultérieurs, émanant tant des inspections publiques que de l'ONPE. Pour autant, en 2019, lors de la démarche de consensus sur la protection à domicile, les travaux sont si rares qu'il faut procéder à grands traits, en opposant l'aide à domicile « canonique », où il s'agit que les parents « prennent conscience », aux « innovations socio-éducatives » étudiées par Pascale Breugnot où il s'agit de les « rendre acteur » (Gueydan et Séverac, 2019). Aucun ouvrage n'est venu documenter le devenir de ces « innovations », aux méthodes réfléchies et plus généreuses en temps pour les familles, qui dans l'intervalle se sont clairsemées. Au début de la décennie 2020, l'AEMO est toujours « *dans l'ombre du placement* ».

## En conclusion des parties 1 et 2

Au terme de ce premier chapitre, le lecteur a pu constater que les pratiques en AEMO ne sont pas spécialement « illisibles » mais, comme toutes les pratiques, si complexes qu'elles relèvent de démarches de recherche, dont l'objet est précisément d'éclairer tout ce en quoi consiste le travail, dont l'intitulé ne dit qu'une représentation *a minima*. Cette analyse ne peut être réalisée par les travailleurs sociaux concernés qui, d'une part, sont déjà attelés à leurs tâches d'accompagnement des familles, d'autre part, n'étant *a priori* pas chercheurs, sont difficilement en mesure d'adopter une vue d'ensemble de leurs tâches, pour les catégoriser et évaluer l'efficacité comparée des leviers activés.

Le lecteur a aussi découvert que les pratiques d'AEMO sont à l'image du dispositif de protection de l'enfance dans son entier, référé à la notion peu claire et peu opérationnelle de « danger », qu'aucun *corpus* ne vient préciser et compléter<sup>24</sup>. Par conséquent, les pratiques ne peuvent s'appuyer ni sur une codification des pouvoirs publics, ni sur l'existence d'un champ de recherche travaillant à la caractérisation des différents publics et de leurs problématiques, ainsi qu'à l'élaboration de pédagogies du changement adaptées à leurs besoins, inscrites dans des méthodes d'intervention structurées. Cette difficulté liée à un déficit de culture en protection de l'enfance est redoublée par un sous-financement tel que les pratiques sont *in fine* déterminées par un déficit structurel de temps d'intervention qui joue à de multiples niveaux.

La représentation que l'ONPE dessine des pratiques d'AEMO correspond donc davantage aux programmes nord-américains qui ciblent les pratiques professionnelles les plus susceptibles de faire évoluer les familles – ce qui permet une évaluation de l'efficacité du *programme*, plutôt que des *personnes* impliquées, professionnels et familles – qu'à la réalité du travail social à la française, où les pratiques professionnelles sont d'autant moins identifiables qu'elles s'inscrivent dans des politiques sociales dites « d'accompagnement ». En effet, depuis la massification et la pérennisation de l'exclusion sociale les années 1970, il s'agit moins d'insérer des publics « inadaptés » que de conduire *avec* l'usager une action conjointe et personnalisée (Castel, 2005) en vue de la restauration de son autonomie, préalable incontournable à une insertion éventuelle. Le travail social est devenu un travail « à proximité » (Breviglieri, 2005) où « *la relation d'accompagnement constitue un moyen donné aux individus de faire face aux épreuves pratiques et morales auxquelles renvoie concrètement cette exigence sociale de conduire sa vie et de traiter les problèmes inhérents aux risques sociaux (le chômage, la précarité) sur le mode du gouvernement de soi* » (Giuliani, 2013, p. 15). À cet égard, l'AEMO est une déclinaison particulière de la finalité universellement poursuivie par les travailleurs sociaux. Non seulement parce que les parents d'enfants protégés affrontent pour la plupart les risques sociaux évoqués ci-dessus, mais surtout parce que faire cesser le danger consiste à amener ces parents à revoir leur posture éducative sur le mode du gouvernement de soi : il s'agit bien de viser avec eux la maîtrise, tant des risques extérieurs que liés à leurs propres impulsions, ainsi que leur mobilisation sur des soins, une stimulation au quotidien, une ouverture sur l'extérieur favorables à l'enfant, une planification de la place des devoirs et des écrans, ou encore une régulation des relations dans la fratrie. Si toute la question reste de savoir comment les professionnels s'y prennent pour parvenir à ce changement particulièrement ambitieux, l'unité d'analyse n'est plus seulement celle des pratiques

---

<sup>24</sup> Ceci est à nuancer dans une certaine mesure, avec l'apparition récente des démarches de consensus. Celle sur les besoins fondamentaux, si elle fournit quelques repères structurants de ce dont l'enfant a besoin sur ses différentes dimensions développementales, donne en revanche peu d'éléments (puisque ce n'était pas la commande) sur les différentes manières dont les pratiques parentales peuvent être ajustées ou pas, sur les contextes de difficultés, ni surtout sur les pratiques professionnelles et les différentes pédagogies du changement. Quant à la démarche de consensus sur la protection à domicile, elle s'est heurtée à l'absence de travaux documentant les pratiques qui auraient pu être soumises à consensus.

professionnelles qu'Emilie Potin a d'ailleurs déjà brossé à grands traits – la coordination, l'humour, la valorisation des compétences parentales, communiquer et faire communiquer – le tout en recourant à différents registres de légitimité wébérienne (Potin, 2013, p. 53-65). Pour intéressante qu'elle soit, cette description des pratiques sans connaissance de leur portée ne permet pas de répondre à la question essentielle de savoir comment se produit le changement qui doit permettre la cessation du danger pour l'enfant – ce qui est le sens de la mission d'AEMO. Et c'est bien cela que visait la préconisation de Pascale Breugnot et Paul Durning, lorsqu'ils invitaient à des protocoles de recherches consistant à recueillir « *en temps réel, à l'aide de grilles qui consigneraient les objectifs de l'action, les pratiques effectivement mises en œuvre et leurs résultats* » (Breugnot et Durning, 2001, p. 84).

Si un protocole de suivi en temps réel s'avère incontournable bien qu'ambitieux, la difficulté majeure qui se pose au chercheur est de savoir comment s'y prendre au plan méthodologique, lorsque les pratiques observées *in situ* ne suivent pas ce schéma analytique, rendant le cours de l'intervention beaucoup plus imprévisible et beaucoup moins saisissable. Accéder au fil conducteur de l'intervention suppose alors de mettre au jour le système formé par l'intervenant et la famille, les acteurs familiaux n'étant pas des supports passifs sur lesquels les pratiques s'exercent, mais ayant leur propre agentivité – définie comme le « *contrôle exercé par les sujets sur leur propre fonctionnement, leurs conduites et l'environnement* » (Jézégou, 2014) – qui dessine aussi ce que l'intervention peut être. L'unité d'analyse qui permet d'évaluer le changement produit par le système formé par l'intervenant et la famille, est la trajectoire d'accompagnement de la famille dans le temps. Il s'agit donc, et c'est toute la complexité méthodologique de notre objet, d'observer un univers de pratiques professionnelles, individuelles et collectives, formelles et informelles, au fur et à mesure de ce que produisent ces pratiques en interaction avec chaque famille, pour pouvoir en restituer un bilan ordonné dans le présent rapport de recherche. Dans les lignes qui suivent, on décrit les différentes étapes, outils et enseignements méthodologiques tirés de la construction avec les travailleurs sociaux volontaires, d'une démarche d'investigation aussi respectueuse et rigoureuse que possible.

## I.3. Méthodologie

### I.3.1. Un projet de recherche-action participative né d'une envie commune de « résoudre des problèmes co-identifiés et partagés »

Ce projet est né d'une rencontre et d'une envie partagée entre l'Association Chanteclair et les chercheuses. Suite à la présentation des résultats de la démarche de consensus consacrée au milieu ouvert à l'UNIOPSS en 2020, en écho à la recommandation 14 de cette démarche, qui était de : « *développer des recherches participatives et des recherches-action qui permettent d'explicitier et capitaliser les pratiques d'intervention à domicile en protection de l'enfance* » (Gueydan et Séverac, 2019, p. 84), le projet a progressivement pris corps, pour démarrer en avril 2022, dans un véritable esprit de recherche-action : « *la recherche-action répond à un besoin de production et validation de connaissances pratiques à partir d'un processus démocratique, déclenché par l'impératif de résoudre des problèmes co-identifiés et partagés* » (Gonzalez-Laporte, 2014, p. 8).

Concrètement, cela a donné lieu à une réunion en amont en présence des 50 professionnels composant le pôle de milieu ouvert de Chanteclair, ainsi que leur encadrement et l'équipe de direction le 22 février 2022, au cours de laquelle le projet tel qu'imaginé leur a été présenté, soumis à discussion et ouvert à candidature au terme d'une réflexion d'un mois. Lors de cette présentation ont été exposés :

- Les principes du projet, à savoir rendre lisible les pratiques professionnelles et profiter de cette attention prêtée aux pratiques pour y associer davantage les familles, mieux prendre en compte leur point de vue et leurs attentes.
- Le *modus operandi* imaginé, à savoir nous intégrer à l'accompagnement de 20 familles – à raison de 2 par professionnel – pour la totalité des temps et actions mis en œuvre pour chaque famille – soit sur les rencontres mensuelles au domicile (qui débutent par l'entretien d'accueil au service), les réunions du déroulé de mesure (réunions de projet, d'évaluation, de synthèse), les réunions d'équipe et les relations partenariales – sur une durée d'un an.
- Le principe de libre participation des 20 familles à qui serait proposée l'inclusion dans la recherche action participative<sup>25</sup>, avec la garantie que leur refus initial ou à tout moment dans le cours de la démarche n'aurait aucune conséquence sur leur suivi éducatif<sup>26</sup>.
- Les changements associés à la démarche de recherche-action participative pour les volontaires, à savoir: une formation de 2 jours sur les besoins fondamentaux de l'enfant ; la nécessité de se doter d'outils s'agissant tant de la lecture des situations que de la traçabilité des pratiques ; l'ouverture au dialogue avec les chercheuses à des fins d'explicitation de toute interprétation, action et décision mises en œuvre dans le cadre de chaque accompagnement ; l'ouverture des

---

<sup>25</sup> Il était initialement prévu une inclusion aléatoire, reposant sur une proposition de participation aux 2 familles nouvelles entrantes dans le *listing* de chaque professionnel engagé dans la recherche-action. Or il s'est trouvé qu'au moment du démarrage du suivi des familles, les *listings* des professionnels ne comportaient au mieux qu'une place vacante, ne permettant d'intégrer que 11 familles nouvelles-entrantes et laissant 9 familles au choix des professionnels. Après discussion, il s'avère que ces derniers ont sélectionné une famille qui, pour différents motifs, présentait une difficulté particulière et par rapport à laquelle ils pensaient que la recherche action pourrait être un soutien à la réflexion.

<sup>26</sup> La proposition de participation a d'abord été faite par le travailleur social référant de la famille, avec un temps de réflexion permettant à la famille de mûrir sa décision. Puis, en cas d'accord, la chercheuse a présenté à la famille un écrit explicatif de la finalité et des modalités de cette participation qui leur a été lu, discuté, co-signé par la famille et la chercheuse, cet écrit incluant les coordonnées de la chercheuse restant à disposition pour toute information et échange, incluant le droit de mettre fin sans conséquence. Dans les faits, toutes les familles ont pu dire leur intérêt dans la plupart des cas, ou plus rarement leur curiosité amusée pour notre présence inhabituelle, devenue familière au fil du temps et toutes sont restées jusqu'au terme des un an ou de la mesure les concernant.

réunions qui jalonnent le déroulé de mesure à la présence des familles ; l'organisation d'une plénière tous les 6 mois pour rassembler tous les professionnels du pôle, exposer l'expérimentation et débattre en assemblée des résultats et réflexions.

- Les changements associés à la démarche de recherche-action pour l'ensemble des salariés du pôle, à savoir : ouvrir la porte des différents types de réunion (réunion d'affectation des situations entrante à un ISE, réunion d'équipe, réunion de déroulé de mesure – auxquelles les parents ne sont habituellement pas conviés – réunion de service) aux chercheuses à des fins d'observation et de compréhension de l'organisation du travail ; participer aux plénières organisées tous les 6 mois.
- Une prime de 500 euros par professionnel candidat et par an, par laquelle l'institution a voulu gratifier moins le surcroît de temps de travail généré par la recherche, que l'engagement.

Cette présentation constituait le point de bascule rendant effective l'existence de la recherche. Si aucun professionnel ou un nombre insuffisant d'entre eux se portait volontaire, la recherche n'aurait pas lieu. Si trop d'entre eux candidataient, il serait nécessaire de procéder à une sélection dont nous n'avons pas envisagé les modalités. Il se trouve qu'idéalement, 12 professionnels ont candidaté<sup>27</sup> : 9 intervenants socio-éducatifs (ISE) impliqués mensuellement dans le suivi des familles ; et 3 coordinateurs qui ont pour rôle, chacun en binôme avec la psychologue, de coordonner leur équipe, de relayer les attentes de l'encadrement et de traiter les écrits de la chaîne documentaire relative à chaque famille (lecture de la décision judiciaire à l'arrivée, rédaction et amendement du PEI – projet éducatif individualisé – relecture de la note de fin de mesure à destination du magistrat). Si chaque ISE a 30,5 situations dans son *listing*, chaque coordinateur ayant 6 professionnels dans son équipe, suit près de 180 situations<sup>28</sup>. Ces 12 professionnels volontaires seront désignés ci-après comme « chercheurs pairs » ou « groupe recherche ».

S'agissant des motivations et des freins évoqués par les candidats et non candidats (également invités à s'exprimer par un bref écrit), tous les professionnels se sont dits intéressés et motivés par la perspective de pouvoir prendre du recul, réfléchir, découvrir de nouveaux outils et manières de faire, repenser l'adéquation de leurs pratiques aux familles ; aussi l'envie de faire connaître le travail en milieu ouvert. Ce qui a fait la différence entre les candidats et les non-candidats s'est joué sur la question du temps : chez les non-candidats, la crainte de ne pas parvenir à faire face à leur charge de travail était supérieure à l'envie de participer, tandis que les candidats – soit 1/5 de l'effectif du service – se sont dits prêts à tenter l'aventure.

De manière intéressante, si rien n'a été dissimulé le jour de la présentation, tout n'a pas été entendu – c'est-à-dire encodé et mémorisé – du côté des professionnels comme du nôtre, ce qui permet de commencer à tirer des enseignements de cette recherche. Le premier est que lors de l'exposition d'un ensemble de nouveautés, tout ne peut pas faire l'objet d'attention. Dans le cas présent, nous nous sommes tous focalisés sur l'engagement dans la recherche-action participative, sans prêter d'attention aux « détails ». De leur côté, les professionnels n'ont pas réellement entendu la dimension de l'association des familles à la pratique de l'outil et aux réunions du déroulé de mesure. Et de notre côté, nous n'avons pas entendu leurs réserves sur le fait que les candidats l'étaient à titre individuel, soulevant la question du fonctionnement des équipes, mis en discordance. Ni et surtout leurs réserves sur la question du temps. Le deuxième enseignement est que ce qui relève de l'inconnu radical peut être énoncé

---

<sup>27</sup> Tous ont une formation de travailleur social. Les ISE sont généralement éducateurs spécialisés (ES), exceptée une assistante de service social (ASS). La formation des coordinateurs est plus variée avec une conseillère en éducation sociale et familiale (CESF), une éducatrice de jeunes enfants (EJE) et un éducateur spécialisé.

<sup>28</sup> Un peu moins de 180 situations car le *listing* des ISE est proportionnel à leur temps de travail et s'adapte également au regard de leurs engagements au sein de l'association (délégué syndical, par exemple). Une situation correspond à un mineur.

sans être entendu parce que ce que cela signifie n'a pas d'existence expérientielle. Pour autant, ces énoncés inaudibles en début de la démarche ont constitué des freins de bout en bout de la recherche, avec lesquels il a fallu continuellement composer.

### I.3.2. Les freins à la recherche : révélateurs des contraintes sur les pratiques professionnelles et éclairants sur les conditions au changement

De cela, il ressort qu'entre la définition idéale de la « *recherche-action participative (...) où des non-expert.e.s scientifiques sont considéré.e.s comme des chercheur.e.s à part entière, aptes à produire rigoureusement des connaissances "scientifiques", afin d'agir, dans une perspective de droit et de justice sociale, sur les structures perpétuant les inégalités sociales et l'asservissement. Cette tradition de recherche mise à la fois sur un degré maximal de conscientisation et de participation des acteurs profanes au processus de recherche "scientifique"* » (Gélineau, Dufour et Bélisle, 2012) et ce qu'il a été possible de faire, s'est imposée la réalité du milieu ouvert, traversé par les limites évoquées en 1<sup>ère</sup> partie de chapitre.

On en retiendra ici deux principales : la première, celle de l'absence de réelle culture en matière de protection de l'enfance et ses conséquences en matière de méthodes interventionnistes, sur laquelle on reviendra plus loin. La seconde, celle du temps, qui doit être envisagé sous (au moins) deux formes. La première est celle de la durée – métaphoriquement représentée par un sablier –, au sens où, quoi qu'il soit proposé aux intervenants du service, le premier réflexe est d'évaluer ce que ça implique en termes de durée, indiquant ce que cela suppose de sacrifier ou de réduire pour intégrer cette proposition. À côté de cela, l'immersion permet de découvrir une seconde perception du temps, qui est celle de la rythmicité – métaphorisable par la représentation de danseurs dans une salle de bal. Chaque ISE/danseur évolue la plupart du temps seul, mais la proximité avec des collègues (de bureau et de couloir, lesquels appartiennent à son équipe mais pas seulement) pour quelques pas improvisés est important ; et à certains moments, des danses en équipe, et plus rarement, avec le service tout entier sont prévues. Autrement dit, la question de la synchronisation des individus qui doivent parfois être réunis en différentes sortes de sous-groupes fait l'objet, dans un service de milieu ouvert, d'une organisation millimétrée, les agendas étant calés des mois à l'avance.

L'une des gageures majeures de la recherche-action participative a été d'introduire 2 chercheuses avec des exigences liées à la démarche qu'il a fallu faire entrer dans la danse, sans trop perturber le bal, dont l'enjeu est – il faut en rappeler l'importance – l'accompagnement de familles dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance décidée par un juge. Or ces exigences de coordination étaient multiples et ont pesé lourdement sur nos « chercheurs pairs » : il a fallu former des duos ISE/chercheuse et que les rendez-vous avec 20 familles soit pris sur les jours de présence des chercheuses – soit 2 ou 3 jours par mois pour chacune. Il a également fallu (dans la mesure du possible), programmer les réunions du déroulé de mesure en présence des parents et de l'équipe sur le temps de présence des chercheuses. Et, beaucoup plus difficile, il a fallu dégager du temps en commun pour 12 professionnels d'équipes différentes, c'est-à-dire rendre possible une configuration qui n'existe jamais<sup>29</sup> en dehors des deux réunions de pôle semestrielles (calées un an à l'avance), et ce pour pouvoir se doter d'un outil d'évaluation partagée, l'expérimenter auprès des familles, l'ajuster et le valider ; pour pouvoir choisir les familles susceptibles d'intégrer la recherche action et le leur proposer, et aussi pour penser les

---

<sup>29</sup> Dont les temps partiels qui sont des constantes non modifiables et les jours de récupération, à quoi s'ajoutent les temps d'analyse de la pratique tous les 2 mois, les temps d'échanges de pratiques, les réunions de service, sans compter les audiences, ainsi que les nombreux imprévus liés aux situations des familles.

modalités selon lesquelles les associer aux réunions du déroulé de mesure ; et enfin, pour préparer et effectuer les restitutions en plénière afin d'associer l'ensemble du service à la recherche et pouvoir partager et discuter les résultats tous ensemble. Au final, il a été possible de dégager ce temps lors de la phase préparatoire (d'avril à septembre 2022), pour satisfaire les nécessités énumérées ci-dessus. Mais dès que les accompagnements des familles ont commencé (de septembre 2022 à septembre 2023), les questions de coordination et de partage autour de ce que produisait ce suivi en commun des familles ont occupé tout le temps à disposition du groupe-recherche (à raison de 2 heures de Visio-conférence par quinzaine).

En résumé, la recherche s'est retrouvée en situation d'isomorphisme par rapport à la réalité de terrain, en ce sens que les freins rencontrés dans le cadre de la recherche-action participative révèlent les conditions contraintes du travail, à savoir l'isolement de chaque ISE et la minceur des temps collectifs. Et surtout la faible fréquence de temps autres que ceux directement liés à l'accompagnement des familles – 2h d'analyse des pratiques tous les 2 mois –, rendant utopique la prise de recul nécessaire à une réflexivité sur les pratiques, le rapport aux familles, la méthodologie de travail. Autrement dit, une organisation du travail si serrée – et ce alors même que la direction de *Chanteclair* a fait tout son possible pour repousser au *maximum* les limites – qu'elle ne laisse pas d'espace pour autre chose que de la gestion des flux. En conséquence, introduire du changement dans ce type de contexte a un effet de désorganisation insécurisante. Éclairer le fonctionnement de cette « *boite noire* » s'est donc avéré coûteux pour nos collègues « chercheurs pairs ». En effet, ils ont dû prendre sur eux pour rendre possible ce que rien ne prévoyait, ni en temps, ni en logistique et surtout, renoncer à leurs habitudes de travail pour expérimenter de nouveaux outils et de nouvelles manières de faire, avec des collègues d'équipe impliqués dans le suivi des familles, mais sans faire partie de la recherche-action, et continuer à accompagner les familles parfois dans un état de mal-aise. Le *challenge* pour eux a été de faire face à une configuration inconnue et de se réorganiser en temps réel – si l'on reprend la métaphore du bal, cela signifie continuer à danser au même rythme, alors qu'il y a de nouvelles danseuses et que la chorégraphie habituelle change, en introduisant de plus en plus de pas nouveaux qui n'ont pas été réellement répétés, principalement pour les collègues RAP, mais aussi pour les équipes qui ne suivaient la recherche que de loin. Or, troisième enseignement : un tel effort ne peut excéder ni une certaine intensité, ni une certaine durée. Nous avons donc dû prendre la mesure de ce que nous répétaient constamment nos pairs concernant leur activité : « *en milieu ouvert, on s'adapte* », revoir nos exigences et négocier. Processus qui est au demeurant, selon Stéphane Rullac, partie prenante des recherches-actions qui « *visent l'instauration de relations collaboratives horizontales non hiérarchiques, équitables et transparentes, dans lesquelles tous les acteurs sont considérés momentanément comme des chercheurs* » (Rullac, 2018).

Les décalages et compromis rapportés ici ne constituent donc pas des échecs : compte tenu de l'engagement de chacun dans cette recherche-action, le terme de « participatif » n'est pas usurpé, mais il revêt d'autres formes que celles que nous avons imaginées en rédigeant le projet<sup>30</sup>, alors que nous ne connaissions pas la réalité du travail en AEMO. À ce titre, ces compromis et les nouvelles ressources qu'il a fallu mobiliser, révèlent à la fois les contraintes structurelles qui pèsent sur l'AEMO, mais aussi les conditions à réunir et à respecter pour que des changements soient possibles.

---

<sup>30</sup> Projet qu'il fallait bien avoir conçu pour pouvoir le présenter à des financeurs.

### I.3.3. Former le groupe-recherche : des enjeux de culture, d'appartenance et de transformation

Dans les lignes qui suivent, on restitue les *process* et outils méthodologiques, tels que nous les avons pensés nécessaires pour pouvoir mener la recherche avec rigueur, tout en les mettant en perspective avec l'usage réel et les compromis dont ils ont fait l'objet, dans le but d'en tirer des enseignements éclairants. On en présente ci-dessous deux<sup>31</sup> : la formation aux besoins fondamentaux de l'enfant et le triangle d'évaluation des besoins. L'un et l'autre sont directement liés à la difficulté exposée tout au long de ce chapitre, à savoir la faiblesse de culture partagée en protection de l'enfance – sur le *fond* en matière de connaissance des publics et de leurs problématiques et sur la *forme*, s'agissant de l'absence de méthode structurée. Concrètement cela se traduit par le fait que chaque ISE procède à sa lecture de la situation familiale, consignée par une prise de notes très variable en volume et en précision de l'un à l'autre, mais dans l'ensemble réduit à quelques mots, surtout liés à des actions qu'il s'agit de ne pas oublier. Ce constat permet de prendre la mesure du degré auquel le travail est envisagé comme une pratique orale, en lien avec plusieurs raisons et conséquences sur lesquelles on reviendra dans le chapitre 4. Quoi qu'il en soit, un tel état de fait s'avérant incompatible avec l'existence de la recherche-action, puisque celle-ci devait permettre une lisibilité (au sens littéral de traces accessibles au commun) des observations, interprétations et actions de chacun, l'impératif a été dans un premier temps de créer des outils rendant possible cette transversalité. La formation aux besoins fondamentaux visait à poser les jalons d'une philosophie d'approche commune et le triangle d'évaluation des besoins visait à fournir une grille de lecture organisée des besoins de l'enfant, des compétences parentales et de l'environnement, partageable avec les familles.

#### Les besoins fondamentaux de l'enfant comme référence commune

La première action qui a suivi la présentation de la RAP et l'engagement des volontaires a été une formation du Groupe Recherche aux besoins fondamentaux de l'enfant, tels qu'ils ont été formalisés lors de la démarche de consensus menée à la demande de la secrétaire d'État à l'enfance en 2016 (*cf.* annexe A2).

Impulser la démarche par une formation satisfaisait en effet plusieurs objectifs. *Primo*, commencer à faire connaissance et constituer le collectif « Groupe Recherche » comme entité spécifique, engagé dans un travail collaboratif consistant à interroger ses pratiques et son rapport habituel au travail. Car si les volontaires se connaissaient bien entre eux, ils n'avaient pas réellement d'habitudes de travail communes, puisque faisant partie de 5 équipes différentes, unies par des collaborations diverses et inégales, et surtout d'une autre nature que le travail requis par la RAP. Il s'est agi *secundo* d'instaurer une sous-culture propre à la RAP, consistant en une *mise au travail du collectif* selon de nouvelles modalités, aussi bien du côté de l'inclusion des familles, que du côté d'exigences de type scientifique, dans l'idée que le ressenti et l'intuition de chacun ne peuvent suffire à rendre compte de l'action, dont la logique doit pouvoir être argumentée.

Pour ce faire, le rapport de consensus offre un cadre de référence intéressant, puisqu'il intègre à la fois des connaissances théoriques actualisées du développement précoce de l'enfant et de ses besoins (emprunté principalement aux neurosciences, et à des apports plus anciens mais essentiels, notamment la théorie de l'attachement), tout en promouvant une philosophie de co-construction des modalités de l'intervention avec la famille (Martin-Blachais, 2017). Trois jours ont donc été consacrés à réinterroger

---

<sup>31</sup> D'autres *process* et outils seront abordés en temps utile. Des calendriers objectivant le temps que les professionnels passent à différentes actions, en chapitre 2. La méthodologie d'animation de réunion et l'association des familles aux réunions du déroulé de mesure en chapitre 4.

les pratiques à la lumière de ces connaissances, mais aussi à instaurer un principe socle selon lequel des dimensions complexes telles que le développement de l'enfant, le rôle des parents et leurs pratiques éducatives ne peuvent renvoyer à des évidences imposables sans discussion aux familles (que ces évidences soient tirées d'une « lecture psychologisante » de la situation, ou des normes subjectives implicites des intervenants), mais doivent s'étayer sur des faits observables et faire l'objet d'un travail d'explicitation et d'argumentation, non seulement entre collègues (dont les chercheuses) mais aussi avec les parents, mis en position d'observateurs et d'acteurs.

Ce premier moment de constitution du groupe a pleinement rempli ses objectifs : l'investissement de chacun dans le collectif a permis que les apports fassent immédiatement l'objet d'une appropriation dynamique, donnant lieu à des discussions sur ce qu'ils permettaient de voir différemment, et même parfois des « piques » signalant des habitudes de liberté de parole entre collègues, ainsi qu'une capacité de confiance à l'égard des tiers encore inconnues que nous étions. Ce fonctionnement a pu s'ébaucher au cours des 2 premiers jours de formation et assurer une contenance au groupe lors du 3<sup>ème</sup> jour. Celui-ci, dans le format habituel de la formation est dédié à la mise en situation, *via* des jeux de rôles, de nouveaux supports à pratiquer avec les parents. Dans le cadre de la RAP, la formation étant la seule séquence où il ait été possible de réunir le groupe-recherche sur des journées entières, nous avons dû mettre à profit cette 3<sup>ème</sup> journée pour remanier un outil destiné à structurer l'intervention autour d'une trame commune. Or cet outil présentait évidemment un autre niveau de *challenge* pour les ISE, puisqu'il consistait en une transformation radicale de leurs habitudes de travail, tant sur la lecture de la situation, que sur la manière de mener les entretiens, le rapport à l'écrit ou la place des familles.

### Un outil commun de traçage et d'organisation des pratiques professionnelles : le *common assessment framework* (CAF) ou « triangle des besoins de l'enfant »

Connaissant la faible appétence des travailleurs sociaux français pour les outils venant « formater » les pratiques, c'est avec une grande curiosité que nous avons abordé le 3<sup>ème</sup> jour. Les résistances ne sont pas venues de l'outil en tant que support à renseigner par les ISE, puisqu'ils connaissent bien l'hyper singularité de leurs pratiques et en savent aussi toutes les limites en termes de transmissibilité. Après avoir échangé autour de l'impossibilité d'identifier des logiques d'intervention dans un contexte où tout est variable (les intervenants, les familles, les manières d'interpréter, de faire, de noter), nous avons proposé un outil d'évaluation existant, seule solution envisageable compte tenu de la contrainte en temps disponible. Il s'agit du *common assessment framework* (CAF) ou « cadre d'analyse écosystémique des besoins de l'enfant » élaboré en Grande-Bretagne par un collectif de chercheurs reconnus en protection de l'enfance et qui a fait l'objet d'une opérationnalisation internationale : adopté à différents échelons du dispositif britannique de protection de l'enfance, il a fait l'objet d'améliorations successives au Québec et en Italie. Concrètement, cet outil a pour intérêt notoire d'inventorier avec précision des dimensions relatives : 1. au développement de l'enfant ; 2. aux compétences parentales ; 3. à l'histoire et aux conditions de vie des familles ; ainsi que de mettre en rapport ces différentes dimensions les unes par rapport aux autres, dans l'idée qu'une compréhension de la situation nécessite, d'une part, de toutes les prendre en compte, d'autre part, d'envisager la manière dont elles interagissent. Cet outil présente également l'avantage de rassembler ces 3 dimensions sur un support graphique et compact qui privilégie l'analyse par mots clés, susceptibles d'être partagés avec les familles, plutôt que par la rédaction littéraire dans un langage souvent spécialisé et donc peu accessible, et surtout chronophage.

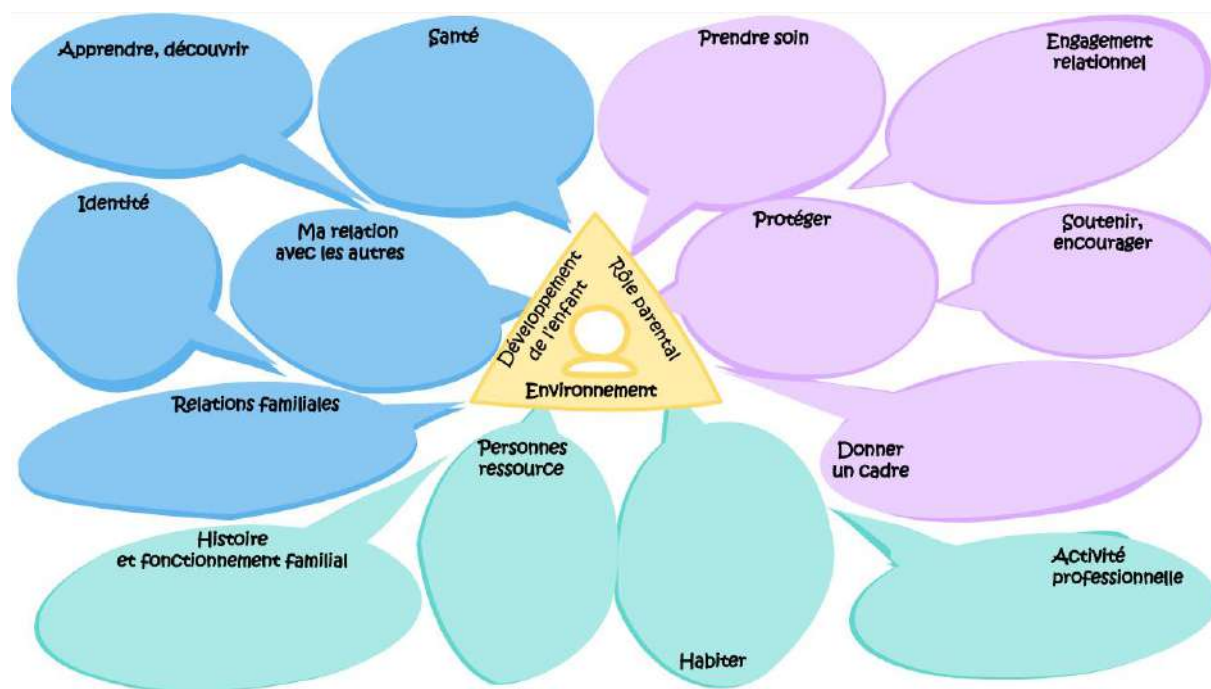
L'outil a été présenté dans sa version initiale (*cf.* annexe A.3), en laissant la latitude au groupe-recherche de l'adapter afin qu'il permette de documenter au mieux les pratiques, avec un confort d'usage. L'outil a intéressé tout en étant estimé long et complexe en langage, si bien qu'il été décidé de le simplifier en réduisant le nombre de dimensions à considérer à 5 maximum par côté de triangle, et en les renommant de manière plus claire. Alors que ce remaniement était un objectif ambitieux (surtout à l'échelle d'une

journée), il s'est effectué au gré de discussions constructives et de décisions efficaces. C'est au moment où il a été question d'en faire un outil partagé avec les familles (plutôt que laissé à l'usage de l'ISE) qu'une vague de protestations s'est levée avec une certaine force – ce qui nous a d'autant plus laissées sans voix que cette finalité avait été clairement exprimée lors de la présentation de la RAP. Deux réticences ont été exprimées : le fait que les familles puissent trouver « *intrusif* » que les professionnels veuillent « *tout savoir* » d'elles. Et le fait qu'il n'y avait pas lieu de leur proposer un outil pour exprimer leur point de vue, ce qui se faisait déjà sans outil. De manière instructive, il s'est avéré que notre sidération a permis que les protestations s'expriment jusqu'à occuper tout l'espace, puis de retomber petit à petit. Notre absence de réaction a permis que des membres du groupe se fassent les « porte-parole » de nos propositions, leur conférant une légitimité et une pertinence de pairs que nous n'avions pas, retournant à leurs collègues des arguments tels que : « *Tu penses que les familles peuvent mal réagir, mais on ne peut jamais savoir avant d'essayer* ». Ou « *Moi aussi je trouve ça chaud, mais c'est toujours le cas quand on va en formation et qu'on veut essayer des nouveaux outils, et puis quand on est habitué, on ne s'en rend même plus compte parce que c'est devenu une partie de notre pratique* ». Ou encore : « *Si on veut rester dans notre zone de confort, c'est pas la peine d'aller en formation* ». Et enfin « *de toute façon, ce sera que pour 2 situations, pas 30 !* ».

Pouvoir compter sur le groupe nous a permis de nous reprendre, en reconnaissant que l'ampleur du changement des habitudes de travail à envisager dans le cadre de la RAP était considérable. C'est aussi à partir de ce moment-là que nous avons commencé à endosser d'autres rôles que celui de chercheuse, en prêtant la voix à ce que pourraient penser les familles d'enfants protégés, par exemple : « *en tant que parent à qui on impose une mesure de surveillance de son enfant, je pourrais être contente qu'on me permette de m'exprimer sur ma vie et pas uniquement sur les sujets éducatifs sensibles* ». Suite à de nombreux échanges, un consensus a fini par se dégager sur le principe de l'expérimentation. D'une part, il a été convenu d'une mise en situation, au cours de laquelle chercheuses et ISE ont joué les membres d'une famille assez silencieuse et passive, faisant face à des ISE équipés de l'outil. Passé ce premier moment d'appréhension et de tentative timide, cette session inaugurale de 3 jours s'est conclue en convenant que lors de la prochaine réunion du Groupe-Recherche, tous les membres auraient expérimenté l'outil avec au moins une famille – parent et/ou enfant –, et serait en mesure d'en faire retour.

Or l'expérimentation a été convaincante et a d'ailleurs permis de travailler sur une mouture plus attractive graphiquement, ainsi que d'élaborer des formulations de questions pour soutenir la compréhension des différentes catégories (représentées par des bulles, cf. figure I.1). À la rentrée de septembre 2022, le groupe recherche a témoigné en plénière à la fois de son scepticisme initial est des avantages procurés par l'outil : exploration facilitée de chacune des 3 dimensions, vision synthétique et triangulée de la situation permettant un partage ordonné avec les autres membres de l'équipe, une prise de conscience des évolutions qui, sinon, ont tendance à se perdre au fil du temps ; appropriation assez fluide par les familles, parents et enfants ayant trouvé appréciable de pouvoir aider les travailleurs sociaux dans le maniement de ce nouvel outil ; possibilité pour les familles de choisir par quelle dimension, puis quel *item* commencer et possibilité de refuser un *item* ; plaisir de voir notés leurs propres mots ; facilitation de la parole chez certains enfants ; facilitation de l'auto-évaluation chez certains parents. En bref, le bilan a été tel que plusieurs collègues non engagés dans la recherche ont demandé à avoir des exemplaires du triangle pour pouvoir l'expérimenter.

Figure I.1 : Le « triangle des besoins » du groupe-recherche : un outil co-construit



#### I.3.4. Le changement : assumer la désorganisation et contribuer à la réorganisation

Lors de la phase préparatoire au suivi des familles (d'avril à juin 2022), l'accueil que les chercheurs pairs ont fait à la formation aux besoins fondamentaux, ainsi que l'expérimentation de l'outil est allée au-delà de nos attentes. C'est ultérieurement, lors de l'immersion dans l'accompagnement des familles que la consistance de la culture professionnelle, le choc de la réalité des familles (qui fait l'objet du chapitre 2) et la pression liée au manque de temps, nous ont amenées à relativiser la portée de ces apports, avec à nouveau des enseignements à en tirer.

S'agissant de la culture professionnelle, le fait est que ce ne sont pas 3 jours de formation qui permettent de passer d'une intervention où il s'agit de « faire prendre conscience » aux parents de leurs « erreurs » de positionnement et de chercher des leviers dans leurs propre histoire, à une approche où il s'agit de voir avec parents et enfants ce qui se joue pour chacun dans l'ici et maintenant d'une interaction qui heurte, pour trouver des alternatives. Lors des visites à domicile, l'intervenant a en effet des habitudes de perception, d'interprétation et d'action qu'il s'agissait pour nous à la fois de découvrir et de retranscrire (au sens ethnographique), et pas de transformer. De même, s'agissant du triangle des besoins à remplir, les ISE écrivent peu, à la fois pour des raisons de temps et de culture : « faire prendre conscience » est avant tout une affaire d'échange. L'entretien à domicile est le moment où l'attention des professionnels est tendue vers les familles, ce qui rend difficile d'écrire simultanément ; et une fois l'entretien terminé, le temps mensuel qui peut être consacré à la famille se referme, l'ISE reprend sa voiture pour se rendre dans une autre famille ou au service pour d'autres impératifs. Le seul réel moment d'écriture est finalement celui de la rédaction du rapport destiné au magistrat. Or celui-ci n'est pas (comme nous l'avions imaginé) le fruit d'une rédaction continue d'hypothèses, traduites en objectifs puis en compte rendu (même abrégé) de ce qui s'est passé avec la famille, mais résulte de la

reconvocation *a posteriori* de quelques éléments ayant frappé la mémoire au cours des mois écoulés et de la synthèse de fin de mesure qui s'opère en équipe (on revient sur ces aspects dans le chapitre 4).

Pour ne pas trop désorganiser cette équation serrée, garante du suivi des familles, c'est nous qui avons endossé le rôle de produire les ressources dont les ISE n'avaient pas le temps : c'est la plupart du temps nous qui avons consigné par écrit les propos des familles dans le triangle ; c'est nous qui nous sommes plongées dans le dossier des familles afin de prendre note de leur histoire institutionnelle et de leur condition sociale ; nous avons aussi retranscrit tous les échanges informels et en équipe autour des familles. Au final, alors que nous pensions réfléchir avec le groupe-recherche lors de la mise en commun de nos traces écrites respectives, la réalité est plutôt que nous avons été intégrées dans un rôle particulier, à la fois aide-mémoire et incarnation d'un rapport différent aux pratiques. Autrement dit, alors que nous envisagions notre rôle au niveau d'une réflexion partagée dans un espace-temps hors suivi des familles, nous avons joué un rôle de questionnement et de renouvellement des pratiques dans les accompagnements, ce qui nous a valu la dénomination de « *tiers actifs* » de la part de nos collègues. « *Tiers* » au sens où nous étions différentes – notre culture est celle de chercheuses en sciences sociales, ce qui suppose des références à la littérature scientifique, un rapport intense à l'écrit, l'importance de l'observation des faits et des logiques argumentaires – mais aussi extérieures à la mission et à l'institution dont nous ne faisons pas partie et que notre présence visait à interroger. Et « *actif* », au sens où nous nous sommes engagées pleinement dans les accompagnements, en partageant avec les ISE une « *communauté de sort* » (Molinier, 2013). Au fil des mois, nous avons affronté les contraintes des travailleurs sociaux, couru d'un rendez-vous à l'autre sans avoir le temps de passer aux toilettes, profité de l'imprévu d'une famille qui se désiste pour souffler, encaissé les coups durs qui s'abattent continuellement sur les familles en protection de l'enfance et qui laissent abasourdi, mais aussi partagé ces situations étranges, consistant à rire tous ensemble devant nos licornes en pâte à modeler tellement moches, ou à se retrouver à 19h00, en train d'essayer de résumer certaines stratégies éducatives à un père affairé à la préparation d'une quiche aux poireaux.

Or ce que nous avons longtemps pensé comme une distorsion de notre rôle, en l'absence de « vrais temps de réflexion », s'avère rétrospectivement comme un rôle à part entière, consistant à susciter le changement en prenant part et en prenant sa part à l'action. Alors que les apports des 3 jours de formation se sont avérés relégués dans un espace cognitif inactivé lors des accompagnements, ce que nous avons pu exprimer face aux familles, ou lors des trajets en voiture, ou encore dans les réunions d'équipe a été pris en compte, parce que nous appartenions à l'ensemble de ceux qui, parce qu'ils sont engagés dans l'action, sont légitimes à s'exprimer et avoir prise sur elle. C'est aussi une place plus modeste : non pas un rôle de chercheuse qui sait, mais un rôle de pair qui fait sa part. Le changement dans cette perspective, n'est pas quelque chose qui se superpose à l'existant avec une force de transformation magique, mais qui assume la désorganisation de l'existant, en contribuant activement à une réorganisation où peuvent alors être amenées de nouvelles ressources, utiles à l'action.

## Chapitre 2 – Prendre en compte le poids des déterminismes sociaux et de genre sur la parentalité, un double enjeu, pratique et éthique

### II.1. Le prix de la « focale éducative »

Ce deuxième chapitre est celui de l'entrée sur le terrain des interventions, ce qui suppose de rencontrer les familles, envers lesquelles le lecteur nourrit probablement une certaine curiosité : qui sont ces parents et ces enfants, et surtout, pour quels motifs de danger ces familles font-elles l'objet d'une mesure de protection à domicile, qui plus est, imposée par le juge des enfants ? Si l'impatience du lecteur à suivre les intervenants au domicile des familles est légitime, le paysage socio-historique de l'AEMO dépeint en première partie indique toutefois que ce terrain n'est pas vraiment celui de la représentation commune : les parents d'enfants en danger ne sont pas des familles « tout-venant » qui, pour des raisons singulières, auraient des pratiques plus ou moins assimilables à de la maltraitance.

Déplions cette dernière observation : il ne s'agit pas, *primo*, de familles « tout-venant », parce que les familles rencontrées ne constituent pas un échantillon représentatif de la population française. 8 familles sur 10 vivent dans une situation de pauvreté structurelle, se traduisant par une dégradation de l'ensemble de leurs conditions de vie, alors que les ménages vivant sous le seuil de pauvreté constituent 1/6 de la population générale. Et, dans 2 cas sur 3, ces familles ont à leur tête une femme seule, alors qu'elles sont 1/4 en population générale. Domination sociale et domination de genre se recourent avec un poids particulier sur les femmes : d'une part parce que la monoparentalité est un facteur de risque de paupérisation reconnu, ici majoré par des enfants plus nombreux qu'en population générale et dont la charge n'est dans la majorité des cas pas compensée par le père. D'autre part, parce que la plupart de ces mères sont seules parce qu'elles ont fui des violences, exercées sur elle et/ou sur leurs enfants.

*Secundo* les « dangers » qui ont motivé l'intervention du juge ne sont pas véritablement des « maltraitances » – c'est-à-dire des pratiques parentales de violences et de négligences – parce que dans la plupart des cas, la mesure de protection de l'enfance survient *après* ces violences intrafamiliales, dans des familles porteuses de séquelles. Ce qui est ciblé ce sont surtout les « carences éducatives », c'est-à-dire les manquements des parents à un « cadre éducatif » jugé nécessaire par les professionnels (du social et de la justice) au développement de l'enfant, mais – et c'est ce qui fait toute la difficulté du travail avec les familles – qui renvoient à des normes éducatives qui ne sont dans la plupart des cas pas accessibles, ou parfois même pas intelligibles aux yeux des familles concernées.

Voilà donc que la rencontre avec les familles s'annonce plus complexe que prévu, compte tenu de ces décalages entre représentations et réalité qui soulèvent leur lot de questions, auxquelles on répondra dans cette première partie en 3 points : 1. Quels sont, précisément, les motifs de danger pour lesquels le juge impose l'intervention d'un éducateur à domicile, et comment comprendre la prédominance des « carences éducatives » sur les « maltraitances » ? 2. Comment comprendre, alors que le dispositif de protection de l'enfance affiche une vocation universaliste, cohérente avec les enquêtes quantitatives qui n'identifient aucune corrélation entre maltraitance et milieu social (INED, 2020), que la population d'enfants protégés se recrute quasi exclusivement parmi les classes sociales les plus dominées, à savoir d'origine populaire, la plupart du temps en situation de pauvreté ? 3. Comment comprendre que, bien que « l'orientation » du dispositif de protection de l'enfance ait été identifiée et critiquée de longue date

en termes de « contrôle social », elle s'avère aussi persistante, omettant la protection des enfants des milieux plus aisés et imposant une sur-exigence à l'égard des plus démunis ? Et finalement, que peut proposer une recherche-action participative comme plus-value en termes d'intelligibilité et d'action sur cette question ?

### II.1.1. Protéger les enfants dans leur famille : mais de quels « dangers » ?

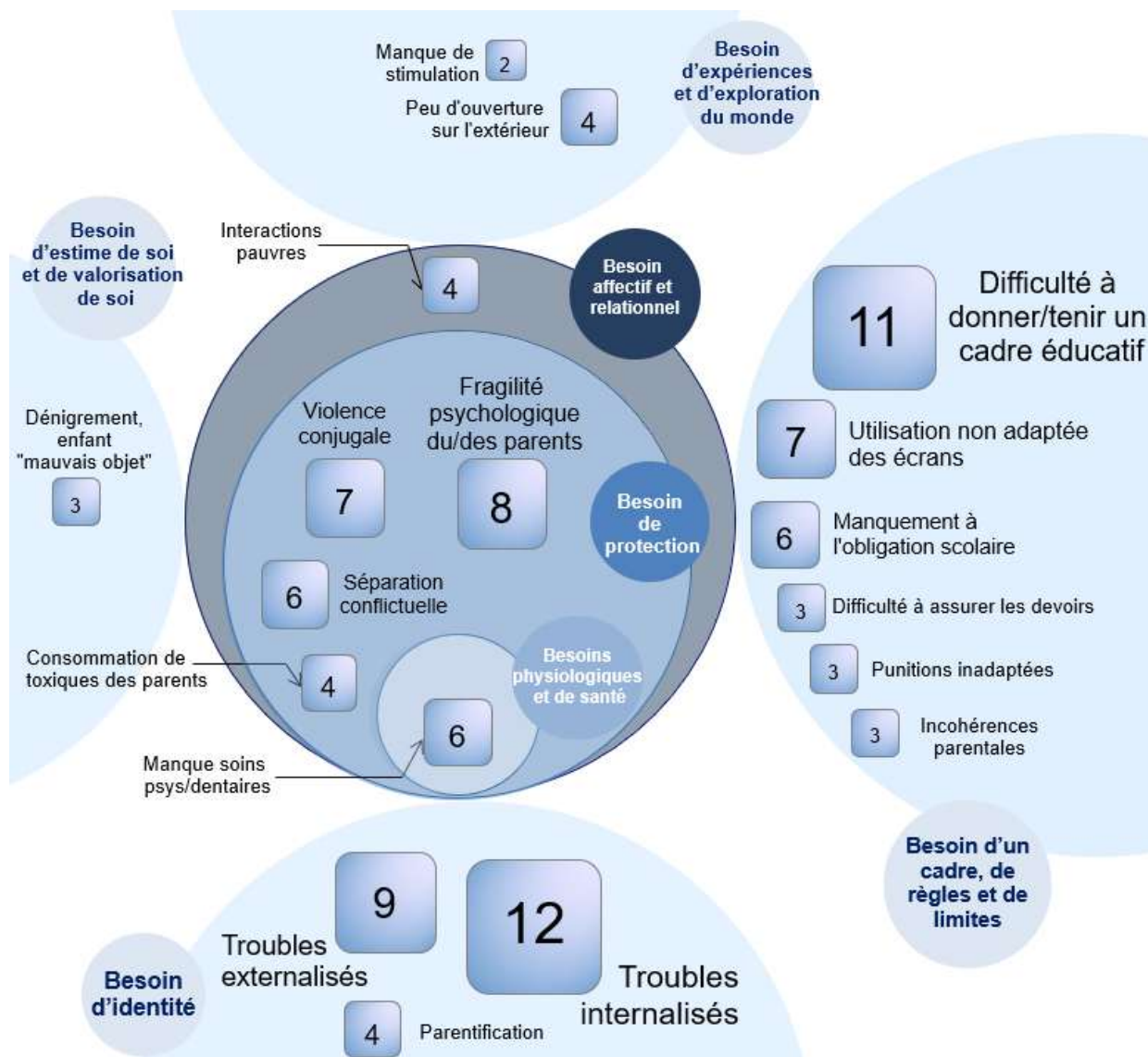
#### Qualifier le « danger » : tous les « référentiels » ne se valent pas

En matière de protection de l'enfance, la France, comme d'autres pays francophones européens, ne recourt pas au référentiel international des « violences et négligences » (dit *CAN* pour *Child abuse & neglect*), mais à la catégorie vague de « danger » pour la sécurité, la santé, la moralité de l'enfant. Là où la première classification permet d'identifier et de dénombrer différentes formes d'atteintes – violences physiques, psychologiques, sexuelles, et négligences altérant le développement de l'enfant – mais aussi de préciser leur fréquence, leur sévérité et leurs effets, le « danger » à la française ne constitue pas une classification, puisqu'elle fait référence à des notions à la fois abstraites et indéterminables. Objectiver de manière ordonnée et graduée les dangers encourus chez eux par chaque enfant n'est donc pas une habitude chez les professionnels (qu'ils relèvent du social ou de la justice) et c'est une démarche qui a nécessité un travail de recensement, dans les dossiers des 20 familles, des motifs de danger ayant donné lieu à la décision d'AEMO. Outre le fait d'accéder aux objectifs fixés par le juge pour remédier à ces dangers, la lecture de l'intégralité du dossier de chaque famille a permis de prendre connaissance de l'ensemble de son histoire institutionnelle, dans la plupart des cas démarrée bien avant la mesure d'AEMO, mais aussi d'un ensemble d'éléments relatifs aux conditions de vie des familles, qui peuvent n'être que survolés lors de l'évocation du danger.

Une fois inventoriés, rendre compte des motifs de danger de manière ordonnée nous a posé des questions de « référentiel », au sens où, et c'est un résultat, si nous avons dû objectiver ces motifs de danger en « violences et négligences » envers l'enfant, la plupart d'entre eux ne seraient pas rentrés dans cette classification. Les faits à l'origine de la mesure se situent pour l'essentiel dans le registre des négligences, ou plutôt de « carences éducatives », la nuance lexicale étant intéressante au sens où il s'agit dans la quasi-totalité des cas de manquements d'intensité modérée, dont il n'est pas sûr qu'ils distinguent les familles concernées de la population générale. Pour ordonner les motifs de danger, nous avons donc eu recours à la cartographie des besoins fondamentaux de l'enfant (Martin-Blachais, 2017, cf. annexe A.2 pour la cartographie originale) – dont la protection de l'enfance doit, depuis la réforme de 2016, « garantir la prise en compte » : nous avons donc positionné en face de chaque besoin, le ou les motifs de danger, tels que rédigés dans les décisions judiciaires (cf. figure II.1).

Si l'on reprend les motifs de danger par ordre décroissant en nombre de familles concernées, l'attention va d'abord du cercle central du graphique (en gris), qui symbolise le besoin le plus fondamental pour l'enfant, à savoir sa « sécurité ». Ce « méta-besoin » est constitué de 3 dimensions : *primo*, le besoin de soins pour le corps de l'enfant (intitulé « besoins physiologiques et de santé ») lequel apparaît insuffisamment pris en considération dans un petit tiers des cas, s'agissant des prises en charge de santé bucco-dentaire ou psychologique. Puis le « besoin affectif et relationnel » qui décrit l'engagement de l'adulte dans la relation parent/enfant, jugé insuffisant dans 1/5 des cas, où les « interactions » sont décrites comme « pauvres ». Et enfin le « besoin de protection » de l'enfant à l'égard de toute forme de maltraitance qui concentre les motifs de danger les plus associés à des distorsions chez les adultes : d'une part, dans leur relation de couple, pour des raisons de « violence conjugale » (7 familles) ou de « séparation conflictuelle » (6 familles) ; d'autre part, le rapport de l'adulte à lui-même, lié à sa « consommation de toxiques » (4 familles) et à sa « fragilité psychologique » (8 familles).

Figure II.1 : Motifs de dangers dans les décisions judiciaires, sur la base de la cartographie des besoins fondamentaux de l'enfant (RAP, 20 familles)



**Lecture :** À côté de chaque motif de danger est noté le nombre de familles pour lesquelles ce motif apparaît dans le jugement. La taille est proportionnelle au nombre de familles concernées.

La satisfaction des « besoins physiologiques et de santé » de l'enfant est constitutive de sa base de sécurité. L'un des motifs de danger identifié dans les familles de la recherche est le manque d'assiduité des parents dans le suivi des soins psychologiques ou dentaires de leur enfant (6 familles concernées).

Le besoin le plus mis à mal dans nombre de familles est (en bas du graphique) le « besoin d'identité » de l'enfant, perturbé par différentes formes de mal-être, que nous avons résumés en « troubles internalisés » (repli sur soi, anxiété, tristesse, idées suicidaires, parfois) ou « externalisés » (comportements perturbateurs à l'école ou à la maison, opposition, insultes, et dans 4 familles, agression des parents, consommation de toxiques, conduite à risques). L'essentiel des dangers se situent ensuite comme manquements au besoin d'avoir « un cadre de règles et de limites » (à droite du graphique), notamment sur la question scolaire (quant à « assurer les devoirs » et « l'obligation scolaire ») et la « régulation des écrans », à quoi s'ajoutent quelques « incohérences parentales » et « punitions

*inadaptées* » renvoyant à des cris, claques isolées et un cas d'enfermement dans la chambre. C'est dans ce même petit nombre de familles, où les relations parents-enfants sont tendues, que l'enfant peut faire l'objet d'une perception négative, à savoir être vécu comme « *mauvais objet* », ce qui est contraire à son « besoin de valorisation et d'estime de soi » (à gauche du graphique). Enfin, le « besoin de découverte et d'exploration du monde » (en haut du graphique) n'est pas toujours suffisamment assuré par un petit tiers des familles, considérées comme « *peu stimulantes* » ou « *manquant d'ouverture sur l'extérieur* ».

### Motifs de danger : l'extension de la responsabilisation parentale... des mères

Les motifs de danger répertoriés dans les décisions judiciaires donnent une vision quelque peu dichotomique du danger : d'une part les vicissitudes de la relation conjugale, d'autre part des « *carences éducatives* », l'ensemble apparaissant corrélé à un niveau important de mal-être chez plus d'une bonne moitié d'enfants. La lecture *in extenso* du dossier de chacune des 20 familles permet de mobiliser d'autres clés explicatives, à savoir des facteurs qui n'apparaissent pas, ou n'apparaissent plus dans les motifs de danger et qui renvoient aux 2 déterminismes sociaux évoqués en introduction, que sont la domination sociale et la domination de genre.

Du côté de la domination sociale, le fait que toutes les familles, sauf 2 exceptions, soient d'origine populaire et très souvent en situation de pauvreté structurelle n'apparaît quasiment pas dans les motifs de danger, excepté dans les situations les plus catastrophiques, d'expulsion locative ou de recours à l'aide alimentaire. Pourtant, la prise en compte des conditions de vie des familles ainsi que de leur origine sociale, apporte des clés explicatives qui s'avèrent à même, à la fois d'enrichir et de modifier *l'évaluation des causes du danger*. En effet, comment identifier et pondérer dans un ensemble de risques variés, ce qui agit négativement sur l'enfant ? Et notamment, quel est le poids des pratiques parentales dans un univers où ni le toit sur la tête, ni l'assiette sur la table, ni une sécurité minimale des lendemains ne peuvent être garantis ? La question se pose d'autant plus que les « *carences éducatives* » répertoriées renvoient à des normes qui sont plutôt spécifiques au milieu social des professionnels (juges et travailleurs sociaux) : normes de l'enfant élève, éveillé et cultivé, soigné, dans un univers où il est la préoccupation centrale de ses parents. Ce qui est perçu chez les familles comme « *carence* » dessine plutôt en creux les contours du modèle éducatif populaire, où la réalisation du potentiel de l'enfant n'est pas centrale, *a fortiori* lorsque l'attention des parents doit être focalisée sur bien des fronts de lutte pour la survie.

À cette considération sur le poids de la condition sociale s'ajoute celle relative à la domination de genre, dimension sur laquelle la lecture des dossiers apporte également une vision complémentaire et décisive, puisqu'elle révèle un niveau d'exposition des mères et des enfants à la violence bien supérieur à ce qui apparaît dans les décisions d'AEMO. Ainsi, dans près de la moitié des familles (8 sur 20), les enfants avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles, de la part du père ou du beau-père, ayant donné lieu, *avant* la mesure de protection, à une séparation, la mère prenant en charge les enfants ; considérée comme traitée, l'exposition à la violence n'apparaît pas comme motif d'intervention. Quant aux situations de violence conjugale, destructrices pour la mère et les enfants, elles sont en réalité plus nombreuses que les 7 répertoriées. En effet, les situations qualifiées de « *séparations conflictuelles* » peuvent occulter des violences : dans les 6 situations de « *séparation conflictuelles* » relevées ci-dessus, une plainte pour viol déposée par la mère contre le père des enfants était en cours d'instruction, avec interdiction pour lui d'approcher ; dans une autre, le père cherchait à savoir, *via* les enfants, ce qui se passait au domicile de son *ex* avec son nouveau conjoint, ainsi qu'à le discréditer ; dans une autre situation encore, où les deux adolescents étaient dans un tel déchainement de violence contre leurs parents et contre eux-mêmes qu'ils étaient suivis en psychiatrie, la mère avait confié des violences conjugales aux soignants. L'autre raison pour laquelle le nombre de situations de violence conjugale est sous-évalué, tient au fait que plus la situation est éloignée dans le temps, plus elle tend à être « oubliée »,

les problématiques du présent – et notamment les difficultés à gérer des enfants très éprouvés – prenant le pas sur le passé.

Un tel effacement semble ignorer les recommandations des pouvoirs publics depuis une quinzaine d'années, visant à faire reconnaître la violence conjugale comme un danger motivant un traitement spécifique en protection de l'enfance (ONED et SDFE, 2008). D'une part, parce que l'exposition de l'enfant à la violence conjugale impacte massivement son développement, à court, moyen et long terme : syndrome de *stress* post-traumatique, attachements insécures, faible estime de soi, troubles externalisés et internalisés. D'autre part, parce que si les institutions ne prennent pas des mesures pour protéger la famille contre l'agresseur, elles risquent de reconduire la violence plutôt que d'y mettre un terme. L'arsenal législatif s'est d'ailleurs développé depuis 2010, à la fois dans le sens d'une reconnaissance croissante de l'enfant comme victime de la violence infligée à sa mère, mais aussi dans le sens d'un traitement différencié des parents, proscrivant toute mesure de médiation entre les *ex-conjoints* et remettant en cause l'exercice conjoint de l'autorité parentale dans ce type de configuration. Or l'occultation de la violence conjugale en « séparation conflictuelle », son « oubli » au fil du temps – alors même que le mal-être chez les enfants s'exprime par des tentatives de prise de contrôle des garçons sur la mère –, mais aussi le fait que mère et père soient considérés de manière indifférenciée dans les objectifs supposés remédier au danger, ou même le fait que seule la mère soit présente devant le juge et les travailleurs sociaux tend mécaniquement à la responsabiliser d'une situation qu'elle et ses enfants ont subi et subissent parfois toujours, l'agresseur étant rarement sanctionné pour les faits qu'il a commis.

Au terme de cette analyse sur les motifs de danger, il apparaît que ceux-ci ne peuvent se dénombrer simplement, mais qu'il s'agit d'une question complexe mêlant la condition de certaines populations particulièrement précarisées par différents rapports de force et le regard porté sur elles par les professionnels ayant d'autres conditions de vie, associées à d'autres normes éducatives, ainsi qu'une certaine conception de la volonté individuelle supposée triompher de toutes les adversités. En effet, en l'absence de prise en compte du poids des déterminismes d'appartenance sociale et de genre, tout ce qui se produit dans l'univers de ces familles est non seulement considéré comme « dangereux » (et ce sans distinction de gravité entre des violences conjugales qui constituent des infractions pénales, et des « *carences éducatives* » sommes toutes assez banales), mais aussi imputé à la responsabilité des parents – et plus spécifiquement des mères qui sont l'interlocuteur principal des services sociaux et de la justice des mineurs. La reconnaissance des « *parents, premiers protecteurs de l'enfant* »<sup>32</sup> se retourne ainsi contre les familles les plus démunies, responsabilisées non seulement de leur rôle éducatif, qu'elles n'ont guère les ressources des milieux plus favorisés pour exercer, mais aussi de ce qu'elles subissent, de leurs conditions de vie peu maîtrisables à leur intimité malheureuse. Il y a là un stigmate qui s'avère particulièrement lourd à porter, *a fortiori* s'agissant de populations qui en supportent déjà de nombreux (Sécher, 2009).

Le danger est donc affaire de grille de lecture au sens où, selon où l'attention se porte, les faits, les causes probables et les responsabilités ne sont pas les mêmes. Cette question n'est donc pas seulement d'ordre théorique, mais aussi pratique, puisqu'elle a des conséquences dans la manière de considérer les familles et notamment les attentes de changement à leur égard. Les chercheuses, coutumières des déterminismes sociaux, peuvent se demander comment ceux-ci peuvent ne pas être pris en compte par les professionnels. S'agissant de la violence de genre – puisque les agresseurs sont des hommes dans plus de 9 cas sur 10, autorisant à parler de prédation masculine des femmes et des enfants – on peut penser que sa dénonciation est encore trop récente pour se traduire en actes, d'autant que cela suppose

---

<sup>32</sup> L'expression souligne que si le danger est le critère autorisant de manière dérogatoire la justice à encadrer l'autorité parentale, c'est avec une durée déterminée et à des fins de régulation, les parents conservant leur autorité et demeurant donc les premiers protecteurs de leur enfant (ONPE, 2013).

de déroger du cadre législatif de l'autorité parentale conjointe, ainsi qu'une articulation entre juridictions (de la justice des mineurs avec la justice pénale et les affaires familiales,). L'énigme est en revanche plus consistante s'agissant de l'absence de prise en compte de la pauvreté, alors même que le dispositif a été créé en ciblant les populations les plus démunies – ce sera donc notre prochain point d'investigation.

## II.1.2. La protection de l'enfance : un dispositif à vocation universaliste... qui s'exerce toujours sur les familles les plus pauvres

La composition sociale particulièrement déséquilibrée de la population relevant de la protection de l'enfance n'est, cela a déjà été dit, pas spécifique à la présente recherche, ni au service, à l'association ou au territoire qui est celui de ce terrain, c'est au contraire une constante relevée dans tous les travaux qui se sont penchés sur cette question. Le contexte historique d'émergence du dispositif (brièvement relaté en partie 1) l'explique d'ailleurs : dès le XIXe siècle, la protection de l'enfance vise à endiguer, voire à prévenir les désordres sociaux par une intervention régulatrice des relations parents/enfants. Si les fractions des classes les plus dominées sont visées, c'est parce qu'elles n'ont pas les moyens que les plus aisés peuvent investir dans leurs enfants pour maîtriser leur trajectoire, en les instruisant au lieu de les faire travailler, ainsi qu'en y dédiant leur mère. Et c'est bien cette réalité que décrivent les recherches : on le rappelle, la recension par Breugnot et Durning des 25 travaux consacrés à l'AEMO entre 1990 et 2000 constate qu'il s'agit de familles cumulant des facteurs de vulnérabilité socio-économique, relationnelle et individuelle (Breugnot et Durning, 2001). Une décennie plus tard, deux études de population réalisées en Finistère (Potin, 2013) et dans le Pas-de-Calais (Insee Nord-Pas-de-Calais, 2013) montrent que la population suivie en milieu ouvert est composée pour 9/10<sup>ème</sup> d'ouvriers et d'employés<sup>33</sup>, 40 % à 55 % des familles sont hors emploi (dans le Finistère, 25 % sont bénéficiaires du RSA contre 5,3 % en population générale). Une famille sur 6 est hébergée par son réseau ou en logement d'urgence.

Pendant longtemps, l'idée que la pauvreté puisse rendre l'éducation des enfants particulièrement difficile relevait d'ailleurs de l'évidence. En 1980, lorsque Bianco & Lamy, rédigent « *L'aide sociale à l'enfance demain* », c'est sans s'embarrasser de grandes précautions rédactionnelles, puisqu'ils qualifient ces familles de « *marginales* », « *cas sociaux* » et « *sous prolétaires* » (Bianco & Lamy, 1980). En 2000 par contre, sous la plume de Naves et Cathala, la tonalité est toute autre. Le fait que les bénéficiaires obligés de l'Aide sociale à l'enfance se recrutent quasi exclusivement parmi les plus démunis est entre temps tombé le coup d'une critique virulente de « *contrôle social* », au point que l'inspection est à l'époque diligentée avec l'objectif de mettre au jour l'incidence du facteur "pauvreté" sur le placement. Ce à quoi les inspecteurs concluent : « *Aucun des enfants accueillis provisoirement ou placés, dont la mission a examiné la situation, n'a été séparé de "son milieu actuel" du seul fait de la pauvreté de ses parents, même s'il est impossible de nier l'importance du facteur "précarité" dans les séparations enfants-parents subies* ». Les raisons des placements tiennent à un ou plusieurs des cinq motifs suivants : carence éducative, problème psychologique ou psychiatrique des parents, conflit familial, addiction et maltraitance - dans une population qui reste cependant la même : « *au seuil de pauvreté* », les familles sont « *solvabilisées par les aides légales* » et souvent confrontées à des problèmes de logement.

---

<sup>33</sup> Ce qui correspond à l'approximation de Naves & Cathala sur la proportion de jeunes protégés issus de milieux favorisés : « *Les représentants de la fédération nationale des services sociaux spécialisés (FNSSS) estimaient que ces jeunes pouvaient représenter jusqu'à 10 % des placements préconisés par certains services d'investigation* » (Naves et Cathala, 2000, p. 28).

## L'individualisation, un prisme occultant la pauvreté et son poids sur la parentalité

Un changement de paradigme s'est donc opéré, à la fois dans la perception de la population concernée et des motifs de danger. Là où l'on jetait hier un regard sur la condition difficile des plus démunis, dont les problématiques éducatives étaient envisagées avec une préoccupation de préservation de l'ordre public, l'œil des contemporains s'attache au sort de chacun, se faisant à la fois plus fin et plus exigeant. L'individualisation, à la fin du XXe siècle, est devenue si prégnante qu'elle n'est plus perceptible comme grille de lecture, mais s'impose comme mode d'appréhension et de traitement des acteurs sociaux, qu'il s'agisse de leur insertion sociale ou de leurs rapports intimes. En effet, à compter des années 1980 et l'installation de la crise économique, les exclus apparaissent de moins en moins comme les laissés pour compte résiduels de la croissance, pour être de plus en plus considérés comme des individus responsables de leur parcours, l'accompagnement visant à leur faire intégrer ce qu'Isabelle Astier nomme une « *discipline de l'autonomie* » (Astier, 2007). L'époque est aussi celle du renouveau des mouvements féministes, qui contestent l'ordre établi des anciens rôles, revendiquent davantage d'égalité et luttent pour la pénalisation effective des violences faites aux femmes, jusque dans la sphère privée. Auparavant perçue comme un refuge face à la dureté du monde, la famille se révèle progressivement pouvoir être un lieu de servitude pour les femmes, mais aussi de maltraitance des enfants. Si bien qu'en 1989, la France ratifie la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et promulgue une loi qui prévoit (entre autres) la création du numéro d'appel gratuit pour l'enfance maltraitée (aujourd'hui le 119), rappelle l'obligation de signaler les mauvais traitements et organise la formation des travailleurs sociaux au repérage et au traitement de la maltraitance (Durning, 2011).

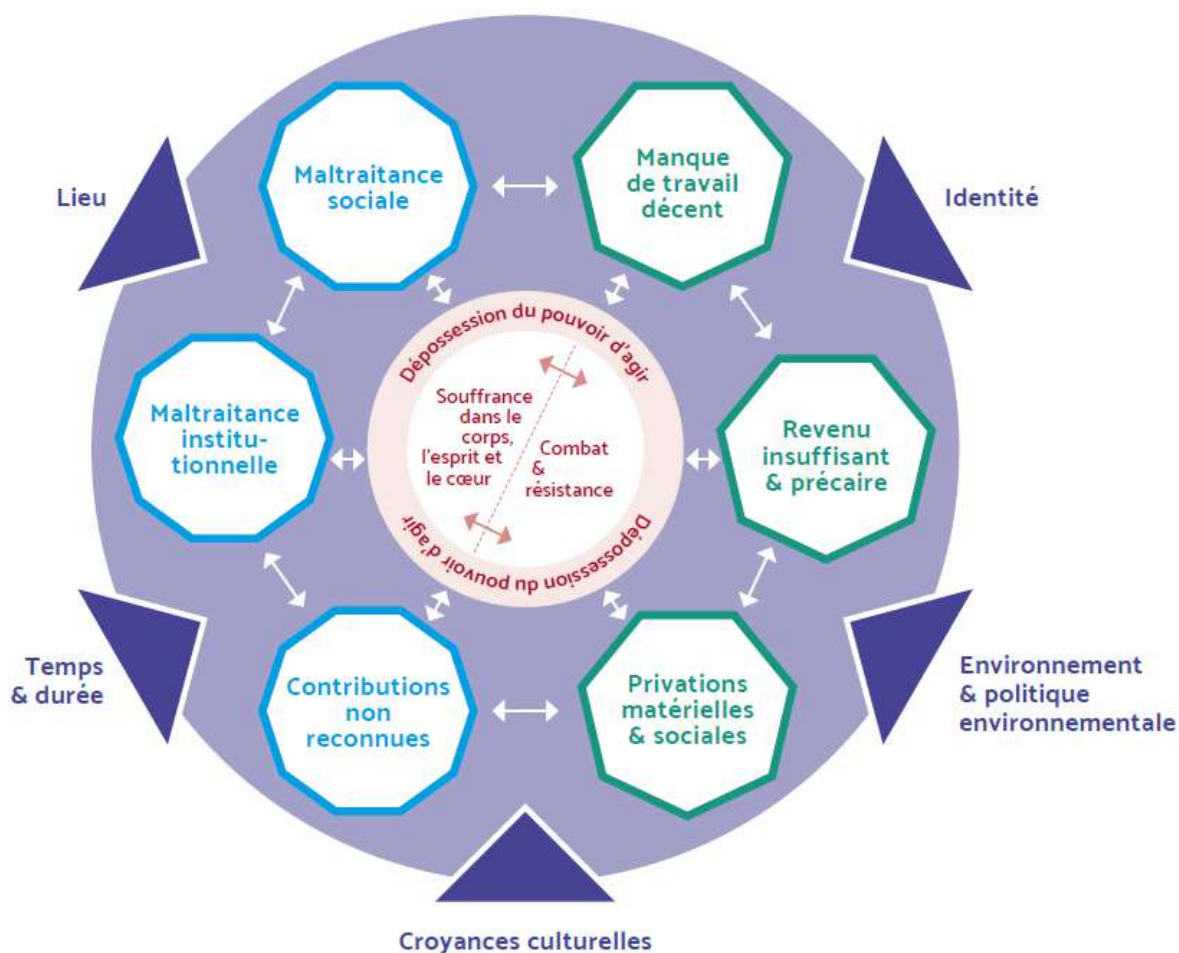
Dans ce mouvement d'individualisation où le regard se rapproche du plus singulier et du plus vulnérable en chacun, l'« avant-plan », c'est-à-dire les particularités des personnes concernées et leurs manières spécifiques d'être en relation, est devenu saillant, tandis que leur appartenance sociale et leurs conditions de vie forment un « arrière-plan » secondaire. C'est ainsi que Naves et Cathala invoquent des motifs de placement qui renvoient à la relation entre enfants et parents (carences éducatives et maltraitance), à la qualité des relations familiales (en réalité probablement conjugales, à l'époque encore appréhendées sous l'angle du « conflit », plutôt que de la violence) et aux fragilités personnelles des parents (problèmes « psys » et addictions). Tandis que le fait que la quasi-totalité des familles se trouve dans la pauvreté apparaît presque comme un hasard et détaché du placement : les auteurs le soulignent, ce n'est pas en raison de la pauvreté que les enfants ont été placés, mais parce que dans ces familles qui se trouvaient (fortuitement) être toutes pauvres, cela se passait mal.

La sur-visibilité de l'avant-plan invisibilise donc doublement l'arrière-plan : d'une part, on ne sait pas expliquer qu'en dépit de l'affichage universaliste affirmant que la maltraitance concerne tous les milieux sociaux, les plus nantis soient quasiment absents du dispositif. D'autre part, on ne sait pas expliquer comment la pauvreté affecte les existences, au point que les adultes peinent à être parents, mais aussi conjoints et tout simplement des individus. En 20 ans, le lien séculaire entre pauvreté et protection de l'enfance est non seulement devenu indicible, mais aussi impensable, au sens d'inintelligible. Et faute d'intelligibilité, l'origine sociale des familles a été considérée comme quantité négligeable, comme l'observent encore Naves et Cathala qui soulignent que « *les informations purement sociales et économiques sur les familles ont largement disparu des dossiers* ».

Ce que la conclusion des inspecteurs sur l'absence de lien entre pauvreté et placement questionne, c'est la conception de ce en quoi consiste la pauvreté, préalable à comprendre ses influences sur la parentalité. Les approches dominantes de la pauvreté sont de nature quantitative et résonnent en termes de privation

monétaires, matérielles et sociales. Intéressantes pour leur précision<sup>34</sup>, elles tendent toutefois à induire une vision « déficitaire » de la pauvreté, donnant à penser que les pauvres auraient la même vie que les autres, mais avec moins. Or, lorsque les personnes en situation de pauvreté en parlent (ATD Quart Monde, Oxford University, 2019), elles évoquent un univers à part entière, c'est-à-dire le caractère systémique de la pauvreté, à laquelle aucune dimension de l'existence n'échappe. Dans cet univers (cf. figure II.2), les *privations* (en vert) sont massives : privation de travail décent, de revenus, de biens matériels et de réseau social. Mais les *rappports sociaux hostiles* (en bleu) sont tout aussi caractéristiques : maltraitance sociale, institutionnelle et absence de reconnaissance des contributions des personnes concernées. Au point que le vécu intime de l'expérience est constitué d'une *dépossession du pouvoir d'agir*, d'une *souffrance* de l'intégralité de l'être (« le corps, esprit et le cœur » renvoyant à des perturbations de leur fonctionnement physiologique, cognitif et émotionnel) et d'une *lutte* permanente pour pouvoir accéder et/maintenir une stabilisation de leur condition qui n'est toutefois jamais acquise.

Figure II.2 : Les dimensions de la pauvreté, graphique élaboré par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford, janvier 2019



<sup>34</sup> D'un point de vue statistique, la pauvreté est objectivée par rapport au niveau de revenus permettant de départager la population française en 2 moitiés équitables, dit « revenu médian », le seuil de pauvreté étant défini à 60 % du revenu médian. Cette approche de la pauvreté monétaire peut être complétée par une approche en termes de privation matérielle et sociale, désignant la situation des personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante parmi 13. 6 % de la population cumulent au moins 7 privations et se trouvent en situation de privation matérielle et sociale sévère.

Ce que l'expérience vécue de la pauvreté permet, contrairement à la représentation superficielle en termes de privations matérielles, c'est une compréhension sensible de la manière dont l'arrière-plan de conditions de vie chroniquement adverses peut détériorer l'avant-plan psychologique des individus et de leurs relations, dont la parentalité. Avoir cette conception « éco-systémique » en tête (au sens d'une appréhension de l'individu dans son contexte de vie, plutôt qu'envisagé comme une psyché abstraite) rend possible la vision de son symétrique inverse, à savoir les multiples manières par lesquelles l'appartenance sociale protège les familles plus favorisées de la prise du dispositif de protection de l'enfance sur leur vie.

Dans un numéro de la revue française des affaires sociales consacré aux liens entre protection de l'enfance et pauvreté, deux magistrats et une avocate rapportent ainsi que les parents plus socialement dotés bénéficient d'un *a priori* de respectabilité tel que, tant de leur propre point de vue que de celui de leur entourage, leurs conditions de vie sont envisagées comme protectrices de leurs enfants, tandis que l'aide sociale à l'enfance n'est pas pensée comme susceptible de les concerner. De plus, là où les plus démunis dépendent de l'assistance face à laquelle ils doivent se dévoiler, les plus nantis peuvent s'offrir les services d'acteurs privés – soins dispensés en libéral, scolarisation et/ou prise en charge des enfants en cas de problème – lesquels ont tout intérêt à préserver leur réputation. Ces familles bénéficient en outre fréquemment d'un réseau social et/ou amical, lui-même doté en ressources, rendant possible un soutien social, voire un relais, évitant le recours à la protection de l'enfance. Et lorsqu'il arrive que celle-ci intervienne, le recours quasi systématique à l'avocat et à la préparation de l'audience permet de positionner ces parents comme force de proposition et de valoriser ce qui a été entrepris ou peut l'être, permettant d'exercer une influence sur les prises de décision. Enfin, outre les voies de recours susceptibles d'être engagés par les avocats face à une décision, notamment de placement, les magistrats disent hésiter à prendre des mesures rompant radicalement avec les habitudes familiales, craignant d'exposer les enfants à un dénivelé social préjudiciable (Donal, Fougère-Ricaud, Pierrot-Blondeau, 2023, p. 73-87). Les travaux de Caroline Maupas (Maupas-Harizi, 2023) et d'Hélène Oehmichen (2023, p. 26) montrent par ailleurs que lorsque des enfants d'autres milieux que défavorisés sont placés, c'est pour des durées plus courtes et dans un rapport plus horizontal avec leurs parents – résultats que nous retrouvons en AEMO, s'agissant des deux familles plus aisées qui faisaient partie de notre échantillon qualitatif.

### II.1.3. La « focale éducative » en protection de l'enfance est-elle synonyme d'invisibilisation de la pauvreté ?

Compte tenu de ces considérations, la cécité récente mais consistante du dispositif au poids de l'appartenance sociale sur la perception du danger pour les enfants a de quoi surprendre. Plusieurs raisons ont été identifiées à cette « invisibilisation des pauvretés », selon l'expression de Vanessa Stettinger qui parle « de formes de « déni » ou d'« euphémisation » de la pauvreté » par les travailleurs sociaux (Stettinger, 2023, p. 97). Ainsi, la crainte de stigmatiser les plus démunis (Ganne, Bergonnier-Dupuy, 2012) ; le désintérêt des professionnels pour l'aspect matériel des difficultés qui ne leur permet guère de plus-value, ni en termes de lecture de ce qui fait problème, ni en termes de résolution, leurs moyens financiers s'avérant de plus en plus limités (Serre, 2009) ; la prédominance dans la formation initiale d'une lecture psychologisante des problèmes familiaux (Breugnot, Durning, 2001), à quoi s'ajoutent les injonctions contemporaines à l'autonomie (Astier, 2007).

Force est cependant de remarquer que si ces distorsions dans la perception des familles pauvres comme dangereuses est connue de longue date, cela n'empêche pas leur persistance, si bien que le lecteur peut se demander ce qu'une recherche-action pourrait y apporter de plus. À quoi nous pouvons répondre :

une vision plus nuancée, réaliste et complexe de la manière dont les choses se vivent sur le terrain ; partir du principe que la perception des déterminismes sociaux serait évidente constitue une forme de « sociologisme ». Connaître le monde vécu de l'intervention permet d'éviter de mettre en cause les professionnels, pour souligner le fonctionnement d'un dispositif social et plus fondamentalement d'une politique publique qui contraint à des manières de poser le problème et d'y répondre, empreintes de distorsions. Parmi ces distorsions, dont certaines recensées par Stettinger, on retiendra notamment : le prisme individualisant contemporain qui lors de la formation, initiale et continue, est plutôt renforcé que questionné ; le déficit de culture scientifique du dispositif qui méconnaît les publics, leurs caractéristiques, les leviers d'action identifiés et évalués dans la recherche internationale ; les contraintes en temps (insuffisant) et en organisation (qui divise le travail et isole « l'éducatif » du reste du monde vécu des personnes concernées) ; le recours au référentiel à la fois flou et pressurant du « danger ». Notre engagement aux côtés de nos collègues intervenants nous amène à affirmer qu'il peut difficilement être question d'invisibilisation, dans la mesure où ne s'invisibilise que ce qui est visible. Or l'ensemble des distorsions inventoriées ci-dessus est si prégnant que la pauvreté des familles n'est *pas vue*, ni par les professionnels (travailleurs sociaux, mais aussi juges, partenaires et au-delà, législateurs, financeurs, etc.) ni, de prime abord, par les chercheuses.

Avoir endossé le costume d'intervenant nous a permis de mesurer la force du prisme individualisant - ou même, hyper singularisant – dans le vécu de l'intervention, totalement concentrée sur l'« avant-plan » des enjeux relationnels : le caractère à la fois décisif et intense de la rencontre et de l'alliance avec la famille, la pression liée au danger pour l'enfant et à la nécessité de trouver des leviers de changement, l'implication sensorielle que suppose le fait d'entrer chez les gens et de se retrouver dans leur intimité domestique, la posture de leurs corps, les mimiques de leurs visages qui précisent ou infirment les intentions exprimées, la tonalité des interactions entre chacun et nous, et entre les membres de la famille. Dans ce qui a quelque chose d'une captation de l'attention, nous n'avons, nous non plus, pendant plusieurs mois, littéralement pas vu l'arrière-plan que nous avions pourtant sous les yeux. Il a fallu que notre culture de chercheuse nous rattrape, nous amenant d'une part à étudier les dossiers des familles, d'autre part à nous plonger dans les travaux de recherche, pour que nous nous mettions à voir l'homogénéité de la population, la réalité des privations, le renouvellement incessant des difficultés et la désorganisation liée à des *stress* majeurs, tels que la perte d'emploi, de logement, de santé, de proches.

Autrement dit, les éléments écrits, ceux des dossiers, associés à ceux de la littérature de recherche, donnent accès à une grille de lecture alternative qui fournit d'autres références interprétatives. L'attention peut alors se défocaliser de l'avant-plan resserré sur les compétences parentales et associé à une lecture psychologique des motivations et des empêchements, pour prendre en considération « écosystémiquement » l'univers des familles. Un univers où les logiques de perception et d'action sont spécifiques, parce qu'adaptées à une vie de contraintes à la fois massives et cumulées, sur lesquelles les adultes ont des marges de manœuvre extrêmement restreintes, et parfois aucune. Comme on l'a déjà souligné, loin d'être une lubie théorique dont les chercheurs sont soupçonnés de raffoler, si le fait d'adopter l'une ou l'autre grille de lecture a des conséquences pratiques, à la fois sur l'évaluation du danger, l'imputation de responsabilité aux parents et les attentes (voire les exigences) à leur égard, il se joue là une question éthique, nécessitant d'y accorder une attention en conséquence.

Les 3 parties suivantes sont dédiées à poser les bases d'une lecture écosystémique du public majoritaire en protection de l'enfance, en empruntant à des modes d'analyse prenant en considération le poids des déterminismes sociaux. La 2e partie déploie ce que nous avons jusqu'ici désigné de manière concise comme « conditions de vie » de ces familles populaires précarisées. L'idée est de montrer comment la pauvreté fait système, au sens où la majeure partie de ces conditions converge pour rendre quasiment impossible l'accession à un socle de vie stable et sécurisant. Le pari, en faisant passer l'arrière-plan des

conditions de vie à l'avant-plan, est non seulement d'expliquer les mécanismes de la transmission de la pauvreté, mais aussi de donner corps à une compréhension intime de la pauvreté comme limitation de l'horizon de vie, de sorte que les représentations de l'enfant, de ses possibles et du rôle que le parent peut y jouer s'éloignent forcément des normes dominantes. Ce qui constitue, outre des émotions pénibles que cela suscite (de colère, de tristesse, d'usure), un risque d'apparaître suspect au regard des autres.

Face au caractère massif de ces adversités, la 3e partie propose une analyse détaillée du temps que les professionnels peuvent consacrer à chaque famille pour tenter de remédier au « danger ». Et la 4e partie conclut ce deuxième chapitre sur une analyse du parcours institutionnel des familles, qui vient remettre profondément en question les représentations du parcours en protection de l'enfance, supposé suivre une « graduation » allant des mesures d'accompagnement en milieu ouvert, vers le placement.

## II.2. Une pauvreté qui « fait système »

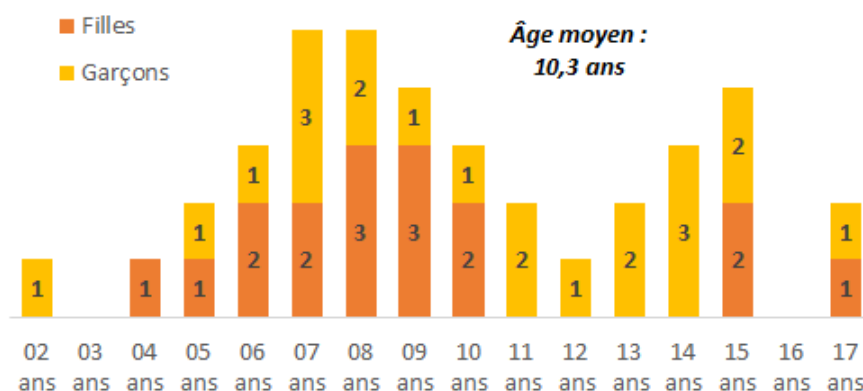
Avant de rentrer plus avant dans les pratiques professionnelles et les interactions avec les familles, commençons par essayer de comprendre qui sont ces familles. Quelle est leur structure socio-démographique ? Leurs conditions de vie ? Quel est leur parcours en protection de l'enfance ? les mesures éventuelles qui ont précédé l'AEMO ? celles qui lui succéderont ?

Vingt familles ont participé à la recherche<sup>35</sup>. Vingt familles, cela correspond à 38 mineurs concernés par une mesure d'AEMO, 20 mères, 23 pères, 6 beaux-pères, 2 belles-mères, 1 grand-mère, 4 frères et sœurs, 25 demi-frères et sœurs et 1 enfant de mineure. Tous ne sont pas rencontrés dans le cadre de la mesure, notamment les demi-frères et sœurs qui résident souvent ailleurs, ou encore certains pères qui ont totalement disparu du paysage, mais qui peuvent rester très présents psychologiquement, que ce soit dans les liens que les jeunes espèrent renouer avec eux, par la peur et/ou les séquelles que ce dernier suscite suite à des violences passées. À l'inverse, d'autres membres de la famille peuvent être des acteurs centraux dans l'accompagnement, comme les grands-parents. Une seule grand-mère a été citée ici car ses petits-enfants vivent à son domicile, mais d'autres grands-parents sont très présents. C'est par exemple le cas des parents de Mme Hochart qui, en début de mesure, sont les principaux interlocuteurs des travailleurs sociaux puisqu'ils accueillent leurs 4 petits-fils pendant l'hospitalisation et la convalescence de leur fille. C'est aussi le cas des parents de Mme Monnier qui véhiculent régulièrement leur fille lors des visites médiatisées et qui, pour M. Monnier, ont « une place plus qu'importante » et pas forcément positive. Là aussi, Maïté a des liens réguliers avec eux.

### II.2.1. Caractéristiques démographiques et structures familiales

Les 38 mineurs concernés par une mesure d'AEMO sont pratiquement aussi souvent des filles (45 %) que des garçons (55 %) et si, lorsque nous les rencontrons, ils sont âgés en moyenne de 10,3 ans, quasiment tous les âges sont représentés (cf. figure II.3). Un quart d'entre eux ont 7 ou 8 ans, groupe d'âge le plus fréquent, tandis qu'il n'y a quasiment pas de tout-petits et très peu de pré-adolescents.

Fig. II.3 : Âge des mineurs en début de recherche  
(RAP, 38 mineurs, effectifs)



#### En famille monoparentale ou recomposée, c'est aux mères qu'incombe la charge des mineurs

Lors de la recherche, seuls 4 couples parentaux sur les 20 étaient encore ensemble, soit seulement 1 couple parental sur 5 (cf. figure II.4). Dans ces familles, le nombre de mineurs concernés par la mesure d'AEMO est faible : 1 seul enfant dans 3 familles et 2 dans la dernière. De plus, il n'y a pas d'enfant de

<sup>35</sup> La moitié étant nouvelles entrantes au service et l'autre moitié déjà suivies. Toutes les familles sollicitées ont adhéré à la démarche et donné leur accord pour recevoir, chez eux et dans les différents temps de la mesure éducative, une chercheuse. La variété des situations familiales semble, au final, assez représentative des familles en AEMO ; c'est en tout cas ce que pensent les professionnels du service (cf. annexe A.1).

plus de 10 ans. Tous les autres couples parentaux sont séparés et la situation majoritaire consiste en deux parents qui vivent seuls (9). Une partie des mères se sont remises en couple (6) ainsi que 2 pères.

Fig. II.4 : Vie de couple des parents  
(RAP, 20 familles)

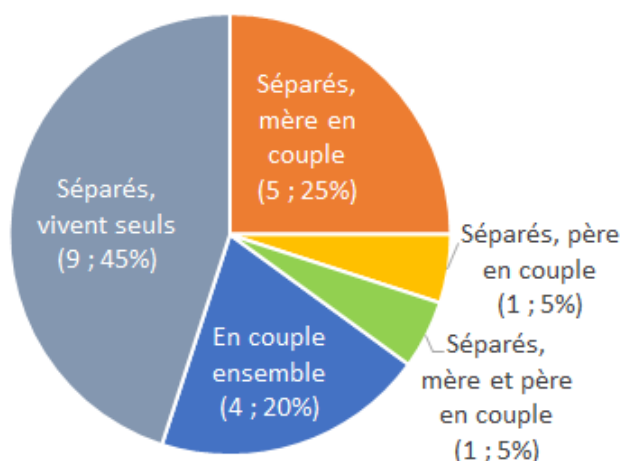
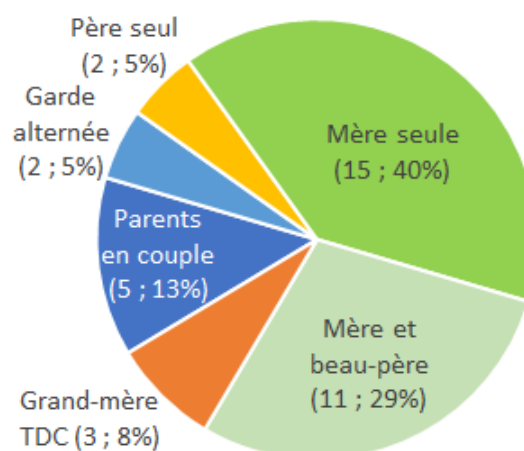


Fig. II.5 : Lieu de vie des mineurs  
(RAP, 38 mineurs)



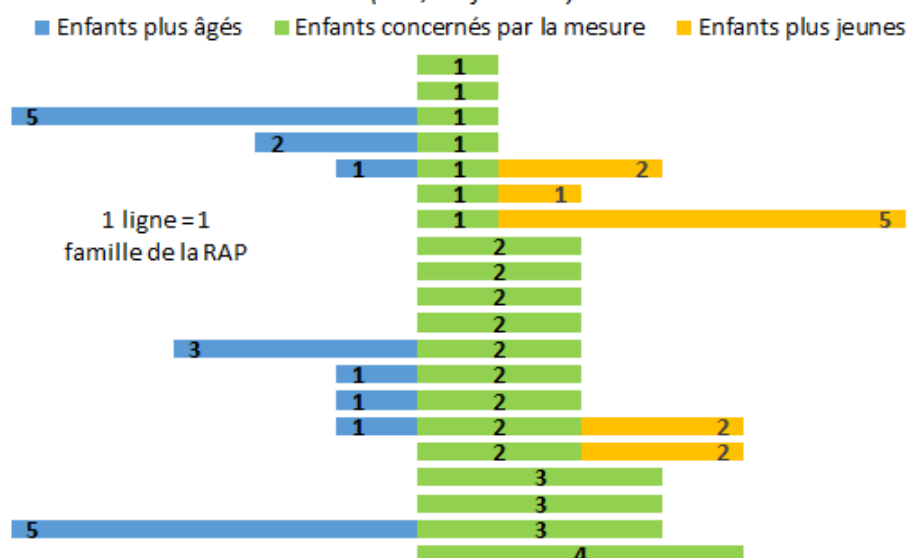
Par ailleurs, 2 pères sont décédés, laissant 2 mineurs orphelins. Cela représente 5 % de l'échantillon, soit près de trois fois plus que dans la population générale où 1,8 % des mineurs sont concernés (Flammant et al., 2020). Autre proportion importante : les mineurs n'ayant plus de contact avec leur père ou de manière très épisodique. Ils sont 8 dans ce cas, soit plus d'un cinquième des enfants et jeunes accompagnés en AEMO.

De fait, alors qu'en France, les deux-tiers des mineurs résident avec leurs deux parents (Insee, 2023, p. 125), c'est le cas d'une minorité des enfants et jeunes en AEMO : seulement 13 %, soit plus de trois fois moins (*cf.* figure II.5). Ce graphique montre également que plus des deux-tiers vivent avec leur mère, que celle-ci soit seule avec ses enfants (40 %) ou qu'elle partage sa vie avec un nouveau conjoint (29 %). Or « *le risque de pauvreté est beaucoup plus élevé pour les enfants de famille monoparentale : 40,5 % d'entre eux sont pauvres* » (HCFEA, 2021, p. 47). Comme dans la population française, les femmes sont majoritairement à la tête des familles monoparentales, excepté pour une famille où les 2 sœurs habitent avec leur père. Les situations les moins représentées sont celles de la résidence alternée qui ne concerne que 2 adolescents d'une même famille et de tiers digne de confiance (TDC), une fratrie de 3 étant confiée à leur grand-mère maternelle.

### Une sur-représentation des familles nombreuses

Les mesures d'AEMO concernent en moyenne 2 mineurs par famille (38 mineurs pour 20 familles). Pour autant, d'autres enfants – non concernés par l'AEMO en cours – sont présents dans plus de la moitié des situations, ce qui double quasiment le nombre d'enfants moyen par famille : 3,45 au total (69 enfants pour 20 familles), avec des familles allant de 1 à 8 enfants. La partie verte de la figure II.6 représente les enfants concernés par une AEMO : ils sont majoritairement 1 ou 2 par famille (respectivement 7 et 9), mais on compte aussi 3 familles avec 3 mineurs et 1 famille avec 4 enfants et adolescents en AEMO. La partie bleue représente les 19 enfants plus âgés que ceux concernés par la mesure et pour lesquels il n'y a pas d'AEMO. Ils peuvent être les enfants du couple parental (2), mais surtout des enfants d'une union précédente de la mère (12) ou du père (5). La partie jaune témoigne quant à elle de la présence de 12 enfants plus jeunes qui n'ont pas de mesure. Ils sont alors issus du couple parental (2) et/ou d'une recomposition familiale de la mère (6) ou du père (4) (*cf.* figure II.6).

Fig. II.6 : Nombre d'enfants au sein des familles en AEMO  
(RAP, 20 familles)



Cette fratrie habite parfois avec les mineurs pour lesquels il y a une AEMO : c'est le cas de 8 d'entre eux qui sont rencontrés dans le cadre de la mesure. D'autres habitent avec le parent non gardien ou sont majeurs et ont leur propre logement. Enfin, 4 ont une mesure de placement qui vient impacter la disponibilité psychique des parents et donc le déroulement de la mesure. C'est le cas de Mme Vannier dont la fille cadette de 14 ans est placée en MECS suite à des conflits avec son conjoint et des violences de ce dernier. C'est également cette situation qui a entraîné l'AEMO. Monsieur en veut à sa belle-fille qui « a raconté des mensonges à tout le monde » et refuse tout contact avec elle. Madame est continuellement inquiète pour sa fille qui fugue régulièrement et se met en danger (dont une tentative de suicide). Entre les deux, Romane, 10 ans, qui a vécu ces conflits familiaux, qui est confrontée à la colère de son père et à l'inquiétude de sa mère. Pascale, l'intervenante, doit réussir à répondre à ses besoins, notamment dans le maintien du lien à sa demi-sœur, là où l'évocation de celle-ci prend toute la place dans les échanges. M. et Mme Filoche ont aussi leur benjamin de 8 ans placé en famille d'accueil. Lors de notre premier rendez-vous, Marina me prévient que Monsieur lui a laissé un message téléphonique la veille et qu'il souhaite lui parler de quelque chose (tout ça restant très mystérieux). En début d'entretien, je prends tout de même le temps de me présenter, de leur expliquer les objectifs et le déroulement de la recherche et de recueillir leur consentement. Les parents m'écoutent attentivement, mais je comprends que M. Filoche s'est contenu pendant tout mon propos lorsque Marina lui demande la raison de son appel. Il s'anime. Il s'énervé. D'après lui, la famille d'accueil de son fils ne prend pas bien soin de lui et la référente ASE, soit ne lui répond pas au téléphone, soit le prend de haut et n'écoute pas son avis. M. Filoche est très remonté et, en apprenant à le connaître par la suite, ce monologue ne ressemble pas à l'homme très discret et peu bavard qu'il est. C'est que le déroulement du placement de son fils est son inquiétude principale – et ce y compris lorsqu'il sera transféré dans un lieu de vie bienveillant – et prend le pas sur la mesure d'AEMO. Les parents trouvent dans l'intervenante d'AEMO l'écoute qu'ils n'ont pas pour leur enfant placé, même si Marina leur rappelle à chaque rencontre qu'elle est là pour leur fille.

Cette disponibilité est également impactée par la taille de la famille puisque le nombre d'enfants par femme est supérieur à celui de la population générale : les mères de l'échantillon ont 3 enfants en moyenne, contre 1,8 en France (Insee, 2023, p. 122). Du point de vue des mineurs en AEMO, 16 d'entre eux (soit 42 %) font partie d'une famille où il y a au moins 4 enfants. Cette donnée rejoint les

observations faites dans le département du Pas-de-Calais où 45 % des bénéficiaires de l'ASE sont dans ce cas, contre seulement 3 % dans le département (Insee NPdC, 2013, p. 9). Cette surreprésentation des familles nombreuses, tout comme la surreprésentation des familles monoparentales, a un impact sur le niveau de vie des familles puisque « plus de la moitié des enfants pauvres vivent dans une famille nombreuse », soit une famille avec au moins 3 enfants, et que « passer de trois à quatre enfants a un effet majeur sur le risque de pauvreté » (HCFEA, 2021, p. 49-50).

### Une « carrière maternelle » plus précoce

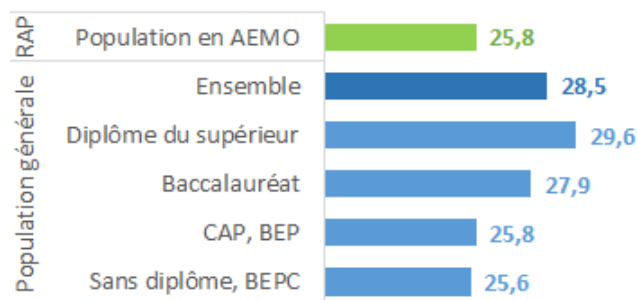
Les différents documents de la mesure contiennent peu d'informations sur les parents. Par exemple, dans les jugements en assistance éducative, les seules informations concernant les parents sont leurs nom et prénom ainsi que leur adresse. Par conséquent, il a parfois été difficile de connaître les dates de naissance des parents et nous n'en avons obtenu qu'une partie (15 femmes et 12 hommes). À partir de ces données, la moyenne d'âge des parents lors de la recherche est de 39,3 ans. Cet âge moyen est identique chez les pères et chez les mères et varie entre 26 et 57 ans. Par ailleurs, l'écart d'âge entre les enfants concernés par l'AEMO et leurs parents est de 30,1 ans, sans écart significatif entre les hommes et les femmes. Cet âge moyen à la maternité est relativement semblable à celui observé en population générale (30,8 ans en 2019). L'âge auquel ces hommes et ces femmes ont eu leur premier enfant permet de mieux appréhender la constitution de ces familles. Si aucun n'est devenu père ou mère pendant sa minorité, la majorité des parents de notre échantillon a eu son premier enfant avant l'âge de 25 ans (8 femmes sur 14 et 7 hommes sur 11, cf. figure II.7), soit précocement par rapport à la population générale. En effet, près de 3 ans séparent l'âge moyen à la première maternité des femmes en AEMO (25,8 ans) de l'âge moyen à la première maternité des femmes en France (28,5 ans, cf. figure II.8).

On parle de structure familiale populaire en référence à un engagement rapide et intense des femmes dans la « carrière maternelle ». Or l'âge au premier enfant est principalement déterminé par l'engagement dans les études : d'après l'Insee, les femmes de niveau BEPC (ou moins) ont leur premier enfant à 25,6 ans en moyenne, contre 29,6 ans pour les cadres. Les mères en AEMO ont un profil similaire aux femmes les moins diplômées (cf. figure II.8). Être mère à l'âge des études et de l'obtention des diplômes entraîne très souvent un arrêt de la scolarité et une disqualification qui rendra l'emploi plus précaire. Dans notre échantillon, seuls 4 parents – appartenant à 3 familles – ont obtenu un diplôme postérieur au baccalauréat. En outre, dans les familles monoparentales, comme dans les familles nombreuses, « la faiblesse des niveaux de formation et les difficultés portant principalement sur les femmes pour pouvoir mener de front leurs responsabilités familiales et l'exercice d'un emploi apparaissent primordiales, conduisant dans de très nombreux cas à un éloignement durable du marché du travail » (HCFEA, 2018, p. 3). Nous allons voir ce qu'il en est parmi nos 20 familles.

Fig. II.7 : Âge des parents lors de la naissance de leur 1er enfant (RAP, 20 familles et 38 enfants - données partielles)



Fig. II.8 : Âge moyen des mères lors de la naissance de leur 1er enfant (RAP et population générale - INSEE)



## II.2.2. Conditions socio-économiques de vie des familles

Les dossiers d'AEMO ne contiennent quasiment aucune information sur les conditions socio-économiques des familles. Parfois, au détour d'un rapport de fin de mesure, apparaît la situation d'emploi d'un des parents, mais c'est relativement rare. Parfois également un rapport de TISF fait état du budget familial mais, là-encore, cette situation est rare : d'une part, toutes les familles n'ont pas de TISF et, d'autre part, tous les rapports de TISF ne mentionnent pas cette information. Ainsi, pour les familles accompagnées, nous avons pu accéder au budget complet de seulement 2 familles par ce biais. Lors des visites à domicile, les conditions de vie sont perceptibles et la question de l'emploi est régulièrement abordée avec les parents. Cependant la réalité des conditions socio-économiques n'est pas connue avec précision par les travailleurs sociaux. Nous leur avons demandé de se renseigner sur les budgets des parents (salaires, allocations, dettes éventuelles, etc.), ainsi que sur leurs conditions d'emploi (type de contrat, temps de travail, etc.), mais ces démarches ne sont pas dans la culture des éducateurs spécialisés et cela a mis la plupart d'entre eux en difficulté. Avec leur soutien, nous avons pris le temps de rechercher ces informations et de les recouper avec des données issues des dossiers et, si nous n'avons pas pu obtenir tous les renseignements, ceux que nous avons recueillis donnent des résultats éclairants sur les conditions de vie des familles en AEMO.

### Des pères peu présents et des mères sans emploi

Parmi les familles de la recherche-action, près de la moitié des mères sont sans activité professionnelle (9), tandis qu'un peu plus de la moitié des pères travaillent (11, cf. figure II.9). À l'inverse, très peu de pères – lorsqu'ils sont encore présents – sont sans emploi (2). Chez les hommes comme chez les femmes, il n'est pas rare que les parents travaillent en intérim ou alternent

des périodes d'emploi avec des périodes de chômage en raison d'une multitude de contrats courts ; ce sont les situations d'emploi variables qui concernent 20 % des parents. Enfin, seul un tiers des mères occupe un emploi (7). Nous verrons par la suite que, même si certains parents travaillent, c'est généralement sur des postes peu qualifiés et pas toujours à temps complet, ce qui influe sur leur rémunération et ne leur permet pas souvent de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

Par ailleurs, la figure II.10 permet de s'intéresser aux situations professionnelles au sein des foyers

Fig. II.9 : Activité professionnelle des parents (RAP, 20 familles)

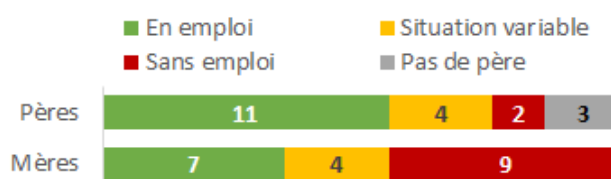
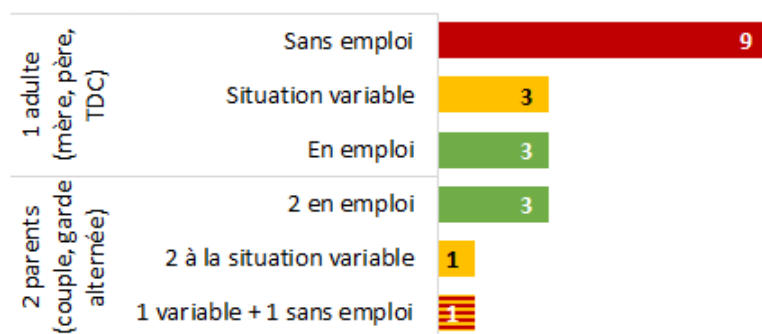


Fig. II.10 : Activité professionnelle des parents au sein du foyer gardien (RAP, 20 familles)



gardiens car, comme nous venons de le voir, la part des familles monoparentales est très importante et certains mineurs n'ont plus du tout de contacts avec leurs pères, qui ne pourvoient que rarement aux frais les concernant. Ainsi, dans les familles où il n'y a qu'un seul adulte, la majorité des parents gardiens n'ont pas d'emploi (9 sur 15, soit 45 % de l'ensemble des familles) tandis que lorsqu'il y a

deux adultes, les deux travaillent dans 3 cas sur 5. Au total, seuls 6 foyers (30 %) comprennent au moins un parent qui exerce un emploi.

### Une majorité de familles vivant sous le seuil de pauvreté

Les revenus n'ont pas pu être déterminés avec précision, mais ce qui se dégage est une majorité de familles avec le RSA – parfois sans, lorsqu'elles n'ont pas fait les démarches nécessaires – ou avec un autre type d'allocation (allocation adulte handicapé, pension d'invalidité) qui témoigne par ailleurs des problèmes de santé auxquelles est confrontée cette population.

C'est Mme Delaunay qui travaille par intérim et perçoit – les bons mois – un salaire de 980 € auxquels s'ajoutent 270 € de RSA socle, 373 € d'allocations familiales, 354 € d'allocation de soutien familial, soit 1 977 €, pour elle et ses 3 enfants. Difficile de finir les fins de mois, d'autant que Madame a contracté un prêt pour acheter une voiture qui lui permet de travailler et que ses dettes de cantine pour ses enfants s'élèvent à 305 €. La famille vit sous le seuil de pauvreté. C'est Mme Isambart qui a pour seuls revenus le RSA et les allocations familiales pour 5 personnes : Madame, ses deux plus jeunes enfants, ainsi que Syrine et son fils. La famille vit sous le seuil de pauvreté. C'est Mme Ferrand qui, tout comme son nouveau conjoint, perçoit l'allocation adulte handicapé (AAH) d'environ 1 000 €. Bien qu'elle n'ait qu'une seule fille, la famille vit sous le seuil de pauvreté. C'est M. Saïdi qui touchait un salaire de 2 000 € en tant que chauffeur routier, salaire qui est passé à 1 400 € début 2023 lorsqu'il a perdu son permis de conduire et que son employeur l'a positionné sur un autre poste. Ayant un permis étranger, des démarches administratives étaient nécessaires pour renouveler la validité de celui-ci en France. Or, suite à sa séparation avec Mme Saïdi, Monsieur n'a pas les moyens de payer un loyer et se trouve contraint d'habiter chez un cousin. Sans logement, il reçoit son courrier chez son ex-femme et celle-ci, prise par diverses contraintes matérielles et psychologiques n'a pas pris la mesure de l'importance du courrier reçu. M. Saïdi n'a jamais reçu ce courrier et n'était donc pas en capacité de répondre aux injonctions administratives. Madame, de son côté, a en charge 2 de ses enfants. Dans un premier temps, elle perçoit le chômage, puis un faible RSA car Monsieur travaille et qu'ils ne sont pas divorcés, et enfin un salaire pour des missions intérim à temps partiel.

Les revenus sont clairement insuffisants et précaires, si bien que nombre de familles ont des dettes de charges courantes, éternellement recontractées (qu'elles peuvent essayer de fuir en changeant de département), en lien avec des intervalles hors emploi et des accidents de parcours inévitables. Dans des situations sans aucune marge de manœuvre ou chroniquement déficitaires, le moindre imprévu a immédiatement des répercussions brutales. Un déménagement suspendant les versements CAF et le seul moyen de manger avec 2 enfants de 1 et 4 ans, est d'aller aux restos du cœur ; Madame Kermer tient cependant à nous montrer son cahier de comptes à 3 couleurs, impeccablement tenu. Chez les Carabari, nous nous apercevons pendant les vacances que les enfants (7, 9 et 15 ans) ne mangent plus à midi : « *habitude familiale ?* » ; leur mère nous répond qu'ils mangent le soir : « *ça cale, comme ça, on se réveille pas la nuit* ». Chez les Péristain, des difficultés à contacter Madame révèlent que son fournisseur d'accès a résilié son contrat et que les impayés concernent aussi la cantine et la crèche, où le petit ne va plus depuis 3 mois. Cette famille bénéficie pourtant d'une Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) ; mais ce n'est pas ce qui augmente ses finances. Finalement l'inquiétude de la Protection maternelle et infantile (PMI) permet à ce jeune enfant de réintégrer la crèche sur une place d'urgence, payée par le département.

L'Insee établit le seuil de pauvreté à 1 102 € mensuel par personne<sup>36</sup> et 14,6 % des habitants de France métropolitaine vivent sous le seuil de pauvreté. En Mayenne le taux de pauvreté des habitants est de

---

<sup>36</sup> Il s'agit du seuil de pauvreté 2019 calculé à 60 % du revenu médian. En 2022, ce seuil est, pour une personne seule, de 1 216 € ; pour les familles monoparentales avec un enfant, de 1 581 € si l'enfant a moins de 14 ans et de

11,5 % (Insee, 2023, p. 160-161). Documenter la situation socio-économique des familles de la recherche-action fait apparaître qu'excepté 4 cas (soit 1/5<sup>ème</sup> de l'effectif), la totalité des familles vit sous le seuil de pauvreté, voire nettement en dessous. Cette situation résulte d'un cercle vicieux entre une insertion difficile dans des emplois déqualifiés, précaires et peu rémunérateurs, en lien avec une fréquentation courte et peu diplômante de l'école, elle-même en lien avec la structure familiale typique des milieux populaires et des problèmes de santé affectant adultes et enfants, l'ensemble enfermant les familles dans un cycle de pauvreté intergénérationnelle (Peruyero, 2024).

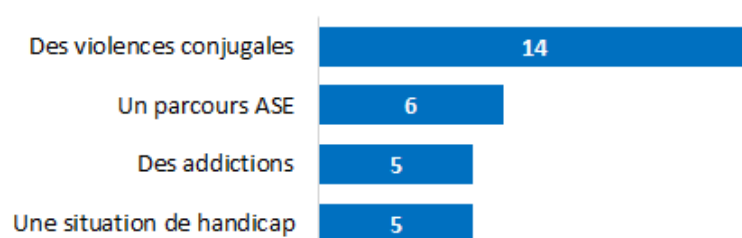
Les quelques exemples ci-dessus montrent que les familles essayent de s'en sortir comme elles peuvent et que les allocations qu'elles perçoivent sont primordiales. À cet égard, la division sociale du travail n'est pas sans créer des écarts de vision entre professionnels et familles. En effet, les travailleurs sociaux sont obligés, dans le peu de temps qu'il leur est imparti, de centrer l'intervention sur la parentalité, tandis que les difficultés sociales des familles relèvent des partenaires. Or, cela demande un effort d'adaptation aux parents, bien en difficultés pour envisager le rapport à leurs enfants comme s'ils n'étaient pas envahis de préoccupations – ce qui peut leur donner à penser que les professionnels ne réalisent pas ce qu'ils vivent.

### II.2.3. Contexte socio-sanitaire des familles

#### Une prédominance des violences conjugales et un « héritage » des parcours ASE

En plus de la précarité financière, les familles en AEMO sont confrontées à un certain nombre de problématiques, en premier lieu desquelles, celle de la violence conjugale (cf. figure II.11). Dans 70 % d'entre elles, des violences ont eu lieu entre les parents, que le couple parental soit séparé<sup>37</sup> (12) ou non (2). Pour ces deux derniers couples qui vivent toujours ensemble, des violences réciproques ont eu lieu entre les deux parents. La question de la violence conjugale est primordiale dans les mesures d'accompagnement, et ce pour plusieurs raisons. *Primo*, au regard du traumatisme vécu par les différents membres de la famille, dont les enfants soumis à l'expression de cette violence. *Secundo*, au regard des relations très tendues qui, le plus souvent, perdurent entre les parents ou de la possibilité de réapparition du père violent – seuls des hommes sont concernés ici – qui n'est plus présent au quotidien. Les deux cas de figure entraînent un vécu sous tensions pour les mères et leurs enfants. *Tertio*, au regard d'un parcours judiciaire pouvant être enclenché entre les deux parents ou, au contraire, face à l'absence d'un dépôt de plainte. Dans les deux cas, des enjeux existent en termes de reconnaissance de cette violence, pour la mère, mais aussi vis-à-vis de ses enfants.

Fig. II.11 : Nombre de familles où au moins un parent est concerné par... (RAP, 20 familles)



En outre, comme on le voit dans la figure II.11, dans une partie non négligeable des familles, au moins un des parents a lui-même connu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance lorsqu'il était enfant. Au cours des entretiens, 6 mères (30 %) ont partagé cette expérience de leur vie avec leur intervenant socio-éducatif et nous-mêmes. Il est cependant probable que

davantage de parents soient concernés. Des pères, sans doute, qui sont rencontrés moins souvent dans

1 825 € s'il est plus âgé ; pour les couples, de 2 190 € s'il y a un seul enfant de moins de 14 ans et jusqu'à 3 041 € s'il y a deux enfants de 14 ans ou plus. Même en prenant le seuil de pauvreté calculé à 50 % du revenu médian, la plupart des familles en AEMO ayant participé à la recherche-action participative vivent sous le seuil de pauvreté.

<sup>37</sup> Dans l'une des familles, le père est décédé et la mère vit seule.

le cadre de la mesure de milieu ouvert car ils n'ont pas en charge les enfants au quotidien. Mais aussi des parents qui n'ont pas souhaité évoquer avec les intervenants cette partie de leur parcours. Nous restons, par exemple, avec de sérieux doutes concernant M. Vannier. Celui-ci a très mal vécu le passage chez le juge des enfants et la décision d'une mesure éducative. Les premiers rendez-vous sont très violents pour lui : il n'accepte pas cette mesure et on sent que notre présence le renvoie à des choses douloureuses. Au premier rendez-vous, il arrive en retard et, complètement alcoolisé, il déverse sa hargne contre le juge, contre les travailleurs sociaux et contre les psychologues qu'il déteste. Il tourne en rond dans la pièce et il tourne en boucle sur ses propos ; il est impossible d'avoir un échange constructif. Je lui propose de sortir prendre l'air quelques minutes et, quand il revient, il s'excuse de son comportement auprès de nous et se met à pleurer. Les fois suivantes, Pascale et moi sentons qu'il essaye de se retenir, mais c'est éprouvant pour lui et cette haine envers les différents acteurs du placement ressort régulièrement. Il nous faudra un an pour réussir à apaiser un peu les choses et commencer à travailler sans que ses émotions n'envahissent tous les rendez-vous. Avoir un parcours en protection de l'enfance n'est pas neutre et devoir être de nouveau confronté aux éducateurs et à la justice avec ses propres enfants renvoie à ce passé souvent très douloureux. Surtout, la peur d'un placement plane continuellement sur ces parents qui ne veulent pas que leur(s) enfant(s) reviv(ent) la même chose qu'eux, mais qui connaissent la réalité de cette menace *via* leur propre famille ou leur entourage.

### Addictions et situations de handicap : des problématiques de santé structurelles

Le contexte socio-familial est également impacté, dans 5 familles (25 %), par des addictions d'au moins l'un des parents (*cf.* figure II.11). Il s'agit le plus souvent de problèmes d'alcoolisation du père, parfois de drogue. Dans une famille, les deux parents ont eu de graves problèmes d'addictions et semblent s'en être affranchis grâce à un suivi toujours en cours : Mme Davanne a des rendez-vous réguliers au CSAPA pour des problèmes d'alcool, tandis que son ex-conjoint a toujours un suivi en lien avec son passé de toxicomane. Pour ces parents ayant une addiction, il peut-être est psychologiquement périlleux de se retrouver confrontés aux toxiques comme de se retrouver confrontés à des conflits avec leurs enfants. D'autre part, lorsque les problèmes d'addiction perdurent, cette dépendance doit être prise en compte dans le travail avec les parents puisqu'elle peut être à l'origine du danger ou un élément contextuel supplémentaire. Les « aides et conseils » des éducateurs doivent viser à une réduction des risques de ces addictions sur le quotidien des mineurs. Les professionnels se posent aussi continuellement des questions sur la réalité des consommations, la réalité de ce qu'en dit le parent concerné, la réalité de ce qu'en disent les enfants pour protéger ce parent – y compris chez le juge où les mineurs peuvent affirmer que leur père ne boit plus pour ne pas lui attirer de complications, ce que le juge peut considérer comme un danger supplémentaire.

De plus, 6 parents sont reconnus en situation de handicap : 2 pères sont diagnostiqués schizophrènes, 1 autre autiste Asperger, 1 mère est diagnostiquée bipolaire tandis que 2 autres ont une déficience intellectuelle avec un parcours en IME/IMPro. Dans l'une des familles, les deux parents sont sous curatelle et perçoivent l'AAH. Dans 2 autres familles, il n'y a pas de reconnaissance de handicap, mais l'intervenante estime que, dans l'une, « *la mère a des troubles psychologiques* » et, dans l'autre, « *les parents sont limités intellectuellement* ». Ces handicaps sont également à prendre en considération dans l'accompagnement des familles. Chez M. et Mme Filoche, par exemple, les mesures en milieu ouvert durent depuis 6 ans (1 an d'AED et 5 ans d'AEMO) et la situation évolue lentement. Madame a une déficience intellectuelle et c'est elle qui « dirige » la vie de famille, Monsieur ayant rarement gain de cause lorsqu'il prend position. Or, Marina estime qu'aujourd'hui « *on a atteint les limites de Monsieur et Madame* » et les actions proposées ne sont pas toujours suivies d'effets. L'impact du handicap de Mme Monnier est encore plus important puisque sa bipolarité est à l'origine de la mise en danger de ses filles. Elle explique que sa maladie l'a « *conduite à confondre la réalité et le faux* ». De fait, avant la

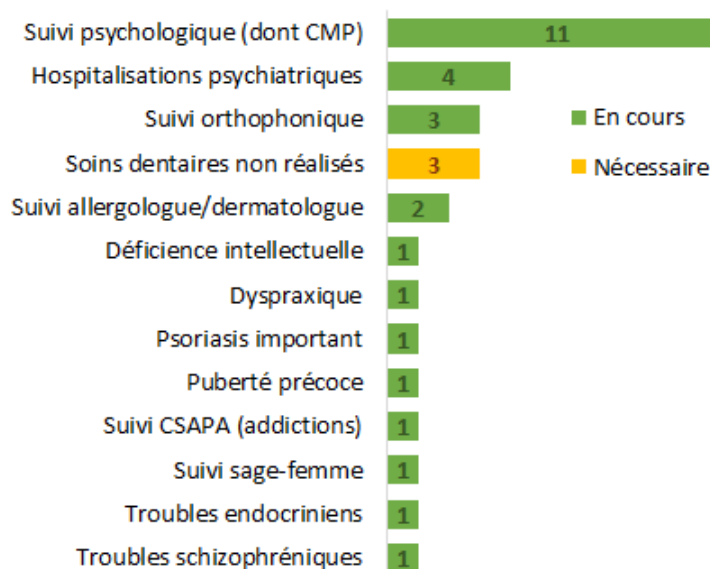
séparation, Madame a donné régulièrement à Alice des médicaments anti-épileptiques sans diagnostic ni ordonnance. L'état d'Alice a conduit le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) – et le père – à s'interroger sur les causes de sa léthargie et à découvrir la vérité. Une autre fois, Madame a cru que trois hommes étaient rentrés à son domicile et a demandé à Louise de se cacher sous la table. Puis elle a affirmé que ses agresseurs lui avaient lacéré le bras alors que sa fille a bien vu qu'elle s'était fait ça toute seule avec un cutter. Or, lorsque je rencontre Mme Monnier, le diagnostic de bipolarité vient seulement d'être posé et le psychiatre est encore en train de chercher le traitement adéquat. Cela fait 3 ans que les parents sont séparés et que les filles vivent avec leur père, et 2 ans que l'AEMO est prononcée. C'est-à-dire 2 ans que les intervenants essayent d'accompagner Mme Monnier dans sa parentalité et qu'elle a des réactions incohérentes, 2 ans que les filles et leur père ne parviennent pas à refaire confiance à Madame. Pendant l'année de la recherche, Louise et Alice réussiront à se rapprocher de leur mère, stabilisée : le traitement des problèmes de santé permet enfin d'avancer dans la mesure d'AEMO.

### Le poids des événements sur la santé physique et mentale

Nous avons aussi été étonnées de constater le nombre de problématiques de santé des parents qui sont apparues au cours de l'année d'immersion et qui viennent s'ajouter à un contexte socio-familial déjà précaire. C'est Mme Hochart qui, dès le début de la mesure, est opérée en urgence d'un cancer. Les 4 mineurs sont pris en charge par ses parents et c'est auprès d'eux que commence le travail éducatif de Marlène et Thibaut, quand bien même les grands-parents ne sont pas concernés par la mesure d'AEMO. C'est Mme Saïdi qui se fait opérer de la vésicule, passe d'innombrables examens médicaux en lien avec des problèmes de foie et qui a une toux persistante depuis plus d'un an. À chaque fois que j'échange de la situation avec Caroline ou Thibaut, les intervenants socio-éducatifs, l'un et l'autre se disent « *très inquiets pour la santé de Madame* » ; surtout, l'état de santé de Mme Saïdi inquiète grandement sa fille, Assia, qui a continuellement des maux de ventre. C'est M. Hochart qui a un arrêt de travail pendant plusieurs semaines suite à deux hernies discales et qui se fait lui aussi opérer. Ce problème de dos l'empêche de se déplacer pour aller chercher ses enfants lors des droits de visite, ce qui complexifie encore un peu plus ses relations avec son ex-femme. C'est encore M. Saïdi qui, lors de la seule visite que j'ai faite avec lui à son domicile – il était précédemment sans logement – a eu bien du mal à rester assis pendant l'entretien du fait de problèmes de dos. Nous l'avons ensuite déposé à l'hôpital car il était prêt faire une heure de bus pour s'y rendre. C'est enfin M. Carbari qui doit subir une intervention en urgence et met des semaines à pouvoir toucher ses indemnités maladie. Il nous dira bien après, en passant, qu'il a fini par accepter de l'argent de sa mère pour pouvoir manger.

De leur côté, la moitié des mineurs ont des problèmes de santé qui nécessitent des suivis mobilisateurs de temps parental (cf. figure II.12). Parmi ceux-ci, des problèmes assez classiques chez les plus jeunes, comme un suivi orthophonique, mais aussi d'autres plus rares, parfois liés au stress de leur situation : déficience intellectuelle, psoriasis important, troubles endocriniens ou troubles schizophréniques. De nombreux mineurs d'AEMO ont un suivi psychologique pour les aider à faire face à leur parcours de vie. Au total, plus du tiers des enfants et adolescents de notre échantillon ont des troubles psychologiques ou psychiatriques (13 sur 38). La plupart d'entre eux bénéficient d'un suivi au Centre médico-psychologique (10, CMP), tandis que d'autres en auraient besoin et n'ont pas de suivi (2). Par ailleurs, 4 mineurs sont régulièrement hospitalisés au sein d'un service de pédopsychiatrie. Ce chiffre est important et en lien avec les inégalités sociales de santé concernant la santé mentale observées par le service de statistiques des ministères sanitaires et sociaux (la DREES) et Santé publique France (SPF) : « *le taux de personnes souffrant de troubles psychotiques est supérieur chez les bénéficiaires de la CMU-C* » (Fourcade et Lennep, 2017, p. 290).

Fig. II.12 : Problèmes de santé des mineurs et suivis sanitaires (RAP, 38 mineurs)



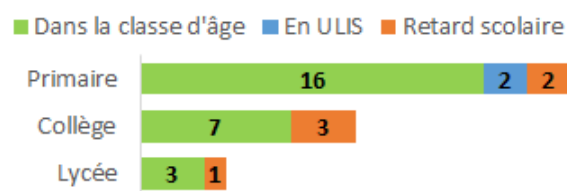
Il en est de même concernant la santé bucco-dentaire pour laquelle ces services constatent que « les inégalités sociales de santé demeurent importantes. Quel que soit l'âge, les enfants d'ouvriers ont plus souvent des atteintes carieuses que ceux des cadres », avec un écart, à 5-6 ans, de 31 % chez les premiers contre 8 % chez les seconds (Fourcade et Lenep, 2017, p. 190). Dans les familles de la recherche, il y a également 3 mineurs qui ont une dentition en mauvais état, avec parfois des douleurs importantes, et sans aucun suivi. Les services nationaux de santé font là-encore le lien entre précarité et soins, estimant

que « la faible prise en charge des plus jeunes suggère une méconnaissance de l'intérêt de soigner les dents temporaires » et que « le traitement des dents cariées a peu progressé au cours des 15 dernières années et ne s'est pas accompagné d'une réduction des inégalités sociales » (Fourcade et Lenep, 2017, p. 190). Malgré un programme de prévention mis en place par l'Assurance maladie en 2007 et de nombreux soins dentaires pris en charge à 100 % par la Couverture maladie universelle (CMU), les familles défavorisées consultent moins et, par la suite, s'engagent moins dans un parcours de soins pour leurs enfants. Ces écarts sont liés à la fois à des comportements différents en termes d'alimentation (boissons sucrées, grignotages, etc.), mais aussi à une méconnaissance des dispositifs car « la gratuité des soins et l'absence de frais ne garantissent pas le recours aux frais dentaires » (Calvet et Moisy, 2013). Dans le chapitre suivant, nous détaillerons une situation individuelle qui permet de comprendre ce décalage entre le comportement des parents qui peut paraître critiquable du point de vue d'un travailleur social (besoins de l'enfant non couverts en termes de soins dentaires) et les dettes de santé qu'ils ont contractées par manque de connaissance des aides existantes.

### Une scolarité proche de celle des classes défavorisées

Terminons cette photographie sanitaire et sociale des familles en AEMO par un regard sur la scolarité des enfants et adolescents accompagnés. Parmi les 34 mineurs de l'échantillon scolarisés *a minima* en primaire<sup>38</sup>, 26 sont scolarisés dans leur classe d'âge, sans dispositif particulier, soit les trois-quarts des mineurs en AEMO, 6 ont redoublé au moins une fois et 2 sont scolarisés en dispositif ULIS pour les élèves en situation de handicap<sup>39</sup> (cf. figure II.13). La part de ces jeunes ayant un retard scolaire est beaucoup plus élevée que la moyenne française (12 % en 6<sup>ème</sup>), mais très semblable à celle des enfants des classes sociales défavorisées (20,5 % ; Baccaini et al., 2014). Pour Fabrice Murat (2009), les

Fig. II.13 : Niveau scolaire des mineurs (RAP, 34 mineurs >= 6 ans)



<sup>38</sup> 3 enfants sont scolarisés en maternelle et 1 n'a pas encore atteint l'âge scolaire.

<sup>39</sup> En situation de handicap, l'un mental et l'autre psychique, et scolarisés à temps partiel, l'un tous les matins et l'autre 2h par jour, nous considérerons par la suite que ces deux enfants ont accumulé un retard scolaire.

« *compétences des parents* » influent sur ce retard scolaire car « *les parents les moins compétents ont plus de difficultés à aider leurs enfants dans leur travail scolaire* ». Cependant, à partir de différents tests statistiques, il constate que « *les compétences ne sont pas les seules caractéristiques liées au retard scolaire. Des écarts importants existent aussi selon les diplômes des parents, le revenu du ménage et ses pratiques culturelles* », comme la connaissance du système scolaire ou le « *capital culturel immatériel* » (livres, ordinateur, etc.).

Quel que soit l'angle de vue – démographique, social, économique, sanitaire –, ce portrait des familles ayant contribué à la recherche-action participative, converge vers le même constat : le profil des familles accompagnées en AEMO est majoritairement celui de familles très défavorisées. Celles-ci cumulent toutes les difficultés rencontrées par les catégories sociales les plus pauvres, auxquelles s'ajoute le parcours en protection de l'enfance, l'AEMO n'étant bien souvent pas leur première mesure.

## II.3. Les calendriers d'intervention des professionnels s'adaptent aux besoins des familles

Les calendriers d'intervention que nous avons construits donnent à voir la réalité du travail en AEMO. En amont de l'année d'immersion dans les familles, plusieurs outils ont été créés par le groupe-recherche composé des 12 professionnels et des 2 chercheuses. Si le *triangle des besoins* est devenu un outil de référence pour certains professionnels du service – nous avons vu les bureaux s'orner progressivement du triangle, dans sa version vide et dans sa version remplie des questions à poser –, le *calendrier* a suscité moins d'engouement. Il faut dire que celui-ci nécessite que les professionnels notent l'ensemble de leurs activités sur un document de collecte de données. Or les travailleurs sociaux ont la réputation d'être réticents à la création d'indicateurs, leur cœur de métier étant l'accompagnement et non pas la « *bureaucratization du travail social* » (Baronnet et al., 2015). L'outil a en revanche intéressé les cadres, celui-ci leur permettant de mieux appréhender l'activité réelle des intervenants socio-éducatifs et des coordinateurs, de mettre en avant de manière efficace et objective la réalité du travail en milieu ouvert.

### II.3.1. Présentation de l'outil et questions de méthode

Il s'agit d'un relevé d'activité quotidienne permettant de donner à voir tous les temps liés à une situation pour évaluer son « poids » en actions et en charge mentale. Les professionnels y recensent :

- ✓ *Les temps de travail en présence de la famille* : visites à domicile (VAD), avec le(s) parent(s) et/ou les enfants ; rendez-vous hors VAD, que ce soit au service ou à l'extérieur ; messages adressés à un membre de la famille (téléphone, mails, textos...) ; accompagnement avec un partenaire ; audience au Tribunal pour enfants.
- ✓ *Les temps de travail hors famille* : réunions du déroulé de la mesure ; réunions d'équipe où la situation familiale est traitée ; échanges avec les partenaires (rendez-vous physique, échange téléphonique, mail, etc.) ; écrits, notamment le rapport de mi-mesure et celui de fin de mesure ; trajets, à savoir le temps passé sur la route pour se rendre à un rendez-vous avec ou concernant la famille ; échanges informels avec les collègues pour partager ou solutionner un problème ; pensées concernant la famille ayant lieu pendant le temps de travail.
- ✓ *Les temps hors travail* : échanges informels sur des temps privés pour partager ou solutionner un problème ; pensées ayant lieu pendant le temps personnel (réveil la nuit, etc.).

Malgré les réticences initiales, quelques calendriers ont été renseignés dès la création de l'outil et, en septembre 2022, nous avons pu présenter à l'ensemble du service des premiers exemples de représentation visuelle. Les professionnels y ont vu l'intérêt de donner une visibilité au travail en milieu ouvert, ce qui était l'une des premières motivations des professionnels pour s'engager dans cette RAP, et de mettre en avant leurs réalités de travail. Au final, deux-tiers d'entre eux ont renseigné les calendriers (6 ISE et 2 coordinateurs), soit une visualisation de leur activité auprès de 13 familles.

Afin de gommer les différences propres à la constitution familiale et à l'exercice des mesures, les durées collectées ont toutes été rapportées au poids des situations dans le *listing* des professionnels. Pour rappel, ce *listing* est de 30,5 situations pour les ISE en milieu ouvert classique et de 12 situations pour les ISE en milieu ouvert renforcé, les professionnels ayant à la fois des AEMO et des AED. Un enfant vaut pour 1 situation, sauf dans le cas d'une co-intervention où son poids est alors de 0,5 situation par ISE. Ainsi, le temps passé dans une famille dépend du type de mesure (AEMO classique ou renforcée), du nombre

d'enfants dans la famille et du nombre d'intervenants<sup>40</sup>. Afin de comparer ce qui est comparable, nous avons rapporté les temps de travail exprimés à 1 situation, et traité différemment les réponses des ISE en AEMO classique, des ISE en AEMO renforcée et les réponses des coordinateurs.

Avant de présenter plus avant les résultats, deux constats relatifs aux résultats s'imposent, ainsi qu'un constat avec la collecte. Le premier est que les temps de travail moyens par situation collectés via cet outil, tout en étant cohérents selon les postes, semblent légèrement surreprésentés par rapport au temps de travail des professionnels au sein de l'association. Les calendriers des ISE en AEMO classique sont les plus fiables au regard du nombre d'outils collectés (12 contre seulement 5 pour les coordinateurs et 2 en AEMO renforcée<sup>41</sup>). Nous ne négligeons pas non plus l'effet de la recherche-action participative qui a sans doute mobilisé plus intensivement les professionnels sur les situations incluses. Le deuxième constat est que les moyennes cachent des disparités importantes selon les situations, disparités que nous présenterons par la suite. En AEMO, la gestion du temps est un travail d'équilibriste à trouver entre les situations qui nécessitent un investissement important et celles où une distance peut être proposée, la priorité des unes et des autres évoluant dans le temps. Concernant la collecte de données, certains professionnels ont « oublié » de reporter les temps de trajet, comme si ces déplacements ne faisaient pas partie de leur travail. Étant donné que nous avons fait la plupart des trajets avec eux, nous avons bien pris la mesure de l'importance de ces derniers et les avons donc rajoutés aux calendriers. De plus, le remplissage des calendriers demande une certaine rigueur : il faut penser à le remplir régulièrement afin de ne pas oublier des moments aussi fugaces que des pensées et certains professionnels pensent avoir largement sous-estimé la charge mentale des mesures d'AEMO.

### II.3.2. Répartition du temps de travail pour une situation

Par une représentation graphique, ces calendriers donnent à voir le temps passé en accompagnement éducatif auprès de la famille, mais également tous les autres temps nécessaires à l'exercice de la mesure. Et ces derniers sont nombreux : réunions, déplacements, écrits professionnels, liens avec les partenaires, etc., ainsi que tous les échanges informels avec les collègues et les réflexions sur les situations familiales car intervenir en AEMO, c'est emmener les familles et leurs problèmes partout avec soi<sup>42</sup>.

#### Intervenir en AEMO : 1h40 par mois d'interaction avec la famille

Un intervenant socio-éducatif en AEMO classique passe en moyenne 3h48 par mois sur la situation d'un mineur, dont 1h40 en accompagnement familial (cf. figure II.14). Les disparités selon les situations sont très importantes, le temps de travail mensuel variant de 2h20 à 8h38 et le temps avec les familles de 55 minutes à 3h25.

En moyenne, l'accompagnement familial – VAD, rencontres au service ou à l'extérieur, appels téléphoniques, accompagnement chez un partenaire ; bien souvent avec un seul membre de la famille – représente seulement 44 % du temps de travail des intervenants en AEMO. Les rencontres avec la famille se déroulent aussi souvent à leur domicile que dans d'autres lieux, que ce soit au service ou dans un endroit public. Les espaces publics sont notamment réservés aux enfants qui, lorsqu'ils sont

---

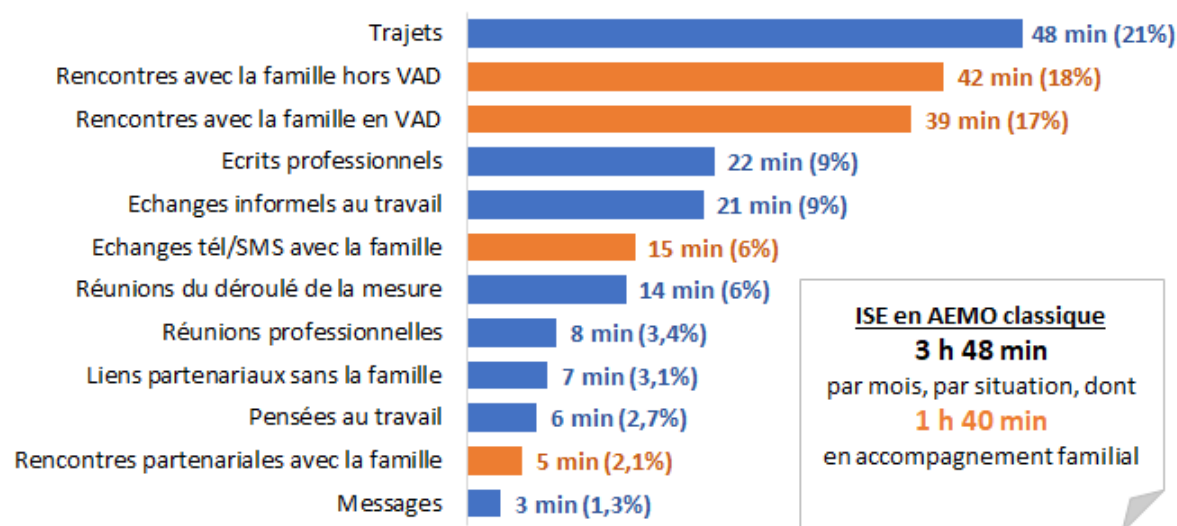
<sup>40</sup> Un travailleur social passe théoriquement plus de temps dans une famille où il y a 2 enfants (la famille vaut 2 situations), que dans une famille où il n'y en a qu'un seul (la famille vaut 1 situation), mais autant que dans une famille où il y a 4 enfants, mais 2 intervenants (la famille vaut 2 situations pour chacun).

<sup>41</sup> Sur un total de 15 familles en AEMO classique et 5 familles en AEMO renforcée. Dans les AEMO classiques, le coordinateur de l'équipe faisait partie de la démarche dans seulement 5 cas sur 15. Dans les autres situations, le coordinateur n'était pas engagé dans la recherche-action participative et n'a donc pas renseigné de calendrier.

<sup>42</sup> Le temps hors travail (échanges informels privés et pensées sur le temps personnel) ne sont pas comptabilisés dans cette partie qui vise à montrer le temps comptabilisé sur le lieu d'emploi.

rencontrés en individuel, le sont soit dans une cafétéria à l'heure du déjeuner, soit dans un parc. De leur côté, les adultes sont le plus souvent reçus au service, excepté dans le cas de visites médiatisées par un ISE se déroulant à l'extérieur. Dans les liens avec les familles, il est également notable qu'elles ont besoin de contacts réguliers avec « leurs » éducateurs : dans plus de la moitié des situations (7 sur 12), les échanges téléphoniques et SMS prennent plus de 5 % du temps de travail des ISE. Nous verrons plus en détail quelques exemples précis par la suite.

Fig. II.14 : Temps de travail d'un intervenant socio-éducatif en AEMO classique pour une situation (moyenne par mois ; RAP, 12 calendriers)



Malgré la fréquence des échanges par téléphone et des rencontres au service, les trajets prennent tout de même 48 minutes par situation, en moyenne, soit plus d'un cinquième du temps (21 %). Ce temps est indispensable à prendre en compte dans l'organisation d'une journée de travail et les ISE essaient généralement de rentabiliser leurs déplacements en rencontrant plusieurs familles sur un même territoire. Avec 9 % du temps de travail, la part des écrits n'est pas négligeable, de même que celle des échanges informels avec les collègues ou des réunions. Les écrits ne sont pas continus dans la mesure, mais concentrés à certaines périodes, notamment avant les audiences lors de la rédaction des rapports de fin de mesure. On voit alors comment, retranscrire plusieurs mois d'accompagnement avec les bons mots, peut être prenant en temps et en énergie. D'autres écrits doivent être réalisés en urgence, lors d'un événement dans la famille, par exemple. Selon les difficultés rencontrées dans la mesure ou dans l'accompagnement de la famille, les travailleurs sociaux ont besoin de transmettre leur vécu et de recueillir l'avis de leurs collègues sans attendre une éventuelle réunion, d'où le poids des échanges informels. Quant aux réunions où les ISE ont l'occasion de parler des situations, il s'agit essentiellement des réunions du déroulé de mesure qui concernent quelques collègues (14 min.), beaucoup plus rarement de moments dédiés lors de réunions qui réunissent toute l'équipe (8 min.).

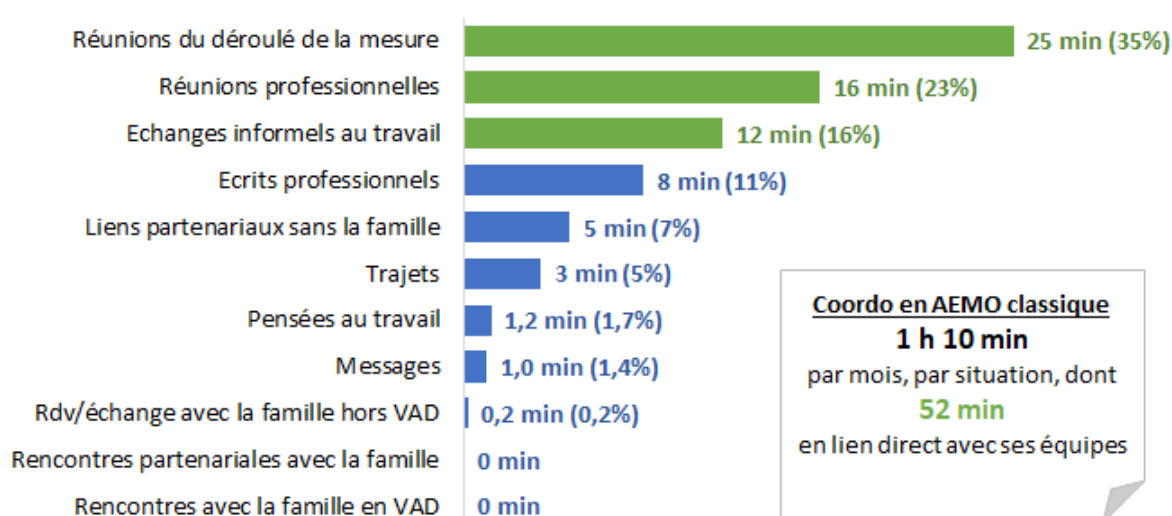
### Des coordinateurs surchargés, mais très en lien avec leurs équipes

Si chaque ISE a 30,5 situations dans son *listing*, chaque coordinateur doit avoir en tête plus de 150 situations correspondant à celles des membres de son équipe. Ce chiffre titanesque ne leur permet pas de consacrer plus d'une heure par situation et par mois. Dans le cadre de la recherche, nous avons engagé différentes actions ayant un impact sur les habitudes de travail, comme la participation des parents aux réunions du déroulé de la mesure qui ont impliqué les coordinateurs. Cela a légèrement impacté leur calendrier : Lucie a dû se déplacer pour une réunion de projet se déroulant près de chez les parents, ce

qui n'arrive jamais lorsque ceux-ci ne sont pas présents. De même, dans les familles où cette expérimentation a été faite, il y a eu un peu plus de préparation des réunions en amont, que ce soit organisé de manière formelle ou *via* des échanges informels.

Ainsi, d'après les calendriers renseignés, un coordinateur en AEMO classique passe en moyenne 1h10 par mois sur la situation d'un mineur, dont les trois-quarts du temps (52 minutes) en lien direct avec ses équipes (cf. figure II.15). Obligatoires et venant ponctuer régulièrement l'AEMO, les réunions du déroulé de la mesure sont, de loin, celles où les coordinateurs passent le plus de temps sur une situation (25 min.). Si les intervenants ont besoin d'échanger en dehors de ces temps, les réunions d'équipe viennent apporter un espace formel et les échanges dans les couloirs un espace informel. La relecture des écrits professionnels n'est pas négligeable, avec 11 % du temps de travail, de même que les liens partenariaux, avec 7 % du temps.

Fig. II.15 : Temps de travail d'un coordinateur en AEMO classique pour une situation (moyenne par mois ; RAP, 5 calendriers)



Là-encore, le temps passé diffère d'une situation à l'autre et varie du simple au triple : de 33 minutes dans une famille où l'intervenante a très peu besoin d'échanger avec sa coordinatrice et où cette dernière n'est pas sollicitée dans les liens avec les partenaires ou avec la famille, à 1h41 dans une famille où la situation est très régulièrement évoquée dans les espaces formels et informels, où il y a des liens partenariaux et de nombreux écrits à formaliser.

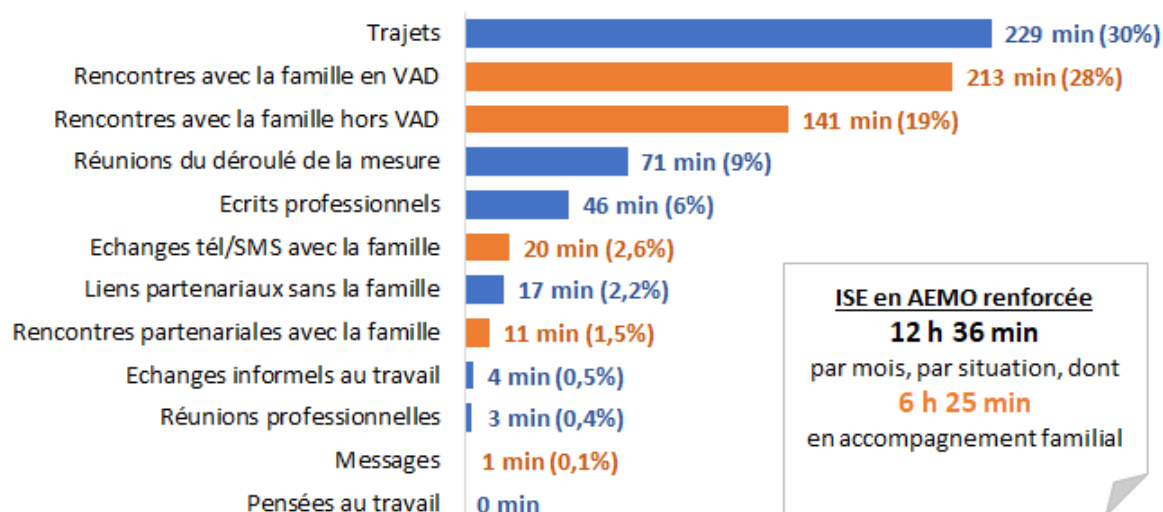
### En AEMO renforcée : plus de temps avec les familles, mais aussi plus de trajets

Au regard du nombre de situations accompagnées (12), les ISE en AEMO renforcée ont 2,5 fois plus de temps par situation qu'en AEMO classique. Comme dit précédemment, la figure II.16, basée sur uniquement 2 calendriers d'une même ISE, surestime les temps d'intervention ; elle permet cependant de se rendre compte de la répartition des temps de travail. Celle-ci ressemble à celle observée en AEMO classique, avec quelques spécificités.

L'intervenante concernée passe la moitié de son temps en accompagnement avec les familles, dont près de 6h en rencontres individuelles avec les parents ou les mineurs. En plus de leur fréquence plus importante, les visites à domicile ont plus de poids qu'en AEMO classique (28 % contre 18 % du temps). Mais qui dit davantage de VAD dit également davantage de temps sur la route pour se rendre au domicile des familles d'autant que, en AEMO renforcée, les travailleurs sociaux couvrent l'ensemble du département. Ainsi, près d'un tiers du temps de travail est consacré aux trajets (30 %). Pourtant, dans

les cas présents, une famille habite à 10 minutes du service, dans la même commune, et l'autre à 40 minutes, ce qui n'est pas non plus le déplacement le plus long que connaissent les ISE. C'est le cumul du nombre de déplacements qui entraîne cette durée incompressible.

Fig. II.16 : Temps de travail d'un intervenant socio-éducatif en AEMO renforcée pour une situation (moyenne par mois ; RAP, 2 calendriers)



### Et la charge mentale dans tout ça ?

L'outil créé vise à montrer la réalité du travail en milieu ouvert, avec une mesure chiffrée de chaque action menée, mais aussi à montrer tous les temps informels qui sont indispensables pour mener à bien son travail : les échanges avec les collègues, la famille, les amis, et toutes les pensées qui submergent un intervenant socio-éducatif sur un trajet, au milieu de la nuit ou en écrivant un rapport, parce qu'il s'inquiète pour une famille, pour un enfant, cherche des solutions et envisage toutes sortes de possibilités. Nous l'avons dit, dans le recueil de données ce temps a sans doute été sous-évalué. Et pourtant, ce sont en moyenne 36 minutes mensuelles qui sont consacrées aux échanges et aux pensées pour une seule situation, soit 15 % de l'ensemble du temps consacré à celle-ci. Bien évidemment, des différences existent selon les situations, ce que nous permettront de voir les calendriers détaillés présentés par la suite. Mais ces chiffres sont conséquents, et nous n'avions pas forcément conscience de cette réalité des interventions avant de commencer la recherche.

Un événement particulièrement est psychiquement prenant et entraîne pléthore d'échanges et de pensées : les ordonnances de placement provisoire (OPP). Avec 1 120 mineurs accompagnés durant l'année 2023 sur le pôle de milieu ouvert, quasiment à chacune de nos venues une OPP venait d'avoir lieu ou allait avoir lieu dans les heures à venir ; parfois plusieurs dans la même semaine. Ces placements en urgence impactent forcément l'organisation du travail. Le placement devient l'urgence et les agendas sont chamboulés : il va falloir reporter des rendez-vous, des réunions, trouver du temps pour tout ça... Mais surtout, le temps officiel de l'intervention se trouve percuté par le vécu émotionnel de ces OPP. Accompagner le placement d'un enfant qu'un professionnel suit depuis des mois, parfois des années, ce n'est pas rien. Un jour, dans le bureau d'à côté, l'une des ISE a verbalisé à un collègue qu'elle ne pouvait plus supporter de vivre ça. C'est difficile. Ces jours-là sont des moments où il y a beaucoup d'échanges dans les couloirs, où les professionnels sont envahis par la situation et ont besoin de débriefer, même s'ils ne sont pas concernés par la mesure. Et cela peut parfois impacter leurs propres accompagnements.

Mais c'est aussi dans ces moments-là que s'observe la solidarité entre professionnels : solidarité au sein de l'équipe concernée, solidarité entre équipes et même solidarité entre services. Ainsi, cette cheffe de service hébergement ayant accueilli la veille au soir, dans l'une des MECS de l'association, une jeune suite à une OPP qui, dès 9h du matin, était dans le bureau de l'éducatrice de milieu ouvert ayant accompagné cette jeune pour lui donner des nouvelles. Même s'il y a des secteurs et des équipes, les professionnels de l'association font aussi équipe beaucoup plus largement. Et nous constatons que si les interventions en milieu ouvert sont supportables pour chacun, c'est en grande partie grâce à cette solidarité qui permet de dépasser l'isolement auquel sont confrontés les ISE.

L'intervention en milieu ouvert est également prenante psychiquement en raison de deux autres éléments. D'une part, du fait de la précarité des familles. Ainsi cet ISE qui pourra dire au cours d'un trajet en voiture : *« J'en ai marre d'être confronté quotidiennement à la précarité des familles : précarité sociale, précarité intellectuelle, précarité financière, précarité sentimentale... C'est dur de vivre ça tous les jours. »* D'autant plus que les marges de manœuvre des travailleurs sociaux pour impacter sur cette précarité sont faibles, voire quasi-nulles. D'autre part, intervenir en milieu ouvert, c'est également beaucoup d'annulations. Les exemples suivants ne témoignent pas de cela, et pourtant nous ne comptons plus les portes fermées lors d'une VAD, oubliés plus ou moins volontaires, ou les annulations de dernière minute.

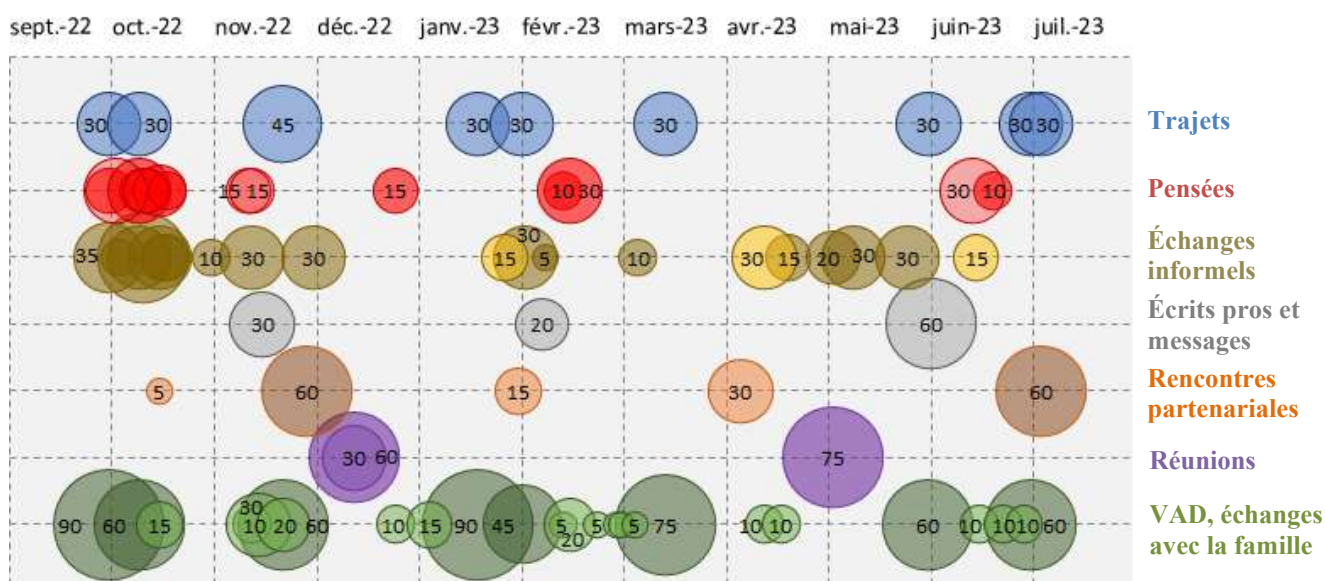
### II.3.3. Trois exemples de calendriers détaillés

Nous allons maintenant regarder dans le détail la temporalité et le type des interventions pour 3 situations de la recherche-action. Nous avons délibérément choisi 3 calendriers de la même ISE (Marina) car il n'y a pas de réelle différence de fonctionnement entre les intervenants et le fait que les calendriers aient été renseignés par la même personne évite les biais de remplissage : de cette manière, nous sommes sûrs de pouvoir comparer les interventions entre elles. Cela permet également de bien se rendre compte de la manière dont un même ISE gère son agenda pour réussir à proposer plus ou moins de temps de rencontres avec les familles, en fonction des besoins.

#### Accompagnement classique pour une situation ardue : une charge mentale importante

La première situation est celle de Syrine Isambart, 17 ans, dont la mesure a débuté en novembre 2020. Si le parcours de vie de cette jeune est très complexe, son accompagnement est relativement classique dans le sens où des rencontres avec Syrine et/ou sa mère ont lieu à une fréquence d'environ une fois par mois (cf. figure II.17, *vert foncé : les gros ronds*) : 2 VAD en octobre, l'une avec Madame et l'autre avec la mère et la fille, 1 VAD en novembre, 1 rencontre avec Madame au service en janvier, 1 VAD avec Syrine en février, 1 VAD en mars, 1 VAD en mai avec Syrine pour préparer le Contrat jeune majeure (CJM), 1 VAD en juin avec Madame pour lui lire le rapport de fin de mesure (RFM). Entre deux rendez-vous, Marina et la famille restent en contact très régulièrement, essentiellement par téléphone avec Madame et par SMS avec Syrine (*vert clair*). Parallèlement, Marina accompagne la jeune dans des rendez-vous partenariaux (*orange foncé*) : en novembre pour l'aider à trouver un logement étudiant – démarche qui n'aboutira pas – et en juillet, alors que Syrine vient d'avoir 18 ans, pour signer son CJM à l'ASE. L'ISE échange également avec certains partenaires par téléphone : assistante sociale de secteur et lycée (*orange clair*). Ces différents rendez-vous avec la famille nécessitent des déplacements réguliers, mais qui restent relativement raisonnables car la famille réside à seulement un quart d'heure du service (*bleu*).

Fig. II.17 : Calendrier de la famille Isambart (en minutes ; RAP, ISE: Marina)



Note de lecture : Il s'agit de l'agenda de l'ISE entre septembre 2022 et juillet 2023, pour toutes les actions concernant la même famille. Chaque ligne représente un type d'activité différent : les trajets en bleu, les VAD et échanges avec la famille en vert, etc. La taille des ronds représente le temps passé sur une activité, avec le nombre de minutes à l'intérieur du rond. Lorsqu'il y a trop d'événements simultanés, les minutes ont été retirées afin de faciliter la lecture.

Au cours de l'année, 2 réunions du déroulé de la mesure ont lieu (*violet*) : l'évaluation en décembre et la synthèse en mai. Mme Isambart et Syrine ont fait partie des familles qui ont été intégrées à certaines réunions et ont toutes deux participé à l'évaluation. Ce fonctionnement étant nouveau pour les équipes, la coordinatrice, la psychologue, l'ISE et la chercheuse ont pris un temps de travail d'une demi-heure en amont pour préparer ce temps (*violet*). Par ailleurs, avant la fin de mesure pour majorité, Marina a dû rédiger le rapport de fin de mesure début juin, cet écrit s'ajoutant à deux autres réalisés au cours de l'année (*gris*).

Ce qui est moins classique dans cette situation, c'est la toute la charge mentale qu'entraîne, pour l'ISE, l'accompagnement de cette famille. Celle-ci est visible par le nombre d'occurrences des temps d'échanges informels concernant la situation, que ce soit au travail (*marron*) ou dans la sphère privée (*jaune*), ainsi que de la fréquence des pensées de l'intervenante portant sur la famille, essentiellement au travail (*rouge foncé*), mais aussi parfois au domicile (*rouge clair*). C'est surtout vrai en octobre-novembre 2022 – même si ça ne se voit pas tellement du fait de la superposition des événements – où Marina pense régulièrement à la situation le soir, voire pendant ses réveils nocturnes. À propos des échanges avec les collègues sur le temps de travail, il y a les échanges avec le voisin de bureau avant ou après un rendez-vous, mais aussi des échanges longs et fréquents avec la psychologue du service. Celle-ci reçoit régulièrement Syrine, dès lors qu'elle en ressent le besoin. Ainsi, chaque rencontre, de l'ISE avec la famille ou de la psychologue avec Syrine, donne lieu à un échange entre les deux professionnelles. Or c'est une famille très affiliée aux intervenantes, avec laquelle il y a beaucoup de liens, une implication forte, et des debriefing réguliers.

### Accompagnement soutenu au sein d'une famille asphyxiée par le comportement d'un mineur

La deuxième situation est celle de la famille Ramier où une première AEMO a été prononcée en avril 2021 pour Majeed, 7 ans, et une seconde en mars 2022 pour Serena, 5 ans. C'est l'exemple même d'une



(*rond vert de 180 min.*). En outre, tous les ronds *vert clair plus petits*, qui existent depuis le début de la mesure mais se multiplient à partir de début 2023, témoignent des échanges téléphoniques entre Mme Ramier et l'intervenante socio-éducative, ainsi que du désarroi de cette mère face au comportement de son fils. Certaines semaines, les échanges entre les deux ont lieu tous les jours, parfois pour 10 minutes, 20 minutes, mais aussi régulièrement pour une demi-heure ou trois-quarts d'heure.

Au regard des problématiques de santé de Majeed, le travail partenarial n'est pas non plus anodin dans cette situation. Les médiations et l'hospitalisation précitées ont été classées dans les "échanges avec la famille" car il s'agit d'abord d'accompagner le mineur et/ou sa mère et non pas de réfléchir et construire avec les partenaires. Mais ces rencontres et échanges existent et sont nombreux (*orange*) : très fréquemment avec le CMP, mais aussi pour des bilans TISF avec Mme Ramier et l'association dédiée, un rendez-vous avec Madame à l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), une réunion de l'Équipe de suivi de scolarisation (ESS) de Majeed, une rencontre avec l'association de loisirs pour les week-ends, des échanges téléphoniques avec le service de pédopsychiatrie, etc. Là encore, des déplacements sont très souvent associés à ces liens partenariaux (*bleu*). De son côté – et bien que ça n'apparaisse pas sur cette représentation graphique –, le coordinateur peut également prendre le relai avec certains partenaires, comme l'ASE pour une demande d'accueil provisoire.

C'est également l'une des situations où les écrits demandent le plus de temps (*gris*), que ce soit pour l'ISE en écriture ou pour le coordinateur en relecture. La rédaction du rapport de fin de mesure en amont de l'audience est très longue car, pour l'intervenante socio-éducative, « *la construction de la pensée est ardue* », du fait de la complexité de la situation. Or chaque mot et chaque formulation a son importance. Elle s'y reprend à plusieurs reprises et, un jour, s'y consacre 4h d'affilée (*rond gris de 240 min.*). Divers autres écrits doivent également être réalisés, à destination des partenaires ou de Madame : notes et courriers en lien avec l'intervention des TISF (report d'heures, par exemple), demande d'aide financière, note après l'hospitalisation de Majeed en mai, etc.

Enfin, cette situation nécessite énormément d'échanges informels sur le lieu de travail (*marron*) : Marina parle de la situation avec l'ensemble des membres de son équipe, que ce soit les autres ISE, la psychologue, le coordinateur<sup>43</sup> ou – plus rare – le chef de service. Elle échange aussi beaucoup avec la chercheuse avec qui elle intervient en binôme, ce tiers permettant de ne pas sur-solliciter ses collègues. Elle pense aussi à la situation, mais pas tant que ça : au travail, surtout entre la synthèse et l'audience qui sont toujours des moments stressants (*rouge foncé*), et de temps en temps au domicile, en soirée, avant de s'endormir ou pendant la nuit (*rouge clair*).

En lien avec la décision de placement, l'AEMO de Majeed prend officiellement fin début juin 2023 ; Marina continue à accompagner Serena et Mme Ramier. De fait, tous les accompagnements spécifiques qui étaient menés pour Majeed s'arrêtent et le calendrier d'intervention est beaucoup moins fourni. Cependant, au regard du nombre d'appels téléphoniques qui perdurent en juin (*vert clair*), il est clair que rien n'est réglé et que les difficultés persistent.

### Accompagnement light : veille sociale dans l'objectif d'une fin de mesure

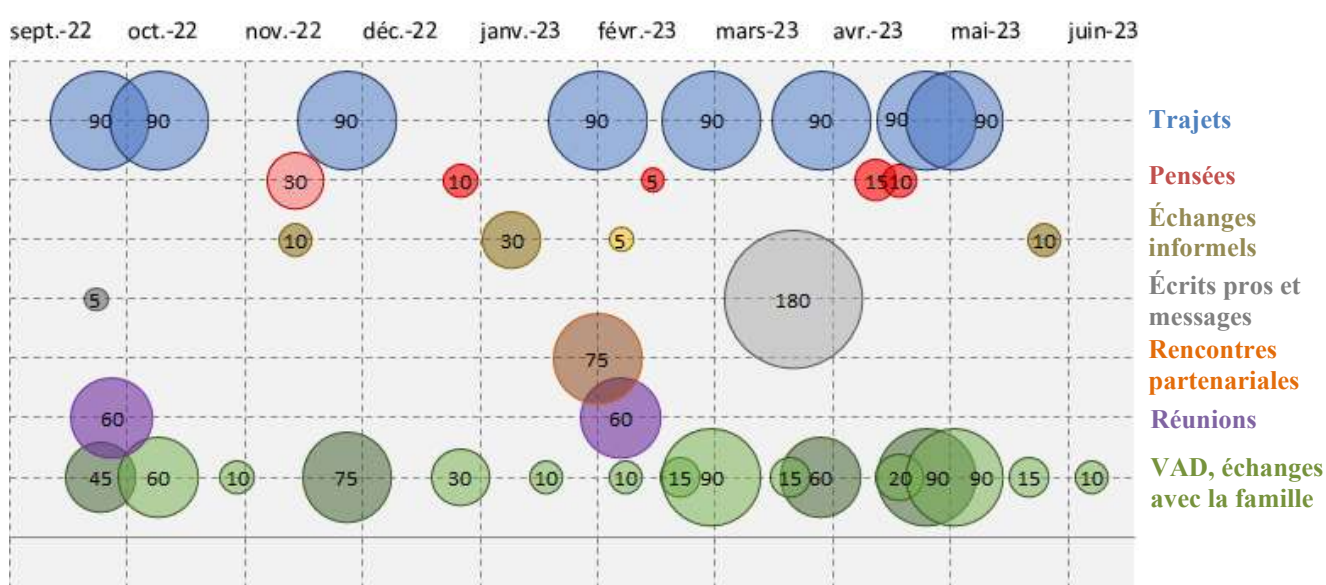
Afin de compenser le temps passé sur des situations aussi complexes, les ISE ont bien heureusement des situations plus simples dans leur *listing*. C'est le cas de la famille Filoche pour qui l'AEMO pour Romane, 10 ans, existe depuis septembre 2018. À l'époque, celle-ci a été prononcée pour la mineure et son petit frère « *dont les crises envahissent la sphère familiale* », avec « *un épuisement constaté chez les parents* » et, pour Romane, « *une place parentifiée auprès de son frère* » (jugement). Celui-ci a été placé un an et demi plus tard et la mesure a été maintenue afin d'accompagner un retour au domicile

---

<sup>43</sup> Le calendrier du coordinateur témoigne également de ces échanges fréquents, plus en tout cas que dans d'autres situations.

éventuel puis, celui-ci n'étant pas envisageable, des temps d'accueil du mineur au domicile. Elle a surtout été maintenue « au regard des difficultés parentales persistantes, en particulier dans la pose du cadre éducatif et dans la prise en compte des besoins et ressentis des enfants ». Après plusieurs années d'intervention, la famille semble avoir trouvé son rythme et son fonctionnement et, suite à l'audience de mars 2022 prolongeant l'AEMO pour 2 ans, Marina a commencé à les préparer à une fin de mesure. L'idée de « perdre leur éducatrice » n'a pas été de prime abord évidente pour ces parents qui se sont toujours sentis soutenus par celle-ci pendant toutes ces années et que la présence de Marina rassure – en lien notamment avec la déficience psychique de Madame. Lors de l'entretien que j'ai avec M. et Mme Filoche à la fin de la recherche, ils me diront toute l'aide que Marina a pu leur apporter, malgré les difficultés initiales « à accepter la mesure », avec une impression de déqualification en tant que parents. Ils estiment que cette mesure les « a fait évoluer » et ils sont prêts à poursuivre seuls – ce qui se passera, le juge prononçant une mainlevée de la mesure en mars 2024.

Fig. II.19 : Calendrier de la famille Filoche (en minutes ; RAP, ISE : Marina)



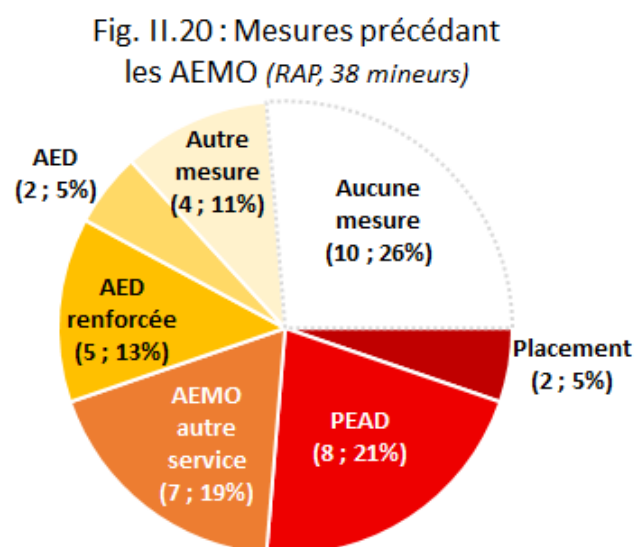
Ainsi, le calendrier d'intervention de l'ISE témoigne d'une situation de veille sociale visant à baliser les choses pour que tout se passe bien. Au cours de l'année, l'intervenante se rend seulement 4 fois au domicile des parents (cf. figure II.19, *gros ronds vert foncé*) et rencontre à 3 reprises la mineure seule, au cours de déjeuners et d'un temps de jeux au centre social (*gros ronds vert clair*). Entre deux rendez-vous, elle échange régulièrement avec Madame par téléphone, parfois avec Monsieur (*petits ronds vert clair*). En dehors de ces accompagnements, il n'y a pas beaucoup d'actions à mener. Au fur-et-à-mesure de l'avancée dans le temps, les premiers partenariats ont pris fin (assistante sociale, puéricultrice, CMP) et Marina assiste simplement à la synthèse à l'ASE concernant le placement du frère (*orange*). Pour l'AEMO, 2 réunions du déroulé de mesure ont lieu au cours de l'année : l'évaluation en septembre et la synthèse intermédiaire en février (*violet*) et 3h sont consacrées à la rédaction du rapport intermédiaire (*gris*). On voit ici que l'écriture est beaucoup plus aisée que dans la situation précédente. Par conséquent, c'est une situation qui nécessite peu d'échange informels (*marron*) ou de pensées (*rouge*). Au final, ce sont les trajets qui prennent le plus de temps, avec près de 2/5<sup>ème</sup> du temps de travail consacré aux déplacements (*bleu*).

## II.4. Parcours en protection de l'enfance

Il existe toute une palette de mesures de prévention et de protection de l'enfance qui permettent de repérer les difficultés qui fragilisent les familles et mettent en danger ou en risque de danger les mineurs : aides financières, accompagnement social et familial (TISF), accompagnement en économie sociale et familiale (MAAESF, MJAGBF), mesures de milieu ouvert (AED, AEMO), mesures de placement (famille d'accueil, MECS, etc.), formes alternatives ou temporaires d'accueil (accueil de jour, PEAD, accueil d'urgence, accueil de 72h)<sup>44</sup>. La gradation de ces réponses administratives ou judiciaires vise à soutenir les familles le plus tôt possible *via* la prévention ou la protection, l'idée étant de commencer par les actions de prévention les moins contraignantes et se déroulant au domicile, pour aller vers des mesures de protection, judiciairisées et de placement en cas de persistance ou d'aggravation du danger. L'annexe A.4 permet d'avoir une vision d'ensemble des parcours en protection de l'enfance des 38 mineurs accompagnés par le service, que ce soit en amont ou en aval de l'AEMO.

### II.2.1. Des mesures antérieures à l'AEMO pour 3 mineurs sur 4

Bien souvent, l'AEMO n'est pas la première mesure de protection de l'enfance. Dans le cadre de la recherche-action participative, seules 4 familles sur 20 et 10 mineurs sur 38 ont débuté leur "parcours en protection de l'enfance" par l'AEMO exercée par l'association Chanteclair (soit 20 % des familles et 26 % des mineurs ; cf. figure II.20, "aucune mesure"). En outre, une fratrie nouvelle entrante de 3 enfants réside chez sa grand-mère depuis 2 ans. Du fait d'une enquête pénale sur des violences sexuelles subies par la cadette, une double mesure AEMO / tiers digne de confiance (TDC) est prononcée. Il n'est pas rare que les mesures TDC soient couplées d'une mesure AEMO, cette pratique est même un incontournable dans certains départements.



#### **Précisions, figure II.20**

*Il s'agit, pour chacun des 38 mineurs, de la mesure en cours juste avant l'AEMO exercée par Chanteclair. D'autres mesures ont parfois été prononcées en amont.*

*Les doubles mesures (AED-AED renforcée / MJAGBF) ont été classées uniquement dans les mesures éducatives.*

*Tous les mineurs d'une même famille ne se trouvent pas forcément dans la même situation. Pour un détail individuel par mineur et famille, se reporter à l'annexe A.3.*

<sup>44</sup> Cette classification s'inspire de celle réalisée chaque année par la DREES, notamment dans son dossier portant sur « L'aide sociale à l'enfance » (Amrous, 2023). TISF : Technicien de l'intervention sociale et familiale. MAAESF : Mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale. MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial. AED : Action éducative à domicile. AEMO : Action éducative en milieu ouvert. MECS : Maison d'enfants à caractère social. PEAD : Placement éducatif à domicile.

Dans une logique de progressivité des réponses, 7 mineurs avaient précédemment une mesure d'AED ou d'AED renforcée<sup>45</sup> (soit 18 %) et 4 une mesure de type TISF<sup>46</sup>, MJAGBF ou MJIE<sup>47</sup> (soit 11 %). Les autres mesures antérieures correspondent à des placements (26 %) et à des AEMO exercée par un autre service (19 %).

### Beaucoup de placements non effectifs. L'AEMO faute de mieux ?

Avec un quart des mineurs concernés (10), on observe surtout une prédominance des mesures de placement, à rebours de toute perception que nous pouvions avoir sur le parcours des mineurs en AEMO, à rebours également de ce qui est observé dans d'autres études comme celle du Pas-de-Calais où les auteurs constatent que « *les actions éducatives sont plus souvent utilisées au début des parcours* » (Insee Nord-Pas-de-Calais, 2013, p. 17).

Il s'agit surtout d'enfants et de jeunes placés au domicile d'un de leurs parents (8 PEAD). La quasi-totalité d'entre eux n'ont pas été exercés (7 sur 8), les mineurs étant placés chez le parent gardien, mais non accompagnés par un service de placement à domicile. Ce manque de place n'est pas sans effet sur le parcours des mineurs en protection de l'enfance qui ne sont pas accompagnés tels qu'ils le devraient ; la mesure d'AEMO est alors un pansement sur ces situations pour le moins chaotiques. Pour 6 d'entre eux (2 familles), les professionnels et le juge estiment que le parent gardien est un « assez bon parent » pour prononcer une mesure en milieu ouvert, sans attendre la disponibilité de places en PEAD. Dans le dernier cas, le PEAD chez son père visait à protéger l'adolescente de nombreuses fugues de chez sa mère ; au final, elle a subi des violences chez celui-ci et c'est du domicile de sa mère qu'a été prononcée l'AEMO. Ici, l'institutionnalisation de la réponse vient rajouter une complexité dans le parcours de l'adolescente qui se retrouve dans son lieu de vie initial avec une couche supplémentaire d'adversité.

D'autre part, pour 2 mineurs, l'AEMO fait suite à un placement en famille d'accueil ou en établissement, avec le sentiment que le bilan penche davantage du côté du traumatisme de la séparation que d'une amélioration tangible d'une problématique qui renvoie la plupart du temps à des déterminants excédant largement la relation parents-enfants. L'un d'entre eux – Majeed Ramier – a été replacé après 2 ans en milieu ouvert. Ces « *enfants placés, déplacés, replacés* » (Potin, 2012) interrogent sur la manière dont l'institution n'ajoute pas à la trajectoire déjà éprouvante de certains enfants et de leur famille, dans des situations où la protection de l'enfance était déjà présente à la génération précédente.

### Déménager pour fuir la violence, des dettes... ou une mesure de protection de l'enfance

En outre, la part des mineurs pour lesquels la mesure d'AEMO était précédemment exercée par un autre service, dans un autre département, n'est pas négligeable (7 soit 19 %, cf. figure II.20). Il s'agit de 3 familles, dont 2 monoparentales où la mère a déménagé d'un département limitrophe suite à des violences conjugales<sup>48</sup>. Face à la menace d'un placement de ses enfants, Mme Vitry a d'abord rejoint avec eux La Réunion, son département de naissance, avant de venir s'installer en Mayenne en raison de mauvaises relations avec sa mère ; l'AEMO l'a suivie dans ses deux déménagements, avec des intervenants différents. Elle prévoit de déménager à nouveau car le père des enfants – qui, après avoir violenté Madame et commis des incestes sur sa première fille, n'a plus l'exercice de l'autorité parentale – les a retrouvés et met leur famille sous tension. La famille Carbari, a déménagé au moment de la

<sup>45</sup> Appelée « accompagnement séquentiel » au sein de l'association.

<sup>46</sup> En tant qu'aide à domicile dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (art. L.222-3 du CASF).

<sup>47</sup> MJIE : Mesure judiciaire d'investigation éducative. Bien qu'il s'agisse davantage d'une évaluation de la situation que d'un accompagnement, ces mesures permettent déjà une entrée en protection de l'enfance.

<sup>48</sup> Même s'il n'y avait pas d'AEMO précédemment, Mme Vivien est également arrivée il y a 4 ans, fuyant le père de ses deux derniers enfants.

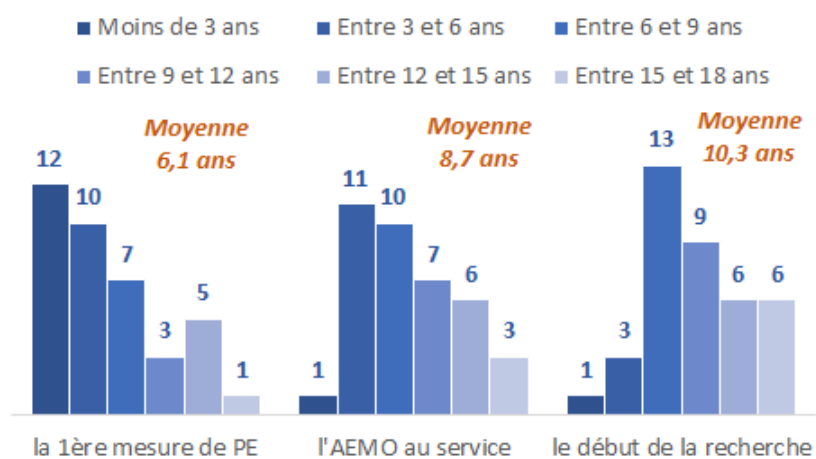
séparation du couple dans un contexte de violence, et pour échapper à des dettes. Il n’y a pas d’informations dans le dossier de Mme Delaunay, la 3<sup>ème</sup> famille, sur les raisons de son déménagement et celui-ci est trop ancien (2013) pour que nous nous soyons permis de la questionner à ce sujet. Elle a changé de département peu de temps après le début de la mesure (5 mois) et on peut se demander s’il s’agit d’une fuite de la mesure de protection de l’enfance ; cependant, elle n’a pas reproduit cette fuite en 10 ans de mesure avec le service. Ce sentiment d’avoir été « *persécutés par les travailleurs sociaux* » a toutefois été exprimé clairement par la famille Kermer qui a connu une succession de mesures de placement dans un autre département et est partie vers la Mayenne afin d’y échapper. De même, le premier déménagement de Mme Vitry visait aussi à éviter le placement des enfants car elle se sentait incomprise par les intervenants.

Ainsi, parmi les familles en AEMO, se dégagent deux profils très contrastés : celles qui sont originaires du département – voire d’un territoire beaucoup plus restreint – et qui y ont toujours vécu avec, comme la plupart des familles précaires, peu de mobilité<sup>49</sup> et celles qui, contrairement aux représentations, ont des comportements de mobilité liés à la fuite et donc pas toujours maîtrisés. Lorsque ces familles arrivent sur un nouveau territoire, elles n’ont rien, ni meubles ni réseau. C’est le cas de Mme Vitry qui, lorsqu’elle arrive en Mayenne, n’a aucun mobilier, mais des dettes de cantine et d’énergie qui ne le lui permettent pas de se meubler. Ses valises étant restées bloquées à la douane, elle a aussi très peu de vêtements et la famille a tout de suite été stigmatisée par l’école qui jugeait les enfants sales et mal habillés. La première intervention de Julie, après avoir fait connaissance avec la famille, a donc été un travail de médiatisation avec l’école.

### Parcours complexes : des familles déjà fragilisées en début d’intervention

En outre, le temps passe et les enfants grandissent : 2,6 ans séparent, en moyenne, la 1<sup>ère</sup> mesure de protection de l’enfance – où leur moyenne d’âge est de 6,1 ans – de la mesure d’AEMO confiée au service – moyenne de 8,7 ans (cf. figure II.21). Ainsi, les jeunes enfants sont majoritaires lorsque les services de protection de l’enfance commencent à s’intéresser à ces familles (un tiers de moins de 3 ans et 58 % de moins de 6 ans) ; il s’agit très

Fig. II.21 : Groupes d'âge des mineurs en AEMO lors de... (RAP, 38 mineurs)



souvent de familles déjà connues des services sociaux avec des mesures de protection de l’enfance pour un ou des aînés. Lorsque le service reçoit les jugements d’AEMO, il n’y a déjà presque plus aucun enfant de moins de 3 ans. Lorsque nous arrivons dans le service pour mener la recherche, celui-ci intervient depuis en moyenne 1,6 ans ; la moyenne d’âge des mineurs est alors de 10,3 ans (cf. figure II.21). La mesure la plus longue a commencé il y a déjà près de 10 ans.

Quelle que soit la mesure antérieure, il semble que, comme dans le Pas-de-Calais, « *quand les premières mesures interviennent tôt, elles traduiraient des difficultés familiales fortes* » (Insee Nord-Pas-de-Calais,

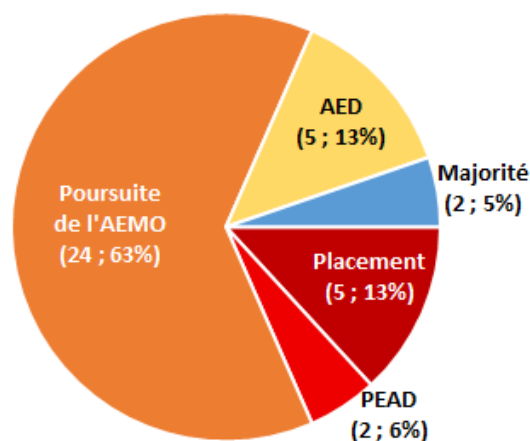
<sup>49</sup> Jean-Noël Retière fait référence à une « *sociabilité de l’ancrage* » des familles au « *capital social populaire* » (Retière, 2003, p. 131).

2013, p. 19). Or ces mesures antérieures n'ont pas permis de faire cesser le danger et les intervenants d'AEMO doivent apporter une réponse, meilleure ou différente, avec des moyens extrêmement limités et/ou contraints. C'est là le paradoxe du milieu ouvert. La gradation des réponses qui s'opère dans le passage de l'administratif vers le judiciaire à moyens constants donne à penser que l'autorité du juge sera susceptible d'imposer quelque chose aux parents dans des situations où il apparaît que les leviers des parents, mais aussi des professionnels sur des situations globalement problématiques, restent inchangés. Or ce que montre le parcours de ces mineurs (*cf.* annexe A.4), c'est qu'il n'y a pas de gradation des réponses, mais des parcours avec des allers-retours entre le placement et le milieu ouvert dont la logique échappe à l'observateur. Pendant un placement, le retour à domicile doit être travaillé avec les parents et avec les enfants. Ici, on ne sait pas ce qui est travaillé, mais on observe qu'il y a des placements non effectifs et des retours en famille où la mesure de milieu ouvert ne suffit pas (*cf. infra*). Les retours à domicile ne sont pas accompagnés de dispositifs de soutien à la parentalité tels que l'accueil de jour, l'AEMO – avec ses 1h30 d'intervention par mois – devant se suffire à elle-même. Ce système binaire ne permet pas de réfléchir en termes de parcours et d'apporter des réponses adaptées. De leur côté, les familles sont, à chaque nouvelle mesure, contraintes d'interagir avec de nouveaux intervenants. Les entretiens que nous avons menés avec elles en fin de recherche montrent qu'elles ne comprennent pas toujours la logique des mesures, et l'on comprend qu'elles puissent devenir sceptiques sur le dispositif et ne pas s'y impliquer comme les professionnels le souhaiteraient.

#### II.4.2. Les mainlevées d'AEMO

Fin 2023, soit quelques mois après la fin de la recherche sur le terrain, une mainlevée de la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert a été prononcée pour 37 % des enfants ou jeunes (14 sur 38 ; *cf.* figure II.22). Du fait des bonnes relations instaurées avec les parents, 3 mesures concernant 5 mineurs se sont transformées en action éducative à domicile (AED) ; les autres situations témoignent plutôt d'une absence de cessation du danger, y compris dans le cas de l'arrêt de la mesure suite à l'atteinte de la majorité du jeune.

Fig. II.22 : Mesures suivant les AEMO  
(RAP, 38 mineurs, au 31/12/2023)



#### Passage en administratif : peu de difficultés éducatives (3 familles, 5 mineurs)

Il faut souligner que s'agissant de ces 3 mesures qui évoluent dans le sens d'une résolution du danger, seule une situation traduit des difficultés éducatives sur fond de conflit entre M. Vannier et sa belle-fille. Or la violence de M. Vannier envers sa belle-fille s'est arrêtée lors du placement de celle-ci et Monsieur a, avec le soutien de Madame, évolué pendant l'année d'accompagnement sur sa posture éducative. L'insécurité que Mme Vitry pouvait renvoyer à ses enfants a été levée dès lors que le père s'est vu retiré l'autorité parentale par le tribunal et que Madame a pu être davantage disponible psychologiquement pour prendre en compte de manière ajustée le mal-être de ses enfants. Il faut plutôt parler de traumatismes la concernant, elle et les enfants, suite aux violences conjugales. Dans la situation de M. et Mme Vannier, il s'agit d'un conflit entre les parents lié à la remise en couple de Madame, associé à un conflit de loyauté chez les enfants (*cf.* chapitre 3).

### Atteinte de la majorité des jeunes : un danger qui perdure (2 familles, 2 mineurs)

Pour les 2 jeunes ayant atteint leur majorité, la mesure d'AEMO a pris fin sans pour autant que le danger soit levé. Pour Arthur Lelandais, l'AEMO a duré seulement 10 mois et « *la temporalité de la mesure éducative n'aura pas permis à Arthur de se décaler d'un fonctionnement complexe* » (rapport de fin de mesure). Il faut dire que 10 mois entre le jugement et la majorité, cela signifie 7 mois entre l'entretien d'accueil avec les parents et la majorité, et seulement 6 mois entre la première rencontre d'Arthur avec les intervenantes et sa majorité. Six mois lorsque les ISE doivent accompagner chacun des parents ainsi que chacun des enfants, cela laisse très peu de temps commun pour travailler la relation éducative. Si Arthur a trouvé un espace de parole auprès de Pascale, son éducatrice, il se retrouve de nouveau, au bout de ces quelques mois, seul avec ses problèmes, seul avec son mal-être et seul avec sa violence (cf. chapitre 3). Le rapport de fin de mesure souligne que « *la situation d'Arthur demeure très préoccupante. Les troubles dont il souffre laissent percevoir un mal-être prégnant et handicapant pour ce jeune adulte* ».

L'autre jeune devenue majeure est Syrine Isambart, pour qui la mesure a duré deux ans et demi et qui est devenue elle-même maman un an avant sa majorité. Lorsque la mesure d'AEMO a pris fin, le travail d'accompagnement était encore en cours s'agissant de sa parentalité, de son parcours de formation et de son autonomie, notamment vis-à-vis du logement. Pour elle, un contrat jeune majeure (CJM) – renouvelé une fois, soit 1 an au total – a pu prendre la suite et l'accompagnement continuer dans ce cadre avec la même ISE et la même psychologue. Toutefois, le procès pour viols du beau-père, qu'elle et sa sœur ont subi, a été ajourné, amenant Syrine à croiser son agresseur qui habite la même ville. L'histoire vécue entre intervenantes et famille a été tellement forte qu'elles ont dit à Syrine qu'elles continueraient à être là pour elle, quand elle en aurait besoin, ce qui ne manquera pas d'arriver après un parcours de vie à 19 ans aussi traumatisant.

### Placement des mineurs : le poids des conditions de vie (5 familles, 7 mineurs)

Toutes les autres mainlevées sont des placements : elles concernent 7 mineurs, au sein de 5 familles. Cinq familles au sein desquelles – au moins pour une partie des enfants – les travailleurs sociaux ne sont pas parvenus à faire cesser le danger. Pour 2 d'entre elles, le travail éducatif ne parvient pas à apporter une réponse adéquate aux problématiques de santé des enfants. Pour les 3 autres, les conditions de vie des parents prennent le pas sur les réponses éducatives qu'ils peuvent apporter à leurs enfants. Ils sont pris dans leurs propres problématiques.

Les parents de Dylan et Benjamin Davanne ont « *des parcours chaotiques* » avec des périodes de vie à la rue, des addictions, des violences conjugales et, pour Monsieur, un parcours délinquant et des incarcérations. En outre, il y a « *la persistance d'une précarité matérielle et psychique* ». M. Davanne travaille en usine, mais est sans domicile fixe ; il vit chez de la famille ou des connaissances. Madame est en incapacité psychique de travailler et perçoit le RSA ; bien que suivie par un CSAPA, elle ne parvient pas à se détacher de sa problématique alcoolique. Monsieur n'a pas reconnu Benjamin et n'a pas pu être approché dans le cadre de la mesure éducative. Il a aussi été impossible d'accéder au logement de Madame qui a parfois été rencontrée en lieu neutre (le centre social de sa commune est une vraie ressource, même en dernière minute), mais a surtout annulé de nombreux rendez-vous (tout comme avec les autres partenaires). Ainsi, le travail éducatif a principalement consisté à accompagner les enfants : Dylan dans sa recherche d'apprentissage et Benjamin dans sa scolarité et son mode de fonctionnement violent. Lorsqu'il a rempli le triangle des besoins – au MacDo, avec Charlotte et moi – c'est la partie "savoir s'entendre avec les autres" que Benjamin a le plus renseignée, mais il y relate surtout les bagarres dans la cour de récréation avec un camarade qui « *est le pire de la classe* ». Ainsi, il appréhende les relations avec les autres uniquement par la colère et la brutalité. Dylan dit de son frère

qu'il est pire que lui et sa mère exprime également avoir « *l'impression de revivre ce qu'elle a vécu avec Dylan en pire* ». À 10 et 15 ans, ils s'expriment par la violence vis-à-vis de leur mère et ont tous deux commencé à commettre des délits ; Dylan a un suivi de la Protection judiciaire de la jeunesse depuis déjà 2 ans. Malgré un accompagnement renforcé, la situation se dégrade et « *les fragilités des parents* » laissent les mineurs livrés à eux-mêmes, face à de multiples dangers. Comme souligne Benjamin dans la partie "donner un cadre" du triangle des besoins : « *les règles, y'en a pas* », tandis que Dylan a noté « *maman dit de ne pas trop boire* » dans la partie "protéger" de son triangle. Il estime que sa mère lui apporte une protection avec ce conseil un peu décalé par rapport à son âge. Pour que les garçons ne dérivent pas, leur référente éducative doit constamment être derrière leur dos tandis que Charlotte est en relation avec eux presque tous les jours dans le cadre de l'AEMO renforcée. Par exemple, pour coacher Dylan lors de sa recherche d'apprentissage. Mais la mesure éducative ne suffit pas à faire contrepoids aux fragilités parentales, si bien que la juge décide du placement des deux garçons<sup>50</sup>. La famille est suivie depuis toujours : Madame a elle-même été placée enfant et, depuis leur naissance, les garçons ont connu 6,5 ans de mesures en milieu ouvert (5,4 ans d'AED renforcée et 1,1 an d'AEMO renforcée) et plus de 8 années de MJAGBF. À 10 et 15 ans, leur parcours en protection de l'enfance prend une nouvelle orientation.

Julien Saïdi vit quant à lui dans « *un contexte familial où l'histoire est pesante et douloureuse* ». Sa mère est issue d'un inceste de son grand-père sur sa mère et Mme Saïdi a elle-même vécu des agressions sexuelles lorsqu'elle était enfant. Elle vit avec les "esprits" de sa famille, notamment celui de son père/grand-père, qui prennent beaucoup de place au domicile, créant un environnement angoissant pour elle et ses enfants. « *Son vécu personnel l'entrave dans sa capacité à poser des limites, y compris corporelles* » et, d'après les travailleurs sociaux, les relations de Mme Saïdi et de son fils s'inscrivent dans un climat incestueux<sup>51</sup>. Maxence, le cadet de Madame, a été placé en 2019 suite à des agressions sexuelles à l'âge de 8 ans dans la famille de son père et à leurs conséquences sur sa santé mentale. Julien se sent en partie coupable du mal-être de son frère et a du ressentiment envers son père qui a continué à entretenir des relations avec l'agresseur de Maxence. À 13 ans, Julien est totalement déscolarisé et s'est constitué son propre rythme de vie (horaires décalés avec des couchers très tardifs, repas "grignotages" pris dans sa chambre, etc.). Il se terre dans sa chambre, plongée dans le noir du fait de volets cassés en position fermée depuis de nombreuses semaines et d'une ampoule grillée et non remplacée... impression étrange. Si Julien ne se plaint pas, ce mode de vie impacte sa santé mentale et augmente ses angoisses ; il se renferme sur lui-même, tout comme sa mère qui sort très peu de son domicile. La famille est accompagnée en protection de l'enfance depuis de nombreuses années<sup>52</sup> et « *les fragilités récurrentes de Madame persistent malgré les étayages en place, et ce malgré les différentes stratégies adoptées (mise en position de sujet, recadrage, valorisation et bienveillance)* ». Les « *capacités de compréhension limitées* » des parents s'ajoutent à l'absence de Monsieur et aux fragilités personnelles de Madame. C'est dans ce contexte que le juge décide du placement de Julien en novembre 2022, placement qui sera effectif seulement un an plus tard, faute de place.

---

<sup>50</sup> C'est l'option défendue par Charlotte en équipe, celle-ci estimant qu'un placement « *fera le plus grand bien à Benjamin et donnera un peu de cadre à Dylan* ». Finalement, lors de la synthèse, les professionnels se sont mis d'accord sur une autre option et le service a préconisé « *le renouvellement de l'AEMO renforcée, ainsi qu'un maintien au domicile maternel conditionné au respect de [certaines] obligations* ». Cette préconisation n'a pas été suivie par la juge.

<sup>51</sup> Le placement de Julien ayant été prononcé rapidement après le début de la recherche (novembre 2022), nous n'avons pas eu l'occasion d'observer nous-mêmes ces comportements.

<sup>52</sup> 2010 : intervention de TISF dans le cadre de la protection de l'enfance ; 2014 : AED pour Julien et Maxence ; 2017 : AEMO renforcée pour Julien et Maxence ; 2019 : placement de Maxence + AEMO renforcée pour Assia + accueils séquentiels pour Julien. En 2014, une Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) sera aussi mise en place, suivie de plusieurs Mesures judiciaires à la gestion du budget familial (MJAGBF) et d'une Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) en 2023.

Pendant ce temps, la situation au domicile se dégrade et ce placement non effectif a un impact négatif sur Assia, la benjamine de Mme Saïdi, qui est alors âgée de 9 ans. Le rapport de fin de mesure de novembre 2023 relate que « *la présence de Julien au domicile génère un climat anxigène pour Assia* ». Son frère reçoit très régulièrement des copains au domicile avec lesquels il s'alcoolise et fume du cannabis, pendant qu'Assia et sa mère s'enferment dans une chambre, ayant toutes deux « *peur de Julien* » : reproduction familiale d'une position de domination masculine entraînant un contexte de terreur domestique. Ce contexte est en partie perceptible lors des visites à domicile où Julien est généralement encore en train de dormir tandis que Mme Saïdi et Assia s'évertuent à être le plus discrètes possibles. Parallèlement, Mme Saïdi est confrontée à des difficultés financières importantes (impayés de loyers, crédits à la consommation). Le père d'Assia, aide son ex-conjointe dans le paiement de ses dettes, mais cela le met lui-même en difficulté puisqu'il n'est alors pas en capacité de louer lui-même un logement. Résidant chez un cousin, nous le rencontrerons toujours au service, jusqu'à ce qu'il trouve un appartement à l'été 2023. M. Saïdi nous reçoit chez lui fin août avec, pour tout mobilier, un canapé-lit dans lequel il dort et deux chaises. Il regrette de ne pas pouvoir accueillir sa fille dans ces conditions et est conscient qu'il lui faudra plusieurs mois afin de se meubler convenablement, d'autant qu'il continue à aider Mme Saïdi financièrement. Celle-ci présente de nombreux impayés de loyers et est menacée d'expulsion par son bailleur social, ce qui mobilise les éducateurs d'AEMO comme l'assistante sociale de secteur. M. Saïdi est conscient des fragilités de son ex-femme et se dit rassuré de savoir les services sociaux près de sa fille. D'un commun accord, les parents et le service proposent la mise en place d'un PEAD pour Assia, au domicile de sa mère, afin d'étoffer encore l'accompagnement et de le rendre plus sécurisé. Cependant, Chanteclair n'ayant pas été habilitée par le Conseil départemental pour ce type de mesure, la famille devra interagir avec de nouveaux interlocuteurs. La famille étant accompagnée par l'association depuis 2017, Thibaut espère pouvoir « *faire une passation des plus carrées* » avec le service qui prendra le relais, tout en étant conscient que le temps manquera sûrement aux uns comme aux autres.

Le point commun de toutes ces situations ayant abouti à un placement est la durée des interventions éducatives qui s'étalent sur de nombreuses années – excepté dans le cas de Simon Lelandais – pour faire face à un cumul de problématiques très ancrées. Malgré des interventions soutenues – dans le cadre de l'AEMO et au cours des mesures précédentes – les réponses ne sont pas suffisantes pour faire cesser le danger. Ce que cette recherche démontre, c'est que dans des situations globalement précaires, l'amplitude des moyens mis à disposition en milieu ouvert ne permet souvent pas de progression significative.

### II.4.3. Questions de temporalité

#### Le placement, et après ? Pas d'effectivité avant au moins une année

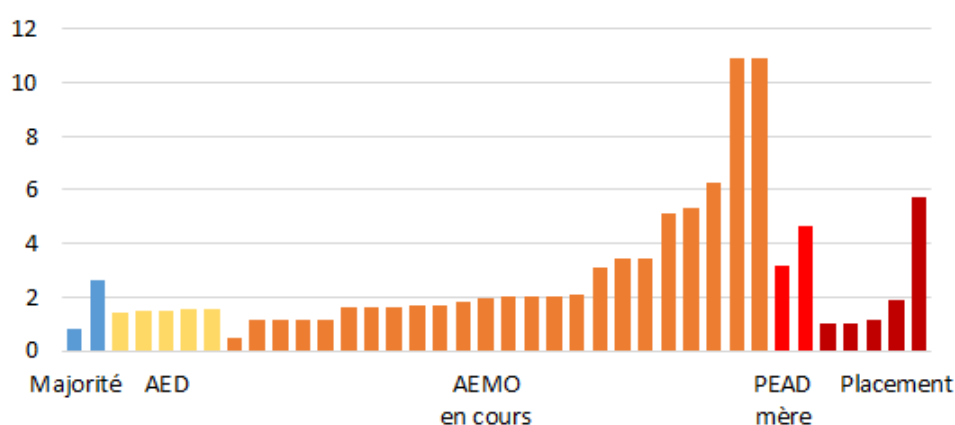
Le point noir des demandes de placement tient au manque de places, que ce soit dans un lieu physique (MECS, famille d'accueil, etc.) ou dans les services de placement à domicile. En changeant de mesure, le risque que prennent les services de milieu ouvert dans leurs préconisations et les juges dans leurs décisions, c'est que le mineur et sa famille se retrouvent sans aucun accompagnement pendant plusieurs mois là où, au contraire, il est repéré un besoin plus prégnant de cadre et de soutien. Les placements à domicile d'Assia et Anatole sont tous deux prononcés en décembre 2023 et nous n'avons pas assez de recul pour en connaître l'issue. Pour les 5 autres mineurs, leur placement a mis au moins 1 an à être effectif et celui-ci n'a pas toujours abouti. Julien a été le premier pour qui une décision de placement a été prise, en novembre 2022 ; il sera placé en décembre 2023, soit plus d'un an après. Pour Dylan et Benjamin, le placement a été décidé en janvier 2023 et, en fin d'année, Charlotte a reçu un appel de l'ASE pour « *évoquer la possibilité d'un lieu d'accueil pour Dylan* » ; rien pour Benjamin ; près d'un

an s'est écoulé. Le placement de Majeed est prononcé en juin 2023, sans aucune évolution en fin d'année. Enfin, en mars 2023, Simon est placé... sur le papier puisque la situation reviendra aux oreilles des éducatrices en juin 2024 *via* un lien partenarial avec un autre service de milieu ouvert : il n'y a pas eu de placement, mais une nouvelle mesure d'AEMO a été prononcée et leur a été confiée. Cette décision interroge beaucoup et aiguise notre curiosité quant au motif de ce nouveau changement. Précisons que la mesure ne s'arrête pas forcément le jour du jugement. En effet, le juge des enfants a la possibilité de prononcer « *un maintien de la mesure AEMO dans l'attente du placement effectif* », avec une date buttoir. La plupart de ces 7 situations ont été maintenues pendant 2 ou 3 mois, mais une n'a eu aucune prolongation (Anatole) et une autre un maintien pendant 5,5 mois (Simon). Dans tous les cas, ces délais ne suffisent pas à accompagner les familles jusqu'au placement. En outre, le travail n'est parfois plus possible après le jugement : c'est le cas pour la famille Davanne qui, surprise par la décision, n'a plus du tout répondu à Charlotte pendant la durée du maintien, alors même qu'elle était précédemment en contact avec les mineurs quasi-quotidiennement

### Une durée des mesures de milieu ouvert incompressible

Parmi les mesures qui se sont terminées avant fin 2023, les plus courtes sont les fins de mesure pour majorité (1,7 ans), ainsi que celles qui aboutissent à une AED (1,5 ans ; cf. figure II.23). Les mesures pour lesquelles il y a eu une évolution de l'AEMO vers un contrat administratif avec les parents en AED ont toutes eu la même durée, à savoir 1,5 ans. Cette durée d'accompagnement semble être incompressible. D'une part, parce que les mesures sont toutes prononcées pour une durée comprise entre 1 et 2 ans – 1 an dans ces nouvelles situations – et que les demandes d'audience anticipées portent uniquement sur des situations qui s'aggravent et pour lesquelles les professionnels sont inquiets pour les enfants. D'autre part, parce que la temporalité de l'intervention – 1h30 par mois – ne permet d'accomplir un travail suffisamment étayé en quelques mois. De fait, lorsque les difficultés éducatives sont importantes, elles ne peuvent pas se résoudre en moins d'un an et demi.

Fig. II.23 : Durée des 38 mesures AEMO selon leur issue  
(en années, RAP, 38 mineurs, au 31/12/2023)



Ainsi, les AEMO qui s'orientent vers un placement s'étalent sur une durée plus longue : 2,3 ans pour un placement classique et 3,9 ans pour les 2 enfants en PEAD. Quant aux mesures qui se poursuivent, elles sont engagées avec le service depuis plus de 3 années en moyenne, ce qui questionne sur l'issue qui peut être trouvée à ces AEMO<sup>53</sup>. Environ la moitié de ces mesures toujours en cours peuvent être considérées

<sup>53</sup> L'étude réalisée dans le Pas-de-Calais précise toutefois que, même si l'AEMO est suivie d'un placement, elle a un impact positif sur le parcours des jeunes en protection de l'enfance. *Primo*, « les probabilités d'accueil long sont entre deux et trois fois plus fortes quand l'accueil n'est pas précédé d'une action éducative ». *Secundo*,

comme longues ou très longues : 12 ont commencé il y a moins de 2 ans, 7 entre 2 et 4 ans et 5 ont plus de 5 ans (cf. figure II.23). La durée des actions éducatives est ici bien supérieure à ce qui avait été observé dans département du Pas-de-Calais en 2013, où « 38 % durent moins de 1 an mais plus de 20 % excèdent les 3 ans » (Insee Nord-Pas-de-Calais, 2013, p. 14). En Mayenne, 10 ans plus tard, seules 8 % des mesures ont pris fin au bout d'1 an : 1 AEMO pour majorité et 2 décisions de placement. À l'inverse, la durée de l'AEMO dépasse 3 années pour 29 % des mineurs (11 sur 38), proportion qui va encore augmenter étant donné que la majorité des mesures sont encore effectives.

Comme ce qui a été constaté ailleurs pour le placement, parmi les « *parcours longs, on retrouve très souvent des difficultés d'ordre familial (conditions d'éducation défaillantes, conflits conjugaux, absence de parents, etc.)* » (Frechon et Robette, 2013, p. 139). D'ailleurs, excepté dans un cas, les mesures les plus longues sont toutes exercées à moyens renforcés. Seule la famille Delaunay qui est suivie par le service depuis 10 ans l'est toujours *via* une AEMO classique, avec des difficultés familiales prononcées. De même, les AEMO qui ont abouti à un placement concernent des familles qui cumulent des difficultés importantes depuis la première mesure de protection de l'enfance (Insee Nord-Pas-de-Calais, 2013, p. 33) et pour lesquelles il y a eu de multiples tentatives pour essayer de régler ces difficultés – *via* l'AEMO et/ou des mesures antérieures – entraînant un placement tardif. Aussi, « *le placement fait suite [...] à une dégradation sociale de la situation parentale* » (Frechon et Robette, 2013, p. 136). Là-encore, une seule exception : la demande de placement de Simon Lelandais après seulement 14 mois d'AEMO, en lien avec ses problèmes de santé psychique, et non pas des problèmes éducatifs ou sociaux. De leur côté, les mesures judiciaires qui évoluent vers des mesures administratives concernent des familles qui ont des ressources, si ce n'est financières, au moins sociales. La proposition est faite au cours de la première année d'AEMO et permet de conserver, voire de renforcer, la confiance entre les intervenants et les familles.

---

« *quand la situation ne présente pas un danger immédiat pour l'enfant, une action éducative (quand bien même elle serait suivie par un accueil) reste un critère favorable dans le parcours d'un jeune à l'ASE* ». Tertio, pour « *que l'AEMO-J soit efficace à réduire la durée d'un accueil, il faut qu'elle ait duré au moins un an* ». (Insee Nord-Pas-de-Calais, 2013, p. 41).

## Conclusion de chapitre

Les familles accompagnées par le milieu ouvert se trouvent majoritairement dans des situations d'extrême précarité transgénérationnelle, ce qui est une manière de dire la pauvreté. Or la pauvreté, ce n'est pas une vie ordinaire avec moins. C'est un univers où *tous* les socles essentiels de la vie sont menacés en permanence, et souvent, perdus. Un univers d'insécurité<sup>54</sup> massive qui oblige à une lutte continuelle pour parvenir à travailler, à se loger, à se soigner et avoir à peu près de quoi vivre, sans toutefois jamais y parvenir vraiment. Une insécurité qui menace les ancrages des personnes, qui plus est sans soutien, les relations avec l'entourage familial étant souvent « conflictuelles », le voisinage « perçu comme menaçant » et les services sociaux comme « placeurs d'enfants » (Naves et Cathala, 2000). Dans ce combat du quotidien, sans grande promesse de mieux, les adultes laissent au fil du temps leur énergie, leur santé et même leurs liens, l'adversité venant se jouer jusqu'au sein de la famille. La prédation masculine y sévit en effet, comme dans les autres milieux sociaux, à cette différence qu'elle s'abat sur des femmes quasi sans marge de manœuvre pour se protéger, elles et leurs enfants.

Les représentations des besoins de l'enfant, de la sensibilité et du rôle du parent, des modèles éducatifs, renvoient au monde d'appartenance, puisqu'ils visent à préparer l'enfant au monde dans lequel il sera appelé à vivre. Or professionnels et familles ne vivent pas dans le même monde. Le juge et les travailleurs sociaux parlent d'un enfant individu qui doit avoir sa chambre à lui seul et des activités de son âge : la centralité de l'école (et des devoirs) et l'« ouverture sur l'extérieur » (sport, activités, sorties) sont des attendus évidents. Cet enfant-là est vulnérable et doit être protégé de toutes les duretés de la vie, y compris des émotions de ses parents. Le monde des familles est tout autre. C'est un monde où la crèche, le centre de loisirs, les activités et autres sorties représentent un surcoût face auquel les vertus de « l'ouverture sur l'extérieur » peuvent ne pas faire suffisamment sens, d'autant que la mère est au domicile. C'est un monde où l'école et les devoirs sont importants, mais sans que les parents n'en maîtrisent ni les contenus, ni les codes, ni les stratégies permettant de donner précocement à l'enfant le goût de l'effort (Garcia, 2018) et qui surtout doit mener, dès la fin de la scolarité obligatoire, au travail. C'est un monde où le collectif l'emporte sur l'individu (Tillard, 2014), où les grands veillent sur les petits et où il y a une chambre pour tous les enfants, au mieux deux, pour séparer filles et garçons, les parents dormant souvent dans un clic-clac dans la salle à manger. C'est un monde dur, où la préoccupation centrale n'est pas d'épargner aux enfants les émotions des adultes, mais de trouver de quoi vivre au jour le jour et parvenir à « faire avec », malgré l'adversité.

Que penser d'un contexte d'intervention où l'on peut fixer des objectifs aux parents au motif que certaines de leurs attitudes ne répondent pas aux besoins de l'enfant, quand les familles n'ont pas toujours de quoi se nourrir, se déplacer, se protéger de leurs agresseurs ? À la lecture de nos analyses sur l'insuffisante prise en compte du poids de la pauvreté sur la parentalité, nos collègues travailleurs sociaux ont évoqué leur engagement dans la mobilisation d'aides financières et d'opportunités procurées aux familles, quant à « l'ouverture sur l'extérieur » des enfants, ainsi que le recours aux partenaires auxquels est dévolu le traitement de la question sociale, ce qui est incontestable. Déplier de manière systématique les conditions de vie des familles visait cependant à souligner à quel point cela change peu de choses au sort de ces familles, qui appelleraient des interventions d'envergure dont le financement n'a, jusqu'ici, jamais été consenti.

À travers ce deuxième chapitre, on a livré différents angles d'analyse permettant de progresser dans la compréhension de l'objet complexe qu'est l'intervention en milieu ouvert. Ce chapitre se voulait aussi un prélude à l'appréhension des chapitres 3 et 4, dédiés à l'analyse de l'accompagnement des familles,

---

<sup>54</sup> L'insécurité étant considérée comme l'indicateur principal de la pauvreté subjective (Duvoux et Papuchon, 2018).

où le différentiel de grille de lecture entre chercheuses et professionnels est inévitablement à l'œuvre. Vanessa Stettinger parle à ce sujet de lectures « *concurrentes* », potentiellement conflictuelles. Notre position a été d'essayer de les rendre complémentaires dans – ou même par – l'action, au sens où nous nous sommes fait les porte-voix discrets de certaines logiques des familles, lorsque nous estimions qu'elles n'étaient pas suffisamment entendues. C'est ce pari et ses limites que donnent à voir les 2 chapitres suivants, d'abord à travers les trajectoires d'accompagnement « types », puis par l'approfondissement des pratiques professionnelles.

## Chapitre 3 - Rendre compte des trajectoires d'accompagnement des familles

Après avoir, dans le chapitre précédent, précisé les caractéristiques des familles RAP – caractéristiques typiques des familles concernées par le dispositif de protection de l'enfance –, avoir inventorié les dangers qui leur sont renvoyés et avoir donné une idée de leur parcours, il s'agira maintenant d'inviter le lecteur à nous suivre « sur le terrain », sur les traces des travailleurs sociaux, au domicile des familles.

Si le lecteur a en mémoire le nombre de familles ayant accepté de s'engager dans la recherche, soit 20, et la durée de notre suivi, à savoir 12 mois, il peut ainsi prendre la mesure du *corpus* de données recueilli et à mettre en forme, à savoir des centaines de pages de notes retranscrivant l'intégralité des échanges, impressions et observations. Pour autant, l'idée n'est pas ici d'exposer la vie des familles concernées, mais de donner à voir et à comprendre l'univers de la protection de l'enfance à domicile, montré dans ce 3<sup>ème</sup> chapitre sous l'angle de l'accompagnement des familles par les professionnels.

Comme on avait commencé à l'évoquer dans le premier chapitre, l'accompagnement est devenu le *modus operandi* des politiques sociales, sans que ce que cette notion recouvre concrètement ne soit très clair. La raison à cela ne relève ni d'un déficit de technicité professionnelle, ni d'une illisibilité intrinsèque aux pratiques des travailleurs sociaux, mais de la nature même du travail social qui ne s'exerce plus *sur* un usager considéré comme « inadapté », mais *avec* lui (Astier, 2007) puisqu'il s'agit de le soutenir dans le projet d'une évolution, ainsi que dans sa mise en œuvre. En conséquence, l'unité d'analyse ne peut plus être uniquement celle des pratiques professionnelles, puisque celles-ci prendront une tournure différente, selon l'agentivité – définie comme le « *contrôle exercé par les sujets sur leur propre fonctionnement, leurs conduites et l'environnement* » (Jézégou, 2014) – propre à chaque famille. Prendre au sérieux le fait que les personnes concernées ne sont pas les supports passifs de pratiques qui s'appliqueraient à elles, suppose que l'unité d'analyse soit les trajectoires co-produites par les professionnels et les familles.

### III.1. La trajectoire co-produite, un défi technique à l'analyse

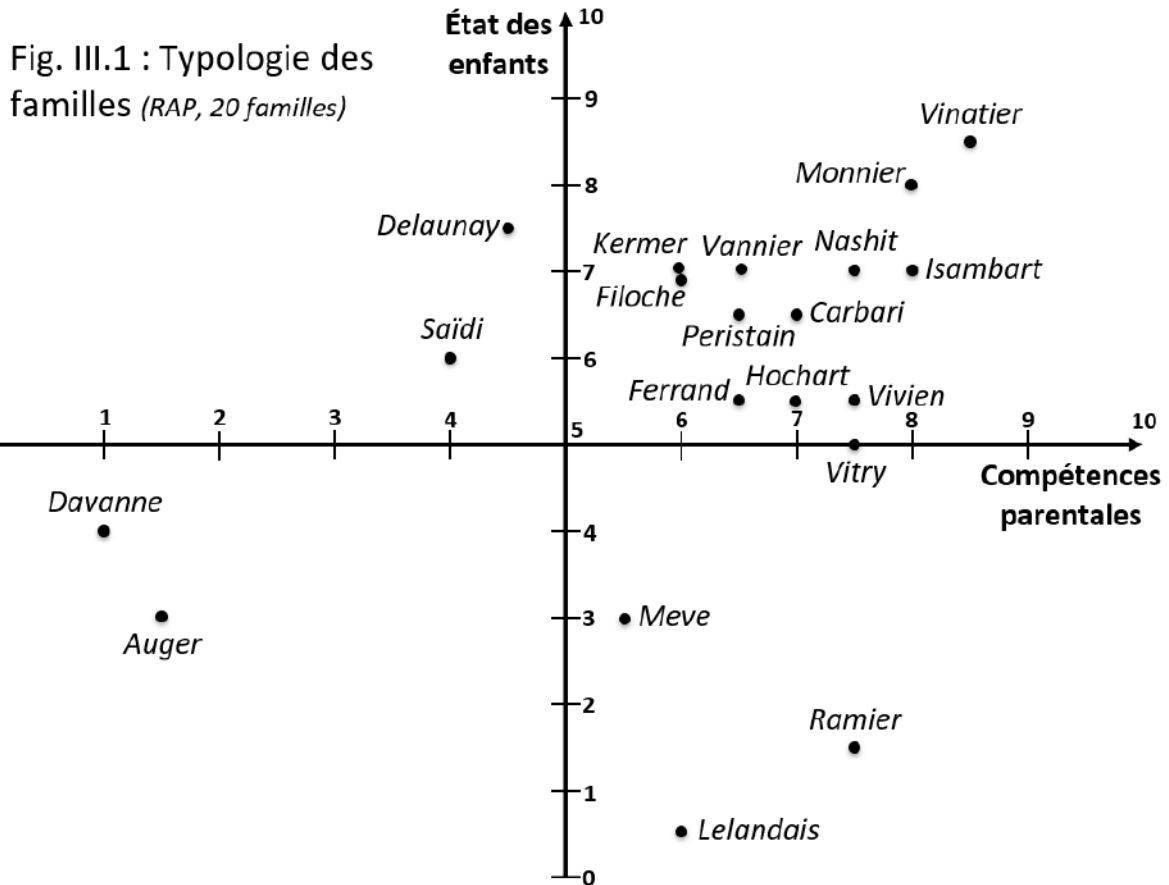
Se pencher sur cette notion de « trajectoire co-produite » s'avère instructif, non seulement sur le fond, pour approcher ce en quoi peuvent consister les pratiques professionnelles, mais aussi sur la forme, au sens où elle pose au moins 3 défis techniques à l'analyse. Le premier d'entre eux est de construire un récit qui, à partir de ce qui s'est passé sur 12 mois, rende compte de la manière dont l'intervention concourt à une résolution du danger pour l'enfant, ce qui est le but de l'AEMO. Le deuxième défi est, une fois ces 20 récits construits, de trouver des récurrences transversales aux trajectoires singulières, de manière à pouvoir tenir un propos qui aille au-delà de l'étude de cas. Troisième défi, parvenir à faire émerger de ces trajectoires, qui sont l'œuvre conjointe des intervenants et des familles, ce qui apparaît constitutif des pratiques professionnelles. On reprendra ci-dessous les 2 premiers défis pour montrer comment on a travaillé à les surmonter, en renvoyant le 3<sup>ème</sup> défi au quatrième et dernier chapitre, centré sur les pratiques professionnelles.

#### Défi n° 1. Rendre compte de l'évolution des trajectoires vers la résolution du danger

Notre dispositif méthodologique avait pour ambition de suivre les travailleurs sociaux sur l'ensemble de la trajectoire de chaque famille, puisque nous avons fait l'hypothèse que seul ce suivi de l'intégralité de la mesure permettrait de comprendre la manière dont se résout le danger. Or il se trouve qu'au terme de ces 12 mois, aucune situation n'a débouché sur une fin mesure et seules 3 AEMO ont été converties en mesures administratives. À l'inverse, la persistance du danger ou son aggravation ont mené à quelques mesures de placement (5 familles, 7 enfants), d'ailleurs sans que la décision de cette orientation par le juge ne puisse devenir effective. Mais dans la plupart des cas, la mesure d'AEMO a été prolongée. De ceci, il ressort que l'unité de calcul pertinente pour envisager la résolution d'un danger n'est pas d'une année – ce dont atteste l'étude des parcours des familles réalisée dans le chapitre 2 – et que ce qui peut s'observer sur cette durée, ce sont des inflexions plus subtiles, sur lesquelles il est peu aisé de se prononcer.

Au terme de l'année d'accompagnement, nous avons donc procédé à une appréciation approximative de l'évolution de chacune des trajectoires familiales que nous avons cherché à préciser par le recours à des critères précis. Dans le schéma ci-dessous (cf. figure III.1), nous avons positionné l'ensemble des familles en fonction de 2 dimensions considérées comme décisives quant à l'existence d'un danger pour l'enfant : en abscisse, figurent les compétences parentales évaluées de 0 à 10, et en ordonnée l'état de l'enfant évalué de 0 à 10. Les compétences parentales renvoient à la fois à la *sensibilité parentale*, qui désigne la disponibilité du parent à entendre, décoder et répondre aux signaux de l'enfant de manière ajustée (Bowlby, 1978), ainsi qu'aux dimensions de *soutien* et de *cadre de règles* (Baumrind, 1971). L'état de l'enfant a été évalué en fonction de l'existence d'éventuels symptômes de souffrance psychique et/ou comportementale, ainsi qu'en fonction du degré auquel ceux-ci affectent sa santé et/ou son insertion scolaire, amicale et familiale.

Ordonner les familles de la sorte permet de constater l'existence de forts contrastes entre elles, mais aussi l'absence de corrélation systématique entre le niveau de compétences parentales et celui de l'état du ou des enfants. Cette absence de corrélation, rendue visible par le schéma, signifie qu'il existe d'autres variables qui viennent complexifier le travail parental, et notamment des *stresseurs* relevant du passé (d'ordre traumatique), mais surtout actuels. Ces *stresseurs* sont plus ou moins intenses, ponctuels ou permanents, internes ou externes à la sphère familiale, matériels, sociaux ou relationnels, uniques ou cumulés et, par rapport à eux, les parents disposent de plus ou moins de ressources (y compris celles de supporter et tirer profit de l'accompagnement) pour faire face.



Dire cela, c'est souligner combien les compétences parentales, même lorsqu'elles sont soutenues par l'intervention, ne suffisent pas à comprendre ce qui se joue en famille, qui doit être considéré dans une perspective écosystémique. Comme on l'a vu précédemment, cette perspective élargie n'est pas celle qu'adoptent habituellement les professionnels qui ont tendance à percevoir l'intégralité des paramètres de la vie des parents au prisme de leur responsabilité – ce qui est logique dès lors que la possibilité de les mobiliser requiert qu'ils assument une part dans ce qui leur arrive. On parle de prisme « psychologisant » lorsque les travailleurs sociaux considèrent que l'impossibilité de faire face des parents traduit un dysfonctionnement personnel, l'impact du *stress* lié à leurs conditions objectives de vie, ainsi qu'aux divergences entre les modèles éducatifs, étant relégué au second plan.

Pour ce qui nous concerne, nous avons traité ce qui nous est apparu comme un « biais de surresponsabilisation » de manière différente selon les moments de la recherche. Au moment de l'analyse et de l'écriture du rapport, nous avons prêté attention à l'ensemble des variables constitutives de l'écosystème familial (comme on l'a fait dans le chapitre 2) pour montrer à quel point les différences – et surtout les inégalités – sociales jouent jusqu'au cœur de l'intimité familiale et du rapport à l'enfant. Cela a été moins aisé dans le cours des accompagnements parce que ce « prisme élargi », ou écosystémique, du vécu des familles et la vigilance à ce que produit la domination de classe et de genre, a pu engendrer des divergences de point de vue avec les professionnels sur la définition de ce qui fait difficulté.

Dans les moments de co-présence avec les familles, notre présence et l'usage du triangle ont comme naturellement permis de donner davantage de place et de poids aux logiques de perception et d'action des familles : ce que les uns et les autres pouvaient dire était noté tel qu'exprimé, parfois interrogé et développé, afin de pouvoir comprendre des associations, des ordres de grandeur, ou des priorités spécifiques. Notre idée était de reconstituer la grammaire de cette parentalité différente et nécessitant

d'être prise en compte, quitte à modifier les arbitrages professionnels, plutôt que d'être réduite à une défaillance à rectifier.

En l'absence des familles, il s'est ensuite agi de continuer à faire entendre leur voix au fil de l'intervention, en rappelant régulièrement leur réalité pour qu'elle soit prise en considération. Cette fonction de « rappel » a été d'autant plus aisée à tenir que nous avons rapidement été identifiées comme les « conservatrices des traces écrites », non seulement des échanges oraux mais aussi des dossiers des familles que nous avons le temps de consulter. Nous avons donc exercé une « influence douce », qui semble avoir été vécue par nos collègues comme un complément enrichissant et rassurant quant au caractère exhaustif, partagé et donc fiable de l'analyse de la situation et des axes d'action à décider. Il y a par contre eu d'autres moments où les divergences sur ce qui pouvait se passer de problématique dans les familles, et notamment sur le point nodal de la responsabilité parentale, se sont fait sentir de manière moins confortable, dans un registre émotionnel et peu exprimable que l'on a cherché à restituer dans la description des accompagnements. Nous avons alors pu avoir le sentiment de vivre un mal-être analogue à celui des professionnels, traversées par un ensemble confus de sentiments, de doutes et de questions sans réponses, isolées aussi longtemps que cette intériorité reste sans mots, et sans autre stratégie que la patience et le détour. Pour peu habituel (ou orthodoxe) que cela soit dans un rapport de recherche, nos récits de trajectoire donneront à voir ces échanges pas toujours raisonnés, ainsi que nos subjectivités parfois hésitantes et en proie au mal-aise.

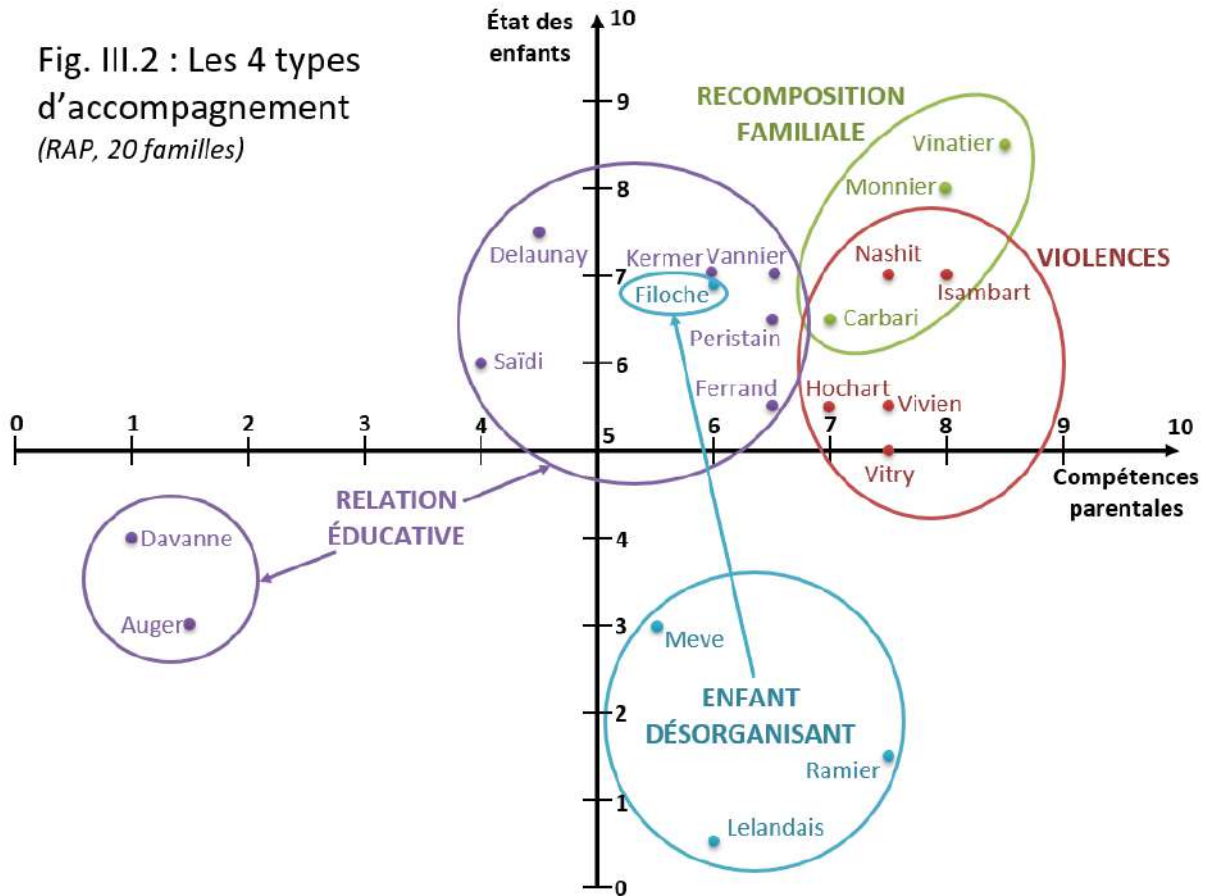
### Défi n° 2. Dépasser les logiques de trajectoires singulières en identifiant des types d'accompagnement

Le deuxième défi est celui de la réduction des singularités afin de parvenir à organiser le matériau, de manière à pouvoir l'analyser. Un autre intérêt du schéma ci-dessus est qu'il fait apparaître des regroupements de familles. Certains sont attendus, à savoir ceux où le niveau de compétences des parents, élevé ou faible, est associé à l'état de l'enfant, bon ou mauvais (quadrant droit en haut, et gauche en bas). D'autres sont plus étonnants, notamment ceux où les parents semblent avoir des compétences honorables, alors que les enfants vont très mal (quadrant droit, en bas). Or le fait de pouvoir visualiser ces regroupements permet, lorsqu'on a vécu le suivi des familles, de réaliser qu'ils correspondent à différents types d'accompagnement. C'est ce que l'on a représenté dans la figure III.2 par 4 cercles de couleur, que l'on a nommé en fonction de ce qui semblait centralement en jeu dans chaque type d'accompagnement.

Ce 3<sup>ème</sup> chapitre, consacré à l'accompagnement des familles, sera organisé de manière à permettre la compréhension des 4 types d'accompagnement. Chaque type est présenté ci-après dans ses caractéristiques constitutives, puis sera développé à l'appui d'un ou deux récits de trajectoires.

Le premier type présenté est celui qui rassemble le nombre le plus faible de familles, situées dans le quadrant droit, en haut : il s'agit de 3 familles (*Carbari, Monnier, Vinatier*) dans lesquelles les compétences parentales sont parmi les plus élevées et les enfants parmi les mieux portants. Dans ce premier type, le travail consiste principalement à « accompagner la recomposition familiale ». Il s'agit de situations dites de « séparations conjugales conflictuelles », caractérisées par un fort clivage entre les parents, qui peuvent ne plus se parler, ou s'accuser mutuellement de mal traiter les enfants, qui apparaissent éventuellement en souffrance plutôt que réellement en danger. 2 de ces 3 familles étaient nouvelles entrantes au service et elles ont connu une évolution positive, puisque l'une d'entre elles est passée en administratif et que, pour une autre, cette éventualité a été évoquée lors de l'audience. Ce type d'accompagnement sera appuyé par un seul récit de trajectoire, où la stratégie d'intervention élaborée en équipe ainsi que les outils seront particulièrement développés.

Fig. III.2 : Les 4 types d'accompagnement (RAP, 20 familles)



Le deuxième type regroupe des femmes seules (à une exception près) avec enfants (familles *Hochart*, *Isambart*, *Nashit*, *Vitry*, *Vivien*). Le type a été intitulé « gérer les répercussions des violences » parce que toutes ces femmes et leurs enfants ont été victimes de violences conjugales, à quoi s'ajoute, dans 3 familles sur 5, le fait qu'un enfant au moins a été victime de viol par un beau-parent. Dans ces situations, situées plutôt dans le quadrant droit en haut du schéma, les mères sont compétentes et mobilisées, mais elles affrontent seules les difficultés liées aux répercussions sur un ou plusieurs enfants des violences subies antérieurement. L'accompagnement vise donc à les aider à gérer ces perturbations familiales, de même que celles liées aux éventuelles procédures judiciaires, ou encore les conséquences de la réapparition de l'agresseur dans la vie de la famille. Les récits ont été choisis de manière à marquer un contraste. Le premier raconte la trajectoire d'une famille où la mère, seule avec une fille de 16 ans et un garçon de 13 ans, en grande précarité socio-économique, essaie de soutenir son adolescent en difficulté dans son inscription scolaire et sociale, efforts menacés par une expulsion locative. Le second récit relate comment les professionnels se sont inscrits dans un contexte de séparation des parents, suite à des violences à l'encontre de madame et des 4 enfants, situation n'ayant fait l'objet d'aucune procédure pénale. Ce cas ne relève pas du premier type, parce que l'intervention a moins consisté à travailler la coparentalité des *ex-conjoints*, qu'à la restauration (voire l'instauration) des compétences parentales du père et ce, à la demande de la mère qui se sentait en difficulté pour faire face seule à 4 enfants en souffrance.

Le troisième type est celui qui regroupe le plus grand nombre de familles (avec 8 d'entre elles : familles *Auger*, *Davanne*, *Delaunay*, *Ferrand*, *Kermer*, *Peristain*, *Saïdi*, *Vannier*) et que nous avons intitulé « travailler la relation éducative » car il s'agit des familles où les parents (eux-mêmes maltraités et/ou placés dans au moins la moitié des cas) se trouvent démunis sur le plan éducatif, fréquemment avec un sentiment d'impuissance et d'incompréhension face à des enfants perçus comme hostiles. C'est dans cet

ensemble que les risques de « dérive », soit du côté de l'impulsivité et du passage à l'acte, soit du côté des négligences sont les plus forts. La plupart des familles se retrouvent dans la partie haute, au centre du schéma, dans une moyenne s'agissant des compétences parentales, avec des enfants dont l'état se situe au-dessus de la moyenne. En effet, ils peuvent rencontrer quelques difficultés, sans que cela ne porte un réel préjudice à leur insertion scolaire et à leur évolution – excepté s'agissant de quelques adolescents garçons qui ont une tendance à décrocher scolairement et à adopter des comportements de petite délinquance. Dans ce même ensemble, deux familles se situent dans le quadrant gauche, en bas, avec de faibles compétences parentales et des enfants dont l'état se situe en-dessous de la moyenne. Ce type d'accompagnement sera présenté à l'appui de deux trajectoires choisies de manière contrastée (et elles le sont d'autant plus que le professionnel intervenant avec chacune de nous était le même) : dans le premier cas, l'affiliation avec la famille (un couple avec deux petits garçons de 5 et 2 ans et demi) a été immédiate et forte, les objectifs consensuels, mais le travail au domicile rendu extrêmement difficile par une agitation constante et infiniment renouvelée. Dans le deuxième cas, l'affiliation avec la famille (un couple avec un petit garçon de 8 ans) n'a jamais réellement existée, réduisant l'intervention à peu de choses, tant la famille est apparue fuyante, y compris les rares fois où il a été possible de la voir au domicile.

Le quatrième et dernier type regroupe 4 familles (*Filoche, Lelandais, Meve, Ramier*) qui sont celles où un enfant (au moins) va particulièrement mal, notamment sur le plan psychique – ce que l'on peut supposer être, pour la majorité d'entre eux, des conséquences traumatiques de violences conjugales. Ce sont les familles que l'on retrouve en bas du schéma. Les parents peuvent avoir des compétences, pour autant, les troubles de l'enfant concerné sont si intenses qu'ils peuvent empêcher totalement l'insertion scolaire et sociale, tout en rendant la vie familiale difficilement vivable, compte tenu de la fréquence des manifestations agressives de cet enfant à l'égard des parents et de la fratrie – raison pour laquelle on parle d'enfant « désorganisé » et « désorganisant ». Il est donc question de « *soutenir la famille face à un enfant désorganisé/désorganisant* », en recherchant des stratégies pour faire face à cet enfant au domicile, ou des occasions de l'en sortir pour offrir un peu de répit à sa famille, ou encore des articulations avec la pédopsychiatrie pour parvenir à trouver des solutions de soins. L'une des 4 familles concernées se retrouve dans le quadrant droit supérieur car l'enfant "désorganisant" a été placé, ce qui a permis de stabiliser le fonctionnement familial. Le récit choisi relate la situation assez chaotique d'une famille constituée par un couple séparé, ayant en résidence alternée leurs 2 fils de 17 et 14 ans, déscolarisés et agissant des violences physiques, parfois avec arme, envers leurs parents, entre eux, et contre eux-mêmes. Ces situations posent avec acuité, compte tenu de la lourdeur de la problématique de santé, la question de l'articulation de l'intervention éducative avec les acteurs du soin psychiatrique.

Au moment où le lecteur s'apprête à franchir avec nous le seuil de la porte du domicile des familles, il est temps de rappeler que notre objectif était de donner à voir une forme d'intervention qui n'avait jamais été montrée, parce que nous la jugions – pour tout un ensemble de raisons évoquées en introduction – éminemment digne d'intérêt. Nous avons donc élaboré les récits ci-après de manière à permettre une réelle immersion dans les accompagnements, – tels que nous les avons vécus – à la fois en tant que chercheuses engagées dans un effort d'élucidation des logiques à l'œuvre, et en tant que personnes singulières mobilisées dans le suivi de familles confrontées à des difficultés de toutes sortes. Si les descriptions s'attachent à rendre compte de la manière dont les professionnels perçoivent et évaluent les enjeux, et dont ils essaient d'imprimer une certaine direction dans ces trajectoires, nous avons aussi voulu donner une place à tout ce qui, dans l'accompagnement, n'est ni réellement anticipable, ni maîtrisable, ni parfois compréhensible. La réalité est en effet celle d'un afflux massif de la vie multidimensionnelle des familles, qui peut surprendre, laisser perplexe ou heurté, interdit ou agité, mais jamais indifférent et rarement apaisé.

## III.2. Type 1 : Accompagner la recomposition familiale

### III.2.1. Famille Vinatier (Kaylan 14 ans et Elwyn 9 ans)

Contexte de la mesure : un conflit latent au détriment des enfants

#### *Antériorité et démarrage de l'intervention*

Les parents sont séparés depuis 2018. Deux enfants sont issus de leur union, Kaylan, né en 2009 et Elwyn, née en 2013. Un an après cette séparation, Mme se remet en couple, et Monsieur lui fait alors signer une convention parentale entérinant entre eux une organisation sous forme de résidence alternée, restée en vigueur depuis. Une semaine sur deux, les enfants vivent dans la grande maison où leur mère habite avec son nouveau conjoint ; ce dernier a un fils de 11 ans, également en résidence alternée, en même temps que les enfants de Madame. Et une semaine sur deux, ils retrouvent leur père, lequel n'a pas « refait sa vie ». Dans la décision d'AEMO, il est fait allusion à une MJIE antérieure ordonnée suite à une plainte déposée par Monsieur en 2020.

#### *Motifs de danger*

M. Vinatier a déposé une plainte pour les faits suivants : le compagnon de la mère aurait commis des attouchements sur Elwyn. Les deux enfants seraient dénigrés, Elwyn traitée de « moche », Kaylan de « gros ». De plus, le fils du beau-père ne parlerait plus à Kaylan, lequel serait par ailleurs « puni d'écran pendant une semaine ». Ces faits ne sont pas repris dans la MJIE qui conclut à une situation de « résidence alternée sans communication et des enfants pris dans un conflit de loyauté ». Si bien que le juge des enfants, lors de l'audience de fin février 2023 questionne « la capacité des parents à prendre en considération les besoins affectifs de leurs enfants et à les protéger de leur conflit ». Il ordonne donc une AEMO de 18 mois qui doit permettre d'« éclaircir la situation familiale », « travailler avec chacun des parents sur sa posture parentale » et « offrir aux enfants un espace de parole ».

#### Un début de mesure en forme d'élaboration collective : travailler le danger avec le « lanceur d'alerte »

Cette situation démarre pour moi lors de la « réunion de projet » d'octobre qui se tient 3 ou 4 mois après le début de la mesure<sup>55</sup>. Nous nous retrouvons à 4 dans le bureau de la coordinatrice avec Pascale, mon binôme dans cette situation, la coordinatrice et la psychologue. L'objectif est de faire le point et de définir ensemble des axes d'intervention. Pascale a jusqu'ici rencontré chacun des parents à son domicile ainsi que les enfants lors d'entretiens séparés, ce qui lui permet d'avoir un point de vue sur les positionnements respectifs des uns et des autres<sup>56</sup>.

La réunion démarre sur une étude systématique du fond de dossier à disposition, qui doit permettre que chacune ait un niveau d'information identique afin de disposer d'une base solide à la réflexion. En effet, si Pascale voit la famille sur un rythme mensuel et est donc immergée dans la situation, la coordinatrice n'a vu la famille qu'une fois lors de l'entretien d'accueil en juin et gère quelques 180 dossiers, ce qui rend nécessaire une remémoration de la situation préalablement à chaque de réunion. La coordinatrice

---

<sup>55</sup> Pour rappel, la « réunion projet » est la première des 3 réunions qui jalonnent le déroulé de mesure. Elle est suivie de la « réunion d'évaluation » à mi-mesure, puis de la « réunion de synthèse » qui tire le bilan de la mesure et prépare la rédaction du rapport de fin de mesure adressé au magistrat.

<sup>56</sup> À la différence d'autres situations, je n'ai pas pu être présente dans cette situation dès le début pour des raisons d'organisation de calendrier. En revanche d'octobre à juin, nous parviendrons à nous coordonner avec Pascale.

commence donc par procéder à une lecture rapide à haute voix de la décision judiciaire qui remonte à février<sup>57</sup> et qui précise les éléments contextuels indiqués ci-dessus.

### *Analyse de la situation*

Au terme de la lecture de la décision judiciaire, le binôme coordinatrice/psychologue souligne immédiatement le statut étrange de la plainte, déposée en 2020 et restée sans suite, tant du côté de la justice que de Monsieur. La dénonciation d'attouchements, suivie d'une absence de mobilisation quant au fait qu'Elwyn continue à aller chez son beau-père supposé agresseur entre 2020 et 2023 semble peu plausible. Ces interrogations sont donc mises en regard avec ce qui ressort des premiers entretiens menés par Pascale. Il s'avère que « *Monsieur exprime toujours une anxiété à l'idée de devoir se séparer de ses enfants la semaine où ils sont chez leur mère, persuadé qu'ils ne peuvent rien y vivre de positif, compte tenu de l'existence du conjoint de Madame et du fait qu'elle prioriserait sa vie de femme au détriment des enfants* », qui seraient plus ou moins négligés et non protégés de son conjoint. D'après lui, Kaylan souhaiterait vivre chez lui à temps plein mais n'oserait pas s'en ouvrir à sa mère, ni se désolidariser de sa sœur. Pascale a interrogé cette perception face à Monsieur, en soulignant le fait que d'après Kaylan, les propos dénigrants auraient été proférés dans un « *contexte de blague* ». Mais Monsieur a disqualifié cette éventualité, en répliquant que Kaylan « *veut toujours rassurer* », ce qui l'amènerait à « *banaliser le dénigrement* ».

Si la vision de Monsieur ne peut être négligée, elle ne rejoint pas celle que Pascale a pu se faire lors de ses visites à domicile et de ses entretiens avec les mineurs. Les conditions de vie et l'état des enfants sont donc passés en revue par l'équipe : Pascale décrit des domiciles confortables chez Monsieur et Madame, où chaque enfant a sa chambre. Kaylan et Elwyn ont de bons, voire très bons résultats scolaires, des règles encadrent l'usage des écrans, ils font du sport, ont des amis. Les deux parents travaillent mais se sont arrangés pour être disponibles au maximum sur la semaine de présence de leurs enfants ; il n'y a pas de difficultés financières.

Pascale a également rencontré Madame qui dépeint une situation où le problème tient surtout au fait que Monsieur se montrerait intrusif : il appellerait beaucoup à son domicile, poserait des questions aux enfants sur ce qui se passe chez leur mère et aurait déjà pratiqué des enregistrements *via* les enfants de leur vie chez elle ; enfin, Monsieur aurait essayé de discréditer son compagnon aux yeux de son employeur. Elle dit qu'elle a envisagé de porter plainte pour harcèlement, mais ne l'a pas fait « *par rapport aux enfants* », et aussi qu'« *il faudrait qu'il reconstruise sa vie* ».

Les éléments réunis au cours des 4 premiers mois d'intervention jettent un éclairage qui diffère notablement de celui de l'alerte donnée par la plainte de Monsieur. L'échange avec chacun des membres de la famille souligne que Monsieur se retrouve assez isolé dans sa vision des faits, ce qui confère davantage de crédit au récit des autres acteurs de la famille. D'une part à celui de Madame dont les griefs ne portent pas sur les compétences de père de Monsieur, mais sur le fait qu'il met en doute ses compétences de mère, ce qui est motif à des actes d'intrusion, voire de nuisance à l'égard de son compagnon. Or, si elle peut exprimer une certaine lassitude, elle n'est pour autant pas à charge à l'égard de son *ex*. Elle semble au contraire peinée et souhaite qu'il puisse trouver une forme d'équilibre de son côté, lui permettant de tourner la page. D'autre part, les griefs de Monsieur apparaissent peu plausibles, d'abord dans sa manière d'alerter en mêlant des éléments sans commune mesure en termes de gravité (les agressions sexuelles sur Elwyn et les sanctions autour des consommations d'écran s'agissant de Kaylan), ensuite parce que ce qu'il dénonce n'est cohérent ni avec l'état des enfants qui se portent plutôt

---

<sup>57</sup> Les 4 mois de délai entre l'audience et l'admission de la famille au service sont liés au temps que prend la transmission de la mesure du greffe du tribunal au service, puis l'affectation de la mesure, ce qui requiert que l'un des travailleurs sociaux du secteur où réside la famille ait une place dans son portefeuille.

bien, ni surtout avec ce qu'ils disent. Sur ce point, Pascale dresse un portrait de Kaylan comme un adolescent mûr et ouvert, capable d'une réflexion fine. Il peut ainsi décrire un contexte chez sa mère où son compagnon peut avoir certaines exigences de tranquillité lorsqu'il rentre de ses journées, sachant qu'il exerce un métier physique ; mais où il y a aussi de la détente partagée. Quant à l'angoisse de son père, Kaylan semble n'en comprendre ni la nature, ni le niveau et se sentir incapable de la démentir ou de l'apaiser. Il trouve donc avec Pascale un vis-à-vis dégagé du jeu familial avec qui partager ses interrogations, contrairement à Elwyn qui adopte d'emblée une stratégie où – selon ses propres mots, rapportés par sa mère – « *elle parle mais ne dit rien* ». Or cette stratégie n'apparaît pas comme une silenciation, mais plutôt comme l'expression du fait que sa vie est ailleurs, dans ses activités et avec ses copines.

#### *Axes d'intervention découlant de l'analyse*

Si à l'analyse la situation apparaît nettement moins inquiétante pour les enfants, et notamment pour Elwyn, elle pose néanmoins la question des axes d'intervention possible. Car face à ce qui s'avère être une « *recomposition conflictuelle* », où chaque *ex* a sa vision de la réalité, la conséquence pour les enfants est que tout ce qu'ils peuvent dire ou faire peut être matière à générer chez les adultes des perturbations émotionnelles, pouvant donner lieu à des prises de position hostile. Ce à quoi les enfants réagissent par des stratégies quasi opposées : Kaylan, très empathique à l'égard de ses parents, en développant une vigilance doublée d'une réserve quant à ce qu'il exprime, ce qui semble néanmoins coûteux en préoccupation et en sentiment d'impuissance. Alors qu'Elwyn, plus jeune et peut-être allégée par l'implication de son frère, semble être parvenue à se tenir à distance des états d'âme de ses parents, en investissant un espace de vie à elle qu'elle donne peu à voir. Parallèlement aux répercussions de la situation pour les enfants, l'équipe est soucieuse du fait que Monsieur a une perception des choses qui le légitime à avoir des comportements qui relèvent d'un contrôle coercitif sur Madame. Pour cette raison, l'essentiel des axes d'intervention dégagés consisteront à travailler le sens de la situation particulièrement avec lui.

Un premier axe d'intervention est dégagé autour de la plainte, qu'un faisceau convergent de faits incite à ne pas prendre au pied de la lettre : les acteurs judiciaires l'ont de fait « *classée* » ; les enfants ont recontextualisé les faits d'une manière qui les relativise fortement et qui corrobore ce qu'a pu en dire la mère, qui a en outre précisé que ces mêmes faits étaient motifs à intrusion dans sa vie. Enfin, Monsieur lui-même évoque des inquiétudes davantage liées à l'existence d'un beau-père que d'un agresseur, *a fortiori* sexuel. La psychologue suggère donc d'entendre cette plainte comme exprimant le ressenti insupportable pour Monsieur de voir ses enfants élevés par un autre homme (ne serait-ce qu'à mi-temps), et de lui signifier que le service a précisément pour mission de veiller à la sécurité des enfants. Prendre au sérieux son anxiété pourra d'ailleurs passer par le fait de « *trier avec lui les motifs de danger* », c'est-à-dire d'interroger avec Monsieur les faits sur lesquels s'appuient concrètement ses inquiétudes et de voir le sens qu'il leur donne.

Un deuxième axe d'intervention porte sur la prise de connaissance de la MJIE pour avoir davantage d'éléments susceptibles d'éclairer le moment de cristallisation du conflit : « *Qu'est-ce qui a pu être clarifié s'agissant de la séparation ?* » Sur ce point, il faut souligner qu'excepté la décision d'AEMO, les pièces judiciaires concernant une famille ne sont pas dans le dossier dont le service dispose. En prendre connaissance nécessite donc que les travailleurs sociaux prennent rendez-vous au greffe du tribunal, lisent ces pièces et prennent des notes. Or, dans un emploi du temps aussi chargé, prendre ce temps au détriment d'autres actions plus directement en lien avec les familles pour aller consulter des pièces remontant à plusieurs mois ou années, est une intention qui la plupart du temps « *se perd* » au fil de la mesure : les difficultés sont mises en perspective avec ce qui est connu et surtout vécu avec la famille au moment présent.

Un troisième axe d'intervention est envisagé, consistant à proposer à Monsieur un espace d'expression autour de sa parentalité, afin de mieux comprendre son point de vue, ses valeurs et ses attentes, et de voir comment son rôle peut se vivre pleinement et indépendamment de ce qui se passe chez Madame.

### Sens et climat relationnel en début de mesure : découvrir ensemble une réalité à géométrie (radicalement) variable

À la suite de cette première réunion, Pascale et moi rencontrerons une fois Madame puis, pour les raisons évoquées ci-dessus, Monsieur, à raison d'une fois par mois, Pascale gardant le contact avec Madame par téléphone<sup>58</sup>. Quant aux enfants, Pascale les a rencontrés seule, parce que dans un contexte où la parole est chargée d'enjeux, il nous a semblé plus respectueux de ne pas leur demander d'avoir à lier une relation de confiance avec un autre intervenant, au statut à la fois inhabituel et temporaire.

#### *Chez Madame Vinatier*

À l'automne, nous nous rendons chez Madame, avec l'objectif d'approfondir sa vision des enfants et de la situation, raison pour laquelle nous sommes munies de l'outil « triangle ». Madame habite une très grande maison isolée au milieu de la campagne, décorée avec soin, où elle nous invite à boire un café sur de hauts tabourets de bar où elle s'installe avec nous. Il y a un sentiment de se parler « sur le même plan », qui tient en partie au fait que nous sommes des femmes, mais aussi à l'absence du dénivelé social qui sépare habituellement intervenants et familles. Ce dénivelé se traduit d'ordinaire pas un ensemble d'indicateurs qui se font sentir sur un registre plus sensoriel que mental par la localisation et l'aménagement du logement, l'apparence physique et surtout la manière de s'exprimer, mais aussi par les conditions de vie compliquées et éprouvantes de ces familles qui occupent en bonne partie les entretiens. Or de tout cela, nulle trace dans la salle à manger de Madame, où nous poussons notre tasse d'*expresso* pour faire de la place au triangle dont nous lui expliquons l'usage. Nous convenons que je noterai au fur et à mesure ses propos sans les reformuler dans chacune des bulles correspondantes et que le but est, à la fin de l'entretien, d'avoir « *fait le tour* » de l'ensemble des rubriques.

Madame acquiesce et se lance avec aisance dans une description fine et réflexive de la manière dont elle perçoit les enfants. Kaylan est un aîné pour qui les choses peuvent être un peu plus difficiles que pour sa sœur, il est dyslexique et il faut être « *un peu plus derrière lui sur les devoirs* », il a tendance à être beaucoup sur les écrans, il peut aussi être réservé sur sa sociabilité amicale – ce dont il parle avec sa mère qui dit l'encourager « *à sortir pour aller voir* ». Madame semble considérer que, pour son fils si réservé, le fait d'avoir un interlocuteur tel que Pascale est bénéfique ; elle constate qu'il se confie à elle et que ça semble lui faire du bien. Pascale rebondit sur le fait qu'elle a constaté une capacité de vision et d'élaboration remarquables chez Kaylan. Elwyn, de son côté, est décrite comme une enfant portée par un élan à la découverte autonome : elle excelle dans tout ce qu'elle fait, l'école, le sport, les amies ; à 10 ans, elle a déjà sa vie. Madame dépeint aussi un univers domestique où il s'agit de respecter des manières de se tenir à table ou encore de « *donner des coups de main* » aux adultes, peut-être davantage que de jouer ensemble ce qui, dit-elle, se fait davantage du côté de leur père « *qui s'en est toujours très bien occupé* ».

---

<sup>58</sup> Cette situation qui oblige à voir chaque acteur de la famille individuellement donne une idée du peu de temps pour chacun dans les 1h40 mensuelles qu'un travailleur social peut consacrer à la famille. Les mails et échanges téléphoniques, les SMS parfois, sont autant de moyens d'essayer de pallier ce manque structurel, au prix d'une plus grande distance avec certains membres de la famille ainsi que d'un certain morcellement pour les ISE qui peuvent avoir besoin et/ou recevoir des informations à certains moments où ils sont absorbés dans d'autres situations extrêmement prenantes.

Dans cette vie familiale recomposée, le père des enfants est devenu sujet d'évitement, après avoir été trop présent *via* sa plainte, ses appels, ses enregistrements et ses menaces à l'encontre du conjoint de Madame. L'évocation de ce régime post-séparation pour le moins intrusif nous amène à interroger les modalités de vie commune du temps du couple. « *12 ans ensemble et je ne le connais pas* », nous dit Madame. Et encore : « *il était très protecteur, j'étais dans une bulle* ». Concrètement, cela signifie que Madame ne faisait plus les courses, « *aidée* » par Monsieur qui le faisait « *mieux* » ; ne conduisait plus pour aller voir son propre réseau « *trop loin* ». Monsieur a été pour elle un « *coup de foudre* ». Pour autant, « *ils ne parlaient pas trop* » ; « *il avait la main* ». Dans cette relation conjugale qui peut nous sembler assez nébuleuse, Madame décrit que ce n'est pas tant la séparation qui a été le début des difficultés, puisque Monsieur restait très présent auprès d'elle et des enfants, mais la reconjugalisation de Madame. De son point de vue, c'est là qu'une césure s'est marquée – Monsieur faisant signer avec empressement à Madame une « convention d'entente parentale » relative à la résidence alternée des enfants – et le début de l'hostilité.

Au sortir de l'entretien, nous sommes un peu abasourdis par ce récit. M. Vinatier, dépeint par Madame, nous apparaît dans le registre du contrôle, aujourd'hui décrit comme « contrôle coercitif ». Suite à cet entretien, il serait inexact de dire que nous avons abordé Monsieur sans arrière-pensées.

#### *Chez Monsieur Vinatier*

Le mois suivant, nous nous rendons chez Monsieur, dans une maison individuelle du parc locatif privé avec petit jardin. Il nous apparaît comme un homme accueillant, posé, ouvert à la discussion qui nous offre un assortiment de thé et tisane, autour de la table du salon ; j'accepte volontiers. Monsieur convient avec les enfants qu'ils aillent dans leur chambre pendant l'entretien, lequel permettra de remplir le triangle. Celui-ci est tout aussi riche que celui de Madame et la comparaison des deux outils permet de mettre en exergue les différences de perception entre conjoints : le récit de Monsieur apparaît davantage marqué par des exigences, sur la scolarité, la santé. Ce père donne des précisions sur ses méthodes d'encadrement des devoirs : il est question de revenir sur les erreurs pour bien les comprendre, de se donner des moyens mnémotechniques, de réviser ensemble, y compris avec Elwyn, que Madame de son côté, considère comme autonome. Il évoque le fait que Kaylan ait pu avoir de mauvais résultats en dictée, ce dont il s'est inquiété, tandis que Madame a dit à son fils « *tu feras mieux la prochaine fois* ». Dans la bouche de ce père, la dyslexie de Kaylan s'assortit de dysorthographe, présentées comme des pathologies qui l'affectent (« *c'est à vie* » dit-il) et méritent une solide prise en charge orthophonique. Il évoque le suivi vaccinal des enfants, les allergies de son fils, un problème hormonal chez sa fille et le fait qu'il se charge avec soin de leur suivi médical – aspects qui n'ont effectivement pas été évoqués par Madame. Monsieur est parfaitement au courant de la sociabilité amicale de ses deux enfants, il peut nommer leurs amis proches, connaît les groupes de discussion Snapchat, décrit Elwyn comme extrêmement sociable. Et précise que sa propre mère habite non loin du collège devant lequel elle passe en promenant son chien.

Pour autant, les deux enfants sont perçus de manière différenciée. Kaylan est défini comme « *cœur pur, gentil, effacé, avec une tendance à privilégier le bonheur des autres, parfois jusqu'à sacrifier le sien* ». Tandis qu'Elwyn est décrite comme « *créative, curieuse, mais avec un caractère plus dur* » et susceptible d'accuser son frère lors de leurs querelles. Monsieur dit qu'il se sent très complice de Kaylan alors qu'avec Elwyn, dont il a moins pu s'occuper petite, le lien est « *plus compliqué* ». Monsieur relie leurs différences avec la situation actuelle : Kaylan aurait bien voulu n'habiter qu'avec lui, mais il n'a pas voulu laisser sa sœur aller seule chez leur mère, si bien que Monsieur y a renoncé. Selon lui, la situation se serait améliorée sous l'effet de la mesure : les insultes auraient diminué, il précise d'ailleurs qu'Elwyn répond à son beau-père qu'il appelle « *l'autre* ». Nous soulignons qu'il est intéressant qu'elle soit capable de se protéger ; il ajoute que « *si elle est obligée de se défendre, ça m'embête, et elle a plus*

*de répondant que son frère, même si elle a moins de force* ». Et il complète que si ça devait se redégrader, il ne se « *préoccuperait plus de la loi* » et que les enfants peuvent le joindre à tout moment.

Le remplissage de l'outil révèle de manière cohérente l'image d'un père très investi auprès de ses enfants qui rejoint ce que Madame en avait dit : « *il s'en est toujours très bien occupé* ». Mais aussi d'un père soucieux, parfois presque anxieux, pour qui tout est pris très au sérieux, suivi de très près, là où Mme apparaît avoir un style plus détendu. De manière cohérente avec son niveau d'exigences, il considère qu'elle est laxiste, voire inconsciente, ce qui lui apparaît comme incompréhensible et coupable. Tandis qu'elle semble avoir de son côté subi silencieusement cette rigidité, et s'être conformée à ses exigences, sans chercher à se faire entendre. Il dit d'ailleurs que du temps de leur couple, « *elle n'était pas trop dans l'échange* » ; « *elle travaillait beaucoup* », et ils n'avaient qu'un seul jour de congé en commun vu qu'elle exerçait aussi le samedi.

Au cours de ce premier entretien, Pascale et moi soulignons à tour de rôle sur chacun des sujets évoqués, le différentiel de perception, en pointant le degré auquel chacun a un point de vue singulier et une manière différente de connoter les choses : il voit des problèmes et s'attache à leur résolution, là où elle voit surtout des progressions.

De retour dans la voiture, le sentiment est d'avoir « la tête à l'envers », ou d'être passées de l'autre côté du miroir, celui de Monsieur. Nous sommes un peu interdites face à son paysage qui contraste tant avec celui de son *ex*. Comment faire en sorte qu'il puisse poursuivre sa route de père, sans considérer que tout ce qui se passe chez leur mère est nuisible pour Kaylan et Elwyn ? Comment pouvoir lui exprimer que son point de vue, qui lui donne le sentiment d'être si ajusté à ses enfants, n'en est qu'un parmi d'autres et que leur mère peut avoir son propre style, un droit à être différente, et ce y compris parce qu'elle s'est mise en couple avec un autre, sans qu'il ne la disqualifie pour autant ?

Malgré des réalités différentes, une raison du bon accueil qui nous est offert est que l'un et l'autre des parents, chacun pour leurs raisons, voient du sens à la mesure : c'est l'occasion qu'un tiers rentre dans un jeu qui leur apparaît probablement comme inextricable, et offre un espace de parole à chacun – y compris les enfants – avec la possibilité de s'exprimer *sur* la relation familiale, plutôt que *dans* la relation familiale, et l'espoir d'y trouver des marges de progression, voire un début de résolution.

Lors des prochaines rencontres, Pascale s'attachera à préciser avec les enfants leur point de vue et leur ressenti. C'est surtout Kaylan qui parle, parce que c'est celui à qui la situation pèse le plus, tandis qu'Elwyn ne dit rien. Lorsque Pascale leur propose un photo langage, il se représente comme un pantin entre ses parents qui chacun tirent des ficelles. Alors que sa sœur se représente souriante, avec un pied posé sur chacune de ses deux maisons. Kaylan s'interroge auprès de Pascale sur le fait que son père lui a demandé d'enregistrer leur entretien et sur les motivations qui peuvent l'animer quant à sa manière conflictuelle de percevoir les choses. Il dit qu'il fait attention chez sa mère, en se disant que son père a peut-être raison de s'inquiéter. Et qu'il fait attention chez son père, à ne pas dire des choses dont il pourrait s'inquiéter.

### Réunion d'évaluation à mi-mesure : penser collectif pour sortir de l'impasse

La réunion d'évaluation à mi-mesure, en janvier, se présente comme une opportunité de se pencher ensemble sur une situation dans laquelle ni Pascale, ni moi ne voyons comment produire de marge de progression. Monsieur soutient qu'il se bat au nom du bien-être de ses enfants. Vision que Kaylan peut relativiser face à Pascale mais pas face à son père. La question est donc soulevée par l'équipe d'ouvrir un espace de parole partagé où Kaylan pourrait poser ses questions à son père et surtout exprimer simplement ce qu'il souhaiterait : être bien chez l'un *et* l'autre, sans que cela ne blesse personne. Chacun a cependant conscience que cette stratégie amène à exposer les enfants, sans qu'il soit certain que

Monsieur puisse entendre, ni de ce que ça peut produire sur lui. L'éducateur qui assiste en tiers à la réunion suggère une piste du côté du beau-père – qui n'a pas été rencontré – pour enrichir les points de vue, ce qui est intéressant mais aurait pour conséquence de diminuer encore le temps à disposition pour rencontrer les acteurs principaux de la famille. Pascale estime qu'elle en sait assez via le récit qu'en fait Kaylan : en substance, il dit que lorsque le beau-père rentre de sa journée, il est fatigué et « *qu'il ne faut pas la ramener* », mais que ça permet que les enfants soient autonomes (de fait le premier étage de la maison est « leur étage »). Il dit aussi que ce beau-père peut être dans la rivalité et provoquer un peu son père.

La stratégie adoptée pour la suite sera d'entrer dans un registre davantage axé sur la confrontation, mais aussi l'utilisation d'outils (frise, totem avec les enfants, etc.).

## III.3. Type 2 : Gérer les répercussions des violences

### III.3.1. Famille Vivien (Amira 15 ans et Bilal 13 ans)

Contexte de la mesure : d'un accompagnement au long cours qui se judiciarise

#### *Antériorité et démarrage de l'intervention*

Cette famille est suivie par le service depuis 2015, avec un accompagnement « renforcé » qui multiplie par un peu plus de 3 le temps que les professionnels peuvent consacrer à la mesure. Alors que Mme Vivien fréquente initialement la polyvalence de secteur social pour des difficultés financières (elle touche les *minima* sociaux pour elle-même et ses deux enfants), elle s'ouvre des problèmes qu'elle rencontre avec son cadet, Bilal, né en 2009, qui devient « *tyrannique* » à son égard, de même qu'à l'égard de sa sœur, Amira, née en 2006. Il rencontre en outre de plus en plus de difficultés scolaires, en lien avec une anxiété qui l'empêche de se rendre au collège. D'abord accompagnée par une mesure administrative, la famille se retrouve aujourd'hui avec une double mesure judiciaire : l'équipe renforcée – en la personne de Charlotte, avec qui je formerai un binôme – suit Bilal, tandis qu'Amira bénéficie d'une AEMO ordinaire avec une autre éducatrice, Gaëlle.

À la différence de la situation Vinatier primo-entrante au service, cette situation fait l'objet d'un accompagnement par la même équipe depuis 8 ans, à l'appui d'une interprétation (ici très résumée) qui associe au fait que Bilal soit né d'un déni de grossesse, le fait que Madame entretient avec lui une relation « fusionnelle », empêchant son autonomisation. Je prends donc « le train en marche », mais sans parvenir à adopter cette vision des choses : tant l'attitude de Madame, que les éléments contenus dans le dossier de la famille (détaillés plus bas), évoquent plutôt à mes yeux une réaction à de la violence conjugale. Ma première rencontre avec cette famille correspond avec une phase de tension dans l'accompagnement, puisqu'elle tombe lors du premier rendez-vous après l'audience chez le juge. Dans la voiture qui nous emmène vers le centre d'action sociale de la ville de résidence de Mme Vivien, la coordinatrice me relate comment, dans la salle d'attente du Juge des enfants, Madame s'est montrée obnubilée par la demande du service qu'elle communique les coordonnées du père des enfants, ce qu'elle semblait ne vouloir à aucun prix. Son agitation autour de cette question est apparue à l'équipe comme incompréhensible et mauvais signe quant à sa santé mentale et sa capacité de coopération.

#### *Motifs de danger et objectifs de la mesure*

Pour l'entretien d'admission<sup>59</sup>, nous arrivons sur le parking avec la coordinatrice où nous attendent les 2 éducatrices qui viennent de voir les enfants et nous nous dirigeons vers le centre social (situé dans une petite ville à 40 minutes de la capitale régionale) où nous attend Madame, l'air résigné et impassible. La tension est palpable mais tout le monde se dirige vers la salle exigüe qui nous est attribuée. L'objet de l'entretien d'admission – précisé à Madame Vivien par la coordinatrice – est de reprendre la compréhension du déroulement de l'audience, des motifs de danger et des objectifs fixés par le juge, ainsi que de recueillir son vécu et ses attentes. Les objectifs du juge ont en l'occurrence un caractère d'autant plus prégnant que leur réalisation conditionne le fait que Bilal puisse rester au domicile ; le jugement énonce en effet un « maintien sous conditions », ici au nombre de 3. Premièrement, un objectif d'assiduité s'agissant du collège et du soin : Bilal a une tendance au décrochage scolaire et est médiqué par le CMP pour ses états anxieux ; il est aussi suivi sur le plan médical pour un surpoids.

---

<sup>59</sup> L'entretien d'admission est une étape qui jalonne chaque nouvelle mesure, quand bien même l'accompagnement dure depuis des années, et qui permet un cadrage de l'intervention par la coordinatrice, de même qu'un contact avec la famille qu'elle ne voit pas en dehors de ce moment. Davantage de détails sur la fonction complexe de l'entretien d'admission sont donnés dans le chapitre 4.

Deuxièmement, la « séparation » : Bilal doit aller en relais dans une famille d'accueil une fois par mois, jour et nuit. C'est avec cet objectif d'autonomisation, pour favoriser les relations de Bilal avec son père, que le service voulait ses coordonnées, demande restée sans succès jusque-là. Troisièmement sur le cadre éducatif : Bilal doit dormir dans son lit et non dans celui de sa mère, et se conformer aux règles de la maison, s'agissant notamment de son usage des écrans. Quant à Amira, qui a tendance à manifester des signes anxieux, l'AEMO doit lui offrir un « *espace de parole* ».

### Trimestre 1 (mai - septembre 2022). Début de mesure : adversaires et partenaires

L'entretien qui va suivre mérite d'être restitué en détail pour plusieurs raisons. Premièrement, il donne à voir la tonalité relationnelle susceptible de prendre une tournure conflictuelle entre les deux protagonistes principales, Mme Vivien et Charlotte qui ont, l'une comme l'autre, leur franc-parler. La coordinatrice est là pour assurer le cadre de l'entretien et se tient plus à distance, tandis que l'éducatrice d'AEMO ordinaire est nouvelle et assez effacée. Cette dimension conflictuelle prendra d'ailleurs une ampleur considérable, puisque la mesure verra se succéder au fil des trimestres des périodes de « disparition » de Madame (de septembre 2022 à janvier 2023) laquelle laissera cependant toujours accès à ses enfants, suivie de « retrouvailles » avec Charlotte (de février à mai 2023), suivie d'un retour au conflit (de juin à septembre 2023). Deuxièmement, cet entretien permet de comprendre comment le conflit n'empêche pas la relation de travail (même s'il s'avère émotionnellement éprouvant pour chacune), à condition que des deux côtés, il y ait de la souplesse, permettant tour à tour d'affirmer un point de vue et de reconnaître certains torts. Troisièmement, il permet enfin de rendre visible les capacités éducatives et réflexives de Madame qui seront néanmoins sévèrement mises en doute lors des périodes critiques.

Dès le début de cet entretien, j'ai l'impression d'assister à un match de tennis entre des joueuses qui se connaissent bien et peuvent « attaquer », tout en se reconnaissant comme partenaires. Madame commence en lançant qu'il y a déjà eu 4 éducatrices pour Amira, alors que « *la dernière avait promis qu'elle resterait loooongtemps !* » Autrement dit, si elle vient pour s'entendre adresser des reproches, le service n'est pas irréprochable non plus. Or la coordinatrice en convient en ajoutant : « *C'est vrai, d'autant qu'en AEMO, on ne se voit pas beaucoup...* ». Puis, interrogée sur ses impressions relativement à l'audience, Madame peut dire face à 4 intervenantes, dont 2 qu'elle n'a jamais vues, son sentiment d'avoir été traitée en « *mauvaise mère* ». Le petit monde éducatif a beau démentir, Madame parle de « *procès* », et d'une attitude « *à charge* » des partenaires (conseil départemental et juge). Pourtant, sur chaque objectif, dont la famille a bien compris qu'il s'agissait de conditions, Madame a non seulement des arguments à faire valoir, mais aussi des actions.

Le match se poursuit sur l'objectif d'autonomie : Madame fait valoir que Bilal « *s'ennuie* » en famille d'accueil, ce à quoi Charlotte répond que l'assistante familiale va s'arranger pour avoir ses enfants - ce qui semble effectivement plus motivant pour un adolescent, me dis-je en moi-même. D'autant que, précise Madame, maintenant Bilal ne dort plus avec elle, puisqu'elle lui a fait sa chambre, « *avec un clavier et une souris de gamer* » - « *Ah oui ? J'aimerais bien voir ça !* », dit Charlotte, qui enchaîne : « *Il s'approprie sa chambre, c'est bien ! Bon, il faudrait pas qu'il s'y enferme non plus* ». Le sujet du père est beaucoup plus épineux : Madame n'a rien contre le fait que ses enfants voient leur père, d'ailleurs Amira y va pour les vacances ; c'est plus compliqué pour Bilal, moins adaptable que sa sœur, qui peut « *faire des crises* » lorsqu'il est confronté à la nouvelle famille de son père et les exigences qui vont avec. Ce à quoi Madame s'oppose, c'est à être en lien avec son *ex*, qui a porté plainte contre elle et considère que tout ce qui arrive aux enfants (elle cite le surpoids de Bilal) est de sa faute ; elle a « *tiré un trait là-dessus* » dit-elle, elle ne veut plus. Lorsque Charlotte réplique qu'il a l'autorité parentale, Madame lui répond qu'il ne demande rien concernant ses enfants, ni à elle, ni à eux, et qu'il ne leur dit rien non plus sur sa « *nouvelle vie* », ce qui ne les aide pas à trouver leur place.

Sur le sujet de l'assiduité aussi les choses ont avancé. Madame commence par rapporter les propos de Bilal : « *S'il a un médicament pour l'école, le juge, qu'il le donne !* », soulignant qu'il est extrêmement angoissé et que ce n'est pas un choix que de ne pas aller au collège. D'ailleurs un rendez-vous est pris avec un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. Rendez-vous est également pris avec le CMP, prescripteur du traitement des états anxieux de Bilal, dans une perspective d'ajustement pour éviter les effets « *de couteau dans le cœur* » dont il se plaint.

Lorsque la coordinatrice relance Madame sur ce qu'elle pourrait vouloir, Charlotte lui met dans la bouche un souhait : « *Je pense à votre ras-le-bol d'avoir Bilal tout le temps à la maison ! On le travaille depuis le début de la mesure, que vous ayez votre temps, votre espace à vous !* » A partir de ce moment, le match semble se recomposer : l'adversité du début de partie cède à une autre configuration où Charlotte semble être passée du côté de Madame pour jouer avec elle contre les difficultés de la vie. Madame répond qu'elle est sortie seule, « *avec les Restos du cœur* (où Mme est bénévole), *jusqu'à une heure et demie du matin !* » et que ça s'est bien passé pour Amira et Bilal à la maison. Charlotte enchérit en rappelant le « *premier petit défi* » lancé à Madame, « *de vous acheter quelque chose pour vous, et pas que pour vos enfants !* ». Madame surenchérit sur le fait que « *maintenant Bilal m'encourage, on regarde Vinted ensemble ! Il sait qu'un mois sur deux, c'est son tour de venir avec moi en courses et l'autre c'est pour sa sœur, il n'y a plus de jalousie* ». Madame est en effet obligée de compter chaque sou, raison pour laquelle - Charlotte s'en assure - elle continue à voir son assistante sociale. Mais surtout, un changement se serait produit, transformant la dynamique familiale : de tyran égocentré, Bilal en serait venu à se solidariser avec sa mère et sa sœur, acceptant d'être tour-à-tour soutenu et soutenant.

L'allusion aux souvenirs partagés a permis de raviver un esprit d'équipe entre Charlotte et Madame Vivien, mais est-ce au point d'avoir encore des buts communs ? La coordinatrice relance une dernière fois : « *Je note que vous n'avez pas d'attentes ?* » Ouverture par madame qui renvoie à septembre, le retour de l'école, des devoirs, de l'obligation d'assiduité et donc des problèmes. Madame dit qu'elle a essayé de convaincre Bilal d'aller aux ateliers de découverte proposés par le collège, mais que ce n'est pas gagné - Charlotte reprend la balle au bond : « *Il grandit, il ne dort plus avec vous... Bon, il faut faire attention, à un moment il se comportait en homme de la maison, il ne voulait plus vous laisser voir vos amis...* » - « *Oui, alors que moi j'aimerais qu'il soit un ado comme les autres, pas toujours collé à sa maman...* ». C'est cette convergence finale de leurs souhaits à voir un Bilal « *normal* », c'est-à-dire investi dans un univers à lui, et laissant sa mère vivre sa vie qui scelle leur entente retrouvée. Charlotte conclut sur le fait de laisser à la famille le temps des vacances pour ré-attaquer à la rentrée à tête reposée, mais glisse tout de même une proposition de sortie avec les Francas et un samedi de relais en famille d'accueil pour Bilal. Mme Vivien ponctue : « *ça nous fait du bien avec Amira, on mange toutes les deux* ». « *Et puis Bilal, le samedi, il ira volontiers chez Béatrice<sup>60</sup> parce qu'il est bien, ils sont tous les deux dans le canapé... ils regardent Joséphine<sup>61</sup>* ».

Sur le trajet du retour avec Charlotte et la coordinatrice, je leur confie que je suis impressionnée de la manière dont elles ont réussi à retourner la situation ; mais aussi de constater que Madame, bien qu'elle soit critique - ou probablement *parce que les intervenantes acceptent* qu'elle se montre critique - s'inscrit finalement dans l'intervention, et activement. J'ai trouvé intéressante sa manière de prendre en considération ce que les enfants ressentent et disent, tout en essayant de maintenir un cap éducatif. Parce que s'agissant des obligations et normes, Madame était d'accord avec Charlotte, même si elle n'avait pas toujours le pouvoir de les mettre en œuvre : d'accord sur l'obligation scolaire, bien qu'elle soit dépassée par l'angoisse qui traverse Bilal. D'accord avec la nécessité du soin, motivé par le ressenti de

---

<sup>60</sup> Il s'agit de la famille d'accueil relais.

<sup>61</sup> Il s'agit d'une série télévisée.

Bilal d'un « *couteau dans le cœur* » et mobilisée pour trouver un ajustement du traitement. D'accord pour que Bilal dorme dans son lit à lui, et mobilisée malgré ses limitations financières pour lui faire la chambre de ses rêves; mais sans qu'il s'y enferme, raison pour laquelle elle avait refusé la demande de Bilal qui voulait y manger. D'accord pour qu'il aille en famille d'accueil, sous réserve qu'il puisse y vivre des temps qui lui plaisent. Et surtout, d'accord pour qu'il grandisse en autonomie et pas en contrôle, c'est-à-dire « *sans faire l'homme de la maison* ». La seule chose sur quoi elle n'était pas d'accord, c'était de fréquenter son *ex-conjoint* au nom de la co-parentalité, avec les arguments que ce père, *primo* semblait se comporter de manière dénigrante voire agressive à son égard. *Secundo*, qu'il n'exerçait sa parentalité que pendant les vacances, c'est-à-dire en fonction de ses priorités à lui, plutôt que des besoins de ses enfants, ce qui s'avérait supportable pour Amira, beaucoup moins pour Bilal. Charlotte et la coordinatrice m'expliquent alors qu'elles ont pensé intéressant de mobiliser le père pour « faire avancer » une situation considérée comme un peu figée. Et ce d'autant que, depuis le confinement, Madame refuse de laisser entrer quiconque chez elle, ce qu'elles ont accepté pour ne pas crispier les choses, mais limite l'intervention. D'où le « maintien sous condition » prononcé par le juge, qui devait permettre d'avoir davantage de leviers sur la situation. À ce moment-là, nous sommes en juin 2022, il fait beau, nous échangeons à bâtons rompus dans la voiture, l'intervention s'annonce prometteuse et les vacances apparaissent comme un temps de latence pour mieux reprendre.

### Trimestre 2 (sept. 2022 – jan. 2023). Alerte au placement de Bilal et « disparition » de Madame

La rentrée ne s'engage toutefois pas du tout comme prévu et marque une inflexion durable, qui nous mènera jusque début 2023. Charlotte vient en effet m'annoncer que notre première visite de septembre à la famille Vivien tombe à l'eau : Bilal a tenu des propos suicidaires scénarisés<sup>62</sup> au CMP, qui ont amené le médecin psychiatre à demander une hospitalisation en urgence. Je suis sous le choc de cette nouvelle, comme traversée par plusieurs échos. Celui de la désespérance de Bilal qui en est venu à envisager sa propre fin ; celui du chaos émotionnel qui a peut-être saisi cette mère confrontée à la volonté d'en finir de son enfant. La vivacité de ce qui me traverse me surprend également : je n'ai vu cette famille qu'une seule fois, comment est-ce que je peux me retrouver autant atteinte ? Qui plus est, la seule personne avec qui je pourrais en parler est Charlotte qui m'apparaît fermée. Je pense en même temps que nous sommes en septembre, période de rentrée, et que c'est peut-être aussi ça qui est difficile pour Bilal. Et je m'interroge sur le fait que cette recherche-action puisse être facteur de risque pour les familles et pour les professionnels ; je me sens diffusément coupable et impuissante, remplie de doutes. Le juge ne fait pas suite à la demande de placement du CMP (pour des raisons qui n'apparaîtront jamais clairement) ; mais en novembre, il somme par courrier Mme Vivien de réouvrir sa porte au service. Madame laisse accès à ses enfants, mais refuse de rencontrer les travailleurs sociaux après ce qui a dû constituer pour elle un choc et une menace majeure. Charlotte peut donc voir Bilal, qui ne dit plus grand-chose. La situation semble au point mort. Tous les mois jusque janvier, je reviens avec l'espoir que quelque chose ait bougé, et avec la proposition de reprendre contact avec Madame ; elle avait donné son accord pour participer à la recherche-action et je me dis que de toute façon, on ne peut pas faire pire.

#### *Lorsque l'histoire familiale livre certaines clés de compréhension*

L'année 2023 s'ouvre sur une réunion d'évaluation en janvier, suivie 2 mois plus tard d'une synthèse. Les réunions du déroulé de mesure sont d'ordinaire réparties de manière plus régulière, mais dans ce cas, l'alerte au placement de Bilal a causé un retrait de Madame, perturbant la mesure. Comme je n'ai pas perdu espoir que la famille réintègre la recherche-action, je me plonge dans le dossier et découvre

---

<sup>62</sup> Ceux-ci sont considérés comme particulièrement inquiétants dans la mesure où lorsque les pensées suicidaires s'accompagnent d'un mode opératoire, les risques de les voir se concrétiser augmentent significativement.

que Madame a un enfant d'une première union où elle a vécu des violences conjugales au point « *d'être laissée pour morte* » dit le rapport. Les 2 enfants de la mesure actuelle sont issus d'une seconde relation où la violence était à dominante psychologique. Du coup, ses comportements de porte fermée et de fuite m'apparaissent sous un autre jour, comme une stratégie de survie. C'est ainsi que la famille est arrivée en Mayenne « *sans que rien n'ait été préparé* ». À son arrivée, c'est elle qui prend attache avec le service social départemental puis, s'étant ouverte des difficultés avec Bilal, la situation passe en protection de l'enfance pour des raisons peu claires. Il est seulement question d'une thérapie familiale dont Madame se serait retirée. À relier avec le fait que dans la situation actuelle, la crispation est intervenue autour du soin psychologique pour Bilal ? Au terme de cette lecture, je suis étonnée que le contexte initial de la mesure, à savoir le fait que Madame a une trajectoire conjugale marquée de part en part par la violence conjugale, n'ait jamais été mentionné. Or *primo*, cela donne une autre lecture au refus de Madame d'avoir affaire à son *ex-conjoint* ; *secundo*, cela souligne la prouesse de cette famille qui a réussi à endiguer la reproduction de la violence à la génération suivante. Autrement dit, le danger initial, le plus grave (dénigrement, menaces et tentatives de contrôle par Bilal de Madame et d'Amira sur les repas, les heures de coucher, leur liberté de mouvement) et objet de la demande de Madame a complètement régressé. Et malgré cela, les interventions se succèdent et de manière toujours plus contraignantes, pour en arriver aujourd'hui à la résolution de problématiques assez ordinaires : assiduité scolaire et psychologique, autonomie et respect du cadre éducatif. Tout se passe comme si les travailleurs sociaux, happés par l'intensité du présent, oublièrent au fur et à mesure les raisons initiales de leur intervention, s'empêchant du même coup de prendre la mesure de l'évolution de la famille.

*Se réunir entre collègues pour purger le négatif, reconnaître le travail et se donner des perspectives*

Au cours de la réunion de janvier, Charlotte déverse dans un premier temps toute sa charge négative sur Madame, liée au fait qu'elle « *n'y arrive plus* » : aucune progression sur l'assiduité scolaire ou l'accueil séquentiel, voire une régression sur la fréquentation du CMP. Au cours de cette réunion et de la suivante, c'est la sévérité du verdict sur la famille et sur le travail mené au cours des dernières années qui est interrogée par l'équipe : être passé de Bilal, tyran agresseur dictant sa loi à Bilal partie prenante de la solidarité familiale est une transformation plus qu'honorable, qui mériterait d'être reconnue et qui peut être vue comme le préalable à d'autres résolutions. Or cette évolution – l'équipe devra insister à plusieurs reprises sur ce point – c'est la famille qui l'a produite, pendant toutes les années où Charlotte a été là pour soutenir Madame et les enfants. Au point d'ailleurs, confie Charlotte perplexe, que Madame pouvait lui envoyer des cartes postales de ses rares vacances, témoignant de la proximité qu'elles partageaient alors.

Cette époque paraît cependant définitivement révolue, le service étant plutôt dans le registre du bras de fer avec la famille pour atteindre des objectifs qui relèvent pourtant moins d'une volonté que d'une maturation. Or Bilal vient de renoncer à asservir le système familial à son profit pour apprendre comment y participer, c'est peut-être beaucoup exiger qu'il surmonte les problèmes anxieux qui l'empêchent d'aller à l'école, qu'il continue à se confier au CMP, alors qu'il a pu expérimenter que cette parole peut se retourner contre sa famille et qu'il s'astreigne à aller en accueil séquentiel, parce qu'on a décidé que c'était mieux pour lui. Quant à Madame, qu'est-elle supposée faire face à un adolescent de 14 ans, pour le faire plier sur des décisions qui ne sont pas les siennes et auxquelles (école mise à part), elle ne voit pas de sens, ou du moins pas de sens, au vu du prix que cela coûte en mobilisation pour Bilal ? Suite à cette réunion, qui a permis à Charlotte de partager son sentiment d'impuissance, nous convenons que je prenne attache avec Madame, pour la relancer au titre de la recherche-action. Dans le mail que je lui adresse, je souligne à la fois sa totale liberté de réponse et ce qu'elle pourrait apporter comme contribution, compte tenu de son franc-parler. Elle y répond favorablement.

### Trimestre 3 (février - mai 2023). Retrouvailles et avancées

En février, nous rencontrons enfin cette famille ensemble avec Charlotte, occasion de mon baptême de cafétéria Casino<sup>63</sup> où nous emmenons déjeuner les enfants. Bilal est un jeune dont il est difficile de capter le regard, qui parle peu et de manière peu intelligible, engoncé dans son cache-cou ; je ne sais pas trop quoi lui dire et de toute façon, son interlocutrice est clairement Charlotte. J'en profite pour discuter avec Amira, gracieuse jeune fille de 17 ans, de la comparaison entre Île-de-France (dont la famille est originaire, comme moi) et Mayenne et de la recherche-action sur laquelle elle soulève des questions passionnantes : qu'est-ce que l'on va raconter : des prises en charge ou des vies ? Du point de vue de qui ? Qui est-ce que cela intéresse et pour quoi ? En repartant, Charlotte a la bonne idée de nous faire faire le tour de la petite ville en voiture, ce qui permet aux enfants de présenter leur fief, dont ils connaissent chaque immeuble (dont la médiathèque qu'ils fréquentent), chaque commerce et chaque rue. Je ferai un mail à Madame pour la remercier de sa confiance, de ce bon moment que nous avons passé ensemble, et souligner l'expertise locale des enfants qui témoigne de leur niveau d'intégration.

#### *Redéfinir en équipe des objectifs. Où il est question de verre moitié vide, moitié plein*

En mars, lors de la réunion de synthèse, cette reprise est actée en équipe et considérée comme un nouveau départ. Les échanges portent sur les objectifs et le sens qu'ils revêtent par rapport au travail possible avec la famille : certains apparaissent réalisables, mais en partie. L'accueil séquentiel le jour, mais pas la nuit. Le collège peut être fréquenté avec des horaires aménagés mais les reprises après vacances ou stages, de même que les remontrances faites à Bilal sont facteurs d'angoisse et d'absentéisme. S'agissant du CMP, de toute façon le psychiatre a décrété la fin de prise en charge, compte tenu de « l'absence de demande de la famille » ; Madame emmène par ailleurs Bilal consulter pour d'autres problèmes de santé. Le consensus qui se dégage est d'accepter ce que la famille peut faire, ce qui dans un premier temps ravive les craintes de Charlotte : « Est-ce qu'on ne va pas à l'excès dans le sens de la famille ? Est-ce qu'on ne lâche pas ? » Je suis touchée de voir à quel point elle se responsabilise, non seulement de ses propres actions, mais aussi des « résultats » qu'elles seraient censées produire ; c'est aussi elle-même, à travers la famille, qu'elle met sous pression.

Marina, « éducatrice tiers » lors de cette réunion, souligne que la logique de l'étape a été tentée, n'a pas donné grand-chose, voire s'est avérée contre-productive, ce qui légitime un changement de stratégie : « S'ils nous vivent comme la menace du placement, on n'avancera pas ; comment on peut les rejoindre ? Il faut qu'on puisse nommer les progrès aussi, et les rassurer ». Toute l'équipe enchérit sur le fait que considérer le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, ce n'est pas lâcher, mais accompagner progressivement et concrètement chaque pas, pour s'assurer de sa faisabilité. Les objectifs sont donc redéfinis : de l'exigence d'assiduité scolaire, on passe à « anticiper les difficultés : revoir la communication des enseignants à l'égard de Bilal, préciser la planification, vérifier son équipement, aller repérer à l'avance les lieux de stage et accompagner les retours de stage vers l'école ». De l'exigence de fréquentation de l'accueil séquentiel un week-end par mois, on passe à « préparer la nuit avec la famille d'accueil et Bilal, voir ce qui favorise (savoir que le fils de la famille d'accueil l'attend, dormir la porte ouverte, avoir une veilleuse, etc.), et ce qui freine (s'empêcher d'appeler sa mère pour ne pas passer pour un bébé, etc.) ». Tout cela, Charlotte le faisait évidemment avant, mais la réalisation de ces micro-actions n'apparaissent ni comme des objectifs, ni comme des réussites, tant que la réalité de la famille n'était pas conforme aux objectifs fixés à la mesure. Ici la démarche relève davantage du

---

<sup>63</sup> Qui, particulièrement le mercredi, est un haut lieu de fréquentation de la sphère éducative, les éducateurs ayant pour pratique d'emmener déjeuner les enfants qu'ils suivent en AEMO pour partager avec eux un temps convivial, seul à seul.

développement du pouvoir d'agir (Le Bossé, 2012), et des approches centrées sur les compétences des familles (Hardy, 2001 ; Chamberland et Milani, 2021) : il s'agit pour l'éducateur de se situer en équipe avec la famille, au niveau des actions du quotidien, pour pouvoir réfléchir et agir ensemble sur la manière de les rendre accessibles, réalisables, fluides.

#### *Travailler en équipe avec la famille : partager des clés de compréhension et des clés d'action*

De mars à mai, nous voyons Madame seule, au centre social de sa ville, pendant que Charlotte voit Bilal avec qui elle a décidé d'être moins crispée sur l'école et davantage sur des activités qui leur fassent plaisir à tous les 2 : cueillette de fruits à la ferme, pour une préparation ensemble, puisqu'il aime la cuisine. Elle voit aussi Amira, étant donné que la 4e éducatrice a quitté ses fonctions et que la suivante ne prendra les siennes qu'en juin. C'est une période intense où Charlotte engage toute son énergie pour répondre aux besoins de chacun et rendre possible des marges de progression.

En mars je comprendrai mieux ce que recouvre « l'anxiété de Bilal ». Madame nous décrit en effet comment il se prépare pour partir au collège puis que, au moment de franchir la porte, il se met à suer, à trembler, à se couvrir de rougeurs et doit aller aux toilettes. Elle répète, complètement désemparée : « *il dit qu'il veut y aller, il ne fait pas exprès, c'est plus fort que lui, il n'arrive pas à y aller* ». Pendant son récit, son regard se perd devant elle et ses épaules se voûtent, elle a l'air livrée à l'incompréhension et à l'impuissance, accablée. J'y vois une opportunité de dégainer mon crâne en plastique amovible et de démonter les différentes ères cérébrales pour lui montrer qu'on peut très bien décider des choses dans une partie de son cerveau (cortex préfrontal) et se retrouver dans une autre partie (cerveau limbique) aux prises avec des émotions si fortes qu'elles passent dans le corps, sans que l'on puisse se raisonner<sup>64</sup>. Elle se ranime, semble trouver du sens à cette clé qui lui permet de réunir le Bilal qui veut et le Bilal qui ne fait pas, et nous nous mettons toutes les 3 à rechercher ce qui contribuerait à réduire l'intensité de cette angoisse.

Madame en fait déjà pas mal : elle fait jouer son réseau, au centre social et aux Restos du Cœur (où elle exerce en tant que bénévole) pour trouver des stages pour son fils (espaces verts, cuisine centrale), où elle l'accompagne les premiers jours. Elle l'encourage dans ses succès (seulement 2 fautes à sa dictée ! Un magnifique compte rendu de stage !) elle soutient ses activités : en ce moment il *interviewe* des personnes âgées en EHPAD pour une chaîne *YouTube*. Il a le projet de perdre du poids et donne généreusement ses œufs de la chasse de Pâques à sa sœur. Ce qui frappe l'attention, c'est la proximité attentive avec laquelle elle suit, anticipe, prévoit, rappelle, encourage, se réjouit, et cultive des intérêts communs avec ses enfants, et surtout son fils (Amira, elle a ses copines) : cinéma, théâtre d'improvisation, activités et sorties. Cet accès aux loisirs est rendu possible par une planification continue pour saisir les occasions offertes dans le cadre gratuit du centre social, être échangé contre participation, ou payé avec les allocations CAF (dont le moindre différemment entraîne la ruine de plans prévus de longue date). En écoutant la manière dont Madame raconte leur quotidien, on comprend comment Bilal a pu sortir d'une logique d'agression : elle a pratiqué une alliance de tous les jours, en étant là sur chacune de ses difficultés, jusqu'à ce que Bilal finisse par voir en elle une adulte fiable. C'est d'ailleurs aussi vrai à l'échelon de la famille entière, qui cultive un registre d'attentions réciproques : que ce soit dans les brocantes, sur *Vinted* ou dans les lotos, chacun repère, qui un bijou, qui un foulard, qui une figurine *Marvel*, qu'il sait pouvoir faire spécialement plaisir à l'autre.

De son côté, Charlotte remplit tous les mois son agenda de déplacements et de coups de fils, pour médiatiser les relations entre Bilal et la communauté éducative ; son estime de soi est si fragile que la

---

<sup>64</sup> L'objet de ce genre de vulgarisation qui peut paraître simpliste est de pouvoir s'appuyer sur une représentation partagée d'une situation qui permette d'en diminuer la perception adverse, dans le but de regagner du pouvoir d'agir.

perspective d'avoir à faire signer une convention de stage peut sembler insurmontable et mener au repli sur soi. Il s'agit donc de sécuriser l'ensemble des risques et ils sont nombreux : Charlotte est présente à l'ESS<sup>65</sup> pour expliquer les difficultés, appuyer la demande pour que Bilal puisse conserver la même AESH<sup>66</sup> « *qui le connaît bien* », intercéder auprès des enseignants pour que le cadre soit un peu plus souple, tant sur la manière de communiquer que sur les exigences. Il y a enfin les retours de stage, où elle n'hésite pas à faire 1h30, aller et retour en voiture pour emmener Bilal de chez lui au collège, reparler de son stage qui s'est en général bien passé, et l'accompagner jusque dans l'enceinte collège. Je suis assez surprise que cet adolescent veuille se montrer face à ses pairs avec un adulte, mais c'est à cette condition qu'il semble en mesure de faire face à cette transition.

La mesure d'AEMO renforcée permet cette immersion dans la vie des familles, qui pour n'être pas quotidienne, est continue, alternant SMS, échanges téléphoniques (avec la famille, mais aussi avec les différents partenaires), transports et entretiens avec chacun des membres de la famille. Ce que j'en perçois une fois par mois, lorsque nous nous entretenons avec Madame (sur le rythme de l'AEMO ordinaire), consiste plutôt en coordination et ajustements, dans une ambiance qui est clairement davantage du côté de la gestion d'une micro-entreprise que celle du salon de thé. Non seulement l'école – et d'autant plus dans les filières professionnalisantes – s'avère très mobilisatrice autour de l'organisation des stages, mais le fait d'avoir un jeune particulièrement sensible donne lieu à une démultiplication des suivis, non seulement sur ses processus relationnels, mais aussi sur le plan de la santé : Bilal est suivi pour de l'asthme, des problèmes d'allergie et endocrinologiques, et pour son traitement anxiolytique. Et il n'y a pas que Bilal, Amira aussi a des choix scolaires à envisager, des stages à prévoir, des douleurs de règles (qui angoissent son frère), des sorties avec ses copines (exigeante en garde-robe) et une « *flemme* » toute adolescente à quoi il faut pouvoir accorder toute l'attention qu'elle mérite, soutenir, cadrer, relancer. Je comprends mieux pourquoi Charlotte insiste pour que Madame pense aussi à elle en tant que femme et pas seulement en tant que mère. Madame prend d'ailleurs appui sur Charlotte pour s'en sentir légitime : elle nous raconte ainsi comment elle s'affirme face aux enfants pour aller seule à tel match d'improvisation et aller voir des films qui lui plaisent aussi à elle, et « pas que des *Marvel* ».

Cet engagement s'avérera payant : pendant un trimestre, « *ça tient* », voire « *ça avance !* ». Nous aurons des moments de bonheur, lorsque dans la voiture Charlotte me raconte que Bilal a réussi à rester jusque 23h00 en famille d'accueil et, alors qu'il s'attendait « *à se faire disputer* » parce qu'il n'était pas resté la nuit, Charlotte l'a félicité d'être resté aussi tard. Il arrive à la regarder dans les yeux lorsqu'ils se parlent, il se tient plus droit, plus affirmé, il est engagé dans nombre d'activités et poursuit au collège « *même s'il préférerait travailler* ». Il progresse et cela nous touche toutes les deux, je n'avais jamais partagé ce genre de sentiment : œuvrer ensemble pour que des personnes puissent enfin vivre vraiment leur vie ; je trouve cela extraordinaire et exaltant.

Arrive l'échéance de la mesure à fin avril. Charlotte lit à Madame le rapport destiné au Juge où elle a écrit que « *Madame reste fragile* ». Je suis assez gênée face à cette femme qui arrive à gérer une vie infiniment plus éprouvante que la mienne, avec une marge de manœuvre infiniment plus réduite. J'aurais envie de lui dire qu'elle se débrouille vraiment pas mal, mais elle écoute le rapport sans broncher ; elle a l'habitude. Charlotte ne s'est pas étalée sur l'expulsion locative et a laissé tomber la question des coordonnées du père : après tout, le tribunal n'a rien fait de ce côté-là. Et à l'audience, le juge atteste de ces progrès, au point qu'il est question qu'au prochain renouvellement, la mesure repasse en administratif. Le soulagement est considérable pour la famille ; et pour nous. Charlotte les emmène tous

---

<sup>65</sup> Ou équipe de suivi de scolarisation.

<sup>66</sup> Ou accompagnant d'élèves en situation de handicap.

les 3 en *shopping* à Laval (où la famille n'a pas les moyens de se rendre) : Bilal qui a maigri a besoin de nouveaux T-shirt et Amira se prépare pour le grand festival des 3 Éléphants. Madame, pour garder la maîtrise de son budget serré, fait essayer les enfants en magasin pour être sûre de la taille, puis achète les vêtements sur *Vinted*. La mesure renforcée, avec son enveloppe plus généreuse en temps, rend possible une implication plus continue dans la vie des familles, un soutien qui passe par d'autres modalités que strictement éducatives et le partage d'une palette élargie de moments, associées à autant d'émotions.

En mai, portées par cette progression, nous envisageons avec Charlotte de tester le *vision board*, l'un des nombreux outils qu'elle a découvert lors de sa formation aux compétences psycho-sociales (elle en a un classeur entier et on est enthousiaste, tout en se demandant où trouver le temps de penser à mettre tout ça en pratique ?) Au vu de l'énergie que Madame engage dans le soutien de ses deux enfants, nous avons envie de lui proposer quelque chose centré sur elle, ses aspirations. Mais lorsque nous retrouvons Madame Vivien, l'expulsion locative nous rattrape. La note positive, c'est que Madame a vécu l'audience comme un moment de reconnaissance pour elle et pour les enfants ; cela lui a donné l'occasion de s'exprimer sur sa participation à la recherche-action dont elle considère que cela permet « *un autre regard sur la situation* ». Le fait que « *l'épée de Damoclès du placement* » s'éloigne est un réel soulagement pour toute la famille, dit-elle (j'éprouve quant à moi un pincement en réalisant que pendant que nous avons oublié le placement, cela n'avait jamais quitté leur esprit). Et puis le juge n'a pas parlé de l'expulsion locative aux enfants, ce que Madame a apprécié. Moyennant quoi, elle a à nouveau son regard perdu et le corps vouté par l'abattement, en murmurant : « *Je me retrouve à nouveau complètement seule... peut-être qu'un jour, je serai tranquille dans ma vie...* ». Nous sommes un instant muettes. Puis Charlotte reprend : elle s'assure que Madame a toujours un soutien psychologique et s'inquiète du fait que cette anxiété ne déborde sur les enfants. Madame dit que même si elle n'en parle pas, les enfants le sentent ; d'ailleurs Bilal lui dit qu'il voudrait rester avec elle dans son lit mais qu'elle veut « *au moins pouvoir pleurer tranquille* ». Les enfants aussi, traquent les petites annonces ; avec le problème qu'« *elle est grillée chez les bailleurs sociaux* » (car en sus des travailleurs sociaux, elle a aussi refusé d'ouvrir sa porte aux agents de désinsectisation) et qu'elle ne peut pas accéder au parc privé, faute de moyens et de caution. Madame est active : elle cherche, elle a préparé son dossier et voit son assistante sociale ; mais elle est très réticente à la perspective d'un relogement ailleurs que sur sa commune, où elle et les enfants ont tout leur réseau social, scolaire, culturel. Partir, ce serait tout perdre, dont ce maillage relationnel qui a mis tant de temps à se construire et qui est la condition de l'intégration de chacun.

#### Trimestre 4 (juin - septembre 2023). Alerte à l'expulsion locative et désorganisation familiale

À partir de juin, la perspective de l'expulsion locative devient totalement envahissante et semble disloquer les relations. Les rapports entre Madame et son assistante sociale se tendent, chacune d'elle n'étant pas où l'autre l'attend. Madame s'agace des gens qui autour d'elle, lui disent leur impuissance, « *ils n'ont qu'à se taire* » nous dit-elle, au téléphone ; parce qu'il redevient difficile de la voir. Elle a commencé à faire ses cartons et me dit qu'elle n'arrive pas à faire les démarches pour accéder aux vacances, parce qu'elle ne parvient plus à se projeter au-delà de la mi-juillet. Elle déplore n'avoir même pas de coupure cet été, alors que l'an prochain, c'est bac pour Amira, brevet pour Bilal ; « *bon, on pourra toujours aller au camping, ça nous fera des vacances* », ironise-t-elle tout de même. Lorsque je lui demande si ils ne pourraient pas aller chez son grand fils, elle me répond que sa petite fille est atteinte par une maladie grave et que les deux parents ont dû s'arrêter de travailler pour être auprès d'elle. Je pense que la dernière maladie grave dans la famille s'est soldée par un décès et remonte à moins de 6 mois, et qu'effectivement, une ère de repos même brève serait vraiment opportune.

L'été arrive et j'ai des nouvelles par Charlotte qui est à nouveau tendue : Bilal redevient agressif, Amira se désintéresse de son stage et Madame n'est plus accessible, y compris par l'assistante sociale. Je suis à nouveau dans la perplexité face à Charlotte ; mais il me vient à l'esprit que son attachement à cette famille pour laquelle elle a fait tout ce qu'elle pouvait est la clé qui permet de comprendre sa réversibilité (qui fait d'ailleurs miroir à celle de Madame). Avec l'hypothèse peut-être facile, qu'il est insupportable de se retrouver impuissante et moins inconfortable de croire que Madame pourrait, si elle voulait, résoudre le problème. Et il est vrai que Madame peut avoir des comportements qui ne plaident pas en sa faveur : en la croisant par hasard au centre social, j'ai expérimenté moi aussi, qu'alors que nous avions partagé des moments très forts, elle aurait préféré me voir disparaître. Il n'empêche ; au-delà des agissements individuels, ce qui est en question, c'est un horizon d'attendus sociaux : comment imaginer que ces parents puissent *faire abstraction* et « *préserver leurs enfants de leurs états émotionnels* » (selon l'expression fréquemment entendue, dans la bouche des travailleurs sociaux que des juges), alors qu'ils font face à la perspective de se retrouver littéralement à la rue ? Et comment considère-t-on comme normal qu'ils se plient à ce qu'on leur propose, alors qu'ils ont des raisons légitimes de préférer autre chose ? Peut-on encore parler « d'aide sociale », si les familles ne peuvent pas faire leurs propres choix de vie ?

J'apprendrai par la suite que la famille est hébergée par une amie – « *un coup de foudre amical* » selon l'expression de Madame – dont les enfants sont aussi suivis en AEMO (!) et qui se sont poussés pour laisser leur chambre. Jusqu'à ce que, début 2024, Charlotte me dise que cet hébergement est menacé, la co-habitation jouant sur le droit aux allocations de la famille hébergeante. Je finis aussi par comprendre que, quelle que soit la manière dont Charlotte se représente la situation, il lui revient à elle de redéployer une énergie incommensurable pour faire en sorte qu'à nouveau, « *ça tienne* ». Et que cette énergie, elle ne l'a plus. Pascale Breugnot, dans sa recherche sur le placement à domicile – duquel se rapproche l'AEMO renforcée, avec toutefois des temporalités d'intervention et des possibilités de repli différentes – avait analysé que l'un des risques d'un engagement aussi intense était l'épuisement des professionnels au bout de 5 à 6 ans (Breugnot, 2011). Or Charlotte travaille à Chanteclair depuis 20 ans, avec 8 ans d'intervention renforcée. Peu après la fin de la recherche-action, elle nous annonce son départ. Je suis triste pour moi, mais heureuse pour elle. Au cours de ces mois passés ensemble, j'ai pu prendre la mesure de combien ce qui use, ce sont moins les familles que la vie d'adversité qu'elles affrontent continuellement.

### III.3.2. Famille Hochart (Enzo 14 ans, Elliot 11 ans, Hugo 8 ans, Gaspard 6 ans)

Contexte de la mesure : de multiples dangers au sein d'une famille inconnue des services sociaux

#### *Antériorité et démarrage de l'intervention*

La mesure d'AEMO débute quasiment en même temps que la recherche, à savoir début novembre 2022. Après une longue période de vie commune au cours de laquelle la famille reste inconnue des services sociaux, tout bascule début 2021, lorsque Mme Hochart décide de se séparer de Monsieur. À partir de cette date, plusieurs informations préoccupantes vont parvenir aux services sociaux, concernant les 4 garçons. Dans l'accompagnement, il s'agira souvent « *des deux grands* » d'une part – Enzo et Elliot, au collège – et « *des deux petits* » d'autre part – Hugo et Gaspard, au primaire –, en raison de leur âge, mais aussi des droits de visite avec leur père qui diffèrent.

Suite au rapport d'évaluation établi par les services du Conseil départemental, une AED est tout d'abord contractualisée avec les parents. Madame est partie prenante, l'antenne solidarité lui ayant suggéré que

« si vous prenez des éducateurs, on va voir que vous faites aussi attention à vos enfants » et que cette mesure lui permettrait d'« éviter plein d'autres mesures et de calmer un peu le jeu ». Cependant, une AEMO est prononcée un mois plus tard, suite à de nouveaux éléments de danger et après une ordonnance de placement provisoire.

### *Des motifs de danger multiples*

Les premiers éléments ayant mené à une évaluation en protection de l'enfance sont des « attitudes et comportements sexualisés d'Hugo et de Gaspard » et le fait que « les parents minimisent les faits ». Nous n'en saurons pas plus dans le dossier, ni sur les personnes à l'origine de ces constats, ni sur le contexte de ces comportements et leur ampleur. Cependant, ces deux premiers motifs de préoccupation ne sont que l'arbre qui cache la forêt et il en sera finalement peu question dans la suite de l'accompagnement proposé à la famille. En effet, au cours des mois suivants, de nouvelles informations préoccupantes vont parvenir au Conseil départemental, qu'elles soient issues des partenaires (mairie, école, CMP) ou mises en avant par le service dans le cadre de la mesure éducative<sup>67</sup>.

Tout d'abord, alors qu'il est scolarisé seulement en CM2, Elliot fait une tentative de suicide dans la cour de l'école, apparemment en lien avec la séparation de ses parents. Suite à cet acte, une enquête pénale est diligentée par la gendarmerie. Cette enquête est antérieure à la mesure d'aide éducative et le service ne dispose d'aucune information concernant son contenu. Toutefois, le jugement d'AEMO précisera qu'« il est manifeste que la séparation du couple parental a généré beaucoup de souffrance au niveau des mineurs et notamment d'Elliot qui a eu un geste de désespoir dans le cadre scolaire ».

Parallèlement, il s'avère que Mme Hochart publie régulièrement sur un réseau social des vidéos et que « certaines vidéos sont à caractère sexuel et d'autres peuvent être humiliantes envers les enfants qui sont mis en scène ». Elle pourra s'en expliquer lors de l'enquête pénale précitée, reconnaître qu'elle n'a pas pris la mesure du caractère déplacé de certaines mises en scène, et retirer immédiatement les vidéos du réseau social. Ces éléments sont également antérieurs à la mesure et, 5 mois plus tard, le jugement d'AEMO ne fera qu'évoquer ces faits, en les mettant au même niveau que d'autres « postures parentales inadaptées ». D'ailleurs, ce jugement conclura : « il est manifeste que la moralité et la sécurité physique et morale des mineurs sont en danger au sens de l'article 375 du code civil notamment à partir du domicile paternel au regard des réponses violentes de Monsieur Hochart et de sa tendance à s'alcooliser de façon excessive ». En quelques mois, ce n'est plus Mme Hochart qui est mise en cause, mais son ex-conjoint.

Ce revirement est en lien avec une nouvelle information préoccupante qui arrive 15 jours après la mise en place de la mesure d'aide éducative à domicile. Elle est adressée par le CMP d'Hugo qui dénonce de la violence de la part de son père. Hugo a alors 7 ans. Il a une reconnaissance de la CDAPH et un double suivi hebdomadaire au CMP (psychologue et psychomotricien). « Malgré le suivi mis en place, le comportement d'Hugo devient de plus en plus difficile notamment à l'école avec de la violence et de l'agitation », ce que l'enseignante d'Hugo avait déjà pu partager avec les services de l'aide sociale à l'enfance. Des visites à domicile sont donc proposées en complément par le CMP. Dès le premier rendez-vous chez Mme Hochart, Hugo décrit des scènes de violence chez son père, montre des ecchymoses et demande à être hospitalisé pour ne pas retourner vivre chez lui : « il me tape, il tape mes frères et je pleure », « même toi maman », « il faudrait qu'il aille en prison car quand on est méchant

---

<sup>67</sup> Une AED est contractualisée avec les parents début octobre 2022, soit un an et demi après les premiers éléments et malgré un certain nombre de clignotants venant d'horizons divers. On se demande d'ailleurs pourquoi l'AED arrive à ce moment-là alors qu'il n'y a eu aucun nouvel élément – à notre connaissance – depuis février 2022 (fin de l'évaluation sociale débutée en janvier 2021). On peut se demander aussi pourquoi cette AED ne concerne pas le plus jeune des enfants qui est confronté au même climat familial et aux mêmes risques de danger que ses frères.

*on va en prison* ». C'est ainsi que les professionnels apprennent la violence de M. Hochart et le principal motif de la séparation du couple parental.

Madame n'avait jusque-là parlé de cette violence ni à la justice, ni à aucun autre intervenant et s'ouvre aux éducateurs sur une palette de difficultés. Durant leur période de vie commune, elle fait part d'alcoolisations fréquentes de M. Hochart et de comportements violents sous l'emprise de l'alcool. D'après Mme Hochart, ces alcoolisations perdurent aujourd'hui, y compris pendant les temps d'accueil des enfants. Ceux-ci l'appellent régulièrement lorsqu'ils sont chez leur père pour exprimer leur mal-être et demander à rentrer chez elle. Elle fait part également d'un certain nombre de comportements inadaptés de la part de son ex-conjoint : un manque de surveillance, des enfants qui restent seuls au domicile (pendant qu'il travaille, va en boîte de nuit) ou qui accompagnent leur père au bar, une incitation à jouer à des jeux d'argent pour l'aîné (paris sportifs), etc. Elle souligne enfin le climat insécurisant de ces accueils, surtout pour Hugo qui a verbalisé les violences et pour Elliot qui craint des représailles vis-à-vis de son frère. Dans une note d'information signalante, l'équipe d'AED constate que « *Monsieur ne remet aucunement en cause la prise en charge qu'il offre à ses enfants et entend difficilement qu'on préconise ce besoin pour les enfants de rester chez leur mère pour le moment. Il a exprimé de la colère et nous a menacés de porter plainte contre nous* ».

## Un travail éducatif essentiellement tourné vers les capacités parentales de Monsieur

### *Une reconfiguration familiale prononcée en urgence*

Face à ces nouveaux éléments de danger, tout va très vite. Le service d'action éducative estime nécessaire de judiciariser la mesure d'AED afin de protéger les enfants et rédige une note d'information signalante en ce sens. Les enfants devant être accueillis chez leur père pendant une semaine au cours des vacances scolaires, le service préconise une ordonnance de placement provisoire (OPP), avec un placement au domicile de la mère et des visites médiatisées avec le père. L'OPP est prononcée dès le lendemain, tandis que la mesure d'AEMO est entérinée quinze jours plus tard par le Tribunal pour enfants qui confie également les mineurs à leur mère. Des droits de visite restreints et semi-médiatisés sont accordés au père, avec une rencontre tous les quinze jours avec les deux aînés et une rencontre tous les quinze jours avec les deux plus jeunes. Cette fois-ci, la mesure concerne également Gaspard qui est, selon son école « *très agité* » et pour lequel M. Hochart « *peut nommer sa difficulté à cadrer suffisamment son fils ou encore à apporter des réponses adaptées et exemptes de violence* ».

Avant ces événements, les parents s'étaient organisés à l'amiable pour la garde des enfants : ils résidaient principalement chez leur mère et passaient un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires chez leur père. Du jour au lendemain, Mme Hochart se retrouve avec ses 4 enfants à temps plein à domicile – en plus des 3 enfants de son nouveau conjoint un week-end sur deux –, sans aucun moment pour se ressourcer, seule ou en couple. De plus, elle doit s'astreindre à rester près de chez elle tous les samedis pour que M. Hochart puisse exercer ses droits de visite. Elle vit très mal cette situation : « *Ils ont pris une décision que le papa ne voit plus ses enfants ou en lieu neutre, mais la punition elle est aussi pour moi. [...] C'est lui qui a fait la connerie de violence, c'est lui qui a eu la peine et en fait moi, oui, j'ai eu la peine aussi, enfin la double peine.* »<sup>68</sup> Possiblement en lien avec les événements vécus, le corps de Mme Hochart réagit et, un mois après le début de la mesure, elle est hospitalisée en urgence pour une tumeur au foie. Les enfants sont pris en charge par les grands-parents maternels qui, avec leur « *autorité naturelle* » et la place importante qu'ils ont pour les garçons, sont un vrai relais. Cet épisode entraîne de nouvelles incertitudes pour tout le monde, avec de la fatigue pour Mme Hochart et de l'agitation pour les enfants.

---

<sup>68</sup> La plupart des paroles de Mme Hochart sont extraites d'un entretien avec elle à la fin de la recherche-action participative.

Cette hospitalisation a eu lieu seulement deux jours après l'entretien d'accueil permettant de lui présenter le service et les modalités de travail dans le cadre de l'AEMO. Du fait de sa maladie et de la période de convalescence, la mise en place effective de la mesure est retardée et la première rencontre avec Mme Hochart a lieu début janvier 2023. Très rapidement, les deux éducateurs – Marlène et Thibaut – et moi-même estimons qu'elle a toutes les capacités parentales pour prendre en charge ses enfants et les aider à surmonter cette situation. Elle est présente au niveau de leur scolarité, met en place un suivi psychologique pour Elliot, Hugo et Gaspard, s'inquiète de leur compréhension de la mesure, etc. Thibaut aura d'ailleurs l'occasion de lui dire qu'il la trouve « *bien à sa place et qu'elle fait bien les choses* » et que le service est « *fier et satisfait de sa prise en charge* ». Il a ressenti l'émotion de Mme Hochart qui pourra me dire quelques mois plus tard combien ce retour lui a « *fait plaisir* ».

### *Un « père suffisamment bon » pour soulager Madame*

Nous avons donc une « *mère suffisamment bonne* » (Winnicott, 2006) qui fait ce qu'elle peut pour ses enfants et, à partir du mois de mars, le travail s'engage pour avoir un « *père suffisamment bon* » qui vienne soulager son ex-conjointe. Ce n'était pas forcément l'orientation prise en début de mesure où l'équipe éducative s'interrogeait sur les capacités de M. Hochart à accueillir ses enfants et sur la manière de l'accompagner en cas d'élargissement des droits de visite. Quelques mois plus tard, l'inquiétude de l'équipe porte sur les aptitudes de Mme Hochart à continuer à prendre en charge ses 4 enfants à temps plein. À partir du mois mars, elle exprime systématiquement qu'elle est à bout et souhaiterait que M. Hochart puisse avoir des droits de garde plus fréquents. Elle en parle aux éducateurs quand elle les voit, quand ils l'appellent, voire leur téléphone pour suivre leur intervention auprès de M. Hochart. Elle trouve que ça n'avance pas assez vite.

En fin de mesure, ses attentes sont toujours les mêmes : « *Il faut que ça aille dans le sens où lui, il puisse récupérer aussi la garde, parce que c'est vrai que, un an, nous ça fait un an que notre vie, elle est en stand-by et qu'on vit que pour les enfants.* » Mme Hochart a sûrement des doutes concernant son ex-conjoint, mais la situation est trop compliquée à vivre pour elle. Elle dit ne pas être inquiète du comportement de M. Hochart envers ses enfants et compte beaucoup sur la mesure éducative pour lui inculquer les bons comportements. Afin de soutenir la mère, c'est donc dans ce sens que s'inscrit l'accompagnement éducatif proposé. Or, pour que M. Hochart ait davantage de droits de garde, il faudrait d'abord qu'il parvienne à<sup>69</sup> :

1. Se remettre en cause.

Dès les premières rencontres, M. Hochart se positionne comme victime. Il exprime son incompréhension face à la distance mise par son ex-conjointe avec ses enfants et sa souffrance de ne plus vivre avec eux. Dans son discours, Madame endosse le rôle de la méchante, ce qui entraîne un conflit de loyauté pour les enfants. L'un des objectifs de l'intervention éducative est qu'il puisse reconnaître ses erreurs et soutenir son ex-conjointe dans l'éducation de leurs enfants. Après le rendez-vous chez le JAF où M. Hochart est arrivé au service plein d'arrogance – marchant comme un cow-boy, sûr de lui – et dénigrant envers Madame, Thibaut l'a remis à sa place en lui expliquant la situation de Madame, ses positions et le rôle que Monsieur devrait tenir et auquel il se dérobe. Il a fait ça tout en tact, très adroitement, mais aussi très efficacement – M. Hochart avait retrouvé une démarche plus classique en repartant. Thibaut l'encourage à se mettre en lien avec les partenaires (écoles, CMP) pour être acteur de la mesure et améliorer les liens avec ses enfants et son ex-conjointe. Il l'invite aussi à réfléchir aux impacts de ses comportements sur les angoisses des enfants et certaines violences qui peuvent s'exprimer à l'école.

---

<sup>69</sup> Ces axes de travail découlent des objectifs élaborés lors de la réunion de projet de fin mars 2023. La coordinatrice et les deux ISE en charge de la mesure étaient présents (absence de la psychologue de l'équipe), de même que la chercheuse intégrée à cette mesure et un partenaire (TISF).

Concernant sa consommation d'alcool, M. Hochart assure ne plus boire qu'occasionnellement et parvenir très bien à la « gérer ». Pour lui, ce n'est donc pas un souci. Par ailleurs, il semble avoir oublié certains épisodes violents vécus sous l'emprise de l'alcool. Il est difficile de lui faire admettre qu'il a pu être violent envers sa femme et ses enfants. Cependant, au bout de quelques rencontres, M. Hochart conçoit qu'il a commis des abus et déclare les assumer. Il comprend que certains épisodes ont pu être difficiles à vivre pour les deux petits, mais ne l'admet pas pour les deux grands. Pour lui, ces derniers souffrent de la séparation avec leur père, du fait de la mesure et non pas de ses actes.

Ces points seront systématiquement abordés lors des entretiens avec M. Hochart que nous rencontrons tous les mois, mais sans parvenir à ce qu'il nous en dise quelque chose ou qu'il se remette un minimum en cause. Au mois de juin, je note encore dans mon journal de bord, en amont d'un rendez-vous avec M. Hochart : « *on se met d'accord pour se centrer sur les violences et l'alcoolisation, sans culpabiliser monsieur et en partant des paroles et besoins de ses enfants* ». Il semble cependant prendre conscience de son comportement problématique puisque, en fin de mesure, nous observerons un comportement beaucoup plus adapté de sa part, « *avec moins d'alcool* » et une « *situation plus apaisée* » au sein du couple parental.

## 2. Poser un cadre rassurant à ses enfants.

Il s'agit également pour M. Hochart de reprendre une place de père protecteur et juste auprès de ses enfants. Pour cela, il est nécessaire qu'il parvienne à les rassurer sur une future vie commune, sur ses comportements déviants passés. Les enfants ont besoin de savoir pourquoi les faits se sont produits et d'être sûrs qu'ils ne se reproduiront pas. Il ne lui suffit pas d'affirmer qu'il ne boit plus, mais il faut que les garçons en aient l'assurance pour ne pas perdre le lien avec leur père qui n'a jamais été rompu. Nous invitons M. Hochart à réfléchir autour de ces questions de sincérité et franchise.

Pour reprendre une place auprès de ses enfants, il est également nécessaire qu'il puisse poser un cadre éducatif et prendre sa place lors des droits de visite. En effet, il ne sait pas toujours comment entrer en relation avec ses enfants. Marlène et Thibaut l'y aideront en étant présents lors de certaines visites, de même que les TISF qui médiatisent les visites de M. Hochart avec ses deux plus jeunes enfants. Il trouve sa place petit à petit. Une TISF constate, par exemple, qu'il « *joue avec les garçons alors qu'il n'a jamais fait ça et il apprécie ce rôle* ». De même, poser des limites n'est pas, en début de mesure, dans les habitudes de M. Hochart qui est davantage dans une relation de copains avec les garçons. Aussi, ses curseurs ne sont pas forcément les mêmes que ceux de Madame ou des éducateurs. Il peut, par exemple, demander s'il est possible de donner une tape à ses enfants après avoir assuré qu'il ne lève jamais la main sur eux. Ce n'est pourtant pas faute de lui rappeler très régulièrement que toute violence est interdite par la loi. On observe tout de même une évolution de M. Hochart tout au long de la mesure. Au bout d'un an, le constat est qu'il est « *plus autoritaire, dans le bon sens du terme, moins copain* ». Cependant, les éducateurs estiment que « *Monsieur est arrivé au max de ce qu'il peut faire malheureusement...* ».

## 3. Se réappropriier son logement.

M. Hochart habite dans l'ancienne maison familiale dont Madame est toujours copropriétaire. Lors de ma première visite à son domicile, je suis frappée par le manque d'investissement de son logement. Monsieur nous accueille dans la pièce commune qui est une grande salle froide en forme de losange irrégulier. Il n'y a quasiment aucun meuble (en tout et pour tout : 1 table, 6 chaises et 1 commode), rien sur les murs, aucune personnalisation et les volets fermés ne laissent passer aucune lumière. C'est triste à mourir. Au bout de plusieurs rencontres, M. Hochart nous avouera qu'il vit très peu dans cette maison et réside surtout chez sa compagne. Cependant, celle-ci ne souhaite pas accueillir les garçons à son domicile car elle les trouve turbulents. De son côté, M. Hochart ne voit pas le problème avec son logement, ni du fait que celui-ci est peu investi, ni du fait que les lieux pourraient raviver de mauvais souvenirs pour les enfants.

Dans l'objectif de pouvoir accueillir les garçons à son domicile, il semble cependant nécessaire que M. Hochart se réapproprie préalablement son logement. Lors de la réunion de projet, les professionnels s'interrogent sur l'intervenant le plus à même de travailler sur le domicile dans l'objectif d'un accueil. Les TISF estiment que c'est le travail des éducateurs d'AEMO quand ces derniers trouvent que les TISF sont mieux placées pour le faire. Thibaut se saisit tout de même d'une visite pour nettoyer le jardin avec Monsieur et les deux aînés afin de le rendre plus agréable. Peu d'évolutions sont toutefois observées au cours de l'année. Lorsque la recherche arrive à son terme, il est prévu que les deux grands, plus autonomes, puissent passer une nuit chez leur père. Quant aux plus jeunes, nous allons vers une évolution des visites médiatisées afin qu'ils aient chacun un temps individuel avec leur père.

#### *Axes de travail de l'intervention et co-intervention*

Toutes ces actions auprès de Monsieur prennent du temps et, au bout d'un an, Mme Hochart exprime sa déception quant aux apports de la mesure. Elle estime que les éducateurs ne répondent pas toujours à ses demandes et que les interventions sont entièrement tournées vers son ex-conjoint, ses défaillances et ses besoins : « moi j'ai eu cette impression-là, d'avoir moins de soutien que lui », « ils ont été beaucoup plus présents pour monsieur que pour moi ». Pourtant, la façon de travailler avec chacun des membres de la famille a été réfléchi en équipe (cf. partie IV.4.3). Au regard des conflits qui s'exacerbent entre les parents, les ISE soulignent clairement, lors de la préparation d'une rencontre les réunissant, qu'« il ne faut pas faire alliance avec l'un ou l'autre pour ne pas perdre le lien avec eux ». Contrairement à d'autres mesures où nous avons pu observer un positionnement différencié des professionnels en fonction des parents, chacun prenant parti pour l'un des deux, ce n'est pas le cas ici. Marlène et Thibaut interviennent ensemble dans la reconnaissance des capacités parentales de Madame et dans un accompagnement bienveillant de Monsieur pour lui faire prendre conscience de ses limites et soutenir l'accueil de ses enfants. S'ils passent davantage de temps avec ce dernier, ils sont loin de faire alliance et lui rappellent régulièrement les conséquences de la situation pour Mme Hochart. L'un des axes de travail est la réinstauration de la communication au sein du couple parental dans l'intérêt des enfants.

Il faut aussi de la communication au niveau du « couple » d'intervenants. Dans les mesures comme celle-ci où 4 enfants d'une même famille sont concernés par l'AEMO, la commission d'attribution interne au service désigne de fait deux intervenants afin qu'ils puissent se répartir la tâche. Bonne ou mauvaise idée ? Le mode de comptage peut s'interroger car plus un ISE a de co-interventions et plus il a d'enfants à accompagner, de situations en tête. De plus, intervenir à plusieurs peut être soutenant, mais demande également une bonne coordination. Concernant la famille Hochart, celle-ci compte pour 2 situations dans le *listing* de chacun des intervenants socio-éducatifs, malgré le fait qu'ils doivent accompagner 4 mineurs et être en lien avec leurs deux parents séparés, leurs deux beaux-parents, leurs grands-parents maternels, les techniciennes d'intervention sociale, le centre médico-psychologique d'Hugo, la maison départementale de l'autonomie, les trois établissements scolaires, etc. Pour Marlène et Thibaut, les deux éducateurs, il s'agit de se répartir les interventions, tout en s'assurant de la bonne transmission des informations. Ils partagent tous les deux le même bureau, ce qui peut faciliter cette transmission mais, étant donné qu'ils sont souvent en déplacement, ils s'y croisent davantage qu'ils partagent un espace de travail commun. Au regard de la course perpétuelle que constitue une journée de travail, certaines informations ne sont pas transmises – ou transmises tardivement – au collègue co-intervenant<sup>70</sup>. L'importance de certains événements peut aussi différer d'un ISE à l'autre. De fait, il arrive que des oublis m'interpellent mais, quand je regarde les collègues travailler et courir après le temps, je ne peux que les comprendre.

---

<sup>70</sup> Et « aux collègues » d'une manière plus générale, incluant le coordinateur, la psychologue et les autres intervenants socio-éducatifs de l'équipe.

## Mettre des mots sur la mesure, mettre des mots sur la violence

### *Des adolescents en attente de pouvoir mieux comprendre la situation*

Lorsque l'OPP a été prononcée, Mme Hochart s'est retrouvée à devoir gérer l'incompréhension de ses enfants de ne plus voir leur père aussi souvent qu'avant, ainsi que la colère des deux aînés. D'une part vis-à-vis de leur mère à l'origine de la séparation du couple parental. D'autre part vis-à-vis d'Hugo qui a dénoncé des faits de violence. Les professionnels engagent donc un travail d'explicitation de la mesure. Malheureusement, cette explication est retardée du fait de la maladie de Mme Hochart. Les premières rencontres avec les enfants ont lieu pendant leur accueil chez les grands-parents et le sujet principal est alors l'hospitalisation de leur mère. Les explications sur la mesure viendront seulement début février, soit plus de trois mois après la séparation d'avec leur père. Pendant cette période, Mme Hochart et son conjoint veillent à ne pas dénigrer Monsieur, mais ne savent pas toujours comment répondre aux enfants quand ils parlent de leur père.

N'ayant pas réussi à les voir ensemble, Thibaut organise deux rencontres différentes, l'une avec Elliot et l'autre avec Enzo. Je suis présente lors de l'échange avec Elliot que je rencontre chez sa mère, à son retour du collège. Depuis le début de la mesure, j'entends parler « des 2 petits » et « des 2 grands » et je suis surprise à l'arrivée de l'adolescent qui est plutôt petit, à peine plus grand qu'Hugo. Il semble inquiet de nous voir là et prend des forces avec un goûter dans la cuisine avant d'affronter l'échange avec Thibaut – et moi qu'il accepte sans problème. Nous lui laissons le choix sur les modalités de l'entretien : soit nous pouvons sortir faire une balade tous les trois, soit il accepte de nous accueillir dans sa chambre. Elliot préfère la seconde option et s'assoit sagement sur un coin de son lit pendant que nous restons debout. Il ne dit rien et a l'air très réservé. Nous parvenons quand même à le dérider un peu en nous intéressant à quelques éléments de décoration de sa chambre qui semblent importants pour lui. Puis Thibaut commence les explications que je complète à l'occasion. Le pourquoi de la mesure, les comportements inappropriés de son père, le rôle d'Hugo et de sa maman dans les révélations, le fait que sa mère a voulu les protéger, la manière dont la mesure va se dérouler, les attentes vis-à-vis de son père, la place que nous pouvons avoir auprès de lui, etc. Les mots employés par Thibaut sont très adaptés à l'âge d'Elliot et choisis pour qu'il comprenne le mieux possible et pour ne mettre personne en défaut. Je suis assez admirative.

Elliot ne pose presque pas de questions, mais il est très attentif au discours de Thibaut et le fixe avec une grande intensité dans le regard. Je n'ai pas l'impression qu'il avait compris grand-chose avant cet échange, notamment sur le pourquoi de cette séparation. Nos explications ont l'air de lui donner un peu de sérénité. Quelques jours plus tard, Thibaut aura le même type de discussion avec Enzo, autour d'un déjeuner. Il nous écrira ensuite que cet échange a permis « *de pouvoir lui dire ce qu'on pensait de leur situation, de ce qu'on voulait pour eux, de poser des mots sur ce qu'ils ont vécu (violence, alcool, aucune participation du père au quotidien)... j'ai trouvé que ça l'a apaisé cette rencontre. [...] Il comprend et accepte la mesure* ». Contrairement à son frère, Enzo a posé beaucoup de questions. Il a aussi pu partager autour des différences éducatives qu'il observe entre son père et son beau-père : que la présence de celui-ci est soutenante, qu'il aide sa mère, qu'il ne s'alcoolise pas, etc.

J'apprendrai par la suite que, lors de la visite suivante, Elliot a demandé à Thibaut s'il allait me revoir. Je ne pensais pas l'avoir spécialement marqué, mais je me dis que cette conversation a été très importante pour lui, au point que les personnes présentes à ce moment-là jouent également un rôle dans son histoire. Je repense alors à la fin de l'entretien que nous avons eu avec lui et ça m'attriste. Lorsque Thibaut lui a demandé ce qu'il aimerait dire à son père, Elliot est devenu tout rouge et a murmuré « *que je l'aime* ». Cette phrase contraste avec le discours de M. Hochart qui, lors de l'entretien que nous avons eu avec lui quelques heures plus tôt, n'a presque pas parlé d'Elliot. Son discours autour de ses enfants était

exclusivement tourné vers son aîné avec lequel il a plus de facilités à entrer en relation et à partager des intérêts communs.

*Temps fort : Gaspard demande des comptes à son père sur sa violence, les yeux dans les yeux*

Un autre axe du travail éducatif vise à ce que les enfants puissent échanger avec leur père autour de sa violence, que M. Hochart puisse poser des mots avec eux sur les violences passées et ses alcoolisations. C'est un incontournable qui permettra aux enfants d'être rassurés sur le nouveau contexte dans lequel leur père pourra les accueillir chez lui. La nécessité de « *mettre des mots* » revient sans cesse dans les échanges entre professionnels. Cette question est abordée dès les premières rencontres début janvier. Trois mois plus tard, lors de la réunion de projet, le constat est toujours le même : « *il faut poser des mots avec Gaspard et Monsieur sur les violences* ». Ce petit garçon de 6 ans est très agité la veille des visites chez son père et déclare ne plus vouloir le voir. D'après les TISF, il parle souvent des violences que M. Hochart a fait subir à son ex-conjointe : « *pourquoi tu as tapé maman et elle est tombée dans la baignoire ?* », « *tu l'as bien fracassée* », etc.

Là encore, l'explication a lieu en deux temps distincts : mi-avril avec les 2 aînés et seulement fin juin avec les 2 plus jeunes. Thibaut est à chaque fois présent pour mener les échanges entre les enfants et leur père, et je l'accompagne lors du second rendez-vous. Bien que nous ayons essayé de soutenir M. Hochart dans la reconnaissance des faits et la construction d'un discours, celui-ci n'est pas prêt à verbaliser avec ses enfants. Enfin... il dit qu'il est prêt mais n'est pas en capacité de le faire. Il n'est pas loquace et les mots ne sont pas son point fort<sup>71</sup>. Mais le temps passe et nous organisons quand même les rencontres afin qu'il puisse au moins entendre ce que les autres ont à dire. Mais nous ne parvenons pas à savoir ce qu'il en retient. Lors de la rencontre avec les grands, Thibaut a eu « *l'impression d'être plutôt dur envers Monsieur, en disant clairement que celui-ci a déconné* », en lui disant « *ses quatre vérités par rapport à ses enfants* ». Pendant ce temps, « *monsieur souriait niaisement* » et lorsque, à la visite suivante, nous évoquons avec M. Hochart la possibilité d'organiser le même type de rencontre avec les plus jeunes, celui-ci est en incapacité de se rappeler le contenu des échanges. Soupir des intervenants qui se sentent désemparés.

L'entretien s'organise tout de même et, un mercredi après-midi, nous allons chercher Hugo et Gaspard chez Mme Hochart afin de les emmener chez leur père. Sur le trajet, ils semblent très excités, surtout Gaspard qui est très volubile et dans l'impatience d'arriver au domicile. Il fait beau et M. Hochart nous installe dans le jardin... avant de disparaître dans la cuisine. Il fait un certain nombre d'allers-retours pour servir une boisson à chacun, un goûter aux enfants, etc. Il suit aussi Hugo à l'étage pendant un long moment. Le temps passe. Gaspard s'agite. Thibaut fait un peu de foot avec lui. Lorsque nous finissons par nous poser tous les cinq autour de la table, nous abordons ce pour quoi nous sommes venus, à savoir les violences de M. Hochart. Celui-ci écoute, baisse la tête, grommelle quelques mots dans sa barbe. Difficile de savoir s'il reconnaît avoir été violent ou s'il assure qu'il ne le sera plus. Gaspard prend les choses en main. Le petit bonhomme se plante devant son père, croise les bras, le regarde droit dans les yeux et lui demande d'un air déterminé : « *si on revient à la maison, il n'y aura plus de coups de ceinture ?* » M. Hochart est mi-amusé mi-interloqué. Gaspard ne rigole pas du tout et lui pose la question plusieurs fois jusqu'à ce que son père lui assure que c'est terminé. D'autres questions du même type suivront avec la même détermination : il a besoin d'être rassuré sur diverses formes de violence.

---

<sup>71</sup> Ayant des difficultés à verbaliser ses idées et ses émotions, et répondant le plus souvent aux questions par oui ou non, plusieurs techniques ont été testées sans grand succès pour essayer de faire parler M. Hochart lors des visites à domicile. Préparer en amont de la visite une liste de points sur lesquels nous souhaitions qu'il se positionne. Remplir avec Monsieur le triangle des besoins fondamentaux, pensant qu'un support pouvait l'aider à poser les éléments importants pour lui et ses enfants. Ou encore, comme dit Marlène, « *y aller de manière frontale avec lui* » concernant ses addictions à l'alcool et ses actes de violence pour le faire réagir.

Sur le chemin du retour, Gaspard est beaucoup plus calme qu'à l'aller, sûrement la pression qui redescend. S'il était impatient de voir son père pour lui dire des choses en face, ce ne sera plus une demande par la suite. On le sent même réticent à se retrouver seul avec lui, son père n'ayant sans doute pas réussi à le rassurer quant à sa capacité à ne pas réitérer les épisodes de violence. Quant à Hugo, il a envie de retourner chez son père, mais « *plus de fessées* ». Maintenant que des mots ont été posés, l'équipe envisage de proposer des temps individuels avec leur père pour reconstruire la relation. Alors que le terrain de la recherche est terminé, les collègues éducateurs m'informent qu'ils restent « *inquiets de ce que Monsieur peut proposer, alors qu'en ce moment, il reçoit un petit et un grand chaque week-end* ».

## III.4. Type 3 : Travailler la relation éducative

### III.4.1. Famille Kermer (Nicolas 5 ans et Allen 2 ans)

Contexte de la mesure : une famille « persécutée » par l'ASE, mais en demande d'aide

#### *Antériorité de la mesure et contexte du démarrage de l'intervention*

La famille est nouvelle arrivante dans le département et nous la découvrons d'abord par la lecture du jugement prononcé lors d'une audience en janvier 2022. On y apprend que Nicolas, né en 2017, était déjà sous la protection d'une mesure de placement (pour des motifs non précisés) dans le département où la famille résidait alors, mesure supposée se prolonger en Mayenne, par un placement à domicile pour un an, à compter de janvier 2021. Lors de l'audience, le Juge des enfants énonce que les parents ont un sentiment de persécution dans leurs relations avec l'ASE du département voisin et d'injustice par rapport au placement – ce qui a motivé leur déménagement – mais ajoute également qu'après quelques mois sans signe de l'ASE de la Mayenne, ce sont eux qui l'ont interpellée.

#### *Motifs de danger*

Les motifs de danger abordés lors de l'audience ont trait à la protection et au cadre éducatif. Le juge commence par préciser ce qu'il en est du côté de Monsieur : il est question de son « impulsivité » et de « punitions inappropriées ». Nicolas a dit qu'il avait « peur de son papa qui lui crie dans les oreilles » ; Monsieur a aussi pu dire qu'il leur était arrivé d'enfermer Nicolas à clé dans sa chambre sans éclairage, ni jouets, alors que Nicolas a peur des monstres du grenier, juste à côté de sa chambre. Madame, de son côté, est décrite comme « fragile », traitée par anxiolytiques pour sa tendance à « se laisser déborder par ses émotions dans les situations d'insécurité » ; il est aussi dit qu'elle se sent « illégitime en tant que mère ». L'un comme l'autre des parents ont des attentes à l'égard de leur fils de 5 ans, « qu'il serait possible d'avoir vis-à-vis d'un adulte » et peuvent par ailleurs être en désaccord quant aux sanctions qu'il convient de poser, ce qui peut susciter des tensions entre eux. Nicolas de son côté « peut faire des colères, crier, se taper par terre et ne pas écouter les consignes et règles parentales (...) peut refuser de manger et éprouver des difficultés d'endormissement ». Il est par ailleurs décrit comme « casse-cou » au point d'avoir subi plusieurs traumatismes crâniens consécutifs à des chutes, « aspect méritant une vigilance toute particulière » souligne le juge. Il n'est question d'Allen, né en 2020, que comme d'un petit frère susceptible de suivre l'agitation de son grand frère. Des difficultés économiques sont mentionnées, les conditions de prise en charge des enfants qualifiées de « précaires », liées à « l'insalubrité du logement » et surtout à une « situation de surendettement aggravée par les délais de transmission du dossier entre caisses d'allocations familiales », au point que la famille a dû être aidée par le Secours Catholique. Madame a le projet de travailler, tout comme Monsieur, mais la famille reste assez isolée. Au vu de ces difficultés, le juge conclut en guise d'objectif à « un besoin d'étayage et d'accompagnement du couple parental dans les postures éducatives du quotidien » et ordonne une mesure d'AEMO « qui s'exercera en tout ou partie à moyens renforcés » pour une durée de 18 mois.

**Trimestre 1 (mai-septembre 2022) : Des objectifs éducatifs clairs, concrets et consensuels, apparemment propices au travail des compétences parentales**

Lorsque la mesure arrive au service, il n'y a plus de place qu'en AEMO ordinaire et la mesure est attribuée à Amandine qui est sur le secteur géographique de la famille et chercheuse paire. Alors que le juge avait mentionné l'existence d'un sentiment de « persécution » dans les rapports entre parents et services, l'affiliation réciproque se met très vite en place : ces parents nous touchent d'emblée par leur manière d'évoquer sincèrement leurs difficultés, mais aussi leur ténacité à en venir à bout. Et de leur

côté, ils se montrent ouverts et preneurs de soutien ; nous constaterons par la suite qu'ils honoreront tous les rendez-vous avec ponctualité, sans annulation, ni report - nécessitant parfois qu'ils négocient leurs horaires avec un employeur peu conciliant. Les objectifs conclus avec eux lors de l'entretien d'accueil sont clairs, circonscrits, consensuels : « *Trouver des punitions qui marchent* », s'agissant de Monsieur et pour Madame : « *que Nicolas m'obéisse* » et « *arriver à donner des règles qui tiennent dans le temps* ». Et s'ils sont consignés tels qu'exprimés par Monsieur et Madame dans le DIPC, il est clair pour nous que c'est le cadre éducatif des parents qui est en question.

En juin, Amandine réalise avec la famille un « triangle des besoins » qui fait émerger trois problématiques. La première est une problématique de genre : dans la bouche de Madame, Nicolas est un « *casse-cou* », agité et brusque en permanence. Ce mouvement excessif est associé à « *la bagarre* » que Monsieur aime pratiquer avec ses fils et auquel elle se sent étrangère. Elle remarque que Monsieur partage avec ses fils du bricolage et des jeux et qu'ils vont vers lui davantage que vers elle, ce qui lui cause parfois le sentiment d'être mise à l'écart. De son côté, Monsieur écoute ce que sa compagne exprime, mais semble démuné sur la manière de le prendre en compte. Reste que Madame a du mal à supporter cette agitation, et particulièrement lorsqu'elle rentre fatiguée et énervée du travail - travail associé aux conditions socio-économiques de vie difficiles de cette famille qui constitue une seconde problématique. Troisième problématique, la relation mère/fils aîné : Madame ressent que les rapprochements avec Nicolas ne sont pas sincères, au sens où il peut y avoir des câlins et des bisous mais qui sont agis, ou mimés sans émotion. Elle a l'impression qu'il ne l'aime pas, elle en souffre et semble perplexe envers ses propres ressentis. Or elle livre d'emblée des éléments d'histoire familiale qui s'avèrent éclairants : Nicolas a été placé à 18 mois, éloignement que l'on peut considérer peu propice au lien parent-enfant (dont on ignore par ailleurs ce qu'il était avant le placement). Qui plus est, Madame a été également placée, à peu près au même âge et a grandi dans une dizaine de familles d'accueil successives (« *2 ou 3 gentilles, et les autres, ça sert à rien que j'en parle* », nous dit-elle), et ce jusque ses 18 ans. Madame a donc passé toute son enfance en faisant face à des figures maternelles parfois accueillantes mais éphémères, parfois rejetantes. Compte tenu de cet héritage, on peut imaginer que le fait de devenir mère puisse avoir été et être toujours vécu comme problématique, particulièrement avec Nicolas, son premier né, avec qui elle a découvert le rôle.

Suite à ces deux premiers rendez-vous et alors que la coupure de l'été s'annonce, la situation nous paraît simple. Les parents, Madame surtout - ce qui est compréhensible au vu de son histoire familiale - peinent à se faire entendre de leurs enfants et sont, à ce titre, réceptifs, voire demandeurs de soutien. Nous nous mettons donc à rechercher avec enthousiasme différents supports vidéo et outils concrets pour travailler les compétences parentales en ce sens.

## Trimestre 2 (septembre-décembre 2022) : Quand les mots ne suffisent pas

« *Nos enfants sont des diables !* »

En septembre, ce sont les parents qui ont appelé Amandine : ils ont fait garder leurs enfants pour qu'on puisse se parler au calme. Nous leur proposons de nous retrouver dans un appartement prêté par le CCAS. L'entrée en matière qui suit résume, à la fois la bonne volonté des parents, la perception problématique qu'ils ont de leurs enfants et comment les comportements qui en découlent construisent une ambiance familiale adverse et usante. Monsieur et Madame sortent leur portable et nous disent : « *Vous allez voir, nos enfants sont des diables !* » Les photos montrent une étagère qui va jusqu'au plafond, vide, avec un fouillis de vêtements et de jouets sur le sol. Les parents nous expliquent qu'ils ont demandé à Nicolas, 5 ans et demi, et Allen, 2 ans et demi, de ranger leur chambre pendant qu'eux faisaient le ménage en bas ; et les deux petits ont mis ce temps à profit pour grimper sur l'étagère et tout jeter par terre. Là-dessus, les parents soulignent qu'ils attendent de nous « *des conseils concrets, pas du*

*blabla* ». Un peu sans voix, nous tentons alors : « *Mais vos enfants, ils sont trop petits, ils ne peuvent pas ranger leur chambre tout seuls* », à quoi ils nous rétorquent : « *Ça c'est ce que vous croyez, mais ils sont intelligents : on leur a dit. Ils savent très bien ce qu'ils ont à faire...* ».

L'amplitude de l'écart entre la perception que ces parents ont du fonctionnement d'un enfant qui, parce qu'il marche et qu'il parle, apparaît comme une sorte d'*alter ego*, et une perception réaliste de ce qu'un enfant de moins de 6 ans (laissé en seule compagnie d'un enfant de moins de 3 ans) est en capacité de faire, nous fait taire et rechercher à comprendre plus avant sur quoi et jusqu'où portent leurs représentations. Nous ne serons pas déçues. Au fil des entretiens de septembre à novembre, les parents nous livrent plusieurs aspects de leurs « *attentes d'autonomie, comme vis-à-vis d'un adulte* » (selon l'expression du juge lors de l'audience). Madame souhaiterait que Nicolas se douche seul pendant qu'elle s'occupe de son frère. Monsieur demande à Nicolas de mettre le couvert et de donner un coup de balai. Madame lui demande de défaire son lit puis de descendre son linge. Et Nicolas le fait. Nous soulignons à quel point ce petit garçon cherche à faire plaisir à ses parents, et nous le faisons non seulement pour valoriser Nicolas au regard de ses parents, les valoriser eux en tant que parents si importants, mais aussi parce qu'à plusieurs reprises, nous serons vraiment impressionnées par la mobilisation de cet enfant.

Madame rebondit sur le fait que dans l'une de ses familles d'accueil, lorsqu'elle avait 8 ans, elle faisait le ménage avec les autres filles plus âgées, parce qu'elle savait que cela ferait plaisir et que cette reconnaissance se traduirait en bons moments, partagés en famille. Contribuer aux tâches domestiques apparaît donc comme un moyen d'appartenir à l'ensemble familial. Sauf qu'outre le fait que Nicolas est plus jeune et qu'il ne peut s'appuyer sur aucun « plus grand », il affronte surtout des exigences. Madame attend en effet non seulement qu'il fasse ce qu'on lui demande et bien, mais aussi qu'il intériorise ces différentes routines et les mette en œuvre de lui-même ; par exemple qu'il prépare le soir son sac d'école pour le lendemain.

Interrogés sur les rythmes de la famille, les parents répondent que Nicolas est couché à 20h, mais qu'ils ne savent pas quand il s'endort ; la veilleuse programmable s'éteint seule et Madame a acheté une figurine qui raconte des histoires. Autrement dit, les parents délèguent l'accomplissement des rituels de proximité à des objets. Le lendemain, Madame réveille Nicolas à 7h, s'attend à ce qu'il s'habille seul et ait petit-déjeuner à 7h20, heure où elle veut partir pour déposer Allen à la crèche. En résumé, Madame attend que son fils se comporte comme elle a dû apprendre à le faire en famille d'accueil : au mieux en donnant de sa personne pour faire partie de la famille ; au pire en ne comptant que sur lui-même ; bref qu'il se comporte en enfant qui grandit seul.

#### *Famille en quête d'attention, intervenantes débordées*

Face à cela, nous jouerons la carte « outils » tout au long du premier trimestre d'intervention. Nous envoyons aux parents des petites vidéos explicatives sur l'importance de l'attachement sécurisé chez l'enfant ou sur les stratégies de discipline<sup>72</sup>, afin de pouvoir en discuter ensemble. Nous préparons des supports papier : jauge de patience pour leur permettre de pouvoir mieux identifier leurs limites et s'exprimer avant de réprimander ou de crier. Des « tableaux de bons points » afin de transmettre l'idée que, s'ils comptent routiniser chez Nicolas certains comportements, ils doivent pour cela adopter des stratégies spécifiques : capter son attention, lui transmettre une consigne concrète à la fois, s'assurer qu'il a compris, le regarder faire et faire avec lui si besoin et surtout, reconnaître ce qu'il fait, même si

---

<sup>72</sup> Il s'agit de courtes vidéos de vulgarisation scientifique des différents besoins fondamentaux des enfants et des stratégies parentales ajustées. Elles sont proposées gratuitement sur You tube en plusieurs langues par l'association PAPOTO, dont l'objectif est d'intervenir en prévention précoce auprès de familles en situation de vulnérabilité psycho-sociale.

c'est minime, et surtout si c'est bien fait (Kazdin, 2008). Nous leur donnons également la bande dessinée « *De quoi as-tu besoin ?*<sup>73</sup> » (Guernalec-Levy, 2022) qui vulgarise des connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant et explique pourquoi certaines pratiques parentales sont plus appropriées que d'autres. En substance, nous varions les sources pour transmettre toujours le même message selon lequel les enfants ont besoin de soutien par la parole, les gestes, l'exemple montré, le renforcement positif, et ce constamment répété, pour apprendre à effectuer ce qu'on leur demande (Ramuz). Cependant, au fur et à mesure que nous « faisons partie de la maison », nous prenons la mesure du degré auquel il ne suffit pas de dire les choses, y compris de manière variée, ludique, co-construite ou même créative, pour être entendues.

En octobre, nous avons convenu d'emmenner Nicolas pour faire connaissance avec lui, hors interactions parentales. Alors que nous étions curieuses de ce petit diable, nous avons passé une heure très agréable avec un petit garçon posé, doté d'une très bonne capacité d'expression, y compris sur ses émotions (explorées au cours d'un jeu) et qui a déployé, puis rangé toute la maison Playmobil avec le plus grand soin. Au retour, nous comptons échanger rapidement avec les parents sur la visite avec leur fils et la suite des visites. Lorsque nous sonnons, Monsieur, en train de changer la couche d'Allen, nous fait rentrer dans un salon-salle à manger assez densément meublé ; nous saluons Madame, atablée autour de supports destinés aux enfants, mais nous nous entendons difficilement, tant le chien aboie. Allen, à nouveau libre de ses mouvements et Nicolas, qui a posé son manteau, rejoignent Madame à la table où il semble se passer quelque chose, pendant que Madame nous dit qu'elle a essayé le tableau des bons points, mais que Nicolas n'en a que des mauvais et qu'il a fini par déchirer le tableau de rage, raison pour laquelle elle a fait plastifier ceux qu'elle a étalés sur la table. Nous avons à peine le temps de lui dire que ce système ne repose *que* sur les bons points : il s'agit « *d'encourager Nicolas pour lui donner envie de faire les choses, c'est pas la même chose qu'à l'école où il est plus question de tester ce que les enfants connaissent* », qu'elle enchaîne sur les vidéos : pareil, elle a essayé et « *ça n'a pas marché !* ». Amandine explique à Madame (que l'on sent tendue), que ces supports ne sont pas des baguettes magiques et qu'il est normal que ça ne marche pas tout de suite, mais qu'ils amènent des manières de faire différentes, pour essayer, au fil du temps et de la répétition, de produire des réactions différentes chez Nicolas. Quant à moi, j'ai l'impression que mon cerveau cherche comment faire pour suivre 3 scènes en parallèle : Madame qui nous parle sans sembler prêter vraiment attention à nos réponses, les enfants qui se sont mis à commenter les différents supports sans (encore) trop se chamailler et Monsieur qui s'est (stratégiquement) retiré dans la cuisine où il concocte une quiche au parfum prometteur (il est déjà 18h30). Au bout de 10 minutes, nous finissons par nous asseoir et enlever nos manteaux sans y avoir été invitées : nous avons vraiment chaud et il nous apparaît bizarre de parler debout à des gens assis. Madame continue à une cadence soutenue sur le fait que, pendant le repas, Nicolas ne peut pas s'empêcher de se retourner pour regarder la télé au lieu de manger et qu'il est donc puni ; à la question de savoir pourquoi la télé marche pendant le repas, elle nous dit que Monsieur veut regarder les nouvelles. Elle enchaîne sur les magasins, où Nicolas s'égaré dans les rayons au lieu de rester près d'elle... là aussi il est puni. Alors que nous nous apprêtons à reprendre, Monsieur ouvre brusquement la baie vitrée de la cuisine et se met à hurler sur le chien qui s'aplatit. L'éclat a dispersé nos échanges au salon, Allen va vers la baie vitrée d'où est parti le bruit, je le suis, il se met à parler du chien, du ciel et des oiseaux qu'il voit par la fenêtre. Je m'accroupis et je mets mes mains autour de lui, en suivant ce qu'il me montre et en commentant ce qu'il voit ; nous parlons doucement, à tour de rôles<sup>74</sup>,

---

<sup>73</sup> La bande dessinée « *De quoi as-tu besoin ?* » est un ouvrage qui vulgarise des connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant de 0 à 6 ans et les présente sous forme d'anecdotes de la vie courante, mettant en scène comme une meilleure compréhension par le parent des manifestations de l'enfant peut lui permettre de se montrer plus soutenant. Chaque page d'anecdote est suivie d'une page d'explications plus textuelles.

<sup>74</sup> Les anglo-saxons ont entrepris une vulgarisation de concepts-clés du développement de l'enfant, afin de sensibiliser précocement les parents au soutien qu'ils peuvent apporter à leur enfant, dès la naissance. Pour ce

comme dans une bulle. Amandine est restée au salon pour écouter Madame, et Nicolas, censé mettre son pyjama seul commence à agiter les poignées de porte. Je ramène les deux garçons autour de la table du salon où l'on se met à reconstituer et commenter des puzzles en bois, en même temps que j'essaie d'entendre ce qui se dit à côté. Il finit par être largement temps de partir ; nous prenons rendez-vous pour le mois suivant et renfilons nos manteaux. Madame continue à nous parler et elle nous suit avec les enfants, nous partons à reculons et ce n'est qu'une fois franchie la porte qu'ils nous font au revoir de la main ; nous agitions les nôtres, avec force « à bientôt ! ».

#### *Rouler et parler : la voiture comme espace pour donner sens au fonctionnement familial*

Les portières de la voiture refermées, nous profitons du retour au calme, tout en nous sentant encore bruissantes - et même un peu hébétées - de l'atmosphère agitée et hyper sollicitante de cette maison qu'il nous a été si difficile de quitter. La première chose qui me vient est de confesser à Amandine que j'ai gaffé en appelant Allen « *petit chou* », comme je le fais spontanément avec les jeunes enfants. Elle répond que les parents n'ont pas eu l'air de s'en formaliser, ni même de le remarquer. Il est vrai que j'ai passé un certain temps devant la baie vitrée avec ce tout petit garçon que je ne connaissais pas, sans que les parents ne s'en préoccupent un seul instant. Dans cette famille, tout se passe comme si chacun vivait indépendamment des autres. D'ailleurs, nous aussi nous avons l'impression d'avoir vécu cette visite chacune de notre côté ; et en échangeant pour recomposer une vision d'ensemble, nous remarquons que nos souvenirs sont fragmentés et que certains enchaînements manquent. Nous associons cela avec le fait que les parents crient : chaque éclat crée un petit choc, qui coupe le fil de pensée ou d'action et nécessite un effort pour se ressaisir, ce qui laisse dans l'intervalle une sorte de blanc. Constaté les effets de ce mode de fonctionnement sur nous, nous donne une idée de l'impact qu'il peut avoir sur des enfants qui sont dans une phase d'apprentissage des interactions. C'est constamment qu'ils sont interrompus dans le cours de leur action par des messages brusques et négatifs sur ce qu'ils font et ce qu'ils sont, ce qui les met dans une sorte d'incompréhension (on les voit s'interrompre et regarder attentivement leurs parents, comme pour les décrypter), puis se ressaisir, sous tension, en redoublant de gestes et de paroles, c'est-à-dire sur un mode agité. Ces observations me remettent en mémoire ce qui est décrit dans les travaux qui expliquent que le rapport au langage est très marqué socialement – plus riche et plus complexe dans les milieux plus aisés, et transmis précocement à travers des styles d'interaction parents-enfants très différents : « *Dans les familles favorisées, le ratio entre mots d'encouragement et mots de découragement était de 6 pour 1, contre 2 pour 1 dans celles de la classe moyenne et de 1 pour 2 dans les familles défavorisées. (...) Les chercheurs se sont alors rendu compte que plus de la moitié des mots qu'entendaient les enfants de familles défavorisés étaient des interdits.* » (Abboub, 2022, p. 166). La famille Kermer constitue une illustration vivante de ce constat de la littérature, livrant un éclairage sur la manière dont se produit ce type d'interaction évidemment non intentionnel chez les parents qui ont tous les deux la même manière d'être extrêmement absorbés par leur propre fil subjectif, sans attention pour ce qui se passe à côté. Si bien qu'ils sont toujours surpris et contrariés lorsqu'ils découvrent que

---

faire, ils ont modélisé les interactions « à tour de rôles » (*serve and return interactions*) en 5 étapes, chacune étant filmée et explicitée, afin d'y inciter l'adulte. Celui-ci est ainsi invité à observer la manière dont l'enfant émet un signe, puis à répondre dans le même registre – si possible en nommant ce que l'enfant montre ou fait, ou l'intention qui lui est prêtée – puis attend que l'enfant continue le « dialogue » ou qu'il passe à autre chose, entamant une nouvelle boucle interactive. <https://developingchild.harvard.edu/science/key-concepts/serve-and-return/> Ce corpus de connaissances est en l'occurrence référé aux neurosciences puisqu'il est dit que les interactions langagières contribuent à la construction de l'architecture cérébrale, mais peut être relié à des notions plus anciennes, notamment celle d'« accordage » au cours desquelles enfant et adulte partagent une attention réciproque, mettant en circulation des « contenus » et des états psycho-affectifs entre eux, permettant que le bébé s'organise peu à peu. On pense aux travaux d'Edward Tronick, resté célèbre pour ses recherches expérimentales autour de la *still face experiment*, ou en France, aux travaux de Daniel Stern (2003) ou de Maya Gratier (2001).

Nicolas joue avec les portes au lieu de mettre son pyjama ou que les petits ont mangé presque toutes les madeleines (livrées sans défense dans une assiette à portée de petites mains), ce à quoi ils réagissent avec la virulence de leur déception et de leur indignation.

Au fil des mois où nous entretenons une familiarité étrange avec ces gens que nous ne connaissons pas, mais que nous côtoyons entre le goûter et l'apéritif, nous comprenons à la fois la demande des parents de « trouver des punitions qui marchent » et à quel point cette demande, sous une apparence de solution à un problème dont leurs enfants seraient la cause, est plutôt un symptôme de leur fonctionnement. Celui-ci se caractérise par une alternance entre « absence » à l'environnement et éclats « rectificatifs », par des cris pour faire entendre ce qui n'a souvent pas été dit aux enfants et jamais répété, suivis de punitions visant à marquer le coup. Entre ces deux extrêmes, ils n'ont ni l'attention, ni d'empathie de l'instant, qui leur permettrait d'observer chez leurs enfants les signes de leurs besoins et de leurs intentions et d'en tenir compte en s'ajustant<sup>75</sup>. Typiquement, jamais l'un ou l'autre des parents n'a jugé nécessaire de nous dire de nous asseoir, comme s'ils ne percevaient pas que nous étions debout, si bien que comme leurs enfants, nous avons fini par faire comme bon nous semblait. De même, ils attendent de leurs enfants qu'ils se prennent en charge et, constatant que ce n'est pas le cas, ils leur lancent des ordres et des remontrances, toujours sans un regard pour suivre où ils sont, ni ce qu'ils font (on pourrait parler de « micro-négligences »). Avec le résultat, non seulement de laisser toute latitude aux petits pour disposer de la maison selon leur curiosité, mais aussi de renforcer chez eux l'expérience que l'attention peut être obtenue avec certitude dans le registre des comportements négatifs : crier, insulter, s'agiter, taper, casser.

Pourtant, nous constatons à chaque visite que Nicolas et Allen peuvent se poser avec nous et qu'ils en sont même énormément demandeurs. Nous amenons systématiquement la maison Playmobil, qu'ils apprécient particulièrement, et observons en jouant avec eux qu'ils sont capables de fonctionner dans une interaction à tour de rôles<sup>76</sup>, capables d'expliquer ce qu'ils font lorsqu'on les questionne, et tout autant de récit imaginaire ; et enfin, lorsqu'ils s'agitent ou se chamaillent et qu'on cherche à les en distraire, capables de suivre cette proposition d'assez bonne grâce. Autrement dit, il ne semble pas y avoir de problèmes de développement cognitif et langagier, ce que confirme l'institutrice de Nicolas qui ne rapporte aucune difficulté relative aux apprentissages, mais des comportements « perturbateurs » qu'elle associe à une recherche d'attention. Souligner que les enfants adoptent des comportements très différents selon les interlocuteurs, ce n'est pas pointer que leurs parents seraient « toxiques » ou que nous serions particulièrement expertes, mais le fait qu'en présence d'adultes suffisamment disponibles, ces enfants sont capables d'un fonctionnement socialement adapté (acquiescements qui sont d'ailleurs à mettre au crédit de leurs parents). Or cette disponibilité, c'est précisément ce que les parents ne peuvent offrir, ni à leurs enfants, ni à nous. Même lorsqu'ils nous voient guider leurs enfants par la parole et par le geste et que les enfants suivent, ils semblent ne pas voir, ce qui rend inefficace l'approche par *modeling*<sup>77</sup>.

---

<sup>75</sup> Au regard de la théorie de l'attachement qui décrit les compétences de la figure d'attachement sécurisante comme : entendre, décrypter et répondre dans un délai raisonnable aux signes de l'enfant, ces parents apparaissent en difficultés sur les trois dimensions. Ce qui est cohérent avec le fait que les deux enfants ont des stratégies d'attachement insécures de type résistant-ambivalent à l'égard de leurs parents, mais pas forcément des tiers lorsque ceux-ci se présentent à eux à travers une manière d'être axée sur leur soutien (Raynaud-Postel, 2019).

<sup>76</sup> <https://developingchild.harvard.edu/science/key-concepts/serve-and-return>. Les recherches récentes en neurosciences montrent que les interactions « à tour de rôles » (en anglais *serve and return interactions*) jouent un rôle dans la construction de l'architecture cérébrale. Ce concept peut être rapproché de celui plus ancien d'« accordage » (Stern, 2003 ; Gratier, 2001).

<sup>77</sup> Le *modeling* est défini comme un apprentissage par observation, permettant à « l'apprenant » de reprendre ce qu'il voit en élaborant une version qui lui est propre.

D'octobre à décembre, malgré la préparation de chaque visite à l'appui d'outils ciblés, nous reprendrons à chaque fois la voiture en nous sentant littéralement « déroutées » : les outils ont plutôt pour effet de révéler le fonctionnement familial que de permettre une quelconque prise au changement. En décembre, la synthèse de mi-mesure réalisée avec l'équipe inclut pour la première fois la présence des parents, ce qu'ils vivent comme une marque de considération, *a fortiori* compte tenu de leur passé conflictuel avec l'ASE. Les objectifs sont repris, creusés, validés, et nous pensons qu'après avoir pris nos marques, nous allons pouvoir approfondir nos axes de travail et parvenir à des améliorations, même modestes. Il n'en sera rien.

### Trimestre 3 (janvier-avril 2023) : Faire corps avec la famille

#### *Noël en famille, nouvelle année sous tension*

Au troisième trimestre, nous retrouver déroutées et impuissantes après chaque visite commence à devenir vraiment pesant. Nous décidons de proposer aux parents de ranger tous ensemble la chambre des enfants. Cela nous semble être un bon *deal*, qui les décharge un peu (Sellenet, 2019) et permet de prendre à bras le corps un sujet d'affrontement entre eux et les enfants. De plus, nous retrouver dans la chambre à l'étage devrait éloigner les parents de ce qui pourrait distraire leur attention, et apparaît propice à travailler ensemble à ce que seraient des consignes réalistes à donner aux enfants, en observant en situation les effets qu'elles produisent et en ajustant au fur et à mesure. Mais lorsque nous arrivons après les vacances de Noël, Madame semble épuisée et à cran et l'ambiance est tendue. Monsieur rétorque à notre proposition de rangement de chambre que les enfants sont privés de leurs cadeaux de Noël pour en avoir détruit certains, de même que les caisses en toile qui servaient de rangement et qu'il faudrait qu'ils rachètent des caisses en plastique.

Pendant que nous parlons, Monsieur a déposé sur la table un très grand bocal de perles à repasser. Nos regards se croisent avec Amandine, avec une même pensée : ce n'est pas une bonne idée. Instantanément, Allen plonge dedans. Il essaie de mettre les perles avec la pince sur le support, Madame lui dit que c'est trop difficile ; il les positionne à la main, Madame lui dit qu'il est trop petit ; il finit par les jeter, Madame s'énerve de voir les perles tomber au sol. Monsieur fait mine d'aller cuisiner et Madame lui fait observer qu'il la laisse encore seule avec les enfants, Monsieur hausse le ton : « *Quand je suis là ça va pas, quand je m'en vais ça va pas, tu commences à me gonfler à la fin !* ». Pour faire diversion, nous proposons le jeu du corbeau et du panier de fruits, tout le monde se met à jouer, ce qui apaise un peu l'ambiance et permet de féliciter les enfants. Puis Monsieur sort les jeux éducatifs que les enfants ont reçu pour Noël et les pose sur la table. Le schéma des perles se répète, Madame est tendue de voir que les enfants sortent tous les jeux et papillonnent de l'un à l'autre ; Amandine lui parle pour détourner ses critiques qui pleuvent alternativement sur chacun des enfants et écouter son mal-être, pendant que je me mets à jouer avec les garçons. À un moment, Nicolas sort un alphabet et Madame se met à lui faire réciter puis, en le cachant, à lui faire deviner la lettre suivante, puis les 3 lettres suivantes. Ce qui est frappant, c'est que ce qui pourrait être un jeu ressemble à une évaluation scolaire lors d'un examen décisif. Je suis assise à côté de Madame et je sens la tension qui la traverse, Nicolas est sur la corde raide et pour parfaire l'ensemble, Monsieur se met à réciter à Nicolas des lettres aléatoirement, pour l'induire en erreur. Nicolas s'en sort, nous applaudissons sa prouesse en le comblant de louanges pour ce haut fait et il sourit, tout en envoyant un coup à son père, que nous ne pouvons pas nous empêcher de ponctuer d'un : « *Celui-là, c'est vrai que vous ne l'avez pas volé, Monsieur !* »

Ce soir-là, en retrouvant la voiture, on se dit que l'atmosphère était explosive, Madame à bout de ressources, Monsieur sur les nerfs. Il nous apparaît aussi que les parents s'adressent des messages à travers les enfants : « *C'est du sabotage, cette façon qu'il a de livrer les jouets aux enfants, alors qu'il sait qu'ils vont les disperser et qu'elle ne supporte pas ! Et il recommence, en plus !* » Au moment de

l'alphabet, Madame a joué la maitresse exigeante, face à quoi Monsieur a fait son mauvais élève, le tout sur le dos de Nicolas. Suite à cette visite, nous nous sentons piégées par ces rencontres en famille qui devraient nous permettre d'en interroger le fonctionnement, mais qui nous limitent. Il est en effet peu envisageable de reprendre les parents devant leurs enfants, sans les délégitimer, ce qu'ils ont déjà subi dans leurs familles, des services et de leurs amis, qui les ont « jugés » ; d'ailleurs sans effet autre que de les amener à s'en distancier. Reste que nous nous sentons démunies au point que nous envisageons pour la prochaine visite d'adopter la stratégie de l'impuissance théorisée par Guy Hardy (Hardy, 2001) : puisque les parents nous renvoient que, malgré tout ce qu'on a pu leur proposer, rien ne marche, pourquoi penser que nous puissions quoi que ce soit pour eux ? Et du coup comment comptent-ils revenir devant le juge en juillet ?

### *Tenter une reprise en main... puis assumer le jeu du bon et de la brute*

Il se trouve qu'à la visite de février, Amandine est malade et que, alors qu'il est déjà 17h30 passées, ils ne sont pour une fois pas à l'heure. Quand une énième fois, alors que nous nous installons autour de la table, Monsieur « embête » les enfants qui s'excitent de plus en plus, Amandine lâche : « *Mais enfin Monsieur, est-ce que vous vous rendez compte que c'est vous qui créez toute cette agitation chez les enfants qui fait qu'on ne s'entend pas ?* » Monsieur, d'ordinaire si impulsif, reste penaud. Cette fois, c'est nous qui sommes emmenées par le flot des réactions longtemps contenues, et tout y passe. Les perles inadaptées à l'âge des enfants, les jeux livrés sans un mot sur leur utilisation, les récriminations sur tout ce qu'il ne faut pas faire sans jamais qu'aucun des parents ne dise, ni montre ce qu'il faut faire. Les enfants livrés à eux-mêmes dans leur chambre qu'ils seraient censés ranger, les friandises livrés aux enfants qui seraient censés s'arrêter : « *Sincèrement, vous avez déjà vu un enfant s'arrêter de lui-même au bout de 3 bonbons ???* » Les jeux qui tournent à l'examen scolaire, Madame en maitresse sévère, Monsieur en mauvais élève, « *Les jeux, c'est pour partager du plaisir ensemble, sinon c'est pas la peine !* ». Les parents nous écoutent sans rien dire, l'air contrit. Nous ne nous quittons pas fâchés ; nous aussi nous sommes contrites. Du moment où nous réintégrons la voiture à la prochaine visite, nous serons taraudées par la mauvaise conscience de nous être laissées emporter par cette déferlante de critiques. Nous avons fonctionné un peu comme eux.

Lors de la visite de mars, nous apprenons que Monsieur n'a plus de travail : la société qui emploie les deux parents lui a fait savoir le vendredi qu'il n'était pas repris le lundi, « *donc j'ai été leur dire ma manière de penser de leur manière de faire* », nous dit Monsieur qui dit se ficher de ne pas y être réembauché. « *C'est donc vous qui portez la responsabilité de faire bouillir la marmite, Madame. Comment vous vivez ça ?* » Nous savons que la famille est déjà endettée et Madame très fatiguée. Elle confirme qu'elle est tellement épuisée qu'après s'être occupée des enfants, elle va au lit sans manger. Ceci étant dit, nous prenons la parole pour dire que nous tenons à nous excuser : « *On vous a fait subir exactement ce qu'on vous dit de ne pas faire avec vos enfants : s'énerver et ne leur renvoyer que du négatif, sur tout !* » Monsieur nous regarde avec un sourire espiègle et nous dit : « *Oui vous avez été un peu méchantes... mais pour la première fois on ne nous dit pas seulement ce qu'il ne faut pas faire, mais aussi ce qu'il faut faire et ça, c'est intéressant* ». Du coup, nous proposons d'adopter une règle commune : chaque remarque « rectificative » devra être précédée de 4 remarques positives. Et, alors que je m'apprête à faire remarquer à Madame qu'elle vient de reprendre Allen sur quelque chose qu'elle ne lui a pas expliqué, je me rattrape juste à temps pour appliquer notre règle. Je me concentre sur ce que je peux ressentir de positif à propos de Madame et je me lance : « *Alors 4 choses positives : vous aimez terriblement vos enfants ; vous voulez le meilleur pour eux ; vous êtes créative pour y arriver ; vous ne lâchez jamais rien* ». Madame sourit, un peu gênée... Et elle se met à nous expliquer que c'est extrêmement important pour elle de « *tout faire bien* » pour ne surtout pas ressembler à sa mère... à qui elle a été enlevée avant ses deux ans pour des maltraitances graves, dont différentes brûlures. Autant

dire de la torture. Tous les enfants de cette femme lui ont été retirés définitivement. Or bien qu'elle n'ait pas vécu très longtemps avec sa mère, Madame a intériorisé son regard et ses propos anéantissants qu'elle continue à ressentir dans tout ce qu'elle fait, sur qui elle est. C'est donc dans un état de *stress* permanent qu'elle essaye, en s'imposant et en imposant à ses enfants des exigences élevées, de faire la preuve qu'elle est digne d'être mère. Nous sommes sous le choc. Pour ne pas en rester là, nous lui demandons de nous rappeler les prénoms des familles d'accueil qui ont su voir la personne pleine de valeur qu'elle est, et nous soulignons qu'il y a d'autres figures maternelles qui ont sûrement d'autres voix à faire entendre en elle, qu'elle n'est pas seule face à cette terrible mère.

Dans la voiture, la découverte de la profondeur de l'abysse que Madame nous a révélée nous pose des problèmes d'échelle. Entre la mère que nous la souhaiterions voir être et l'abysse dont elle est rescapée, le dénivelé est vertigineux. Est-ce que la mère exigeante qu'elle est, parce qu'elle lutte continuellement contre ce qui l'habite, n'est pas *déjà* « suffisamment bonne » (Winnicott, 19xx) ? Comment lui en demander davantage ? Pourtant, nous avons l'impression qu'enfin quelque chose peut circuler entre ces parents et nous, plutôt que de leur dire des choses qu'ils n'entendent pas. Et c'est en lien avec notre engagement auprès de cette famille, même si cela fait suite à une « échappée » de notre part. C'est après avoir endossé le rôle des « *méchantes* », puis avoir prié les parents de nous en excuser, puis avoir exprimé à Madame tout ce qu'elle faisait de bien, qu'elle a ouvert la porte à ses « mauvaises figures » : cette mère bourreau, elle brûlée, puis placée et replacée, figures qui ont pu être partagées avec nous. Le fait que cette fille d'une mère tortionnaire puisse éprouver des difficultés à se ressentir mère aimante et aimée de Nicolas, nous paraît non seulement compréhensible, mais un moindre mal.

#### *Suite des confidences et désorganisation croissante*

En avril, Monsieur a retrouvé du travail, Madame est encore plus mal. En sonnant, nous entendons derrière la porte les petits agités, Madame qui crie qu'elle n'en peut plus. En nous faisant entrer, elle les fait monter dans la chambre et nous donnons moins de 5 minutes aux enfants pour que ça se passe mal. Ce qui ne manque pas. Monsieur arrive heureusement sur ces entrefaites, fait redescendre les garçons et se met à les jeter l'un après l'autre sur le canapé-lit où dorment les parents au milieu du salon ; les enfants rient et en redemandent. Madame nous dit qu'elle a « *pété les plombs au boulot* », son médecin l'a arrêtée en doublant sa dose d'anxiolytique et l'a mise sous anti-dépresseurs. Elle raconte qu'elle a été déplacée d'atelier, la mettant face à des montages électriques qu'elle ne connaissait pas et que, lorsqu'elle a voulu demander des informations à une collègue, elle a été rabrouée, au motif qu'elle savait très bien qu'il était interdit de parler. Elle n'a pas supporté. Nous lui disons que nous sommes effarées de ces pratiques d'un autre âge, et qu'elle a bien fait de s'arrêter pour prendre soin de sa santé.

Monsieur et Nicolas se sont mis à jouer sur le canapé-lit et Amandine s'installe face à elle, ce à quoi j'ai du mal à me résoudre. Je suis un peu comme Allen qui erre dans la pièce. Il grimpe sur le canapé pour tenter d'intégrer le jeu, tombe, se cogne et se met à pleurer. Monsieur, occupé avec Nicolas, ne bouge pas et Madame n'est pas en état ; elle lui indique agacée que sa tétine est dans le coin du canapé. Ce jour-là je n'arrive pas à accepter les manières des parents ; je peux les comprendre, mais il m'est insupportable de voir Allen sans consolation, ni attention. Je décide donc de suivre mon besoin de *care giving*, je l'aide à chercher sa tétine et je le prends sur mes genoux. Dans la pièce, il y a 3 dyades concentrées sur elles-mêmes, et cela me va parfaitement. J'ai l'impression d'avoir retrouvé la bulle des débuts avec Allen ; je pensais le consoler, mais il se met à me livrer alors un flot de paroles ininterrompu de faits dont je comprends progressivement qu'ils sont éprouvants. Des histoires de conflits avec ses copains de crèche, avec des enfants au parc, le fait que « *papa et maman font boum contre le mur de leur chambre* ». Je cherche à comprendre : « *vous faites des travaux dans la chambre des enfants en ce moment Monsieur ?* » - « *ah ça ! Non, c'est parce qu'ils nous réveillent le matin en grim pant sur notre lit et en criant, donc on a décidé de les réveiller pareil* » - « *... vous savez que s'il m'en parle, c'est*

*parce que ça l'a marqué, plus que ce vous ne pensez ?* » - « *Je sais pas...* » - « *vous vous souvenez de ce qu'on s'était dit sur le fait que les enfants font ce qu'ils nous voient faire ? Là, on va dire que vous leur avez montré de belles raisons de recommencer...* ». Peu après, Allen me parle de couteau entre papa et maman (je suis incapable de me souvenir de ses mots). Cela tombe dans un relatif silence et Madame rebondit, agacée : « *je ne comprends pas, il a été raconter ça à la crèche, on ne sait pas de quoi il parle !* » Nous repartons, pour la première fois sans planifier la prochaine visite ensemble, impossible de se coordonner avec Amandine en mai.

Dans la voiture, nous rassemblons nos moments en famille. Amandine a continué à explorer l'histoire de Madame qui lui a aussi appris qu'ils s'apprêtaient à héberger son plus jeune frère en recherche d'emploi. Nous nous demandons où ils vont pouvoir le mettre, il n'y a plus de place au sol dans ce logement. De mon côté, je raconte mon moment avec Allen, tout en confessant à Amandine que je sature sur les parents, ce qui ne m'empêche pas d'être touchée par la peine de Madame et la dureté de leurs conditions de vie. Nous échangeons sur nos efforts pour que les parents aient des attitudes plus enveloppantes et soutenantes envers leurs enfants, en nous demandant comment ils peuvent se saisir de ce qu'on leur dit, alors qu'ils n'en ont jamais fait l'expérience, ni tant qu'enfants, ni en tant qu'adultes. L'univers du travail précaire qui est le leur, est littéralement maltraitant : ils sont infantilisés au point de ne pas avoir de droit d'expression, asservis par des horaires qui changent tous les mois et des tâches qu'on leur attribue sans considération de compétences, quand ils ne sont pas tout simplement exclus du travail parce que l'employeur n'a plus besoin d'eux. L'intervention est presque la seule source de bienveillance de leur vie - au sens d'intérêt, de considération, de soutien, d'encouragement, d'expérimentation - mais une heure et demie mensuelle pour apprendre à « désarmer » vis-à-vis de ses enfants alors que le monde entier est hostile, cela paraît un peu dérisoire. D'où peut-être mon besoin de faire exister ce qui me semble manquant : de l'attention, de la chaleur, de l'écoute et du dialogue avec les petits. Nous sommes préoccupées par les propos d'Allen. Je m'en veux confusément parce que je l'ai surtout écouté, sans parvenir à lui répondre : j'aurais voulu pouvoir le rassurer par rapport à toutes ces situations où il a été mis en difficulté, sans appui pour pouvoir faire face. Mais il semblait décidé à parler et lui répondre, ça aurait été refuser de l'écouter. Nous rions (de ce rire un peu moqueur qui permet de supporter les décalages (Molinier, 2013)) à l'évocation du fait que les parents se sont mis un réveil pour faire irruption dans la chambre de leurs enfants endormis - « *ils se comportent vraiment comme des gosses !* » - et Amandine m'apprend qu'il semblerait que les TISF puissent enfin venir 2 heures par semaine autour des interactions du quotidien ; bonne nouvelle ! Quant aux propos sur le couteau, les parents avaient l'air réellement perplexes ; qu'en faire sinon se dire que nous allons être attentives ? Et de fait, nous n'avons pas fini d'en entendre parler.

#### Trimestre 4 (mai-juillet 2023) : Tenter de contenir la fragmentation en gardant confiance

En mai, Amandine voit seule la famille et m'associe par téléphone. La crèche a fait une IP parce que Monsieur a été vu, emmenant Allen par le bras, alors que le petit criait : « *arrête papa tu me fais mal* » et qu'il est resté sourd. Figurent également dans l'IP les propos d'Allen sur le couteau. A réception, le conseil départemental alerte Chanteclair et transmet au Procureur qui diligente une enquête pénale. Amandine est mal-à-l'aise parce que la crèche a communiqué aux parents l'existence de l'IP sur un mode plutôt allusif ; ils en ignorent donc le contenu détaillé, de même que les suites. Amandine est donc partagée entre la crainte qu'ils découvrent l'enquête pénale seulement lors de la convocation à la gendarmerie, avec le risque que ça ne leur cause un choc, et le souhait de le leur dire pour qu'ils s'y préparent, avec le risque qu'ils ne l'associent avec la mesure de protection. Je suis évidemment en faveur de cette seconde option et je l'encourage en lui disant qu'on a toujours joué franc jeu et qu'ils le savent, et que je leur fais totalement confiance, à Amandine pour trouver les mots, et à eux pour l'entendre. Au final, elle leur proposera de lire « *mot pour mot* » l'IP, ce que Monsieur saluera d'un : « *enfin quelqu'un*

*qui fait son boulot !* » Et sur la brutalité à l'égard d'Allen, « *je ne mesure pas ma force* ». Moyennant quoi, l'IP ravive l'angoisse du placement (d'autant que l'audience chez le juge des enfants approche) et rassurer les parents occupe tout l'espace du rendez-vous.

Par ailleurs, alors que nous étions convenus lors de la synthèse de mi-mesure de décembre, que Nicolas pourrait voir la psychologue de l'équipe, ça ne fonctionne pas vraiment. La psychologue a vu Nicolas, qui « *va très bien* » et estime que c'est avec les parents qu'il faudrait travailler ; il lui semble que Madame se montre beaucoup plus souple vis-à-vis d'Allen que de Nicolas, et que Monsieur est « *lisse* ». Et puis Madame a annulé un rendez-vous au motif qu'elle devait se rendre à la mission locale pour son frère, si bien que la psychologue lui a rappelé le cadre judiciaire de l'intervention. Cet autre point de vue, très différent, nous interroge Amandine et moi : est-ce que nous sommes proches de cette famille au point que nous ne voyons plus ce qui devrait l'être ? Et si nous « voyions » que ferions-nous différemment ? En l'occurrence, il nous semble que les parents ont des arguments entendables : la psychologue leur avait été *proposée, pour Nicolas*, ce qu'ils avaient accepté dans l'idée que Nicolas se confiait peu à eux et que peut-être cela lui ferait du bien d'avoir un adulte disponible pour lui. Mais à l'usage, il apparaît que la relation ait du mal à s'établir ; les parents (et Monsieur surtout, qui a l'air dans le ressentiment, lié à leur expérience passée) sont fâchés de s'entendre renvoyer de la contrainte, là où on il avait été initialement question de choix. C'est peut-être faute de confiance qu'il apparaît « *lisse* », ce qui ne correspond pas à ce que nous connaissons de lui.

En juin, c'est la synthèse que nous démarrons sans les parents, en retard. Nous pensons au renouvellement de la mesure, avec les mêmes objectifs, étendue à Allen qui est de fait déjà inclus dans le suivi de cette famille. Madame arrive, essoufflée et nous raconte, tout en s'installant : « *Monsieur a démonté les sièges auto, sur lesquels Allen est monté. Or il y avait de l'huile par terre et il en a mis partout sur les sièges... Monsieur lui a donné une grosse claque, et sa tête a rebondi contre le mur* ». L'équipe marque un temps d'arrêt. Avec un dilemme : si on revient sur ce fait, on n'aura pas le temps de la synthèse préalable à l'audience. De plus, cela amène à traiter avec Madame, un acte dont est responsable Monsieur, qui n'est pas là. Sans vraiment de discussion, il est dit que « *cela sera repris à un autre moment* ». L'équipe ne le vivra pas bien et la recherche action, qui est la cause de la présence des parents aux réunions, ce qui a pour effet de limiter la réflexion entre professionnels, sera mise en question. L'argument est effectivement à prendre en considération, même si c'est aussi parce que les parents étaient conviés à la réunion que Madame a pu rapporter la claque. Reste que suite à cette synthèse, l'équipe se divise en fonction des degrés d'inquiétude qui habitent les unes et les autres. La psychologue a un ressenti très « préoccupant » de la situation (et ce d'autant qu'elle y a peu accès, serions-nous tentées d'ajouter) et l'équipe, qui vient d'être confrontée à la claque imprévue et difficile à gérer sur le moment, est encline à la suivre. Bien que nous ayons l'impression avec Amandine de ne rien avoir négligé ou minimisé - il n'y a pas de point problématique que nous n'ayons pas adressé, même si cela n'a pas forcément eu de résultat - nous avons le sentiment que notre point de vue n'est pas entendu. L'audience de juillet se passe bien : le juge renouvelle l'AEMO et l'étend à Allen, avec les mêmes objectifs. La demande d'Amandine à pouvoir changer d'équipe est enfin entendue, avec la possibilité, bien que les Kermer ne se trouvent plus sur son secteur, de continuer à les suivre. Cela me console un peu de devoir me retirer de cet accompagnement.

Une année d'AEMO entière s'est écoulée et j'ai l'impression à la fois qu'il s'est passé énormément de choses avec cette famille, et que le travail ne fait que commencer. Le temps a manqué de toutes les manières. En fréquence : ne voir cette famille qu'une fois par mois ne permet que de faire le point sur tout ce qui s'est passé, et d'essayer d'apporter de l'écoute et du soutien à cette famille, continuellement malmenée. Voir Nicolas en dehors de la maison signifie ne pas voir les parents, ni Allen pendant 2 mois, ce qui semble difficilement envisageable. Le temps manque aussi en continuité : ce serait plusieurs fois par semaine qu'il faudrait être aux côtés des parents pour leur rappeler en situation combien des enfants

de 6 et 3 ans ont encore besoin d'eux dans leur vie au quotidien ; ce que les TISF devraient faire désormais. La durée d'une mesure d'AEMO m'apparaît sous un tout autre jour qu'en début de recherche. Nous en avons beaucoup discuté avec Amandine dans la voiture : est-il raisonnable d'imaginer la transformation d'un fonctionnement familial, même ordinaire, avec des idées de rapidité et d'efficacité ? Est-ce *a fortiori* raisonnable dans des familles dont les parents ont des histoires extrêmement traumatisantes ? Et qui vivent qui plus est, dans des univers hostiles où ils doivent lutter pour leur survie ? Comment dans ces conditions, l'AEMO pourrait être autre chose qu'un cheminement ensemble, sur une tranche de vie ?

### III.4.2. Famille Auger (Anatole 8 ans)

Contexte de la mesure : 3 années d'AEMO visant l'« autonomie parentale »

#### *Antériorité et démarrage de l'intervention*

Né en 2014, Anatole a 6 ans lors de la première mesure en assistance éducative. Suite à un signalement de l'école, une évaluation a été réalisée par l'Aide sociale à l'enfance mais n'a pu être menée à terme, M. et Mme Auger ne s'étant pas présentés aux rendez-vous. Ceux-ci ont déclaré avoir des difficultés pour se déplacer : ils ne sont pas véhiculés et résident dans des petits villages mal desservis par les transports publics. Les parents ne travaillent pas et leurs droits RSA ont été radiés faute d'avoir effectué les démarches nécessaires. Du fait de leur absence de ressources financières, mais aussi de leur attachement/dépendance à leurs familles, aucun des deux n'a jamais eu de logement autonome : bien qu'ils soient âgés l'un et l'autre de 27 ans et en couple depuis plus de 10 ans, ils habitent encore chez leurs parents respectifs. Anatole vit principalement avec sa mère chez ses grands-parents maternels, mais il habite parfois chez sa tante avec sa mère ou chez ses grands-parents paternels avec son père. Il partagera pour la première fois un logement avec ses deux parents à l'âge de 7 ans et 9 mois.

Avec ce déménagement, la famille change de territoire ce qui entraîne un changement d'éducateur AEMO<sup>78</sup>. Pour Anatole, l'instabilité des intervenants s'ajoute donc à l'instabilité résidentielle qu'il connaît depuis sa naissance. En effet, au cours de la première année d'intervention, deux éducateurs s'étaient déjà relayés en raison d'un départ de l'association. Ceux-ci ayant eu des difficultés à rencontrer les parents, le juge pose des conditions lors du renouvellement de la mesure, subordonnant le maintien d'Anatole au domicile de ses parents au respect des rendez-vous éducatifs par la famille, à la possibilité pour le service de rencontrer Anatole et à la prise ainsi qu'au respect des rendez-vous médicaux. Lorsque la recherche commence, en septembre 2022, la juge des enfants vient de nouveau de renouveler la mesure avec une condition supplémentaire : la mise en place d'interventions de TISF au domicile ; en outre, l'AEMO peut dorénavant s'exercer à moyens renforcés. Malheureusement, la famille habite sur un territoire où il n'y a pas de TISF et si, au regard des éléments préoccupants évoqués lors de la réunion d'évaluation, le service éducatif décide de remonter Anatole en première place sur la liste d'attente de l'AEMO renforcée, il ne pourra pas en bénéficier. Lors de l'audience de décembre 2023, la juge se voit contrainte de prononcer une mesure de placement, au regard de l'impossibilité d'accompagner correctement la famille en AEMO : « *Faute de moyens suffisants, l'intervention de TISF et les moyens renforcés n'ont pu être mis en place, étant pourtant constaté la nécessité d'un accompagnement concret auprès de la famille au-delà d'un accompagnement injonctif* » (jugement de décembre 2023).

---

<sup>78</sup> Pour rappel, le département est séparé en 5 territoires. Pour 4 d'entre eux, toutes les situations familiales du territoire sont gérées par la même équipe, exception faite des mesures d'AEMO renforcée. Le 5<sup>ème</sup> territoire correspond à la principale commune située au centre du département : toutes les équipes y interviennent.

### *Motifs de danger et objectifs*

Les 3 jugements successifs en assistance éducative font état d'« *une situation de danger pour le développement, les apprentissages et la santé du mineur* » (jugement de septembre 2020) mais ne déterminent aucun objectif pour les professionnels chargés de la mise en œuvre de l'AEMO. De fait, dans la partie « *rappel des objectifs de la mesure* » qui figure dans les rapports adressés à la juge par le service éducatif, sont simplement listées les clauses liées au maintien sous conditions de la mesure. Seul le rapport en lien avec la première mesure détermine 4 objectifs qui perdureront tout au long de la mesure.

*« S'assurer d'une scolarité régulière d'Anatole. »* Avant la mise en place de l'AEMO, l'absentéisme scolaire d'Anatole était important, les parents expliquant « *qu'il leur était difficile de se séparer de leur fils qu'ils trouvaient trop jeune pour être scolarisé* ». Mme Auger verbalisait « *se sentir vide sans son fils* ». Dans un premier temps, les parents se sont mobilisés sur ce point et les absences ont diminué ; elles ont repris en fin de mesure, Anatole exprimant des angoisses à aller à l'école. Par ailleurs, ses enseignantes successives constatent des « *retards de développement et d'apprentissage* » entraînant des difficultés scolaires. En CE1, malgré un premier redoublement, il reste un « *écart important entre lui et ses camarades* ».

*« Accompagner les parents pour qu'ils se mobilisent sur le versant médical d'Anatole. »* Anatole souffre d'encoprésie sans suivi médical. Surtout, il souffre de nombreuses caries qui l'empêchent de dormir. Dès l'évaluation, les parents se sont engagés à dispenser des soins à leur fils, sans se mobiliser. Ils déclarent lors de l'audience qu'« *ils ne savent pas comment s'y prendre pour contacter un dentiste* ». Nous avons donc là un objectif éducatif auquel il semble relativement facile de répondre. Et pourtant, nous verrons que, 3 ans plus tard, cette question n'aura pas avancée.

*« Amener Anatole et ses parents vers l'extérieur. »* La famille est relativement isolée. En dehors des liens avec leurs familles respectives, il n'y a pas de réseau amical et aucune activité extérieure. En début de mesure, Anatole « *peinait à entrer en relation avec les autres élèves. Les enseignants le trouvaient isolé, mal dans sa peau et peu stimulé* ». Quelques actions ont pu être mises en place, mais cet objectif reste central dans l'accompagnement.

*« Accompagner l'autonomie parentale de Mme et M. Auger. »* Le jugement souligne que les parents ont « *besoin d'être guidés et conseillés* » pour devenir autonomes dans la prise en charge d'Anatole. En plus des difficultés de M. et Mme Auger à se séparer de leur fils, ils sont également « *en incapacité de se mobiliser pour répondre à ses besoins fondamentaux et de donner du cadre à Anatole* ». Plus globalement, leur autonomie mérite d'être travaillée, que ce soit au niveau parental, résidentiel ou professionnel. L'assistante sociale de secteur est pour ce faire associée à la mesure.

### *Une intervention éducative à sens unique*

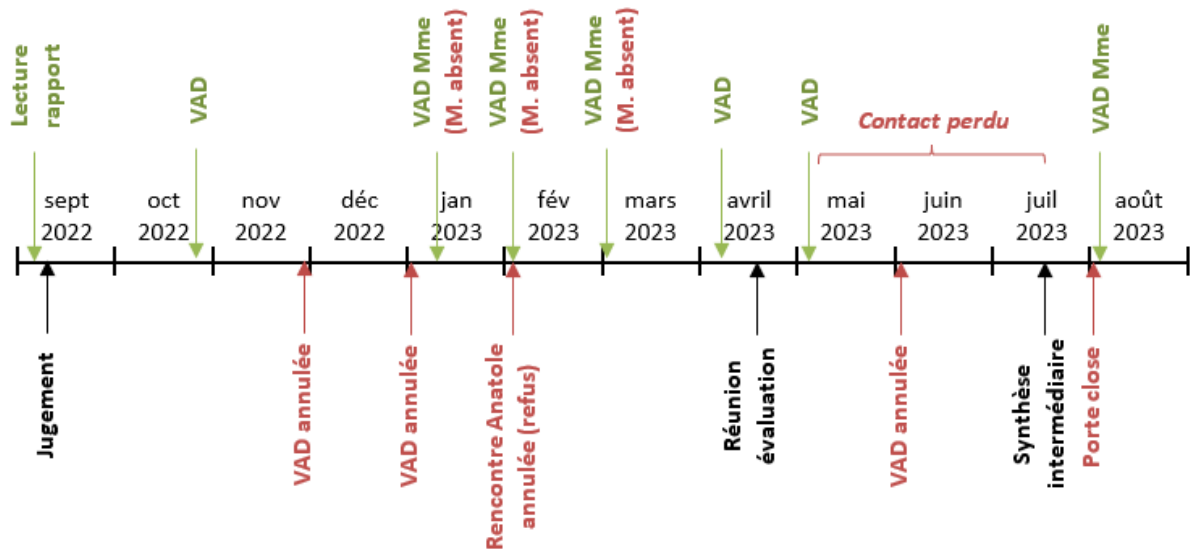
#### *Réussir à rencontrer la famille : une gageure !*

Au cours de l'année de la recherche-action participative, il n'a pas toujours été facile de rencontrer la famille. Quelques jours avant l'audience de septembre 2022, Amandine rencontre les parents pour leur lire le rapport de fin de mesure. Pour ma part, je ferai connaissance avec Mme Auger seulement en février 2023 et avec Monsieur en mai de la même année, pour une seule et unique rencontre. Cela est dû à la fois à des difficultés de coordination d'agenda entre Amandine et moi<sup>79</sup>, mais surtout à des annulations de la part des parents (cf. figure III.1).

---

<sup>79</sup> Notamment en début de recherche, les intervenants socio-éducatifs et les coordinateurs ayant mis quelques semaines, voire mois à penser à intégrer des chercheuses à leur pratique.

Fig. III.1 : Les étapes de la mesure au cours de l'année d'immersion  
(famille Auger, sept. 2022-août 2023)



La difficulté à entrer en contact avec les parents est exacerbée par le fait qu'ils n'ont pas de téléphone portable, pas de moyens de consulter leur mail et qu'ils ne répondent que très rarement, pour ne pas dire quasiment jamais, à leur téléphone fixe. Ainsi, le meilleur moyen de les joindre est le courrier postal, ce qui ne favorise ni la réactivité, ni les échanges. Ainsi, entre la visite à domicile de début mai et la synthèse intermédiaire de mi-juillet, Amandine n'a réussi à avoir qu'un seul contact téléphonique avec chacun des parents et aucune rencontre en face à face.

Dès le début, M. et Mme Auger ne se sont pas présentés au premier entretien d'accueil et, au cours de la première année, « de nombreux rendez-vous n'ont pas été honorés par la famille ». Les raisons évoquées pour expliquer cette absence de collaboration avec le service sont d'ordre organisationnel, mais font également suite à de nombreux oublis. Dans tous les cas, l'intervenant socio-éducatif n'est pas prévenu des annulations et perd du temps dans les trajets pour se rendre aux rendez-vous. En effet, en début de mesure Mme Auger habite chez ses parents situés à trois-quarts d'heure du service éducatif ; le logement qu'elle prend avec M. Auger est quant à lui à près d'une heure de route. De plus, le fait que les parents n'aient pas de domicile personnel ne facilite pas les rencontres : Anatole habite encore à cette époque chez ses grands-parents maternels et ces derniers refusent que les travailleurs sociaux viennent à leur domicile, ce qui ne permet pas d'« évaluer les conditions matérielles de prise en charge d'Anatole ». Enfin, l'évaluation initiale précisait que, chez ses grands-parents, Anatole partageait une chambre avec ses parents. Les intervenants mettront plusieurs mois à comprendre que, si Mme Auger réside bien avec son fils, ce n'est pas le cas de son conjoint qui habite avec ses propres parents. Ainsi, les rares fois où les rendez-vous sont honorés, Monsieur n'est pas présent.

Durant l'année de notre immersion, et alors que les parents ont un logement ensemble, il reste difficile de rencontrer M. Auger. Lors des deux premières visites à domicile que je fais avec Amandine, Mme Auger nous reçoit seule alors que les dates ont été prises afin que les deux parents soient présents. La première fois, le rendez-vous a lieu dans l'après-midi et M. Auger, comme la fois précédente, a dû se rendre sur le chantier d'insertion qui l'emploie. Nous positionnons donc le rendez-vous suivant en fin de journée afin que M. Auger puisse être présent. Dans la voiture, Amandine me dit en rigolant qu'elle

préfère les parents qui ne travaillent pas car au moins elle termine à des heures raisonnables<sup>80</sup>. Or, lorsque nous arrivons à son domicile, Mme Auger est de nouveau seule avec Anatole. Elle nous explique que M. Auger donne parfois un coup de main à ses collègues après le boulot et qu'il lui arrive de rentrer tard. Lorsqu'Amandine propose de commencer et que Monsieur nous rejoindra plus tard, Madame acquiesce sans grande conviction... et pour cause : une heure plus tard il n'est toujours pas arrivé. Nous partons encore une fois sans l'avoir croisé.

Sur le chemin du retour, Amandine exprime des doutes quant au fait que Monsieur habite réellement dans ce domicile à temps plein. Quelques semaines plus tard, elle m'informe qu'elle a pu échanger par téléphone avec M. Auger. Cependant, avec deux annulations et trois absences, Monsieur n'a pas été rencontré une seule fois en visite à domicile au cours des 5 derniers mois. Amandine me signifie en avoir marre de ces annulations à répétition et des appels téléphoniques sans réussir à joindre personne. Elle leur a adressé un courrier avec une date de rendez-vous ; cette fois-ci toute la famille est présente, de même que la fois suivante. Le contact est ensuite rompu pendant 3 mois, à l'issue desquels nous apprendrons que Mme Auger a quitté le domicile familial au début de l'été avec Anatole, en partie à cause des alcoolisations de Monsieur, point qui n'a jamais été abordé au cours de l'accompagnement, y compris lorsque Madame était seule.

#### *Des parents qui ne partagent rien, mais des partenaires qui pallient l'absence d'informations*

Malgré la mesure judiciaire, Amandine n'a pas été prévenue par les parents de cette séparation. Elle l'apprend avec plusieurs semaines de retard, « *par les partenaires car je n'arrivais pas à les voir et ils ne me contactaient pas* ». Dans cette situation, heureusement que le travail partenarial est efficace, sinon de nombreux renseignements ne seraient pas connus par le service éducatif. Mme Auger ne partage pas des informations qui semblent pourtant centrales pour le développement d'Anatole et M. Auger est difficile à voir. Amandine est donc régulièrement en lien avec l'assistante sociale de secteur et avec l'enseignante scolaire, voire avec les professionnels de santé. Cela permet de faire des points pour suivre l'évolution de la situation.

Parfois, le flou reste pour l'ensemble des protagonistes, comme lorsque l'assistante sociale transmet une double information contradictoire à Amandine : d'un côté, elle lui apprend le mariage de M. et Mme Auger et, d'un autre côté, s'interroge sur une séparation éventuelle car Mme Auger se serait déclarée seule au niveau de la CAF pendant un moment, avant de se déclarer de nouveau en couple. Malgré les incertitudes, cet échange nous permet de reprendre cette question début mai avec les parents et d'éclaircir la situation : pas de mariage – les parents ne comprennent pas d'où vient cette information – et une erreur de manipulation lors de la déclaration à la CAF. À cette période, les enseignantes observent un changement dans le comportement d'Anatole qui « *semble plus désinvolte, prend les choses à légère* » et une augmentation importante de ses absences. Il est probable que cela témoigne de difficultés entre M. et Mme Auger, et que cette dernière ait commencé à projeter un départ du domicile conjugal. Cependant, nous n'en saurons rien, car rien ne transparaît dans l'entretien. Ce jour-là, je constate seulement que les parents n'interagissent pas du tout entre eux, hormis lorsqu'ils nous racontent leur rencontre où ils ont un petit moment complice.

Lorsque j'accompagne Amandine au domicile de la famille, nous préparons dans la voiture les axes de travail à mettre en place. Son territoire d'intervention étant très large, et afin de ne pas multiplier son temps de trajet, nous nous retrouvons à mi-chemin, ce qui nous laisse tout de même une demi-heure de route ensemble. Pour la première visite, Amandine me fait part de trois problématiques qui lui semblent

---

<sup>80</sup> La visite à domicile est fixée de 17h30 à 18h30 et la famille habite à près d'une heure de route. Des récupérations de temps de travail sont prévues par l'association mais, lors de ces visites en fin de journée, les travailleurs sociaux ne sont pas rentrés chez eux avant 20h.

centrales : l'inertie des parents quant à la prise en charge des problèmes dentaires d'Anatole ; le fait que, à 9 ans, il dorme toujours dans la chambre de ses parents, sur un matelas à terre ; et enfin l'absence de suite donnée à un premier accompagnement à la médiathèque pour une ouverture vers l'extérieur. Amandine me confie qu'elle est peu optimiste sur le fait que des choses aient pu bouger depuis sa dernière visite car rien n'évolue depuis le début de la mesure. Soit les parents ne réagissent pas aux propositions qui leur sont faites, soit ils disent qu'ils vont mettre en place des actions et ne le font pas. Cela commence à devenir très compliqué de savoir quels leviers activer pour que les parents évoluent dans leurs méthodes éducatives.

### *Des interventions où rien ne se passe... Vraiment ?*

J'arrive dans leur appartement pleine d'a priori, curieuse de rencontrer ces parents qui semblent si peu s'intéresser au bien-être de leur fils. Les ressentis et émotions sont inhérents à la nature humaine et les travailleurs sociaux ont leurs propres a priori ; je vois bien qu'ils ne peuvent pas faire abstraction de leurs ressentis, mais il s'agit d'en être conscient pour les mettre au service de la mesure. Première surprise : M. Auger est absent. Quant à Madame, elle est très discrète et, vu le tableau qu'Amandine m'a dépeint, je commence par me dire que l'entretien va être long. Deuxième surprise : même si elle ne pose pas de questions particulières, la présentation de la recherche-action a l'air de l'intéresser. Je ne pensais pas que ce type de démarche était susceptible d'éveiller l'intérêt d'une femme qui semble si peu ouverte sur l'extérieur. Troisième surprise, et non des moindres : elle s'anime lorsque nous lui parlons de la médiathèque et est fière de nous annoncer qu'elle y est retournée avec son fils. C'est inattendu car Amandine les y avait accompagnés il y a plusieurs mois déjà, sans qu'ils n'y soient jamais retournés. Ça a l'air de leur avoir fait du bien à tous les deux : Madame parle d'y retourner et nous dit que le fait d'être sortie de son appartement lui a donné envie de travailler. Nous nous sommes creusé la tête pendant tout le trajet en voiture pour trouver comment la remobiliser sur cette question et elle s'est remobilisée d'elle-même, sans que nous comprenions quel a été l'élément déclencheur.

Mme Auger s'anime également lorsqu'Amandine évoque le fait que Madame aime bien dessiner et qu'elle a décoré la chambre de son fils. Comme je suis nouvelle dans la situation, ça permet d'une part à Amandine de valoriser Madame devant moi et, d'autre part, d'essayer de créer un lien de connivence avec cette mère. Je m'intéresse à son travail et elle accepte de me faire visiter avec entrain – un entrain tout relatif car Mme Auger n'est pas quelqu'un de très expansif. Les décorations sont très réussies et nous ne pouvons que féliciter Madame pour son talent. Nous l'encourageons aussi à partager cette passion avec son fils, ce qu'elle nous dit avoir fait dans cette pièce. L'aménagement de la chambre est quant à lui très sommaire, avec seulement un très très vieux lit dans un coin de la pièce qui est grande et semble donc vide. On comprend qu'Anatole n'ait pas spécialement envie d'investir cet espace qui est triste. Mais là encore, Madame nous surprend et nous informe qu'elle a acheté « *un nouveau lit, moderne, avec bureau et tout et tout* ».

Lors de cette visite à domicile, tout est sujet à un désir de changement et à une mobilisation de la part de Mme Auger. Elle nous explique qu'elle n'a pas envie qu'Anatole reste toutes les vacances à la maison et qu'elle va l'inscrire en centre de loisirs pendant une semaine. Si Anatole n'est pas ravi de cette séparation, il y a des ateliers cinéma qui l'intéressent. Nous l'encourageons : c'est important dans sa construction qu'il puisse faire des activités extérieures. Mme Auger exprime également l'envie que le coucher d'Anatole évolue. Chaque soir, les négociations durent environ une demie heure : il refuse d'aller dans sa chambre et met du temps à s'endormir. Nous la soutenons dans ses tentatives en expliquant que l'éducation d'un enfant demande de la persévérance et de la répétition. Il est également important que les parents se soutiennent l'un l'autre pour une cohérence éducative. Concernant le dentiste, Madame promet qu'elle va prendre rendez-vous bien que, sans permis, elle ait des difficultés à se déplacer. Enfin, les parents se sont impliqués dans la scolarité d'Anatole en l'inscrivant à du soutien

scolaire une fois par semaine, afin de pallier ses difficultés en mathématiques et en français. Nous ressortons de cette visite ragailardies et Amandine constate que « *Madame est en train de bouger pour la première fois* ».

C'est donc confiantes que, un mois plus tard nous nous rendons au domicile parental. Et là, douche froide. D'une part, M. Auger n'est toujours pas présent et, d'autre part, Mme Auger est beaucoup plus fermée que la dernière fois. Elle a le regard dans le vide, répond à la plupart des questions par oui ou non et nous n'arrivons ni l'une ni l'autre à entrer en relation avec elle. Je me retrouve confrontée à la personne qui m'avait été décrite avant que je la rencontre : une mère apathique et méfiante. À un moment donné, je perçois une gêne dans sa réponse lorsqu'elle évoque être allée chez son père. Alors qu'Amandine est concentrée sur les objectifs de la mesure et enchaine les questions centrées sur ces derniers, je profite de mon positionnement un peu extérieur pour décaler notre regard et tenter quelques questions sur les liens de Madame avec sa famille. Nous finissons par comprendre qu'elle a vécu un événement familial traumatisant pendant les vacances scolaires : sa mère a quitté subitement le domicile familial pour retourner vivre avec le géniteur de Madame. Or Mme Auger a vécu une vingtaine d'années sans avoir connaissance de ce géniteur : elle pensait que son beau-père était son père. C'est un choc, très dur à encaisser pour elle comme pour l'homme qui l'a élevée et qu'elle est partie soutenir pendant une semaine. Ce choc s'ajoute à celui que Mme Auger a vécu lorsqu'elle a appris la vérité sur ses origines et qui, si je calcule bien, s'est déroulé à peu près au moment où elle était enceinte d'Anatole. J'exprime à Madame que je ne suis pas psychologue, mais mets en lien cet événement avec les difficultés qu'elle et Anatole rencontrent à se détacher l'un de l'autre et lui suggère d'envisager un suivi psychologique pour tous les deux. Elle n'est pas contre – Mme Auger n'est jamais contre ce que nous proposons –, mais je sens bien qu'elle ne le fera pas – comme pour la quasi-totalité des pistes d'action envisagées. Amandine précise que ça peut se faire avec une psychologue du service, mais quand j'en parle à celle-ci le lendemain, elle m'informe que ça va être difficile au regard des demandes importantes. Et quand je lui précise où habite l'enfant, elle explose de rire : trop loin ; elle n'a pas le temps matériel de suivre des familles pour lesquelles le temps de trajet est aussi important. Les travailleurs sociaux d'AEMO doivent s'adapter à leur territoire d'intervention, à ses ressources et à ses contraintes. Dans cette situation, les contraintes des services supports entraînent des freins dans les accompagnements proposés et des inégalités territoriales : pas de TISF, pas de suivi psychologique...

Par ailleurs, au cours de cette visite du mois de mars, la mobilisation est retombée et seules les sorties à la médiathèque tiennent encore. Madame y retourne régulièrement avec Anatole et nous partage qu'ils « *aiment ça tous les deux* ». Pour le reste... La mobilisation autour de la santé et du coucher reste très compliquée. Quant au centre de loisirs, Anatole y était inscrit, mais il a refusé d'y aller car il ne connaissait personne. Ce sera plus facile pendant les grandes vacances où il connaîtra une animatrice. Nous encourageons Madame à montrer à son fils qu'elle a envie qu'il y aille, ainsi qu'à expérimenter des temps avec d'autres enfants de Chanteclair. Lorsque nous verrons M. Auger, il nous demande en fin d'entretien si d'autres activités comme le zoo ou la peinture vont avoir lieu. Amandine précise qu'elle proposera des choses à Anatole pendant les vacances d'été.

## Pas d'avancées sans compréhension de la mesure

### *Quel sens donné à la mesure éducative ?*

Dès le début de la mesure, et avant même sa mise en place (évaluation), il a été difficile de rencontrer Madame, et encore plus M. Auger. Et, dès le premier rapport de fin de mesure en septembre 2021, Thibaut, alors intervenant socio-éducatif dans le cadre de cette mesure, constatait déjà que « *le couple semble en difficulté pour mettre du sens à cette mesure éducative* ». L'absence de mobilisation des parents ne concerne pas seulement la mesure éducative, mais semble être leur fonctionnement global.

Pas de mobilisation au niveau de l'emploi, avec plusieurs radiations du dispositif RSA. Pas de mobilisation au niveau financier, avec un accompagnement CESH non effectif qui a dû prendre fin. Pas de mobilisation au niveau du permis de conduire que Monsieur a perdu suite à des contrôles d'alcoolémie et pour lequel il ne fait aucune démarche depuis des mois. Pas de mobilisation autour des besoins de leur fils, qu'il s'agisse de sa santé, de son ouverture vers l'extérieur ou de sa scolarité. Le service éducatif, comme l'assistante sociale de secteur et l'enseignante d'Anatole, s'interrogent sur leur « inertie » et leur « passivité », ainsi que sur l'« apathie » de Madame, que ce soit dans les échanges avec les professionnels ou dans le lien à son fils.

Pourtant, en audience, « *les parents se dédouanent de leur inertie actuelle* ». Trois arguments sont avancés par Mme Auger. *Primo*, elle affirme ne pas avoir de difficultés à s'occuper de son fils. *Secundo*, elle déclare ne pas réussir à concilier les rendez-vous de la mesure éducative avec sa vie de mère, sa vie de couple et les démarches administratives. *Tertio*, elle reconnaît également de la méfiance vis-à-vis des accompagnements. Dès le début de la mesure, les travailleurs sociaux ont expliqué aux parents quelles étaient les actions possibles dans le cadre de l'AEMO et « *l'importance de se mettre au travail dans l'intérêt de leur enfant, mais aussi de leur vie de famille* ». Puis, un entretien de recadrage avec la coordinatrice de l'équipe a été mené afin de remobiliser la famille et de comprendre leurs freins éventuels. La juge souligne cependant que le « *travail éducatif est inefficace* » et qu'il y a « *des décalages importants entre les envies nommées et la mise en acte* ». En effet, l'entretien de recadrage n'a pas eu d'effet sur la mobilisation de M. et Mme Auger. En revanche, le fait que la juge pose des conditions à la poursuite de l'AEMO a permis un respect des rendez-vous tout au long de la deuxième année. Les parents ont expliqué que « *l'audience a été vécue comme un électrochoc* », au regard du risque de placement de leur fils. Cependant, pour Amandine, « *cette mobilisation a pu se faire sur un temps restreint et davantage sur un mode défensif et infantile qu'en lien avec une réelle perception des besoins de leur fils* ». Par exemple, M. Auger s'est mis en mode défensif en disant : « *on va vous montrer que l'on sait faire* ». Mais peu de choses sont mises en place.

En outre, dans le cadre de la mesure éducative, M. et Mme Auger ne partagent rien de leurs difficultés ni de leur situation. « *Le discours parental apparaît assez creux, voire vide* » : ils répondent aux questions de façon laconique et n'engagent pas eux-mêmes de sujets, sur leurs questionnements ou difficultés, par exemple. Les professionnels apprennent toujours par hasard et avec un décalage certain des informations importantes : « *Nous avons régulièrement eu connaissance d'éléments préoccupants soit par le couple après de nombreuses interrogations soit par les différents partenaires (assistante sociale, école). Cela a amené le service à être dans une forme de contrôle du fait du manque de transparence* » (rapport de fin de mesure d'août 2022). Là encore, M. et Mme Auger peuvent parfois répondre aux injonctions faites par le service, mais de manière ponctuelle. Un an plus tard, le constat est toujours le même : « *Malgré le maintien d'Anatole au domicile sous conditions, les parents apparaissent en grande difficulté pour se saisir de l'aide que pourrait leur offrir l'AEMO. En effet, le couple se montre peu transparent concernant les difficultés qu'ils rencontrent, comme les difficultés d'insertion, financières, conjugales et dans la prise en charge d'Anatole* » (rapport intermédiaire, septembre 2023).

Pour le service éducatif : « *Il est difficile de percevoir s'il s'agit pour les parents d'une difficulté à percevoir les besoins fondamentaux de leur fils ou s'il s'agit d'une difficulté à y répondre. Dans les deux cas, la réponse aux besoins d'Anatole n'est pas adaptée, voire même insuffisante. Nous pouvons imaginer que cela nécessiterait un accompagnement concret afin de stimuler les parents à la mise en acte voire même qu'ils reproduisent ce qu'ils observent des professionnels* » (rapport de fin de mesure d'août 2022). Or, d'une part les parents estiment ne pas avoir besoin du soutien de TISF et, d'autre part, l'offre de service n'est pas suffisante (TISF et AEMO renforcée) pour répondre à cette préconisation du « faire avec ». Ces conditions n'aident pas à donner du sens à l'intervention afin de répondre au mieux aux objectifs de la mesure. Cependant, si la famille n'y trouve pas de sens, peut-être aussi que l'AEMO

n'est pas la bonne modalité d'intervention. Cela interroge également les pratiques : faut-il chercher à donner du sens à la mesure éducative ou faudrait-il chercher à donner du sens aux attentes et capacités de la famille ?

*Des modèles éducatifs parentaux tellement loin des attentes des professionnels...*

Étant donné que Mme Auger – et, dans une moindre mesure, Monsieur – s'est mobilisée sur l'ouverture vers l'extérieur de son fils (médiathèque, centre de loisirs, activités avec le service), qu'en est-il des autres axes de travail ?

Concernant le sommeil, Anatole refuse d'intégrer sa chambre pour y dormir. Autant il y joue volontiers pendant la journée, autant il préfère dormir dans la chambre de ses parents. Il a peur tout seul la nuit, notamment à cause du bruit que font les voisins et qui traverse les murs de l'appartement. Suite à la visite à domicile de février où Mme Auger était pleine de bonne volonté, les parents n'ont rien tenté pour faire évoluer les choses. Au cours de la visite suivante, nous comprenons que Madame n'a pas spécialement envie que ça change. Nous pouvons lui dire que c'est important pour le développement de son fils et la construction de sa personnalité, ça glisse. Stratégie parentale ou pas, elle nous partage que son conjoint a quant à lui envie que ça évolue... mais il est absent. Amandine propose de l'appeler afin que tout ne repose pas seulement sur Mme Auger. Il faudra attendre deux mois pour que M. Auger mette en place quelque chose : la veille de notre visite, il déplace le matelas dans la chambre de son fils et dort avec lui pour le rassurer. La première réaction d'Amandine est de souligner qu'ils ont mis du temps à réagir. Il faut dire que ça fait deux ans et demi que cette famille est accompagnée par le service et qu'ils promettent sans passer à l'action ; je peux comprendre qu'elle soit excédée. Cependant, ça vexé Monsieur qui était content de son effort et qui rétorque que « *c'est mieux que rien* ». Afin de faire retomber la pression, l'attention se tourne vers Anatole, toujours sur son canapé. Amandine lui explique l'objectif final de cette action : il monte le son de la télévision et ne s'occupe plus de nous. C'est la première affirmation de sa personne en ma présence et cela entraîne un grand silence autour de cet acte. Plusieurs éléments nous permettront toutefois de comprendre que nous n'employons pas forcément la bonne méthode. Déjà, au mois de mars, Mme Auger a verbalisé qu'elle ne souhaitait pas forcément que la situation évolue et nous a fourni un début d'explication : Anatole a toujours dormi dans la même chambre qu'elle, depuis qu'il est tout petit. Ce n'est que depuis qu'ils ont leur propre logement, soit un peu plus d'un an, qu'il a sa propre chambre et il est difficile de changer les habitudes. Une autre partie de l'explication viendra de M. Auger qui, en mai, fait le parallèle entre sa situation et celle de son fils. Dernier de 5 enfants, il n'avait pas de chambre à lui lorsqu'il était enfant. Surtout, il nous explique qu'il avait peur de tout et qu'il a dormi dans la chambre de ses parents jusqu'à ses 10 ou 12 ans. Aujourd'hui encore, Monsieur nous dit avoir du mal à se séparer de ses parents qu'il voit tous les jours (son père l'emmène au travail et il va chez eux en fin de journée). Ainsi, nous comprenons que ce que nous attendons d'eux ne correspond pas à leur modèle éducatif et ne fait donc pas sens pour eux. À quoi sert d'obliger Anatole à dormir dans sa chambre si personne n'en ressent le besoin, ni n'en voit l'intérêt ?

Au regard de leurs normes, nous repartons donc sur une explication plus psychologique afin qu'ils sachent pourquoi il est important qu'Anatole se détache de ses parents. Nous leur proposons également de revenir la prochaine fois avec des outils adaptés permettant d'appuyer notre propos (BD, vidéo, etc.). Monsieur est partant. Madame ne dit rien. Il semble qu'elle ait apprécié dormir seule, tandis que Monsieur est motivé pour accompagner son fils tous les soirs, tant qu'il en a besoin. Un vrai échange éducatif s'installe avec lui et il n'hésite pas à nous poser des questions qui le taraudent telles que : comment faire si Anatole fait une crise à 4h du matin ? Aussi, comme Anatole ne nous écoute plus, nous les encourageons à féliciter leur fils qui a réussi à dormir seul et Amandine leur conseille de lui lire une histoire avant de dormir. M. Auger pense que ça ne va pas fonctionner, mais est prêt à essayer. Nous ne saurons jamais s'il a tenu parole car nous ne l'avons plus revu après cette visite.

Pour les dents d'Anatole qui, rappelons-le, souffre terriblement de nombreuses caries au point de l'empêcher de dormir, les rendez-vous éducatifs se succèdent et la question n'est toujours pas réglée. En mars 2023, Madame justifie l'absence de prise de rendez-vous chez le dentiste en raison de dettes contractées auprès de celui-ci et qu'ils viennent seulement de régler. Amandine prévient Mme Auger que l'infirmière de l'école l'a alertée sur la dentition d'Anatole et que celle-ci menace de faire un signalement. Elle passe en mode injonctif et pose un ultimatum à Madame : le rendez-vous doit être pris avant lundi (nous sommes mercredi) ; Amandine en parlera à M. Auger en amont afin de le mobiliser et propose de les accompagner au rendez-vous si besoin. Au mois de mai, les parents nous informent qu'ils ont pris un rendez-vous chez le dentiste début juillet et qu'ils se sont organisés pour le transport : la sœur de Monsieur les emmènera. Amandine souhaite mettre en place un suivi rapproché pour que les parents honorent ce rendez-vous, mais nous perdrons le contact avec les parents qui, nous l'apprenons par la suite, ne se rendront jamais à ce rendez-vous. Là encore, il est probable que cette question ne soit pas du tout une priorité pour M. et Mme Auger. Je l'ai compris lorsque j'ai rencontré Monsieur et que j'ai constaté le piteux état de sa propre dentition : des trous partout et, entre deux, des dents toutes noires. La santé bucco-dentaire des enfants est un marqueur des inégalités sociales (Calvet et Moisy, 2013).

En termes de santé, Anatole a également des problèmes d'encoprésie qui persistent de temps en temps – à la maison, jamais à l'école – et qui, aux dires de ses parents, « *ne semblent pas le gêner* ». Pourtant, dès que nous abordons cette question, Anatole, toujours calé dans son canapé, relève la tête. M. Auger nous explique qu'il punit parfois son fils lorsque ça lui arrive. Nous reprenons ça avec lui – ou plutôt avec eux, mais Madame est inexistante dans l'entretien –, en lui expliquant qu'Anatole ne le fait pas exprès et que ça ne sert à rien de le punir, à part à le culpabiliser encore plus. En outre, il s'agit peut-être d'un problème médical et nous leur conseillons de consulter un médecin. Monsieur nous dit qu'il est content de nos conseils sur une meilleure manière de faire et déclare qu'il va prendre rendez-vous chez le médecin pour aborder cette question. Ce jour-là, au cours de l'échange, M. Auger semble s'intéresser sincèrement à ce qui est bénéfique pour son fils. Il nous explique ce qu'il fait et nous demande ce que nous en pensons. Il pose des questions et écoute attentivement nos réponses, en demandant des compléments et en nous remerciant de nos éclairages. Cependant, certaines de ses réactions témoignent du fait que Monsieur est complètement déconnecté de la réalité de vie avec un enfant ; il habite avec son fils depuis seulement un an et demi et il est compréhensible que certaines choses que nous lui demandons ne fassent pas sens pour lui.

#### *Les impacts pour Anatole : un stress vis-à-vis de la mesure éducative*

L'absence de compréhension et d'investissement de ses parents dans la mesure rejailit sur Anatole qui perçoit celle-ci comme une menace. Et ce, d'autant plus que M. et Mme Auger sont très rarement en interaction avec leur fils et ne lui apportent presque jamais d'explications. Pour exemple, lorsque les parents se séparent en juin 2023, ils n'informent pas leur fils de cette décision, ni des changements que cela implique pour lui : déménagement, séparation d'avec son père, changement d'école, éloignement des copains, etc. Anatole est alors âgé de 9 ans et, s'il dit manquer d'explications, il avoue également ne pas oser en parler à ses parents. La communication n'est pas le point fort de cette famille. Cette incertitude quant à sa situation familiale entraîne pour lui du stress, et notamment des blocages pour se rendre en classe : à cette période, les absences scolaires reprennent.

Anatole n'est jamais parvenu à investir la mesure éducative tout au long des trois années. Dans le premier rapport de fin de mesure, il est souligné « *les pleurs et la crainte d'Anatole sur le premier rendez-vous avec le service. Nous mettons en relation, de manière hypothétique, les pleurs de l'enfant avec l'incompréhension des parents sur ce qu'est une mesure éducative en milieu ouvert* ». Celle-ci lui a été expliquée par Thibaut et il lui a semblé qu'Anatole parvenait davantage à entrer dans l'échange. Cependant, aucun éducateur n'est parvenu à le rencontrer de manière individuelle. Même au cours de la

2<sup>ème</sup> année, alors que les parents étaient davantage présents aux rendez-vous, Anatole n'a pas pu être rencontré en face à face, « *celui-ci n'étant pas prêt* ». Lors des rencontres à domicile, il « *garde un regard fuyant* » et il continue à montrer « *une forme d'insécurité face à l'intervention* ». Pour le sécuriser, Amandine a réussi, deux fois – en deux ans ! – à le faire participer à une activité collective organisée par Chanteclair. Il a pleinement investi ces moments, mais cela a engendré un stress important pour lui. Ainsi, en amont de la première sortie, Anatole a pu exprimer avoir « *peur qu'on ne le ramène pas* » à l'issue de l'activité.

De fait, à chaque visite au domicile familial, Anatole est présent mais il est impossible de rentrer en relation avec lui. La première fois que je rencontre Anatole, il est prévu que nous ayons un temps d'échange avec lui, sans ses parents. Sur le trajet en voiture, Amandine me partage qu'elle est peu optimiste car jusqu'ici il a toujours refusé de rester seul avec elle. Or, lorsque nous arrivons dans l'appartement, Amandine entre la première et Anatole l'accueille avec un grand sourire... et quand je pointe le bout de mon nez j'ai droit au même sourire éclatant. Il ne m'a pourtant jamais vue et je suis étonnée par ce décalage entre l'image que j'avais de ce petit garçon et cette première interaction. Avec Amandine, nous y croyons toutes les deux, mais nous déchantons vite. Dès que nous lui proposons de sortir tous les trois, il se ferme et refuse. Malgré tout un tas d'arguments, il refuse tout, même de nous répondre. Et alors qu'il était en train de regarder un dessin animé sur le canapé, il se cache sous les coussins et n'en sortira pas pendant toute notre visite qui durera tout de même 1h30. Même lorsque Mme Auger nous emmène dans la chambre de son fils pour nous montrer les décorations qu'ils ont fait ensemble, Anatole ne bouge pas une oreille. Il aurait pourtant de quoi être fier car ils ont peint des personnages de dessin animé sur tout un mur de la pièce et le rendu est vraiment superbe.

Un mois plus tard, lors de la visite suivante, nous retrouvons Anatole exactement à la même place et dans la même situation. Seuls les coussins ont disparu pour être remplacés par un plaid. Il passe tout l'entretien couché sur le canapé, caché sous celui-ci. Les dessins animés défilent sur l'écran de la télévision, mais il ne les regarde même pas. À un moment donné, j'ai juste réussi à apercevoir une touffe de cheveux roux sous le plaid. Du coup, avant de partir je m'approche pour essayer de créer un peu d'interactions, mais il s'est bel et bien endormi. Amandine trouve qu'il est toujours fatigué et que le sommeil est un vrai problème.

La seule fois où je parviens à entrer en interaction avec Anatole, c'est au mois de mai, lors d'une ultime visite au domicile parental. M. Auger n'est pas encore arrivé – rentré du travail, il est reparti chez ses parents – et, alors que Mme Auger nous invite à prendre place autour de la table, je suis attirée par Anatole qui, debout sur le canapé, nous fait des grands sourires depuis notre arrivée. Je perçois dans son attitude une envie de créer du lien avec nous, en tout cas je l'espère et, tout en souhaitant qu'il ne se ferme pas comme la dernière fois, je laisse Amandine avec Madame et vais m'asseoir près de lui pour discuter. Malgré un premier mouvement de recul, il reste très ouvert et toujours souriant. C'est encourageant ! La petite table de salon est complètement vide, hormis 3 livres pour enfant posés en plein milieu. J'engage la discussion autour de ces livres et m'y intéresse en les parcourant, les commentant et en posant des questions à Anatole. Ça tombe bien : il a été à la médiathèque aujourd'hui même avec sa mère et est ravi de partager avec moi ses choix. Anatole ne maîtrise pas vraiment la lecture et « *Cherchez Charlie* » est sa lecture préférée : son rapport aux livres semble dominé par ses angoisses et la permanence de l'objet (Piaget, 1937). Je note que cette fois-ci il a pris des livres différents, dont un où sur la couverture est représenté un petit garçon roux – comme lui – dans une cour d'école. Ça nous permet de discuter autour de son vécu de l'école et, malgré ses difficultés scolaires, il semble y trouver du plaisir, notamment dans les relations avec les autres, que ce soit son institutrice ou ses camarades de classe. Nous passons un bon moment tous les deux avant que je ne rejoigne les adultes lors de l'arrivée de M. Auger. Celui-ci s'est poliment excusé de son retard et, pour une fois, ne nous a pas fait faux bond. Nous échangeons un regard avec Amandine : cette visite s'annonce sous les meilleurs auspices.

Deuxième moment d'échange avec Anatole en fin d'entretien – moment qu'il repère bien puisqu'il garde ses oreilles grandes ouvertes tout au long de nos échanges –, toujours autour des livres. Amandine lui demande si elle peut regarder les livres qu'il a pris à la médiathèque et il se lève du canapé pour venir lui montrer. Il est content de partager. C'est la première fois que je le vois debout, en dehors de son espace habituel qu'est le canapé, en dehors de sa zone de confort. C'est un miracle : cet enfant marche ! De plus, M. Auger prend une part active à cet échange et une complicité assez inattendue se dégage entre le père et le fils. Pendant ce temps-là, Mme Auger reste apathique et ne dit pas un mot à son fils ni ne fait aucun geste à son encontre. Elle est d'ailleurs restée quasiment muette pendant tout l'entretien, les yeux dans le vague. Nous faisons le même constat avec Amandine et, lors de notre retour en voiture, elle m'explique qu'elle s'est demandée pendant tout l'entretien si Madame était en train de la regarder, de regarder dans le vague ou de regarder la télé. Quelques mois plus tard, la juge prononce le placement d'Anatole à son domicile, Mme Auger s'étant remise en couple avec son ex-beau-frère. L'association n'ayant pas d'agrément pour ce type de mesure, les liens avec la famille sont définitivement rompus.

## III.5. Type 4 : Soutenir la famille face à un enfant désorganisé / désorganisant

### III.5.1. Famille Lelandais (Arthur 17 ans et Simon 14 ans)

Contexte de la mesure : les violences de deux adolescents suivis par le secteur psychiatrique

#### *Antériorité et démarrage de l'intervention*

Lorsque des premiers éléments de danger sont adressés au Conseil départemental, la famille, issue d'un milieu social plutôt favorisé, n'est connue ni des services sociaux, ni des services de protection de l'enfance. Les parents sont tous deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A ; séparés depuis 2016, ils ont chacun un appartement en centre-ville, à quelques centaines de mètres l'un de l'autre afin de simplifier la garde partagée établie à l'amiable. Les deux garçons sont suivis en CMP, Arthur en psychiatrie adulte et Simon en pédopsychiatrie ; c'est le CMP de Simon qui alerte sur la situation. Nous sommes en novembre 2020, Simon est âgé de 12 ans et Arthur vient d'avoir 16 ans.

#### *Motifs de danger*

Le jugement, comme les discours de M. et Mme Lelandais, font état de nombreux faits de violence des mineurs envers leurs parents. Il s'agit de violences verbales, de violences physiques et également de « *violences avec arme* » – Monsieur préfère parler de « *menaces avec un couteau* ». Il est, par ailleurs, déjà arrivé aux deux garçons de retourner le couteau contre eux-mêmes. Le contexte est anxiogène et les parents en quête de solutions. Suite à « *des épisodes de violences avec objets contondants* », Simon est hospitalisé en pédopsychiatrie et un suivi par le CMP est mis en place (psychologue, infirmier d'urgence à domicile, thérapie de groupe). Cependant, les suivis psychologiques ne suffisent pas à apaiser la situation. Après cette hospitalisation, le CMP rédige son premier rapport au titre de la protection de l'enfance, dans l'optique de mettre en place un accompagnement éducatif à domicile. Initialement en accord avec cette proposition, voire « *dans l'attente de cet étayage* », les parents décident finalement de ne pas contractualiser d'AED, précisant « *vouloir prioriser les accompagnements mis en place (CMP et thérapie familiale)* », bien que cette thérapie prenne fin rapidement.

En avril 2021, le CMP adresse une FRIP relatant cette fois des violences d'Arthur envers sa mère et son frère. La CRIP demande alors une évaluation (menée de mai à septembre) et un signalement au Parquet est évoqué. Cependant, cette éventualité ne se concrétise pas – sans que les raisons en soient précisées dans les documents consultés. En août 2021, les assistantes sociales en charge du rapport d'évaluation rédigent une nouvelle FRIP relevant « *un contexte de tension* », « *une absence de communication* », des « *épisodes de violence récurrents et [qui] s'amplifient* », « *un réel mal-être* » et un « *danger* » pour tous les membres de la famille. Un signalement est alors adressé au Parquet qui confie une enquête pénale au commissariat ; il n'y a aucune trace des conclusions de cette dernière dans le dossier éducatif. Nouvelle FRIP du CMP en octobre et nouveau signalement le mois suivant.

L'AEMO est prononcée en janvier 2022 et, au regard des troubles psychiques des deux mineurs et de leurs conséquences, le jugement précise que « *compte-tenu de la dégradation toute particulière de la situation, cette mesure s'exercera en tout ou partie à moyens renforcés* ». Il est rare que les jugements en assistance éducative mettent autant la focale sur l'importance de renforcer la mesure. Et pourtant, faute de place, l'ensemble de la mesure se déroule sous un format classique.

### Entretiens d'accueil : retour sur les violences et relations parentales

M. et Mme Lelandais sont les premiers parents de la recherche-action participative que je rencontre, bien avant que leur nom soit proposé par le groupe-recherche. Le hasard fait que, au cours de la phase d'observation destinée à nous permettre de comprendre le fonctionnement de l'association, je participe à leurs entretiens d'accueil en avril 2022 – Monsieur puis Madame, en raison de leur séparation. La démarche de recherche leur est présentée et ils acceptent d'emblée ma présence. À cette étape, nous n'avons pas encore accès au logiciel partagé de l'association et je n'ai pas pu consulter le dossier en amont ; je reçois donc l'ensemble de l'histoire familiale d'un coup. La coordinatrice de l'équipe étant en congés maternité, c'est Lucie, coordinatrice d'une autre équipe, qui mène les entretiens, accompagnée de 2 éducatrices référentes, Marlène et Pascale, en raison de la complexité de la situation.

#### *Une mesure... pour quoi faire ? Premiers désaccords entre parents*

La coordinatrice commence par revenir sur le jugement, et notamment sur la rétractation des parents concernant l'AED. M. Lelandais se braque d'emblée déclarant que ce n'est pas une rétraction car ils n'ont « *jamais souhaité faire appel à l'aide éducative* ». Il estime que les intervenants autour de ses enfants sont déjà suffisamment nombreux (écoles, CMP, services psychiatriques...) et ne perçoit pas quelle place pourrait avoir un éducateur dans sa situation. Le rapport d'évaluation de la CRIP notait que « *Monsieur craint qu'une mesure éducative décrédibilise sa posture parentale* » et celui-ci passe une partie de l'entretien à rejeter la responsabilité de la situation sur les méthodes éducatives de son ex-conjointe. Pour Mme Lelandais, la mesure d'AEMO est un soulagement car « *elle a peur pour ses fils et se sent incapable de gérer seule leur violence* » ; d'ailleurs, cela fait des mois qu'elle demande de l'aide aux professionnels du CMP.

M. Lelandais profite de cette entrée en matière de la part de Lucie pour remettre en cause le jugement ; il déclare : « *Je trouve le jugement très mal écrit et d'une violence extrême. Il relate une certaine réalité qui n'est ni juridique ni sociale et qui est déconnectée du rapport social. J'avais validé le rapport social et il ne disait pas ça.* » C'est mon premier entretien d'accueil et je me dis que tous ne doivent pas se dérouler de la même manière : ici, les parents sont issus d'un milieu plus aisé que le public habituel de la protection de l'enfance ; ils semblent avoir déjà beaucoup réfléchi sur leur situation familiale, sur laquelle ils peuvent tenir un discours élaboré, et n'ont aucune hésitation à exprimer un point de vue contradictoire. Les positions prises, surtout par Monsieur qui est très sûr de lui, semblent perturber les professionnelles. Il y a parfois des blancs et des regards échangés avant qu'une réponse ne lui soit apportée. En outre, les problèmes relèvent a priori davantage du soin que de l'éducatif et les professionnelles semblent se demander quels apports elles pourront avoir dans cette situation.

Pour convaincre Monsieur qui « *ne voit pas comment un éducateur pourrait les aider* », les ISE lui expliquent la manière dont elles travaillent : en rencontrant les différents acteurs, en se basant sur les pistes de réflexion des parents, et en construisant tous ensemble quelque chose pour les enfants. Elles soulignent que c'est la raison pour laquelle il y a deux éducatrices : une pour chaque enfant. M. Lelandais trouve ça « *pertinent car ça rend l'analyse moins subjective* ». En fin d'entretien, Monsieur souligne qu'il a « *compris l'organisation générale, mais pas le fond du travail : comment ça se traduit au quotidien ?* » La réponse apportée par la coordinatrice ne lui convient pas, notamment sur le fait que « *si ça ne va pas, vous pouvez nous appeler* » car Monsieur argue que « *ça ne va pas du tout, tout le temps* ». Une nouvelle réponse des éducatrices lui semble plus claire. Pascale précise qu'il y a deux temps : le temps avec les enfants, mais aussi le temps de la parentalité et de la place que les parents peuvent prendre autour d'enfants ayant ces problématiques. Elle souligne que « *les éducateurs ne font pas au quotidien avec les parents, mais permettent d'avoir une réflexion avec une personne extérieure qui peut apporter un petit souffle, un espace, qui peut décentrer un peu du nœud* ». Marlène complète

que « ça peut aussi apporter quelque chose qui ne soit pas centré autour du soin, mais autour de l'éducatif ». Elles concluent en soulignant que « le papa a une expertise » et qu'ils vont pouvoir « travailler ensemble pour se décentrer ». M. Lelandais a l'air davantage convaincu qu'en début d'entretien. Quant à Madame, elle ne pose aucune question sur la mesure ; alors que Monsieur semble vouloir tout contrôler, elle reste en position basse, en attente de l'intervention des professionnelles.

### *Mal-être général des jeunes et violences ingérables*

Toujours sur la base du jugement, le deuxième point abordé lors des entretiens d'accueil est celui des accès de violence réguliers des deux garçons, essentiellement au domicile de leur mère. Arthur y a « des crises de colère amenant à de la violence physique et verbale », sans que Mme Lelandais ne comprenne l'origine de ces crises. « Il est déjà arrivé qu'il se munisse d'un couteau et menace sa mère et son frère. Il peut avoir un comportement autoritaire et agressif avec Simon. » Dans ces cas-là, Madame n'intervient pas car toute intervention de sa part augmente la violence de son fils et la met en danger. Simon quant à lui banalise les actes de son frère et a tendance à les reproduire.

Le mois de juin 2021 est particulièrement violent, Arthur étant très angoissé par son Bac de français et sous emprise quotidienne de stupéfiants. Au début du mois, « il se serait jeté sur Simon et aurait voulu l'étrangler. Simon aurait alors saisi les couteaux de la cuisine et pourchassé Arthur. » Puis, le jour de l'épreuve, « Arthur a agressé verbalement sa mère. Arthur se serait ensuite jeté sur Madame en tentant de l'étrangler. Arthur aurait claqué sa mère, l'a mise au sol tout en la menaçant avec un couteau. Selon Madame, Arthur a ensuite menacé de se tuer avec le couteau. » Elle parvient finalement à appeler les secours et son fils est hospitalisé en psychiatrie. Il en ressort au bout d'une semaine, avec un nouveau traitement médicamenteux « pour apaiser ses angoisses » et deux suivis psychologiques, l'un au CMP et l'autre en libéral auquel il met rapidement fin. Il en ressort également avec une plainte de sa mère contre lui, pour laquelle Madame n'a aucune nouvelle à ce jour. Mme Lelandais déclare avoir toujours eu des difficultés avec les crises d'Arthur : les colères et caprices qu'il faisait bébé et qui « étaient difficiles à vivre » et les crises d'impulsivité qu'il fait depuis la séparation de ses parents. Quant à Monsieur, il est dans le déni et estime que « Arthur n'est pas violent » ; lors de l'entretien d'accueil, il dit que « ses actes l'ont été, mais c'est conjoncturel », en référence à son passage du baccalauréat, à ses troubles psychologiques et à sa consommation de stupéfiants.

Parallèlement, Simon est hospitalisé à plusieurs reprises en pédopsychiatrie « pour son mal-être ». Tout d'abord, pendant l'été 2021, Simon a refusé d'aller chez son père et essayé d'étrangler sa mère. Afin de gérer cette « crise de colère », Mme Lelandais a fait appel à la police pour le maîtriser et l'accompagner jusqu'au domicile paternel. M. Lelandais n'a pas été épargné puisqu'il a également dû gérer un épisode de violence où Simon l'a frappé. Il a réussi à le maîtriser en le maintenant au sol. En octobre, Simon a de nouveau été hospitalisé après s'être réfugié dans sa chambre avec un couteau « pour [s]e protéger de [s]on frère » ; il a menacé de retourner le couteau contre lui. Il bénéficie d'un suivi psychologique depuis la classe de CE2 – soit peu de temps après la séparation de ses parents – « en raison de difficultés de comportement (replis sur soi) ». Pour Mme Lelandais, les choses se sont aggravées en CM2 où il a eu « une institutrice rigide qui n'a pas voulu entendre les difficultés ». Il a ensuite été déscolarisé, partiellement en 6<sup>ème</sup> et totalement en 5<sup>ème</sup>. À cette époque, « Simon était mutique » et « s'isolait de tout lien social ». C'est alors que sont apparus les premiers épisodes de violence, les hospitalisations, les médicaments et toute une équipe du CMP autour du mineur et de ses troubles.

Madame décrit aussi « une dépendance de Simon aux écrans » qui entraîne un certain nombre de conflits au domicile. M. Lelandais estime que cette dépendance « est pathologique » et qu'elle est apparue avec le confinement et l'achat d'un ordinateur pour suivre les cours. Lors de l'évaluation, Simon explique « son addiction aux écrans comme un moyen de se rassurer et de passer le temps » car il s'ennuie dans sa famille. Les parents s'accordent sur le fait que Simon n'accepte aucune règle parentale, aucune

autorité, aucune frustration. Pour Madame, « *il va toujours aux limites des limites parentales* » et, si elle tente d'asseoir son autorité, une crise éclate. D'après le rapport d'évaluation, le psychiatre qui suit Simon « *confirme la complexité de la situation où les dysfonctionnements éducatifs et les troubles du jeune sont imbriqués* ». Cependant, les parents ont un retour positif du CMP qui trouve que, « *en comparaison avec les autres enfants, Simon va bien* »... ce qui ne semble pas beaucoup aider la famille. De plus, son traitement et son psychiatre ont récemment changés sans aucune explication et M. Lelandais se sent jugé par les soignants : pour lui, « *les psys ont toujours une suspicion envers le milieu familial et la famille n'est au courant de rien* ».

Arthur, de son côté, consomme quotidiennement du cannabis (au moins 6 joints par jour). Pendant l'entretien, Madame nous apprend qu'une enquête est actuellement en cours pour consommation et vente de stupéfiants, ce que Monsieur n'a pas du tout évoqué lors de notre échange. Arthur a verbalisé aux professionnels de la psychiatrie qu'il a « *peur de son père* », sans que cette peur ait été interrogée. Quant à M. Lelandais, il relativise ces paroles au cours de l'entretien d'accueil : pour lui, « *les médicaments lui font exprimer des choses en ce moment, avec un niveau très perturbé* ». Ainsi, cette expression ne serait pas celle de la réalité et aucune remise en cause n'est observée. Arthur est actuellement hospitalisé et M. Lelandais nous apprend qu'un nouveau diagnostic a été évoqué : maniaque-dépressif type bipolaire. Il constate que « *c'est la première fois que des mots sont posés* » et cela le soulage car « *c'est très pesant de ne pas avoir de diagnostic et de ne pas pouvoir se projeter* ». Mme Lelandais ne vit pas du tout les choses de la même manière : elle n'a pas besoin d'un diagnostic, mais que ses enfants aillent mieux. Elle se dit notamment très inquiète quant à l'état de santé psychique d'Arthur : « *il est triste, abattu, il rejette la responsabilité de son état sur ses parents et exprime un désir de mourir* ». Les parents se déclarent tous deux démunis face au fonctionnement de leurs fils.

#### *Un couple parental en conflit latent et en déficit de communication*

Les parents reconnaissent la gravité des faits et s'accordent sur le fait que Madame est trop laxiste et Monsieur trop sévère. M. Lelandais constate qu'il met des limites à ses enfants et que ceux-ci l'écoutent, tandis que, vis-à-vis de Simon, « *sa mère ne lui force jamais la main et s'est laissée bouffer pendant des années* ». Pour lui, elle serait à l'origine des troubles des garçons. De son côté, Madame « *est démunie et dans l'incapacité aujourd'hui d'asseoir son autorité maternelle* », mais elle « *pense qu'Arthur explose* » lorsqu'il rentre de chez Monsieur car « *il se contiendrait par crainte de son père en raison du cadre rigide au domicile* ». D'ailleurs, du fait de la sévérité de leur père, les deux mineurs refusent régulièrement de se rendre chez lui. Madame observe, chez Simon, un blocage tous les vendredis soirs depuis 5 ans et il lui est déjà arrivé « *de s'armer de couteaux pour tenter de se protéger d'un départ chez son père* ». Elle souligne que « *Simon a peur du jugement de son père* ». L'origine des troubles est interrogée par les professionnelles que les parents voient différemment. Tandis que Madame désigne clairement la séparation en 2016 comme l'élément déclencheur, Monsieur ne perçoit pas de moment précis et fait éventuellement le lien avec la perte de son propre père en 2019. Aussi, les parents constatent le manque de liens entre les deux frères qui ont 4 ans d'écart et peu de centres d'intérêt communs. De nouveau, M. Lelandais en attribue la responsabilité à Madame : « *ayant un problème pour trouver sa place en tant que maman, Arthur a longtemps pris le rôle de père envers son petit frère, afin de diminuer les crises de l'enfant* ».

La virulence des propos, avec beaucoup de reproches d'une part comme de l'autre, interroge la relation entre les parents. M. Lelandais admet que « *leurs relations sont tendues* », mais déclare qu'ils arrivent à s'entendre pour tout ce qui concerne les enfants. Mme Lelandais constate que « *la communication est plus apaisée avec le papa depuis un mois* ». J'apprendrai par la suite que Madame s'est confiée à la psychologue du service de pédopsychiatrie et que la FRIP rédigée en avril 2021 relate des faits de violence conjugale : « *Mme Lelandais nous dit que la séparation est due à des violences psychologiques*

de la part de son mari ». Si elle n'a jamais déposé de plainte, elle « souffre de son passé et elle trouve que son fils Arthur reproduit le même comportement que son ex-mari, selon elle, c'est un enfant qui est dans la domination et la manipulation ». Tout comme pour Simon, « elle n'arrive pas à asseoir son autorité » vis-à-vis d'Arthur, mais surtout, elle a « le sentiment qu'il a de l'emprise sur elle », que « son fils prendrait le rôle du père ». "Domination", "manipulation", "emprise", les mots sont forts et évoquent une histoire des violences masculines qui se répète autour de Madame. Centrés sur les enfants, les entretiens d'accueil n'aborderont pas du tout ces questions qui viendront pourtant impacter l'accompagnement éducatif.

### Les 6 premiers mois d'intervention : des relations familiales gangrénées

Mon retour dans la situation se fait au mois de septembre 2022, lorsque nous commençons, auprès des professionnels, notre immersion d'un an dans les familles. Six mois ont passé et c'est déjà le moment de la réunion d'évaluation pour Simon et de la synthèse de fin de mesure pour Arthur, bientôt majeur. Au moins, cette double réunion me permet d'avoir une vision complète de ce qui s'est passé au cours des 6 premiers mois de la mesure éducative.

#### *Une angoisse permanente chez les deux adolescents*

Arthur est toujours partie prenante et présent à tous les rendez-vous. Dès sa première rencontre avec Marlène et Pascale, il avait réfléchi en amont à ce qu'il voulait partager avec elles... sauf que le rendez-vous a eu lieu chez M. Lelandais, en sa présence. Il a alors verbalisé à plusieurs reprises que, ne souhaitant pas parler devant son père, il aurait aimé être seul avec les éducatrices. Celles-ci ont ressenti beaucoup d'agressivité d'Arthur envers son père, de tensions, de conflits... et un père impuissant. Arthur a depuis pu s'exprimer en toute liberté. Il ne se sent pas écouté par ses parents, bien qu'il concède que son père essaye de le comprendre mais sans y parvenir. Il se sent surtout exclu de la relation que sa mère entretient avec Simon ; celle-ci ne le soutient jamais, mais l'agresse en permanence. Il exprime le fait qu'il « a besoin de l'aide de ses parents, mais qu'ils ne seront jamais présents émotionnellement, seulement financièrement ». Enfin, Arthur verbalise beaucoup souffrir des troubles de son frère et avoir essayé de bien faire, plus jeune, en lui donnant du cadre. En phase dépressive pendant l'été, il semble remobilisé : reprise du lycée ainsi que d'une activité sportive, projection pour trouver des petits boulots. Il souhaite aussi travailler son autonomie – notamment le logement – comme le fait une de ses amies avec son éducatrice, mais accéder à l'indépendance et se prendre en main l'angoisse. De plus, s'il se rend régulièrement dans des festivals de musique, ses liens sociaux sont limités car c'est une activité qu'il pratique seul. Il craint constamment l'interprétation de ses propos et de ses actes, et être jugé par les autres l'angoisse. Arthur consomme toujours du cannabis et a été jugé pour revente : une peine de travail d'intérêt général a été prononcée. Quant à sa violence, Arthur reconnaît les faits et regrette de ne pas réussir à s'exprimer autrement. Il s'interroge beaucoup et « exprime le besoin d'avoir un lieu d'écoute, de l'aider à comprendre ce qu'il ressent », et ce malgré le suivi psychologique dont il bénéficie. Par ailleurs, il fait le lien entre son comportement et les « violentes disputes entre ses parents » dont il a été témoin et a « le sentiment de reproduire ce qu'il avait vu petit ».

Pour Simon, le service a proposé une 3<sup>ème</sup> en internat afin de l'éloigner du contexte familial et de lui donner un cadre. Une équipe spécialisée du CMP l'a accompagné dans ce retour à l'école mais, une semaine après la rentrée scolaire, il se sent en incapacité d'aller au collège : « Simon a nommé ses angoisses permanentes et envahissantes ». En effet, tout l'angoisse : la préparation de ses affaires, celle de sa valise, l'absence de Wifi éventuel à l'internat, ce que les autres vont penser de lui, sa réussite scolaire malgré un bon niveau, etc. ; il est complètement déscolarisé avant la fin du mois. Les éducatrices n'ont pas été invitées à l'équipe de suivi de scolarisation. Il lui arrive aussi de refuser d'aller au CMP

pendant plusieurs semaines, de participer aux séances de groupe alors qu'il s'y était engagé ou d'aller chez son père : il a fugué de chez lui cet été et ils ne se sont pas revus pendant plusieurs semaines. Ce n'est pas mieux du côté maternel : la semaine précédant la réunion d'évaluation, Simon a violemment frappé sa mère alors qu'elle lui demandait d'aller dormir. Après un appel de Mme Lelandais, Marlène va le voir dès le lendemain et trouve un jeune extrêmement tendu, disant lui-même ne pas aller bien. Il ne souhaite pas aller chez son père, ni au collège, « *contrainte à laquelle il ne met aucun sens* », tandis qu'il ne se sent pas compris par rapport au mode de vie qui lui convient, à savoir passer quotidiennement 12h sur les écrans : « *il ne comprend pas que ça pose problème* ». Surtout, il ne semble ressentir aucune culpabilité par rapport aux coups portés à sa mère la veille et remet toute la faute sur elle : « *elle me stresse* ». Marlène s'interroge sur sa capacité d'empathie. Comme il demande à faire les choses en autonomie, elle le met au défi pour se rendre au collège ; les parents sont dubitatifs. Concernant la situation familiale, Simon considère que « *ce n'est pas forcément nous [Arthur et lui] le problème* » et remet fortement en cause le manque d'attention et d'écoute de ses parents, ainsi que la dureté de leur modèle éducatif, notamment du côté paternel.

#### *Des parents qui ne sont pas sur la même longueur d'onde*

Ce qui est frappant dans cette réunion, c'est la place que prend Simon par rapport à Arthur. Ce dernier est majeur dans 2 mois et, alors qu'il est urgent de baliser sa sortie, sa situation n'est évoquée que très rapidement. Ceci est le reflet des actes de chacun des deux jeunes, mais aussi des échanges avec les parents. En lisant les notes prises par les éducatrices au cours de ces 6 mois, je note que Mme Lelandais n'aborde jamais les problématiques de son fils aîné. Les seules fois où elle en parle, c'est pour souligner ses travers : « *il a dirigé son frère* », « *on a vécu du harcèlement* », « *il a fini par me menacer et me violenter* ». M. Lelandais, quant à lui, « *ne comprend pas pourquoi Madame est autant à charge contre Arthur et l'écarte autant de sa vie* ». Il trouve son fils courageux et estime que « *Arthur a beaucoup subi les troubles de son frère* ». À l'inverse, pour M. Lelandais, Simon est « *un enfant tyrannique* ». Deux clans s'opposent. D'ailleurs, les parents ne sont d'accord sur rien : ni sur l'accès à l'autonomie d'Arthur – Madame souhaite qu'il parte en appartement tandis que Monsieur ne l'en pense pas capable –, ni sur l'internat pour Simon – qui inquiète Monsieur car son fils peut être influençable –, ni sur la prise en charge des mineurs – ils ont deux visions de l'éducation différentes Madame estime qu'il est « *très compliqué de communiquer avec Monsieur et qu'il prenne le relai* » alors qu'elle ne l'informe pas de certains éléments importants (comme les violences de Simon) et que, pour lui, « *il ne peut pas pallier à tout ce que Madame ne peut pas faire* ». Pour les professionnelles, les parents ne sont pas cadrants dans leur fonctionnement et les enfants « *évoluent dans un environnement fait d'injonctions paradoxales permanentes* ».

#### *L'incontournable travail avec le secteur de la psychiatrie*

Lors de la réunion d'évaluation/synthèse, les professionnelles s'interrogent sur la place que peut prendre le travail éducatif dans cette situation où il est complexe de distinguer ce qui relève du psychologique et ce qui relève de l'éducatif. Elles observent beaucoup d'incertitudes au niveau des parents et en concluent que le service doit se positionner clairement du côté du besoin de l'enfant en préconisant que Simon n'aille pas chez sa mère car tous les deux sortent fragilisés de ces moments, ou que les enfants s'éloignent le plus possible du milieu familial. On décide de maintenir l'objectif d'accès à un appartement pour Arthur, avec un étayage via un Contrat jeune majeur (CJM) et/ou d'autres dispositifs comme une plateforme d'appui et de coordination des situations complexes pour les jeunes ou un Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) spécialisé dans le handicap psychique. Pour Simon, la réflexion a été menée avec les professionnels du CMP, dans un

travail partenarial constructif. Le pédopsychiatre souhaitait prévenir le juge des violences et préconiser un placement judiciaire, mais il a d'abord pris attache auprès des éducatrices. Suite à ces échanges, il se renseigne pour une hospitalisation en interne et un placement sera envisagé dans un second temps. Le CMP a également proposé d'augmenter les rendez-vous car Simon « *a besoin de verbaliser davantage* », tandis que l'équipe éducative travaillera avec lui sur ses angoisses, à partir d'outils adaptés (code rouge, échelle d'angoisse, etc.). Ce travail partenarial n'existe pas autour de l'aîné et il est question de « *prendre rendez-vous avec le service psychiatrique qui suit Arthur* » et du « *besoin d'une réunion avec tous les partenaires* ». Il s'agira aussi de « *l'accompagner dans sa scolarité* » et de « *le valoriser par la réussite* ».

Alors que jusqu'ici quasiment toutes les rencontres se sont faites en individuel – à savoir un seul parent à la fois avec les 2 éducatrices ou un jeune et une éducatrice en tête à tête –, la stratégie change. D'une part, il s'agit maintenant de rencontrer les parents ensemble afin de partager des constats communs. Si M. et Mme Lelandais ne s'entendent pas, les professionnelles constatent qu'ils sont en capacité de se parler. Elles aimeraient essayer de travailler avec eux autour des comportements « déviants » de leurs enfants, afin de déterminer qui en est la « cause » (l'éducatif, le soin, les parents). D'autre part, la psychologue du service sera présente aux rendez-vous car les problématiques sont loin de relever uniquement de questions éducatives. Par exemple, Madame n'est pas en capacité de se protéger de ses enfants et la psychologue sera plus à même de lui exposer les conséquences physiques et psychologiques de telles violences et de lui apporter des réponses, un soutien.

Entre octobre 2022 et janvier 2023, « *on essaye que les parents se parlent* »

#### *Règlement de comptes lors de la première réunion commune*

Suite à cette nouvelle orientation stratégique, les parents sont reçus ensemble dès le mois d'octobre ; les deux éducatrices référentes de la mesure ainsi que la psychologue de l'équipe sont présentes. M. et Mme Lelandais sont extrêmement crispés à leur arrivée. Lorsque nous allons les chercher dans la salle d'attente, ils ne se parlent pas et une tension est palpable entre eux. C'est en file indienne et dans un silence complet que nous rejoignons la salle de réunion. Après avoir recontextualisé la réunion, la psychologue demande des nouvelles des enfants. Comme toujours, c'est par la situation de Simon que la conversation s'engage. M. et Mme Lelandais reviennent sur les difficultés qu'ils rencontrent avec lui depuis plusieurs années (colères, violences, etc.). Ils expriment leur « *détresse totale* » et se demandent : « *Quand être dans le cadre ? Quand être dans la bienveillance et l'écoute ?* » Mais Madame ne laisse pas les professionnelles apporter une réponse à ces questionnements éducatifs et déclare qu'elle se sent agressée à la fois par son ex-conjoint par rapport à l'éducation des enfants et par les enfants dans leurs échanges verbaux avec elle. Elle conclut par un « *tu es tyrannique* » à l'encontre de son ex-conjoint, raison pour laquelle, d'après elle, Simon ne souhaite plus venir chez son père. Pour Monsieur, si son fils n'a pas d'actes violents avec lui, c'est car « *je me permets de lui dire ce qui n'est pas possible parce que je n'en ai pas peur* », limites que Madame est en incapacité de mettre. C'est le grand déballage et nous les laissons, dans un premier temps se dire ce qu'ils ont besoin que l'autre entende.

M. Lelandais bascule dans la résignation face à la situation de ses enfants, tout en étant dans la compréhension de ce qui leur arrive : « *j'ai fait le deuil par rapport à l'avenir des enfants* » ou encore « *ça peut être lourd pour les enfants* ». Puis c'est de nouveau l'attaque, de la part de Monsieur cette fois-ci qui proclame : « *je me sens agressé parce que je ne suis missionné que dans les moments de crise* ». C'est l'agresseur agressé qui se sent, non pas indifférent à la situation que vivent ses enfants, mais en absence de responsabilité. C'est le moment que choisit la psychologue pour intervenir, revenir sur les ressentis des enfants par rapport au conflit parental, à ce climat de tension qui a préexisté pendant plusieurs années avant la séparation et qui existe toujours. Pour Mme Lelandais, tout ça est de la faute

de Monsieur et lui assène : « *Simon te sent rigide* », tout en essayant d'atténuer ses propos en concédant que c'est « *peut-être un problème d'interprétation* ». Elle donne l'impression de prendre conscience que ses attaques contre Monsieur pourraient se retourner contre elle. Sa colère se décale sur son aîné, dont elle parle pour la première fois depuis le début de la réunion : « *Arthur ne supporte pas que je nomme mon désaccord comme si tout était de ma faute* ».

La psychologue interroge la manière dont chaque enfant peut s'identifier par rapport aux différends qui existent entre leurs parents. Elle souligne que « *le conflit est une manière d'être en relation* », mais qu'autre chose les réunit, à savoir l'amour de leurs enfants : c'est lui qui doit guider leurs relations. M. Lelandais concède : « *On a 2 enfants charmants. Ils ont plein de capacités, ils sont tous les deux intelligents...* » Madame attaque à nouveau : « *Ils ont surtout ressenti beaucoup de pression.* » Reprise en main de la conversation par les professionnelles en recentrant sur les besoins de Simon, notamment le fait que ses parents doivent l'aider à accepter l'échec car il a un niveau d'exigence vis-à-vis de lui-même très élevé. L'ambivalence de Simon est soulignée : s'il demande constamment à faire par lui-même, à 14 ans il a besoin de l'adulte pour tout. Son développement psycho-affectif est interrogé car il a des angoisses et des crises qui correspondent à celle d'un petit enfant, avec un besoin de maîtrise pour être rassuré et notamment divers tocs qui pallient ses angoisses. Pour la première fois, M. Lelandais s'interroge sur leur part de responsabilité et se demande si les problèmes viennent du fait qu'« *il n'y a pas de relation verbale depuis que les enfants sont tous petits* », « *pas d'expression des émotions dans la famille* ». Le père s'inquiète aussi pour Arthur qui est dans une « *phase maniaque* » et en « *décompensation par rapport à la prise de toxiques* ». M. Lelandais estime que son fils a des troubles réactionnels liés au fait qu'« *il s'est missionné par rapport aux troubles et angoisses de son frère* ». Il constate qu'aujourd'hui « *il fait énormément d'efforts* » et qu'il faut absolument aborder la question de l'après majorité d'Arthur et notamment parler de ses consommations de toxiques. Mais Madame ne semble pas en capacité de sa projeter vers l'avenir et retourne dans le passé : « *ça a été très violent avec moi* », réplique qui sonne comme un nouveau reproche envers son ex-conjoint.

Au final, la psychologue évoque le fait que la prochaine réunion pourrait avoir lieu en présence des enfants et les parents sont partants. Après leur départ, Pascale partage qu'elle ne trouve pas sa place éducative dans cette situation : « *il faut s'écarter du système pour les accompagner au niveau psychologique* ». Ici, au niveau éducatif, le travail vise surtout à améliorer la communication entre les différents membres de la famille : entre les parents entre eux, entre les adolescents et leurs parents, et entre les deux frères.

#### *Les limites de la « thérapie familiale »*

Un mois plus tard, il manque un acteur autour de la table : Simon est absent et son frère le déplore. Arthur aurait aimé que Simon soit présent car, de son côté, « *j'ai déjà parlé beaucoup* » et il ne voit pas le sens de ce rendez-vous sans son frère. D'autant plus que, pour lui, les problématiques se situent à son niveau : « *Un truc pour que la famille aille mieux, ce serait que Simon se comporte normalement. Ça a un impact sur papa et maman et ça a un impact sur moi.* » Il se reproduit le même fonctionnement que pour la thérapie familiale démarrée avant la mesure et avant les épisodes de violence d'Arthur. Par rapport à cette thérapie, M. Lelandais nous avait expliqué, lors de l'entretien d'accueil, que « *Simon est dans le refus et était souvent absent. De fait, l'objet de nos préoccupations n'étant pas là, la thérapie familiale n'avait pas d'intérêt. Elle a peut-être dégagé un peu la parole d'Arthur, mais n'a pas servi à grand-chose.* » Je me dis que Monsieur avait probablement vu juste, tout comme Marlène qui, une dizaine de jours avant cette rencontre, avait pressenti l'absence de Simon, tout en soulignant que c'est lui qui pose le plus de problèmes. Le fait que Simon n'assiste à aucune rencontre frustre son frère et ne permet pas d'avancer concrètement. Les seules avancées lors de cette réunion portent sur la projection d'Arthur par rapport à sa majorité, notamment le fait qu'il s'est déjà renseigné pour travailler comme

éclusier l'été prochain. Il est soutenu par son père dans ses projets tandis que sa mère ne comprend pas sa frustration par rapport à la réunion : « *je ne comprends pas qu'Arthur se mette dans cet état* ».

Lors de la rencontre suivante, début décembre, Arthur est devenu majeur et la mesure ne le concerne donc plus. Il est cependant près à venir si son frère est également présent. Ce n'est pas le cas. Face à l'absence d'adhésion de Simon dans cette démarche, la psychologue du service, qui s'est tout particulièrement engagée dans cette situation, se tourne alors vers un accompagnement exclusif de ces parents démunis. Les éducatrices continuent à rencontrer Simon.

### *Instillation d'une nouvelle réponse : le placement de Simon*

Début décembre, les professionnelles s'entretiennent avec Simon lors d'une de ses hospitalisations en pédopsychiatrie ; sa dernière hospitalisation remonte à moins d'un mois. Je ne suis pas présente, mais les notes de Pascale sont précieuses. Les professionnels de l'unité reviennent sur l'arrivée violente de Simon qui a nécessité l'intervention des pompiers et sur l'état de stress très important de Mme Lelandais. Lors de cette rencontre, Simon s'exprime sans détours sur ses limites et celles de ses parents : « *je suis lent, j'ai besoin de temps pour tout* », « *je suis incapable de prendre des initiatives* », « *il n'y a pas de place pour mes envies au sein de la famille* », « *je suis l'objet de mes parents* », « *mes parents croient que je ne vais pas y arriver* ». Il anticipe systématiquement les problèmes et les réactions négatives des autres. Surtout, il a un « *fatalisme morbide* », d'après l'expression employée par la psychiatre. Si Simon est soulagé d'être hospitalisé et que tout se passe bien, il est conscient qu'un retour à domicile peut le faire basculer. C'est d'ailleurs le cas le week-end suivant où, lors d'une permission chez sa mère, son comportement négatif et agressif envers Mme Lelandais entraîne de la violence réciproque avec son frère. Aussi, sous la pression de M. Lelandais, le CMP a fini par poser le diagnostic de schizophrénie pour l'adolescent.

Pour la pédopsychiatre, « *ça va être désastreux s'il retourne chez l'un des parents* ». Parents et professionnels s'accordent sur le fait que le retour de Simon à domicile doit être balisé en amont. Le service psychiatrique propose d'organiser des stages d'observation pour Simon ; du fait de ses angoisses, Marlène pense qu'il ne parviendra pas à s'investir. Un Institut psychothérapeutique pour les jeunes est évoqué, mais n'est accessible qu'à partir de 16 ans ; Simon est âgé de 14 ans. Rapidement, les professionnels en arrivent à privilégier un lieu d'accueil pour l'éloigner de l'ensemble des membres de sa famille avec qui il a des relations exécrables. Un rendez-vous avec les parents a lieu l'après-midi même et c'est délibérément que le mot « placement » est prononcé afin de pouvoir apprécier la réaction des parents. Mme Lelandais dit qu'elle n'est « *plus capable de s'adapter* » et accepte le placement ; elle est à bout et adhère à toutes les propositions. Quant à Monsieur, il vient les questionner et exprime une fois encore « *des doutes* » : il a « *peur que Simon prenne de mauvais repères, de mauvais modèles* », le public des foyers l'inquiète. Les éducatrices leur demandent de « *se faire confiance, chacun* » et de réfléchir. Les parents ont un mois pour mûrir leur réflexion avec deux échéances début janvier 2023 : un rendez-vous ensemble, parents et professionnelles, et la réunion de synthèse intermédiaire.

Ces temps sont préparés avec minutie et nous nous retrouvons avec Marlène, Pascale et la psychologue dès le 4 janvier matin pour 1h30 de réunion ; événement rare dans des agendas ultra-contraints. Il faut dire que les professionnelles ont à cœur de préparer au mieux la rencontre avec les parents et qu'une inquiétude se ressent quant à la perspective de celle-ci. Elles savent maintenant comment les parents fonctionnent et verbalisent pendant la réunion préparatoire qu'elles « *ne sont pas confiantes* » : ils peuvent mettre à mal les propositions dans le seul but de contredire l'autre parent. Après un point sur la situation familiale, des décisions claires sont donc prises, avec des stratégies plurielles pour favoriser les probabilités de placement :

- Laisser la main aux parents sur leurs propositions, que ce soit en termes d'accueil ou en termes de compétences parentales : qui peut faire quoi pour Simon ?
- Leur proposer le placement afin de décharger les parents de cette ambiance lourde et d'offrir un cadre à Simon. Ce placement pourrait être administratif si les parents admettent enfin leurs défaillances ou judiciaire pour avoir davantage de cadre et de chances que ça se mette en place.
- Proposer à Madame des entretiens individuels avec la psychologue afin qu'elle puisse parler sans être sous le jugement de Monsieur qualifié psychologiquement de « passif-agressif ». Les professionnelles soulignent que la mise en place d'un suivi psychologique pourra aussi favoriser le placement au sein de l'association. À l'issue de la réunion, tout le monde est étonné de voir que Mme Lelandais ne donne pas suite à cette proposition, mais que Monsieur se montre intéressé. Il rencontre la psychologue en entretien individuel quelques semaines plus tard.

La psychologue anime la rencontre avec les parents et ponctue celle-ci de questions très précises qui permettent d'avancer dans les constats et la réflexion. *Quel est votre rôle ?* Les parents ne trouvent pas leur place dans l'éducation de leurs fils et sont « très démunis », toujours « en tension ». *Jusqu'où c'est viable pour vous ?* Mme Lelandais « ne va tenir » et « un hébergement extérieur serait vraiment adapté » ; Monsieur ne la contredit pas. *Quelles compétences vous avez pour accompagner Simon et lui montrer vos accords ?* Nous avons souhaité que M. Lelandais s'engage sur des questions administratives, comme la recherche de stages ou de lieux d'accueil, mais la conversation tourne autour des troubles de Simon, le fait qu'« il est très difficile d'interpréter ses besoins et ses envies » et qu'après chaque séjour à l'hôpital ses troubles réapparaissent. Les parents ne se remettent pas en question. *Quel lieu idéal pour Simon ?* Les éducatrices leur présentent diverses options comme un lycée thérapeutique ou des séjours de rupture qui « permettent de déconstruire pour reconstruire ». Madame ne sait pas si l'état de santé de Simon le lui permettra. Monsieur souhaite « qu'il aille au bout d'un objectif », à savoir celui qui a été fixé de faire des stages ; toutefois, le lycée thérapeutique lui convient. Les professionnelles vont se renseigner sur le lycée thérapeutique et les séjours de rupture, pour être prêts si besoin. *Comment faire pour redonner confiance aux enfants ?* Monsieur dit les valoriser et leur confier des tâches, « sans déroger ». Madame n'y parvient pas car elle a peur de leurs réactions. *Quelle solution de garde ?* Madame déclare avoir accepté la maladie de son fils et est consciente qu'il faut l'éloigner de ses parents. Elle est prête à tout, mais n'a pas de proposition. Monsieur ne voit pas l'intérêt de le placer car « il retombe dans ses affres avec tout le monde ». Il craint également que le jugement parle de nouveau de défaillance parentale. La psychologue insiste sur le fait que, avec le placement, « on souhaite vous rendre le pouvoir d'agir » et que, même si celui-ci n'est pas effectif, la perspective du placement permettra de travailler avec un cadre modifié. *Aujourd'hui, peut-on acter que son lieu de vie est chez Monsieur ?* Celui-ci est d'accord mais, pour les parents, si cette décision est imposée à Simon, elle « est vouée à l'échec ». Et ce, même si la décision est portée par le service, le soin ou encore une requête JAF. Nous en arrivons à la conclusion qu'un lieu d'accueil est la seule solution et la tension monte entre les deux parents. Mme Lelandais assène un : « on est d'accord, c'est juste que Monsieur n'est pas capable de prendre la décision de placer Simon ». Il lui est proposé de visiter un lieu d'accueil de Chanteclair pour le rassurer.

### 1<sup>er</sup> semestre 2023 : dans l'attente d'un hypothétique placement

#### *L'annonce du placement n'a pas été sans effet : un problème, quel problème ?*

Le service éducatif a commencé à préparer les parents au placement de Simon et, mi-janvier, une nouvelle FRIP rédigée par la pédopsychiatre du CMP vient appuyer cette démarche. La professionnelle de santé conclut de la manière suivante : « Nous sommes extrêmement préoccupés pour ce jeune garçon pour lequel un placement nous semble être la seule issue. Ce jeune est en effet en rupture de soins et mettre en place une nouvelle hospitalisation sans perspective d'hébergement au retour serait un nouvel

*échec de notre point de vue. Ce placement m'apparaît tout à fait urgent à mettre en œuvre.* » Face à ces demandes concomitantes, une audience anticipée est prévue mi-mars pour statuer.

Sauf que, pendant les deux mois qui séparent l'accord de toutes les parties autour de cette solution et la décision du juge qui prononce effectivement le placement, la situation évolue. Tout d'abord, l'annonce d'un placement potentiel a eu un effet sur Simon qui s'est remobilisé : il va chez son père une semaine sur deux, sans difficulté apparente, s'implique dans son suivi psychologique, etc. De fait, comme la situation s'améliore, Mme Lelandais est moins sous pression et Monsieur ne voit plus forcément l'intérêt du placement. D'ailleurs, lors de son audition au Tribunal pour enfants, Simon explique au juge que tout va bien actuellement (suivi psychologique, garde alternée, pas de tensions, coucher raisonnable, prise du traitement), puis *« se dit indécis pour la suite et exprime sa crainte et ses peurs face à la perspective d'une prise en charge extérieure inconnue »*. L'adolescent est en capacité de s'adapter et de se conformer aux attentes des adultes, sans violence, pour échapper à une perspective d'avenir qui l'inquiète.

D'après toutes les parties prenantes, la décision de placement semble avoir apaisé Simon. Il faut dire aussi que son traitement médical et l'absence de contraintes scolaires l'aident à diminuer ses angoisses. Les rendez-vous éducatifs s'espacent pour retrouver un rythme « classique » environ une fois par mois. Parallèlement, M. Lelandais nous informe qu'Arthur va très mal et qu'il est inquiet pour son fils. Mais il est majeur et la mesure a pris fin : il n'est plus possible pour le service d'intervenir.

#### *Séjours de rupture ? Hôpital de jour ? Lycée adapté ?*

En attendant, les professionnelles tentent de trouver un lieu d'accueil pour Simon puisque, lors de l'audience, le juge a précisé que *« le service gardien orientera en priorité le jeune soit sur un séjour de rupture, soit sur un petit collectif à la dynamique positive »*, et ce afin de ne pas exacerber ses angoisses et de le prémunir des mauvaises influences – crainte de son père. Pour Marlène et Pascale, les hébergements de l'association pourraient convenir car chaque MECS accueille seulement 6 mineurs mais lorsque la situation est présentée au service d'accueil, *« les collègues ont pris peur »*. L'idéal, pour les éducatrices, serait que la cheffe de service fasse le lien avec l'ASE afin de bien leur expliquer la situation et la coordinatrice fait une demande en ce sens. Il est vrai que la lecture du dossier peut impressionner.

Quant au séjour de rupture, il est délégué à M. Lelandais. Après l'audience, celui-ci a dit *« ne plus trouver sa place dans les soins »*. Il s'est investi dans la recherche d'un séjour de rupture avec Simon afin que celui-ci ne refuse pas une proposition venant de son père. De nouveau les parents sont en désaccord, cette perspective ne satisfaisant pas Madame. Elle préfère que son fils intègre un lycée expérimental, avec des enseignements et des soins, et procède à son inscription dès le mois de mai. Les éducatrices trouvent que cette solution est peu viable : d'une part, les jeunes ne sont pas accueillis au sein de l'établissement tous les jours, d'autre part, il ne dispose pas d'internat alors qu'il est situé dans un département voisin. En soutien de Madame, le CMP a fait une demande de transports pour la rentrée. Imbroglia à ce sujet fin juin lors de la réunion de synthèse de la mesure. Les ISE viennent d'apprendre que la pédopsychiatre a remis en cause le séjour de rupture auprès des parents, sans échange ni justification auprès du service. L'effet immédiat est que M. Lelandais, qui s'est beaucoup investi dans la recherche de séjours, ne perçoit plus le sens de ce projet. Ce sont les montagnes russes lors de la réunion. 1<sup>er</sup> temps, de la colère contre la psychiatrie : *« Chanteclair n'a jamais eu la main sur la mesure. C'est le soin qui coordonne et ils ne nous invitent plus aux synthèses, ce sont eux que les parents rencontrent »*. Ce n'était pas le cas en début de mesure où le partenariat était effectif ; en octobre, un mail du CMP soulignait même que *« compte-tenu de la situation de Simon, il apparaît essentiel que nous coordonnions nos actions »*. Mais le médecin a changé et les relations partenariales aussi. Simon

va au CMP deux fois par semaine et, de fait, ses parents ont davantage d'interactions avec les professionnels du soin qu'avec ceux de la mesure éducative. 2<sup>ème</sup> temps, un raisonnement concret : le service éducatif doit continuer à rechercher un séjour de rupture pour l'adolescent « *car c'est écrit dans le jugement et que l'ASE soutient le projet* ». Un débat s'engage tout de même sur la meilleure réponse à apporter : vaut-il mieux « *un éloignement pour le structurer à temps plein* » ou bien « *des activités régulières à la journée/demi-journées, mais qui lui demanderont de s'investir* » ? C'est en effet le projet que travaille le CMP qui espère que Simon va pouvoir intégrer l'hôpital de jour. Sauf que l'adolescent ne le souhaite pas, alors qu'il s'est personnellement investi dans la recherche de séjours de rupture. 3<sup>ème</sup> temps, une remise en question quant à l'information obtenue : c'est Monsieur qui a prévenu le service de l'abandon du projet. Les parents ne sont-ils pas, encore une fois, en train de s'alimenter de leurs craintes ? Les professionnels du soin sont-ils vraiment hostiles à un séjour de rupture ? Il s'agit sans doute d'un principe de précaution face à la crainte d'un passage à l'acte de Simon et afin de ne pas entraver l'évolution positive en cours. De nouveau, la décision de s'appuyer sur le jugement prévaut ; cela permettra de convaincre les parents.

La mesure prend fin au mois d'août 2023, sans qu'aucune solution n'ait été trouvée pour Simon faute de places : ni lieu de placement, ni séjour de rupture, ni hôpital de jour, ni lycée expérimental. S'il va mieux et que divers projets ont ponctué son été, ce n'est pas pour autant que les problèmes sont réglés. D'ailleurs, près d'un an plus tard, en juin 2024, Marlène m'informe qu'elle a eu des nouvelles par un autre service de milieu ouvert du département : Simon n'est toujours pas placé et une nouvelle mesure d'AEMO a été prononcée.

Dans cette famille, les professionnelles (éducatrices, psychologue et coordinatrice) ont pu faire part de plusieurs difficultés. *Primo*, la prégnance des problématiques sanitaires qui ont entraîné un travail partenarial compliqué avec le soin et des interventions en trio (2 ISE et 1 psychologue) sur une même situation. Surtout, l'équipe éducative s'est retrouvée démunie pour apporter des réponses adéquates – en lien notamment avec le manque de places dans des structures adaptées aux problématiques de santé des jeunes. Selon leur état psychique, la situation évolue favorablement à certaines périodes, mais les problèmes de santé reprennent le dessus ; le travail est à recommencer. Ainsi, le poids du sanitaire pèse doublement : dans les réponses à apporter et dans les liens avec les partenaires. *Secundo*, le fait que le travail soit davantage tourné vers les parents que vers les enfants. Pour les professionnelles, c'est le fonctionnement parental qui dysfonctionne : « *les problèmes des enfants ne sont que le symptôme de choses non réglées dans leur couple* ». Mais elles ont passé toute la mesure à « *essayer de construire quelque chose avec les parents* » sans y parvenir. *Tertio*, le milieu social de la famille qui diffère de celui auquel elles sont habituées dans la plupart des situations. Elles ont ici été confrontées à des parents « *compétents* », au sens de « *socialement capables* », mais pris dans un conflit émaillé de violences, rendant impossible un accord pour le bien de leurs enfants.

## Chapitre 4 - Les pratiques professionnelles : une dimension clé

### IV.1. Affecter une situation familiale à une prise en charge : effets d'une marge de manœuvre réduite

#### Les commissions d'attribution : des espaces de négociation

En amont des interventions, l'affectation d'une situation familiale à un ou plusieurs ISE et, de ce fait, à une équipe se fait en commission d'attribution. Ces réunions hebdomadaires regroupent les 2 chefs de service du milieu ouvert, les 5 coordinateurs d'équipe et la secrétaire de direction. Bien que le fond des situations ne soit pas abordé au cours de ces commissions, il s'agit cependant d'un moment central pour l'organisation du service. L'objectif est d'affecter, à chaque nouvelle situation entrante<sup>81</sup>, un intervenant socio-éducatif (attribution) et de passer en revue les situations pour lesquelles un changement doit être opéré (réattribution). Chaque ISE a un *listing* de 30,5 situations en AEMO/AED<sup>82</sup> et 12 en renforcé, sachant qu'un enfant égale une situation.

30 situations et demi... Comment fait-on pour avoir des moitiés d'enfants ? Tout simplement par le biais des co-interventions où chaque enfant compte pour 0,5 situation pour chacun des deux ISE. Ainsi, bien que les travailleurs sociaux préfèrent intervenir en binôme, ils sont obligés de limiter cette modalité, sous peine de voir leur *listing* augmenter en nombre de mesures. En effet, les co-interventions peuvent vite devenir chronophages. Par exemple, la famille Hochart où il y a 4 enfants compte seulement pour 2 situations dans le *listing* de Marlène et 2 situations dans le *listing* de Thibaut. Or ils ont tout de même à accompagner et rencontrer 2 parents séparés et 4 enfants ayant des problématiques individuelles spécifiques, ainsi que tous les partenaires qui gravitent autour de la situation. Si ce mode de fonctionnement leur permet de se partager une partie des rendez-vous, une autre partie doit être faite en commun (réunions du déroulé de la mesure, rencontre avec les deux parents, etc.) et des temps de coordination sont indispensables pour la transmission des informations.

En commission d'attribution, un premier tour de table des coordinateurs permet de faire le point sur le *listing* individuel des ISE et d'avoir une vision précise des places disponibles sur chaque territoire et pour chaque intervenant. Le secteur géographique de la famille l'affilie d'emblée à l'équipe dédiée à ce territoire et à son coordinateur. Seules les familles habitant la capitale régionale ou les communes limitrophes peuvent être attribuées à chacune des équipes et servent, par là-même de variable d'ajustement. L'équipe d'AEMO renforcée, quant à elle, intervient sur l'ensemble du département.

Pour autant, l'attribution d'une nouvelle situation n'est pas forcément aisée car, en plus des disponibilités des ISE et de la localisation géographique, un certain nombre de paramètres sont à prendre en compte, comme :

- Le nombre d'enfants par famille : au-delà de 2 enfants, une co-intervention est souvent proposée afin que chacun puisse être accompagné dans son individualité.

---

<sup>81</sup> Ces commissions traitent simultanément des AEMO, des AED et des mesures renforcées. En 2023, avec le surcroît d'activité, l'association est en charge de 468 mesures d'AEMO confiées par le Juge des enfants (dont 39 renforcées) et de 338 mesures d'AED confiées par l'Aide sociale à l'enfance (dont 39 renforcées).

<sup>82</sup> Le temps de trajet est en partie pris en compte : le territoire Nord-Est étant très étendu, le *listing* des professionnels y est de 29,5 situations pour compenser le temps de trajet supplémentaire.

- L'âge des enfants : certains ISE sont plus ou moins à l'aise avec les petits ou les adolescents. À noter que les référents de tout-petits peuvent trouver un soutien auprès d'une éducatrice de jeunes enfants faisant partie de l'équipe d'AEMO renforcée et qui peut être ressource sur quelques situations.
- La complexité de la situation familiale : les cadres veillent à diversifier les situations pour qu'un même éducateur ne se retrouve pas uniquement avec des situations complexes à gérer. Ils veillent, par exemple, à une diversification des mesures AEMO et AED.
- Les souhaits et demandes des enfants et des familles, s'il y en a. Par exemple, dans une des situations présentées, un enfant a demandé à avoir un éducateur différent de son frère.
- Les mouvements de professionnels, l'inexpérience éventuelle des nouveaux et l'impact pour les familles qui sont contraintes de changer de référent – parfois plusieurs fois au cours de la mesure. C'est par exemple le cas de la famille Auger qui a eu 2 référents au cours de la première année, le premier ayant quitté l'association, avant de se voir attribuer un 3<sup>ème</sup> référent suite à leur déménagement dans un autre territoire.

Ainsi, la question de l'attribution de la situation est pensée sous l'angle des besoins de la famille et des caractéristiques du travailleur social le plus adéquat à l'accompagner et les cadres échangent sur la cohérence des attributions. En réalité, l'attribution est effectuée sous l'angle très restrictif de la file active des travailleurs sociaux et éventuellement de l'équilibre à conserver dans leur *listing*. L'admission d'une famille avec plusieurs enfants est souvent contrainte à partir des deux variables incontournables : le territoire et le nombre de places disponibles dans le *listing* des ISE. Une équipe est constituée de 6 intervenants socio-éducatifs et il est rare que plusieurs d'entre eux disposent de plusieurs places.

Au vu de l'enjeu en termes de charge de travail, les coordinateurs ont tendance à représenter les intérêts des ISE de leur équipe. Cependant, si chacun exprime ses contraintes et celles des travailleurs sociaux qu'il a sous sa coordination, aucun ne fait preuve de mauvaise volonté. Tant qu'il reste des places et que les familles résident sur leur territoire, la situation est automatiquement attribuée à l'équipe. Quant aux familles résidant sur la ville tampon, elles trouvent rapidement une équipe pour les accompagner. En cas de difficultés, chacun propose des marges de manœuvre possibles aux collègues, ce qui permet de trouver des solutions.

### Des ressources territoriales insuffisantes qui mettent à mal les familles... et les professionnels

Lors de la phase d'observation de la recherche, nous avons assisté à 4 commissions d'attribution. Toutes les mesures d'AEMO et d'AED classiques présentées ont été attribuées lors de la première présentation ou de la commission suivante. En revanche, le renforcé fonctionne avec une liste d'attente importante. Il y a 39 places d'AED renforcé, avec une liste d'attente comprise entre 15 et 18 situations. De même, les 30 places d'AEMO renforcée ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins. Parmi les 20 familles participant à la recherche-action, les limites de l'accompagnement ordinaire se sont fait sentir au cours de l'année pour 4 d'entre elles (Kermer, Auger, Lelandais, Vannier). C'est-à-dire que les référents sociaux, en lien avec leur équipe, ont estimé que la famille avait besoin d'un accompagnement renforcé et les enfants ont été inscrits sur la liste d'attente de l'AEMO-R. Or aucun d'entre eux n'a obtenu de place pendant le temps de la recherche. Dans 3 de ces familles, la mesure d'AEMO classique a d'ailleurs pris fin sans passage par l'AEMO renforcée, avec un placement à domicile pour Anatole Auger, un placement pour Simon Lelandais et une AED pour Léane Vannier. Par ailleurs, des familles suivies en renforcé pendant la recherche ont dû attendre plusieurs années pour avoir une place. C'est le cas, par exemple, de Julien Saïdi où 2,5 ans se sont passés entre le jugement de février 2019 préconisant l'exercice de la mesure « *en tout ou partie avec des moyens renforcés* » et sa mise en place en août 2021. Il avait 10 ans lors de la demande et les problématiques ne sont plus les mêmes en pleine adolescence.

Dans ces cas, le service signale au Conseil départemental que : « *Après la phase évaluative, nous repérons, dans cette situation, la nécessité de mettre en place les moyens renforcés. Cependant, à ce jour, nous n'avons pas la possibilité de les rendre effectifs.* »

Cette observation est également valable pour les accompagnements par des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) où les ressources territoriales ne sont pas à la hauteur des besoins des familles. Dans le cadre de cette recherche, le besoin de TISF a été repéré et une intervention sollicitée – soit par le juge des enfants, soit par le service éducatif, avec accord du Conseil départemental – dans plus d'une famille sur deux. Or, pour la moitié d'entre elles, les interventions n'ont pas pu se mettre en place telles que préconisées « *faute de disponibilité de personnel* ». Par exemple, une famille est accompagnée 1h45 au lieu des 4h demandées, tandis que d'autres ne sont pas du tout accompagnées car « *les prestataires ne peuvent plus assurer d'interventions de TISF sur le secteur d'habitation des parents* ». Il s'agit là d'une inégalité territoriale flagrante pour les familles en protection de l'enfance. Ce manque de ressources entraîne aussi :

- Des injonctions contradictoires dans les décisions prononcées. Pour exemple, la famille Auger qui réside sur un territoire dépourvu de TISF, a un jugement en assistance éducative qui « *subordonne le maintien du mineur au domicile parental au respect des conditions suivantes : mise en place d'interventions de TISF au domicile [...]* ». Quelle crédibilité de la Justice lorsque ses décisions ne sont pas applicables ?
- Une complexification du travail des professionnels d'AEMO, notamment dans leurs liens avec les familles. Dans la situation précitée, la demande de TISF du service auprès du Conseil départemental explique que, « *si, dans un premier temps, les parents ont refusé l'accompagnement par des TISF, ils ont aujourd'hui évolué dans leur positionnement acceptant cette modalité d'accompagnement* ». Quelle crédibilité des intervenants sociaux lorsqu'ils parviennent à convaincre les parents, mais qu'il n'y a pas de suites concrètes ?
- Un impact délétère sur les situations familiales, les parents restant avec leurs propres difficultés. Après l'information de l'absence de TISF, « *Mme Filoche se dit en incapacité de gérer le quotidien, de faire les devoirs de Romane en présence d'Enzo. Elle a besoin de conseils, de soutien, et surtout qu'on le fasse avec elle pour intégrer un autre fonctionnement.* » Lors des visites à domicile, nous avons tenté, avec leur référente Marina, de leur donner des objectifs et des outils pour l'organisation de la vie quotidienne. Par exemple, lors d'une visite en novembre 2022, M. Filoche nous a expliqué sa difficulté pour que Romane fasse son lit (« *elle n'arrive pas à le faire* ») ou mette la table (« *elle ne veut pas le faire* »). Or, nous dit Monsieur, « *comme je ne veux pas de conflits, c'est moi qui le fais* ». Nous échangeons autour du fait que ce n'est pas une solution et qu'il faut mettre des rituels qui rassurent Romane et nous accordons sur le fait que chaque membre de la famille doit faire une petite action chaque jour. Après avoir balayé différentes options, M. Filoche propose de mettre en place un calendrier qu'il affichera sur le réfrigérateur. Très bonne idée. Sauf que, lorsque nous revenons le mois suivant, le calendrier n'est pas mis en place et la situation est toujours la même. Ce type d'action a besoin d'être accompagné au jour le jour et seule l'intervention d'une TISF permettrait un tel suivi.

Quant à Mme Saïdi, elle était en attente de telles interventions : « *Madame a déjà bénéficié d'interventions TISF par le passé et perçoit aujourd'hui la nécessité que cela se remette en place. Elle a besoin d'un étayage pérenne au vu des difficultés qu'elle rencontre dans l'organisation du quotidien.* » Quelques mois plus tard, le service constate que « *concernant la tenue du cadre auprès des enfants, les TISF observent que Madame est toujours en grande difficulté pour poser du cadre et surtout le tenir* ». L'une de nos visites à domicile avec Thibaut a lieu pendant les vacances scolaires, en fin de matinée. Il est 11h, Julien dort encore et Assia

est levée depuis quelque temps déjà. Comme d'habitude, elle n'a pas pris de petit-déjeuner et refuse d'aller prendre sa douche. Malgré de nombreux échanges autour de l'alimentation, Mme Saïdi ne perçoit pas forcément l'intérêt de petit-déjeuner, elle-même faisant un seul repas par jour « *pour perdre du poids* ». De plus, elle ne parvient pas à asseoir son autorité et Assia négocie beaucoup avant que nous intervenions et qu'elle finisse par aller prendre sa douche. Fâchée d'avoir dû céder, elle s'enferme dans la salle-de-bain jusqu'à notre départ. Là aussi, le soutien de TISF lors du lever serait utile et les 2h15 manquantes d'intervention par semaine lui auraient peut-être permis des évolutions plus importantes. Au lieu de cela, tous ses enfants sont placés les uns après les autres : Julien en novembre 2022 et Assia en décembre 2023, tandis que Maxence l'était déjà depuis février 2019. Quel soutien apporter à des familles ayant besoin d'un étayage important ?

Les référents éducatifs comme les parents apprennent à faire sans. Surtout, les professionnels tentent de trouver des relais pour accompagner la famille et les enfants. La famille Saïdi étant accompagnée en AEMO renforcée, c'est la TISF de ce service qui est sollicitée. Pour la famille Filoche, la manque de TISF est en partie palliée par « *des lieux de ressource qui permettent à Romane d'évoluer positivement* », comme des accueils réguliers chez sa grand-mère, des inscriptions au centre de loisirs ou la recherche d'un lieu d'étude certains soirs. Enfin, aucune solution n'est trouvée pour la famille Auger où il y aurait besoin, « *pour répondre aux besoins fondamentaux de leur fils [...] d'un accompagnement concret afin de stimuler les parents à la mise en acte, voire même qu'ils reproduisent ce qu'ils observent des professionnels* ».

Ainsi, des besoins sont repérés par les acteurs de la protection de l'enfance – AEMO standard, AEMO renforcée, intervention de TISF –, mais les ressources territoriales ne permettent pas toujours de les mettre en œuvre. Alors les professionnels « bricolent », acceptent une mesure compliquée alors qu'ils en ont déjà beaucoup, passent davantage de temps avec une famille qui est sur la liste d'attente du renforcé car ils savent que ce n'est pas le moment de la lâcher, trouvent des relais territoriaux permettant de donner un cadre aux enfants faute de TISF pouvant le faire, etc. En résumé, ils s'engagent pour essayer de compenser les manques.

## IV.2. Approcher les familles : évaluation *versus* affiliation

Une fois la mesure attribuée à un ISE, la famille commence à « apparaître » dans son champ de perception et, aussi inattendu que cela puisse paraître, cette famille commence à faire présence pour l'intervenant bien avant qu'elle ne soit rencontrée en réalité. Qui plus est, cette présence n'est pas d'abord d'ordre documentaire, mais d'abord d'ordre sensoriel. Comme cela a été montré ci-dessus, les coordinateurs qui connaissent la composition du *listing* de leurs ISE, et particulièrement en nombre de situations lourdes ou complexes, se donnent pour rôle de veiller à un équilibre tenable. Ils veillent aussi à annoncer une famille en suivant des logiques qui ne sont pas celles strictement administratives de « l'entrée en *listing* » communiquée en réunion, mais d'une communication plus personnalisée, adaptée aux appétences de chaque coordinateur. Ce qui doit être retenu ici est que, indépendamment de son existence sous forme de dossier, l'arrivée d'une nouvelle famille constitue un petit événement qui nécessite une attention particulière. Le moment et les formes de l'annonce ne sont pas anodines, parce que ce qui est en jeu, c'est la perspective d'une relation de travail souvent au long cours, d'une « relation épaisse » dirait Martha Nussbaum (2010), qu'elle définit comme « *les relations que nous avons avec ceux avec qui nous partageons une histoire significative* ».

Dans ce fil relationnel qui commence à se tisser, les documents écrits ont une place qui apparaît assez secondaire. Même si la décision du juge est disponible au moment de l'entrée de la famille dans le *listing* de l'ISE (ce qui n'est pas systématiquement le cas, compte tenu des délais de transmission des greffes vers le service), elle sera le plus souvent présentée par le coordinateur en réunion d'équipe, et l'ISE référent pourra prendre quelques notes sur son carnet. En clair, la famille commence à exister parce qu'elle devient l'objet d'un dialogue : on s'en parle en équipe. Dans les faits, il règne au sein des équipes une forme de division du travail : contrairement aux ISE dont le rôle est d'intervenir à proximité des familles, les coordinateurs ont avec elles un lien médiatisé par les écrits, donc bien plus distant. Cette partition du travail se fait visible au moment de l'entretien d'admission de la famille, au cours duquel le coordinateur, bien qu'il n'ait aucun lien hiérarchique avec les ISE, tient une position d'autorité, redoublée par un rôle de « gardien administratif ». C'est lui qui pose le cadre de cette réunion qui matérialise la mesure, et il le fait en se référant à la décision du juge. Après avoir demandé aux membres présents de la famille « *ce qu'ils en ont compris* », c'est lui qui note les objectifs convenus dans le PEI (pour « projet éducatif personnalisé », version locale du DIPC) et qui l'amènera au fil de la mesure.

Dans ce *processus*, l'évaluation de la situation familiale réalisée suite à une information préoccupante, ou celle réalisée dans le cadre d'un précédent rapport de fin de mesure, n'est pas la référence centrale qu'elle revêt dans les représentations du travail, que s'en font les observateurs extérieurs. Elle constitue plutôt une base de départ, à partir de laquelle nouer un dialogue, entre professionnels, puis avec la famille.

### IV.2.1. De l'évaluation de la situation familiale aux objectifs de la mesure

#### L'évaluation : un arbre qui cache la forêt ?

La thématique de l'évaluation de la situation familiale et du danger qu'elle peut constituer pour l'enfant apparaît dans les années 2000, puis gagne continuellement en importance. En 2001, Naves et Cathala constatent « *une évaluation des situations des mineurs et de leurs familles majoritairement insuffisante* » (Naves et Cathala, 2000, p. 36-37 ; voir aussi : Roméo, 2001 ; Naves et al., 2003) ce qui, disent-ils, ne facilite pas la prise de décision des inspecteurs ASE et du juge des enfants. Pour autant, ils soulignent également l'existence d'un décalage entre ce qui est rédigé et transmis à ces instances de décision et ce

que les travailleurs sociaux peuvent dire de chaque situation, indiquant que c'est le passage à l'écrit dans la chaîne documentaire des transmissions qui fait problème, davantage que la connaissance sensible des situations. Il s'ensuit que dès la création de l'observatoire national de l'enfance en danger (ONED) en 2004, l'évaluation est un axe de travail donnant lieu au financement de travaux. En 2006, le CREAM Rhône-Alpes lance une recherche-action en partenariat avec 4 conseils départementaux, qui aboutira à un référentiel d'évaluation aujourd'hui diffusé sous le nom d'ESOPE. L'idée était en effet d'accompagner la réforme de la loi de 2007 qui fait de l'évaluation le préalable obligatoire à toute attribution d'une ou plusieurs prestations (art. L 223-1 CASF).

Au fil des années, cette thématique est régulièrement ré-évoquée : dans les rapports consacrés par l'ONPE à la protection de l'enfant à domicile (AEMO en 2013, l'AED en 2014), puis dans la démarche de consensus consacrée aux besoins de l'enfant en 2016, ainsi que lors de celle consacrée à la protection à domicile en 2019. Entre temps, la loi de 2016 a réintroduit, dans l'article sur l'évaluation, un alinéa précisant les cas de transmission en urgence, liés à la maltraitance (art. 9 modifiant l'article L.226-3 du CASF) et s'est assortie d'un décret, précisant les conditions concrètes de sa mise en œuvre (décret n° 2016-1476 du 28 octobre 2016). L'enjeu soulevé de manière itérative est double : d'une part la rigueur du regard posé sur les risques que les difficultés relevées font peser sur le développement des enfants, ainsi que sur les compétences et pratiques parentales ; de ce double point de vue, les évaluations sont considérées comme trop approximatives et subjectives. D'autre part, la posture des professionnels, qui est souhaitée plus associative des parents, y compris dans le cadre de l'évaluation<sup>83</sup>. La persistance des critiques est telle que la haute autorité de santé (HAS) finit par être mandatée pour produire un « cadre d'évaluation national<sup>84</sup> », composé de 5 modules détaillant la santé, la vie scolaire, de loisirs et sociale de l'enfant, sa vie familiale incluant les relations avec des tiers, son contexte de vie et enfin les réponses des parents à ses besoins fondamentaux. Contrairement au référentiel ESOPE, l'usage de ce référentiel est rendu obligatoire par la loi Taquet de 2022 (décret du 30 décembre pris en application de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022).

Or, pour légitimes qu'aient été ces préoccupations, le fait qu'elles se soient concentrées exclusivement sur l'évaluation d'une part, et qu'elles puissent être considérées comme réglées par un référentiel d'autre part, est matière à constituer un questionnement de fond. En effet, si l'existence d'une trame commune apparaît comme une base nécessaire pour poser un regard sur les familles, il apparaît tout aussi nécessaire que cette base soit compatible avec l'espace-temps que les professionnels ont à disposition pour intervenir, non seulement dans le cadre de l'évaluation initiale, mais également dans la chaîne des interventions ultérieures. À cet égard, le fait que le référentiel HAS compte quelques 150 pages suggère que ses concepteurs n'ont pas réellement pris en compte cette contrainte, ce qui pourrait expliquer les difficultés de recours à ce genre d'outil. En outre, si disposer d'une base permettant de structurer les observations et d'organiser la réflexion est essentiel, cela ne saurait remplacer les connaissances et la culture dispensées par une réelle formation en protection de l'enfance (*cf.* chapitre 1). Il y avait là un impératif également pointé par l'ensemble des rapports cités ci-dessus, mais resté sans suites, car autrement plus complexe et coûteux à mettre en place, comme en témoignent les difficultés persistantes des rares acteurs départementaux qui s'y sont attelés (Devreese et Chapeau, 2021).

Enfin, la focalisation sur l'évaluation et le fait d'y répondre sous la forme d'un référentiel assez exhaustif, traduit l'exacerbation de la logique objectiviste, consistant à croire que les difficultés, les

---

<sup>83</sup> Le thème de l'association des parents est bien plus ancien que l'évaluation puisque c'était l'objet de la circulaire de 1984 sur les droits des parents dans leurs relations avec l'ASE. Les difficultés autour de la mise en place du projet pour l'enfant sont considérées comme une autre expression saillante d'une certaine résistance des intervenants à sortir de leur position de surplomb (ONPE, 2016).

<sup>84</sup> [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference)

objectifs et les actions existeraient comme des faits, indépendamment du regard et des relations. Et que par voie de conséquence, il suffirait de *savoir*, c'est-à-dire d'avoir une analyse des phénomènes, pour *faire*, c'est-à-dire pour les résoudre. Or cette vision objectiviste n'est pas sans contradiction avec l'intention d'associer les familles dans une logique de participation, puisqu'il s'agit d'un savoir *sur* autrui, plutôt qu'*avec* autrui. Sauf bien sûr à imaginer que cet autrui se laisserait convaincre par la force supposée d'un savoir dont l'énoncé suffirait à faire autorité. Peut-être que l'élaboration de l'outil HAS par un groupe de travail composé majoritairement d'acteurs du champ médical est pour quelque chose dans cette représentation. Quoi qu'il en soit, ce qu'a révélé notre immersion dans l'accompagnement des familles par les travailleurs sociaux, c'est que l'intervenant est situé à une place radicalement différente, où une telle objectivation des familles, *primo*, n'a pas d'existence réelle - ce qui sera montré ci-dessous. *Secundo* n'est pas tenable dans la relation à l'autre - ce qui sera montré dans la suite des analyses, intitulée « affiliation ».

### L'évaluation en question : faut-il tout savoir pour pouvoir faire ?

Dans les récits de trajectoires familiales que nous avons livrés dans le chapitre 3, nous avons donné aux écrits – et notamment à la décision du juge, basée sur l'évaluation et prévoyant des objectifs pour l'intervention – la place qu'ils occupent réellement dans l'activité ordinaire des travailleurs sociaux. Or celle-ci ne suit pas la répartition suggérée par l'ONPE : « *la mesure d'AEMO devrait être clairement positionnée comme une intervention éducative et non comme une mesure permettant une analyse de la problématique familiale (...) La mission d'intervention tend à instaurer un changement pour que l'enfant ne soit plus en danger* » (ONPE, 2013, p. 7).

D'une part parce que force est de constater que les évaluations auxquelles nous avons eu accès étaient souvent grevées d'informations manquantes, alors qu'elles étaient importantes et parfois cruciales. Par exemple, dans le cas de la famille Auger, il existe de nombreux flous sur leur situation de couple, leurs revenus ou encore la situation d'emploi/formation de Monsieur, alors que ces éléments jouent directement sur la famille, dont les contours parentaux (où est Monsieur lors des rendez-vous ? quel est son rôle auprès de son fils ?) et les conditions de vie (très défavorisées mais jusqu'à quel point ?) apparaissent insaisissables. Pour la famille Hochart, l'évaluation a tendance à être focalisée sur Madame, tandis qu'il n'est fait aucune mention des violences ni de l'alcoolisation de Monsieur qui sont pourtant centrales dans le vécu des enfants et de Madame.

D'autre part, au-delà de ces manquements, l'évaluation, même lorsqu'elle s'avère assez complète, reste un éclairage nécessairement partiel, qui attire l'attention sur certains points et jette au moins autant de mystère sur ce qui reste dans l'ombre. Le cas des Kermer, longuement détaillé dans le chapitre 3, l'illustre bien. Si le rapport de l'ASE, sur lequel s'appuie le juge au moment de l'audience, fournit un ensemble de motifs de préoccupation, le cadre dans lequel ces observations ont été réalisées est peu lisible. On rappelle que ce sont les parents qui ont appelé l'ASE de la Mayenne qui ne s'était pas manifestée des mois après leur arrivée, sans que l'on sache ce qui s'est mis en place. De plus, il est précisé que Nicolas avait bénéficié d'une mesure de placement dans le département où sa famille habitait précédemment, sans que l'on sache pour quelles raisons. Quant aux motifs de danger évoqués dans le rapport, ils sont énoncés mais sans la contextualisation qui permettrait d'en comprendre le sens : quelle sont les circonstances où Nicolas se montre « *casse-cou* » ? S'agit-il de l'élan à la découverte d'un petit garçon de 5 ans, ou de réelles prises de risque ? Cela se produit-il en présence des parents ou en leur absence ? Ont-ils pris des précautions et comment le vivent-ils ? Cela a-t-il ou pas un lien avec « *l'impulsivité* » de Monsieur ? Quelles sont ces « *attentes d'adulte* » des parents à l'égard de leur aîné ? Et qu'en est-il à l'égard du second enfant ? Qu'entend-on par « *sentiment d'illégitimité* » chez Madame, est-ce important et dans ce cas, comment cela se traduit-il concrètement ? Comment tout ceci est-il lié,

ou pas, avec les conditions de vie difficiles de cette famille ? Quels liens ont-ils avec leurs proches et peuvent-ils en attendre du soutien ?

Si certaines évaluations apparaissent être perfectibles, d'autres, comme celle de la situation familiale des Kermer, livrent une représentation assez complète et fidèle de leurs difficultés. Pour autant, elles comportent aussi inévitablement des zones d'ombre, tout écrit demeurant nécessairement partiel. Or ces zones d'ombre ne sont pas sans effet : ne pas réellement savoir dans quel cadre ont été réalisées les observations, ne pas connaître l'antériorité de faits qui remontent à la petite enfance de Nicolas, et surtout manquer d'éléments de contexte permettant de donner un sens aux observations et d'évaluer les différents types de danger pour les enfants suscite inévitablement une réserve à l'égard de l'écrit. Cette position de réserve semble d'ailleurs pertinente au regard du nombre d'éléments susceptibles de biaiser l'évaluation. À commencer par un biais de temporalité : plusieurs mois peuvent s'être écoulés entre l'évaluation initiale de la situation (ou le rapport rédigé dans le cadre d'une précédente mesure), l'audience, puis l'arrivée de la situation au service. Il faut évoquer le biais d'intervenant : les travailleurs sociaux savent bien que l'évaluation est le fruit d'une relation particulière entre famille et intervenants, relation qui peut avoir été de confiance ou pas, ayant orienté ce qui a été observé. On peut aussi parler de biais institutionnel, au sens où l'écrit reflète un point de vue professionnel sur la famille, avec lequel les parents peuvent être en désaccord total ou partiel, ou encore n'avoir pas compris ce qui leur est reproché, pour des raisons de langage, de point de vue ou encore d'émotions, toujours très vives dans le cadre de l'audience. Il peut enfin se jouer un biais lié au jeu familial : l'évaluation peut avoir été « prise » dans la stratégie d'un parent qui porte des accusations sur l'autre, sur un fondement somme toute assez subjectif (on se souviendra du cas Vinatier) ou être mise au silence, comme par exemple dans le cas de la famille Hochart, où l'existence des violences n'a pu être écrite.

Restituée à partir de cette variété d'angles, l'évaluation apparaît plutôt comme la trace écrite de ce que les acteurs institutionnels ont pu observer depuis la place qu'ils ont pu prendre dans le système familial, du sens qu'ils en ont tiré, de ce qu'ils ont considéré pertinent d'en faire et de ce que cela a produit. À ce titre, il est effectivement souhaitable que cette trace soit la plus structurée et étayée que possible, d'où l'importance de la qualité du référentiel ; tout en restant dans les limites du praticable, sous peine de constituer un énième format administratif inusité. Pour autant, cette trace est l'expression d'un point de vue situé, et à ce titre relatif et discutable. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle est considérée par les travailleurs sociaux, à la fois dans leur pratique préalable à la rencontre, et dans leurs rapports aux familles, nous y reviendrons.

### Fixer des objectifs de travail d'après évaluation : une compétence du juge des enfants ?

Dans la perspective que nous avons qualifié d'« objectiviste », il apparaît souhaitable que le juge des enfants fixe, sur la base de l'évaluation, les objectifs du travail qu'auront à mener ensemble l'intervenant et la famille. En 2009, la Cour des comptes soulignait, de manière critique, que les mandants ne fixaient pas d'objectifs clairs aux services chargés de la mise en œuvre, tandis qu'en 2013, l'ONPE prenait position en ce sens : « *la décision judiciaire légitime l'intervention du service au sein de la cellule familiale. Le juge des enfants devrait donc fixer des objectifs à la mesure ; le service, quant à lui, déterminerait les moyens et les processus pour les atteindre* » (ONPE, 2013, p 11).

Cette représentation soulève à notre sens deux interrogations : la première relative à la *faisabilité* de cette recommandation qui présuppose que les situations en protection de l'enfance seraient à ce point univoques et/ou le magistrat à ce point clairvoyant, qu'il lui serait possible, au cours du temps limité de l'audience - dont l'objet est, faut-il le rappeler, d'abord un débat contradictoire - d'énoncer le danger et de fixer des objectifs pour y remédier. La seconde interrogation a trait à la *philosophie* des rapports que cette représentation sous-tend. Dans cette vision, le magistrat apparaît comme un « sachant » et en

mesure de « faire faire », c'est-à-dire non plus dans le rôle de celui qui dit le droit, nomme le danger et décide d'un cadre protecteur pour en sortir, mais aussi comme un prescripteur de vie privée. Quant au service, il devient un exécutant qui « *met en œuvre les moyens et les processus* » requis pour réaliser la feuille de route, dans laquelle la famille n'a plus qu'à s'inscrire.

Le juge n'est donc plus une figure d'autorité devant laquelle les parents, avec l'aide des services, auront à rendre compte d'agencements relationnels moins dangereux, mais une figure qui a le pouvoir de soumettre. Avec la question de savoir jusqu'où ce rôle est assumable. Dans un dossier consacré à « L'action éducative au Tribunal », l'hebdomadaire *Lien Social* rapporte un cas de figure où la décision rendue par le Juge des enfants précisait : « *Madame doit quitter Monsieur* », et Salvatore Stella, à l'époque président du CNAEMO de commenter : « *Face à cette injonction intrusive, la mère de famille s'est mise à mentir à l'éducateur* »<sup>85</sup>. Si l'exemple du dossier peut paraître extrême (il est néanmoins réel), il a le mérite de souligner le paradoxe qu'il y a à imaginer qu'un professionnel, fût-il magistrat, puisse décider de la vie de parents, alors qu'il s'agit précisément de les restaurer dans une parentalité pleinement responsable, citoyenne, par une mesure d'assistance éducative qui *a priori* n'est même pas censée porter atteinte à leur autorité parentale (que penser alors, de « prescriptions conjugales »?).

Pour ce que nous avons pu en observer, le rapport des juges des enfants (au nombre de 2 dans la juridiction concernée) à la définition d'objectifs est assez varié, non pas entre l'un et l'autre juge, mais plutôt d'une situation à l'autre. Tantôt, les objectifs sont établis de manière assez sommaires, *via* des formulations standards de type : « *les parents ont manifestement besoin d'un étayage dans leurs fonctions parentales* ». Ou « *il s'agira d'accompagner les parents dans une meilleure compréhension et une meilleure réponse aux besoins de leurs enfants* ». Ou encore, « *il y a lieu que les enfants x et y trouvent dans la mesure un espace de parole* ». Tantôt les objectifs sont résumés en fin de document, sous forme de liste, et ce d'autant plus qu'ils sont pensés comme contraignants. C'est notamment le cas lorsqu'il y un « maintien sous condition », c'est-à-dire lorsque le mineur n'est pas placé, à condition que ses parents s'acquittent de ce qui relève alors de réelles obligations (selon l'article 375-2 du code civil). À la lecture des décisions judiciaires, ce rapport variable aux objectifs se comprend mieux. On l'a déjà évoqué dans les chapitres 2 et 3, les décisions sont rédigées sous la forme d'un récit décrivant différentes caractéristiques plus ou moins problématiques de la vie familiale, sans logique claire. Les dangers sont énumérés au fil de cette description, sans être regroupés sous forme thématique, ou même seulement hiérarchisés. En conséquence, cela ne prépare pas à pouvoir leur faire correspondre des objectifs en fin de décision, raison pour laquelle, sauf caractère spécifiquement contraignant, ceux-ci sont laissés à l'usage que les professionnels en feront. Cette manière de procéder est d'ailleurs d'autant plus accessible à ces derniers, que la rédaction de la décision reprend en bonne partie les éléments du rapport de fin de mesure que ces mêmes professionnels ont rédigé.

#### IV.2.2. S'affilier aux familles : une nécessité discrète mais incontournable

Si, contrairement aux représentations des acteurs « extérieurs », les intervenants en AEMO ne privilégient pas une approche « documentaire » des familles, c'est qu'une autre approche prédomine, que l'on pourrait qualifier d'« approche sensible des familles ». Ce qui est en jeu, c'est ce que les travailleurs sociaux désignent comme « relation de confiance », qu'il s'agit de commencer à construire. Il faut d'ailleurs remarquer que de l'extérieur, cette relation n'est pas évoquée autrement qu'à travers le prisme de la « participation des familles » (autrement dit, à travers une injonction sur la forme qu'elle devait revêtir), comme si l'existence même d'une relation était une évidence ne relevant d'aucune

---

<sup>85</sup> « Dossier AEMO, l'action éducative au tribunal », *Lien Social* 1202, mars 2017, p. 24.

compétence particulière, là où l'évaluation se distinguerait par sa technicité. Pourtant, les chercheurs qui ont travaillé sur l'AEMO soulignent l'importance décisive tout à la fois de cette relation, de sa qualité et de sa fragilité, ainsi que l'investissement continu et entier qu'elle mobilise chez l'intervenant : « *La construction de la relation repose sur un travail de mise en confiance pour que le partage de l'intimité familiale puisse être rendu effectif. Cette relation professionnelle entre l'éducateur et la famille concernant la vie privée se construit par frottement, par test, par interférence, par intuition. Elle n'est jamais acquise. Elle se dérobe souvent et se regagne parfois* » (Potin, 2013, p. 53).

Pour ce qui nous concerne, s'il est une réalité dont l'immersion dans la pratique permet de prendre la mesure, c'est que *primo*, la construction d'une relation avec des familles qui en majorité, et bien qu'elles ne s'autorisent pas toujours à dire, ne veulent pas de l'intervention, ne va en rien de soi. Alors que, *secundo*, cette relation est la condition *sine qua non* d'un travail possible. L'enjeu en est tel que les professionnels la qualifient d'« *affiliation* », dont l'étymologie signifie rien moins qu'« adopter pour fils »; il s'agit donc de créer des liens d'association incluant la famille et l'intervenant dans un nouvel ensemble de type familial. Ceci étant dit, tout reste à savoir : concrètement, que faut-il entendre concrètement par là ? Comment les travailleurs sociaux s'y prennent-ils « techniquement » ? Et qu'est-ce que cela produit ? On y revient ci-dessous, dans un premier temps en analysant ce qui se joue lors de l'entretien d'admission, puis en approfondissant les enjeux du rapport à cet espace éminemment intime qu'est le domicile. Dans un deuxième temps, on cherchera à préciser les contours et le fonctionnement de cette relation d'affiliation, en rendant compte des compétences mobilisées par les professionnels et des conditions de leur efficacité.

### L'entretien d'admission : une solennisation visant à impulser une responsabilisation

Ce qui se perçoit avec force sur le terrain, c'est que le juge des enfants n'a qu'une autorité symbolique (dont la force réelle ne tient qu'à la menace majeure que constitue la perspective du placement), que la possibilité de mener un travail dans le cadre de la mesure est contingente, et qu'il dépendra surtout de la relation qui pourra être instaurée – ou non – avec la famille. Le fait que l'entretien d'admission, qui est la première rencontre entre famille et intervenant se déroule au service (ou dans une salle prêtée par un partenaire si la distance entre résidence de la famille est trop importante, mais rarement au domicile familial) et en présence du coordinateur constitue un dispositif institutionnel qui décline une certaine solennité, sorte de pendant administratif de l'audience. Ce qui est visé, *via* une rhétorique de la « responsabilisation », c'est l'instauration d'un rapport subtil, relevant d'un régime réciproque d'obligation et d'engagement. Il s'agit en effet de communiquer à la famille qu'elle n'a pas le choix de la mesure qui s'impose à elle, sans pour autant la positionner comme l'objet du pouvoir d'autrui, auquel cas le risque pourrait être qu'elle bascule dans une résignation passive, à l'opposé de la mobilisation recherchée vers une nouvelle forme de « *gouvernement de soi* », selon les termes chers à Frédérique Giuliani (2013). Cet engagement de la famille, les travailleurs sociaux cherchent à le susciter en procédant à une mise en scène discursive où chacun, à son niveau – famille, intervenant, coordinateur et institution – aura *in fine* à rendre des comptes au juge, puisque tous s'obligent à respecter la loi. Le message transmis implicitement est que chacun dispose d'un pouvoir qui est moins un pouvoir sur autrui, qu'un pouvoir renvoyant à soi-même, celui de la responsabilité de son pouvoir d'agir. Comme le dit Philippe Warin : « *À travers la responsabilisation des individus, il ne s'agit pas de transférer des charges – que les populations visées ne pourraient pas assumer de toute façon – mais de définir une forme de rapport social qui, en ramenant les individus « en rupture » dans des rôles de demandeurs (...), les raccrochant, sous d'autres conditions qu'auparavant, au mécanisme central des droits et obligations qui rend possible la régulation des intérêts individuels et collectifs* » (Warin, 2012).

L'appel à la responsabilisation étant posé - davantage par le coordinateur qui tient le cadre de cet échange inaugural - le registre du soutien à la famille peut prendre toute sa place. La référence à la décision du

Le juge ne joue pas que pour rappel des obligations, elle contient aussi une analyse de la situation et des axes de travail qui renvoient à la place de la famille dans la mesure, à son point de vue, à sa parole. C'est l'occasion pour les professionnels de prendre une position basse, en affirmant que rien ne sera possible sans la famille et en l'invitant à s'exprimer, y compris de manière critique ou conflictuelle – on se souviendra à cet égard de l'entretien d'admission réalisé avec le dubitatif M. Lelandais ou celui semé de piques réalisé avec Mme Vivien. La colère, voire une certaine virulence apparaissent en effet préférables à un silence crispé et morne, empêchant tout échange. À ce stade, le recueil des souhaits de la famille donne lieu à une consignation écrite sous forme d'objectifs dans le DIPC (document individuel de prise en charge mais en l'absence de connaissance mutuelle, il s'agit surtout d'une sorte de base d'accord réciproque pour l'intervention.

### Entrer au domicile des familles avec tact : le respect du territoire comme gage d'une confiance possible

Si l'entretien d'admission constitue une première rencontre et est conçu de manière à impulser une dynamique d'engagement réciproque, il se tient dans un lieu public et dans un registre à peu près ordinaire qui pourrait être celui d'un rendez-vous entre enseignant et famille autour de difficultés rencontrées par un enfant en classe. Le fait de pénétrer dans le domicile des familles représente une autre étape, puisqu'il s'agit d'entrer dans leur intimité. Intime, du latin *intimus*, signifie « ce qui est le plus en dedans, au fond », c'est un adjectif qui est le superlatif d'*interior*. D'abord employé pour qualifier une personne très unie avec une autre, il s'applique ensuite à la vie intérieure, généralement secrète d'une personne (Rey, 2006). Or les travailleurs sociaux sont tout, sauf des intimes (du moins en début de mesure). D'une part, ils n'ont pas été choisis mais imposés, sans compter qu'ils sont dotés d'un pouvoir de regard et de parole tel que l'ombre du placement n'est jamais totalement absente. En conséquence, leur présence peut être perçue comme adverse, générant sinon de la méfiance, du moins une réserve prudente. D'autre part, ils interviennent dans une temporalité qui oblige à franchir les étapes de manière accélérée : là où ordinairement, le choix de se fréquenter (ce qui est le cas lorsque des usagers sont en demande d'un service) permet qu'une confiance se construise à la faveur de « signes » - ou « gages de fiabilité » (Séverac, 2019) – attestant de la pertinence de la relation, les professionnels doivent procéder à un « rapprochement » rapide pour mettre l'intervention en place. Les familles sont donc mises dans l'obligation de dévoiler et les professionnels de voir ce qui est habituellement réservé à des proches – son intérieur – voire caché à tous, et parfois y compris à soi-même : ses difficultés avec son enfant, avec son conjoint, ses souffrances passées et ses failles personnelles.

Les enjeux liés au domicile sont donc pour le moins sensibles et à vrai dire, il est peu de circonstance dans la vie sociale qui impliquent une situation aussi étrange. Pour autant, ce type d'intervention n'est pas théorisé en protection de l'enfance, chaque professionnel portant la responsabilité de forger ses repères et de définir sa propre philosophie, de manière plus ou moins partagée avec son équipe (point traité ultérieurement). Tout se passe comme si le domicile était une friche sans cesse à conquérir, tout en demeurant une *terra incognita*. Or force est de remarquer que cela n'est pas un enjeu pour qui que ce soit, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'« affaire », auquel cas les modalités d'intervention sont promptement critiquées. Le Défenseur des enfants s'est ainsi saisi de situations où il est apparu que des enfants suivis en AEMO subissaient des maltraitances ayant échappé à l'éducateur du fait que celui-ci cantonnait sa visite à la pièce du logement où il effectuait des entretiens avec les parents. S'il est bien entendu impératif de revenir sur les situations dramatiques pour en saisir les composantes et le déroulé, les conclusions qui en sont tirées mériteraient de donner lieu à réflexion collective. Quel est le rapport au domicile attendu des intervenants ? Et plus fondamentalement aux familles ? Quel est le statut de ce cas particulier par rapport aux modalités générales d'intervention ? Et *in fine* que penser de l'absence de

*corpus* de connaissances fournissant un cadre éthique et pratique à cet exercice délicat, que l'on pourrait considérer comme indispensable à la formation des professionnels et de leur encadrement ?

En l'absence de ce *corpus*, on ne peut que constater la force de ces enjeux dans les pratiques. Le domicile des familles concernées par la protection de l'enfance, comme celui de tout un chacun, est un territoire privé, dont les habitants sont normalement libres de s'affranchir (dans la mesure du respect de la légalité) des contraintes liées au regard public. La protection à domicile transgresse cette partition entre public et privé, ordre fondateur des sociétés contemporaines (Elias, 1991), ce qui donne lieu à des images et des affects chargés : les professionnels peuvent redouter d'être perçus comme des colons arrivant « en terre conquise ». Le symétrique inverse existe également : au domicile, les familles sont sur leur territoire ; elles en maîtrisent l'accès, la configuration, les codes, le langage. Les ethnographes du domicile comme Bernadette Tillard ont laissé quelques descriptions des sentiments d'exposition et de vulnérabilité suscités par le fait de s'engager sur les terres de l'autre : « *Cherchant son chemin, l'entrée, la sonnette, le chercheur accepte le stress que lui impose l'accès à l'autre. (...) Il n'est pas rare que dans ces circonstances, le chercheur perde de sa superbe ! (...) la présence d'obstacles informe sur les protections de la famille vis-à-vis de l'extérieur. L'absence de nom sur la sonnette, la boue, les chiens, la langue d'usage dans les familles (...). Là, la présence des chiens aboyant et sautant sur moi, me rappelle chaque fois mon statut d'étrangère qui doit redemander l'aide des parents pour maintenir le « fauve » qui m'arrive à la taille et ne répond que très partiellement à l'injonction de ses maîtres* » (Tillard et Robin, 2010, p. 19-20). En AEMO aussi, il y a des chiens (plus souvent bruyants que méchants et par ailleurs parfois susceptibles de constituer des alliés), des conjoints menaçants, des domiciles quasi vides ou au contraire trop pleins, parfois nettoyés à fond avant l'arrivée du travailleur social, mais plus souvent pas très nets et parfois suspects de cafards ou de punaises. Émilie Potin décrit bien comment le corps se ressent de ce type d'environnement : « *Souvent, l'éducateur et moi-même avons conservé nos manteaux pendant l'entretien. Forme d'enveloppe protectrice dans un environnement matériel que nous ne percevons pas toujours propice pour se mettre « à l'aise »* » (Potin, 2013, p. 61). Ce qui se perçoit peut-être moins, précisément parce qu'elles sont extrêmement mobilisées, c'est à quel point les émotions sont fortement éprouvées par ces situations. On en a donné une idée dans le récit des trajectoires familiales ; on y revient plus loin.

Toujours est-il que la mission de protection oblige à surmonter ou à composer avec ces éprouvés, ce qui passe par l'adoption d'un positionnement qui contribue à déconstruire les ressentis d'intrusion, du côté des familles, comme de l'intervenant. Il s'agit donc de se rapprocher avec autant de précautions et de tact que possible, ce qui revient à donner les « signes » évoqués plus haut, pour montrer que le respect est réel et qu'une relation de confiance est possible. Concrètement, le fait de demander si l'on peut entrer, s'il faut enlever ses chaussures (ce qui peut donner lieu côté professionnel à des blagues sur la nécessité de se souvenir des rendez-vous nécessitant de montrer ses chaussettes, le défaut d'anticipation pouvant mener à devoir révéler à la famille leur état parfois discutable) sont une manière de marquer sa déférence envers les us et coutumes du lieu et de se montrer comme un professionnel humain, conscient qu'il n'est pas « en terre conquise » mais entre dans un territoire qui ne lui appartient pas.

De même, entrer chez les familles permet de voir ce qui est montré, cela ne signifie pas aller partout, ni tout voir et il n'est presque jamais arrivé que nous ne nous rendions ailleurs que dans la salle à manger, pièce habituellement dédiée à la réception de tiers. Les exceptions renvoient d'une part à l'AEMO renforcée qui, de par son caractère plus fréquent, a une pratique plus étendue du domicile ; d'autre part aux occasions où les parents nous ont invitées à venir dans d'autres pièces. On se souviendra de Mme Auger qui nous a invitées dans la chambre de son fils, alors que la famille Kermer a décliné notre proposition de ranger ensemble la chambre des enfants, ce que nous avons respecté, tout en négociant la possibilité de le faire ultérieurement. Le message implicite adressé à la famille est qu'en acceptant

d'ouvrir la porte, elle prend part à ce qui est en train de se construire, dans une position d'actrice. Rentrer chez elle ne peut donc avoir pour objectif une mise à nu, et souligner que c'est elle qui choisit ce qu'elle montre signifie que, comme tout citoyen ordinaire, elle « garde la face », c'est-à-dire qu'elle reste maîtresse de la « *présentation de soi* » (Goffman, 1973). Laura Izzo et Christophe Anché qui ont publié un ouvrage témoignant de leur pratique professionnelle de binôme intervenant en AEMO, vont même plus loin, en affirmant que la VAD ne doit pas être systématisée « *au risque de nier la singularité de chaque famille* » (Izzo et Anché, 2019, p. 131-134). Faute de plus amples connaissances sur l'AEMO, impossible de savoir si ce type de positionnement est répandu ; ce n'est pas celui des professionnels du service que nous avons suivis, à deux exceptions près, dans des situations dont nous avons fait le récit. La première concerne Mme Vivien, pour qui donner accès à son domicile était, depuis le Covid, devenu insupportable. Au vu de la relation tendue, mais existante de travail, les professionnels ont opté pour une tolérance assortie d'une vigilance, consistant à rappeler à la mère cette exception, et à se renseigner auprès des enfants sur l'état au domicile et l'ambiance relationnelle. L'autre exception est celle de la famille Lelandais qui, du fait de la nécessité d'un travail commun avec les deux parents séparés, ont été essentiellement reçus au service. Le fait qu'il s'agisse de la famille la plus élevée socialement nous a toutefois interrogées sur des difficultés plus tangibles à accéder au domicile des classes les plus aisées.

Dans le cadre de cette recherche, aucune famille n'a refusé d'ouvrir sa porte dans les débuts d'intervention. Par contre, 3 d'entre elles – les Auger, les Davanne et les Delaunay – ont quasiment disparu en cours d'intervention ; et pour la situation Vivien, le premier semestre s'est écoulé avec uniquement un suivi en filigrane des enfants. Ces cas de figure soulignent à la fois le caractère ténu et donc fragile de l'intervention (2 ou 3 rendez-vous manqués et c'est un trimestre qui s'est écoulé), le peu de possibilités pour les familles de pouvoir s'opposer à la contrainte ou s'exprimer de manière réellement critique (compte tenu des risques que cela leur fait encourir, ONPE 2016), tout en renvoyant à des dynamiques différentes. Dans le cas de Mme Vivien, son absence traduit le fait qu'elle affronte une situation ingérable – la menace du placement de Bilal – associée à une colère telle que le face à face devient impossible. Cet épisode dépassé, elle redevient accessible à l'intervention qui peut continuer, sous réserve de la souplesse des intervenants. Dans les 3 autres situations, l'absence des familles traduit une véritable fuite, telle que non seulement elles annulent les rendez-vous mais, comme cela a été décrit dans le cas des Auger sont « absentes » même quand elles sont là : la relation se délite et tout devient inaccessible. Dans deux de ces cas, les enfants font l'objet d'une demande de placement, à la fois parce que l'AEMO est impossible, mais aussi parce que l'attitude perçue des parents à l'égard de leur enfant n'offre plus de garanties suffisantes. Dans le cas des Davanne, Dylan a engagé une carrière de petite délinquance sans aucun garde-fou. Dans le cas des Auger, les parents remanient leur vie et font subir à Anatole une série de changements (recomposition conjugale, déménagement, changement d'école) par rapport auxquels il apparaît complètement perdu, sans que ses parents ne semblent s'en rendre compte. Dans le cas de Mme Delaunay qui devient inaccessible à partir du mois de mai 2023, Marlène et Thibaut continuent à se mobiliser autour d'elle et de ses 3 enfants, par l'envoi de textos et d'appels réguliers. La famille est suivie depuis plus de 10 ans et, malgré leur inquiétude, les professionnels savent que Madame fonctionne par cycles et mènent donc une veille constante qui demande une énergie non négligeable.

Ces situations limites ont pour intérêt de révéler plus avant les raisons pour lesquelles la relation entre intervenant et famille est si fondamentale : il s'agit d'une matrice qui se tisse à la faveur d'un échange sur des significations et d'accords sur des manières de voir, permettant de projeter ensemble des perspectives d'action. Pour comprendre en quoi l'entretien est un véritable outil, il est essentiel de l'appréhender non pas uniquement comme contenu, mais comme contenant (au sens littéral puisqu'il permet l'échange de significations, comme au figuré, au sens où il contient les protagonistes dans un même ensemble) et comme processus. Berger & Kellner en ont décrit le fonctionnement dans le cadre conjugal, en montrant comment l'échange continu avec des proches particulièrement importants, des

« autrui significatifs », participe pour chaque conjoint à la construction d'une vision du monde commune, récit dans lequel chacun inscrit et stabilise son identité (Berger et Kellner, 1988). Le passage de la construction du monde conjugal à une mesure de protection de l'enfance peut paraître osé, il ne l'est pas tant que ça dès lors que l'on considère l'intervenant comme susceptible de jouer un rôle d'« autrui significatif ». Certes, l'intervenant ne voit la famille qu'occasionnellement mais l'enjeu émotionnel généralement associé à une mesure de protection de l'enfance peut contribuer à substituer à la fréquence une intensité. Quant au processus, il s'agit bien de porter ensemble une attention à certains éléments pour les expliciter, lesquels deviennent ainsi plus réels et donnent lieu à un positionnement de chaque protagoniste par rapport à cet élément, mais aussi de l'un par rapport à l'autre.

L'intérêt du recours à la théorie de Berger et Kellner tient aussi au fait qu'elle permet de clarifier les conditions et les conséquences de ce type de processus. En effet, l'approche (constructiviste) porte sur les processus par lesquels les acteurs sociaux fabriquent leur identité tout au long de la vie, en fonction des contextes dans lesquels ils sont inscrits. Par analogie, l'intervention doit être envisagée – à condition que l'affiliation se produise, et que la conversation puisse avoir lieu – comme un lieu de resocialisation au moins partielle des acteurs familiaux qui y prennent part (ce qui n'est pas rien), mais *aussi* (pour une part) des intervenants. Ce qui ouvre sur 2 considérations : la première qui a trait aux conditions de possibilité, est celle de l'importance des supports sur lesquels peut s'appuyer l'affiliation : les stratégies interpersonnelles des travailleurs sociaux (abordées ci-dessous) comptent évidemment, mais la proximité ou la distance entre les mondes sociaux d'appartenance des intervenants et des familles compte aussi (ce qui sera développé dans la partie suivante consacrée à l'explication des trajectoires). La seconde considération tient aux effets de ce processus : le fait de parler d'*acculturation réciproque* pointe dès à présent l'importance de l'équipe et du collectif de travail comme espace de reprise des vécus de l'intervenant – *a fortiori* lorsqu'il est seul, c'est-à-dire dans la majorité des cas – afin de rendre possible la prise de recul nécessaire à la conduite de l'intervention.

Dans le cas des familles évoquées ci-dessus, il apparaît clairement que malgré la décision du juge à laquelle les parents semblent se plier en ouvrant leur porte, il n'y a pas d'affiliation, les travailleurs sociaux ne sont pas identifiés comme des « autrui significatifs » avec lesquels projeter des possibles, et aucun travail ne peut se faire. L'affiliation jouant un rôle majeur, puisqu'elle conditionne l'existence possible de la conversation ultérieure, on comprendra que les travailleurs sociaux engagent, pour la faire exister, un ensemble de stratégies spécifiques. Celles-ci peuvent être vues comme un ensemble de messages implicites, visant à positionner les interactions dans le registre de l'articulation possible des différences, permettant la collaboration. On comprendra donc que, dans cette délicate entreprise, ce qui compte ne soient pas d'abord les « faits » objectivés (à travers l'évaluation initiale et les objectifs du juge), mais ce qui se construit intersubjectivement, ce qui implique de *donner ensemble un sens* à différentes composantes du monde des familles.

### Faire connaissance et s'affilier progressivement au théâtre familial

Plusieurs analyses effectuées jusqu'ici – dans le chapitre 2, sur les sentiments violents de dégradation fréquemment éprouvés par les parents lors de l'audience et, dans ce chapitre, sur le caractère tout à fait insuffisant de l'évaluation et des objectifs fixés par le juge, ainsi que sur l'exercice extrêmement délicat consistant à rentrer chez des familles le plus souvent réticentes – permettent de comprendre que les premiers temps de la relation avec la famille sont décisifs et donc mobilisateurs en compétences et techniques (Join-Lambert et al., 2014).

*Construire avec les familles une relation de travail en forme de méta-communication sur la vie familiale*

Si l'évaluation donne quelques pistes indicatives sur la nature des difficultés qui traversent la famille, faire connaissance avec les membres qui la composent est un moment fort qui se joue lors de l'entretien d'admission, puis surtout lors des premières rencontres au domicile où *tout* est à découvrir. Ces premiers moments sont l'occasion de commencer à développer une sorte de double attention, à la fois tendue vers les interlocuteurs et ce qui se dit, et vers l'environnement élargi, géographie du domicile, meubles, décoration (et notamment les photos), interactions. Il s'agit en effet de capter un univers de vie, qui a ses contraintes et ses valeurs, ses rythmes et ses manières de faire, comme préalable à pouvoir en dire ou même en penser quelque chose. Si tant est que la décision du juge ait été lue auparavant, c'est seulement à partir de ce moment-là que cet écrit pourra être progressivement relié à une connaissance incarnée du décor familial, de la physionomie, de l'attitude et de l'expression des personnes, et ce pour chacun des acteurs familiaux, dans sa relation à l'intervenant et dans leurs relations entre eux. En substance, il s'agit de commencer à prendre place dans le théâtre familial et d'y devenir un acteur un peu particulier, qui convie les membres de la famille sur le côté de la scène, pour regarder ensemble et se parler de ce qui s'y passe.

Ce que l'on veut suggérer par la métaphore théâtrale, c'est que ce qui est en jeu dans les premières rencontres, ce n'est pas d'abord une série de difficultés à être parent qu'il s'agirait de rectifier, mais de mettre en place une capacité à se réunir autour d'une table, pour partager une méta communication sur ce qui se passe dans le quotidien de la famille et qui se rejoue, en partie, pendant la visite à domicile. Dans cette nouvelle configuration qu'il s'agit de créer – métaphoriquement, la table disposée sur le côté de la scène du théâtre familial – la décision du juge, si elle reste le fondement de l'intervention n'est pas présentée comme une vérité générant un programme d'actions, mais comme un objet faisant tiers entre intervenant et famille et à partir duquel elle est invitée à s'exprimer : « *Et vous alors, vous en pensez quoi ? Comment vous voyez les choses ?* ». Invitation qui n'est pas redondante avec l'entretien d'admission, dont la fonction de cadrage et la brièveté sont peu propices à ce que la famille, la plupart du temps sous le coup d'émotions vives, ne parvienne réellement à exprimer ce qui l'habite.

La préoccupation principale des travailleurs sociaux dans les premières rencontres est, d'une part, de faire en sorte que la famille s'exprime ; d'autre part de trouver avec elle des points d'entente permettant de résorber la méfiance ou même parfois, l'adversité. Cette préoccupation n'est pas qu'une intention, elle se traduit en compétences, consistant à activer des leviers stratégiques pour mettre en scène le fait que cette entente existe *déjà*. Il s'agit notamment de trouver et d'appuyer sur les points de convergence entre professionnels et famille, pour mobiliser et garder vivaces des sentiments de détente et surtout de complicité, supports émotionnels permettant de favoriser la communication et le dévoilement de soi.

Dans ces premiers moments, les professionnels peuvent prendre appui sur certains personnages secondaires, éléments du décor ou scènes de la pièce de théâtre. La relation avec les animaux de la famille peut s'avérer précieuse : s'intéresser aux 2 chiens, 3 chats ou aux poissons rouges chez Mme Vitry, demander des nouvelles de son lapin à Léane Vannier qui sera ravie de partir à sa recherche sous les meubles, etc. Il peut également s'agir de faire alliance avec la famille (Mme Vitry dans son lien avec l'école), de se montrer compréhensif vis-à-vis de la situation (Mme Hochart et la gestion de ses 4 enfants perturbés par les violences et la séparation) ou encore d'apporter un soutien immédiat (M. et Mme Lelandais à qui l'on propose un soutien psychologique au service). Certains leviers nécessitent des compétences professionnelles très pointues et souvent ancrées dans la pratique : pour contrer l'hostilité de M. Vannier face à la mesure éducative, Pascale lui propose de faire une carte mentale qui, étape par étape, amènera Monsieur à concéder que l'intervention de Pascale n'est pas jugeante... tout en travaillant en parallèle avec Mme Vannier, en demande d'aide éducative, afin qu'elle ne soit pas frustrée par l'intervention. C'est alors que le travailleur social peut entrer en scène.

*Fabriquer du commun en rappelant les souvenirs partagés et en reconnaissant les capacités d'évolution des parents*

Dans les situations déjà connues, cela peut être facilité du fait que les intervenants ont une antériorité partagée avec la famille, qui leur fournit un réservoir de souvenirs dans lesquels piocher pour rappeler que la relation a été positive, au sens d'agréable, mais aussi et surtout constructive, au sens où elle a permis des progressions. On se souviendra de la manière dont Charlotte parvient à rattraper Mme Vivien, très en colère lors de l'entretien d'admission, en lui remémorant leur alliance pour que, malgré toutes les difficultés avec Bilal, Mme arrive à penser à elle, à sortir, à s'offrir des petites choses. En ramenant ces épisodes dans le temps présent de l'entretien, Charlotte fait revivre tout ce qu'elles ont traversé ensemble et, malgré la colère du moment, l'engagement de Charlotte, la mobilisation de Madame, l'évolution de Bilal et les perspectives qui peuvent encore exister si elles refont alliance. On ne peut que souligner l'élaboration des émotions que cela demande à chacun, puisque de part et d'autre, les protagonistes abordent l'entretien d'admission dans un esprit d'adversité. A la faveur de la rencontre, les émotions des unes et des autres sont exprimées et acceptées, ce qui permet au jeu des positions d'évoluer jusqu'au retournement de situation. Cet exemple montre aussi que l'antériorité n'épargne pas les phases conflictuelles, mais que celles-ci peuvent être surmontées pour peu que les protagonistes trouvent de part et d'autre suffisamment d'intérêt (au sens où la relation est considérée comme constructive) pour renouveler leur engagement. Ceci vaut évidemment pour la famille – *a contrario*, on a vu ci-dessus que certaines familles, en l'absence de cet intérêt, pouvaient finir par « disparaître » – c'est aussi le cas de l'intervenant qui peut en venir à s'user au point qu'il arrive de moins en moins à contenir ses sentiments négatifs à l'égard de la situation, où il a le sentiment que « ça n'avance plus » et qu'il « n'y arrive plus » (on reviendra sur cet aspect au moment d'aborder le rôle de l'équipe).

Les situations connues permettent aussi de recourir à une technique également identifiée par Emilie Potin, consistant à valoriser des compétences des acteurs familiaux, y compris parfois « à l'excès, pour donner confiance aux parents » (Potin 2013 : 55). Il peut s'agir, plus sincèrement, de reconnaître les évolutions positives, en soulignant ce qui s'est transformé au cours de la mesure précédente. Dans l'entretien d'admission suivant, Mme Peristain et Suzanne jusqu'alors suivies en AEMO ordinaire par Romain<sup>86</sup>, passent en AEMO renforcée avec Charlotte. L'entretien - en présence de Madame et sa fille, Romain, Charlotte et la chercheuse, ainsi que Fanny la coordinatrice - est le moment de faire passation et donc de procéder à une sorte de bilan de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire. Romain souligne donc : « *je me souviens d'une phrase de Suzanne sur : "papa et maman maintenant ils s'organisent mieux", alors qu'au retour du placement, c'est un peu Suzanne qui décidait chez qui elle retournait, en disant des choses inquiétantes... alors que maintenant, ça, ça se passe mieux* ». Il crédite les ex-conjoints dont les relations ont pu être tendues, d'être parvenus à s'entendre pour construire un cadre qui définit une place pour Suzanne.

*Éviter de verbaliser les critiques et de paraître adverse : stratégies pour amener le parent à se responsabiliser et se positionner comme aidant*

L'extrait ci-dessus révèle une formulation bien particulière de la part de Romain : plutôt que de donner son propre point de vue, il passe par un constat formulé par Suzanne. Le changement apparaît ainsi avoir d'autant plus de valeur qu'il est attesté par le bénéficiaire principal de la mesure : l'enfant. Ce faisant, il soutient aussi le lien familial, en soulignant l'appréciation positive de Suzanne sur l'évolution de ses parents, ce qui est gratifiant pour la mère, créditée d'une capacité de mobilisation et de progression, comme pour la fille qui est créditée d'une capacité à porter un regard positif. On pourrait penser que

---

<sup>86</sup> Qui ne fait pas partie de la RAP mais y a été associé à travers cette situation en tant que co-intervenant.

c'est fortuit, alors qu'il s'agit bien d'une stratégie, constatée notamment par Patrick Rousseau dans les écrits des travailleurs sociaux. Les écrits ont en effet pour particularité de rendre apparente la tension inhérente à la mission des travailleurs sociaux, supposés tenir à la fois une posture de contrôle et d'aide. Cette double fonction contradictoire est rendue compatible en recourant à des stratagèmes rédactionnels par lesquels ils tendent à se dissocier du registre du contrôle pour s'identifier à celui de l'aide : « *Lorsque ce sont les membres de la famille qui sont mis en position de locuteurs dans le discours rapporté, le même effet de mise à distance de l'auteur est observable. En effet, la marque d'un travail de contrôle, qui trouve son origine dans le déclaratif d'un tiers, permet à l'éducateur de sauvegarder plus facilement sa mission d'aide car il parvient ainsi à être moins impliqué dans l'énonciation du danger* » (Rousseau, 2008, p. 8). On voit ici que la stratégie discursive traduit un positionnement des travailleurs sociaux qui ne s'exerce pas qu'à l'écrit : le fait de faire parler Suzanne permet à Romain de souligner une évolution par rapport à un point qui a pu être critique, sans souligner à quel point il est l'auteur de ce propos. La suite de l'échange – à propos de la question du cadre éducatif et des sanctions – montre qu'il n'est pas le seul à utiliser cette stratégie :

- Romain : *Il y a des punitions qui sont plus faciles à tenir que d'autres.*
- Mère : *Oui. Je tiens pas les punitions...*
- Romain : *J'ai pas dit ça.*
- Mère : *J'arrive pas à m'affirmer comme il faut.*
- Charlotte : *C'est important ce que vous dites.*
- Mère : *Ben je reconnais mes erreurs, mais après, faire autrement...*
- Fanny : *Ça a beaucoup évolué, moi je me souviens quand Adeline exerçait la mesure, vous n'étiez pas à cette prise de conscience.*
- Charlotte : *Il faut le temps...*
- Romain : *Oui, on a pu se le dire que vous aviez parfois besoin d'être poussée aux fesses et puis il faut dire les choses pas trop brutalement...*
- Mère : *Oui sinon je me braque...*
- Romain : *C'est à nous de savoir dire, aussi....*

Cet extrait montre au demeurant plusieurs stratégies de positionnement des travailleurs sociaux. La première, précisée ci-dessus, consiste à ne pas verbaliser à la première personne les aspects les plus critiques, pour ne pas apparaître adverse. La critique peut donc être exprimée *via* le discours rapporté, par un autre locuteur (dans l'exemple cité ci-dessus, Suzanne). Ici, Romain lance un énoncé apparemment généraliste et donc neutre sur les punitions. En réalité, il s'agit d'une problématique déjà pointée, si bien que Madame décrypte que l'énoncé a une tournure critique qui la concerne, qu'elle endosse, ce dont Romain peut du coup lui laisser la responsabilité. Puis, emmenée par ce mouvement, Madame en tire une généralité – « *j'arrive pas à m'affirmer* » – ce que Charlotte souligne pour mettre en évidence qu'il s'agit du diagnostic de Madame sur elle-même, la conscience et l'expression de ses failles étant considérées comme essentielles dans le processus de mobilisation vers le changement. Lorsque Madame exprime que la conscience qu'elle en a ne lui fournit pas pour autant de mode de transformation, Fanny rebondit sur l'importance de la conscience de ses difficultés, dans l'idée de valoriser ce qui existe déjà, afin de trouver un nouveau souffle pour l'année de mesure à engager. Ce que Charlotte ancre, en soulignant qu'« *il faut du temps* », manière de dépressuriser la mère qui est constamment enjointe au changement, et de se positionner à son tour en nouvelle alliée pour soutenir cette dynamique.

Après ce qui apparaît comme une sorte de course où chacun des intervenants s'est relayé tour à tour autour de Madame pour continuer à l'emmener dans un mouvement, Romain qui était jusque-là son vis-à-vis privilégié conclut sur un dernier message de passation où il exprime publiquement que « *Madame a besoin d'être poussée aux fesses* », avec constance donc, mais « *pas trop brutalement* ». Autrement

dit, le message qui lance la mesure est que Madame accepte de travailler, pour autant que les intervenants soient attentifs à ne brusquer ni les manières de dire, ni le rythme. Or à nouveau, cette consigne, il la formule depuis un « *on* » qui représente l'équipe qu'il a formée avec Madame et les apprentissages que tous deux ont tiré de leur collaboration. Ce que la mère valide : le « *sinon je me braque* » peut être entendu à la fois comme une illustration des conséquences en cas de non respect de la consigne, mais aussi une manière de signaler et de faire accepter par anticipation qu'elle peut avoir des modes défensifs consistant à s'emporter. Ce que Romain valide à son tour, en insistant sur l'importance pour les professionnels de savoir mettre les formes pour rendre les critiques entendables, c'est-à-dire rester constructif, plutôt que de heurter. En toute fin d'entretien, Charlotte revient vers Madame qu'elle verra dorénavant davantage que Romain, alors qu'elle sait que la famille appréciait beaucoup Romain, en lui demandant : « *Ça va ? J'ai passé l'essai ?* », autrement dit, en position basse, signifiant que c'est à elle de se faire accepter par la famille, et en invitant Madame à verbaliser cette acceptation. Ce à quoi Madame répond : « *ben moi quand ma fille est contente...* », c'est-à-dire sur le même mode, par une réponse positive déductible de l'état de sa fille, qui lui évite d'avoir à se positionner elle-même (car en réalité, les parents se passeraient bien des mesures, et puisqu'ils doivent y consentir, se passeraient bien des changements d'intervenant, *a fortiori* lorsque c'est pour renforcer la mesure).

#### *Fabriquer du commun en partageant avec les familles un esprit ouvert à l'humour*

L'humour est une autre stratégie utilisée, également repérée par Emilie Potin qui y voit le moyen « *d'alléger le poids de certains faits ou d'exposer des recommandations sans les présenter sous forme d'injonction* » (Potin, 2013, p. 55). De fait, parvenir à avoir de l'humour signifie qu'il est possible de prendre les choses avec une certaine distance, à partir d'un regard à la fois critique et bienveillant, et surtout de pouvoir se retrouver dans un sentiment partagé. Thibaut en a particulièrement usé pour approcher une famille arrivée d'un département voisin avec une AEMO pour les 3 derniers enfants. Les enfants étaient en réalité au nombre de 8, les 4 premiers, désormais tous majeurs, ayant été placés 7 ans, la famille avait été suivie 15 ans en AEMO, redoublée d'une mesure d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) pour des problèmes financiers insolubles liés au fait de vivre à 10 sur un salaire d'ouvrier qualifié. Lors de la première rencontre, la famille comme l'intervenant sont visiblement sans aucune inspiration quant à la mesure qu'il va falloir démarrer. Madame ne cache pas son « *ras-le-bol des éducateurs et de leur blabla qui sert à rien* », cette expression franche permettant à Thibaut (qui m'avait confié dans la voiture sur le trajet de l'aller : « *15 ans de suivi ?! Mais qu'est-ce qu'on va pouvoir faire de plus ou de moins que les collègues ??* ») de rebondir : « *ah mais moi, si on peut se retrouver sur l'objectif de mettre fin aussi vite que possible à cette mesure, ça me va bien hein !* » La suite des rencontres et de la mesure se déroulera très bien, au point qu'en audience, le juge des enfants mentionnera qu'il se pourrait qu'elle passe en administratif. Ce qui se joue dans ce genre de moment à consonnance humoristique est ce qu'on pourrait appeler une « synchronisation » des ressentis internes, qui permet une compréhension réciproque, elle-même facteur de rapprochement ; autrement dit, il s'agit de « se retrouver sur la même longueur d'ondes ». L'humour a d'ailleurs été constamment présent dans cette famille, malgré les tensions entre *ex-conjoints*, liées à leur passé conjugal émaillé de violences, par ailleurs régulièrement ravivées par la gestion ardue d'un adolescent de 15 ans décrocheur scolaire, au profit d'un début de carrière en petite délinquance. Lors de l'une de nos visites, une après-midi où le son de la télé était si fort qu'on peinait à s'entendre, Thibaut dit à Mme : « *Alors je ne vous cache pas que moi aussi je suis cette série, donc si on ne baisse pas un petit peu le son, je ne suis pas sûr de pouvoir ne pas me retourner pour voir ce qui arrive au personnage* ». Ce à quoi Madame a répondu, comme souvent dans les familles où la télé est allumée en permanence « *pour faire de la compagnie* », qu'elle n'entendait pas et a coupé le son (mais pas l'image, ce qui m'a demandé une certaine concentration, en dépit du fait que je ne suivais pas cette série).

Les stratégies présentées ici ont été observées dans le cadre d'entretiens d'admission et plutôt en début de mesure, ce qui ne signifie pas qu'elles s'y limitent. Au contraire, elles irriguent toute la pratique des travailleurs sociaux, parce qu'elles sont un marqueur de leur identité professionnelle consistant à être « *tantôt proches du juge, tantôt alliées de la famille* », dit Rousseau (2008), les comparant au dieu Janus aux deux visages. En effet, pris dans un double rapport contradictoire, les travailleurs sociaux doivent composer de sorte à ce qu'ils disent à chacun des interlocuteurs ne compromette pas ce qui est dit à l'autre, à savoir rendre compatible le contrôle et l'aide. L'ensemble de leurs stratégies concourent donc au même but : ne pas être identifié à un adversaire, au risque de ruiner toute possibilité de travail, mais s'identifier de toutes les manières possibles à un rôle de soutien, et ce pas tant pour se protéger soi-même, que pour faire fonctionner la logique collaborative dans la relation de travail.

### IV.3. Expliquer les trajectoires d'accompagnement : poids des stressors et des mondes familiaux, autant de défis et de limites à l'intervention

Une fois le travailleur social et la famille « affiliés », c'est-à-dire dans une relation d'entente telle que la famille accepte de venir se mettre autour de la table une fois par mois pour évoquer les aspects problématiques du théâtre familial, reste à savoir quelles sont les conditions d'efficacité de cette relation, permettant d'aller vers la résolution du danger pour l'enfant. Le lecteur s'en doute, cette question est, de l'ensemble de ce travail, la plus complexe à adresser pour la raison qu'il ne s'agit plus seulement de décrire les compétences et stratégies des travailleurs sociaux, mais de revenir sur les trajectoires familiales, pour comprendre les paramètres en jeu dans leurs inflexions.

Les travaux qui se sont intéressés de près à la relation entre travailleurs sociaux et familles dans le cadre d'interventions socio-éducatives (Potin, 2013 ; Join-Lambert et *al.*, 2014 ; Touahria Gaillard, 2021) ont montré que la satisfaction tirée de part et d'autre de la relation de travail dépend du degré auquel chaque partie comprend et répond aux attentes de l'autre, comme l'explique Anna Rurka : « *pour les usagers, l'aide est efficace si elle s'accorde aux changements qu'ils attendent. L'efficacité s'explique par les compétences qu'ils attribuent aux travailleurs sociaux. L'efficacité perçue résulte donc d'une relation circulaire entre les compétences et les changements perçus, située dans le contexte de la relation d'aide* ». Et réciproquement : « *L'analyse des entretiens a permis de constater que les parents satisfaits de l'aide éducative ont également pris "la bonne place" pour être soutenus. La satisfaction qui en découle est liée au fait que la place de "demandeur d'aide", qui leur a été implicitement attribuée, ne se trouvait pas en discordance avec la place qu'ils voulaient prendre. Ce processus devient plus complexe dans les cas des parents insatisfaits. Leurs expériences avec les services sociaux ne leur ont pas permis de confirmer leurs places de parents. Ils se sont sentis ignorés dans ces rôles et "dépossédés" de leurs enfants. En conséquence, ils ont vécu la relation avec les services comme un jeu de pouvoir* » (Rurka, 2007, p. 109-110). Rurka a même identifié un certain nombre de critères d'après lesquels les parents évaluent si l'intervenant est compétent, à savoir : le savoir sur le développement des enfants, la connaissance de la nature humaine, le non jugement du parent en tant que déviant, la protection, l'écoute, l'encouragement à l'action, la simplicité relationnelle, la négociation.

On propose donc dans les lignes qui suivent d'observer de plus près les systèmes formés par les attentes et satisfactions du côté des professionnels et du côté des parents – puisque de part et d'autre, la concordance entre attentes donne un sentiment de « compétence » et d'utilité de l'intervention, tandis que la discordance peut être facteur de tension, de conflit, voire de perte de la relation.

➡ Du côté des professionnels, la mesure de protection prévoit qu'ils veillent au *travail parental* sous l'angle de la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant, en qualité d'ajustement : la pratique du parent répond-elle bien au besoin ? Et en quantité : la pratique du parent est-elle suffisante ou pas ? De leur côté, les parents attendent pour répondre à l'exigence des professionnels trois types de ressources : des connaissances (à propos du développement de l'enfant et des fonctionnements relationnels) leur permettant de comprendre ce que l'on leur demande. Une attitude de respect, de soutien et de validation (écoute, encouragement, négociation) *versus* du dénigrement (jugement). Et que l'intervention soit facteur de sécurisation (protection). C'est à ces conditions que les parents auront un sentiment « *d'utilité, par laquelle ils désignent la modification concrète de leur quotidien grâce à l'intervention du ou des professionnels : soit dans les relations avec leurs enfants qui sont améliorées, ou pour d'autres aspects qui jouent un rôle important dans leur quotidien* » (Maupas-Harizi, 2023, p. 239).

Cependant, l'immersion dans les accompagnements montre que l'intervention n'est jamais ciblée uniquement sur le travail parental, qui est en interaction ou même tributaire d'autres engagements des parents :

☞ La relation conjugale joue sur les enfants, pas seulement dans le cas des séparations conflictuelles, mais parce qu'elle peut être synonyme de soutien conjugal et parental, mais aussi le plus souvent, parce qu'elle est un facteur de danger (les pères et beaux-pères étant les agresseurs les plus fréquents des femmes et des enfants) et qu'elle doit donc fait l'objet d'un *travail conjugal* (ou *ex conjugal*).

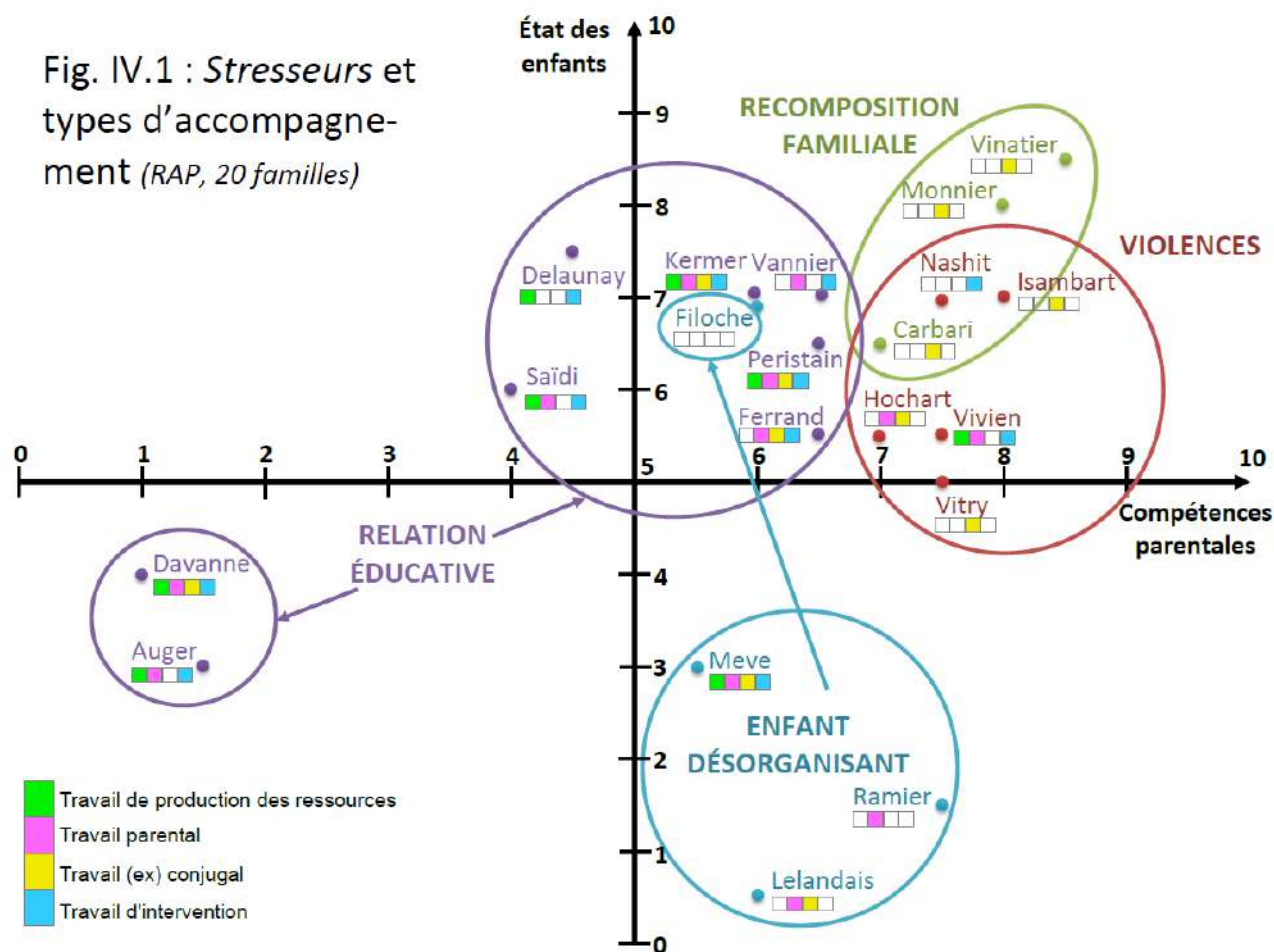
☞ La survie de la famille demande également un *travail de production de ressources matérielles et organisationnelles*, parfois liée à l'insertion dans l'emploi, à une insertion dans l'assistance sinon, qui se caractérise par son caractère chronophage, contraignant, incertain et stigmatisant.

☞ Un *travail lié à l'intervention* s'ajoute plus ou moins à l'ensemble des engagements parentaux, en fonction des modalités qu'il prend : recevoir des intervenants au domicile demande du temps, aller au service en demande plus encore, ce qui peut poser par surcroît des soucis logistiques à des familles sans véhicule et dont les finances ne permettent pas toujours l'accès aux transports en commun. Si les travailleurs sociaux véhiculent les familles pour venir au service, mais parfois aussi ailleurs, c'est précisément pour éviter que l'intervention ne se surajoute à leurs difficultés. Cependant, certaines formes de travail générées par l'intervention sont beaucoup moins identifiées, et notamment, « *le travail sur soi d'introspection et de mise en récit biographique de la vie familiale* », qui souvent ne fait pas sens pour les parents (Maupas-Harizi, 2023, p. 247). C'est là tout l'écueil relatif à l'approche « *psychologisante* » (évoqué au chapitre 1) qui requière des dispositions particulières pour y adhérer et pouvoir la pratiquer : la croyance en un inconscient, qui plus est, décryptable ; des habiletés à manier le langage permettant la mise en récit ; la capacité de faire face à des émotions douloureuses ; sans parler du temps et de l'investissement financier à y engager. Bref, des ressources introspectives mais aussi matérielles, que l'on sait être moins accessibles dans les milieux populaires que leurs conditions de vie tendues éloignent de la « *culture psy* » (Castel, 1973 ; Delay et Frauenfelder, 2013 ; Garcia, 2018).

Prendre la mesure de ce que supposent ces différents engagements, permet de réaliser que si l'intervention constitue une mobilisation supplémentaire, il est essentiel que les objectifs visés ne soient pas dans la sur-exigence, et/ou qu'elle procure des ressources supplémentaires pour y faire face, sous peine de "*burn out maternel*" (Boutin et Durning, 1994) – puisque les mères sont toujours les interlocuteurs principaux des services. En effet, lorsque l'exigence de mobilisation dépasse les ressources disponibles, le parent subit alors un *stress*, se traduisant par le sentiment qu'il ne peut pas faire face, qu'il n'est pas à la hauteur, avec le risque qu'il se désorganise, voire s'effondre.

Dans la figure ci-dessous(IV.1), on a représenté pour chaque famille, les résultats de la balance entre exigences et ressources mobilisables sur chacun des 4 engagements déterminants pour la vie de famille (le travail parental, codé « TPar », le travail conjugal, codé « TConj », le travail de production de ressources, codé « TRess », et enfin le travail généré par l'intervention, codé « TInt ») : lorsque cette balance se déséquilibre et que les exigences débordent les ressources, le parent se retrouve en situation de *stress*. Comme on peut le constater, il y a une cohérence entre chaque type d'accompagnement et le nombre de *stresseurs* subis par chaque famille. Le type 1 est plutôt épargné, le type 2 subit un nombre moyen de *stresseurs*, tandis que le type 3 est en situation de cumul, et que le type 4 se trouve en situation hétérogène – ce qui compte dans ce cas étant l'intensité du *stresseur* relatif au travail parental, extrêmement éprouvant face à un enfant désorganisé/désorganisant.

Fig. IV.1 : *Stresseurs et types d'accompagnement (RAP, 20 familles)*



Dans l'analyse qui suit, on revient sur chaque type d'accompagnement, pour examiner comment se présente chacun des 3 engagements – parental, (ex)conjugal, de production de ressources – selon la problématique dominante des familles, de même que l'articulation de ces 3 engagements entre eux. On observe aussi comment, selon la perception que les intervenants ont des *stresseurs* familiaux, des besoins des enfants et des attentes des parents, ils proposent des modalités d'intervention soutenant, ou qui constituent au contraire un travail supplémentaire (ce qui correspond au 4e engagement, lié au travail généré par l'intervention).

### IV.3.1. Accompagner la recomposition familiale : une inflexion positive liée à une problématique circonscrite

Familles concernées : **Vinatier (N/2 ans<sup>87</sup>)<sup>88</sup>**, Carbari (N/15 ans), Monnier (3 ans)

Le premier type d'accompagnement, centré sur la recomposition d'un couple parental « fonctionnel » – c'est-à-dire capable d'offrir aux enfants une vie où les rancunes conjugales ne transforment pas tous leurs faits et gestes en enjeu dans le conflit – est caractérisé par un nombre de *stresseurs* faible, corrélé à une évolution positive des trajectoires d'accompagnement, avec des perspectives de passage en administratif (réalisé pour les Vinatier, envisagé par le juge pour les Carbari), voire de fin de mesure.

<sup>87</sup> La lettre N spécifie qu'il s'agit d'une famille nouvelle entrante au service, tandis que le chiffre correspond au nombre d'année de parcours de la famille en protection de l'enfance, qui peut avoir démarré ailleurs qu'au service.

<sup>88</sup> Les noms des familles en gras sont ceux des familles dont l'accompagnement est détaillé au chapitre 3.

### Travail de production de ressources pour la famille : suffisamment assuré ou stabilisé pour ne pas désorganiser le travail parental

Le travail de production de ressources joue marginalement dans ce type, parce que les familles concernées sont plus qualifiées, diplômées et insérées dans l'emploi que la moyenne, avec 2 couples parentaux bi-actifs chez les Vinatier et les Monnier, et un père actif chez les Carbari. Les deux premières familles ne sont donc pas concernées par la précarité (les Vinatier ne sont d'ailleurs pas de milieu populaire), ce qui est en revanche le cas pour les Carbari : nous avons par exemple compris que pendant les vacances scolaires, la famille sautait le repas de midi ce qui, eu égard à ce que cette famille avait pu connaître par le passé (entre autres, des fuites pour échapper à des dettes), est apparu comme une stratégie habituelle permettant de surmonter les (fins de) mois difficiles. En conséquence, bien que de l'extérieur cette situation puisse paraître peu imaginable, elle n'a pas été considérée comme un *stresseur* pour la famille, dans la mesure où elle n'était pas facteur de désorganisation (ce qui peut être le cas dans d'autres familles).

### Un travail co-parental en forme de critique des compétences maternelles

Dans ce type d'accompagnement, l'avant-plan est occupé par le travail *ex-conjugal* ou co-parental, puisque la problématique tient à l'impossible liquidation de la vie conjugale, interférant assez massivement avec la co-parentalité, et ce avec un retentissement variable sur les enfants. Dans les faits, ceux-ci apparaissent plus en souffrance qu'en danger : on se souviendra de la famille Vinatier où Kaylan (14 ans) et Elwyn (9 ans) sont à l'aise dans l'ensemble de leurs sphères de vie avec de bons résultats scolaires. Kaylan est certes aux prises avec des questionnements sur l'anxiété de son père lorsqu'ils sont chez leur mère, mais qu'il est capable d'exprimer avec finesse à Pascale qui semble être pour lui un « autrui significatif » jouant un rôle apaisant. Louise et Alice Monnier, 7 et 6 ans, sont également épanouies, avec une vie sociale riche, une scolarité classique et un milieu familial sécurisant chez leur père. En revanche, elles s'inquiètent beaucoup de l'état de santé de leur mère – dont les troubles psychiques ont mis des années avant d'être diagnostiqués – et de ses comportements. Les ressentiments de M. Monnier envers Madame – qui a empoisonné Alice ! – ainsi que l'absence de dialogue entre eux ne permet pas aux mineures, en début de mesure, d'avoir une relation avec leur mère. Chez les Carbari, l'AEMO ne concerne que les 3 derniers des 4 enfants du couple (sachant que Monsieur a aussi élevé en partie les 4 enfants que Madame a eu d'un précédent conjoint) : Nina et Maeva, 10 et 7 ans, et Hidalgo, 15 ans. Chez les petites, quelques problèmes de poux récurrents, de lunettes perdues, de devoirs et d'écran, d'encoprésie pour Maeva, mais de bons résultats et des amies à l'école. Tout cela agace Monsieur qui n'a ses filles qu'un week-end par quinzaine, « *alors que leur mère s'en fiche, sa vie de femme passe avant les filles* ». Du côté de l'adolescent, le décrochage scolaire menace et d'autant plus, dit Monsieur, qu'« *évidemment, elle peut pas le lever, vu qu'elle-même ne se lève pas !* ». Dans cette famille aussi, l'état des enfants est mis en regard du conflit conjugal : les enfants se disent tristes de la séparation de leurs parents qui a entraîné la dispersion d'un collectif familial de 8 enfants, les aînés ayant pris leur envol. Mais il amène également à interroger le travail parental, et notamment celui de la mère, qui est ici, comme chez les Vinatier, continuellement critiqué par le père. À ceci près que chez les Vinatier, Madame apparaît insoupçonnable, contrairement à Mme Carbari qui n'apparaît pas « irréprochable ».

### Le modèle parental populaire : défaillant ou différent ?

De manière intéressante, ce 1er type rassemble 2 familles à la problématique strictement identique mais d'appartenance sociale contrastée, ce qui rend possible la comparaison de la perception que peuvent

avoir les travailleurs sociaux du travail parental. Dans le cas des Vinatier, famille et intervenants partagent les mêmes conditions de vie et une « connivence culturelle », dont une conception proche de l'enfant, de ses besoins, ainsi que du rôle de parent, convergente. *A contrario*, le monde des Carbari – et de la majorité des autres familles – où il n'est pas rare de devoir sauter un repas, ou de ne pas pouvoir se déplacer faute de véhicule ou d'argent pour payer l'essence, n'est pas celui des intervenants. De ce monde-là, les intervenants n'ont l'expérience intime ni des conditions de vie, ni des normes et modèles éducatifs. Les pratiques parentales, moins socialement légitimes, sont alors perçues moins comme différentes que comme défailtantes, voire « dangereuses ».

Ainsi, si dans les deux familles, le « triangle des besoins » révèle des pratiques maternelles pas si éloignées, Mme Vinatier sera qualifiée par les intervenants sociaux de « cool » – au sens de capable de distance par rapport aux exigences, notamment scolaires – tandis que Mme Carbari sera qualifiée de « copine ». Après la première visite, certaines de ses réponses sont reprises dans la voiture qui nous ramène au service. Car Madame, sur la question de la régulation des écrans et du contrôle des devoirs, nous a répondu : « *Nina, elle s'en sort très bien toute seule ! Et puis elle aime bien lire, il faut qu'elle fasse attention, parce qu'elle risque de se faire traiter d'intello !* », ce que Marlène et Thibaut commentent « à chaud » : « *Elle n'a pas l'air très concernée Madame, et pas très soutenante pour Nina. Et puis elle se considère toujours comme la copine des filles, elle cadre pas, elle se repose beaucoup sur les aînées quand même !* ». De prime abord, Madame déroge à un certain nombre de normes de parentalité associées à une réponse satisfaisante des besoins fondamentaux de l'enfant : celle de la disponibilité parentale et de l'importance centrale de l'école et des devoirs. Celle de la valorisation de l'enfant. Celle de l'autorité du parent qui doit tenir un cadre de règles et de limites. Au prisme psychologique, elle est « copine » avec ses enfants – c'est-à-dire dans un rapport d'horizontalité incompatible avec l'autorité, et sa remarque sur le risque que Nina ne soit qualifiée d'« intello » pourrait évoquer une rivalité, bref des attitudes « peu adaptées », sur fond de « parentalisation » des aînés, montrant un certain laxisme parental, que ne contredit pas le fait qu'elle n'arrive pas à faire lever Hidalgo le matin, ni à l'empêcher de sortir à sa guise. Au prisme socio-anthropologique, ces manières de voir et de faire révèlent des logiques tout autres. À commencer par le fait que dans les familles populaires, plus souvent nombreuses, chaque enfant est moins individualisé et considéré par rapport à l'ensemble familial : « *l'enfant est non seulement considéré comme le réceptacle d'une éducation reçue, mais aussi comme acteur de l'éducation de ses frères et sœurs, contribuant, à sa mesure, aux charges de la famille* » (Tillard, 2014, p. 137). Pour Madame Carbari, le fait que les aînés s'occupent des plus jeunes va de soi – ce qui est d'ailleurs vécu positivement par les trois enfants, qui expriment la force de leurs liens de fratrie : se voir souvent, partager des moments ensemble, compte. Quant à la méfiance à l'égard du livre, symbole de l'école et de l'altérité « intello », elle est typique de l'infériorisation sociale des parents dont la socialisation scolaire a été aussi courte que disqualifiante et qui en ont conservé une « indignité culturelle » (Lorcerie et Cavallo, 2002). D'une part, ils se sentent incompetents, tant sur le plan pédagogique que de la discipline – dispositions nécessaires pour donner à l'enfant « le goût de l'effort », préalable sur lequel l'institution scolaire compte de manière aussi large qu'implicite (Garcia, 2018) ; d'autre part ils éprouvent un sentiment d'illégitimité méfiante à l'idée de rencontrer les acteurs scolaires. Si cette grille de lecture semble importante, c'est qu'en restituant les acteurs dans leur monde, leurs manières de voir et de faire peuvent apparaître comme ce qu'elles sont : différentes et non défailtantes. Lorsque Madame Carbari qui a sans doute peu fréquenté l'école puisqu'elle a eu son premier enfant à 19 ans (et n'a aucun diplôme), dit qu'elle redoute que sa fille ne soit traitée d'intello, on peut entendre une crainte de la voir s'éloigner de leur univers commun et que chacune d'elles ait quelque chose à y perdre ; donc un souci de mère, plutôt que de l'indifférence. Comme nous l'avons dit dans notre présentation méthodologique, l'une des stratégies que nous avons mobilisées pour interroger les habitudes des travailleurs sociaux a été de prêter notre voix aux familles. Ici, cela n'a pas consisté à

étaler des savoirs académiques – ce qui aurait été ridicule – mais à essayer de donner une existence sensible à l'expérience de Mme Carbari, en l'envisageant depuis la nôtre. Dans les conversations à bâtons rompus de la voiture, cela a donné un énoncé de type : « *Mais attends, 8 enfants ? Elle a 43 ans Madame, Maeva en a 7, donc ça en fait un tous les deux ans ?? Moi qui avec mes 2 suis au bout de ma vie, tu m'étonnes que l'école ça a pas dû être trop sa priorité, mais moi à sa place, j'aurais eu aucun scrupule à l'esclavagisme des ainés pour survivre !* ». L'idée de se mettre en scène dans une position basse (celle de la mère débordée) était *primo* de produire un autre angle de vue sur la situation, sensible et personnel plutôt que cérébral et abstrait pour, *secundo*, faire émerger une image positive de la mère, permettant de voir tout ce que le « triangle des besoins » révélait de satisfaisant sur le travail parental, c'est-à-dire l'essentiel.

### L'appartenance sociale : un facteur de différenciation de l'intervention

Si l'on en vient maintenant aux modalités d'intervention dans chacune de ces situations, elles ont été totalement différentes en dépit du caractère identique de la problématique, en raison principalement du différentiel de monde social. Dans le cas de M. Vinatier, le travail d'intervention a commencé par tenter d'élaborer la différence radicale de points de vue entre conjoints et interrogé la légitimité du niveau d'exigence de Monsieur au regard du droit de Madame à être plus *cool*. Puis l'impasse de cette voie a amené une tournure plus « psychologisante » : 3 ou 4 visites (soit 1/4 de l'intervention) ont été axées sur sa frise de vie où il s'est agi de revisiter quel avait été son héritage en matière de modèle parental et la manière dont il s'était construit au fil de sa biographie comme petit garçon, puis jeune, puis homme, puis conjoint, puis père à son tour. Pour intime qu'il ait été, cet outil a donné lieu à un engagement fort de chacun, et a ouvert sur un espace où les conflits et les ruptures douloureuses qui avaient marqué M. Vinatier ont été remises en récit ensemble, avec d'autant plus d'implication de notre part, que sa biographie, avec ses pertes, sa colère et ses souffrances aurait pu être la nôtre. Non seulement, nous avons partagé des émotions vives qui nous ont rassemblés, mais les hypothèses visant à éclairer la manière dont Madame avait pu vivre le fonctionnement de leur couple (comme une forme de soumission discrète motivée par la peur) ou nos propositions autour de manières alternatives d'envisager la recomposition familiale, ont probablement été d'autant plus éloquents pour M. Vinatier, que nous nous référons à un répertoire d'expériences personnelles, renvoyant à un arrière-plan culturel commun. L'intervention a donc constitué un travail personnel pour Monsieur Vinatier, puisqu'elle a consisté en entretiens d'allure psychothérapeutique, ce qu'il a accepté et investi, sachant qu'il pouvait en prendre le temps et possédait toutes les dispositions pour procéder à cette mise en récit de soi, *pour soi*.

Or c'est justement sur cet arrière-plan culturel commun qu'il est impossible de compter lorsque les intervenants font face aux familles populaires précarisées, et cela fait une différence considérable. Dans le cas des Carbari, les modalités d'intervention ont consisté pour partie en points de situation lors des visites mensuelles, et pour partie en un engagement généré des ISE dans la situation : Thibaut auprès de Monsieur et d'Hidalgo, Marlène auprès de Madame et des filles, la chercheuse auprès de chacun d'eux. Cette partition, genrée s'opère souvent, sans correspondre à un choix réfléchi de l'équipe, probablement parce qu'il est plus aisé de se laisser porter par les facilités liées aux proximités de genre (qui comporte nécessairement autant de points aveugles, aussi peu réfléchis). Cette division du travail a permis d'engager un ensemble d'actions, par lesquelles les intervenants sont venus s'articuler et enrichir les ressources parentales, afin de répondre aux exigences en matière de réponses aux besoins fondamentaux des enfants. Autrement dit, l'intervention est synonyme de sur-travail parental, dont les ISE assument une part de la charge, créant ainsi un nouvel ensemble, permettant d'emmener Madame, Monsieur et les enfants dans un mouvement collectif, impliquant de nouvelles manières de voir et de faire.

### Les intervenants : prescripteurs, acteurs, modèles, médiateurs et valideurs du travail parental

Concrètement, il s'agit de reprendre avec Madame Carbari (qui a la résidence des filles au quotidien) les points considérés comme « négligences », poux à traiter, lunettes remplacer, consultations chez le psychologue pour Maeva, ce sur quoi Madame argumente qu'elle se heurte à l'absence de spécialistes accessibles sur le territoire, ou alors à des coûts inabornables, à quoi les intervenants essaient de pallier avec quelques contacts supplémentaires de praticiens. Sur le scolaire, les filles ont de bons résultats et il s'agit surtout de soutenir Madame dans ses rapports méfiants à l'institution scolaire (composante associée au travail parental, souvent problématique en raison de l'infériorisation sociale des parents décrite plus haut). Il se trouve que dans cette situation, l'établissement scolaire a un « référent parentalité » qui, sans s'arrêter aux récriminations de Monsieur qui lui, vient à l'école, se dit tout-à-fait enclin à aller au-devant de Madame pour échanger autour des soucis et des besoins des filles. On est ici dans un travail classique de médiation, d'autant plus aisé que le partenaire est très positif – ce qui n'est pas forcément toujours le cas. Au demeurant, peu après le début de l'intervention, Madame, nous apprend qu'elle est en formation d'agent d'entretien, ce pour quoi elle doit « *apprendre les capitales* » et que Nina l'aide « *parce qu'elle, elle sait* ». La reconnaissance et la valorisation de Nina comme détentrice de compétences qu'elle n'a pas, son humilité et sa détermination à apprendre avec sa fille, touche beaucoup l'équipe qui y voit non plus la mère « *copine* » ou même rivale, mais une femme très tôt réduite à la carrière maternelle et qui a enfin la possibilité d'accéder à une certaine indépendance. D'ailleurs Madame nous dit aussi que son nouvel engagement en intérim à l'usine lui permet de se découvrir autrement, comme « *quelqu'un qui ose aller vers les autres* », ainsi que de faire l'expérience d'autres rapports : « *parce que nous, quand on nous dit de faire quelque chose, on ne discute pas, on le fait* », ce qui lui donne à réfléchir sur l'autorité et l'affirmation de soi. Lors des visites mensuelles, ce réaménagement identitaire de la mère à la femme, les difficultés d'organisations et les découvertes qu'il génère, est aussi un objet d'attention, d'encouragement et de validation de la part des intervenants.

S'agissant des filles, Marlène les emmène régulièrement à la médiathèque municipale, dans le but de susciter une appétence qui les amène à motiver leur mère en ce sens, et qui est l'occasion d'échanger avec elles autour de leurs goûts littéraires, de l'école (comment Nina envisage-t-elle son passage au collège ?), des matières qu'elles aiment, des copines. L'objectif n'est pas seulement de soutenir des pratiques culturelles de lecture, d'ouverture sur la ville et de les habituer à être des interlocuteurs à l'aise dans l'échange autour des enjeux scolaires et amicaux, mais aussi de passer en revue avec les filles, l'air de rien, les différents aspects de leur vie, permettant de comparer avec ce que les parents peuvent en dire de leur côté. À la suite de la moisson de livres, nous invitons Madame à nous rejoindre pour le goûter dans un *co-working* situé près de leur habitation, dans l'idée à la fois de respecter la distance de Madame au livre et de l'associer à ces moments de sortie et de partage.

Parallèlement, nous rencontrons avec Thibaut M. Carbari, qui vit désormais très seul, puisqu'il n'a les enfants qu'un week-end sur deux. Or Monsieur, outre ses griefs envers Madame - dont nous racontons au passage les efforts et les progressions, validées par le référent scolaire, histoire de souligner qu'elle évolue – est très contrarié par les chemins de traverse qu'emprunte Hidalgo, qui semble avoir substitué à tout projet de scolarisation ou de formation, des exploits à vélo et des larcins dans les supermarchés du coin. Les parents, réunis par leur inquiétude, ont décidé qu'Hidalgo habiterait chez son père (logé dans une commune à 20 minutes de la mère) qui a l'autorité pour tenir le cadre ; mais l'adolescent s'échappe pour rejoindre ses amis. Parallèlement, nous rencontrons Hidalgo qui a une tête d'ange (et beaucoup de succès auprès des filles, nous disent les petites) et semble errer dans une transition entre son ancien univers familial et le nouveau où il n'a plus de repères et où il se vit comme le problème de ses deux parents ; un parcours scolaire dont les opportunités très réduites ne lui offrent aucune perspective qui l'intéresse ; et les tentations peu résistantes de sa « *bande de potes* ». Thibaut adopte donc une stratégie consistant à « faire présence », en appelant Hidalgo à n'importe quel moment pour

lui proposer de passer le chercher à l'école, à midi, l'après-midi, et l'emmener prendre un goûter ou boire un verre. L'idée est de renforcer la présence adulte, mais de manière aléatoire, de manière à ce qu'Hidalgo comprenne qu'aucune de ses échappées ne passera inaperçue et qu'il aura à s'en expliquer à l'éducateur. Mais l'intention est aussi et surtout qu'il se sente soutenu. Thibaut se présente comme un vis-à-vis intéressé, qui lui donne accès à des lieux de consommation et de conversation adulte, en jouant la double face de la carte liberté/responsabilité. Discuter des intérêts respectifs des formations, des investissements qu'elles exigent, des temporalités à envisager est possible, mais le fait de suivre une formation n'est pas optionnel. Commettre des petits délits avec des potes est compréhensible, à condition d'être prêt à en assumer les conséquences. Avoir des copines est possible, à condition de se préoccuper des questions de contraception et d'IST. Dans cette relation, Thibaut incarne un modèle de masculinité alternatif qui propose un espace de travail identitaire, en poussant Hidalgo à s'interroger et à exprimer la manière dont il se perçoit, dont il perçoit ses possibles, son environnement, dont il perçoit ses parents, à ressentir ce qu'il aimerait vivre avec eux et à comment il pourrait le leur dire.

À partir de la connaissance sensible que Thibaut tire de cette relation – l'adolescent le touche et l'agace en même temps – il peut se faire le passeur d'Hidalgo auprès de ses parents et notamment auprès de Monsieur Carbari, plus dur que Madame. Monsieur est obsédé par le fait qu'Hidalgo rentre dans un parcours professionnel, ce qui est effectivement un enjeu dans un milieu où les parents ont à peine de quoi assurer leur subsistance ; le frère aîné d'Hidalgo, parti de la maison à peine majeur, sans emploi ni projet, s'est déjà vu retirer son bébé. Thibaut se fait donc le porte-parole d'Hidalgo dont il exprime le désarroi, mais aussi le besoin profond d'être valorisé par ses parents, et de passer du temps avec eux sans être perpétuellement renvoyé à ce qu'il devrait faire, sans y arriver. D'ailleurs renchérit Thibaut, les collègues qui font de la prévention spécialisée ont rencontré Hidalgo qu'ils trouvent particulièrement intéressé et intéressant, suggérant que, de l'avis général, Hidalgo a plein de qualités, pour peu qu'on s'y intéresse. Arrivé à court d'arguments, Thibaut finit par lancer à Monsieur Carbari : « *Mais vous ne pouvez pas juste le prendre dans vos bras et lui dire qu'il est votre fils quoi qu'il arrive, et que vous l'aimez ??* ». Ce qui semble être un choc pour Monsieur Carbari qui rétorque : « *Ohlala ! Monsieur Moreau, mais vous n'avez pas idée ?!* » Et il se met à nous parler de son père, un homme implacable qui régnait sur son monde : « *je peux vous dire que ça ne nous serait jamais venu à l'idée de ne pas faire tout de suite et très bien ce qu'il nous demandait, parce qu'il nous aurait tué* ». Il nous apparaît alors que lorsque Monsieur Carbari nous disait être « *un père à l'ancienne* », c'est ce modèle-là qu'il avait en tête et dans le corps. Que par rapport à ce modèle de virilité, il pratique une masculinité très adoucie – réellement engagée auprès des enfants, soucieuse de leur bien-être et qu'on ne peut pas lui en demander davantage. Nous reconnaissons donc le chemin parcouru, dans l'intention d'être le meilleur père possible pour ses enfants ; et que c'est ça qui compte.

L'intervention, d'une famille à l'autre, prend des modalités très différentes. Dans le cas de la famille Vinatier, un travail personnel de Monsieur sur son histoire, un cas achevé de clinique éducative dans ce qu'il y a de plus « *psychologisant* ». Dans le cas des Carbari, suivis depuis 15 ans, l'intervention démarre sans enthousiasme de part et d'autre, mais à un moment de transition dans leur biographie : si le départ de madame entraîne la perte douloureuse du monde familial, le foyer qu'elle forme avec son nouveau compagnon et les derniers des enfants ouvre des perspectives de stabilisation, pour peu que la transition soit accompagnée. Pour reprendre la métaphore du théâtre familial déjà esquissée, ce qui est possible avec M. Vinatier, à savoir rester sur le côté de la scène pour convoquer ensemble un théâtre familial passé et reprendre un récit de soi à la lumière du présent, est beaucoup moins accessible avec les Carbari, pour la raison qu'il se passe bien trop de choses sur la scène de la vie familiale – dont nombre n'a rien à voir avec les compétences parentales.

Dans ces conditions, agir dans la situation implique que les intervenants doivent monter sur la scène pour enrichir et infléchir le jeu familial. Ils interviennent en renfort du travail parental, en manifestant aux enfants de l'intérêt pour la manière dont ils voient les choses et ce qu'ils ressentent, pour ce qui est important pour eux, les amenant à se développer en tant qu'interlocuteurs réflexifs. Ils les ouvrent à d'autres expériences, notamment d'accès à la cité, à partir desquels les enfants puissent envisager d'autres angles sur leur vie. Et ils peuvent aussi les circonscrire sur leur territoire, comme dans le cas d'Hidalgo qu'il s'agit de contenir dans ses lieux d'apprentissage, en limitant ses possibilités d'échapper. Cette proximité permet aux intervenants non seulement de suivre ce qui se passe pour les enfants, d'observer si ce qu'ils racontent est cohérent avec ce que les parents disent, et enfin de rapporter, dans le travail avec les parents, des facettes de leurs enfants qui ne leur sont pas forcément accessibles, afin de leur offrir de nouvelles perspectives. Le renfort est également celui des parents dans leur travail : incitation à accomplir certaines démarches, de santé, d'accès au sport, d'ouverture culturelle, constitution d'un réseau de figures constructives autour de la famille : référent scolaire des filles, responsable de l'établissement d'Hidalgo avec qui a été négocié d'autres tentatives d'accès à la formation, collègues de la prévention spécialisée, etc. Ce soutien des parents est aussi un soutien de leur condition et de leur évolution personnelle : transition de Madame de son identité de femme à une identité professionnelle ; présence téléphonique pour Monsieur, éloigné de ses enfants, affecté par une pathologie nécessitant une opération, arrêté sans le soufaut d'avoir reçu ses indemnités maladie, puis confronté au décès de sa mère.

Ainsi détaillée, l'intervention apparaît dans une infinité de nuances qui sont celles de la vraie vie, loin de la focale étroite d'un « travail sur les compétences parentales ». D'où la difficulté d'en évaluer des « résultats ». Au terme d'une année d'intervention, les filles semblent aller bien et Hidalgo a une perspective de formation. Chacun des membres de cette famille a parlé et agi avec des intervenants incarnant d'autres manières d'être et de faire, pour les emmener dans un rapport au monde où tout n'est pas adverse et où il est possible de s'aventurer. M. Carbari a été face à un autre modèle d'homme, avec Thibaut qui a joué la possibilité de l'expression d'une sensibilité entre père et fils. Et un autre modèle de femme, incarné par la chercheuse, où être mère n'est pas instinctif, mais demande des efforts qui doivent être reconnus, rien ne justifiant jamais le dénigrement. Les choses ont évolué. Le juge a parlé en audience d'une perspective de passage en administratif. Mais est-ce que cette expérience aura permis des intériorisations suffisamment consistantes pour permettre un jeu familial plus apaisé par la suite ? Rien n'est jamais sûr dans ces existences que la précarité menace toujours de 1001 manières. Ce qui est sûr, c'est que l'intervention a accompagné la transition familiale en lui imposant des exigences, mais aussi énormément de ressources et de renfort, peut-être jusqu'à permettre un pallier de stabilité, associé à un certain répit.

### IV.3.2. Gérer les répercussions des violences masculines avec des femmes fortes : un partenariat au service d'une résilience limitée par les séquelles... et l'agresseur

Familles concernées : Isambart (3 ans), Vitry (N/2 ans), Hochart (N), Vivien (3 ans), Nashit (N/2 ans)

Dans le type 2, où l'accompagnement consiste à soutenir principalement des mères dans la gestion des répercussions des violences conjugales et/ou des violences sur les enfants, on observe qu'elles sont aux prises avec un nombre moyen de *stresseurs*, dont le plus déterminant est logiquement celui de la violence de genre. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'autres difficultés, ni que leur niveau soit faible, mais plutôt que ces femmes se caractérisent par une manière d'appréhender le monde et une énergie

remarquables. Car en réalité, leurs conditions de vie sont extrêmement serrées, puisqu'elles élèvent seules entre 2 et 5 enfants sur les *minima* sociaux : on rappelle que Mme Vivien et Mme Vitry ont 2 enfants, la grand-mère Nashit (TDC) 3 enfants, Mme Hochart 4 enfants et Mme Isambart, 5 enfants, puisque Syrine élève son fils chez sa mère et qu'elle est en formation. Pour autant, il faut le souligner, ces femmes sont un peu plus souvent diplômées que la moyenne (Mme Isambart et Mme Hochart sont titulaires d'un CAP, Mme Vitry d'un BTS) et ont pu être actives, s'agissant de Mme Vitry et de Mme Isambart, voire l'être toujours s'agissant de Mme Hochart. Dans le cas de Mme Vivien non diplômée et inactive, c'est le fait de « *vouloir être utile* » qui l'emmène à s'inscrire pleinement au CCAS de sa commune et dans du bénévolat pour les Restos du cœur. En résumé, le fait d'avoir pu bénéficier d'une formation associée à un projet ou une activité professionnelle, ou le fait de pouvoir s'envisager comme « *utile* », protège d'un enfermement dans la carrière maternelle (ce qui est le cas de Mme Carbari dans le type 1, et que l'on retrouve souvent chez les familles accompagnées autour de la relation éducative (type 3)) en donnant à ces femmes le sentiment d'avoir une place et une prise sur le monde qui apparaît plus lisible, moins hostile et *in fine* plus accessible. Or cela fait une différence sur tous les aspects de leur vie, au sens où cela est associé à un monde familial spécifique.

### Travail de production des ressources familiales : une gestion optimisée de ressources restreintes

La posture de ces femmes fait une différence sur le travail de production des ressources matérielles et organisationnelles pour la famille puisqu'elles excellent dans la gestion des *minima* sociaux, afin de permettre à leur famille non seulement de vivre, mais aussi d'accéder à quelques plaisirs ; on se souviendra des nombreux stratagèmes de Mme Vivien pour que chacun puisse s'offrir et offrir aux autres régulièrement des petites attentions qui sont une expression forte du lien familial. Mme Isambart arrive à faire vivre 6 personnes, tout en suivant une formation de naturopathe dont elle souhaiterait faire sa future activité professionnelle. L'approche en termes de *stresseurs* permet ici de mettre en évidence qu'à conditions de vie apparemment égales – ici des ressources plus que restreintes au regard du nombre de personnes composant le foyer – les dispositions des acteurs sociaux (qui associent des manières de voir à des manières de penser et de faire) peuvent permettre, moyennant le déploiement d'une énergie considérable, de faire face.

Ces dispositions de « prise sur le monde » ont une incidence sur le travail parental de ces femmes. D'abord, de manière pratique, la capacité de saisir les attentes sociales et scolaires, couplée au fait d'avoir un réseau, permet à Mme Vivien de trouver des opportunités de stage pour Bilal, mais aussi des loisirs et des sorties, ainsi qu'une participation sociale dans et depuis le CCAS. Ensuite, en termes de modèle : chez Mme Isambart, l'aînée des filles est partie avec son petit ami pour des études d'architecture et Syrine est engagée dans un CAP de cuisine qu'elle entend finir même si cela ne lui plaît pas, avant d'en engager un autre. Les garçons (15 et 10 ans, non concernés par la mesure d'AEMO) n'ont aucune difficulté scolaire et les devoirs ne sont pas un sujet dans cette famille. De même, Mme Hochart est attentive à la scolarité de ses 4 enfants, tandis que leur père reste éloigné des problématiques scolaires, cette tâche – comme beaucoup d'autres – incombant à Madame. Chez les Nashit, la grand-mère TDC veille sur la scolarité des 3 enfants, tant du point de vue des apprentissages que de leur participation aux activités, que de leurs fréquentations, et en fait le rapport écrit aux parents pour les tenir au courant régulièrement. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'écueil au niveau scolaire, compte tenu de la souffrance et des séquelles développementales de la violence sur les enfants, mais les difficultés rencontrées par les enfants sont plutôt liées à un certain manque de souplesse de l'institution et parfois aussi un certain manque de bienveillance de la part de certains acteurs scolaires qu'à un problème de compétences parentales. Mme Vitry est confrontée à des déboires identiques avec l'éducation scolaire, assorties d'une certaine stigmatisation au regard de ses faibles ressources.

### Travail parental : un soutien continu et diversifié aux défis et aux souffrances des enfants

De fait, on est ici en présence des enfants qui (avec ceux du type 4) ont été les plus maltraités. Excepté chez les Vivien, où les enfants ne sont « que » co-victimes de violence conjugale, les enfants des 4 autres familles ont été en plus victimes de violences physiques du père (chez les Isambart et les Hochart) et/ou d'inceste par le père sur une demi-sœur chez les Vitry, par le beau-père chez les Isambart, par la compagne du père chez les Nashit. L'ensemble de ces maltraitances a fait l'objet d'une littérature abondante ayant documenté les symptômes au plan affectif et comportemental chez l'enfant : repli sur soi, retrait des interactions, angoisses de séparation, attachements insécures (Erickson, Stroufe et Egeland, 1985), actes d'agression envers soi et/ou autrui – dont la mère (Archer et Burnell, 2003), troubles des affects (dépression, anxiété), troubles post-traumatiques, apprentissage de modèles anti-sociaux (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990).

Dans la rencontre, les enfants apparaissent affectés par différentes formes de mal-être, complexes à appréhender, dans la mesure où les symptômes initiaux peuvent avoir créé d'autres difficultés, l'ensemble se répercutant sur la trajectoire développementale et sociale de l'enfant (Sadlier, 2017). Ce qui apparaît au premier plan est l'atteinte portée à la sécurité interne de l'enfant, qui se traduit par un ensemble de ressentis et de conduites complexifiant notablement leur insertion scolaire et amicale, les amenant tantôt à un repli sur soi, plus rarement à une fuite du domicile. À la maison, les relations peuvent devenir extrêmement tendues du fait d'une irritabilité, parfois jusqu'à l'agressivité à l'égard de la fratrie et/ou de la mère, particulièrement s'agissant des garçons qui peuvent avoir tendance à reproduire des stratégies de contrôle de l'agresseur et à vouloir imposer leur loi, comme Bilal Vivien.

Pour autant, ici encore, les mères parviennent à engager un travail parental très attentif et compréhensif des manifestations de mal-être des enfants, à temporiser dans les moments de crise, sans lâcher leurs exigences éducatives, tout en offrant continuellement leur soutien. On se souviendra de Mme Vivien qui connaît tous les menus détails de la vie scolaire de Bilal, le félicite, l'encourage, lui trouve des stages et l'y accompagne, et engage la même énergie sur le scolaire, la santé, les vêtements et les loisirs pour Bilal et pour Amira. Mme Isambart est impressionnante qui gère une situation où ses deux filles issues d'un premier mariage sont violées par l'homme avec qui elle a eu 2 fils. Les filles dénoncent les faits à l'école et lorsqu'elle l'apprend, Madame met Monsieur à la porte et accompagne ses filles déposer plainte. L'ainée est tellement stressée qu'elle en perd ses cheveux. La cadette, Syrine, se met à sortir et à se déscolariser, fait l'objet d'un placement chez son père alors que la fille et la mère avaient dit qu'il était violent, après quoi elle se met à fuguer à Paris en compagnie d'une amie où elles sont intégrées à un réseau de prostitution. Syrine est victime de viols sous sédatif, ce qui entraîne par la suite l'impossibilité de s'endormir sans une flasque entière de whisky ; elle fume aussi énormément de cannabis pour contenir la colère et la détresse qui l'habitent. Après 15 jours de pédopsychiatrie, dont elle ressort consternée (*« tout ce qu'ils savent faire, c'est vous bourrer de médicaments, personne vous parle là-dedans ; franchement, je vois pas à quoi ils servent »*), le juge renonce à la placer et ordonne une AEMO. Marina qui suit la situation depuis 2021, propose de l'intégrer à la recherche-action, en précisant qu'elle a fait le choix d'un soutien quasi inconditionnel de cette jeune au vu son vécu, stratégie en voie de complexification depuis que Syrine, 16 ans et demi, est enceinte. La situation présente un bel ensemble de défis : l'annonce de sa grossesse a donné à cette jeune fille la force de se sevrer quasiment de ses consommations de produits, mais un réseau pluripartenarial constitué du sage-femme, de la PMI, de l'hôpital pour le suivi de grossesse, du service d'addictologie et de l'ASE veillent, au point que Marina redoute le poids de leur regard (une observation étant prévue dès l'accouchement) sur une si jeune mère. Par ailleurs, Syrine est retournée vivre chez sa mère, dont les ressources financières sont serrées, posant des questions d'accueil matériel d'un bébé, et ultérieurement d'organisation, puisque Syrine a réussi à réintégrer son CAP. À cela s'ajoutent de sérieux problèmes de fratrie, l'ainé des garçons

se retournant contre ses sœurs qu'il accuse de mentir, ce qui est visiblement sa seule stratégie pour se protéger de l'idée que son père soit le violeur de ses sœurs.

Le sentiment, devant l'histoire de ces familles, est de retrouver les résultats de De La Sablonnière et Fortin (2010) qui établissent que la santé mentale des mères attaquées par la violence conjugale est la variable qui médiatise deux postures contrastées : lorsque ces mères parviennent à se prémunir, elles peuvent assurer à leurs enfants un bon niveau d'attention et développer des stratégies protectrices et même compensatrices – c'est exactement ce qui se donne à voir ici. À l'inverse, lorsque leur santé mentale se dégrade, la détresse et l'impuissance dans lesquelles les plongent la violence subie peuvent donner lieu, soit à une reprise en main de l'enfant par une discipline violente, soit à un retrait synonyme de négligences (ce second cas de figure se retrouve plutôt dans le 3e type).

### Travail d'intervention : un partenariat famille/professionnel pour répondre aux besoins et définir la place de chacun

Pour ces raisons, le travail d'intervention dans ce type d'accompagnement ressemble plutôt à un partenariat. De prime abord, il s'agit d'apporter du renfort à la mère qui fait face à une charge de travail parental considérable, relative au suivi scolaire, de santé et des autres besoins de plusieurs enfants ; le tout dans un contexte complexifié par les tensions générées par ce que les maltraitances passées ont distordu chez chacun des acteurs familiaux et dans leurs relations. Ce travail peut impliquer, comme c'était le cas pour les Vivien ou les Vitry, de devenir l'interlocuteur des acteurs scolaires, afin d'obtenir l'assouplissement ou l'aménagement de certaines exigences, ou encore d'offrir un support logistique pour certains déplacements. Mais en réalité, il s'agit principalement de se proposer à la mère en vis-à-vis, avec qui entretenir une conversation de mise en ordre des nombreuses difficultés, décisions et exigences à tenir, ainsi que des soutiens à apporter aux enfants ; et aussi d'établir des limites pour préserver la mère qui est à risque de s'épuiser dans un écosystème aussi mobilisateur. Et cela non pas parce que les mères seraient déficientes de quelque manière, mais parce qu'elles sont seules. D'une certaine façon, leur position n'est pas éloignée de celle d'un ISE qui serait continuellement « *la tête dans le guidon* » (selon l'expression consacrée) et n'aurait pas d'équipe, face à une situation particulièrement complexe. Parce que ces femmes ont un théâtre familial particulièrement dense et mobilisateur, des compétences de gestion multi-modales, c'est volontiers qu'elles viennent à la table au bord de la scène, pour souffler un peu et faire équipe avec l'intervenant.

Dans la situation Isambart, l'accompagnement de Syrine qui pouvait souhaiter un appartement à elle, mais sans revenus puisqu'en formation – avec des demandes à adresser aux bailleurs sociaux, des compétences de maîtrise d'un budget et des organismes à contacter au titre d'aides spécifiques – a été étayé par Marina dont les connaissances en finesses administratives excédaient largement ce qui est accessible au commun des mortels. Mais les échanges autour de ce projet fluctuant étaient aussi un espace-temps dans lequel mère et fille pouvaient élaborer leurs souhaits et leurs réserves quant à continuer à vivre sous le même toit, ou pas. Marina au gré de ses rencontres avec Syrine seule, avec Madame seule, avec elles ensemble, a travaillé à la renégociation de l'identité de chacune, celle de la mère, veillant sur sa fille et amenée à seconder Syrine en tant que grand-mère dans la prise en charge de son propre fils, et celle de Syrine, habitant toujours chez sa mère, mais ayant à s'autonomiser en tant que mère de son fils à qui il revient de s'en occuper et de s'organiser. Il s'est donc agi d'élaborer avec chacune d'elles une place d'autonomie relative, dans une collaboration sans trop d'empiètement. À côté de cela, Madame fait face à une situation où ses 2 garçons se rendent toujours un week-end par quinzaine chez leur père, à qui la procédure pénale pour les filles de Madame n'enlève rien quant à l'autorité parentale sur ses fils. Madame en est indignée et elles conviennent avec Marina de faire une demande d'AED pour être soutenue autour de ce que génère cette situation, ainsi que la procédure pénale en cours, demande qui n'aboutira pas avant la fin de la recherche-action. Sans compter le fait que Syrine, malgré

tous ses efforts, est régulièrement rattrapée par des reviviscences traumatiques, que le cannabis ne suffit pas à étouffer et qui ont tendance à générer des troubles obsessionnels compulsifs. Marina a donc convenu avec la psychologue de l'équipe, de se rendre disponible immédiatement quand Syrine a besoin de parler, et ce au-delà du contrat jeune majeur lui permettant de continuer à être accompagnée. Par la suite, ce ne sont plus seulement les reviviscences traumatiques qui poursuivent Syrine jour et nuit, mais le risque de croiser son agresseur en ville, ce dont la perspective d'un procès en assises ne la protège pas.

### Un travail *ex-conjugal* de distanciation de l'agresseur, sans garantie de protection

Ce dernier aspect renvoie au seul réel *stresseur* pour ces familles si résilientes, à savoir le travail conjugal ou plutôt *ex conjugal* qui consiste pour toutes, à mettre une distance aussi grande que possible entre la famille et l'*ex-conjoint*. Il s'agit là d'une stratégie qui traite la nocivité masculine par la fuite, plutôt que par le biais d'une procédure judiciaire. Aucune des femmes concernées n'a porté les violences conjugales au pénal, et une seule, Mme Vitry, a fait entériner l'organisation de la vie familiale par un JAF. Deux raisons probables à cela : *primo*, la saisine de la justice apparaît bien trop risquée (en temps, en déroulement et en argent) au regard des bénéfices susceptibles d'être apportés. Au demeurant, le caractère peu protecteur des procédures pénales pour viols des enfants semble largement leur donner raison. Bien que Mme Vitry ait tout laissé derrière elle, y compris son travail, cela n'empêche pas Monsieur Vitry, qui a violé sa fille (issue d'une précédente union de Monsieur) devant Zoé (fille que Monsieur a eu avec Mme Vitry), de revenir rôder autour du domicile, créant la panique. M. Nashit dont l'enquête a établi que sa fille avait été violée par sa compagne, persiste à dire que sa fille ment. Dans 3 des 5 situations, le déroulement de la procédure pénale reste totalement obscur pour la famille comme pour les intervenants, ce qui est générateur d'anxiété et ne protège pas des confrontations inopinées et terrorisantes à l'agresseur.

*Secundo*, les pères ne manifestent aucune volonté de maintien du lien avec les enfants, ce qui est cohérent avec la relation peu respectueuse de leur intégrité qui existait avant la séparation. La seule qui fait exception à cette stratégie de distanciation est Mme Hochart qui, touchée dans sa santé et hospitalisée (les enfants étant alors pris en charge par ses parents), demande au service de travailler les compétences parentales de Monsieur, afin qu'il assume une part de prise en charge de ses 4 fils. Or le détail de l'accompagnement au chapitre 3 montre qu'en dépit de tout ce qui a pu être tenté, Monsieur a beaucoup de mal à prioriser *a minima* les besoins des enfants sur les siens, et va jusqu'à interroger Thibaut sur la nécessité de renoncer à la violence. Dans cette situation, la violence est donc travaillée au niveau des enfants, par une écoute de leur point de vue, de leurs ressentis et de leurs attentes. Faute de pouvoir appuyer l'interdit de la violence sur une sanction rendue par la justice, Thibaut et Marlène organisent un moment solennel au cours duquel les enfants recherchent à obtenir un engagement de leur père sur le mode d'un « *plus jamais ça* », auquel chacun aimerait voir une force de persuasion définitive.

Cette stratégie de distanciation s'avère toutefois risquée parce qu'elle contrarie les dispositions du code civil en matière de co-parentalité, que les dispositions spécifiques à la violence conjugale ne suffisent pas à adapter de manière protectrice, ni devant la justice, ni socialement. Depuis 2010, l'arsenal législatif s'est en effet continuellement renforcé, en matière de sanctions pénales : depuis 2018, la présence du mineur en cas de violences est une circonstance aggravante, depuis 2019, l'auteur, coauteur ou complice d'un crime ou délit sur la personne de l'autre parent peut se voir retirer totalement l'autorité parentale ou l'exercice de l'autorité parentale par une décision expresse du jugement pénal. Depuis 2021, le mineur a la possibilité de se constituer partie civile à la procédure pénale, par le biais d'une représentation par un administrateur *ad hoc*. Le droit civil a également été adapté, par le biais de mesures à disposition du JAF pour éviter que l'autorité parentale ne soit le moyen pour l'agresseur de continuer à exercer sa violence sur la mère et les enfants : ordonnance de protection des victimes (mère et enfants)

dont les délais d'obtention ont été continuellement raccourcis, saisine du procureur de la république par le JAF en cas d'ordonnance de protection, attribution du domicile au conjoint qui n'est pas l'auteur des violences, bracelet anti-rapprochement, etc.

La difficulté dans les situations concernées ici est celle de l'absence de recours à la justice (pénale et civile) par les femmes en cas de violence conjugale, pour des raisons de distance à l'institution, mais aussi de stratégie de minimisation des risques de confrontation à l'agresseur (on souligne que ce n'est pas le cas lorsque l'enfant est agressé sexuellement). Or ce qui semble problématique, c'est l'absence de prise en considération de l'ensemble de ces mesures de sécurité par l'appréciation que le juge des enfants a de la situation (indépendamment d'autres procédures judiciaires) qui, dans la plupart des cas, considère les parents dans leur égale responsabilité vis-à-vis de l'enfant. Or il a été montré que cette égalisation fictive a des effets réels, puisqu'elle transforme la violence conjugale (dynamique asymétrique) en conflit (dynamique symétrique), ce dont le caractère contre-productif a été souligné dès 2008 en France. C'était l'objet du partenariat entre l'ONPE et le Service aux Droits des femmes et à l'égalité, qui, dans leur « Cahier de premières recommandations aux pouvoirs publics » expliquent la nécessité de distinguer les deux dynamiques, en recommandant l'évaluation des compétences parentales du père avant de statuer sur ses droits (ONED/ONPE, 2008 ; Séverac, 2010 ; Sadlier, 2017 ; centre Hubertine Auclert, 2021). Ce qui est certain, c'est que l'absence de reconnaissance juridique de la violence conjugale, se redouble d'une absence de reconnaissance sociale, toutes deux risquant de majorer le risque d'effacement de la violence conjugale au fil de l'intervention, et cela d'autant plus que d'autres enjeux, notamment le besoin de résultats, peut amener à activer certains leviers, sans toujours en mesurer les répercussions.

La situation Vivien illustre comment le service, à l'appui d'une interprétation autour de la relation « *fusionnelle* » entre Bilal et Madame (responsabilisée du décrochage scolaire et du mal-être de Bilal) cherche à mobiliser le père des enfants en région parisienne, sans comprendre le refus obstiné de Mme dont les ruminations à mi-voix dans le cabinet du juge apparaissent confirmer la « *folie* ». La distanciation avait pourtant permis à cette famille de recréer un équilibre rendant possible de travailler avec Charlotte aux séquelles de la violence sur la famille : à savoir faire front uni aux manifestations tyranniques de Bilal, apaiser l'anxiété et soutenir les projets d'Amira, et soutenir Madame sur les limites à tenir, mais aussi sur le fait de conserver un espace à soi. L'hypothèse « *fusionnelle* » fait basculer la mesure dans l'insécurité pour Mme Vivien d'être à nouveau en butte à la violence de Monsieur, tout en lui demandant un surcroît de travail parental dont l'issue conditionne le maintien de Bilal à domicile. Non seulement elle doit parvenir à ce que Bilal réintègre l'école (ce sur quoi Madame n'a pas davantage de levier que le soutien qu'elle engage déjà) mais aussi à l'envoyer en accueil séquentiel pour « *travailler la séparation* », ce qui ne fait sens pour personne dans la famille.

Cette situation, et plus généralement celles faisant l'objet de mesures renforcées, pose à notre sens la question du travail d'équipe comme lieu de reprise de l'engagement très fort des professionnels dans la vie des familles. Ces mesures<sup>89</sup> semblent particulièrement associées au besoin des professionnels d'obtenir des « résultats », qui renvoient possiblement à la pression liée à l'intensité de ces mesures (qui doublent le temps d'intervention ordinaire), supposées produire des résultats en conséquence. Or l'observation montre que cette attente induit une pression qui tend à faire considérer les évolutions comme insuffisamment signifiantes – ce qui pose la question de la visibilité de ces évolutions en l'absence d'écrits susceptibles de les tracer précisément – ce dont les parents sont responsabilisés (ici Madame est « *fusionnelle* », chez les Peristain « *incapable de se mobiliser vraiment* », chez les Ferrand « *incapable de gérer Melissande* », chez les Davanne « *incapable de se positionner face aux comportements de Dylan* » et chez les Saïdi « *une petite fille en position basse* »), induisant le risque de

---

<sup>89</sup> Dont 4 autres familles bénéficiaient dans le cadre de la recherche-action, les Davanne, les Saïdi, les Peristain et les Ferrand, qui relèvent du type 3, « travailler la relation éducative ».

sur-exigences, voire de rapports de force en cas de maintien de l'enfant au domicile sous condition. Dans la situation Vivien, cela crée une boucle négative entre les stratégies avec lesquelles madame gère l'insécurité – à savoir la fuite radicale<sup>90</sup> – et les sentiments de rejet, presque de désaveu que cela génère chez les intervenantes (Charlotte, mais aussi la chercheuse) – sans compter que la disparition est certainement la stratégie la plus anxiogène en AEMO puisque l'intervenant reste responsable d'une situation qui lui échappe totalement. Or cette boucle négative peut être inversée à chaque fois qu'une réunion sur la situation ouvre l'équipe à des tiers – une autre ISE, une autre coordinatrice – qui, posant un regard plus distant sur la situation, sont capables d'entendre à la fois l'épuisement émotionnel et l'impuissance de Charlotte, mettre en valeur les progressions réelles dans la situation, et aussi de modérer les objectifs, ce qui permet de renouer une alliance avec la famille. Car il s'agit bien de la famille et non de la mère seule : Bilal et Amira, s'ils continuent à rencontrer Charlotte pendant la « disparition » de Madame, sont réservés dans leur expression, car tout aussi effrayés que Madame Vivien à la perspective d'un placement.

Au final, eu égard aux maltraitances graves dont il est question ici, les trajectoires expriment le caractère concluant du partenariat entre mères, enfants et intervenants. Deux situations, celle de Mme Vitry et celle de Madame Isambart pour les garçons sont orientées en administratif. Dans le cas des Nashit, l'AEMO sert à sécuriser l'articulation entre la grand-mère (TDC) et les parents, dont la situation reste instable, limitant d'autant le travail du lien entre parents et enfants. La situation Hochart est en suspens. Quant à la situation Vivien, la famille aura à composer avec un nouvel intervenant. Cependant, au-delà de la résilience de ces familles et de l'engagement des intervenantes, ces situations soulèvent la question du traitement par la justice pénale, civile et particulièrement des enfants, de la protection effective de l'objectification masculine des femmes et des enfants. Mme Vitry et Mme Vivien ont enduré des niveaux de violence menaçant leur vie, avec une nulle autre échappatoire que la fuite au loin, au prix de tout devoir recommencer. Cette information n'apparaît même pas dans le dossier de Mme Vitry ; seule la confiance établie avec Julie a permis de porter à la connaissance de l'intervenante ce point central de son histoire de vie. Dans la situation Isambart, la mère, victime d'inceste a été placée. La fille a vu sa mère victime de violence, puis a été victime d'inceste, puis a été prostituée par celui dont elle se croyait aimée. Comment, dans ces conditions restaurer une sécurité saccagée chez les enfants, et les encourager à reprendre confiance dans le monde, alors que la justice ne les protège pas ? Pour autant, la détermination de ces femmes qui se saisissent pleinement de la relation de travail partenariale offerte par l'intervenant réalise des exploits : outre celui d'arriver à faire vivre leur famille sur des ressources plus que restreintes, elles parviennent, à force de soutien et de mobilisation continuelle, à apaiser l'adversité vécue et reproduite par les enfants, et à reconstituer un collectif familial d'attention réciproque. Dans ces familles, si l'intervention confronte à des réalités aussi terribles que la prédation de ses propres enfants, le ressenti est aussi celui de liens forts et de faire partie d'une équipe, qui s'attache à construire le meilleur pour chacun.

---

<sup>90</sup> Mme Davanne est également dans la fuite perpétuelle, à tel point que la juge des enfants prononce le placement des mineurs seulement un an après le début de l'AEMO renforcée. Chez les Ferrand, les parents sont beaucoup plus démunis : Monsieur est schizophrène et Madame qui a la résidence de Melissande est marquée par une déficience intellectuelle. Dans leur cas, le maintien sous condition et la perspective du placement est facteur de détresse. Cette perspective est également angoissante pour M. et Mme Saïdi qui tentent, dans la limite de leurs possibilités (contraintes au regard de leurs problématiques financières, de l'histoire de vie de Madame et de la toute-puissance de Julien envers sa mère et sa sœur), de répondre aux demandes des professionnels. En revanche chez les Peristain où l'enjeu n'est pas le maintien sous condition mais l'extension de l'AEMO au 2e enfant de la famille, Madame engage un argumentaire serré faisant valoir le détail de la progression de ce 2e enfant, ainsi que le caractère non linéaire du développement d'un jeune enfant.

### IV.3.3. Travailler la relation éducative avec des parents confrontés à des *stresseurs* multiples : un défi quasiment insurmontable sans investissement réel dans l'AEMO

Familles concernées : **Kermer (N/4 ans), Auger (2 ans)**, Delaunay (10 ans), Saïdi (8 ans), Davanne (6 ans), Vannier (N), Ferrand (7 ans), Peristain (6 ans)

Le type 3 est celui où les parents sont aux prises avec des difficultés éducatives/relationnelles vis-à-vis de leurs enfants, ce qui le rapproche de l'image spontanément associée à une mesure de protection de l'enfance. L'immersion dans l'accompagnement en donne cependant une vision plus complexe, mettant en évidence l'amplitude des difficultés des parents, que l'étroitesse des modalités d'intervention ne permet pas de traiter, avec un risque accru de retournement contre la famille. En effet, ce type se distingue des autres par le nombre de *stresseurs* que les familles affrontent : on se trouve typiquement en situation de cumul d'adversités, à un point difficilement tenable. Cette configuration a d'ailleurs été identifiée de longue date comme facteur de risque de maltraitance, comme le rapporte Paul Durning, citant les travaux de Louise Ethier menés en 1992 : « *le mauvais traitement n'est pas la résultante simple d'un stress, il est la résultante de situations stressantes auxquelles le parent ou la famille n'a pas été en mesure de faire face "adéquatement"* » ; résultats confirmés en France par les travaux menés par Corbillon, Durning et Fablet sur le dispositif d'accueil « *Enfant Présent* » en 1993 (Durning, 2006, p. 170-172).

#### Travail de production des ressources familiales : une exposition continue au *stress* désorganisant de la précarité

On a montré au chapitre 3 les réalités de l'accompagnement dans 2 familles, chacune présentant une ambiance et un danger différent : tensions et risques de violence chez les Kermer, atonie et négligences chez les Auger. Pour autant, ces deux familles partagent de nombreux points communs qui sont également le lot de plusieurs autres familles, dont en premier lieu l'insertion sociale très précaire qui se manifeste toutefois différemment selon que les parents travaillent ou pas. Les Kermer travaillent tous les 2. C'est aussi le cas des Vannier qui élèvent ensemble Léane, 10 ans, l'adolescente de Madame ayant été placée et son aîné vivant dans une structure adaptée pour adultes. C'est parfois le cas de Mme Delaunay qui élève Luna 15 ans, Sacha 12 ans, et Lyam 7 ans, issus de 3 pères différents, le premier n'ayant plus de liens avec sa fille et les 2 autres étant décédés. C'est parfois le cas de Mme Saïdi qui élève Julien 13 ans et Assia 8 ans, et dont le cadet est placé ; le père n'a pas de logement et essaie de se maintenir dans l'emploi malgré la perte de son permis. En revanche, ce n'est pas le cas des Auger, ni des Peristain qui élèvent ensemble les deux enfants que Madame a eu de 2 autres unions, Suzanne 9 ans, Niels 2 ans, ainsi que le bébé du couple. Ce n'est pas le cas des Davanne où Madame élève seule Dylan 15 ans et Benjamin 10 ans, dont le père alterne entre incarcération pour violence conjugale et autres délits, hébergements occasionnels et la rue. Ce n'est pas le cas des Ferrand, où Madame et Monsieur sont séparés, mais solvabilisés au titre du handicap et n'ont que Melissande, 8 ans. Quoi qu'il en soit, dans un cas, comme dans l'autre, cette précarité sociale se traduit en premier lieu par une désorganisation de vie. On est ici exactement dans ce que Mathias Millet et Daniel Thin qualifient de « *temporalités arythmiques (...) dérégulant les rythmes familiaux et les relations entre les membres de la famille, en particulier entre parents et enfants* » (Millet et Thin, 2005, p. 154).

Chez les Kermer, la flexibilité imposée de l'emploi, s'agissant tant des contrats d'intérim que des postes et des horaires qui changent toutes les semaines, produit une imprévisibilité permanente. Impossible pour ces familles de mettre en place des routines, si chères aux travailleurs sociaux en vertu de leur caractère « porteur » pour les adultes et pour les enfants. Au contraire, les parents doivent se mobiliser

pour trouver comment se réorganiser continuellement ; le parent qui faisait avant la sortie de l'école sera désormais le parent qui prend en charge le matin, ce qui n'est pas forcément compatible, ni avec leurs affinités personnelles (alors que dans les familles ordinaires, le parent qui se lève difficilement le matin peut être celui qui assure les soirées), ni avec d'autres obligations sociales, sans parler d'une pratique de loisir. À ces conséquences organisationnelles du travail précaire, s'ajoutent diverses maltraitances : le fait d'être déplacé d'un poste à l'autre sans explication, le fait d'être littéralement assigné au silence (les 2 parents Kermer évoquent l'interdiction de parler à l'usine), le fait d'être prévenu le vendredi soir d'une reconduction de contrat pour le lundi suivant. Autant de marques de déconsidération, voire d'objectification qui plongent dans un ensemble d'émotions chaotiques, constitué de sidération, de colère et de détresse, qui déborde inévitablement le cadre professionnel. La seule alternative pour se protéger de cette dégradation quotidienne de l'emploi est soit d'essayer d'en trouver un autre en s'éloignant du domicile (impliquant des frais, de la fatigue et de l'organisation), dans une entreprise dont les conditions seront fort probablement identiques. Ou alors de basculer vers le chômage et la survie à base de *minima* sociaux qui expose à des méandres administratifs complexes et peu accessibles, déshumanisants mais exigeants en mobilisation. Le *stress* est alors celui de ne pas pouvoir faire face aux charges, compte tenu de la faiblesse des revenus, obligeant à une nouvelle organisation pour tenter de compléter ce qui manque par le recours à l'assistance, secours au coup par coup, assorti d'autres impératifs organisationnels.

Le travail de production de ressources matérielles et organisationnelles nécessaires à la survie dans ce type de contexte s'avère donc bien plus considérable que dans des familles socialement insérées, mobilisateur de manière permanente parce que jamais assuré de manière stable, rarement exempt de coups pour la dignité personnelle, subis partout : dans le monde professionnel ou face à ses substituts administratifs, ainsi que dans la dépendance à l'assistance. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que de nombreux parents soient affectés par des problèmes de santé physique (victimes d'accidents ou de pathologies du travail), et psychiques, lorsqu'ils en viennent à ne plus supporter la soumission exigée d'eux et la lutte permanente pour tenter de se réorganiser. Certains en viennent à renoncer à l'insertion professionnelle et peuvent aussi quasiment cesser de prétendre à leurs droits aux *minima* sociaux – comme les Auger – selon une logique de non-recours bien connue des pouvoirs publics (Warin, 2012 ; ATD Quart-Monde, 2022), quand bien même cela se fait-il au prix d'un *stress* structurel quant à la possibilité d'assurer une survie au quotidien.

#### De l'infériorisation sociale à l'infériorisation parentale et *vice versa* : un travail parental sous tension

Les conséquences de cette insertion dans un univers où le rapport au travail relève de l'exploitation ou de l'exclusion sont que le rapport à l'enfant et le travail parental ne *peuvent pas* suivre les normes de parentalité correspondant aux conditions de vie des milieux socialement insérés. Cela donne lieu à des modèles éducatifs différents (socialement moins légitimes et donc plus risqués) – où chaque enfant n'est pas l'objet central de la préoccupation de ses parents – tel qu'on l'a montré s'agissant de la famille Carbari<sup>91</sup>. Individualiser un enfant requiert à la fois des conditions de vie stables, associées à la maîtrise d'un ensemble de codes sociaux, raison pour laquelle c'est un modèle de classes moyennes et supérieures. Dans ces milieux, les parents (en réalité, plutôt la mère) peuvent consacrer une partie non négligeable du temps (en s'y engageant personnellement, ou en le déléguant à d'autres) à développer l'autonomie de l'enfant, par un maximum d'activités ayant pour but de « l'éveiller » à toutes sortes de possibles (Garcia, 2018). Sujets de l'attention précoce de leurs parents, les enfants socialisés dans ce

---

<sup>91</sup> Type 1. Cette famille, si elle avait été rencontrée avant la séparation, à l'époque où la famille vivait à 10 sur le salaire en intérim d'un ouvrier qualifié, aurait probablement figuré dans ce 3e type. Ceci montre que la vocation des types n'est pas de figer les familles dans une case, mais de soutenir la réflexion par des principes d'organisation de la pensée sur les publics.

type d'univers familial sont habitués à être les interlocuteurs des adultes, ce qui participe au développement du langage et de la régulation des émotions (Grobon, Panico et Solaz, 2019).

*A contrario*, le modèle parental populaire prépare de manière cohérente à un monde où les relations hiérarchiques dominent. Ce modèle, dit « statutaire », définit une forte différenciation des rôles entre conjoints et entre parents et enfants, « chacun à sa place », monsieur en gagne-pain et chef de famille, madame en mère chargée des enfants et de la maison, les adultes ayant autorité sur les enfants et fondés à le faire valoir par des sanctions, y compris physiques (Le Pape, 2009). Ce que monsieur Carbari décrit s'agissant de son père, extrêmement autoritaire et strict ne raconte pas seulement son histoire singulière, mais un modèle parental qui a eu sa légitimité, quand bien même Monsieur Carbari n'a pas voulu être le père qu'il a eu.

Or cette discontinuité des modèles éducatifs, couplée à de réelles maltraitances sont une problématique avec laquelle la majorité des familles concernées par ce 3e type d'accompagnement se débattent. La plupart des parents dont l'enfance est connue ont grandi face à des adultes franchement hostiles : Mme Kermer, placée (dans 10 familles d'accueil) pour avoir été brûlée par sa mère qui la méprisait. Monsieur Kermer, élevé par une mère humiliante et dans un rapport de force permanent. Mme Peristain, placée avec sa sœur à l'adolescence, parce que le père alcoolique les battait et qui se retrouve à la rue à 18 ans, enceinte de Suzanne à 19 ans, dans une succession d'histoires avec des hommes violents. Madame Ferrand, porteuse d'une déficience intellectuelle et élevée par un père militaire « très strict ». Madame Saïdi qui dévoile aux intervenants après des années d'AEMO que son père est en réalité son grand-père qui a commis un inceste sur sa mère, etc.

Bien que ces parents ne soient socialement pas éloignés des « femmes fortes » décrites dans le 2e type d'accompagnement, ils apparaissent à l'opposé en termes de prise sur le monde, aussi bien social qu'intime. En résumé, leur difficulté principale réside dans l'écart excessif entre ce qu'ils ont vécu en tant qu'enfants, c'est-à-dire un régime de domination adulte, et l'enfant qu'ils doivent produire en tant que parents – l'enfant attendu par l'école et par les intervenants – c'est-à-dire un enfant « interlocuteur », sujet de l'attention des adultes. Autrement dit, le cadre de l'intervention les met en situation d'avoir à franchir tout l'espace social, d'un modèle parental populaire à un modèle parental de milieu stable et doté en ressources. Et ce alors qu'eux-mêmes ont été socialisés plutôt comme des objets – livrés à l'usage des adultes, ne pouvant compter sur aucune attention, ni soutien – de leurs parents dans le passé, de leur insertion sociale au présent.

Les parents affrontent donc une double discontinuité problématique. *Primo*, ils n'ont pas de modèle de référence parental, excepté le fait qu'ils essaient de ne pas reproduire ce qu'ils ont subi, ce qui est peu consistant au quotidien ou même, facteur de distorsion (comme dans le cas de Mme Kermer, très exigeante vis-à-vis des enfants parce qu'elle veut se montrer « digne », ce que sa mère lui conteste). *Secundo*, n'ayant jamais vécu une expérience d'enfant pouvant compter sur une attention, un soutien des adultes, ils ne peuvent pas le décrypter, ou pas le supporter<sup>92</sup>, chez leurs enfants, et par conséquent pas le leur offrir. Outre que de se retrouver démunis dans la gestion de leur enfant qui a développé ses propres stratégies pour faire face, ces parents éprouvent des sentiments d'incompréhension et d'injustice : ils ne comprennent pas, alors qu'ils sont des parents incomparablement plus soutenant que les leurs, pourquoi leurs enfants sont hostiles comme eux-mêmes n'ont jamais pu se le permettre. La double discontinuité constitue une faille au sens où ils se sentent dépossédés du sentiment d'efficacité que tout parent a besoin d'éprouver, face à ses enfants ; or, à cet égard, il n'est pas sûr que l'intervention puisse être d'une grande aide.

---

<sup>92</sup> Cette seconde lecture est celle de Selma Fraiberg, selon qui l'adulte confronté à travers son enfant, au besoin qui n'a pas pu être satisfait chez lui en tant qu'enfant, se heurte à ce qu'il a dû mettre en place pour gérer ce manque, c'est-à-dire un mécanisme de répression qui l'empêche de percevoir et de répondre au besoin de son enfant (Fraiberg, 1999).

Pourtant, l'accompagnement rend cette faille non seulement observable dans l'interaction enfants/parents, mais aussi palpable, dans le rapport entre intervenants et parents. Dans l'interaction enfant/parents, elle se traduit principalement par un problème d'attention : les parents semblent absorbés par un fil intérieur tel que leur attention à leurs enfants n'est toujours que plus ou moins partielle. C'est flagrant dans les interactions détaillées dans les accompagnements des Kermer et des Auger. Cela peut l'être moins dans d'autres situations : chez les Peristain, par exemple, les intervenants déduisent des expérimentations de Suzanne – retourner sa chambre de fond en comble, décorer ses murs au rouge à lèvres, fabriquer des potions à base de produits d'hygiène ou des petites préparations énigmatiques de papier déchiré dans de l'eau et autres joyeuses découvertes dans lesquelles elle peut entraîner son petit frère – que Madame doit avoir une inattention en conséquence, puisqu'elle ne « *devient folle* » (selon ses propres termes) que lorsqu'elle découvre les œuvres de Suzanne.

La plupart des enfants réagit en effet à l'inattention parentale (qu'il faut plutôt voir comme une forme d'auto-centration en lien avec leur propre insécurité interne) par des stratégies qui relèvent d'un attachement insécure de type « résistant-ambivalent » puisqu'ils agissent des stratégies de contrôle, se traduisant par des comportements de recherche d'attention de type transgression des règles, agressions verbales, insultes, colères ou bouderies persistantes. Anatole Auger est l'exception, qui relève plutôt d'un attachement insécure « évitant » se manifestant par un retrait social massif, rendant très ardu l'établissement du moindre contact, avec la conséquence que les intervenants peuvent en venir à l'oublier, tout comme ses parents semblent le faire. Dans une moindre mesure, Léane Vannier, Assia Saïdi et les 3 enfants Delaunay se mettent aussi en retrait afin de ne pas rajouter des tracasseries à leurs parents touchés par les affres de la vie et, par là-même, de les protéger.

Lorsque les enfants agissent des stratégies de contrôle, il peut s'ensuivre deux types de boucle interactive négative. Dans le premier cas, illustré par les Kermer, les parents, agressés et énervés, cherchent à reprendre le contrôle, en montant le ton, en criant ou en insultant à leur tour, voire en menaçant de coups, ou plus rarement comme dans le cas de M. Kermer, en devenant physiquement brusque ou parfois violent ; les punitions pleuvent, ce qui est de peu d'effet sur la dynamique, sauf à ancrer chacun dans ses positions, prélude à de nouvelles boucles. Au passage, l'intensité des interactions conflictuelles avec l'enfant peut susciter des dissensions dans le couple, compliquant le travail conjugal par des reproches et des incompréhensions qui éloignent les conjoints des logiques de collaboration et de soutien réciproque dont ils ont pourtant particulièrement besoin. Dans le second cas, le parent cède, ce qui est le cas de figure le plus répandu des femmes qui élèvent des garçons et qui ont subi de la violence de genre, comme Mme Davanne, victime de violence conjugale et Mme Saïdi, victime d'inceste. Dans l'un et l'autre cas, les garçons prennent le dessus sur des femmes qui semblent dans l'impossibilité d'incarner un registre d'autorité parentale, et vivent selon leurs propres règles à la maison, jouant et mangeant dans leur chambre, ou se livrant en bande à des actes de petite délinquance. Mme Peristain apparaît comme une figure mixte, qui alterne les tentatives d'autoritarisme des Kermer et l'infériorisation parentale des femmes victimisées par le genre : elle peut tempêter face à Suzanne, tout en avouant que lorsqu'elle est confrontée à des bouderies qui durent des heures, elle peut renoncer et « *lâcher l'affaire* ».

#### Face à la faille parentale : un travail d'intervention insuffisamment étayé et étayant

Comme cela a été dit plus haut, les attitudes des parents, leurs conséquences sur les stratégies d'attachement de leurs enfants et les boucles négatives qui s'ensuivent, sont visibles dans l'accompagnement. Ce n'est pas pour autant qu'elles sont transformables ou même seulement accessibles. Dans le cas de ce 3e type, le nombre et l'intensité des difficultés sont tels qu'il apparaît clairement que l'intervention n'est pas dimensionnée pour y faire face : le format mensuel est insuffisant, le domicile trop limitant et les modalités inadaptées.

S'agissant du format d'intervention mensuel. Comme on l'a vu plus haut, le parent se trouve dans une situation multi-problématique facteur de *stress* sur plusieurs socles de son existence ; il est traversé par des vécus de dégradation, de menace, d'injustice et d'impuissance. En conséquence, l'heure et demie pendant laquelle l'intervenant le rejoint autour de la table, au bord de la scène du théâtre de sa vie, est un moment où ce parent peut avoir besoin de parler à un vis-à-vis qui l'écoute et qui ne l'accable pas de jugements ou d'injonctions. De plus, dans des situations caractérisées par l'instabilité et l'imprévisibilité, énormément de choses sont susceptibles d'avoir changé en un mois et l'heure et demie peut s'écouler extrêmement rapidement ne serait-ce que pour prendre connaissance d'événements et reconnaître (au sens de valider) les différentes difficultés et mobilisations énergivores que cela engendre. Ce temps n'est pas « perdu », accordé au parent au détriment de l'enfant ; si l'on se souvient du rôle de la conversation comme expérience de mise en sens du monde, le fait que le parent puisse raconter à son « autrui significatif » ce qui lui arrive peut aussi être un moment d'expression, de prise de recul, de l'expérience d'un soutien plutôt rare dans la vie qui est la sienne.

L'écueil qui peut néanmoins se présenter et qui complique les choses, c'est que l'intervention reproduit la difficulté structurelle de la relation parent/enfant, à savoir l'absorption de l'adulte, qui est alors sans attention pour l'enfant. Lorsque l'enfant est « évitant », comme Anatole Auger, il peut être oublié, ce qui signifie que le modèle interactionnel désajusté de la famille se communique à l'intervenant. Lorsque l'enfant est « résistant-ambivalent », il active ses stratégies et vient solliciter les adultes, de manière plus ou moins insistante et perturbante. L'intervenant, surtout lorsqu'il est seul (à savoir la majeure partie du temps<sup>93</sup>), se retrouve alors face à 2 acteurs qui ont chacun des besoins impérieux, et à assister à leurs stratégies désajustées de heurts, d'énervement et d'impuissance, non sans éprouver lui aussi une certaine impuissance, ce qui signifie que le modèle interactionnel désajusté de la famille se communique à l'intervenant. Ce genre de situation est donc facteur d'un dilemme structurel : d'un côté, il est difficilement concevable de reprendre le parent devant l'enfant, sauf à le délégitimer et l'inférioriser encore un peu plus. De l'autre, il est difficile de répondre au besoin de l'enfant sans « abandonner » le parent ; c'est pourtant en pratique ce qui se fait lorsque l'intervenant décide de parler, consoler, jouer avec l'enfant, rendant alors difficile de travailler en même temps la « compétence parentale ». Ou alors l'intervenant peut essayer de demander fermement à l'enfant de patienter – ce qui ne marche qu'avec les enfants les moins coriaces, Melissande Ferrand par exemple, qui boudera discrètement avant de pouvoir participer à un enthousiasmant concours de licornes en pâte à modeler. Autrement dit, plus la problématique d'accordage parent/enfant est forte, plus l'intervention est à risque d'être contaminée par le jeu familial, l'intervenant se retrouvant, selon qu'il s'identifie à l'un ou l'autre des protagonistes, à prioriser les besoins de l'un sur l'autre, quand il y aurait besoin de cibler le système interactionnel entre le parent et l'enfant.

C'est par exemple ce qui se fait en « intervention relationnelle » (Miljkovitch et *al.*, 2023), approche consistant à filmer le parent sur une petite séquence d'interaction avec l'enfant, puis à analyser ensemble ce qui s'est passé en soulignant tout ce qu'il y a de positif, avant d'identifier un aspect qui semble – du point de vue du parent – pouvoir être repris en vue d'une amélioration. Pour relativement simple qu'il soit dans son principe, ce type d'intervention nécessite une formation *ad hoc* et repose sur une méthodologie où l'efficacité des leviers ont été réfléchis, supposant d'adopter une focale, un séquençage et un certain type d'association du parent. En effet, le travail s'effectue avec une dyade constituée d'*un* parent et d'*un* enfant, sur *une* interaction concrète, impliquant le parent en tant qu'observateur et évaluateur de ce qu'il fait, valorisé par l'intervenant, puis l'identification d'*un* point à travailler. Pour ce faire, le protocole ménage des conditions spécifiques devant garantir la faisabilité de l'intervention : une

---

<sup>93</sup> On se souviendra en effet que le binôme est en accès limité, en raison de la compression des coûts : chaque ISE a en charge 30,5 familles ; une situation traitée à 2 ne compte alors pour chacun que pour 1/2 situation.

attention exclusive au bénéfice de la dyade, une fréquence d'intervention hebdomadaire pour permettre un réel travail, hors du domicile.

Tout dans ce format s'éloigne des conditions d'intervention de l'AEMO – avec le paradoxe que c'est avec le public le plus en difficulté et qui a le plus besoin de soutien dans la relation parent/enfant, que les intervenants se retrouvent le plus en situation d'impuissance et à risque de renforcer l'impuissance des parents. Ce qui amène la question des modalités d'intervention dont l'on sait, cela a été montré le chapitre 1, qu'elles ne sont pas étayées sur une véritable méthodologie. Or, à la différence des deux premiers types où les problématiques sont plus circonscrites et/ou peuvent s'appuyer sur une agentivité<sup>94</sup> réelle des adultes, les difficultés sont ici celles du caractère multi-problématique des situations, de la détresse adulte face à des enfants difficilement gérables, à quoi ne répond aucun levier pédagogique réel. Or ce contexte, lorsqu'il s'étire dans le temps, expose l'intervenant *et* la famille à une usure, avec le risque que l'un ou l'autre ne « déserte » la situation même symboliquement, ou alors que l'ISE ne se durcisse comme on l'a vu ci-dessus dans la situation Vivien, faisant basculer l'intervention dans le rapport de force.

### De la problématique éducative à la problématique relationnelle : quelles clés de changement ?

En effet, faute d'une méthodologie structurée associée à des leviers pédagogiques réfléchis, prédomine la représentation que le problème serait celui d'un déficit de compétences parentales – énoncé problématique. D'une part parce qu'il donne à penser que la résolution consisterait à acquérir des compétences – croyance renforcée par le fait que les parents ont des pratiques propres à leur milieu social, différentes du milieu des intervenants, ce qui signifie effectivement qu'ils ne sont rapidement plus en capacité de suivre les devoirs, qu'ils ont moins de pratiques d'éveil culturel, un cadre perçu comme « laxiste » ou au contraire « rigide », etc. Or comme on l'a vu dans le cas de la famille Carbari, ce n'est pas parce qu'il y a différence qu'il y a défaillance et en l'occurrence, la difficulté tient plutôt ici au désajustement dans les interactions et au sentiment d'inefficacité des parents – donc à une problématique *relationnelle* – qu'aux normes des parents en matière *éducative*.

Par comparaison avec le type 1, les familles ont une *problématique relationnelle au niveau du couple*, et pas de problématique éducative : chez les Carbari les petites « négligences » en matière de poux, de devoirs et de sorties sont l'expression d'une différence culturelle et les parents ne ressentent d'ailleurs pas de difficultés avec les enfants – sauf à gérer la transition adolescente un peu houleuse d'Hidalgo. Quant au type 2, s'il y a une *problématique relationnelle liée à l'union avec des hommes qui sont des agresseurs* de leur compagne et/ou de leurs enfants, cette problématique peut être « compensée » par ces femmes qui, moyennant un soutien, parviennent à reconstruire et conserver des alliances avec leurs enfants, au point de les amener à renoncer à leurs stratégies agressives de contrôle.

Dans ce 3e type, les parents ne sont pas laxistes en matière éducative. Même s'ils sont démunis scolairement et socialement, ils ont un cadre qu'ils essaient de faire respecter, à l'exception de la situation des Auger qui constitue un réel cas de négligences et des femmes dont on peut penser que la victimisation a ruiné l'autorité parentale. La problématique dominante de ces parents ne relève pas d'un déficit de compétences qu'il s'agirait de combler par des apprentissages. Le désajustement relationnel est plutôt lié à des représentations réciproques d'hostilité : les enfants se sentent insuffisamment entourés, portés, soutenus, et se retrouvent en insécurité. Et les parents se sentent excessivement sollicités, voire agressés, non reconnus en tant que parents, alors qu'ils essaient de faire de leur mieux. Or toute la difficulté pour l'intervenant tient au fait que ces représentations hostiles s'originent dans des expériences réelles, issues à la fois du passé des parents et de leur présent. Leur charge émotionnelle les rend donc extrêmement vivaces et d'autant plus difficiles à faire apparaître comme des représentations,

---

<sup>94</sup> Définie comme « capacité à agir sur les autres et le monde, à l'aune de ses propres expériences et perceptions ».

questionnables, remaniables, transformables, *a fortiori* dans des situations où l'énergie du parent est monopolisée par des *stress* nombreux.

L'intervention peut donc être l'occasion d'exposer, d'expliquer les besoins d'attention et de soutien de l'enfant, de les montrer à l'aide de vidéos, de BD, de supports, mais cela ne suffit absolument pas à faire exister cette réalité, dont le parent n'a aucune expérience sensible, ni passée, ni présente. Cette invocation est bien trop fugace, ponctuelle, abstraite et concurrencée par nombre de préoccupations à la fois pressantes et épuisantes. Face à cela, le parent répond en réaffirmant sa propre expérience, comme par exemple les Kermer qui nous disent : « *ils sont petits mais ils sont intelligents, ils savent ce qu'ils ont à faire* », sous-entendant que ce sont les intervenants qui se trompent et que leurs enfants de 5 et 2 ans devraient savoir ranger leur chambre seuls. Le plus souvent, le parent accepte le support – un tableau de bons points pour valoriser le respect des règles par l'enfant, une jauge de patience pour être plus attentif à ses propres limites et éviter de basculer dans l'énervement, la vidéo sur le besoin de sécurité – mais son constat, comme celui de l'intervenant est que « *ça ne marche pas* ». Le parent se débat dans l'impuissance, car comme le disait Mme Peristain au moment de la passation entre Romain (AEMO) et Charlotte (AEMO renforcée), ce n'est pas tout d'avoir conscience d'un problème, ça ne donne aucune clé quant à la manière de le résoudre. Ceci souligne au demeurant que la question du temps d'intervention ne fait pas forcément de différence, en l'absence de levier pédagogique au changement. Tout en sachant que même doublée en AEMO renforcée, l'enveloppe temporelle d'intervention reste très mince, d'autant qu'elle est engagée en partie dans une densification des relations avec les partenaires (dont notamment l'école) et vers l'enfant qui est vu seul, à l'occasion de repas, de sorties ou d'accompagnements.

Quant aux clés du changement, l'intervenant n'en a guère davantage. D'où l'adressage fréquent du parent et/ou de l'enfant au « soin », c'est-à-dire à l'intervention d'un psychologue, celui de l'équipe – plutôt s'il y a urgence et/ou demande du parent, ou pour l'enfant – ou alors en ville, ce qui pose des problèmes de mise en attente, et *in fine* de surcroît de travail pour le parent qui y voit rarement une grande plus-value. Par conséquent, les durées d'intervention s'étendent sur plusieurs années, permettant de miser sur le temps, les éventuelles prises en charge parallèles et l'avancement du ou des enfants en âge, pour que la situation évolue.

Pour autant, cet allongement de l'accompagnement dans le temps n'est pas sans risque. Celui que l'intervenant ne s'épuise – « *ça n'avance pas* », « *je ne sais plus quoi faire* » – et/ou ne s'angoisse de l'absence de « résultats », face à l'état de l'enfant qui se détériore, ce qui est le cas pour Anatole Auger, ou qui verse précocement dans la petite délinquance, comme les fils Davanne. Et de cela, les parents finissent toujours par être plus ou moins responsabilisés, puisque l'intervenant fait tout ce qu'il peut et que rien ne change. Face à cela, certaines familles disparaissent comme elles peuvent, en annulant les rendez-vous sous des prétextes divers, comme les Auger, mais aussi Mme Delaunay (sur la présence de laquelle le Juge ne compte même plus, puisqu'il renouvelle la mesure pour 2 ans en l'absence de Madame) ou Mme Davanne (dont les deux fils sont en attente de placement). Ou alors, lorsque l'affiliation est bonne, elles rentrent dans un suivi au long cours, qui leur permet de compter sur un allié ponctuel, ce qui est le cas de Mme Peristain, de Mme Saïdi et des Kermer. S'engager dans l'intervention est aussi une manière d'essayer autant que possible de se protéger du placement ou plutôt du « re-placement » puisque Suzanne Peristain et Nicolas Kermer ont déjà été placés, tandis que l'aîné de Mme Saïdi est en attente de placement, et qu'elle a déjà un enfant placé, tout comme Mme Vannier.

Or ces clés de changement quelles seraient-elles ? L'allusion faite ci-dessus à « l'intervention relationnelle » permet de pointer certains aspects. À commencer par le fait que le protocole suppose des avancées modestes, puisque le parent ne travaille que sur *un seul objectif à la fois*. Outre que d'envisager une progression réaliste, cette modestie des objectifs évite de lui suggérer que rien de ce qu'il fait n'est vraiment « adapté », selon l'expression chère aux intervenants. Le renversement de la logique

habituelle, consistant à axer l'essentiel des retours adressés au parent sur le mode de la validation, a le mérite d'allier la mise en valeur de ce qu'il fait de bien, à l'efficacité reconnue du renforcement positif. Le levier pédagogique utilisé – le *feed back* vidéo – présente en outre l'intérêt de permettre au parent de poser un regard extérieur sur lui-même en interaction avec son enfant et de peut-être mieux percevoir les effets qu'il produit sur lui, ainsi que ses propres réactions. Autrement dit, le levier pédagogique est propice à mettre le parent spontanément en situation d'observation, d'analyse, et de réflexion sur une interaction concrète, favorisant le fait que la suggestion d'ajustement puisse venir de lui, selon des modalités qui lui correspondent. Sans compter que l'observation partagée de la scène avec l'intervenant peut aussi être l'occasion d'évoquer les expériences douloureuses qui l'habitent, et de partager une intimité facteur d'alliance tournée vers une action réparatrice, plutôt que vers une répétition.

Si l'idée n'est pas nécessairement ici de plébisciter « l'intervention relationnelle » (qui n'en est jamais qu'une parmi d'autres), elle est de plébisciter une méthodologie d'intervention formalisée, faisant appel à des leviers pédagogiques réfléchis. S'il faut emmener les parents dans un autre monde relationnel – puisqu'on a largement souligné que la manière dont les intervenants s'attendraient à ce qu'ils se comportent appartient à un autre univers – cela supposerait alors de les sortir du leur, pour donner quelque consistance à ce nouvel univers. C'est-à-dire les accueillir dans un espace-temps dédié où ils puissent consacrer toute leur attention à cette vaste et délicate entreprise du travail sur sa parentalité, et donc sur soi. Cette « formation », quelle qu'en soit le contenu – connaissances des besoins fondamentaux de l'enfant, identification des émotions, gestion des comportements opposants, etc – et les modalités – *feed back* vidéo, travail en atelier, jeux de rôles, etc. – aurait pour avantage de rendre possible la constitution d'un socle partagé entre parents et intervenants, auquel il serait ensuite possible de se référer, afin d'élaborer ensemble des stratégies à expérimenter en situation. Car pour renoncer à ses habitudes, et plus fondamentalement, croire à des relations non adverses face à son enfant qui tempête, il faut une force qui a besoin de pouvoir s'appuyer sur l'expérience d'autres possibles, ainsi que le soutien solide d'une équipe.

#### IV.3.4. Soutenir les familles face à un enfant désorganisé/désorganisant : un chaos difficilement résistible, y compris pour les institutions

Familles concernées : Lelandais (N), Filoche (5 ans), Ramier (4 ans), Mère (13 ans)

Enfin le type 4, où la famille fait face à un enfant désorganisé/désorganisant, est le type le plus contrasté au regard des *stresseurs* qui varient en volume selon les familles. La précarité n'est pas prédominante, parce que la pathologie psychiatrique n'est pas l'apanage des plus défavorisés (bien qu'elle les concerne davantage) et touche ici une famille de cadres, les Lelandais. Mais aussi parce que 2 des familles sont solvabilisées au titre du handicap pour les parents (dans le cas des Filoche qui de plus, travaillent), ou pour l'enfant (dans le cas de Mme Ramier), leur épargnant d'avoir à subir en sus le *stress* de la précarité. Le travail de production de ressources est donc peu prégnant dans ce type, excepté pour Mme Mère qui cumule toutes les adversités.

#### Un travail parental aux limites du supportable

Ce qui rassemble ces familles, on l'a dit, c'est que compte tenu de l'état de l'enfant, le travail parental est aux limites du supportable. Seule exception, la situation des Filoche qui s'est stabilisée honorablement depuis que le petit garçon, affecté par une maladie qui le rend insensible à la douleur, au point de sauter par la fenêtre, est accueilli en lieu de vie. Les 3 autres familles sont concernées par la violence de genre, avec l'hypothèse que la violence conjugale est fortement liée à la dégradation de

l'état de l'enfant, les garçons se montrant particulièrement violents. On se souviendra des adolescents Lelandais qui se livrent à des violences physiques entre eux et contre leurs parents (coups, strangulations, attaques au couteau), au point que les pompiers interviennent pour emmener Simon (14 ans) en pédopsychiatrie, tandis que Monsieur minimise, voire nie la violence, pourtant reconnue par tous.

Chez les Ramier, Majeed (7 ans) est placé à 3 ans en raison des violences conjugales ; Madame se sépare du père, se remet en couple et récupère Majeed. Entre temps le père a obtenu d'abord un droit de visite médiatisé où il se rend occasionnellement, puis d'emmener Majeed et sa petite sœur Serena (5 ans) à son domicile dans le département voisin. Les enfants reviennent des visites en racontant qu'ils n'ont nulle part où dormir dans une maison où il y a beaucoup d'adultes, tandis que Majeed – scolarisé à temps partiel en ITEP pour des troubles du comportement – se met à avoir des comportements sexualisés en essayant d'impliquer Serena. Au fil des mois, il devient de plus en plus agressif, insulte et menace sa mère et sa sœur, puis devient violent en disant qu'il « *entend des voix dans sa tête, qui lui disent de faire du mal* ». Un diagnostic de troubles schizophréniques est avancé, assorti d'une médication à haute dose. Les agressions gardent leur intensité, mais se doublent de périodes où Majeed est épuisé, incapable de s'exprimer ou d'accomplir les gestes du quotidien, que sa mère doit effectuer pour lui « *comme s'il avait 3 ans* ». Le père, après avoir menacé son fils lors de la dernière audience chez le juge, en lui disant que s'il était placé, il arrêterait définitivement de le voir, disparaît. Majeed est effectivement placé, mais faute de lieu d'accueil et de scolarisation adaptée, il est toujours au domicile, avec pour seule prise en charge des consultations au CMPP à raison de 2 fois 20 minutes par semaine. Les TISF ne veulent plus venir, parce que Majeed leur fait peur. Madame et Serena lui font donc face, seules, le plus clair de leur temps, ce que Marina essaie d'alléger par tous les moyens : inscription de Majeed à des activités, à de brefs séjours de vacances – ce en quoi elle se heurte toutefois aux limitations financières mises à ce genre de recours. Il ne lui reste donc qu'à faire présence auprès de Madame, en passant la voir et par téléphone<sup>95</sup>.

Dans la situation de Justine Mève, Madame a 4 enfants de 3 conjoints différents : 2 filles juste majeures, Melvin, un adolescent de 13 ans et Justine, 5 ans. Madame a eu un parcours conjugal jalonné de violences, particulièrement avec le père de Melvin qui lui a par exemple cogné la tête contre le tableau de bord de la voiture avec les enfants à l'arrière, et l'a frappée au point qu'elle a cru plusieurs fois perdre sa grossesse. Avec le père de Justine, elle pense pouvoir vivre l'amour mais ils se séparent alors que Justine n'a pas 3 ans, Madame se retrouve avec 4 enfants au RSA et des problèmes de santé, Monsieur étant condamné pour violences sur Madame et les enfants, avec retrait de l'exercice de l'autorité parentale sur Justine. Toutefois, Madame doit emmener Justine voir son père dans un lieu de visites médiatisées tous les quinze jours, suite à quoi Justine fait des crises au cours desquelles elle se débat, y compris en se cognant la tête par terre, sans possibilité de la contenir, ce qui laisse Madame Mève épuisée et dans un certain désarroi.

### Le travail d'intervention : un « soin » désorganisé/désorganisant ?

L'état de l'enfant et ce qu'il suscite comme hyper mobilisation des parents, y compris avec les institutions de prise en charge, surdétermine toutes les autres caractéristiques des familles qui relèveraient sinon d'autres types. Il s'ensuit que le travail d'intervention renvoie pour partie à ce qui en a été décrit dans les autres types. Les Lelandais relèveraient du type 1, puisque malgré la violence probable de Monsieur, les conjoints continuent à se heurter autour de leurs enfants, sans que la relation ne puisse ni se pacifier, ni être liquidée. Mme Ramier relèverait du type 2, car malgré ce que lui coûte la prise en charge de son fils, attaquant et épuisant, elle reste engagée auprès de lui, entretient une relation

---

<sup>95</sup> Une représentation graphique de ce à quoi correspond ce type de soutien est proposée au chapitre II.4.3.

extrêmement proche avec Serena et s'est vue élire à la présidence de sa maison de quartier – on retrouve donc de fortes capacités de résilience personnelle et relationnelle, de même que le caractère protecteur de l'ouverture au monde où l'on peut être « utile ». Enfin les Filoche et Mme Mève relèvent du type 3, parce que la relation avec l'enfant est problématique, ce qui chez les Filoche se résout par le placement du petit garçon, permettant à toute la famille de souffler. *A contrario* chez Mme Mève, on retrouve typiquement le cumul d'adversités des familles de type 3 qui ajoutent à la difficulté relationnelle avec l'enfant, les conflits entre les institutions de prise en charge, si bien que Madame se retrouve isolée et sans grand soutien.

Au-delà des caractéristiques des familles, ce qui fait la particularité de ce type, tient au fait que l'aspect « pathologique » des enfants motive une prise en charge spécialisée qui relève de plusieurs partenaires : CMP ou CMPP, pédopsychiatrie, hôpital de jour, scolarisation adaptée ou alternative à la scolarité (ITEP), lieu de visite médiatisée dans la situation Mève. Alors que chacune d'elles devrait être un soutien à la famille, il se trouve que chacune des prises en charge peut soulever problème. Problème de communication entre le lieu de placement et les Filoche. Problèmes d'accessibilité dans le cas de Majeed qui n'est hospitalisé qu'en cas de crise majeure, mais très brièvement et n'est plus accepté en hôpital de jour en raison de son comportement ; il n'a par ailleurs accès à aucune scolarisation adaptée par manque de place, au point que Mme Ramier en viendra à alerter la presse sur sa situation. Problèmes de majoration de la désorganisation de l'enfant dans le cas de la situation Mève où le rythme des visites (à quinzaine), le fait que Monsieur prévienne la veille pour le lendemain de la personne qui l'accompagnera, et le fait que Monsieur puisse se montrer « *pas toujours adapté* » avec Justine, ont pour effet de compliquer énormément l'avant et l'après visite – associée à des crises, sans compter que toute la logistique de ces déplacements repose sur Madame.

Se pose aussi la question de la compatibilité entre prises en charge, largement illustrées au chapitre 3 par l'accompagnement de la famille Lelandais. Les différents services, ou même les différents interlocuteurs au sein de chaque service, y compris d'un même secteur, semblent ne pas avoir de vision claire de qui intervient et pour quoi faire. Il en va de même dans la situation de Majeed Ramier, tandis que dans la situation Mève, le CMPP qui tend à penser que c'est Madame qui est à l'origine des troubles de Justine et qu'il conviendrait de la placer, refuse pour autant de donner des éléments en ce sens et s'interpose dans le suivi que Mme essaie de mettre en place avec la pédopsychiatrie hospitalière. Or face à des interlocuteurs issus du champ médical, le service éducatif apparaît peu légitime, peut ne pas être convié aux réunions et donc manquer d'informations, ce qui complique ou sabote parfois l'accompagnement des familles – si l'on se souvient du projet de lieu de vie pour Arthur, désavoué par les soignants qui « *n'en voient pas l'utilité* ».

Ce qui doit être souligné ici est que l'accompagnement ne peut même pas jouer le rôle « *palliatif* » que Jessica Pothet a pu observer dans sa thèse consacrée au PEAD : « *l'accompagnement des parents vise à institutionnaliser un collectif composé de nouveaux supports visant à éviter l'empirement et ainsi rendre possible le maintien d'une unité familiale. Selon cette optique, l'accompagnement des parents n'est pas axé sur le développement de compétences, mais sur le développement de supports exogènes pensés comme pouvant permettre aux parents d'exercer leur parentalité, en partie déchargés des contraintes qui les entravent. L'accompagnement recherche l'attachement de tiers durables au noyau familial et dans un même temps, l'arrimage de la famille à une plateforme de service structurante* » (Pothet, 2015 p. 284). Dans le cas des situations de ce 4e type, il ressort que le champ du soin psychique semble se distinguer par ses difficultés organisationnelles. En conséquence, plutôt que d'offrir un soutien plus que nécessaire, la tendance est plutôt celle de générer un surcroît d'adversité. En effet, ce sont les familles qui doivent se frayer un parcours, au gré de 1001 papiers à remplir et autres déplacements, pour essayer d'obtenir une prise en charge adaptée à leur enfant et qui leur permette de souffler un peu. Avec le risque toujours présent, compte tenu du nombre de ces acteurs et de l'*alea* du positionnement pris par chacun,

que l'un d'entre eux ne redéfinisse le problème dans le sens de la solution qui lui convient. Enfin, il apparaît également que dans cette course à l'articulation entre partenaires pour un peu de cohérence, moins les parents sont socialement dotés, moins ils sont entendus et surtout, plus ils risquent de se voir soupçonnés d'être pour quelque chose dans ce qui arrive à leur enfant, comme dans le cas de Madame Mève.

## IV.4. Les logiques d'équipe : une prise de distance incontournable

Le pôle de Milieu Ouvert de l'association *Chanteclair* est constitué de 5 équipes, en charge de l'ensemble des mesures d'AEMO et d'AED confiées à l'association<sup>96</sup>. Parmi ces équipes, 4 sont territorialisées, c'est-à-dire se répartissant le territoire mayennais en 4 sous-territoires : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est. La dernière équipe intervient sur l'ensemble du département et est en charge de l'ensemble des mesures renforcées. Chacune des équipes est constituée de la même manière, à savoir 1 coordinateur de projet, 1 psychologue et 6 intervenants socio-éducatifs. Elles sont sous la responsabilité de 2 chefs de service qui se répartissent les équipes.

### IV.4.1. Fonctionnement des réunions : le besoin d'échanger

#### Les différents types de réunion : temps d'équipe et temps liés aux mesures

Tout au long de la recherche, nous avons eu l'occasion d'assister à de nombreuses réunions. Tout d'abord, des réunions d'équipe qui se déroulent à un rythme hebdomadaire, avec l'ensemble des membres d'une même équipe. Ces temps sont très importants pour les professionnels qui interviennent de manière isolée au sein des familles et ont besoin d'échanger avec leurs collègues de manière collective. Lors de ces réunions, le coordinateur transmet les informations utiles à son équipe – comme les nouvelles situations validées en commission d'attribution –, mais l'essentiel de ces temps est consacré aux situations individuelles en cours d'accompagnement. Bien évidemment, avec plus de 150 situations par équipe, toutes ne peuvent être traitées mais, selon les problématiques rencontrées par les ISE, quelques situations posant question sont détaillées et analysées en équipe. Le chef de service assiste à une partie de la réunion, environ une fois par mois, et si les équipes se plaignent de ne pas être assez en lien avec lui/elle, elles trouvent également que sa présence aux réunions d'équipe empiète sur la nécessité d'échanger sur les situations familiales.

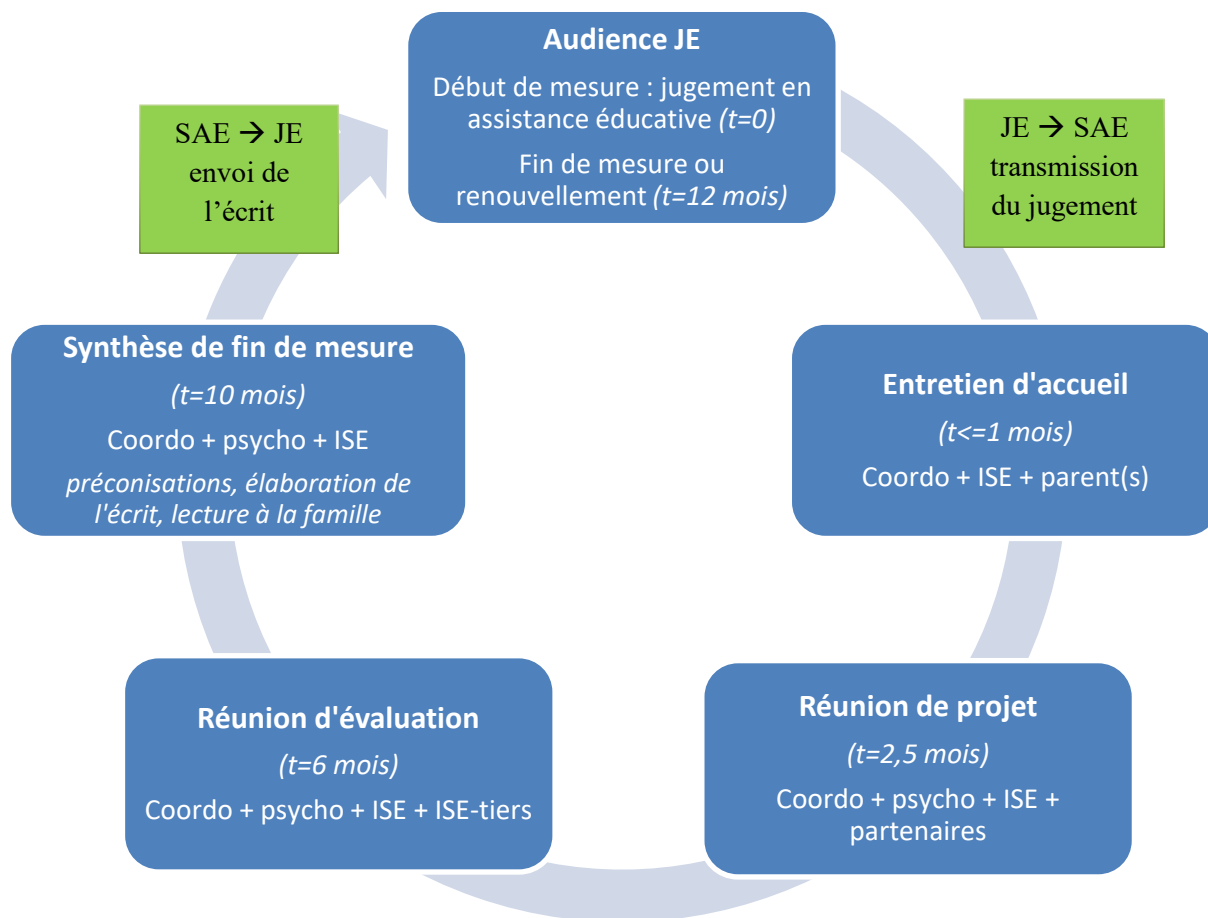
Les autres réunions organisées par l'équipe – ou tout du moins une partie d'entre elle – sont les réunions du déroulé de mesure, au cours desquelles les situations familiales sont analysées et construites en projet d'intervention. Les interventions au domicile sont mises en œuvre par des professionnels qui travaillent souvent seuls (parfois en co-intervention), mais les décisions relatives au rythme de l'accompagnement, aux objectifs visés et aux actions pour les atteindre, de même que l'évaluation de leur déroulé – c'est-à-dire la construction symbolique des situations – sont en revanche prises de manière collégiale, incluant au minimum 3 personnes : le ou les ISE référents, le coordinateur et le psychologue. Ces réunions scandent le déroulé de chaque intervention à domicile en 4 étapes : l'entretien d'accueil avec la famille, la réunion de projet pour l'enfant, l'évaluation de la situation et la synthèse de fin de mesure, étapes qui s'ajoutent aux temps d'audience ou seul l'ISE référent est présent (ou, en son absence, le coordinateur ou un éducateur tiers) (cf. figure IV.2). À *Chanteclair*, lors de la réunion d'évaluation, un travailleur social extérieur à la mesure est présent pour incarner un regard tiers, à la fois pair (c'est aussi un ISE) mais distant. Cette prise de distance est une vraie plus-value pour l'ISE référent, la présence de l'éducateur tiers lui permettant de décaler son regard et de percevoir certains éléments sous un autre angle – ce que la présence des chercheuses a également permis, les membres du groupe-recherche nous considérant comme des « tiers actifs ». Enfin, des partenaires extérieurs sont parfois présents, le plus fréquemment lors des réunions de projet. En revanche, les parents assistent uniquement à l'entretien d'accueil et aux audiences avec le juge des enfants.

---

<sup>96</sup> Soit, en 2023, une habilitation pour 429 AEMO (dont 99 en surcroît d'activité), 299 AED (dont 69 en surcroît d'activité), 39 AEMO renforcées (dont 9 en surcroît d'activité) et 39 AED renforcées (appelées, au sein de l'association, SAS pour Service d'accompagnement séquentiel).

Figure IV.2 : Les étapes de la mesure éducative d'AEMO

(schéma pour une mesure prononcée pour un an)



Ces différentes réunions sont toutes animées par le coordinateur de l'équipe ou, en cas de co-intervention sur deux équipes différentes, par le coordinateur référent de la situation. Notre immersion au sein de l'association pendant une année et demie nous a permis de reconstituer la trame d'un univers de travail particulier, celui du pôle de milieu ouvert de *Chanteclair*. Le fonctionnement est relativement similaire d'une équipe à l'autre, avec quelques spécificités liées généralement aux places de chacun et aux relations interpersonnelles. Une équipe toutefois se distingue dans sa manière d'aborder les choses et nous en détaillerons le fonctionnement afin d'en percevoir les effets.

### Une pensée au fil de l'eau et peu structurée

Dans les réunions d'équipe, les situations développées sont celles où les travailleurs sociaux ressentent le besoin d'aborder certains aspects de leur accompagnement avec leurs collègues, et ce pour éclaircir des zones d'ombre, recueillir d'autres avis, idées, ou encore se remotiver. Chacun vient enrichir la connaissance de la situation à partir de sa place et ceux qui ne connaissent pas la situation n'hésitent pas à poser des questions et à faire part de leur point de vue. Si cette réflexion d'équipe est tournée vers la famille et rarement dans le jugement vis-à-vis des parents, elle manque parfois de liens avec les motifs de danger et les objectifs de la mesure, mais surtout de cadre. Centrés sur la ou les problématiques familiales du moment, les professionnels sont, la plupart du temps, dans une réponse à l'urgence plutôt que dans une vision à long terme. Les réunions semblent menées avec très peu de méthodologie en

appui, à partir d'un déroulé très empirique et quasi-aléatoire, au fil d'impressions plutôt que de quelque chose de davantage structuré. Il manque des chaînes causales claires qui permettent d'analyser les situations. Pour des chercheuses, qui visent à rendre compte des logiques professionnelles qui sous-tendent l'action, la tâche est ardue, pour ne pas dire impossible à analyser.

La figure IV.3 peut permettre au lecteur de comprendre les errements de la pensée lors du déroulement d'une réunion, en l'occurrence ici une réunion de projet pour une famille avec 4 enfants, dont 3 en AEMO renforcée et 1 en AEMO classique. Les partenaires sont présents et la coordinatrice (en rouge) introduit la réunion en précisant que leur point de vue permettra d'orienter les axes d'intervention de la mesure. Le premier constat est que, malgré le partage de cet objectif commun, les interventions des partenaires (ici, les 3 assistantes de service social – ASS – scolaires des enfants, en vert) sont relativement peu nombreuses et arrivent surtout en fin de réunion. Le deuxième constat est que, d'emblée, la première question induit d'analyser la position de la famille à l'aune du présent, à savoir les rythmes de rencontre entre Madame et les professionnels. Retourner dans le passé, c'est-à-dire sur les éléments qui ont précédé la mise en place de l'AEMO ou sur les premiers mois de la mesure, sera par la suite très compliqué, voire impossible. Le troisième constat, celui qui nous semble central, est la manière dont les échanges vont se poursuivre, « au fil de l'eau », en fonction de l'intervention précédente. Nous avons identifié 12 thématiques différentes traitées pendant cette heure et demie de réunion<sup>97</sup> portant sur les relations familiales, la relation aux autres ou les activités extérieures – allant de la scolarité aux loisirs – que nous avons appelé « apprendre, découvrir ». Les échanges sont constitués d'allers-retours constants entre ces différentes thématiques, la question de la santé – des enfants ou des parents – restant inabordable pendant toute la réunion.

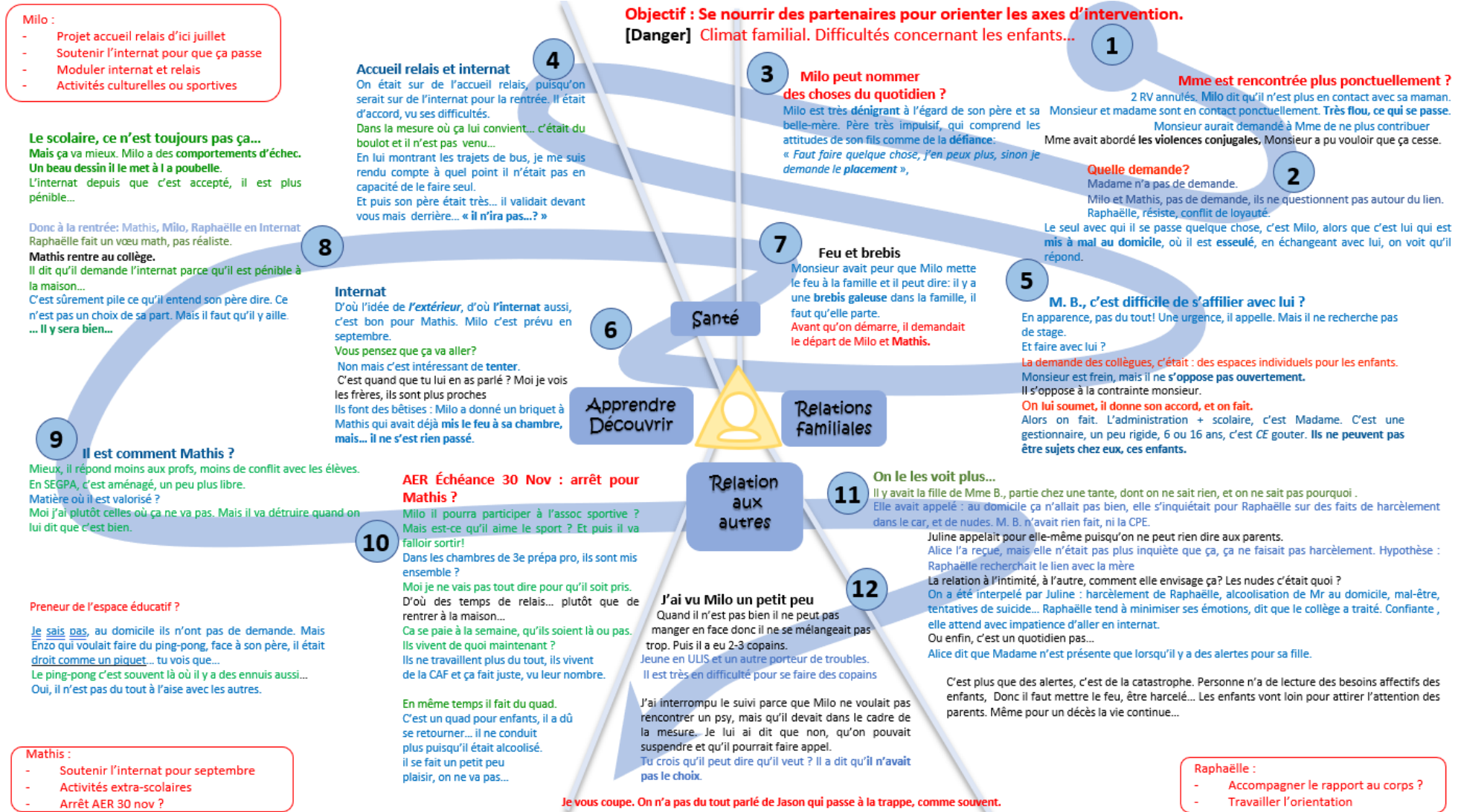
À partir d'une première question relativement anodine sur la temporalité des rencontres (1), les échanges s'organisent très rapidement autour de Milo, l'un des 4 enfants (2). Les temps suivants portent uniquement sur cet enfant, qu'il s'agisse de son quotidien au domicile (3), de l'organisation de la rentrée scolaire (4), du positionnement de ses parents qui entraîne des difficultés d'affiliation pour Milo (5), avant de revenir à la proposition d'internat tout en constatant que ça va être compliqué mais que « *c'est intéressant de tenter* » (6), les difficultés que Monsieur rencontre avec Milo et son frère (7). C'est seulement en milieu de réunion que les professionnels élargissent la discussion aux autres enfants et que l'école donne son point de vue sur la scolarité de Milo, Raphaëlle et Mathis (8). Les échanges dévient sur ce dernier (9), avant de revenir à Milo et son père via les activités qu'ils pratiquent (10). Puis sans transition sur la situation de Raphaëlle qui est fortement sexualisée et les inquiétudes de sa demi-sœur (11), ce qui donne l'occasion à la psychologue (en noir) de prendre la parole un peu plus longuement et d'exprimer ce qu'elle pense de la situation familiale en général et de celle de Milo en particulier (12). Le temps imparti à la réunion est terminé et la coordinatrice conclut par un constat : comme à chaque fois que la situation familiale est abordée, il manque de temps pour parler de Jason, le 4<sup>ème</sup> enfant.

---

<sup>97</sup> Une heure est généralement le temps dédié à une réunion du déroulé de mesure, 1h30 lorsqu'il y a 3 enfants ou plus. L'agenda contraint des professionnels ne permet pas de dépasser ce délai au cas où certains points resteraient à traiter. Tous ont, juste après, soit une nouvelle réunion qui s'enchaîne, soit un déplacement pour se rendre dans une famille.

Figure IV.3 : Un exemple de déroulement d'une réunion de projet

Lecture : **rouge** = coordinatrice ; **bleu** = ISE (AEMO et AEMO-R) ; **noir** = psychologues (AEMO et AEMO-R) ; **vert** = partenaires (3 ASS scolaire).



Nous avons présenté ce graphique et partagé nos constats, en septembre 2022, avec l'ensemble des professionnels du pôle de milieu ouvert... et ils se sont pour la plupart reconnus dans cette désorganisation : le déroulement des réunions suit la vie chaotique des familles. Il est clair qu'ici, Jason ne pose pas de difficultés particulières, contrairement à son frère Milo qui « *est mis à mal au domicile* » et qui, lui-même, « *met le feu à la famille* ». Ainsi, Jason est « oublié » car l'urgence concerne Milo qui inquiète les professionnels, autant par son comportement que la position qui lui est donnée au sein de la famille. C'est Milo qui cristallise la quasi-totalité des échanges, que ce soit en intervention ou en réunion et l'équipe, embarquée dans cette urgence, ne prend pas la peine de prendre de la distance, de s'extraire de cette urgence pour avoir une vision globale. De fait, l'objectif initial de définir les axes d'intervention avec les professionnels devient lui aussi un axe secondaire de la réunion face aux inquiétudes des professionnels qui se rejoignent.

Finalement, les réunions du déroulé de mesure visent surtout à échanger des informations et des significations construisant une représentation à peu près commune de la situation, où le rôle de chacun est validé par tous. Ces échanges permettent un portage collectif du sens de l'action de chacun sur fond d'incertitude partagée. Ces réunions visent également à faire un état des lieux de la situation de la famille (parents et enfants) par les professionnels, permettant d'identifier certaines difficultés et, lorsque le temps le permet, des objectifs et actions à réaliser par chacun. Elles permettent surtout aux ISE de partager leurs inquiétudes et d'entendre les avis et pistes de solutions avancés par chacun.

### Le travail social : une pratique orale

Autre constat qui peut être troublant pour des chercheuses : le peu de traces écrites des interventions sociales. La plupart des ISE ne prennent aucune note lors des rencontres avec les familles et le carnet ne s'ouvre que pour y inscrire des actions à faire et à ne pas oublier avant le prochain rendez-vous (comme appeler un partenaire, par exemple). Quelques-uns retranscrivent les idées principales après la rencontre, mais généralement le temps manque et les professionnels devront se reposer sur leur mémoire. Ainsi, chacun procède à sa lecture de la situation familiale à partir de ses souvenirs et des éléments marquants – en positif ou en négatif – et il est difficile de déterminer, pour un observateur extérieur, sur quoi se base le raisonnement. C'est lors de la réunion de synthèse – qui précède l'audience chez le juge des enfants – et de l'écriture du rapport de fin de mesure<sup>98</sup> (RFM) destiné au magistrat que les ISE se posent sur la situation familiale, reprennent les principaux éléments qui ont marqué leur mémoire et envisagent avec leur équipe la poursuite du travail avec la famille.

Lors d'une synthèse de fin de mesure, les professionnels d'AEMO se basent sur la trame du RFM<sup>99</sup> pour organiser la réunion. C'est en tout cas ce qu'ont expliqué les professionnels participant à la recherche-action lorsque nous avons fait le bilan de la participation des parents aux réunions du déroulé de mesure. Certains ont verbalisé qu'il était compliqué d'associer les parents aux réunions de synthèse car leur présence ne permettait pas de suivre la trame du RFM. Ce constat mériterait d'être étayé et soumis à de nouvelles expérimentations car *primo*, les parents sont tout à fait en capacité de réagir sur chacun des points de la trame du rapport de fin de mesure sans que celle-ci soit modifiée. *Deuxio*, « *ce qui relève de l'oral n'est pas transposable à l'identique dans l'écrit* » (Boutanquoi et al., 2016, p. 53). *Tertio*, les

---

<sup>98</sup> Ou le rapport intermédiaire lorsque la mesure d'AEMO a été prononcée pour une durée supérieure à un an.

<sup>99</sup> Après un rappel des principales informations sur le/les mineurs, ses/leurs parents, sa/leur fratrie et les autres personnes vivant au domicile, le rapport de fin de mesure est organisé de la manière suivante : 1/ Mesures antérieures concernant le/les enfants ; 2/ Problématique sociale et familiale ; 3/ Rappel des objectifs de la mesure ; 4/ Déroulement de la mesure, avec : a/ Travail avec les partenaires ; b/ Travail avec la famille ; 5/ Exposé de la situation, avec : a/ Fonctionnement parental et familial (- Père ; - Mère ; éventuellement : - Couple parental ;) ; b/ Fonctionnement du/des jeunes (présentés individuellement : - Au domicile ; - Sur le plan scolaire ; - Activité ; - Soins) ; 6/ Conclusion (avec les préconisations du service pour le juge).

différentes synthèses auxquelles nous avons assisté ne nous ont pas semblé être davantage structurées que les autres réunions et, alors que cette réunion est censée faire le bilan de 10 mois de mesure et de se projeter sur la suite, ce sont encore une fois les éléments les plus récents qui priment dans les échanges. Ainsi, il est légitime de se poser la question de ce qu'implique, pour les professionnels, la participation des parents aux réunions du déroulé de mesure. Est-ce que donner à voir une certaine forme de désorganisation du travail mettrait en danger les intervenants d'AEMO (Chapeau, 2017, p. 41) ?

#### IV.4.2. Participation des parents aux réunions : un sujet épidermique

Le cadre de ce projet était, depuis le début, nourri par une préoccupation d'*empowerment*, et cela à deux niveaux : celui des professionnels, mis en situation de réfléchir et dire leurs pratiques à destination de tiers, au-delà de l'entre soi. Et celui des familles, mises en condition de pouvoir exprimer et voir pris en compte leur point de vue, et cela dans le cours du suivi à domicile, aussi bien que lors des réunions avec les professionnels, autour de la définition et la mise en œuvre du projet pour leur(s) enfant(s).

##### Faire travailler les malentendus de chacune des parties prenantes

Ce positionnement a été énoncé clairement lors de la réunion de présentation de la recherche à l'ensemble du pôle de milieu ouvert, et il était affiché dans le titre initial de la RAP où il était question de « *passer du conseil au partenariat avec les familles* ». Pour autant, de toutes les transformations amenées dans le cadre de la RAP, la question de faire venir les parents dans les réunions qui les concernent a été, de bout en bout, un sujet extrêmement sensible, sur lequel se sont joués nombre de malentendus.

Le premier malentendu tient au fait que les professionnels n'ont pas entendu/enregistré ce que nous leur avons annoncé dès notre première rencontre. Pour la quasi-totalité d'entre eux, les participants à la recherche-action participative ont verbalisé s'être engagés pour faire connaître leurs pratiques professionnelles et non pas pour inclure de nouvelles modalités liées à la participation des parents. Bien que rien n'ait été dissimulé et que ces conditions aient été connues dès le début, les professionnels se sont sentis, sur ce point en particulier, « *piégés* » face à des enjeux dont ni eux, ni nous, ni personne, n'avait mesuré l'ampleur, exposés dans une posture de « *cobaye* »<sup>100</sup>, face à un changement qu'il n'y avait pas véritablement le temps de préparer. Le contexte de fin d'année scolaire, est particulièrement peu propice : la plupart des intervenants (ISE et coordonnateurs) sont épuisés, tout en étant aux prises avec le *stress* lié aux rapports à rédiger et à adresser aux juges des enfants avant leurs congés d'été ; sans compter que le travail sur les outils – impliquant un changement dans la manière de mener les entretiens – les avait déjà mobilisés considérablement. Nous verrons par la suite que cette incompréhension est sans doute à mettre en regard avec les impacts de ce projet sur leurs pratiques professionnelles.

Le deuxième malentendu est lié au fait que nous avons sous-estimé la préparation nécessaire à ce changement. En amont de notre immersion dans le quotidien des professionnels de *Chanteclair*, le nombre de sujets auxquels se préparer avec le groupe-recherche a induit une priorisation pour rendre l'ensemble des changements supportables (création, expérimentation et ajustement des outils ; échantillonnage des familles ; organisation de nos venues) et la question des réunions avec les parents a réémergée tardivement. Notre positionnement de chercheuses a joué sur les priorités au sens où la question des outils nous paraissait un chantier plus consistant à mener que la question d'ouvrir les réunions aux parents, et ceci d'autant plus que *primo*, cette pratique existait déjà dans le département, dans le cadre des mesures administratives, *secundo* la direction nous avait assurées que cette orientation

---

<sup>100</sup> Les termes entre guillemets sont des citations des propos qu'ils ont tenu.

était « au travail », à la fois par conviction éthique et parce que le Conseil départemental ne tarderait probablement pas à en faire un point incontournable des appels d'offres destinés aux opérateurs locaux. Le troisième malentendu tient au positionnement des cadres de l'association (direction générale, adjointe et chefs de service) qui étaient partie prenante de la RAP depuis le début et nous ont toujours assurées qu'un travail sur la participation des familles était en cours au sein de *Chanteclair*. Or, nous avons appris tardivement que les cadres, souhaitant éviter un doublon avec la RAP avaient suspendu le travail interne sur l'association des parents aux réunions, dans l'attente des résultats de notre expérimentation. Cette nouvelle nous a laissées quelque peu interdites, avec le sentiment que, comme l'avait formulé le groupe-recherche, nous étions effectivement les « *cobayes* » de ce *process*.

Avant que nous puissions commencer à travailler ensemble cette question, chacun a pu exprimer ses contraintes et ses craintes. Pour les cadres, il était inenvisageable de ne pas mettre en place cette expérimentation permettant de répondre à une obligation légale et qu'ils souhaitent ensuite élargir à l'ensemble des services. Pour nous, chercheuses extérieures à l'association, il était inenvisageable de se lancer dans une démarche de ce niveau de difficulté, en plein été et seulement quelques semaines avant le lancement de notre immersion, sans portage institutionnel. Pour les professionnels, il était inenvisageable de mener ce type d'expérimentation sans qu'elle soit pensée collectivement.

### Comprendre les limites de chacun et regarder ce que les autres font

L'enjeu immédiat, mi-juin 2022, était de parvenir à faire en sorte que cette opposition émergente ne se crispe pas jusqu'à un point de non-retour. La position adoptée face au groupe-recherche a été de reconnaître leur engagement et les résultats extrêmement intéressants obtenus *via* les outils, forme de trophée commun. De répéter que le niveau de difficulté était ici évident, et que rien n'était obligatoire – tenir le cadre sous la forme d'un rappel aux engagements aurait paru à ce moment-là, tout à fait contraire à la logique de l'*empowerment* – mais que la RAP offrait un espace-temps d'opportunité rare, et qu'il serait dommage de ne pas s'en saisir sans avoir véritablement pesé le pour et le contre. La proposition a alors été faite au groupe-recherche, engagé dans un débat houleux, de passer par l'écrit, soit en notant les arguments motivant leur refus, soit en notant en quoi cela ferait sens pour eux et pour les parents, ainsi que les conditions à réunir pour favoriser ce changement considérable. Ce passage à l'écrit – exercice quelque peu scolaire et fort peu prisé par les travailleurs sociaux – a été justifié sous deux angles : d'une part, il était essentiel de donner à comprendre les raisons d'un éventuel désistement de certains par rapport à un axe fort de la RAP. D'autre part, nous chercheuses, nous sommes engagées, sur la base de la liste des conditions formulées par les uns et les autres, à œuvrer dans le sens d'une levée des freins identifiés, en mobilisant la direction sur l'ensemble des sujets. Nous nous sommes donc mises dans un rôle de facilitation, en assumant la prise en charge de tous les prérequis jugés nécessaires pour soutenir les intervenants dans ce changement. Cette proposition a étonnamment bien marché et a été riche d'enseignements.

L'une de leurs demandes a été que l'institution mène un travail de concertation globale auprès de l'ensemble du milieu ouvert sur le sens de cette pratique, permettant également de la construire collectivement, afin d'éviter le sentiment de « *porte à faux* » vis-à-vis des collègues. Outre cet appel à ce que l'institution crée l'espace-temps dédié à une reprise collective et fondamentale de la pratique, la question d'un support d'animation des réunions était également une question institutionnelle. Un troisième point de vigilance soulevé par les professionnels – et non des moindres – portait sur des questions de temps et de logistique. Ces arguments, nous les avons relayés aux cadres, ce qui a été l'occasion de constater, à la fois l'engagement de l'institution, mais aussi le degré auquel travailleurs sociaux « de terrain » et cadres, quand bien même ils exercent au sein de la même institution, sur fond d'une organisation de travail commune, évoluent en réalité dans des univers quotidiens différents,

associés à des points de vue et des expériences sensibles différentes, génératrices d'éventuels malentendus.

Face aux retours interrogeant le positionnement institutionnel, la direction adjointe et les chefs de service ont fait part d'un certain étonnement, à l'appui des arguments suivants. *Primo*, le choix d'associer les familles aux réunions avait toujours été affiché. *Secundo*, cette orientation figurait de longue date comme un objectif poursuivi par l'institution, déjà évoqué avec les salariés à maintes reprises. *Tertio*, l'ensemble de l'encadrement a eu une posture commune (analogue à la nôtre jusque-là) consistant à ne pas percevoir en quoi le fait d'associer les parents aux réunions constituait une telle nouveauté, différente du fait de lire à la famille le rapport de fin de mesure rédigé à l'intention du juge. Face à ces réponses, et ayant partagé pendant deux mois les interrogations, préoccupations, craintes et pistes de solutions des professionnels de terrain, nous avons pris conscience de l'évolution de notre positionnement face aux réalités de l'AEMO. Expérimenter les outils nous avait permis de commencer à prendre la mesure de la complexité des paramètres en jeu dans les interventions et de réaliser à quel point la conduite n'en était pas chose aisée. Partant, comparer la lecture d'un rapport de fin de mesure, écrit réalisé par l'ISE qui n'est que communiqué à la famille et une réunion d'échanges professionnels au cours du déroulé de mesure n'est pas pertinent. Si pouvoir partager ces préoccupations avec les cadres a permis un certain soulagement, cela n'a pas élargi nos marges de manœuvres pour autant.

Il a aussi été convenu de se mettre en lien avec les acteurs qui, du côté du Conseil départemental et de l'un des deux autres opérateurs associatifs locaux, pratiquaient déjà les réunions en présence des parents, afin de faire bénéficier le groupe-recherche de leurs retours d'expérience. Cependant, ceux-ci n'ont pas contribué autant que nous l'aurions souhaité à avancer nos travaux : l'association en était aux tous débuts du processus. Quant au responsable de territoire du Conseil départemental qui avait un ou deux ans d'antériorité et, après un bilan sur quelque 300 parents, il s'est dit très satisfait des résultats, mais n'avait pas grand-chose à en dire. L'observation la plus intéressante était que si les professionnels pouvaient être frustrés en termes d'élaboration quant à l'interprétation des causes des problèmes et du fonctionnement des familles (nécessairement plus limité, en leur présence), l'implication des parents dans la mesure était bien plus satisfaisante. Notamment parce que le fait d'être intégrés à une dynamique de travail commune avec les professionnels, semblait transformer en partie leur représentation du rôle des professionnels, du leur et de la mesure elle-même. Nous verrons que nous arriverons aux mêmes constats à *Chanteclair*. En termes d'outil d'animation, aucun support spécifique n'était utilisé, excepté une charte de « bonne communication » destinée à tous les participants, de même qu'un relevé de décision. Ces retours, assez minces, se sont avérés moyennement convaincants pour les professionnels, d'autant que du côté du Conseil départemental, ces réunions avaient été mises en œuvre uniquement sur les mesures administratives.

### Ce que ça dit des pratiques professionnelles

Nous traiterons maintenant certains des points de vigilance soulevés par les travailleurs sociaux<sup>101</sup>, en commençant par la question du support d'animation qui est également une question institutionnelle. En effet, sous l'effet conjoint des lois 2002-2 et 2007 (sur le « projet pour l'enfant »), les rencontres entre l'institution (représentée par un « cadre », en l'occurrence un coordinateur, en sus de l'ISE) et les parents ont revêtu un caractère d'officialité renvoyant à des documents spécifiques (le DIPC, le PPE), formatés par l'institution. Or, en l'occurrence, nul document de ce type ne semblait prévu à cet effet. La question

---

<sup>101</sup> D'autres points de vigilance ont été soulevés, comme : les situations où il n'est pas opportun d'inviter les parents ou de les contraindre à s'asseoir autour de la même table (violences conjugales, troubles psychiques, etc.), le temps de préparation des réunions en amont et de debriefing en aval, les questions éthiques (stigmatisation des parents, mise en difficulté, gestion des incidents éventuels, etc.).

de l'outil d'animation a finalement été tranchée par le renvoi au PEI ou « projet éducatif individualisé » utilisé par l'institution. Celui-ci a été renseigné par le coordinateur pendant la réunion du déroulé de mesure. Un autre point de vigilance concernant la participation des parents aux réunions concernait le retour qui peut leur être fait. Ainsi, il a été décidé que les parents repartiraient avec un exemplaire du PEI renseigné ensemble lors de la réunion et engageant chacune des parties prenantes.

Sur la question logistique, faire venir les parents aux réunions suppose, sur un versant prosaïquement matériel, de les déplacer davantage. Or, cela ne va en rien de soi, sans pour autant n'avoir jamais été pensé par les cadres, alors que les professionnels de terrain nous l'ont immédiatement renvoyé. D'ordinaire, les familles ne se déplacent que pour l'entretien d'accueil au service (situé dans une ZAC accessible en voiture ou via un seul bus), et encore. Pour nombre de familles qui habitent à plus d'une demi-heure du service et qui, la plupart du temps, ne disposent pas de voiture, ISE et coordinateur se rendent dans une salle que les partenaires mettent à leur disposition. Associer les parents aux réunions suppose mécaniquement d'augmenter les déplacements des familles, la mise à disposition des salles (qui sont déjà mobilisées pour les activités courantes des partenaires) et le temps de mobilisation des ISE, mais surtout des coordonnateurs et des psychologues qui participent aux réunions de déroulé de mesure. Or, s'agissant de ces deux derniers acteurs, leur plan de charge n'inclut à l'heure actuelle aucun temps de déplacement. La participation des parents ajouterait donc deux heures supplémentaires par réunion, incluant des temps de trajet et au moins une demi-heure supplémentaire en temps de réunion pour laisser la parole à chacun. Suite à un partage de ces interrogations avec les cadres, il s'avère que ces temps seraient pris en compte dans les plans de charges des professionnels impliqués dans la RAP, la question des conditions de généralisation de cette pratique restant en suspens. Or, cette question logistique est une question centrale.

Outre ces motivations, il faut souligner à quel point faire venir les parents aux réunions implique de travailler *devant* eux, si ce n'est d'emblée *avec* eux. Sur ce dernier point, la pertinence d'associer systématiquement *tous* les parents a bien entendu été interrogée et, partant de là, la question des critères d'inclusion et d'exclusion, renvoyant notamment aux troubles psychiatriques de certains parents, mais aussi, dans les situations de conflit ou violence conjugale, à l'opportunité de les convier séparément, impliquant un dédoublement peu envisageable des réunions, ou alors de privilégier un parent au détriment de l'autre. Cependant, c'est certainement la perspective de devoir travailler *devant* les parents qui était la plus difficilement imaginable, dans la mesure où il s'agissait bien de faire venir les parents sur des « temps nodaux », qui sont, dans la majorité des cas, et pour le résumer ici très rapidement et très grossièrement, plutôt des lieux de non-savoir que de savoir. Non que l'existence d'un principe de doute permettant d'interroger tout point de vue adopté sur une situation soit illégitime, bien au contraire. Ce qui est peut-être plus problématique est la question de la méthode de travail supposée être à l'œuvre dans ce type de réunion : les professionnels sont les premiers à savoir que, hormis le cheminement des subjectivités individuelles et le croisement des regards, il n'y en a guère (ce point a été abordé dès la première plénière, de manière curieusement non polémique). Dans ces conditions, que donner à voir aux parents, et surtout quelle place leur donner dans une construction symbolique de leur situation pas vraiment maîtrisée ? D'une certaine manière, ce que cette perspective mettait en lumière n'était pas seulement la question d'inviter les parents aux réunions, mais celle de la conduite de l'intervention socio-éducative elle-même.

En l'occurrence, ce qui nous a semblé se révéler dans les questionnements engendrés par cette nouvelle pratique, c'est que l'AEMO est un exercice éprouvant qui met, face à des intervenants socio-éducatifs solitaires, des parents en détresse, qui l'expriment parfois de manière intense, répétitive, persécutrice. Les temps en équipe, où l'accompagnement de ces parents-là est partagé avec les pairs, où les interactions pesantes, parfois insupportables peuvent être invoquées, interrogées, explicitées, mais aussi tournées en dérision, sont considérés comme vitaux. Ouvrir ces temps aux parents, à leur présence

désorganisant, peut apparaître comme un envahissement intrusif des territoires où les ISE ont la certitude de pouvoir trouver de la sécurité, se ressourcer, s'apaiser et reconstituer leur motivation parfois défaillante. L'invitation des parents à ces réunions-là est alors vécue comme une répétition de ce qui se joue déjà, et à la perte de ces moments essentiels d'entre soi. Ainsi perçue, la proposition peut apparaître dénuée de sens, et fait l'objet de tensions et d'émotions, qui disent l'ampleur de l'enjeu.

### Bilan de l'expérimentation pour les familles...

Au final, la participation des parents aux réunions du déroulé de mesure s'est mise en place et différents formats ont été testés : réunion de projet, d'évaluation ou de synthèse ; accueil des parents au service ou délocalisation sur leurs territoires, etc. Nous ne reviendrons pas ici sur les contraintes matérielles qui ont déjà été développées, mais sur l'impact de cette transformation pour les familles, puis pour les professionnels.

Une crainte des travailleurs sociaux était que les réunions puissent être mal vécues par les parents, ces derniers se sentant mis en difficulté. Or, tous y ont trouvé leur place, y compris dans une situation, où les professionnels imaginaient « *quelque chose de dramatique, voire d'infaisable* »<sup>102</sup>. Cependant, dans les entretiens que nous avons menés avec les parents en fin de recherche, il ressort un bilan mitigé de cette participation. Certains ont pu dire qu'ils n'y avaient pas trouvé de plus-value – une réunion comme une autre –, tandis que d'autres y ont trouvé du sens, de la bienveillance et du soutien. C'est notamment le cas de Mme Vitry qui a d'abord assisté à la réunion de projet en novembre, puis à la réunion de synthèse en mars ; nous n'avions prévu initialement qu'une seule inclusion, mais elle a partagé à Julie, sa référente, qu'elle n'aurait pas compris s'il elle n'avait pas été invitée à ce deuxième temps. Pour elle sa participation a eu plusieurs bénéfices : « *On se rend compte qu'il y a toute une équipe derrière. Alors aussi bien la responsable que je n'avais pas pu voir au début, la psychologue que j'ai croisée la première fois et ensuite à ces deux réunions-là. C'est toujours aussi agréable d'avoir un point de vue sur son enfant justement et ses difficultés. Et quel est notre rôle à jouer, qu'est-ce qu'on a raté, quelles sont les marches qu'on a ratées. (...) C'est plutôt constructif, et on se rend compte qu'on a la parole, qu'on va nous écouter aussi quand on explique des choses. (...) Et puis ça permet aussi de découvrir vos locaux, de voir les choses, (...) de mettre des visages sur des noms, sur un service, sur des humains, en fait.* » Elle souligne que, de toute façon, « *quand ils font des réunions en interne, on le sait : ils évoquent nos enfants, nos difficultés, pointent du doigt, partagent leurs expériences, pour nous le faire remonter* » et préfère donc être présente pour entendre directement les choses et donner son point de vue, même si « *ça peut être pas toujours agréable d'avoir à entendre des choses, mais si on veut bien le rendre constructif et l'écouter, et suivre un peu les conseils, il n'y a pas de raison* ».

Les professionnels ont quant à eux repéré des bénéfices, d'une part pour les familles : démystification de la mesure éducative, valorisation du point de vue des parents, symétrie dans la relation, prise de hauteur des parents par rapport à leur vécu. Et, d'autre part, dans les liens entre parents et ISE : effets positifs sur l'affiliation avec certains parents, relations plus franches, meilleur engagement des parents dans la mesure, avec une acceptation des objectifs et une décision co-construite. Pour la famille Monnier, la participation des deux parents à la réunion de projet a eu un impact sur leur communication à plus long terme. Pouvoir se dire des choses, en étant encadrés par une équipe éducative, leur a permis de passer d'une non-communication à un échange qui a eu des effets concrets sur la suite de leur relation, comme la transmission de photos et d'informations par Monsieur. Maïté observe : « *Grâce à la*

---

<sup>102</sup> Les citations des professionnels ci-après sont issues soit de la restitution de mars 2023 auprès de l'ensemble des professionnels du pôle de milieu ouvert où les constats quant à la participation des parents ont été présentés par le groupe-recherche, soit du bilan écrit que la direction de *Chanteclair* a demandé, en fin de recherche, à chaque professionnel engagé dans la RAP.

*fluidification des échanges entre leurs parents, les enfants se sont détendues. En outre, le lien mère-filles a été enrichi puisque cela a permis à Madame de reprendre une place dans le quotidien malgré la tenue de rencontres médiatisées. » Pour la famille Ramier, la psychologue souligne que « la synthèse avec la maman était très intéressante : quelque chose s'est enclenchée avec cette maman et la synthèse est venue souligner ça ; la synthèse est venu valoriser ce qu'elle faisait ».*

### ... et pour les professionnels

Du côté des professionnels, chacun est, de sa place, bousculé. Les ISE ont pu avoir l'impression de se retrouver en retrait : en temps normal, ce sont eux qui disposent de la connaissance de la famille et, le fait que les parents s'expriment directement leur fait perdre cette place centrale. Certains ont pu vivre les interactions entre les parents et leurs collègues comme une dépossession de leur travail, mais la plupart ont vécu leur rôle comme un soutien à la famille. Quant aux coordinateurs et aux psychologues, le fait que « ce ne soit pas l'éducateur qui nous raconte la famille, mais la famille qui se raconte directement », ainsi que le fait de « pouvoir mettre un visage sur un nom », leur permet « une meilleure connaissance de la situation ». Ainsi, ils estiment que cette participation permet que « l'exercice de la mesure soit davantage partagé par l'équipe ». La parole des parents n'est pas « réinterprétée », ce qui a d'habitude tendance « à rendre inaudibles et d'une certaine façon invisibles ceux qui l'énoncent » (Boutanquoi et al., 2016, p. 54). Les coordinateurs soulignent également l'importance de préparer ces réunions en amont – ce qui n'est pas sans conséquence, encore une fois, sur leur temps de travail disponible – afin de déterminer la répartition de la parole, de repérer les sujets importants à traiter et d'élaborer la stratégie à mettre en place.

Le principal regret de tous les professionnels présents à ces réunions est qu'il y a moins de place pour « parler de l'intervention en tant que telle et des stratégies d'intervention ». Certains ont pu dire qu'il n'y avait « plus de coulisses » pour les professionnels et que, de ce fait, ils ont « l'impression que leur travail est incomplet ». Ils ne remettent pas en cause la participation des parents, mais constatent qu'ils ont alors besoin d'un autre espace pour « parler de la famille », « se dire les choses » car les prises de parole ne sont pas les mêmes : ils peuvent avoir besoin de « filtrer » leurs paroles, notamment concernant les inquiétudes qu'ils émettent à l'encontre des familles et les dangers encourus au domicile, « ce qui pose la question de la famille partenaire ». Il n'y a pas eu de cas, pendant l'expérimentation, où l'équipe n'est pas parvenue à prendre une décision commune, mais il peut arriver que les professionnels ne soient pas d'accord entre eux et ils s'interrogent sur la manière dont il sera alors possible de définir un point commun avec les parents. En revanche, la présence de Mme Ramier à la réunion de synthèse a tout de même permis d'aboutir, en bonne intelligence, à la décision de placement pour son fils Majeed. Marina, l'ISE référente constate que cette présence les oblige à « encore plus argumenter les décisions » tandis que Yann, le coordinateur estime que cette présence « a permis de démystifier l'aide éducative. Une relation de confiance s'est instaurée avec la mère qui a pu entendre et comprendre notre champ d'actions, nos limites également ainsi que nos réflexions sur ce qui pouvait être envisagé pour améliorer la prise en charge de son fils. Cela s'est co-construit avec elle, sans qu'elle le ressente comme étant défaillante. Cela a permis de pouvoir demander l'élargissement de la mesure éducative à sa fille et de continuer auprès d'elle malgré la demande de placement pour son fils. » Plus largement, les travailleurs sociaux constatent que la présence des parents leur permet de moins penser à leur place et de se rendre compte que, parfois, « nos freins ne sont pas les leurs ».

Au final, la RAP est venue bousculer les pratiques et la participation des parents aux réunions s'est mise en place dans presque toutes les équipes. Presque, car il s'est finalement avéré que le concert de protestations initial au sein du groupe-recherche ne reflétait pas les positions individuelles, puisque la plupart des intervenants s'est dite favorable à l'expérimentation, mais un positionnement d'équipe. De manière fort intéressante, le très faible nombre de personnes qui ne l'était pas, faisaient tous partie de la

même équipe et le refus de participer dans les conditions proposées par la recherche était un refus argumenté et réfléchi en équipe. Nous verrons, dans la partie suivante, que cette équipe est la seule qui met en place une méthode de travail structurée et, l'argument de l'équipe pour ne pas associer les parents, est que les réunions sont de vrais lieux de travail, des espaces stratégiques et de réflexion.

#### IV.4.3. Structuration de la pensée via des réflexions thématiques et théoriques

Le lecteur a été prévenu : une des équipes a mis en place une organisation de travail différente. Tout d'abord, les réunions d'équipe sont co-animées par la coordinatrice et la psychologue. C'est une première spécificité puisque, ailleurs, seul le coordinateur est en animation, la psychologue ayant une place un peu particulière, se rapprochant d'un rôle de « sachant » consulté comme ayant le savoir. Nous verrons par la suite que, dans cette équipe, tous les membres deviennent sachants à tour de rôle.

Ensuite, le contenu des réunions est radicalement différent. Un constat commun a été établi : une situation traitée en équipe entraîne, pour les personnes qui ne sont pas concernées, un manque d'intérêt, une charge mentale supplémentaire, voire une perte de temps. Pour y pallier, les professionnels ont choisi d'organiser, autant que de besoin, des « points de situation » uniquement avec les personnes concernées et en dehors des réunions d'équipe. Mais à quoi sont donc consacrées les réunions d'équipe ? À apporter de la théorie qui fasse écho à chacun sur ses situations tout en mettant de la distance avec celles-ci : il s'agit de *réfléchir sur une situation*, plutôt que de *raconter une situation*. Toutes les réunions d'équipe ont lieu le mardi matin et, dès le vendredi, la coordinatrice et la psychologue réfléchissent ensemble aux actualités et enjeux qui traversent actuellement l'équipe. Elles proposent des thématiques qui seront choisies et réfléchies en réunion. Une fois la thématique déterminée, deux membres de l'équipe se portent volontaires pour y travailler, rechercher les principaux concepts ayant trait à cette thématique, les connaissances qui s'y rapportent et les points de vue de différents auteurs. Ce travail sert de base de discussion lors de la réunion d'équipe où sera traitée cette thématique.

##### Le déroulement d'une réunion réflexive

Prenons un exemple parmi d'autres : la réunion du 29 novembre 2022 qui s'est déroulée en trois temps. Un premier temps court avec les actualités de l'équipe et de l'association. Un deuxième temps de conceptualisation où sont proposées les thématiques envisagées et où l'équipe commence à réfléchir ensemble aux enjeux de ces thématiques pour les familles et leur accompagnement professionnel. Lors de cette réunion, deux sujets ont été proposés. *Primo*, l'impact de l'environnement social sur la théorie de l'attachement. Cette proposition fait suite à une situation familiale où une mineure a dénoncé des faits de violence, avec un déni de la part de la mère et du procureur. L'équipe s'interroge sur les différences de mode de vie de certaines familles et sur le fait que les parents soient ou non équipés pour répondre aux besoins d'attachement de leurs enfants. Elle s'interroge aussi sur la manière dont les intervenants sociaux peuvent prendre en compte cet environnement social dans leur accompagnement. *Secundo*, la façon de travailler avec les parents sur l'acculturation vécue par leurs enfants pendant leur placement où les mineurs sont confrontés à trois systèmes culturels : celui de leur famille, celui de leur lieu de placement et celui de leur intervenant socio-éducatif. L'équipe constate que le PEAD peut permettre de travailler là-dessus, ce qui est plus compliqué pour l'AEMO. Elle se demande comment faire, dans la pratique du milieu ouvert, pour déterminer ce qui tient de différences culturelles entre familles et intervenants et ce qui tient de pathologies et/ou manques des parents. Elle se demande aussi comment faire la différence entre un fonctionnement subjectif/psychopathologique (qui dépend de l'extérieur) et un fonctionnement culturel/intrinsèque (propre à la personne). L'idée qui en ressort est

qu'il faudrait que chacun soit capable de se décaler de son propre système de valeurs et qu'il faudrait un nouvel espace d'échange entre parents et professionnels, plus personnel, pour connaître les limites de chacun. Pour l'équipe, l'idéal serait que les parents puissent proposer un fonctionnement qui a de l'importance pour eux et que les professionnels puissent les rassurer à partir de leurs observations, de ce qui n'est pas négociable pour eux, de ce qui n'est pas négociable au niveau de la loi et de ce qui est subjectif et peut être changé. Ensemble, parents et professionnels pourraient se rejoindre et s'affilier à un autre système de valeur, dans l'intérêt des enfants. Ces échanges résonnent pour les chercheuses que nous sommes avec l'entretien mené avec Mme Vitry après notre année d'immersion. Celle-ci a formulé une proposition d'amélioration qui pourrait arriver en début de mesure : « *Peut-être une meilleure présentation des personnes qui rentrent dans nos vies aussi, quelque chose qui mette en confiance dès le début. (...) Sans percer des liens trop personnels, quand même, mais d'avoir une présentation peut-être plus humaine.* » L'idée est de mieux se connaître pour mieux se comprendre. Pour revenir à la réunion, on voit ici que les réflexions commencent dès ce moment-là. Sans s'appesantir – car l'équipe manque alors de ressources conceptuelles – ces premiers échanges permettent aux deux référents de la thématique de se projeter sur la suite du travail et de problématiser le sujet.

Le troisième temps de cette réunion d'équipe fût bien évidemment un temps thématique, le sujet du jour étant « mécanismes de persécution et de défense des familles » autour de trois séquences réparties sur deux réunions. *Primo*, des exemples des différents types de mécanismes de défense (inhibition, formation réactionnelle, projection, refoulement, clivage, déni, identification projective, sublimation, omnipotence) qui servent inconsciemment à se protéger d'une menace interne. Ces différentes réactions sont mises en lien par les référents thématiques de l'équipe avec de potentielles situations familiales. Par exemple, la formation réactionnelle peut correspondre à un enfant agressif afin de ne pas montrer qu'il aime son père mais que ses sentiments sont mis à mal. *Secundo*, l'élargissement à la notion de *coping* qui est une stratégie d'adaptation au *stress*, stratégie délibérée face à des événements internes ou externes, qui permet de reprendre la maîtrise de la situation. Là encore, des exemples concrets sont proposés par les référents thématiques, autour des violences conjugales, de la résilience, des traumatismes, etc., et mis en regard avec des stratégies d'accompagnement. Par exemple, il est souligné que, quand un parent se rigidifie, il n'est pas forcément bon d'essayer de l'assouplir car c'est sa stratégie d'adaptation. *Tertio*, un temps est pris lors de la réunion d'équipe suivante pour, à partir de ces apports théoriques, travailler la posture professionnelle à partir de jeux de rôle.

### Ce qu'apporte cette structuration d'équipe

Les salariés faisant de cette équipe ayant un fonctionnement singulier et structuré, y trouvent du sens. Marlène, par exemple, souligne : « *Si on a une référence commune, il y a une possibilité de prendre du recul. Donc, on est avec quelque chose de moins empêchant, on peut se raccrocher à quelque chose. On peut avoir une réflexion commune et penser des choses derrière.* » La psychologue confirme que « *ça vient borner la pratique avec de la pensée* » « *... et permettre de savoir si tu peux ajuster ta pratique ou pas* » ajoute Pascale. Les professionnels savent de quoi ils parlent, comprennent ce à quoi ils sont confrontés, emmagasinent de la connaissance supplémentaire pour savoir comment réagir face à certaines situations familiales. De plus, la théorie aide à penser et permet de donner une contenance à l'équipe. Les professionnels ont des préoccupations et des inquiétudes par rapport aux familles : le danger peut être une alerte qui paralyse, de l'évènementiel qui empêche de réfléchir. Pour ne pas se laisser gagner par les émotions, la désorganisation et des actions non constructives, cette équipe essaye de réfléchir au sens de l'action et de maintenir un axe d'intervention qui leur permet de modérer le reste. Tous les membres de l'équipe sont aujourd'hui convaincus et unanimes pour dire qu'ils ne pourraient plus travailler dans une autre équipe.

Mais même un lecteur convaincu par la nécessité d'avoir des apports théoriques pourrait très justement se demander à quel moment les professionnels échangent sur leurs situations et comment il est possible d'organiser, dans un temps de travail que nous ne cessons de présenter comme étant extrêmement contraint, des « points de situation » réguliers pour tous les suivis qui le nécessitent et qui sont traités en réunion dans les autres équipes. Il s'avère que, paradoxalement, l'une des conséquences de cette organisation est la diminution du nombre de « points de situation » nécessaires en dehors des temps du déroulé de la mesure. Les travailleurs sociaux trouvent dans la théorie matière à réflexion dans leurs accompagnements et certaines réponses à leurs questions. Ces « points de situation » sont donc davantage formalisés, mais moins fréquents. En outre, en plus de ne pas emboliser les réunions d'équipe, cela permet une plus grande réactivité face aux problématiques rencontrées par le ou les ISE référents. Dans le suivi de la famille Lelandais, particulièrement complexe (cf. partie III.5.1.), de tels points ont été organisés régulièrement entre les ISE, la coordinatrice et la psychologue mais, dans les autres situations rattachées à cette équipe, ce ne fut pas nécessaire. Ainsi, les réunions du déroulé de mesure semblent suffire pour traiter en détail les situations familiales, autour d'objectifs beaucoup plus précis car conceptualisés.

### Ailleurs : comment prendre de la distance avec les familles ?

Nous l'avons dit, la réflexion donne de la contenance et, dans plusieurs autres équipes structurées plus classiquement, nous avons pu voir comment cette absence de contenance est impactante pour les professionnels. En effet, quand les intervenants sont pris dans le quotidien des familles, il est difficile pour eux de trouver du positif dans les situations familiales qu'ils accompagnent. Nous l'avons éprouvé à de nombreuses reprises, que ce soit lors d'un trajet après une visite à domicile, lors d'une réunion d'équipe ou d'une réunion du déroulé de mesure, les ISE – et plus globalement les membres de leur équipe – ont le sentiment que rien n'avance, que ça fait des dizaines de rendez-vous qu'ils essayent de travailler avec la famille sur un point qui n'évolue pas (la prise d'un rendez-vous chez le dentiste, par exemple, pour Anatole Auger, cf. partie III.3.2), que la famille est face à une problématique encore plus complexe que quelques mois auparavant (l'expulsion locative de la famille Vivien, par exemple, cf. partie III.4.1), etc. Et leur rôle, le sens de leur travail, en est fortement réinterrogé. Ce qui peut créer des tensions avec leurs collègues qui ne sont pas toujours vécus comme soutiens, soit qu'ils ne sentent pas toujours concernés par la situation présentée en équipe, soit qu'ils n'ont pas le temps de proposer du relai psychologique, soit qu'ils n'ont pas de solution à apporter ; solution qui doit en quelque sorte « tomber du ciel », sans être issue d'une réflexion commune. Ce qui peut également créer des tensions avec les familles car celles-ci ne répondent pas à la demande (les conseils donnés par l'ISE), car celles-ci mettent en place une « stratégie », consciente ou non, un jeu familial qui leur permet de répondre en partie aux attentes des travailleurs sociaux, et qui peut mettre les nerfs de ces derniers à vif. C'est ainsi qu'avec le temps, des tensions peuvent s'installer entre les ISE et les familles au sein desquelles ils interviennent depuis plusieurs mois voire plusieurs années (Charlotte et Mme Vivien, par exemple, cf. partie III.3.1).

La difficulté évoquée ci-dessus qu'ont les travailleurs sociaux à percevoir les évolutions positives des familles se perçoit également à travers les écrits. Nous l'avons dit, les travailleurs sociaux en AEMO, comme tous les travailleurs sociaux ont une culture orale fortement marquée : ils lisent peu, le minimum en ce qui concerne le dossier, sans forcément y revenir par la suite ; et ils écrivent peu, que ce soit pendant les rendez-vous avec les familles ou pendant les réunions. Or, nous avons lu pour eux, ce qui nous a permis, à diverses reprises, de leur rappeler les évolutions vécues par la famille grâce à l'accompagnement et au soutien des professionnels. Ils avaient oublié... pris encore une fois dans le quotidien des familles. Se retourner sur le passé permet de percevoir les avancées de la famille et les évolutions que la mesure éducative a permis. Dit autrement, « intégrer le discours d'autrui revient à

*mobiliser les ressources multiples que possède la réflexivité, à savoir tout autant la capacité à modifier le présent à la lumière du passé mais aussi à reconstruire le passé à la lumière du présent » (Boutanquoi et al., 2016, p. 55).*

Ainsi, il y a une vraie plus-value à penser les choses de manière non singulière : le travail théorique donne aux intervenants socio-éducatifs une contenance et leur permet d'échafauder des stratégies qui font qu'ils ne se laissent pas emporter par les familles, par leur jeu familial. Cette construction théorique et formative est primordiale.

## Conclusion. Apprendre à la croisée des mondes

Que retenir au terme de ce parcours dans l'univers du milieu ouvert ? Que penser de cette mesure, d'assistance éducative en milieu ouvert, qui devrait être privilégiée selon les textes de loi, parce que la plus compatible entre deux droits de l'enfant : celui de vivre en famille et celui d'être protégé ? Pourquoi cette énigme de 40 ans sur les pratiques professionnelles, telle qu'il est si difficile de savoir ce qui se fait en AEMO ? En réalité, la question soulevée par les observateurs derrière celle des pratiques professionnelles est celle de leur efficacité. Ce sont les « résultats » qui font mystère, ce qui n'est pas du tout la même chose, sauf à conférer une toute-puissance aux pratiques professionnelles : aux « bonnes pratiques », les bons résultats. Or les pratiques, même restituées dans leur complexité – puisqu'il s'agit d'un composite intégrant les savoirs acquis en formation, les moyens engagés par l'organisation du travail, ainsi que les agencements collectifs d'équipe dans lesquels les intervenants s'inscrivent – ne suffisent pas à évaluer les « résultats » de l'AEMO. Les familles, qui ont leur propre agentivité<sup>103</sup>, dessinent également ce que l'intervention peut être, pas tant parce qu'elles seraient plus ou moins « compétentes » en matière de travail parental, mais plus largement, dans la mesure où elles parviennent à faire face aux multiples *stresseurs* qui pèsent sur elles.

Éclairer si et comment l'AEMO protège les enfants en danger dans leur famille exige de reconstituer l'éco-système formé par l'interaction entre le monde des intervenants et celui des familles. Raison pour laquelle cette monographie de l'univers du milieu ouvert à l'échelle d'un service a nécessité plusieurs angles, adoptés au fil de 4 chapitres, pour pouvoir observer les différentes facettes qui le constituent. Élucider une telle énigme a requis l'engagement des acteurs de ces mondes, à travers une recherche action participative (RAP). C'est une conviction qui a motivé ce choix : celle que certains univers ne sont accessibles ni *via* le récit que ses habitants peuvent en livrer, ni même *via* l'observation, mais uniquement en endossant leur rôle – celui du travailleur social missionné pour accompagner des familles en AEMO – rendant possible une appartenance à ce monde. La connaissance qui s'acquiert alors n'est plus seulement celle de la tête, mais aussi du corps, celle que délivre l'engagement entier de la sensibilité, permettant non seulement de comprendre, mais aussi de prendre la mesure des règles et des usages, des logiques et des émotions, des contraintes et des épreuves qui sont spécifiques à cet univers. Pour autant, endosser le rôle du travailleur social ne signifie pas renoncer à son propre rôle de chercheur, et le principe était aussi de prêter attention à la manière différente dont chacun, travailleur social ou chercheur, endosse ce rôle, de se confronter à l'écart des points de vue et de débattre de ce que produisent l'une et l'autre. L'idée, enfin, était de ne pas s'en tenir uniquement à produire des connaissances, fut-ce sous forme d'un partenariat peu habituel, mais de mettre à profit les *process* et outils nécessaires à la démarche de RAP pour faire davantage de place aux familles, à leur point de vue, à leurs logiques et à leur parole tout au long de la mesure, et en les associant à des réunions qui d'ordinaire se déroulent sans elles.

Compte tenu de l'implication requise par le fait d'intégrer 2 collègues a-typiques au cours du travail, cette démarche ne pouvait prendre appui que sur des volontaires. D'où un processus de candidature où chacun a été amené à faire ses vœux, qui est tout de suite tombé sur un compte juste (avec 12 engagés), ce qui a été vécu comme le signe de la faisabilité de ce qui s'apprêtait à constituer un défi pour chacun. À la fin de cette aventure, cette conclusion a vocation à rassembler, mettre en discussion et tirer les perspectives de nos résultats, pas seulement sous la forme de l'évaluation de l'efficacité de l'AEMO, mais aussi sous la forme d'un retour sur la manière dont cette RAP a été un processus de découverte pour chacun, de la réalité du travail en AEMO, et de la contribution que peut y avoir une recherche.

---

<sup>103</sup> « Contrôle exercé par les sujets sur leur propre fonctionnement, leurs conduites et l'environnement » (Jézégou, 2014).

## Appartenir au milieu ouvert pour prendre la mesure de la double contrainte du manque de temps et du manque de méthode

La condition parentale, frappée par un « déficit de la pensée en France » ou lorsque des déterminismes systémiques pèsent sur les pratiques

L'un des enseignements inauguraux de cette RAP, c'est que lorsque des mondes distants se rencontrent, les spécificités, et notamment les plus problématiques d'entre elles, ne sont pas audibles, parce que chacun n'a aucune idée de ce qu'elles signifient, étant donné qu'elles ne correspondent à aucune expérience sensible. Les travailleurs sociaux, bien que cela ait clairement été énoncé dès le début, n'ont pas entendu le projet d'associer les familles à leurs réunions. Et nous, chercheuses, nous n'avons pas entendu la question lancinante du temps : nous savions qu'il serait compté ; nous n'imaginions pas combien nous allions courir constamment après, ni à quel point il nous faudrait composer, en rabattre sur nos ambitions et déployer une énergie constante pour optimiser le peu d'heures à disposition. À cette équation tendue s'est ajoutée une dimension qui n'a été énoncée par personne, puisqu'elle constitue un impensé, qui est celle de l'absence de méthode de travail. Nous entendons par là le fait que tout, dans le rapport des intervenants au travail, est individualisé et procède d'un engagement subjectif : du rapport aux familles, aux repères du danger, aux besoins fondamentaux de l'enfant, à l'équipe (à une exception sur laquelle on reviendra), aux réunions d'élaboration et de décision qui jalonnent l'accompagnement des familles. Si nous avons anticipé des variations individuelles (effets collatéraux connus de la « clinique »), nous nous attendions à ce que celles-ci soient un peu cadrées par des *process* ou outils impulsés par l'organisation du travail ; or des trames existent, mais comme souvent, dans un format dont les exigences sont incompatibles avec le temps nécessaire à leur usage, si bien qu'elles restent dans l'intranet du service.

Avec la conséquence que l'atomisation du travail est telle qu'elle rend impossible l'identification de quelconques logiques, les subjectivités respectives et leur croisement dans les moments de travail collectif suivant des fils variés et aléatoires. Ce constat – sérieuse limite à notre travail – a été partagé en assemblée plénière des professionnels du service dès le début de démarche, avec la crainte qu'ils ne le vivent comme une critique dévalorisante de leur travail. Ça n'a pas été le cas, au contraire, ils ont exprimé une sorte de choc devant la mise en forme graphique que nous en avons faite (cf. figure IV.3), suivi d'une forme de soulagement que nous puissions en mesurer les conséquences en termes d'isolement, de confusion sur une matière qui requerrait d'avoir les idées claires, de doute permanent et *in fine* de « charge mentale » continue.

Quand bien même notre investigation n'a-t-elle portée que sur le service d'une association, dans un département, ce sont là des caractéristiques de fonctionnement connues du milieu ouvert mais qui concernent, comme on l'a montré au chapitre 1, le dispositif dans son entier, voire au-delà, la politique publique de soutien à la parentalité. Marine Boisson et Anne Verjus évoquent à cet égard « un déficit de pensée de la condition parentale et du couple avec enfant en France, ce que traduisent les emprunts répétés et les réinterprétations d'un vocabulaire et de pratiques anglo-saxonnes de la parentalité, dans le but d'en concevoir les difficultés et, le cas échéant, l'accompagnement » (Boisson et Verjus, 2005, p. 132). Ces « emprunts anglo-saxons » à une tradition de recherche ancienne, diversifiée et précise sur les manières dont les pratiques parentales contribuent au développement de l'enfant permettent d'appréhender ce qui en France n'existe pas. *Primo* des repères normatifs consensuels délimitant le « souhaitable » du « problématique », associés à un référentiel de protection de l'enfance clair, celui du *Child abuse and neglect* (enfant victime de violences et de négligences). *Secundo*, des connaissances relatives à la manière dont différentes catégories de problématiques – violence conjugale, pathologie mentale, consommation de toxiques et surtout, pauvreté – affectent les ressources et compétences mobilisables par les parents et des ressources qu'il est nécessaire de leur apporter. *Tertio* des leviers de

changement sur les pratiques parentales régulièrement expérimentés et évalués, qui font l'objet de méthodologies d'intervention structurées.

### Penser le changement en milieu ouvert : un luxe quasiment hors d'atteinte

La conséquence directe de ces lacunes en France est que, pour rendre le fonctionnement du milieu ouvert préhensible à une recherche, il faut tenter de les combler en impulsant une série de changements dans une marge de temps réduite qui est celle que les professionnels parviennent à dégager pour cela, soit : se donner des références susceptibles de servir de grille de lecture commune, remanier un outil d'évaluation partagé, associer les parents aux réunions, et écrire des pratiques qui sinon ont la volatilité de l'instant.

Or si les limites rencontrées par la RAP étaient en partie liées à la concentration de nouveautés, elles sont aussi révélatrices de deux réalités majeures de fonctionnement du milieu ouvert. Premièrement, le fait que, compte tenu de la complexité des pratiques, tout changement en apparence simple et accessible suppose la déconstruction de l'assemblage solidaire d'un ensemble de micro-pratiques, dont chaque élément doit être repensé, afin de pouvoir être réarticulé en un assemblage différent. Deuxièmement, le fait que l'éco-système de travail de l'AEMO est aujourd'hui si serré et dense qu'il n'y a quasiment aucun espace pour une réflexion « hors situation », qui permette de « *se poser* » (selon l'expression consacrée) pour mener ensemble ce travail de déconstruction-réarticulation qui souvent nécessite aussi de nouvelles coordinations.

Ce n'est pas un hasard si lors de la présentation du projet à nos collègues, ils n'ont pas entendu notre souhait d'associer les parents aux réunions du déroulé de mesure, à notre sens nécessaire pour co-construire le projet pour l'enfant ainsi que la loi le prévoit depuis 2007. Cette transformation, simple en apparence, touche à plusieurs ordres de réalité, de temps, de *planning*, de logistique, ainsi qu'aux différentes fonctions que remplissent ces réunions. Associer les parents suppose en effet, soit de les faire venir au service, soit plus fréquemment de se rendre proche de leur domicile qui peut être distant de 10, comme de 50 minutes. Cela peut donc supposer de déplacer le coordinateur et le psychologue pour des temps de trajet qui aujourd'hui ne sont pas budgétés dans leur *planning*. Cela suppose que le coordinateur anime, sur 1 heure 30 maximum, une réunion en présence d'un, voire 2 parents (parfois en situation de conflit, voire de violence), ainsi qu'un ou plusieurs professionnels, voire des partenaires, pour un ou plusieurs enfants, tout en remplissant le PPE pour chacun des enfants (car il aura très peu le temps d'y revenir après). Le PPE réalisé ainsi change de statut : il cesse d'être un document rempli *a minima*, suffisant pour une formalité administrative, pour devenir un véritable document de planification, qui suppose une qualité et une exhaustivité rédactionnelle autrement mobilisatrices. Enfin, si les réunions deviennent ce moment de construction partagée avec les parents, elles ne peuvent plus être l'espace de travail dont les professionnels ont besoin pour pouvoir mener leur accompagnement : lieu d'expression des émotions, des questionnements et des doutes générés par l'accompagnement, et surtout lieu où l'équipe peut opérer une reprise collective de ce qui se passe, discuter des lectures possibles et définir une ou plusieurs stratégies. Or, s'il y a des types d'accompagnement où ces fonctions sont moins nécessaires que d'autres, nombre d'accompagnements peuvent difficilement se mener sans ce travail « en coulisses ». Pour autant, les contraintes de temps obligent à choisir : du temps en présence des parents équivaut à la disparition du temps de travail en présence des pairs. Les travailleurs sociaux ont négocié cette expérimentation : certains, après réflexion avec leur équipe, ont préféré différer. Mais la plupart ont accepté d'associer les parents à 2 des 3 réunions et en ont gardé une pour eux. Au final, il s'avère qu'il est impossible de conclure « en général » sur la plus-value de cette association, qui doit être distinguée en fonction du type d'accompagnement (point sur lequel on reviendra).

Ces quelques considérations montrent en quoi, compte tenu de la complexité des pratiques et subséquemment du temps nécessaire à les transformer, le changement s'avère structurellement quasiment hors d'atteinte en milieu ouvert, expliquant l'inertie constatée par l'ONPE en 2013. La maîtrise des coûts rappelée quelquefois au fil de ce rapport n'a pas seulement d'incidence sur le faible temps disponible pour les familles, elle a des incidences directes sur le peu de possibilité pour les travailleurs sociaux de penser leurs pratiques, de les faire évoluer de manière créative ou même seulement en lien avec les évolutions législatives. Sans parler de la place que peut avoir la formation continue qui relève souvent d'une démarche individuelle, nécessitant une appropriation des nouveaux contenus en équipe, s'il doit être question de permettre une réelle adaptation des pratiques. L'enjeu n'est pas anodin, lorsque l'on se souvient que la formation continue est, en l'absence de spécialisation de la formation initiale, l'un des seuls moyens d'adapter une pratique généraliste à cette matière à la fois délicate et exigeante qu'est la protection de l'enfance (Devreese et Chapeau, 2021).

### Les conséquences du faible recours à l'écrit : une tendance à l'effacement des familles

La confrontation du projet initial à la réalité du terrain a amené des compromis pour ménager la faisabilité de la démarche. Toute l'institution s'est employée à repousser les limites : les travailleurs sociaux ont réorganisé leur agenda continuellement pour parvenir à rassembler les 10 familles de chaque chercheuse sur ses 2 ou 3 jours de présence mensuelle ; les équipes qui n'y avaient pas été préparées se sont engagées dans les réunions avec les familles ; des professionnels hors RAP ont souhaité expérimenter le triangle des besoins. Ces constats méritent d'être soulignés car ils permettent de jeter un autre éclairage sur les « résistances au changement » censées être inhérentes au travail social (dont, en protection de l'enfance, celle au PPE, devenue un point focal ces dernières années, ONPE, 2016).

Dans un contexte où le changement peut être amené, discuté, expérimenté – c'est-à-dire où le sens des pratiques, leur signification et leur portée pour chacun peut être l'axe vertébral de l'action – les professionnels sont prêts à une mobilisation impressionnante. Cette mobilisation de tous a révélé *a contrario* ce qui est *hors d'atteinte* au changement, et nous a amenées à adapter notre idéal : ce qui devait être une ethnographie partagée et mise en débat s'est muée en un tracé ethnographique des pratiques réalisé par les chercheuses et discuté avec nos collègues dans tous les interstices vacants : trajets en voiture, échanges entre 2 portes lors du passage des chercheuses au service, par mail, par téléphone, et ce toujours en binôme, rarement en équipe, et avec le groupe-recherche à raison de 2 heures par quinzaine, temps tout juste suffisant pour régler les questions de coordination et préparer les séances plénières. Les difficultés de coordination sont un facteur d'isolement en milieu ouvert.

Pour autant, cette adaptation du projet s'est également révélée instructive, en donnant une consistance observable à des habitudes de travail extrêmement différentes, qui ne concernaient pas tant (comme on aurait pu le penser) la relation avec les familles lors des visites, que la partie « documentaire » de l'accompagnement. Les travailleurs sociaux prennent à peine quelques notes, tandis que nous réalisons des comptes rendus de la quasi-totalité des échanges. Nous lisons les dossiers des familles, tandis que les professionnels priorisent la discussion entre pairs.

Cette préférence pour l'oralité peut être analysée comme l'effet de l'inexistence du temps nécessaire à l'écriture, mais aussi comme l'expression d'une culture professionnelle où l'écriture est davantage considérée comme un rendre compte (destiné au juge), extérieur à la pratique, que comme un moyen de mener une réflexion. À cela s'ajoute le fait que, dans un univers imprégné par l'omniprésence d'un « danger » indéfini, l'échange avec les collègues est le seul moyen de reconstruire des bornes normatives permettant de sécuriser sa pratique solitaire.

Cependant cette différence de rapport à l'écrit n'est pas apparue seulement comme un folklore étonnant de notre part, dans la mesure où il a produit des effets dans l'accompagnement. De fait, nous disposions

d'éléments que nos collègues n'avaient pas à l'esprit : l'histoire institutionnelle de la famille consignée dans son dossier, ou même la mémoire fine des échanges et des mots des familles, que l'absence de notes écrites fait inévitablement oublier. De ceci il ressort que l'insuffisance de temps pour noter comporte mécaniquement des effets de mémoire sélective à l'égard des familles : ce qui est mémorisé dans le rapport aux familles, c'est ce qui confirme ou se décale de l'appréhension que le travailleur social en a. Or cette appréhension est globalement référée à l'idée de « danger », dont les parents sont peu ou prou responsables et qui a pour conséquence que tout écart à la norme attendue va avoir tendance à être codé comme problème, risque, danger, de nature anxigène et destiné à être rectifié, plutôt que d'être perçu comme un trait caractéristique des conditions de vie de familles massivement défavorisées dans 8 cas sur 10.

### Précarité et pauvreté des familles en protection de l'enfance : en quoi en tenir compte change l'appréhension du danger ?

Si le chapitre 2 est entièrement consacré à décrire l'ensemble des indicateurs qui confirment les uns après les autres la pauvreté des familles (ce qui n'est certes pas nouveau puisque c'est un résultat convergent de l'ensemble des travaux de recherche depuis 40 ans), c'est pour montrer à quel point ce n'est pas qu'une variable contextuelle, un arrière-plan récurrent mais fortuit des situations en protection de l'enfance. La pauvreté est au contraire une variable clé pour deux raisons majeures. *Primo*, au niveau des conditions objectives de vie, parce qu'elle se traduit par un cumul d'adversités qui soumet les parents à un niveau de *stress* à la fois aigu et chronique et les mobilise en permanence pour parvenir à faire face aux imprévus continuels : horaires et contrats de travail changeant sur une base hebdomadaire, insécurité des revenus, dettes de charges courantes, menaces d'expulsion locatives, problèmes de santé des adultes, des enfants, dépendance à l'assistance y compris pour des colis alimentaires. Ces conditions de vie où tous les socles de l'existence sont en permanence menacés ont fatalement un poids sur le travail parental, ne serait-ce qu'en mobilisation psychique qui ne peut pas être engagée pour l'enfant, *a fortiori* plusieurs enfants. *Secundo*, cette dureté de la vie se traduit par des spécificités sociales et culturelles, dans la mesure où les parents ont très peu de capitaux pour soutenir leurs enfants – qu'on pense seulement aux difficultés de suivi scolaire pour des parents qui n'ont pas toujours le brevet des collèges, ou à la défiance à l'égard d'un monde extérieur toujours potentiellement stigmatisant – mais aussi des modèles éducatifs populaires, où l'enfant est moins individualisé comme interlocuteur de l'adulte et dont il est attendu davantage d'obéissance et de participation à la vie de famille, y compris domestique et dans la prise en charge des cadets.

De manière apparemment paradoxale, alors que la pauvreté et la précarité se font en permanence *sentir* dans la vie des familles – qui vivent jusqu'à 6 personnes sur les *minima* sociaux et sont désorganisées en permanence par des imprévus majeurs – elles ne sont pas *verbalisées* et ne sont en conséquence pas existantes en tant que telles. En effet, les familles ne se considèrent pas comme pauvres (voire s'en défendent) et ne se plaignent pas. Et du côté des travailleurs sociaux, les difficultés des familles sont vues (difficile de ne pas voir que les enfants ne mangent pas à midi ou qu'un père met 1h30 à venir chercher sa fille à pied, n'ayant pas de quoi s'offrir un ticket de transport), mais dans le cadre limitatif de la division du travail : les difficultés socio-économiques des familles relèvent d'autres intervenants, les professionnels d'AEMO n'ont aucun levier mobilisable pour cela, et très peu de temps pour travailler la parentalité, si bien que ce qui est vu des conditions de vie l'est en vision périphérique. Concrètement, lorsque les intervenants abordent les familles, c'est en essayant de faire abstraction de leurs difficultés, pour se concentrer sur la dimension éducative – ce qu'ils attendent d'ailleurs également des parents, qui peuvent logiquement moins facilement faire abstraction des innombrables obstacles de leur vie pour se centrer sur leur enfant. Autrement dit, ce qui est perçu dans la rencontre de ces parents pauvres, ce sont moins des différences liées à des conditions de vie précaires et des modèles éducatifs distants aux normes

des classes moyennes et supérieures, que des défaillances personnelles s'originant dans des « problèmes », voire des « troubles psychologiques », considérés comme facteurs de dysfonctionnement parental, et donc facteurs de risque, voire de danger. À cette absence de prise en compte de tout ce que génère la pauvreté comme condition majorant les difficultés à mener un travail parental, le paradigme extrêmement individualisant qui traverse le travail social (Astier et Duvoux, 2006) joue contre eux. Le principe selon lequel les « parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants » amène moins à reconnaître l'énergie et l'agentivité qu'ils parviennent à mobiliser pour faire face à leurs difficultés, qu'à les considérer comme responsables (et particulièrement au cours de l'audience), bien au-delà de leur rôle éducatif, de tout ce qui arrive à leur enfant, ainsi que de tout ce qui leur arrive à eux-mêmes (violence conjugale, angoisse face à l'adversité, souffrance personnelle) et dont ils n'arrivent pas à empêcher les conséquences sur leurs enfants.

### Convertir les savoirs en expérience sensible : les effets du rôle de « tiers actifs » entre familles et professionnels

Nous ne l'avons peut-être pas assez souligné ci-dessus, si la pauvreté des familles se perçoit, elle *ne se voit pas* et aussi longtemps qu'elle reste au stade de perception diffuse, elle ne fait aucune différence en termes de grille de lecture de la situation. Ou plutôt, n'étant pas prise en compte comme condition sociale subie, elle est perçue à travers un prisme qui attribue les causes de ce qui se passe aux parents et leur est retournée comme une maîtrise insuffisante de leur vie, de leurs difficultés, de leur parentalité. La pauvreté, ses expressions, ses conséquences, son caractère systémique (touchant à l'ensemble des conditions de vie, de manière intergénérationnelle) et donc très difficilement surmontable, ne se voit qu'à l'analyse. C'est parce que nous avons eu le temps d'étudier les dossiers des familles, de relever et analyser leurs caractéristiques socio-démographiques très spécifiques, et de rapprocher leurs modèles éducatifs d'une littérature sociologique assez complète sur le sujet, que nous nous sommes rendu compte, à la fois du niveau de pauvreté des familles et du degré auquel elle n'a aucune existence dans l'évaluation habituelle des situations.

Ce décalage de vision n'a pas été sans susciter un sentiment de porte-à-faux vis-à-vis de nos collègues. Cette « découverte » a été partagée en assemblée plénière, mais si ce genre de résultat peut être considéré comme intéressant, ou même venir donner sens à un certain nombre de perceptions, cela n'entraîne que rarement un changement de regard sur les familles. En effet, la grille de lecture sociologique, très inhabituelle, ne fait pas le poids face au réflexe psychologisant consistant à responsabiliser les parents de tout écart aux normes – ces normes implicites qui ont cours dans le monde vécu des intervenants.

Le projet tel qu'il avait été formulé initialement étant de donner davantage de place aux familles, nous avons profité du rôle de « documentation » que nous avons endossé pour faire passer nos éléments de savoirs (l'histoire institutionnelle des familles consignée dans leur dossier, les mots des enfants et des parents écrits au cours des visites, les connaissances tirées de la littérature scientifique) dans le cours des accompagnements. Lors des réunions du déroulé de mesure, nous sommes devenues la mémoire à plus ou moins long terme de ce qui était arrivé aux familles avant et pendant l'intervention. Nous sommes aussi devenues des sortes de « représentantes discrètes » de leur point de vue et de leurs logiques. Cette « représentation discrète » s'entend dans la mesure où nous n'avons rien plaidé sur la base de nos connaissances académiques, mais en amenant nos collègues à envisager les choses sous l'angle des familles. Autrement dit, nous avons tenu notre place de collègue, mais plutôt que de présumer que le point de vue et les solutions des professionnels étaient pertinents, nous avons essayé de déplier ce que pouvait être l'expérience sensible de l'enfant et/ou du parent en situation, pour la rendre plus intelligible, et surtout, plus touchante. Or là aussi, les effets de cette manière de faire se sont révélés étonnamment efficaces : nous nous attendions à devoir argumenter, ça n'a pas été le cas. Le relief donné au point de vue des familles a été entendu comme une voix parmi un ensemble, amenant au passage une

perception plus positive de ce que les familles faisaient, et moins inquiétante – parce que socialement plausible dans un univers de pauvreté – de ce qu’elles ne faisaient pas. Nous avons probablement été d’autant plus entendues que les éléments que nous apportions étaient rassurants, rappelant les points de départ et les progressions réalisées au cours de la mesure, redimensionnant les objectifs de manière plus modeste, allant globalement dans le sens de moindres exigences à l’égard des familles, et par conséquent à l’égard des travailleurs sociaux eux-mêmes, qui ont le souci permanent que « *ça avance* ». Nos collègues ont donné un nom à cette posture intermédiaire, celui de « *tiers actif* » : le « *tiers* » est celui qui apporte un point de vue différent, des connaissances autres, plus sociales, moins psychologiques, amenant une perception moins problématique des situations. Et ce tiers est « *actif* » parce qu’il ne se contente pas d’être un chercheur extérieur à l’accompagnement, il s’y engage entièrement, ce qui confère à sa parole le poids de celle d’un pair qui porte solidairement la situation.

### Les accompagnements vécus : besoin d’affiliation et nécessité de stratégie

Le chapitre 3 livre 6 récite d’accompagnement, de manière aussi réaliste que possible, soit une rencontre par mois pour chaque famille sur 12 mois, ainsi que les réunions de reprise des situations entre professionnels. Ce chapitre assume d’avoir donné à voir les accompagnements tels qu’ils sont vécus, le caractère à la fois profus et prosaïque du quotidien, les objectifs de travail dispersés par les imprévus, les épreuves continuelles des familles et les émotions qu’il faut accueillir tout en essayant de conserver un cap, ses propres émotions qu’il faut contenir et la force déstabilisante des enjeux relationnels. Les rencontres avec les familles sont la plupart du temps très intenses, ce à quoi contribuent les difficultés incessantes de leurs existences, mais aussi la relation étrange, ambivalente, chargée d’enjeux et tissée d’intimité qui se noue entre elles et les intervenants.

### Comprendre la nécessité, le rôle et les stratégies d’affiliation ; et le caractère relatif et secondaire de l’évaluation

Le chapitre 4, consacré à l’inventaire des pratiques professionnelles, commence par mettre en évidence le contraste entre les représentations de l’observateur extérieur à l’égard de l’univers de l’AEMO, *versus* les logiques réelles. Ces représentations concernent d’une part l’idée que l’affectation d’une situation à un professionnel pourrait s’effectuer sur la base de certains besoins du côté des familles à quoi viendraient répondre des compétences ou affinités des professionnels. Dans les faits, les contraintes d’affectation prédominent : la localisation de la famille sur le territoire l’oriente directement vers l’équipe du secteur correspondant, après quoi la disponibilité de places dans le *listing* des ISE est sur-déterminante, les coordinateurs cherchant également, dans la mesure du possible, à pondérer les situations qui apparaissent lourdes par d’autres, afin de ménager un certain équilibre de la charge pour chaque ISE.

Une autre représentation voudrait que l’évaluation par laquelle la situation entre au service soit l’axe vertébral du travail avec les familles, ce qui correspond d’ailleurs à une préconisation de l’ONPE : « *la mesure d’AEMO devrait être clairement positionnée comme une intervention éducative et non comme une mesure permettant une analyse de la problématique familiale (...) La mission d’intervention tend à instaurer un changement pour que l’enfant ne soit plus en danger* » (ONPE, 2013, p. 7). En réalité, l’évaluation, qui fait partie de la chaîne documentaire autour de la situation n’a pas ce caractère central, tandis que le récit par le coordinateur à l’ISE de l’arrivée prochaine d’une famille dans son *listing*, de même que l’affiliation possible avec elle – c’est-à-dire la réalité sensorielle et relationnelle de la famille – sont au premier plan.

Le vécu des accompagnements permet de saisir les raisons profondes de cette appréhension : il faut s'être retrouvée sur le pas d'une porte, face à de parfaits inconnus pas tout-à-fait enchantés de voir les intervenants, avoir à la franchir et s'asseoir autour d'une table, en sachant que le but est de parler avec ces inconnus de leur intimité familiale, et sous un jour plutôt critique, pour comprendre que *rien* n'est gagné. Il est d'ailleurs curieux de constater à quel point les représentations du travail en protection de l'enfance valorisent des éléments extérieurs comme support de l'action – l'évaluation comme document directeur, la figure du juge, supposé fixer des objectifs, à l'appui de son autorité et de sa clairvoyance – alors que la relation de travail (ou « *relation de confiance* ») tend à être considérée comme une sorte d'évidence peu technique (par comparaison avec l'évaluation) et donc peu digne d'intérêt, une histoire de détail, en sorte.

En réalité, pouvoir établir une relation avec la famille est la *condition sine qua non* de la possibilité d'un travail, raison pour laquelle la première préoccupation des ISE est celle de l'affiliation – terme qui au-delà de sa consonance familiale, signifie qu'il s'agit de former un nouvel ensemble qui inclut famille et travailleur social. Or dans cette perspective, l'évaluation est d'un assez faible recours. *Primo*, la décision du juge des enfants, dans laquelle peut être reprise l'évaluation, n'a pas toujours été envoyée par le greffe du tribunal ; quant au fond de dossier antérieur, il faut aller le consulter au tribunal, ce qui est excessivement mobilisateur au regard du temps disponible par famille. Mais surtout, leur lecture montre à quel point les évaluations revêtent un caractère partiel, situé à un moment donné, dans une relation donnée entre la famille et les évaluateurs, donnant à voir une réalité souvent insuffisamment contextualisée et pas toujours intelligible, au caractère *in fine* éminemment relatif. Lorsqu'elles sont consultées, c'est donc à titre indicatif.

Parce que la « relation de travail » est si essentielle, elle fait l'objet de stratégies professionnelles multiples et convergentes, consistant à fabriquer du commun avec les parents. On en a énuméré un certain nombre : donner des gages de fiabilité dans le respect du domicile ; réévoquer les souvenirs lorsqu'il y en a ; être prêt à ne pas trop se prendre au sérieux et, en tout cas, à rire ; reconnaître les épreuves continuelles de la vie et l'énergie mobilisée ; valoriser les capacités d'évolution des parents ; suggérer les aspects critiques en les laissant formuler à d'autres locuteurs, ou endosser par les parents. L'ensemble des stratégies concourent au même but : ne pas être identifié à un adversaire, au risque de ruiner toute possibilité de travail, mais s'identifier de toutes les manières possibles à un rôle de soutien, et ce moins pour se protéger soi-même, que pour activer les logiques collaboratives dans la relation de travail.

Quant au *modus operandi*, il a beaucoup été dit que la parole était l'outil principal des travailleurs sociaux, ce qui est vrai, restant à préciser que la conversation qui se noue entre parents et intervenant s'avère très particulière, ce qu'on a illustré par la métaphore théâtrale. Si l'on considère que le jeu du théâtre familial se déroule sur la scène, le travailleur social invite la famille à le rejoindre autour d'une table à côté de la scène pour échanger à propos de ce qui s'y passe. Il s'agit d'une métacommunication où plus les problèmes sont discutés ensemble, plus ils font l'objet d'une définition partagée, plus ils ont de chances de faire l'objet d'une solution partagée, sur un mode collaboratif. Cette conversation fonctionne donc comme une matrice qui se tisse à la faveur d'un échange sur des significations et des accords sur des manières de voir, permettant de projeter ensemble des perspectives d'action. Dans ce *processus*, la réalité fait l'objet d'une construction partagée, parce que les protagonistes entretiennent réciproquement un lien où chacun est pour l'autre particulièrement significatif – on parle d'« *autrui significatif* » (Berger et Kellner, 1988) – ce qui suppose une transformation identitaire : les membres de la famille trouvent chez l'intervenant des alternatives identificatoires, et l'intervenant a une connaissance intime de la famille, telle qu'il n'est pas interchangeable avec un collègue.

### L'équipe comme contre-poids à l'affiliation à la famille, lieu d'élaboration stratégique

Devenir l'autrui significatif de la famille, pour entretenir avec elle une conversation de mise en ordre du monde qui permet une autre construction de sa réalité et du rôle qu'il est possible d'y jouer, est un *processus* qui emprunte de part et d'autre à l'intime. C'est précisément en raison de cette solidarisation entre famille et professionnel, nécessaire à produire le changement, qu'il est si difficile de ne pas se laisser happer par la force des jeux familiaux, et que le contre-poids de l'équipe s'avère crucial.

Or à cet égard, force est de reconnaître que toutes les équipes ne jouent pas ce rôle. Certaines d'entre elles sont livrées à des problématiques de légitimité, génératrices de conflit et/ou de repli sur soi. D'autres au contraire peuvent tendre à glisser vers une identité de points de vue qui peut amener un manque d'alternative, problématique en cas d'impasse. Seule une des 5 équipes a mis au point une méthode de travail, le binôme coordinatrice/psychologue ayant une posture d'animation structurée portant sur un ensemble de points. En début de mesure, la lecture commune du dossier s'y opère moins sous l'angle narratif de la rencontre de la famille et de la perception qu'en à l'ISE, seule matière proposée aux lectures subjectives des collègues ; et davantage sous l'angle du recoupement d'informations et de la recherche de cohérences et d'incohérences permettant une ou deux hypothèses. Dans la suite de la mesure, l'ISE référent de la situation doit l'aborder par le prisme d'une question, autrement dit, l'avoir problématisée. Il ne suffit plus alors de se livrer au récit de la remémoration des faits débouchant sur un échange de fils de pensée subjectifs, mais il devient nécessaire d'adopter un angle de questionnement et d'argumenter en ce sens, donnant lieu à un débat d'options interprétatives, associées à des stratégies correspondantes.

Si le rôle de l'équipe est connu sur la question de l'élaboration des émotions et de la distanciation, ce qui apparaît ici se situe plutôt du côté des modes de raisonnement et de l'élaboration de stratégies permettant de traiter les difficultés et surtout les impasses dans l'accompagnement des familles. Ces stratégies sont en effet centrales à ce que l'intervenant conserve son agentivité, qui conditionne son regard positif sur un potentiel d'évolution de la situation. Le fait que les membres de cette équipe considèrent leur collectif de travail non seulement comme agréable et solidaire, mais aussi comme techniquement soutenant et motivant, montre le caractère protecteur de la méthodologie. *In fine*, si la représentation du travail en AEMO est celle d'un intervenant seul au domicile des familles, son arrimage à un collectif contenant, proposant des cheminements de pensée structurants le guidant dans son action, joue directement dans l'accompagnement, en le soutenant face à un risque d'enfermement dans la singularité.

### Approcher l'efficacité de l'AEMO : à condition d'ordonner les trajectoires d'accompagnement et d'analyser les *stresseurs* familiaux

Rendre compte des pratiques, de leur diversité, de leurs fonctions, de leur dimension stratégique et des contraintes auxquelles elles se plient est une chose, rendre compte d'une trajectoire d'accompagnement est autre chose. D'une part, parce que les familles ne sont pas les supports passifs des pratiques, mais ont leur propre agentivité : la manière dont l'intervenant va leur apparaître, plus ou moins fiable et compétent, va compter dans le fait qu'elles acceptent de venir se mettre autour de la table pour avoir une conversation de mise en ordre du monde. D'autre part et surtout, parce que le type et le volume des *stresseurs* qui pèsent sur les parents ne leur laisse pas toujours la marge de disponibilité nécessaire pour pouvoir se saisir de l'intervention.

Autrement dit, avoir une perspective évaluative sur l'efficacité de l'AEMO requiert impérativement d'élargir la focale restrictive des « compétences parentales » pour prendre en considération l'écosystème de la famille, qui joue très directement sur l'attention et l'énergie que les parents peuvent

engager auprès de leurs enfants – comme de l'intervention, au demeurant. En outre, objectiver les *stresseurs* principaux pesant sur l'éco-système familial suppose d'adopter une perspective différenciée sur le danger, en identifiant des problématiques spécifiques, autour desquelles s'organise l'accompagnement ; 4 ont pu être distinguées dans le cadre de cette recherche et il est certain que d'autres travaux en feront émerger quelques autres. L'importance ici n'est pas prioritairement l'inventaire des problématiques existantes, mais le fait de montrer en quoi pouvoir organiser la pensée en catégories est soutenant, voire nécessaire pour ne pas être envahi par la confusion.

Sur les 4 problématiques identifiées, 2 concernent le couple, le type 1 est celle de la conflictualité conjugale au-delà de la séparation (sur fond d'une certaine tendance au contrôle masculin) ; le type 2 est celle de la violence conjugale, maltraitance susceptible de concerner également les enfants, jusque parfois la prédation masculine sous forme d'inceste. La 3e problématique (type 3) est celle des difficultés dans la relation parents/enfants qui concerne principalement des parents infériorisés au plan social, mais aussi intime. La 4e est celle où la maladie, plus souvent la dégradation de la santé mentale de l'enfant est telle, que la vie familiale devient intenable, renvoyant à l'accessibilité et à l'articulation problématiques des prises en charge spécialisées nécessaires. Par rapport à ces 4 problématiques s'ajoute la situation socio-économique des familles, qui dans 8 cas sur 10 font partie des milieux populaires précarisés, avec un poids considérable sur le travail parental.

Les intérêts de penser en types sont multiples. Cela permet d'observer des cohérences sur différents paramètres : l'état de l'enfant ; les compétences parentales ; le nombre et le type des *stresseurs* subis ; les stratégies mobilisées par les parents face à ces *stresseurs* ; le seuil à partir duquel les *stresseurs* ne sont plus supportables. De plus cela permet de référer chaque problématique à la politique publique relative et de disposer de *guidelines* supposées orienter les pratiques.

### La première cause de dégradation majeure de l'état des enfants : les violences et la prédation masculines

Le cas le plus emblématique est celui des violences conjugales qui a donné lieu à des préconisations précises supposant de tenir compte de la violence conjugale dans l'organisation de l'autorité parentale (par l'interdiction faite à l'agresseur d'approcher le domicile ou même les victimes, l'encadrement du droit de visite, le retrait de l'exercice ou de l'autorité parentale), afin que les droits du père à l'égard de l'enfant ne soient pas l'occasion pour lui de pouvoir continuer à exercer du contrôle et des violences après la séparation. L'analyse de l'état des enfants confirme la pertinence de ces orientations, dans la mesure où ceux dont l'état est réellement dégradé sont ceux qui ont été exposés à la violence conjugale et à la prédation masculine *et* que la mère n'a pas pu fuir, ou que l'institution a obligée à maintenir des contacts avec le père après la séparation. Autrement dit, tout traitement consistant à conflictualiser la violence conjugale en considérant père et mère à l'identique, comporte bien des effets contreproductifs de remise en danger de l'enfant (Centre Hubertine Auclert, 2021). Et au-delà, cela revient à saboter les stratégies de protection de la mère, empêchée de stabiliser un éco-système résilient dont l'analyse du type 2 permet pourtant de constater la force de réparation.

À cet égard, on peut se demander ce qu'il est advenu des recommandations émanant de l'ONPE et du Service aux droits des femmes et à l'égalité qui en 2008 déjà, préconisaient une évaluation des compétences parentales du père avant de statuer sur ses droits à l'égard de l'enfant (ONED et SDFE, 2008). La comparaison des types entre eux permet de penser qu'il s'agirait là d'une stratégie prudentielle essentielle, aisée à mettre en œuvre et efficace. Par contraste, le type 1 montre des situations où les difficultés de recomposition conjugale tiennent en bonne partie à des velléités de contrôle masculin sur Madame, mais où l'engagement des pères auprès de leurs enfants, ainsi que leurs compétences

parentales apparaissent tangiblement, ce que confirme d'ailleurs l'état satisfaisant des enfants, au plan scolaire et amical.

### Force de résolution de l'AEMO : efficace dans les cas de problématique circonscrite, avec des parents en capacité d'exercer leur agentivité

Les cas où l'AEMO a une réelle efficacité sont ceux où les parents ont une agentivité forte, associée à une problématique circonscrite (ce qui est le cas des types 1 et 2), ce qui permet que la relation de travail prenne une forme de pilotage partagé des actions à engager au bénéfice de l'enfant. Le travail parental peut alors se redéfinir en commun, permettant une montée en charge de l'investissement parental, soutenu et même co-porté par les intervenants qui peuvent faire preuve d'un engagement et d'une souplesse remarquables. Non seulement les parents sont écoutés et soutenus à titre personnel, mais les travailleurs sociaux enrichissent l'univers familial de sorties, distrayantes et culturelles, d'opportunités d'ouverture sur le monde et de participation à la cité, s'intéressant aux mineurs, à leur point de vue, leur ressentis, leurs aspirations et les amenant à se sentir à l'aise dans l'échange avec un adulte, tout en recueillant de l'information. Cette relation n'est pas qu'un support de subjectivation pour l'enfant, elle permet aussi une connaissance des facettes de l'enfant auxquelles le parent n'a pas toujours accès et auxquelles l'intervenant peut donner sa voix pour permettre au parent d'envisager une autre manière de voir et d'autres positionnements possibles. Lorsque la confiance est là, l'AEMO peut fonctionner comme une transmission d'énergie, de possibilités, un élan donné à chacun des acteurs de la famille, afin qu'il puisse prendre une place qui corresponde davantage à ses besoins, y compris en s'inspirant des modèles d'identification que représentent les intervenants.

Dans ces situations, il apparaît que l'AEMO peut permettre des résolutions de trajectoires, ou s'étendre sur des durées raisonnables ne dépassant pas les 4 ans. Cette durée, susceptible d'être considérée comme « excessive » n'est pas imputable à l'AEMO en elle-même, mais au fait que l'intervention – comme la famille – bute sur des difficultés relatives à des politiques publiques connexes : en amont, celle insuffisamment protectrice en matière de violence faite aux femmes et aux enfants ; en aval, celle du caractère peu effectif du « soin » et de la prise en charge d'enfants qui vont très mal. Dans un cas comme dans l'autre, les familles sont confrontées à un niveau de difficulté excessif qui ne relève pas des compétences parentales et qui laisse familles et intervenants démunis.

En effet, en amont, que peuvent les intervenants en AEMO face à la faible accessibilité des procédures pénales, pour les justiciables (en investissement financier, en compréhension, en information) et pour les professionnels, lorsqu'il est impossible d'avoir la moindre information relative aux procédures en cours ? Que faire lorsqu'une décision judiciaire prévoit qu'un enfant déjà fragilisé par des violences conjugales identifiées clairement, continuera à voir son père et que c'est la mère qui devra l'emmener en « lieu neutre », puis venir l'y rechercher et gérer l'angoisse désorganisée de l'après-visitte pour l'enfant et la famille ? Comment envisager la « résorption du danger » lorsque des enfants incestés continuent à tomber face à face avec leur agresseur malgré l'échéance d'un procès en assises, ajourné pour des raisons obscures ?

En aval parce que, comme le type 4 le montre, une fois que la sécurité interne de l'enfant a été sabotée précocement par la violence (pour 3 des 4 familles de ce type), le « soin » peine énormément à s'exercer en raison de sa faible accessibilité et de difficultés de coordination considérables qui ont tendance à surajouter aux difficultés des familles. Les mères – car ce sont elles qui assument dans la plupart des cas les enfants – sont alors laissées sans grand soutien, et peuvent qui plus est, être responsabilisées de l'état de l'enfant, puisque ce sont elles qui en assument seules la charge au quotidien.

L'observation de ce retentissement des violences masculines sur l'ensemble de la trajectoire individuelle et familiale des personnes concernées – qui sont davantage des survivantes que des victimes – amène

des attentes du côté d'une amélioration de l'organisation de la justice, sous la forme de juridictions au sein de pôles spécialisés dans les violences intrafamiliales<sup>104</sup>.

### La « carence éducative » : un produit coûteux de l'imprécision du « danger » ?

Le type 3, celui où la difficulté principale tient à la relation parents/enfants – apparaît en revanche beaucoup plus problématique. Ce type est celui des « carences éducatives », catégorie largement usitée en dépit (ou peut-être en raison) de son caractère vague. Dans les faits, les « carences éducatives » désignent tous les écarts au modèle éducatif dominant évoqués ci-dessus, que les milieux populaires précarisés n'ont pas les moyens de mettre en œuvre : difficultés des parents à encadrer les devoirs, à socialiser leurs enfants à des activités de loisirs et de sortie, à réguler les écrans, parfois. À première vue, les parents apparaissent manquer d'attention et/ou de fermeté face à des enfants à l'attachement insécure qui agissent des stratégies de contrôle, se traduisant par des comportements de recherche d'attention de type transgression des règles, agressions verbales, insultes, colère ou bouderies persistantes. En réalité, ce qui semble en cause relève (sauf une exception de négligence avérée) moins d'un relâchement ou d'une indifférence parentale se manifestant par une absence de cadre, que d'une impuissance à le faire respecter, ce qui génère des tensions, voire de l'exaspération se traduisant par des cris, des menaces de punitions, marginalement des coups.

Or il se trouve que ces parents sont aussi les plus concernés par un cumul d'adversités et en situation de *stress* chronique : ce type est celui des situations de précarité socio-économique désorganisantes des ressources et rythmes familiaux, et attaquant de l'intégrité physique et psychique. À cette infériorisation sociale, s'ajoute une infériorisation intime puisque c'est aussi dans ce type qu'on retrouve le plus de parents ayant été maltraités étant enfants et placés sans garantie de stabilité, ni de réponses à leurs besoins fondamentaux. Les femmes peuvent avoir subi des violences de genre en tant que filles, conjointes, puis en tant que mères d'adolescents garçons.

Ces parents-là affrontent donc une double discontinuité problématique. D'une part, ils n'ont pas de modèle parental, excepté le fait qu'ils essaient de ne pas reproduire ce qu'ils ont subi. D'autre part, n'ayant jamais vécu une expérience d'enfant pouvant compter sur l'attention et le soutien des adultes, ils peuvent difficilement le décrypter chez leurs enfants, et par conséquent pas le leur offrir. Outre que de se retrouver démunis dans la gestion de leur enfant qui a développé des stratégies plutôt attaquant pour faire face, ces parents éprouvent des sentiments d'injustice : ils ne comprennent pas, alors qu'ils sont des parents incomparablement plus soutenant que les leurs, pourquoi leurs enfants sont hostiles comme eux-mêmes n'ont jamais pu se le permettre.

C'est dans ce cas de figure où les parents *et* les enfants auraient besoin du soutien des intervenants pour transformer leur interaction heurtée et souffrante, que l'équation de l'AEMO devient intenable. *Primo*, le format mensuel est insuffisant, parce que les adultes affrontent des événements chaotiques et facteurs de *stress* tels, que l'heure et demie de visite peut servir uniquement à faire le point sur les événements du mois, ce qui peut être l'occasion pour le parent de prendre du recul et de se ressaisir un peu face à ce qui lui arrive, mais ne laisse pas toujours le temps de centrer l'échange sur le travail parental. *Secundo*, le domicile s'avère trop limitant, car c'est le lieu où le quotidien accapare les familles, et particulièrement lorsque la problématique est celle de l'attention, l'intervenant peut se retrouver pris dans le jeu familial d'avoir à choisir entre le parent et l'enfant, alors que le problème se situe au niveau de leur interaction. Ce qui amène *tertio*, le fait que les modalités d'intervention sont inadaptées au sens

---

<sup>104</sup> Circulaire du 28 janvier 2020 relative à la présentation des dispositions de droit civil et de droit pénal immédiatement applicables de la loi n°2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille et des instructions de politique pénale issues des travaux du Grenelle contre les violences conjugales.

où les intervenants n'ont guère de clé de changement à proposer, à part « le soin », peu effectif, surtout à court terme.

Emmener les parents dans un autre monde relationnel – celui de l'enfant des classes moyennes que ses parents ont le temps et les moyens d'éveiller – supposerait de les sortir du leur, de les accueillir dans un espace-temps dédié où ils puissent être « formés » aux compétences attendues d'eux – connaissances des besoins fondamentaux de l'enfant, identification des émotions, gestion des comportements opposants, etc. – à l'aide de leviers pédagogiques réfléchis – *feed back* vidéo, travail en atelier, jeux de rôles, etc. Cette approche aurait pour avantage de rendre possible la constitution d'un socle partagé entre parents et intervenants, auquel il serait ensuite possible de se référer, afin d'élaborer ensemble des stratégies à expérimenter en situation. Car renoncer à ses habitudes et, plus fondamentalement, croire à des relations non adverses face à son enfant qui tempête, nécessite de pouvoir compter sur le soutien solide d'une équipe.

En l'absence de ce type de proposition, l'absence de clé de changement se traduit par l'étirement des mesures dans le temps : ces familles sont celles dont les parcours sont les plus longs, avec des durées autour de 4, 7 et jusque 10 ans – ce qui a de quoi étonner puisque l'état des enfants n'a aucunement le caractère de gravité du type 2 (enfants victimes de violence de genre), *a fortiori* du type 4 (enfants désorganisés/désorganisant). On peut faire l'hypothèse que l'absence de changement soit facteur d'anxiété et d'usure professionnelle, débouchant sur le recours au placement, suivi d'un retour au domicile. Autrement dit, il s'agit de familles dont la prise en charge en protection de l'enfance est intergénérationnelle – sans que cela ne définisse d'amélioration suffisante puisque le parcours se prolonge, ajoutant à l'ensemble des *stresseurs* vécus par les familles, la crainte du placement.

\*\*\*

Il est désormais souvent attendu des rapports de recherche des préconisations. En ce qui concerne l'AEMO, elles ont été faites voici 40 ans déjà, et répétées maintes fois. En 1980, Bianco et Lamy dénonçaient la tutélarisation du dispositif de protection de l'enfance à l'égard des plus démunis, « *sous-prolétaires et précaires* », et appelaient à sa modernisation. Il était question d'en finir avec l'alternative entre une AEMO maigre en temps et une mesure de placement radicale pour les familles, afin de passer d'« *un refuge pour enfants sans famille, à un service pour les familles en difficulté* » (Bianco, Lamy, 1980, p. 52). Dans le sillage de la décentralisation de l'État, cette diversification s'est effectuée, donnant lieu à différentes « *innovations socio-éducatives* », tant par leurs modalités – plus dotées en temps d'intervention et donc plus couvrantes des besoins multiples des familles – que par leur philosophie, plus horizontale, d'expérimentation du changement partagée, à « *petits pas* » (Breugnot, 2011).

La modernisation n'a pas eu lieu. Légitimées par la loi de 2007, mais sans financement, ces innovations sont restées marginales et les pratiques d'AEMO ont continué d'être considérées comme une histoire de détail, « *au contenu et à l'efficacité difficiles à cerner* » (Cour des comptes, 2009, p. 68). À cette interrogation persistante, nous avons apporté des réponses plurielles et nuancées parce qu'elles montrent le rôle joué par chacune des variables constitutives de cet univers.

En substance, l'AEMO, parce qu'elle mobilise des travailleurs sociaux qui continuent à aimer leur métier, peut parvenir à porter des familles lorsque les parents ont conservé leur agentivité. Dans ce cas, il s'agit d'accompagner des transitions parmi les plus difficiles : la résilience de femmes et d'enfants victimes de violences et prédateurs masculins ; des conjoints qui ne peuvent pas tourner la page de la séparation. *A contrario*, dans les cas de parents en proie à des *stress* de toutes sortes, à qui l'on reproche des « *carences éducatives* », sans aucun moyen de changer leurs conditions de vie, ni levier pédagogique sur comment ils pourraient transformer le rapport à leurs enfants, l'AEMO ne suffit pas. Face au constat

que « *ça n'avance pas* » elle peut même constituer un risque que l'intervention ne se retourne contre les familles, sous la forme d'un placement.

Or le constat selon lequel les enfants concernés par ces « *carences éducatives* » se portent significativement mieux que les enfants maltraités – quand bien même ils peuvent être placés davantage – a de quoi interroger l'indifférenciation du danger. Cette catégorie fonctionne en effet de manière performative, au sens où l'énoncer suffit à le faire exister par un effet d'angoisse qui étend la suspicion, ce qu'aucune organisation de la pensée ne permet de préciser ou de limiter.

Ce que ces résultats interrogent, ce ne sont pas tant les pratiques en AEMO que le fonctionnement systémique du dispositif, marqué par « *un déficit de pensée de la condition parentale* », *a fortiori* lorsqu'elle s'inscrit dans un monde où tous les socles essentiels à la sécurité sont en permanence menacés, et doivent faire l'objet d'une mobilisation permanente. Ce monde est celui de la pauvreté qui est aujourd'hui un point aveugle d'un dispositif qui se pense universel, alors qu'il ne l'est de toute évidence pas. La conséquence en est que la tutélarisation continue, sous une forme modernisée qui est celle de la psychologisation des dispositions parentales, dans l'ignorance du fait que ces dispositions demandent des ressources : des ressources matérielles, sociales, culturelles, des ressources en temps pour pouvoir individualiser l'enfant, des ressources que les plus démunis ne possèdent pas, qui n'ont pas le luxe de mettre leur enfant au centre de leur vie puisqu'ils doivent se préoccuper de leur survie. Cette différence, faute d'une lecture sociologique qui lui donne sens, les fait apparaître défailants, suspects d'être dangereux, et comme s'il n'était pas suffisant d'être responsables de leur propre malheur, responsables par surcroît du malheur de leurs enfants.

Pour autant, cette recherche-action participative montre que d'autres possibles sont à portée de main. Que les travailleurs sociaux sont intéressés par l'existence de catégories de pensée, pour autant qu'elles ne soient pas des « *formats bureaucratiques* », formalités dénuées de sens parce que sans utilité pour la pratique. Ce que nous ont appris nos collègues, c'est que les savoirs, pour être entendus et avoir quelque efficacité, doivent être mobilisables et utiles dans le cours de l'action. Autrement dit, celui qui prétend au changement au nom d'un point de vue, ou même d'un positionnement éthique, ne peut se contenter d'en faire la proposition en laissant la charge aux travailleurs sociaux d'en penser la déclinaison – car c'est là que se situe le véritable travail et qu'il ne se délègue pas. Le changement exige de déconstruire et de reconstruire les pratiques, c'est un effort, parfois une perturbation, qui doit être supportée et surmontée ensemble.

Si nous avons été entendues dans notre volonté de faire passer des catégories de savoirs académiques, sociologiques, plus justes sur les réalités des familles, ce n'est pas en en faisant des discours, y compris dans le cadre de la formation. C'est parce que nous avons pu, en endossant le rôle de pair, en faire des catégories de perception et d'action, des catégories vivantes, utiles parce que susceptibles de faire rempart à l'extension du danger à chaque écart et au moindre doute. C'est là que se situe, à notre sens, la démonstration du caractère protecteur des savoirs et de la méthode : reconnaître la réalité des adversités sociales endurées par les familles, c'est comprendre leurs logiques et reconnaître qu'elles se mobilisent pour faire face à des *stresseurs* considérables. Or cette reconnaissance n'est pas seulement plus propice à faire alliance, elle est aussi plus rassurante, puisqu'il s'agit de facteurs de protection que les familles sont capables de produire. Leur prise en compte montre la taille plus modeste des objectifs envisageables, qui sont aussi plus réalistes. Cette intervention, plus humble, n'est pas moins protectrice, au contraire. Elle évite d'écraser les gens d'exigences qui n'ont aucun sens dans le monde qui est le leur. Et que le travailleur social ne se charge pas d'évolutions démesurées et de « *résultats* », de l'anxiété que « *ça n'avance pas* », ou pas assez, face au danger.

Nous avons parlé d'isomorphisme entre la recherche et les conditions de travail en milieu ouvert sur la question du manque de temps, mais il y en a un autre : celui de la reconnaissance que nous avons voulu

donner – à travers cette RAP – aux travailleurs sociaux qui, tous les jours, font vivre un lien avec des familles qui ne reçoivent quasiment jamais de reconnaissance pour leurs contributions, quelles qu’elles soient. Alors que nous pouvions craindre d’avoir à écrire la maltraitance ou la pauvreté, ce que nous avons vu aux côtés de nos collègues, ce sont des familles accueillantes, intéressées et intéressantes, touchantes, incroyablement fortes et parfois dévastées, mais la plupart du temps, pleines d’humour. À travers cette expérience extrêmement forte de l’accompagnement, nous avons vécu, à la croisée de nos 3 mondes, des découvertes qui nous auront changées. Et pour tout cela, nous espérons que ce rapport leur rende hommage.

## Bibliographie

- ABBOUB Nawal (2022)**, *La puissance des bébés*, Paris, Fayard.
- ALLÉE Robert (1982)**, *Éducation en milieu ouvert*, Paris, Les publications du CTNERHI.
- AMROUS Nadia (2023)**, « L'aide sociale à l'enfance. Édition 2023 », *Les dossiers de la DREES*, n° 115, octobre 2023.
- ANTON Alice, DENECHÉAU Benjamin (2024)**, « Protection de l'enfance et scolarités : le milieu ouvert à l'épreuve de la précarité », *Revue française des affaires sociales* n° 3, juillet-sept. 2023, pp. 111-129.
- ANTON Alice, DENECHÉAU Benjamin & al. (2021)**, *Scolarisation et protection de l'enfance, la question scolaire à la périphérie de l'intervention en milieu ouvert*, Rapport de Recherche pour l'ONPE.
- ARCHER Caroline, BURNELL Alan (2003)**, *Trauma, Attachment and Family Permanence: Fear Can Stop You Loving*, London, Jessica Kingsley Publishers.
- ARIÈS Philippe (1973)**, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Le Seuil.
- ASTIER Isabelle (2007)**, *Les nouvelles règles du social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ASTIER Isabelle, DUVOUX Nicolas (2006)**, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales".
- ATD QUART MONDE (2022)**, *Projet de promotion familiale et culturelle à partir du petit enfant dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Éléments de connaissance et de capitalisation*.
- ATD QUART MONDE, OXFORD UNIVERSITY (2019)**, *Les dimensions cachées de la pauvreté*.
- AUTÈS Michel (1985)**, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- BACCAÏNI Brigitte, LAPASSE (de) Benoît, LEBEAUPIN François, MONSO Olivier (2014)**, « Le retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup> : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », *Insee Première*, n° 1512, septembre 2014.
- BARONNET Juliette, LYET Philippe, POUJOL Virginie, VALLE Michel (2015)**, « Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? », *Recherche sociale*, vol. 215, n° 3, pp. 93-133.
- BAUMRIND Diana (1971)**, « Current patterns of parental authority », *Developmental Psychology Monograph*, 4, pp. 1-103.
- BEILLEROT Jacky (1998)**, *L'éducation en débats : la fin des certitudes*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Ludwig, KELLNER Hans (1988)**, « Le mariage et la construction de la réalité », *Dialogue*, n° 102, pp. 6-21.
- BERTHOMIER Nathalie, OCTOBRE Sylvie (2019)**, « Enfant et écrans de 0 à 2 ans à travers le suivi de cohorte Elfe », *Culture Études*, n° 1, Éditions Ministère de la Culture - DEPS, pp. 1-32.
- BIANCO Jean-Louis, LAMY Pascal (1980)**, *L'aide sociale à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités*.
- BOISSON Marine, VERJUS Anne (2005)**, « Le parent et le couple au risque de la parentalité », *Informations sociales*, n° 122, pp. 130-135.
- BOLTANSKI Luc (1969)**, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, EPHE.
- BOURQUIN Jacques (2007)**, « Genèse de l'ordonnance du 23 décembre 1958 sur l'enfance en danger », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"* », Hors-série.

- BOUTANQUOI Michel, BOURNEL-BOSSON Maryse, MINARY Jean-Pierre (2016)**, « La difficulté à élaborer des récits communs entre parents et professionnels », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1, n° 39, pp. 37-57.
- BOUTANQUOI Michel, MINARY Jean-Pierre (2008)**, *L'évaluation des pratiques dans le champ de la protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan, coll. Savoir et Formation.
- BOUTANQUOI Michel, MINARY Jean-Pierre, DEMICHE Tahar (2005)**, « La qualité des pratiques en protection de l'enfance », *Rapport d'étude pour le Ministère de la Cohésion Sociale et du Logement et le Ministère de la Santé et des Solidarités*.
- BOUTIN Gérald, DURNING Paul (2008)**, *Enfants maltraités ou en danger. L'apport des pratiques socio-éducatives*, Paris, L'Harmattan, coll. Savoir et Formation.
- BOUTIN Gérald, DURNING Paul (1994)**, *Les interventions auprès des parents : bilan et analyse des pratiques socio-éducatives*, Toulouse, Privat.
- BOWLBY John (1978)**, *Attachement et perte*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BREUGNOT Pascale (2011)**, *Les innovations socio-éducatives. Dispositifs et pratiques innovants dans le champ de la protection de l'enfance*, Presses de l'EHESP.
- BREUGNOT Pascale, DURNING Paul (2001)**, « L'AEMO, objet de recherche en émergence : analyse de vingt-cinq rapports (1990-2000) », in DURNING Paul, CHRÉTIEN Jacques, *L'AEMO en recherche, l'état des connaissances, l'état des questions*, Vigneux-sur-Seine, Ed. Matrice.
- BREVIGLIERI Marc (2005)**, « Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social », in Jacques ION Jacques. *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, pp. 219-234.
- CALVET Lucie, MOISY Muriel (2013)**, « Santé bucco-dentaire des enfants : des inégalités dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 847, juillet 2013.
- CASTEL Robert (2005)**, « Devenir de l'État Providence et travail social », in ION Jacques. *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, pp. 27-49.
- CASTEL Robert (1973)**, *Le psychanalyse*, Paris, Minit
- CENTRE HUBERTINE AUCLERT (2021)**, *Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales*, Rapport du groupe de travail de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) du Centre Hubertine Auclert.
- CHAMBERLAND Claire, MILANI Paola (2021)**, « Repères pour un renouvellement des pratiques en protection de l'enfance », *Vie sociale*, n° 34-35, pp. 141-158.
- CHAPEAU Julie (2017)**, « Protection de l'enfance et participation des parents », *Démocratie, droits et responsabilités - Revue quart monde*, vol. 1, n° 241, pp. 38-42.
- COURS DES COMPTES (2009)**, *La protection de l'enfance : rapport public thématique*, Paris, La Documentation française.
- DE BROISSIA Louis (2005)**, *L'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés*, Rapport au Ministère de la famille.
- DE LA SABLONNIÈRE Édith, FORTIN Andrée (2010)**, « Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant : effet médiateur ou modérateur de la santé des mères ? », *Canadian Journal of Behavioural Science / Revue canadienne des sciences du comportement*, n° 42 (4), pp. 212-221.
- DELAY Christophe, FRAUENFELDER Arnaud (2013)**, « Ce que "bien éduquer" veut dire. Tensions et malentendus de classe entre familles et professionnels de l'encadrement (école, protection de l'enfance) », *Déviance et Société*, vol. 37, n° 2, pp. 181-206.
- DEVREESE Anne, CHAPEAU Julie (2021)**, « Penser la formation comme une condition de l'intervention en protection de l'enfance », *Vie sociale*, Vol. 2, n° 34-35, pp. 103-116.

- DONAL Solenne, FOGÈRE-RICAUD Magali, PIERROT-BLONDEAU Julie (2023)**, « Et les enfants issus des classes moyennes et favorisées ? Regards de deux magistrates et une avocate », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, juillet-septembre 2023, pp. 73-87.
- DONZELOT Jacques (1977)**, *La police des familles*, Paris, Minit.
- DUVOUX Nicolas, PAPUCHON Adrien (2018)**, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, vol. 59, n° 4, pp. 607-647.
- DURNING Paul (2011)**, « Enfants maltraités », in *Dictionnaire de la violence*, MARZANO Michaela (dir.), Paris, Presses Universitaires de France, pp. 847-853.
- DURNING Paul (2006)**, *Éducation familiale. Acteurs, processus et enjeux*, Paris, L'Harmattan, coll. Savoir et Formation.
- ELIAS Norbert (1991)**, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- ERICKSON Marta Farrell., SROUFE L. Alan, EGELAND Byron (1985)**, « The relationship between quality of attachment and behavior problems in preschool in a high-risk sample », *Monographs of the Society for Research in Child Development*, Vol. 1-2, n° 50, pp. 147-166.
- FLAMMANT Cécile, PENNEC Sophie, TOULEMON Laurent (2020)**, « Combien d'orphelins en France ? Dans quelles familles ? », *Recherches familiales*, vol. 17, n° 1, pp. 7-21.
- FOURCADE Nathalie, LENNEP (von) Franck (dir.) (2017)**, *L'état de santé de la population en France. Rapport 2017*, DREES-SPF.
- FRAIBERG Selma (1999)**, *Fantômes dans la chambre d'enfants : évaluation et thérapie des perturbations de la santé mentale du nourrisson*, Paris, Presses Universitaires de France.
- FRECHON Isabelle, MARQUET Lucy, SÉVERAC Nadège (2011)**, « Les enfants exposés à des violences ou conflits conjugaux », *Politiques sociales et familiales*, n° 105, pp. 59-72.
- FRECHON Isabelle, ROBETTE Nicolas (2013)**, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, pp. 122-143.
- GANNE Claire, BERGONNIER-DUPUY Geneviève (2012)**, « Trajectoires résidentielles et interventions socio-éducatives. L'exemple des familles accueillies en centre maternel », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 2012/3, Vol. 45, pp. 109-136.
- GARCIA Sandrine (2018)**, *Le goût de l'effort. La construction familiale des dispositions scolaires*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GÉLINEAU Lucie, DUFOUR Émilie, BÉLISLE Micheline (2012)**, « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d'équilibre des savoirs », *Recherches qualitatives*, Hors-série, n° 13, pp. 35-54.
- GIULIANI Frédérique (2013)**, *Accompagner. Le travail social face à la parentalité durable*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- GOFFMAN Erving (1973)**, *La présentation de soi. La mise en scène de la vie quotidienne I*. Paris, Minit.
- GONZALEZ-LAPORTE Christian (2014)**, *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explications ?*, Rapport de recherche, Labex ITEM.
- GRATIER Maya (2001)**, « Harmonies entre mère et bébé. Accordage et contretemps », *Enfances & Psy*, 2001/1 (n°13), pp. 9 à 15.
- GROBON Sébastien, PANICO Lidia, SOLAZ Anne (2019)**, « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 1, pp. 2-9.

- GUERNALEC-LEVY Gaëlle (2022)**, *De quoi as-tu besoin ? Comprendre le développement de son enfant pour une parentalité éclairée*, Paris, First Éditions.
- GUEYDAN Geneviève, SÉVERAC Nadège (2019)**, *Démarche de consensus relatives aux interventions de protection de l'enfance à domicile*, Rapport de l'IGAS.
- HARDY Guy (2001)**, *S'il te plait, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, Toulouse, Erès.
- HART Betty, RISLEY Todd R. (1995)**, *Meaningful Differences in the Everyday Experiences of Young American Children*, Baltimore, MD : Brookes Publishing.
- HCFEA (2021)**, *Panorama des familles d'aujourd'hui*, Rapport adopté par le Conseil de la famille le 28 septembre 2021.
- HCFEA (2018)**, *Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants. Constats et propositions du HCFEA*, Rapport adopté par le Conseil de la famille le 5 juin 2018.
- INED (2020)**, *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Dossier de presse. [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/30810/dossier\\_presse\\_virage\\_final.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30810/dossier_presse_virage_final.fr.pdf)
- INSEE (2023)**, « France, portrait social », *Insee Références*, Édition 2023.
- INSEE Nord-Pas-de-Calais (2013)**, *Étude sur les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais*.
- IZZO Laura, ANCHÉ Christophe (2019)**, *Du côté des enfants en danger*, Paris, Éditions des Équateurs.
- JOSEPH Isaac (1984)**, *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- JAFFE Peter G., WOLFE David A., WILSON Susan Kaye (1990)**, *Children of Battered Women [Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux]*, SAGE Publications.
- JÉZÉGOU Annie (2014)**, « L'agentivité humaine : un moteur essentiel pour l'élaboration d'un environnement personnel d'apprentissage », *Sticef*, n° 21, pp. 269-290.
- JOIN-LAMBERT Hélène, EUILLET Séverine, BODDY Janet, STATHAM June, DANIELSEN Inge, GEURTS Esther (2014)**, « L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant placé. Approches européennes », *Revue française de pédagogie*, Vol. 2, n° 187, pp. 71-80.
- KAZDIN Alan Edward (2008)**, *Parent Management Training : Treatment for Oppositional, Aggressive, and Antisocial Behavior in Children and Adolescents*, Oxford University Press.
- LATOUR Bruno (1989)**, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- LE BOSSÉ Yann (2012)**, *Sortir de l'impuissance : invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Tome 1, Fondements et cadres conceptuels*, Laval, Ardis.
- LE DUFF Jean-Pierre (2013)**, « La place de l'intervenant social en milieu ouvert comme tiers structurant », *Psychasoc* [en ligne]. URL : <http://www.psychasoc.com/Textes/La-place-de-l-intervenant-social-en-milieu-ouvert-comme-tiers-structurant>.
- LE PAPE Marie-Clémence (2009)**, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs traditionnelles familiales et nouvelles normes éducatives », CNAF, *Informations sociales*, n° 154, pp. 88-95.
- LEBOYER Stéphanie, MAHIER Jean-Pierre, MICK Jean, STELLA Salvatore (2017)**, *AEMO, AED : contrôle social des pauvres ?*, Erès, Coll. Les dossiers d'Empan.
- LORCERIE Françoise, CAVALLO Delphine (2002)**, « Les relations entre familles populaires et école », *Les cahiers millénaires. Éducation et mode de vie*, Vol. 24, n° 3, pp. 5-24.

- MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule (2017)**, *Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, Rapport de consensus remis à Laurence Rossignol.
- MAUPAS-HARIZI Caroline (2023)**, *La participation des familles au sein des dispositifs de protection de l'enfance : enjeux, pratiques et effets*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille.
- MILJKOVITCH Raphaële, DANNER TOUATI Camille, DUBOIS-COMTOIS Karine, SIRPARANTA Aino Elina, TARABULSY George, DEBORDE Anne-Sophie, CYR Chantal (2023)**, *Apports de l'intervention relationnelle en contexte de protection de l'enfant*, Rapport de recherche pour l'ONPE.
- MILLET Mathias, THIN Daniel (2005)**, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Presses Universitaires de France, Coll. Le lien social.
- MOLINIER Pascale (2013)**, *Le travail du care*, Paris, La Dispute.
- MONS Nathalie, CHESNÉ Jean-François (coord.) (2016)**, *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ?*, Rapport scientifique, Cnesco.
- MULLER Pierre (2003)**, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?
- MURAT Fabrice (2009)**, « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et statistique*, n° 424-425, pp. 103-124.
- NAVES Pierre, BRIAND Catherine, OUI Anne (2003)**, *Pour et avec les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels : contributions à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence*, Rapport pour le Ministère de la Famille.
- NAVES Pierre, CATHALA Bruno (2000)**, *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille*, IGAS/IGCS.
- NUSSBAUM Martha (2010)**, *La Connaissance de l'amour*, Paris, Le Cerf.
- OEHMICHEN Hélène (2023)**, « Jusqu'où attendre son retour ? Le placement d'enfants ou la lente dépossession des parents de classes populaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2023/5 (n° 250), pp. 40 à 57.
- ONED, SDFE (2008)**, *Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ?*.
- ONPE (2023)**, *Chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2021*, mars 2023.
- ONPE (2016)**, *Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques*, Paris, La Découverte.
- ONPE (2013)**, *L'action éducative en milieu ouvert : état des lieux et perspectives*, Huitième rapport annuel au Parlement et au Gouvernement.
- ONPE/ONED (2008)**, *Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ?*
- PAILLET Anne, SERRE Delphine (2013)**, *D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants*, Rapport de recherche pour la Mission Droit et Justice.
- PERUYERO Clément (2024)**, « La vie devant soi : adolescence précaire, avenir incertain ? », France Stratégie, *La note d'analyse*, n° 142, juillet 2024.
- PIAGET Jean (1937)**, *La construction du réel chez l'enfant*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- POTHET Jessica (2015)**, *Le soutien à la parentalité : élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Grenoble Alpes.

- POTIN Émilie (2013)**, *L'AEMO : comprendre les places prises par les acteurs familiaux et professionnels dans l'élaboration des projets d'accompagnement*, Rapport pour la mission Droit & justice et le Conseil départemental du Finistère.
- POTIN Émilie (2012)**, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Érès.
- RAYNAUD-POSTEL Anne (2019)**, *La sécurité émotionnelle de l'enfant*, Paris, Marabout.
- RETIÈRE Jean-Noël (2003)**, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, Vol 16, n° 63, pp. 121-143.
- REY Alain (2006)**, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- ROMÉO Claude (2001)**, *L'évolution des relations parents-enfants-professionnels dans le cadre de la protection de l'enfance*, Rapport pour le ministère de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- ROUSSEAU Patrick (2008)**, « La pratique de l'éducateur mise en mots », *Les Carnets du Cediscor*, n° 10, pp. 37-54.
- RULLAC Stéphane (2018)**, « Recherche Action Collaborative en travail social : les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'un bricolage scientifique », *Pensée plurielle*, Vol. 2, n° 48, pp. 37-50.
- RURKA Anna (2007)**, « Les parents face aux travailleurs sociaux. Quelles représentations pour quelle efficacité de l'intervention ? », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n° 1, Vol. 40, pp. 97-113.
- SADLIER Karen (2017)**, « Chapitre 12. La violence dans le couple, le paradoxe de la protection maladroite de l'enfant », in RONAI Ernestine et DURAND E (dir.). *Violences conjugales : le droit d'être protégée*, Dunod, pp. 167-182.
- SÉCHER Régis (2009)**, *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan.
- SELLENET Catherine (2019)**, *L'accueil de jour en protection de l'enfance*, L'Harmattan.
- SERRE Delphine (2009)**, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfants en danger*, Paris, Raison d'agir.
- SÉVERAC Nadège (2019)**, « Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance : Le prix du sensible », *Les Cahiers Dynamiques*, 2019/3 (n° 76), pp. 31 à 41.
- SÉVERAC Nadège (2010)**, « État des lieux d'un point de vue pratique », in SADLIER Karen, *L'enfant face à la violence dans le couple*, Paris, Dunod.
- SINGLY (de) François (1993)**, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- STERN Daniel (2003)**, *Le monde interpersonnel du nourrisson*, Paris, Presses Universitaires de France.
- STETTINGER Vanessa (2023)**, « De l'invisibilité de la pauvreté à la visibilité des "désordres" familiaux », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, juillet-sept. 2023, pp. 91-110.
- SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE (2024)**, *La justice protège-t-elle les enfants en danger ? État des lieux d'un système qui craque*, Paris, Exaprint.
- TILLARD Bernadette (2014)**, « L'espace domestique des familles populaires : l'enfant vu comme acteur du groupe familial », *Le Télémaque*, n° 46, pp. 135-151.
- TILLARD Bernadette, ROBIN Monique (2010)**, *Enquêtes au domicile des familles : la recherche dans l'espace privé*, Paris, L'Harmattan.

**TILLARD Bernadette, VALLERIE Bernard, RURKA Anna (2016)**, « Intervention éducative contrainte : relations entre familles et professionnels intervenant à domicile », *Enfances Familles Générations*, n° 24.

**TOUAHRIA-GAILLARD Abdia (2021)**, *Enfance en danger et parentalité. Logiques professionnelles et expériences vécues des familles*, Paris, Champs Social.

**VIGARELLO Georges (1998)**, *Histoire du viol (XVI-XXe siècle)*, Paris, Le Seuil.

**WARIN Philippe (2012)**, « Le non-recours aux droits », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4103>.

**WINNICOTT Donald D. (2006)**, *La mère suffisamment bonne*, Paris, Payot.

## Annexes

## Annexe A.1 : Principales caractéristiques des familles de la RAP

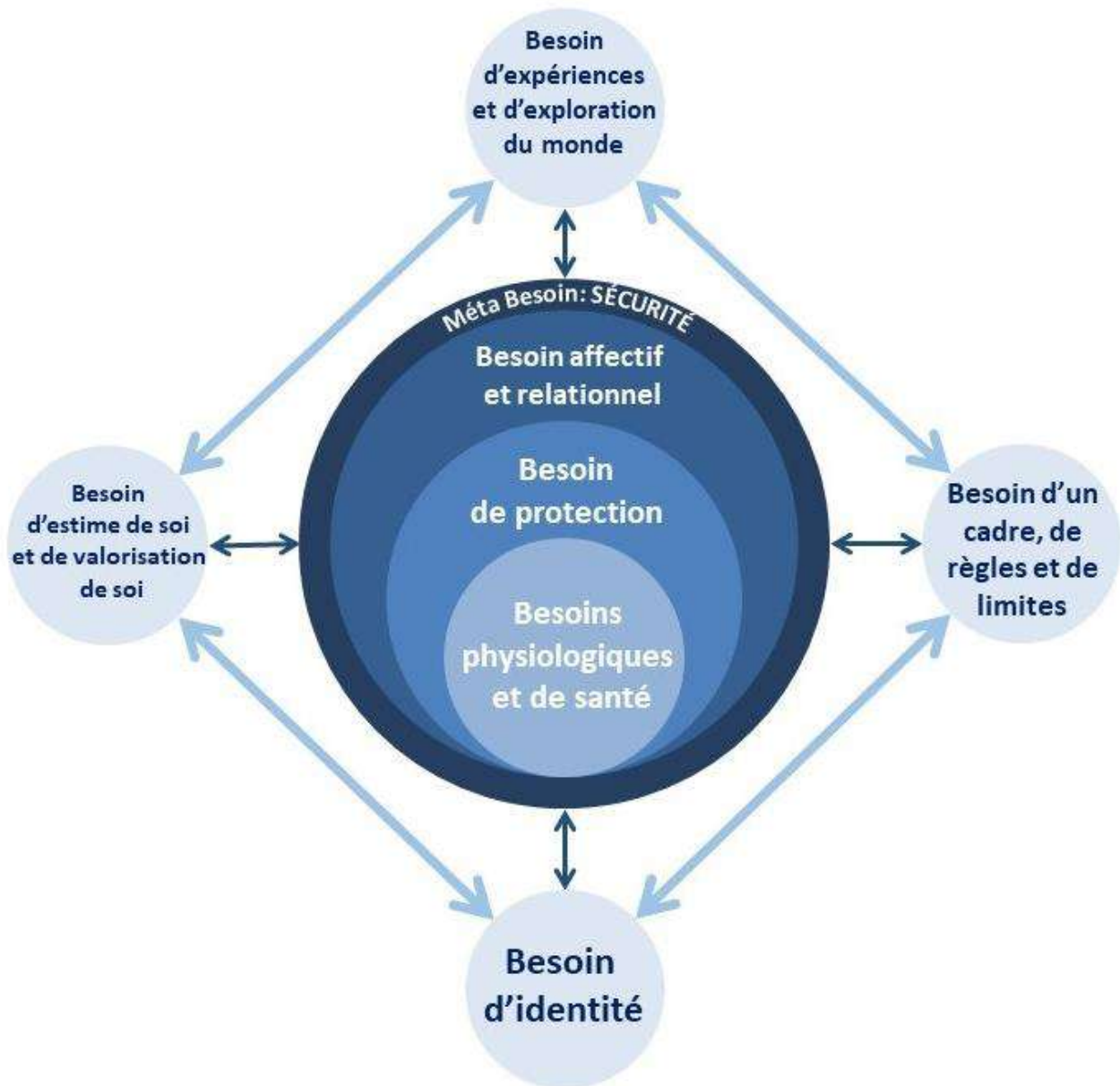
Nom de la famille <sup>(1)</sup>	Enfants en AEMO Prénom <sup>(1)</sup> , sexe, âge	Couple parental <sup>(2)</sup>	Lieu de vie	Début de l'AEMO <sup>(2)</sup>	Mesures avant <sup>(2)</sup>	Autres enfants
<b>01- DELAUNAY</b>	Luna, F, 15 ans Sacha, G, 12 ans Lyam, G, 7 ans	Séparés M. décédé M. décédé	Mère seule	Jan 2013 Jan 2013 Nov 2020	Oui Oui Non	Non
<b>02- SAÏDI</b>	Julien, G, 13 ans Assia, F, 8 ans	Séparés Séparés	Mère seule	Fév 2017 Avr 2019	Oui	Oui, 2 placés
<b>03- FERRAND</b>	Mélessande, F, 7 ans	Séparés	Mère + beau-père	Sept 2017	Oui	Non
<b>04- FILOCHE</b>	Romane, F, 10 ans	En couple	Parents	Sept 2018	Oui	Oui, 1 placé
<b>05- PERISTAIN</b>	Suzanne, F, 9 ans	Séparés	Mère + beau-père	Nov 2018	Oui	Oui, dont 2 au domicile
<b>06- MONNIER</b>	Louise, F, 7 ans Alice, F, 6 ans	Séparés	Père seul	Août 2020	Oui	Oui, dont 1 placé
<b>07- AUGER</b>	Anatole, G, 8 ans	En couple	Parents	Sept 2020	Non	Non
<b>08- ISAMBART</b>	Syrine, F, 17 ans	Séparés	Mère seule	Nov 2020	Oui	Oui, dont 2 au domicile + Enfant de la mineure
<b>09- RAMIER</b>	Majeed, G, 7 ans Serena, F, 5 ans	Séparés	Mère seule	Avril 2021 Mars 2022	Oui	Non
<b>10- MEVE</b>	Justine, F, 4 ans	Séparés	Mère seule	Nov 2021	Oui	Oui, dont 3 au domicile
<b>11- NASHIT</b>	Noé, G, 11 ans Ilias, G, 9 ans Virginie, G, 8 ans	Séparés	Grand-mère TDC	Déc 2021	Non	Non
<b>12- KERMER</b>	Nicolas, G, 5 ans Allen, G, 2 ans	En couple	Parents	Jan 2022 Juil 2023	Oui Non	Non
<b>13- DAVANNE</b>	Dylan, G, 15 ans Benjamin, G, 10 ans	Séparés	Mère seule	Jan 2022	Oui	Oui
<b>14- LELANDAIS</b>	Arthur, G, 17 ans Simon, G, 14 ans	Séparés	Résidence alternée	Jan 2022	Non	Non
<b>15- VITRY</b>	Zoé, F, 8 ans Timéo, G, 7 ans	Séparés	Mère seule	Fév 2022	Oui	Oui
<b>16- VINATIER</b>	Kaylan, G, 14 ans Elwyn, F, 9 ans	Séparés	Mère + beau-père	Fév 2022	Oui	Non
<b>17- VIVIEN</b>	Amira, F, 15 ans Bilal, G, 13 ans	Séparés	Mère seule	Avr 2022	Oui	Non
<b>18- CARBARI</b>	Hidalgo, G, 15 ans Nina, F, 9 ans Maëva, F, 6 ans	Séparés	Mère + beau-père	Mai 2022	Oui	Non
<b>19- VANNIER</b>	Léane, F, 10 ans	En couple	Parents	Juil 2022	Non	Oui, dont 1 placée
<b>20- HOCHART</b>	Enzo, G, 14 ans Elliot, G, 11 ans Hugo, G, 8 ans Gaspard, G, 6 ans	Séparés	Mère + beau-père	Nov 2022	Oui	Non

(1) Tous les noms et prénoms ont été modifiés. Pour simplifier la lecture, nous utiliserons le même nom pour tous les membres d'une même famille, là où, dans la réalité, 3 noms différents peuvent coexister.

(2) Dans une famille, la situation peut être différente selon les mineurs, c'est pourquoi il y a parfois plusieurs lignes.

## Annexe A.2 : Cartographie des besoins fondamentaux de l'enfant

(Martin-Blachais, 2017)



# Annexe A.3 : Cadre d'analyse écosystémique des besoins de développement des enfants

(CAF : *common assessment framework*)

## CADRE D'ANALYSE ÉCOSYSTÉMIQUE DES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

Department of Health, Department for Education and Employment and Home Office (2000). Framework for the Assessment of Children in Need and their Families. London: the Stationery Office.

